

# Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Burkina Faso

## RAPPORT ITIE 2019

Février 2021





## Table des matières

<b>1. RESUME</b> .....	<b>10</b>
1.1. Introduction .....	10
1.2. Chiffres clés du Rapport ITIE 2019 .....	11
1.3. Principaux constats .....	14
1.4. Recommandations .....	15
<b>2. APERÇU SUR L'ITIE BURKINA FASO</b> .....	<b>17</b>
2.1 L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) .....	17
2.2 L'ITIE Burkina Faso.....	17
2.3 Aperçu sur les activités de l'ITIE Burkina Faso en 2019 .....	17
2.4 Politique de données ouvertes.....	17
<b>3. APPROCHE ET RESULTATS DE RAPPROCHEMENT</b> .....	<b>19</b>
3.1 Approche pour la collecte et le rapprochement des données .....	19
3.2 Résultats des travaux de rapprochement .....	20
<b>4 CONTEXTE DU SECTEUR EXTRACTIF AU BURKINA FASO</b> .....	<b>33</b>
4.1 Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats.....	33
4.2 Cadre légal, institutionnel et fiscal .....	35
4.3 Registre des titres miniers.....	42
4.4 Octroi, transfert et renouvellement des licences .....	44
4.5 Politique sur la divulgation des contrats .....	58
4.6 Participation de l'État .....	60
4.7 Propriété effective .....	67
4.8 Exploration et production .....	70
4.9 Collecte des revenus.....	78
4.10 Affectation des revenus.....	88
4.11 Dépenses sociales et économiques.....	109
<b>5 SECTEUR EXTRACTIF EN CHIFFRES</b> .....	<b>117</b>
5.1 Recettes budgétaires .....	117
5.2 Paiements des entreprises.....	118
5.3 Dépenses sociales .....	120
5.4 Dépenses environnementales .....	120
<b>6 RECOMMANDATIONS DE L'AI</b> .....	<b>122</b>
6.1 Recommandations .....	122
6.2 Suivi des recommandations des rapports ITIE antérieures .....	126
<b>7 IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19 SUR LES SOCIETES EXTRACTIVES AU BURKINA FASO</b> ..	<b>135</b>
7.1 Objectifs et périmètre.....	135
7.2 Résultats de l'enquête auprès des entreprises extractives.....	135
7.3 Résultats de l'enquête auprès des entités gouvernementales .....	139
7.4 Conclusion .....	139
<b>ANNEXES</b> .....	<b>141</b>
Annexe 1 - Profil des sociétés retenues dans le périmètre de conciliation.....	141

Annexe 2 - Sociétés retenues pour une déclaration unilatérale .....	142
Annexe 3 - Structure de capital et propriété réelle des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement .....	150
Annexe 4 - Fiabilisation des déclarations .....	152
Annexe 5 - Effectif des employés .....	153
Annexe 6 - Paiements sociaux obligatoires .....	160
Annexe 7 - Paiements sociaux volontaires .....	162
Annexe 8 - Répertoire des titres miniers.....	204
Annexe 9 - Définition des flux de paiement .....	227
Annexe 10 - Fiche de conciliation par société .....	233
Annexe 11 - Détail des revenus budgétaires par société extractive .....	249
Annexe 12 - Détail des revenus budgétaires par flux de paiement .....	260
Annexe 13 - Détail des paiements des entreprises par société extractive.....	261
Annexe 14 - Détail des paiements des entreprises par flux de paiement .....	270
Annexe 15 - Etat des permis octroyés en 2019 .....	271
Annexe 16 - Lettres d'affirmation de la DGCM .....	275
Annexe 17 - Formulaire de déclaration 2019 .....	276
Annexe 18 - Rapprochement des transferts infranationaux au titre des taxes superficielles.....	289
Annexe 19 - Revenus affectés à des régions ou à des programmes spécifiques .....	294
Annexe 20 - Liste des sous-traitants miniers déclarée par les sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement .....	298
Annexe 21 - Questionnaire Impact COVID-19.....	315
Annexe 22 - Déclaration des ventes locales de la SEPB.....	320

## Liste des Abréviations

Désignation	Abréviation
AEASM	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines
ANEEMAS	Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi mécanisées
BMC	Burkina Mining Company
BNAF	Brigade Nationale Anti-fraude de l'or
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BUMIGEB	Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina
BUNEE	Bureau National des Évaluations Environnementales
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNLF	Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude
CP- ITIE	Comité de Pilotage ITIE
CPVI	Contribution pour le Programme de Vérification des Importations
DD	Droits de Douanes
DGCM	Direction Générale du Cadastre Minier
DGD	Direction Générale des Douanes
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGI	Direction Générale des Impôts
DGMG	Direction Générale des Mines et de la Géologie
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EPA	Etablissement public de l'Etat à caractère Administratif
EPE	Etablissement Public de l'Etat
FIE	Fonds d'Intervention pour l'Environnement
FONER	Fonds National pour l'Education et la Recherche
FRE	Fonds de Réhabilitation de l'Environnement
IBIC	Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux
IFAC	International Fédérations of Accountants
IFU	Identifiant Financier Unique
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRF	Impôt sur les Revenus Fonciers
IRVM	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières
IS	Impôt sur les Sociétés
K FCFA	Millier de FCFA
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MINEFID	Ministère de l'Economie des Finances et du Développement
MMC	Ministère des Mines et des Carrières
MME	Ministère des Mines et de l'Energie
NMC	NETIANA MINING COMPANY
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ONASSIM	Office National de Sécurisation des Sites Miniers
PEI	Permis d'exploitation industrielle
PESM	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée
PC	Prélèvement Communautaire
PCS	Prélèvement Communautaire de Solidarité
PNDES	Plan national de développement économique et social
PR	Permis de Recherche
RCP	Rémunération pour Copie Privée
RI	Redevance Informatique
RRO	Rémunération pour la reprographie des œuvres
RS	Redevances Statistiques
RSP	Remises Spéciales
SEPB	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina
SMB	Société des Mines de Belahouro
SOMITA	Société des Mines de Taparko
SOPAMIB	Société du Patrimoine Minier du Burkina
SP-ITIE	Secrétariat Permanent de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Revenus du secteur extractif par nature 2018-2019.....	11
Tableau 2 : Revenus du secteur extractif par affectation 2019.....	11
Tableau 3 : Revenus du secteur extractif par substance (en milliards de FCFA) .....	11
Tableau 4 : Revenus des sociétés d'Etat et les Etablissements publics dans le secteur extractif en 2018-2019 .....	12
Tableau 5 : Etat des recettes recouvrées sur le compte du Trésor 2018-2019 .....	12
Tableau 6 : détail des transferts infranationaux .....	13
Tableau 7 : État récapitulatif de la production du secteur extractif par substance.....	13
Tableau 8 : État récapitulatif des exportations du secteur extractif par substance .....	14
Tableau 9 : Contribution du secteur extractif dans l'économie 2018-2019 .....	14
Tableau 10 : État récapitulatif des écarts de rapprochement des flux de paiement en numéraire .....	15
Tableau 11 : Analyse des autres paiements significatifs.....	29
Tableau 12 : Résultats de rapprochement des données sur la production .....	30
Tableau 13 : Résultats de rapprochement des données sur les exportations .....	31
Tableau 14 : Ressources des principaux minerais disponibles.....	34
Tableau 15 : Cadre institutionnel du secteur minier.....	37
Tableau 16 : Régime fiscal du secteur minier par phase d'activité .....	39
Tableau 17 : Réformes 2019 du secteur minier .....	40
Tableau 18 : Types des titres et autorisations minier(e) .....	42
Tableau 19 : Evolution de la situation des titres miniers 2018-2019 .....	44
Tableau 20 : Modalités d'octroi des titres miniers.....	45
Tableau 21 : Modalités de renouvellement des titres miniers.....	53
Tableau 22 : Modalités des transferts des titres miniers .....	56
Tableau 23 : Détail des octrois par type de titre minier.....	57
Tableau 24 : Participations directes de l'Etat dans les sociétés minières au 31 décembre 2019 .....	60
Tableau 25 : Transactions liées aux sociétés d'Etat et aux établissements publics .....	66
Tableau 26 : Données financières sociétés d'Etat et des établissements publics.....	66
Tableau 27 : Détail des ventes réalisées par l'ANEEMAS 2019 .....	67
Tableau 28 : Résultat des données collectées sur la propriété effective .....	69
Tableau 29 : Principaux projets miniers en exploitation et en développement en 2019 .....	70
Tableau 30 : Etat des gisements des substances de carrières en exploitation .....	72
Tableau 31 : Etat des gisements des substances de carrières en construction.....	73
Tableau 32 : Production du secteur minier par société et par projet .....	73
Tableau 33 : Exportations du secteur minier par société et par projet .....	75
Tableau 34 : Exportations du secteur minier par pays de destination .....	77
Tableau 35 : Liste des flux retenus dans le périmètre de rapprochement 2019.....	78
Tableau 36 : Liste des sociétés minières retenues dans le périmètre de rapprochement 2019 .....	80
Tableau 37 : Liste des organismes collecteurs retenus dans le périmètre de rapprochement 2019.....	80
Tableau 38 : Paiements effectués aux sociétés d'Etat et établissements publics .....	82
Tableau 39 : Détail des Paiements infranationaux par société .....	82
Tableau 40 : Évaluation du Cadre de Contrôle et d'Audit au Burkina Faso .....	85
Tableau 41 : État des versements au titre du fonds de Réhabilitation et de Fermeture des Mines (FRFM) ....	90
Tableau 42 : Situation de recouvrement au titre du Fonds de Réhabilitation, de Sécurisation des sites miniers artisanaux .....	91
Tableau 43 : Vérification de l'affectation des recettes du Fonds de Financement de la Recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre .....	93
Tableau 44 : Situation de recouvrement au titre du Fonds de Financement de la Recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre .....	93
Tableau 45 : Situation de recouvrement de la taxe superficière par titre minier et par autorisation .....	94
Tableau 46 : Rapprochement de recouvrement de la taxe superficières.....	94
Tableau 47 : Rapprochement du transfert de la taxe superficière .....	95
Tableau 48 : Reconstitution des transferts infranationaux au titre de la taxe superficière .....	96
Tableau 49 : Situation de recouvrement de la redevance proportionnelle par titre minier et par autorisation .....	100
Tableau 50 : Situation de recouvrement de la contribution de 1% du chiffre d'affaires par titre minier et par autorisation .....	100

Tableau 51 : Situation de l'alimentation du FMDL .....	100
Tableau 52 : Reconstitution des transferts infranationaux au titre du FMDL (ressources de la période 2017-2019) .....	102
Tableau 53 : Reconstitution des transferts infranationaux au titre du FMDL (ressources de la période 2017-2019 et du premier semestre 2020).....	103
Tableau 54 : Détail des transferts supranationaux .....	107
Tableau 55 : Contribution des recettes minières dans les recettes budgétaires 2019.....	111
Tableau 56 : Contribution du secteur minier dans le PIB.....	111
Tableau 57 : Contribution du secteur minier dans les exportations.....	111
Tableau 58 : Contribution des sociétés minières dans l'emploi désagrégée par genre .....	111
Tableau 59 : Contribution du secteur minier dans l'emploi .....	112
Tableau 60 : Contribution du secteur minier au revenus budgétaires.....	117
Tableau 61 : Contribution aux revenus budgétaires par organisme collecteur .....	118
Tableau 62 : Contribution aux revenus globaux par organisme collecteur .....	119
Tableau 63 : Paiements par projet déclarés par les sociétés minières .....	119
Tableau 64 : Détail des paiements sociaux par société (en millions FCFA) .....	120
Tableau 65 : Détail des dépenses environnementales par société .....	120
Tableau 66 : Etat de suivi de collecte des questionnaires d'impact Covid-19.....	135

## Liste des graphiques

Figure 1 - Recettes recouvrées sur le compte du trésor par flux (en milliards de FCFA) .....	12
Figure 2 : Contribution du secteur extractif dans l'économie.....	14
Figure 3 : Carte des principaux gisements miniers de Burkina Faso .....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 4 : Schéma de circulation des flux .....	108
Figure 5 : Contribution par société aux revenus budgétaires du secteur minier .....	117
Figure 6 : Contribution par flux aux revenus budgétaires du secteur minier .....	117
Figure 7 : Contribution par société dans les paiements des sociétés minières.....	118
Figure 8 : Contribution par flux dans les paiements des sociétés minières.....	118

Comité de Pilotage ITIE-Burkina Faso

15/02/2021

A l'attention de Monsieur le Président du Comité de Pilotage de l'ITIE

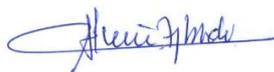
BDO Tunisie Consulting a été nommé par le Comité de pilotage de l'ITIE-BF comme Administrateur Indépendant pour l'élaboration du Rapport ITIE 2019 de Burkina Faso. Les travaux pour l'élaboration du présent rapport ont été réalisés entre le 15 décembre 2020 et le 26 janvier 2021 et ont été conduits conformément aux Termes de Référence (TdR) tels qu'approuvés par le Comité de pilotage de l'ITIE-BF.

Notre mission a été effectuée selon la norme internationale de services connexes (International Standard on Related Services, Norme ISRS) relative aux missions de procédures convenues et plus précisément la norme n° 4400 relative aux « missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues ».

Les procédures convenues ne constituent ni un audit ni un examen limité des revenus extractifs selon les normes internationales d'audit ou les normes internationales d'examen limité. L'audit des données incluses dans le présent rapport n'entre pas dans les Termes de Référence de notre mission. Toutefois, les informations rapprochées dans le présent rapport portent sur des données auditées et/ou attestées par les parties déclarantes.

Si nous avons mis en œuvre des procédures complémentaires ou si nous avons réalisé un audit ou un examen limité des états financiers des parties déclarantes selon les normes internationales d'audit ou les normes internationales d'examen limité, d'autres éléments auraient pu être portés à notre connaissance et vous auraient été communiqués.

Notre rapport n'a pour seul objectif que celui indiqué dans le premier paragraphe. Les avis qui y sont exprimés sont ceux de l'Administrateur Indépendant (AI) et ne reflètent en aucun cas l'avis officiel de l'ITIE Burkina Faso.



**Adnene Zghidi**  
Managing Partner

**BDO Tunisie Consulting**  
Immeuble Ennour 3eme Etage  
Centre Urbain Nord  
1082 Tunis - TUNISIA  
Tel +216 71 754 903  
Fax +216 71 753 153  
Email [bdo.consulting@bdo.tn](mailto:bdo.consulting@bdo.tn)  
[www.bdo.com.tn](http://www.bdo.com.tn)



# 1 Résumé Exécutif

# 1. Résumé

## 1.1. Introduction

### 1.1.1 Contexte

L'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)<sup>1</sup> est un mécanisme volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la bonne gouvernance des revenus publics issus de leurs extractions.

L'ITIE exige la publication annuelle de rapports ITIE, incluant la divulgation des revenus significatifs de l'État issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières<sup>2</sup>.

Le Burkina Faso a adhéré à l'ITIE en 2008. Depuis, 10 Rapports ITIE ont été publiés. Le pays a obtenu le statut dit « pays conforme » en 2013, ensuite, il a eu le statut de pays accomplissant des progrès significatifs en 2017. En 2019, le Burkina Faso a eu le statut de pays **accomplissant des progrès significatifs avec des améliorations considérables**.

### 1.1.2 Mandat de l'Administrateur Indépendant (AI)

Le mandat de l'AI couvre principalement :

- la réalisation d'une étude de cadrage pour éclairer le Comité de pilotage ITIE dans la prise de décision sur le périmètre du Rapport ITIE ;
- la mise en œuvre des procédures convenues avec le Comité de pilotage ITIE ;
- la collecte des données contextuelles et des données financières des parties déclarantes ;
- la compilation et le rapprochement des données reportées par les entreprises extractives et par le gouvernement ;
- l'enquête sur les écarts identifiés lors des travaux de rapprochement ; et
- la préparation du Rapport ITIE conformément à la Norme ITIE et aux Termes de Référence.

La collecte des données a été initiée après la validation du rapport de cadrage par le Comité de Pilotage de l'ITIE-BF dans sa réunion du 24 septembre 2020. Lors de cette réunion, il a été aussi convenu les procédures d'assurance des données, les définitions en matière de propriété effective, de projet, d'entreprises d'Etat et de dépenses quasi-budgétaires.

### 1.1.3 Entités déclarantes dans le Rapport ITIE 2019

Les entités gouvernementales recevant des revenus significatifs des sociétés extractives et une sélection des entreprises effectuant ces paiements, ont été sollicitées pour participer au processus de rapprochement des données financières et des données de production et d'exportation et pour fournir des informations contextuelles sur le secteur extractif.

Les entités gouvernementales et les entreprises, ayant participé aux travaux de rapprochement, sont énumérées dans la Section 4.9.2 du présent rapport.

En plus des parties déclarantes, les représentants de la société civile ont été consultés lors de la phase de cadrage afin de prendre en compte leurs points de vue sur les aspects importants devant être traités dans le rapport ITIE.

La mission a été réalisée avec l'appui du Secrétariat Permanent et sous la supervision du Comité de pilotage ITIE.

### 1.1.4 Limitations inhérentes au Rapport ITIE 2019

Les conclusions formulées dans le présent rapport se sont basées sur les données financières se rapportant à l'année 2019 ainsi que sur les réformes et les faits marquants survenus ultérieurement et jusqu'à la date de signature du présent rapport. Ces conclusions ne peuvent donc pas être étendues au-delà de cette période puisque les lois et le contexte régissant le secteur extractif peuvent être sujets à des changements ultérieurs.

<sup>1</sup> <https://eiti.org/fr>

<sup>2</sup> Exigence 4 de la Norme ITIE (2016)

## 1.2. Chiffres clés du Rapport ITIE 2019

### 1.2.1 Revenus du secteur extractif

Sur la base des données déclarées par les régies de l'Etat, après travaux de conciliation, les revenus nets générés par le secteur extractif pour l'année 2019 totalisent un montant de 160,16 milliards de FCFA contre 157,75 milliards de FCFA en 2018<sup>1</sup>, soit une hausse de 1,53%.

Le détail des revenus par catégorie de paiement se présente comme suit :

**Tableau 1 : Revenus du secteur extractif par nature 2018-2019**

Revenus du secteur extractif (en Milliards de FCFA)	2018	2019	Variation	En %
Fiscalité de droit commun	153,12	165,17	12,05	7,87%
Fiscalité minière	65,63	68,61	2,98	4,54%
Paiements sociaux	6,70	11,34	4,64	69,25%
Paiements environnementaux	4,42	4,26	(0,16)	-3,62%
<b>Total paiements du secteur extractif (brut)</b>	<b>229,88</b>	<b>249,38</b>	<b>19,50</b>	<b>8,48%</b>
Remboursements de crédit de TVA	(72,13)	(89,22)	(17,09)	23,69%
<b>Total paiements du secteur extractif (net)</b>	<b>157,75</b>	<b>160,16</b>	<b>2,41</b>	<b>1,53%</b>
<b>Total paiements du secteur extractif (net) (En millions de USD)</b>	<b>284,10</b>	<b>272,59<sup>2</sup></b>	<b>(11,51)</b>	<b>-4,05%</b>
<b>Total paiements du secteur extractif (net) (en millions de EUR)</b>	<b>240,49</b>	<b>244,16<sup>3</sup></b>	<b>3,67</b>	<b>1,53%</b>

Les revenus générés par le secteur extractif en 2019 ont été affectés à 89,84% au Budget de l'Etat. Le reste des revenus est affecté aux paiements sociaux, au FIE et aux sociétés d'Etat.

**Tableau 2 : Revenus du secteur extractif par affectation 2019**

Revenus du secteur extractif affectation	2018	En %	2019	En %
Budget de l'Etat (*)	146,26	92,72%	143,88	89,84%
Paiements sociaux	6,70	4,25%	11,34	7,08%
Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE)	4,42	2,80%	4,26	2,66%
Sociétés d'Etat et Etablissement Publics	0,37	0,23%	0,68	0,42%
<b>Total en milliards de FCFA</b>	<b>157,75</b>	<b>100,00%</b>	<b>160,16</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total en millions USD</b>	<b>284,10</b>		<b>272,59</b>	
<b>Total en millions EUR</b>	<b>240,49</b>		<b>244,16</b>	

(\*) Net des remboursements au titre des crédits de TVA.

Le détail des paiements de 160,16 milliards de FCFA du secteur extractif en 2019, par substance et par affectation se présente comme suit :

**Tableau 3 : Revenus du secteur extractif par substance (en milliards de FCFA)**

Secteur	Substance	Paiements budgétaires	Paiements sociaux et environnementaux	Paiements aux Sociétés d'Etat et Etablissements Publics	Total	En %
Mines & carrières	Or	126,14	15,56	0,33	142,03	88,68%
	Zinc	7,48	0,03	0,00	7,51	4,69%
	Carrière	0,01	-	0,35	0,36	0,22%
	Autres minerais	10,25	0,01	-	10,26	6,41%
<b>Total en milliards FCFA</b>		<b>143,88</b>	<b>15,60</b>	<b>0,68</b>	<b>160,16</b>	<b>100,00%</b>
<b>Total en millions USD</b>		<b>244,88</b>	<b>26,55</b>	<b>1,15</b>	<b>272,59</b>	
<b>Total en millions EUR</b>		<b>219,34</b>	<b>23,79</b>	<b>1,03</b>	<b>244,16</b>	

<sup>1</sup> Rapport ITIE-BF 2018,.

<sup>2</sup> Conversion faite au cours moyen annuel 2019, BCEAO (USD/FCFA =587,54) <https://www.bceao.int/sites/default/files/2020-06/Rapport%20annuel%202019%20de%20la%20BCEAO.pdf>

<sup>3</sup> Conversion faite au cours moyen annuel 2019, BCEAO (EUR/FCFA =655,957) <https://www.bceao.int/cours/cours-de-reference-des-principales-devises-contre-Franc-CFA>

## 1.2.2 Revenus des sociétés d'Etat et des Etablissements publics

Les revenus encaissés par les Sociétés d'Etat et les Etablissements publics se sont élevés en 2019 à 677,93 millions de FCFA contre 367,92 millions de FCFA en 2018, soit une progression de 84,26%. Ces revenus se détaillent comme suit :

**Tableau 4 : Revenus des sociétés d'Etat et les Etablissements publics dans le secteur extractif en 2018-2019**

Type des revenus (en millions FCFA)	2018	2019	Variation	En %
Frais de prestation (ONASSIM)	304,50	318,00	13,50	4,43%
Recettes (Taxe à l'exportation d'or et produits des ventes d'or) (ANEEMAS)	45,92	330,80	284,88	620,38%
Frais de prestation (BUMIGEB)	9,13	12,96	3,83	41,95%
Produits de vente de phosphate (SEPB)	8,37	16,17	7,80	93,19%
<b>Total en millions de FCFA</b>	<b>367,92</b>	<b>677,93</b>	<b>310,01</b>	<b>84,26%</b>
<b>Total en millions USD</b>	<b>0,66</b>	<b>1,15</b>	<b>0,49</b>	<b>74,13%</b>
<b>Total en millions EUR</b>	<b>0,56</b>	<b>1,03</b>	<b>0,47</b>	<b>84,26%</b>

Cette hausse a été réalisée principalement par l'ANEEMAS dont les revenus sont passés de 45,92 millions de FCFA en 2018 à 330,80 millions de FCFA en 2019 résultant de l'opérationnalisation des achats d'or en 2019 à la suite de la signature d'un accord de financement pour l'achat et la vente d'or en septembre 2019 avec la société belge AFFINOR<sup>1</sup>.

## 1.2.3 Revenus recouverts par le Trésor Public

En 2019, les revenus encaissés du secteur extractif par le Trésor se sont élevés à 138,18 milliards de FCFA (net des remboursements au titre des crédits de TVA) représentant 89,46% du total des paiements effectués par les sociétés extractives au cours de la même période.

**Tableau 5 : Etat des recettes recouvertes sur le compte du Trésor 2018-2019**

Revenus budgétaires du secteur extractif (en milliards de FCFA)	2018	2019	Variation	En %
Recettes budgétaires (en brut)	218,39	233,10	14,71	6,73%
(-) Remboursement des crédits de TVA	(72,13)	(89,22)	(17,09)	23,69%
<b>Total en milliards de FCFA (net)</b>	<b>146,26</b>	<b>143,88</b>	<b>(2,38)</b>	<b>-1,63%</b>
<b>Total en millions USD</b>	<b>263,41</b>	<b>244,88</b>	<b>(18,53)</b>	<b>-7,03%</b>
<b>Total en millions EUR</b>	<b>222,97</b>	<b>219,34</b>	<b>(3,63)</b>	<b>-1,63%</b>

Le détail des paiements par société et par flux est présenté dans la Section 5.1 du présent rapport.

En termes de flux, les redevances proportionnelles (Royalties) sont les premières contributrices à hauteur de 43,34% du total des recettes nettes suivi des droits de Douane, des Acomptes Provisionnels sur IS (AP-IS) et d'Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS) pour respectivement 43,15%, 18,46% et 18,35% des recettes nettes.

**Figure 1 - Recettes recouvertes sur le compte du trésor par flux (en milliards de FCFA)**



L'analyse complète des revenus extractifs est présentée dans la Section 5.1 du présent rapport.

<sup>1</sup> Les caractéristiques de l'accord sont détaillées dans la section 4.6.3.6 du présent rapport.

### 1.2.4 Transferts des revenus extractifs

Sur la base des déclarations de la DGTCP, les transferts des revenus extractifs, se détaillent comme suit :

**Tableau 6 : détail des transferts infranationaux**

Nature de transfert	Montant transféré en milliard de FCFA
<b>Transferts au titre du Fonds Minier de Développement Local (FMDL) (a) :</b>	<b>51,32</b>
- Transferts FMDL réalisés en 2019 au titre des ressources collectées des années 2017 et 2018 <sup>1</sup> .	11,76
- Transferts FMDL réalisés en 2020 au titre des ressources collectées des années 2017, 2018 et 2019 <sup>2</sup> .	18,09
- Transferts FMDL réalisés en 2020 au titre des ressources collectées des années 2017, 2018, 2019 et premier semestre 2020 <sup>3</sup> .	21,47
<b>Transferts au titre de la Taxe superficielle<sup>4</sup> (b)</b>	<b>1,73</b>
<b>Transferts au Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre<sup>5</sup> (c)</b>	<b>10,92</b>
<b>Total en milliard de FCFA = (a)+(b)+(c)</b>	<b>63,97</b>
<b>Total en millions de USD</b>	<b>108,88</b>
<b>Total en millions de EUR</b>	<b>97,52</b>

Le rapprochement des transferts reportés par rapports à ceux prévus par la réglementation est présenté dans la section 4.10 du présent rapport.

### 1.2.5 Production et exportation

#### Production

La production du secteur minier en 2019 en volume et en valeur se présente comme suit :

**Tableau 7 : État récapitulatif de la production du secteur extractif par substance<sup>6</sup>**

Minerais	Unité	Volume	Valeur en millions USD	Valeur en milliards de FCFA <sup>7</sup>
Or (production industriel)	Tonne	50,29	2 470,18	1 451,30
Zinc	Tonne	211 244	139,56	82,00
Or (Production artisanale)	Tonne	0,26	12,72	7,47
Minerais de carrières	m3	788 726,16	0,70	0,41
Phosphate (*)	Tonne	1 573,15	0,24	0,14
Argent (*)	Onces	45 821,43	0,74	0,43
<b>Total</b>			<b>2 624,14</b>	<b>1 541,75</b>

(\*) déclarations des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement.

Le détail par société, par projet et par région est présenté dans la section 4.8.3 du présent rapport.

<sup>1</sup> Arrêté interministériel n°2019-020 du 16 septembre 2019 portant répartition des ressources collectées du FMDL au titre des années 2017 et 2018.

<sup>2</sup> Arrêté conjoint n°2020-011/MMC/MINEFID du 19 mai 2020 portant répartition des ressources collectées du FMDL au titre des années 2017,2018 et 2019.

<sup>3</sup> Arrêté conjoint n°2020-020/MMC/MINEFID du 14 octobre 2020 portant reversement des ressources collectées du FMDL au titre des années 2017,2018, 2019 et du premier semestre 2020.

<sup>4</sup> Arrêté conjoint n°2020-019/MMC/MINEFID du 17 septembre 2020 portant reversement des taxes superficielles collectées en 2019.

<sup>5</sup> Déclaration ITIE 2019 de la DGTCP.

<sup>6</sup> Source : DGMMG.

<sup>7</sup> La production a été valorisée au prix de vente moyen 2019 de chaque substance (source : annuaire statistique 2019 du Ministère des Mines et des Carrières)

## Exportation

Les exportations du secteur minier en 2019, en volume et en valeur, se présentent comme suit :

**Tableau 8 : État récapitulatif des exportations du secteur extractif par substance<sup>1</sup>**

Minerais	Unité	Volume	Valeur en millions USD	Valeur en milliards de FCFA <sup>2</sup>
Or	Tonnes	50,83	2 262,31	1 329,18
Zinc	Kg	230 543,55	154,66	90,87
Argent	Onces	200 003,57	2,96	1,74
<b>Total</b>			<b>2 419,93</b>	<b>1 421,79</b>

Le détail par société, par région, par entité acheteuse et par pays destinataire est présenté dans la section 4.8.4 du présent rapport.

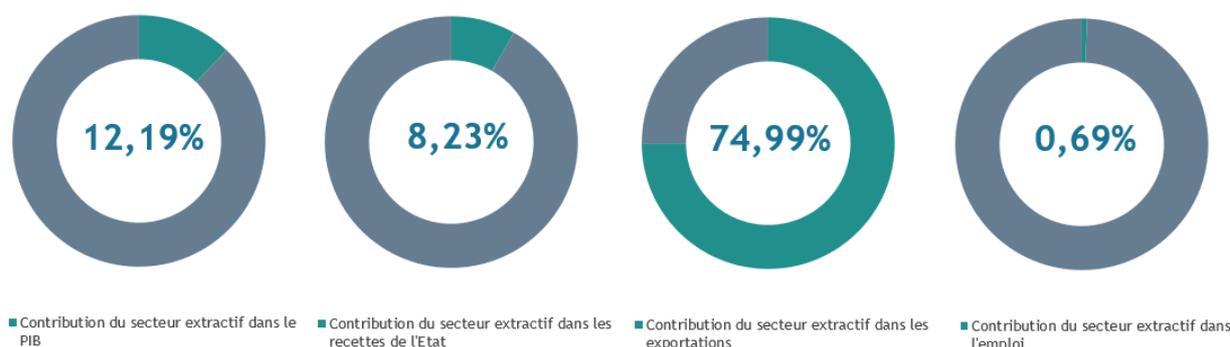
### 1.2.6 Contribution dans l'économie

La contribution du secteur dans son ensemble sur la période 2018-2019 se présente comme suit :

**Tableau 9 : Contribution du secteur extractif dans l'économie 2018-2019**

	2018	2019
PIB	11,12%	12,19%
Revenus	8,38%	8,23%
Export	72,08%	74,99%
Emploi	0,60%	0,69%

**Figure 2 : Contribution 2019 du secteur extractif dans l'économie**



Le détail de calcul des contributions est présenté dans la Section 4.11.5 du présent rapport.

## 1.3. Principaux constats

### 1.3.1 Exhaustivité des données

Toutes les entreprises extractives et les entités de l'Etat sélectionnées dans le périmètre ont soumis leurs déclarations. Nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère exhaustif des données ITIE qui nous ont été déclarées.

### 1.3.2 Résultats des travaux de rapprochement

Le rapprochement des paiements a été effectué sur la base du périmètre arrêté par le Comité de pilotage ITIE tel que détaillé dans la Section 4.9 du présent rapport. L'exercice de rapprochement a permis de couvrir 94,45% du total des revenus extractifs reportés par l'Etat.

Les écarts n'ayant pas pu être rapprochés s'élèvent à (2,529) milliards de FCFA, soit l'équivalent de 1,86% des revenus reportés par l'Etat. Ces écarts sont inférieurs au seuil d'erreur acceptable fixé à 2 % par le Comité de pilotage ITIE. Les rapprochements réalisés tendent à confirmer la qualité et la fiabilité des déclarations ITIE de l'Etat et des entreprises qui sont présentées dans ce Rapport ITIE. Le tableau suivant présente un récapitulatif des travaux de rapprochements :

<sup>1</sup> Source : DGD.

<sup>2</sup> Les exportations ont été valorisées par la DGD à la valeur FOB (Free On Board).

**Tableau 10 : État récapitulatif des écarts de rapprochement des flux de paiement en numéraire**

Déclarations	En milliards de FCFA (Déclaration initiale)	Ajustement	En milliards de FCFA (Déclaration ajustée)
Entreprises extractives	128,322	5,044	133,366
État	173,567	(37,672)	135,895
<b>Écart</b>	<b>(45,245)</b>		<b>(2,529)</b>
<b>% Écart</b>	<b>-26,07%</b>		<b>-1,86%</b>

Le détail des travaux de rapprochement est présenté dans la Section 3.2 du présent rapport.

### 1.3.3 Assurance des données

Les procédures d'assurance convenues par le Comité de pilotage ITIE ainsi que l'évaluation du respect de la procédure par entités déclarantes sont détaillés dans la Section 4.9.10 du présent rapport. Sur la base de ces procédures, l'AI a mené l'évaluation de l'assurance après le rapprochement des données financières :

(i) Sur les 16 sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement, 5 sociétés ne se sont pas conformées aux procédures d'assurances convenues par le Comité de pilotage ITIE. La liste des sociétés concernées est présentée en Annexe 4. Ces sociétés représentent un total paiement de 68,321 milliards FCFA soit 46,86% du total des paiements rapportés par les sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement. L'impact de cette constatation est néanmoins atténué par les résultats des travaux de rapprochement qui n'ont pas mis en évidence d'écarts ou d'anomalies significatifs.

(ii) Pour les entités publiques, 92,07% des recettes rapportées dans le présent rapport ont fait l'objet d'une certification sans réserve par la Cour des Comptes.

Le détail d'évaluation est présenté dans la section 4.9.10 du présent rapport.

Compte tenu de ce qui précède, nous pouvons raisonnablement nous prononcer sur le caractère fiable des revenus reportés dans le présent rapport.

### 1.4. Recommandations

Sans remettre en cause les données et les conclusions du présent rapport, nous avons formulé des recommandations destinées à améliorer le processus de déclaration ITIE et la gouvernance et la transparence du secteur dont le résumé se présente comme suit :

N°	Recommandations	Actions proposées	Niveau de priorité
1	Conformité de la Gestion du Fonds Minier de Développement Local (FMDL)	Pallier les insuffisances constatées dans la gestion du FMDL et prendre les mesures pour améliorer la transparence et la traçabilité de l'affectation de ses ressources.	1
2	Régulariser la situation de la SEPB	Clarifier le régime fiscal régissant l'activité de la société dans le cadre du code minier et inscrire ses titres dans le cadastre minier.	1
3	Inclusion des sous-traitants du secteur minier dans les déclarations ITIE	Mener une réflexion sur la possibilité d'intégrer la sous-traitance dans le périmètre des rapports ITIE.	3
4	Etude sur la conformité des procédures d'octroi des titres miniers	Procéder à une vérification à posteriori de la conformité des procédures utilisées pour l'octroi des concessions, contrats, licences, permis et autres droits d'exploitation et d'exploration minier aux lois en vigueur,	3

Le détail de ces recommandations ainsi que le suivi des recommandations des rapports ITIE précédents sont présentés dans la Section 6 du présent rapport.



## 2 Aperçu sur l'ITIE Burkina Faso

## 2. Aperçu sur l'ITIE Burkina Faso

### 2.1 L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

L'ITIE est une initiative d'envergure mondiale lancée en 2002 visant à promouvoir une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources naturelles. La Norme ITIE exige la publication d'informations sur l'ensemble de la chaîne de valeur des industries extractives, depuis le point d'extraction des ressources naturelles jusqu'à la manière dont les revenus parviennent au gouvernement et dont ils profitent à la population.

A l'échelle internationale, la supervision de l'Initiative est assurée par un Conseil d'Administration constitué d'un président élu et de membres représentant les pays en développement riches en ressources naturelles, les donateurs et les pays partenaires, les sociétés internationales et nationales d'exploitation de pétrole, de gaz et de ressources minérales, la société civile et les investisseurs. Le Conseil d'administration international de l'ITIE veille au respect de la Norme ITIE<sup>1</sup>. Pour en savoir plus sur l'ITIE, son Conseil et son Secrétariat, ainsi que sur la Norme, veuillez consulter le site : <https://eiti.org/fr>

### 2.2 L'ITIE Burkina Faso

Le Burkina Faso a adhéré à l'ITIE en 2008. Il a obtenu le statut dit « pays conforme » en 2013. En août 2019, l'ITIE internationale<sup>2</sup>, montre que le pays a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, avec des améliorations considérables sur plusieurs exigences. Sur six (06) mesures correctives évaluées, cinq (05) ont été satisfaisantes et une mesure reste à satisfaire avant la prochaine validation.

La structure institutionnelle de l'ITIE-BF est régie par les décrets n° 2008-810/PRES/PM/MEF/MCE et 2008-811/PRES/PM/MEF/MCE du 17 décembre 2008 et des décrets modificatifs n° 2009-527/PRES/PM/MEF/MCE et N° 2009-528/PRES/PM/MEF/MCE du 17 juillet 2009 portant respectivement création, attributions, composition, organisation et fonctionnement d'un Comité de Supervision et d'un Comité de Pilotage de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) au Burkina Faso.

Par ailleurs, un Secrétariat Permanent de l'ITIE-BF, créé par arrêté n° 2009-092/MEF/SG/SP-ITIE du 05 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement de ladite structure, est chargé de l'exécution des décisions des deux précédentes instances dirigeantes et de la gestion quotidienne des activités de mise en œuvre du processus ITIE au Burkina Faso.

Pour plus d'information sur l'ITIE-Burkina Faso, veuillez consulter le site : <http://www.itie-bf.gov.bf/>

### 2.3 Aperçu sur les activités de l'ITIE Burkina Faso en 2019

En 2019, les activités de l'ITIE-BF se sont déroulées autour des principaux axes suivants :

- l'adoption du rapport annuel d'avancement 2019 ;
- l'adoption du plan d'actions 2019-2021 de l'ITIE-BF ;
- l'adoption d'un rapport sur la mise en œuvre des recommandations issues des rapports ITIE et des validations ;
- l'adoption d'un plan d'opérationnalisation de la propriété effective et de la déclaration par projet ;
- l'élaboration et la divulgation de la charte de participation et de renouvellement des membres des collèges de la société civile et des sociétés extractives

Le détail des activités réalisées et les objectifs atteints au cours de 2019 peuvent être consultés dans le Rapport Annuel d'avancement 2019 de l'ITIE-BF publié sur le site : <http://www.itie-bf.gov.bf/>.

### 2.4 Politique de données ouvertes

Il est créé, au sein du Ministère en charge de développement de l'économie numérique, le Projet Initiative Open Data du Burkina (BODI) par arrêté conjoint N°2015-0043/MDENP/MEF du 15 février 2015 portant création, administration et fonctionnement de l'initiative sur les données ouvertes du Burkina Faso.

L'objectif global de ce projet est de faire la promotion de la libération des données non sensibles produites par le gouvernement, la société civile et le secteur privé afin que ces données puissent être réutilisées pour créer des services à valeur ajoutée et aussi renforcer la transparence gouvernementale. Les objectifs spécifiques visés par la mise en œuvre du projet comportent entre autres :

- la collecte et la publication sur une plateforme centrale des données produites ;
- la publication régulière des données ;
- la promotion de la réutilisation des données ;
- l'augmentation de la transparence gouvernementale et le renforcement de la démocratie à travers la publication des données sur la gestion ; et
- la stimulation du développement économique et social au Burkina Faso.

<sup>1</sup> <https://eiti.org/fr/norme/aperçu>

<sup>2</sup> [http://www.itie-bf.gov.bf/IMG/pdf/seconde\\_validation\\_du\\_burkina\\_faso\\_1\\_.pdf](http://www.itie-bf.gov.bf/IMG/pdf/seconde_validation_du_burkina_faso_1_.pdf)



### 3 Périmètre et résultats des travaux de rapprochement

## 3. Approche et résultats de rapprochement

### 3.1 Approche pour la collecte et le rapprochement des données

#### 3.1.1 Collecte des données

La collecte des données a été effectuée en utilisant un formulaire de déclaration développé par l'AI et approuvé par le Comité de pilotage. En plus des données sur les paiements, le formulaire de déclaration comporte des données contextuelles exigées par la Norme ITIE. Le modèle du formulaire est présenté en annexe 16.

Les directives de rapportage et le formulaire de déclaration tels qu'approuvés par le Comité de pilotage ont fait l'objet d'une présentation aux parties déclarantes lors d'un atelier de formation. Le Comité de pilotage a fixé le 13 Novembre 2020 comme date limite pour la soumission des déclarations.

Le modèle du formulaire de déclaration a été adressé par e-mail aux parties déclarantes qui ont été invitées à envoyer directement leurs déclarations à l'AI.

#### 3.1.2 Formulaire de déclaration

Le formulaire de déclaration comporte 18 feuilles dont le détail par entité déclarante se présente comme suit :

Feuille n°	Donnée / Information	Entités déclarantes		
		Entreprises Extractives	Entreprises d'Etat	Régies Financières
1	Fiche signalétique	√	N/A	N/A
2	Formulaire de déclaration	√	√	√
3	Détail des paiements	√	√	√
4	Exportations & ventes	√	√	DGD, DGMG
5	Productions	√	√	DGMG
6	Structure de capital	√	N/A	N/A
7	Participation Publique	N/A	√	DGTCP, DGMG
8	Paievements sociaux obligatoires	√	N/A	N/A
9	Paievements sociaux volontaires	√	N/A	N/A
10	Dépenses quasi budgétaires	N/A	√	N/A
11	Transferts Infranationaux & Supranationaux	N/A	N/A	DGTCP
12	Transaction de troc-Projets	√	√	√
13	Propriété réelle	√	N/A	N/A
14	Prêts & Subventions	√	√	DGTCP, DGMG
15	Octrois des licences	N/A	N/A	DGCM/DGMG
16	Déclaration des premières ventes	N/A	√	N/A
17	Liste des stés extractives			
18	Définition des flux			

#### 3.1.3 Rapprochement des données

À la suite de la réception des déclarations, nous avons procédé :

- au rapprochement des flux de paiements déclarés par les entreprises extractives avec les recettes déclarées par les régies financières ;
- à l'identification des écarts significatifs et de l'analyse de leurs origines ;
- à la collecte des éléments de réponse des entreprises et des régies financières concernant les écarts et l'examen des pièces justificatives ; et
- à l'identification des ajustements nécessaires. Ces ajustements ont été opérés sur la base des justifications et/ou confirmations obtenues des parties déclarantes.

Chaque fois où les écarts n'ont pas pu être rapprochés, les parties concernées ont été contactées en vue d'obtenir les documents justificatifs pour procéder aux ajustements. Dans certains cas, ces écarts n'ont pas pu être ajustés. Les résultats des travaux de rapprochement sont présentés dans la Section 3.2 du présent rapport.

Pour les besoins des travaux de rapprochement, le Comité de pilotage a convenu de :

- **un seuil d'erreur acceptable cumulé de 2%** en-deçà duquel, le Comité de pilotage considère que les écarts présentés dans le Rapport ITIE 2019 ne sont pas significatifs et n'affectent pas la fiabilité des données sur les revenus du secteur ; et
- **un seuil d'erreur non significatif de 500 000 FCFA (l'équivalent de 1000 USD)** en deçà duquel, le Comité de pilotage considère qu'une différence entre les données de l'État et celles de la société pour un flux de paiement est mineur. Ce qui signifie que l'analyse détaillée a été réalisée uniquement pour les écarts initiaux supérieurs à 500 000 FCFA.

### 3.1.4 Procédures d'assurance des données

L'ITIE exige une évaluation visant à déterminer si ces paiements et revenus font l'objet « d'un audit indépendant crédible, conformément aux normes internationales en matière d'audit ».

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité des données reportées dans le rapport ITIE 2019, les mesures suivantes ont été convenues avec le Comité de Pilotage de l'ITIE :

**Pour les entreprises extractives :**

- le formulaire doit porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée de l'entreprise (applicable à toutes les sociétés) ;
- pour les sociétés dont la contribution dépasse 1 milliard de FCFA, le formulaire de déclaration doit être certifié par un auditeur externe ou un Commissaire Aux Comptes (CAC) ;
- le formulaire doit être accompagné des états financiers certifiés ou une lettre d'affirmation par le CAC attestant que les états financiers 2019 ont fait l'objet d'un audit.

**Pour les administrations publiques et organismes collecteurs**

- le formulaire doit porter la signature d'un haut responsable ou d'une personne habilitée ;
- le formulaire doit être certifié par la Cour des Comptes ;
- le formulaire doit être accompagné des états financiers certifiés ou une lettre d'affirmation par le CAC attestant que les états financiers 2019 ont fait l'objet d'un audit.

### 3.1.5 Sauvegarde de la confidentialité des données

BDO a adopté les mesures suivantes pour protéger les informations confidentielles et les données collectées des entités déclarantes :

- les correspondances électroniques avec les entreprises et les entités gouvernementales ont été réalisées via une adresse électronique créée uniquement pour le projet ITIE-Burkina Faso et la liste des employés ayant accès à ce compte de messagerie a été restreint ;
- toutes les informations électroniques reçues des entités déclarantes ont été enregistrées dans un dossier avec un accès restreint ;
- la sauvegarde des documents physiques a été assurée en gardant les documents sous clé ;
- tous les employés impliqués dans le projet ITIE ont été informés de l'importance de la non-divulgence d'informations confidentielles ; et
- les politiques, les devoirs professionnels et l'éthique de BDO exigent de tout son personnel le respect de la confidentialité pour toutes les données des clients.

## 3.2 Résultats des travaux de rapprochement

Toutes les entités retenues dans le périmètre de rapprochement ont soumis leurs formulaires de déclaration. Nous présentons au niveau de cette section, les résultats des travaux de rapprochement au titre :

- des paiements en numéraire ;
- de la production ; et
- des exportations.

### 3.2.1 Rapprochement des paiements en numéraire

Les travaux de rapprochement des flux de paiements en numéraire se détaillent par société comme suit :

En FCFA

Sociétés	Déclarations initialement reçues			Ajustements			Montants après ajustements		
	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence
ESSAKANE	22 775 414 544	38 665 969 124	(15 890 554 580)	734 162 186	(16 051 888 435)	16 786 050 621	23 509 576 730	22 614 080 689	895 496 041
BISSA GOLD	12 701 248 218	22 678 233 801	(9 976 985 583)	832 037 615	(3 048 821 578)	3 880 859 193	13 533 285 833	19 629 412 223	(6 096 126 390)
SEMAFO BURKINA FASO SA	4 515 733 758	13 479 494 749	(8 963 760 991)	-	(9 582 064 754)	9 582 064 754	4 515 733 758	3 897 429 995	618 303 763
HOUNDE EXPLORATION	8 474 784	7 879 789	594 995	-	-	-	8 474 784	7 879 789	594 995
HOUNDE GOLD OPERATION	47 992 757 190	39 636 048 842	8 356 708 348	(6 927 966 661)	-	(6 927 966 661)	41 064 790 529	39 636 048 842	1 428 741 687
RIVERSTONE KARMA	6 521 048 016	7 769 700 056	(1 248 652 040)	11 118 858	(2 003 041 308)	2 014 160 166	6 532 166 874	5 766 658 748	765 508 126
SEMAFO BOUNGOU BURKINA MINING COMPANY)	(869 877 530)	15 768 366 706	(16 638 244 236)	13 691 184 339	(2 946 766 897)	16 637 951 236	12 821 306 809	12 821 599 809	(293 000)
ROXGOLD	6 129 983 329	6 320 145 184	(190 161 855)	(2 256 200 199)	(5 043 357 897)	2 787 157 698	3 873 783 130	1 276 787 287	2 596 995 843
SOMITA	3 646 759 639	6 024 842 105	(2 378 082 466)	325 508 087	840 570 883	(515 062 796)	3 972 267 726	6 865 412 988	(2 893 145 262)
NANTOU MINING BURKINA FASO NETIANA MINING COMPANY	4 813 021 542	7 485 118 154	(2 672 096 612)	2 655 800 783	-	2 655 800 783	7 468 822 325	7 485 118 154	(16 295 829)
WAHGNION GOLD	5 623 869 801	5 771 571 638	(147 701 837)	-	1 918 466	(1 918 466)	5 623 869 801	5 773 490 104	(149 620 303)
SOMISA	3 172 786 040	2 415 519 313	757 266 727	(1 168 474 000)	1 106 931	(1 169 580 931)	2 004 312 040	2 416 626 244	(412 314 204)
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	1 084 823 605	1 090 959 264	(6 135 659)	9 574 013	-	9 574 013	1 094 397 618	1 090 959 264	3 438 354
SEPB	3 220 835	-	3 220 835	-	-	-	3 220 835	-	3 220 835
<b>Total</b>	<b>128 322 432 542</b>	<b>173 567 055 818</b>	<b>(45 244 623 276)</b>	<b>5 044 199 003</b>	<b>(37 672 219 171)</b>	<b>42 716 418 174</b>	<b>133 366 631 545</b>	<b>135 894 836 647</b>	<b>(2 528 205 102)</b>

Source : Déclaration ITIE.

Les travaux de rapprochement des flux de paiements en numéraire se détaillent par flux comme suit :

En FCFA

Taxes	Déclarations initialement reçues			Ajustements			Montants après ajustements		
	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence
<b>DGD</b>	<b>36 001 574 537</b>	<b>54 227 213 341</b>	<b>(18 225 638 804)</b>	<b>5 304 797 143</b>	<b>-</b>	<b>5 304 797 143</b>	<b>41 306 371 680</b>	<b>54 227 213 341</b>	<b>(12 920 841 661)</b>
Droits de Douane	36 001 100 694	54 219 463 341	(18 218 362 647)	5 304 797 143	-	5 304 797 143	41 305 897 837	54 219 463 341	(12 913 565 504)
Pénalités	473 843	7 750 000	(7 276 157)	-	-	-	473 843	7 750 000	(7 276 157)
<b>DGI</b>	<b>29 984 248 331</b>	<b>48 593 312 522</b>	<b>(18 609 064 191)</b>	<b>(8 749 947 869)</b>	<b>(37 675 244 568)</b>	<b>28 925 296 699</b>	<b>21 234 300 462</b>	<b>10 918 067 954</b>	<b>10 316 232 508</b>
Impôt sur les Sociétés	14 755 228 011	15 770 199 472	(1 014 971 461)	469 173 339	-	469 173 339	15 224 401 350	15 770 199 472	(545 798 122)
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires	23 846 699 221	23 816 598 414	30 100 807	20 658 536	-	20 658 536	23 867 357 757	23 816 598 414	50 759 343
Acomptes Provisionnels sur IS	26 295 027 651	25 202 683 979	1 092 343 672	(1 092 343 672)	-	(1 092 343 672)	25 202 683 979	25 202 683 979	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée	20 246 178 240	12 284 373 623	7 961 804 617	(9 598 150 460)	-	(9 598 150 460)	10 648 027 780	12 284 373 623	(1 636 345 843)
Retenue à la source intérieur	2 811 207 256	4 809 174 566	(1 997 967 310)	673 302 552	(900 000 000)	1 573 302 552	3 484 509 808	3 909 174 566	(424 664 758)
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières	5 184 037 352	4 624 665 692	559 371 660	(378 113 420)	-	(378 113 420)	4 805 923 932	4 624 665 692	181 258 240
Retenue à la source extérieur	6 492 934 466	7 800 098 776	(1 307 164 310)	(513 941 862)	-	(513 941 862)	5 978 992 604	7 800 098 776	(1 821 106 172)
Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux	3 350 488 544	-	3 350 488 544	-	-	-	3 350 488 544	-	3 350 488 544
Taxe Patronale d'Apprentissage	2 469 053 190	2 092 504 655	376 548 535	(7 676 795)	-	(7 676 795)	2 461 376 395	2 092 504 655	368 871 740
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier	55 085 255	58 713 999	(3 628 744)	2 189 805	-	2 189 805	57 275 060	58 713 999	(1 438 939)
Impôt sur le Revenu des Créances, dépôts	33 057 540	4 000	33 053 540	(32 920 207)	-	(32 920 207)	137 333	4 000	133 333

Taxes	Déclarations initialement reçues			Ajustements			Montants après ajustements		
	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence
Impôt sur les Revenus Fonciers	30 768 487	19 754 058	11 014 429	(3 507 068)	-	(3 507 068)	27 261 419	19 754 058	7 507 361
Contribution des patentes	3 463 136 142	1 558 502 699	1 904 633 443	1 445 900	1 906 097 843	(1 904 651 943)	3 464 582 042	3 464 600 542	(18 500)
Droit	72 171 098	17 500 107	54 670 991	6 000	17 936 449	(17 930 449)	72 177 098	35 436 556	36 740 542
Taxe de bien de mainmorte/ Taxe Foncière sur les Sociétés	611 912 142	138 150 244	473 761 898	-	-	-	611 912 142	138 150 244	473 761 898
Remboursements de crédit de TVA (*)	(80 632 927 984)	(49 615 779 891)	(31 017 148 093)	1 694 067 354	(39 599 278 860)	41 293 346 214	(78 938 860 630)	(89 215 058 751)	10 276 198 121
Taxe sur les Plus-Value Immobilière	-	190 000	(190 000)	-	-	-	-	190 000	(190 000)
Pénalités	900 191 720	15 978 129	884 213 591	15 862 129	900 000 000	(884 137 871)	916 053 849	915 978 129	75 720
<b>DGTCP</b>	<b>57 987 398 071</b>	<b>69 636 662 575</b>	<b>(11 649 264 504)</b>	<b>8 225 688 293</b>	<b>(10 000)</b>	<b>8 225 698 293</b>	<b>66 213 086 364</b>	<b>69 636 652 575</b>	<b>(3 423 566 211)</b>
Redevance proportionnelle	45 724 810 400	58 583 880 105	(12 859 069 705)	9 328 617 408	-	9 328 617 408	55 053 427 808	58 583 880 105	(3 530 452 297)
Taxe Superficière	6 076 380 006	6 096 011 509	(19 631 503)	7 931 507	-	7 931 507	6 084 311 513	6 096 011 509	(11 699 996)
Dividendes	2 888 030 253	1 483 104 178	1 404 926 075	(1 404 926 075)	-	(1 404 926 075)	1 483 104 178	1 483 104 178	-
Droits Fixes	-	32 000 000	(32 000 000)	30 000 000	-	30 000 000	30 000 000	32 000 000	(2 000 000)
Pénalités	45 616 163	146 327 996	(100 711 833)	100 525 221	-	100 525 221	146 141 384	146 327 996	(186 612)
Frais de dossier	1 197 005 640	50 000	1 196 955 640	(1 168 474 000)	(10 000)	(1 168 464 000)	28 531 640	40 000	28 491 640
Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	2 055 555 609	3 295 288 787	(1 239 733 178)	1 332 014 232	-	1 332 014 232	3 387 569 841	3 295 288 787	92 281 054
<b>ONASSIM</b>	<b>76 500 000</b>	<b>318 000 000</b>	<b>(241 500 000)</b>	<b>241 500 000</b>	<b>-</b>	<b>241 500 000</b>	<b>318 000 000</b>	<b>318 000 000</b>	<b>-</b>
Frais de prestation ONASSIM	76 500 000	318 000 000	(241 500 000)	241 500 000	-	241 500 000	318 000 000	318 000 000	-
<b>ANEVE</b>	<b>2 554 766</b>	<b>24 360 362</b>	<b>(21 805 596)</b>	<b>19 246 039</b>	<b>-</b>	<b>19 246 039</b>	<b>21 800 805</b>	<b>24 360 362</b>	<b>(2 559 557)</b>
Frais de prestation BUNEE	2 554 766	24 360 362	(21 805 596)	19 246 039	-	19 246 039	21 800 805	24 360 362	(2 559 557)

Taxes	Déclarations initialement reçues			Ajustements			Montants après ajustements		
	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence	Sociétés	Gouvernement	Différence
<b>BUMIGEB</b>	6 453 986	6 783 759	(329 773)	2 915 397	3 035 397	(120 000)	9 369 383	9 819 156	(449 773)
Frais de prestation BUMIGEB	6 453 986	6 783 759	(329 773)	2 915 397	3 035 397	(120 000)	9 369 383	9 819 156	(449 773)
<b>FIE</b>	4 263 702 851	760 723 259	3 502 979 592	-	-	-	4 263 702 851	760 723 259	3 502 979 592
Versements au Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines	4 263 702 851	760 723 259	3 502 979 592	-	-	-	4 263 702 851	760 723 259	3 502 979 592
<b>Total</b>	<b>128 322 432 542</b>	<b>173 567 055 818</b>	<b>(45 244 623 276)</b>	<b>5 044 199 003</b>	<b>(37 672 219 171)</b>	<b>42 716 418 174</b>	<b>133 366 631 545</b>	<b>135 894 836 647</b>	<b>(2 528 205 102)</b>

Source : Déclaration ITIE.

(\*) La TVA remboursée aux sociétés minières provient de la TVA supportée lors des importations ou des achats locaux de biens et services, et comme ces sociétés vendent toute leurs productions hors du Burkina Faso, elles ne collectent pas en retour de la TVA, d'où une récurrence de crédits TVA (Le principe de remboursement est légiféré dans le Code Général des impôts (CGI) à travers les articles 327 et suivants).

Le principe retenu par le Burkina Faso en matière de crédit TVA est le remboursement effectif. Les modalités de remboursement des crédits de TVA sont présentées au niveau de l'arrêté 2010-284 MEF/CAB. En 2018, dans la loi de finances rectificative, un compte d'affectation spécial du Trésor (CAST) dénommé "Remboursement de crédit TVA" a été créé pour permettre la dotation budgétaire des fonds nécessaires au remboursement du crédit TVA à hauteur de 50 milliards de FCFA par an (arrêté N° 2019-230 MINEFID SG DGTCP DELF portant nomenclatures des pièces justificatives de remboursement de crédit de TVA).

### 3.2.2 Ajustements

#### a) Pour les sociétés extractives :

Les ajustements opérés sur les déclarations des sociétés extractives se résument comme suit :

Nature d'ajustement	Montant en FCFA
Taxes payées non reportées (i)	18 267 296 649
Montant doublement déclaré (ii)	886 465 027
Erreur de Reporting (montant et détail) (iii)	2 285 076 755
Taxes payées hors période de réconciliation (iv)	(4 047 393 509)
Taxes hors périmètre de réconciliation (v)	(1 168 474 000)
Taxes reportées non payées (vi)	(11 178 771 919)
<b>Total</b>	<b>5 044 199 003</b>

(i) Cet ajustement se détaille par société et par flux comme suit :

Sociétés	Montant en FCFA	Détail de l'ajustement	
		L'ajustement se détaille par flux comme suit :	
		<b>Flux</b> <b>Montant en FCFA</b>	
SEMAFO BOUNGOU SA	12 790 483 976	Redevances proportionnelles (Royalties)	6 711 786 718
		Droits de Douane et taxes assimilées	4 109 556 214
		Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	1 692 777 442
		Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	276 363 602
		<b>Total</b>	<b>12 790 483 976</b>
		L'ajustement se détaille par flux comme suit :	
		<b>Flux</b> <b>Montant en FCFA</b>	
HOUNDE GOLD OPERATION	3 642 240 179	Redevances proportionnelles (Royalties)	1 821 676 443
		Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	1 411 524 095
		Droits de Douane et taxes assimilées	404 543 150
		Retenue à la source intérieur (RET / INT)	4 496 491
<b>Total</b>	<b>3 642 240 179</b>		
ESSAKANE SA	734 162 186	Principalement relatif à des paiements afférents aux Redevances proportionnelles (Royalties) et frais de prestation ONSASSIM non reportés initialement pour respectivement 500 951 789 FCFA et 231 000 000 FCFA.	
		L'ajustement se détaille par flux comme suit :	
		<b>Flux</b> <b>Montant en FCFA</b>	
NETIANA MINING COMPANY(NMC)	344 617 246	Remboursements de crédit de TVA	(1 172 093 813)
		Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	901 268 216
		Impôt sur les Sociétés (IS)	520 495 002
		Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	32 055 530
		Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	29 000 000
		Autres	33 892 311
<b>Total</b>	<b>344 617 246</b>		
		L'ajustement se détaille par flux comme suit :	
		<b>Flux</b> <b>Montant en FCFA</b>	
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	1 299 453 361	Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	801 073 788
		Redevances proportionnelles (Royalties)	418 763 210
		Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	38 929 006
		Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	29 000 000
		Retenue à la source intérieur (RET / INT)	11 551 357
		Autres	136 000
<b>Total</b>	<b>1 299 453 361</b>		
ROXGOLD SANU SA	(2 117 054 943)	Relatif principalement aux remboursements de TVA pour un montant de (2 140 596 450 FCFA).	

Sociétés	Montant en FCFA	Détail de l'ajustement
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	3 010 745	Relatif à des droits de douane non reportés initialement.
NANTOU MINING BURKINA FASO	16 882 738	Principalement relatif à des pénalités fiscales non reportées initialement.
BISSA GOLD SA	832 037 615	L'ajustement se détaille par flux comme suit : - Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour 85 593 850 FCFA ; - Droits de douane pour 509 886 910 FCFA ; - Retenue à la source intérieur (RET / INT) pour 76 829 685 FCFA ; - Impôt sur les Sociétés (IS) pour 65 866 379 FCFA ; - Retenue à la source extérieur (RET / EXT) pour 58 646 481 FCFA ; - Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) pour 18 842 239 FCFA ; - Frais de prestation BUNEE pour 15 399 464 FCFA ; - Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS) pour 972 607 FCFA.
SOMITA SA	703 781 420	L'ajustement se détaille par flux comme suit : - Droits de douane pour 499 092 848 FCFA ; - Retenue à la source extérieur (RET / EXT) pour 93 921 152 FCFA ; - Impôt sur les Sociétés (IS) pour 90 299 115 FCFA ; - Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour 11 392 412 FCFA ; - Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS) pour 5 229 318 FCFA ; - Frais de prestation BUNEE pour 3 846 575 FCFA.
RIVERSTONE KARMA	11 118 858	Principalement relatif à des paiements afférents à la retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF) et des frais de prestation ONASSIM non reportés initialement.
<b>Total ajustements</b>	<b>18 267 296 649</b>	

- (ii) Pour les montants doublement déclarés, Il s'agit principalement des remboursements de crédit de TVA déclarés doublement par la société SEMAFO BOUNGOU SA pour 900 700 363 FCFA.
- (iii) Pour les Erreurs de Reporting, Il s'agit principalement de l'ajustement du remboursement des crédits de TVA déclarés par la société NANTOU MINING pour un montant de 2 638 918 045 FCFA.
- (iv) Il s'agit des paiements effectués en 2020 qui ont été déclarés en 2019, les ajustements se détaillent par société et par flux comme suit :

Sociétés	Montant en FCFA	Détail de l'ajustement
NETIANA MINING COMPANY (NMC)	(2 293 261 498)	Paiement de la taxe « Acomptes Provisionnels sur IS (AP-IS) » encaissé par la DGI en 2020 et déclaré en 2019 pour un montant de (2 199 075 589) FCFA. Des paiements effectués en 2020 qui ont été déclarés en 2019 principalement pour le flux « Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) » pour un montant de (92 896 975) FCFA.
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	(2 290 765 718)	L'ajustement se détaille par flux comme suit : - Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS) pour 583 948 094 FCFA ; - Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour 126 591 823 FCFA ; - Retenue à la source intérieur (RET / INT) pour 1 717 938 FCFA ; - Dividendes pour 1 404 926 075 FCFA ; - Retenue à la source extérieur (RET / EXT) pour 140 657 581 FCFA ; - Impôt sur le Revenu des Créances, dépôts et cautionnements (IRC) pour 32 924 207 FCFA.
HOUNDE GOLD OPERATION SA	536 633 707	Il s'agit principalement des crédits de TVA remboursés en 2020 pour un montant de 534 280 207 FCFA.
<b>Total ajustements</b>	<b>(4 047 393 509)</b>	

- (v) Ajustement des frais de nantissement de créance payés auprès du tribunal du commerce déclarées par la société SOMISA parmi les frais de dossier pour un montant de 1 168 474 000 FCFA.
- (vi) Pour les Taxes reportées non payées, Il s'agit principalement de :
- l'ajustement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) déclarée par la société HOUNDE GOLD OPERATIONS. La société a déclaré une TVA d'un montant de 11 082 805 016 FCFA alors qu'elle aurait dû déclarer un montant de 1 411 524 095 FCFA selon la confirmation de la DGI.

- deux ajustements pour les flux « Remboursement de Crédit de TVA » et « Impôt sur les Sociétés (IS) » déclarés par la société NETIANA MNING COMPANY (NMC) pour respectivement 767 490 582 FCFA et (219 149 150) FCFA.
- Ajustement de la déclaration de la société Burkina Mining Company « BMC » pour les droits de douane et la contribution FMDL pour respectivement (216 790 798) FCFA et (418 763 210) FCFA.

**b) Pour les régies financières :**

Nature d'ajustement	Montant en FCFA
Taxes perçues non reportées (i)	(38 221 620 429)
Erreur de Reporting (montant et détail) (ii)	549 401 258
<b>Total</b>	<b>(37 672 219 171)</b>

(i) Ces ajustements se détaillent par société et par flux comme suit :

Société	Taxes perçues non reportées				Total
	Contribution des patentes	Droit d'enregistrement	Remboursements de crédit de TVA	Frais de prestation BUMIGEB	
SOMITA SA	291 159 625	-	-	-	291 159 625
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	129 129 451	-	-	-	129 129 451
NETIANA MINING COMPANY(NMC)	30 995 967	-	-	-	30 995 967
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	-	-	-	1 928 466	1 928 466
SOMISA	-	-	-	1 106 931	1 106 931
RIVERSTONE KARMA	-	-	(2 003 041 308)	-	(2 003 041 308)
SEMAFO BOUNGOU	-	-	(2 946 766 897)	-	(2 946 766 897)
BISSA GOLD SA	1 078 056 302	-	(4 126 877 880)	-	(3 048 821 578)
ROXGOLD SANU	-	-	(5 043 357 897)	-	(5 043 357 897)
SEMAFO BURKINA FASO SA	376 756 498	-	(9 958 821 252)	-	(9 582 064 754)
ESSAKANE SA	-	17 936 449	(16 069 824 884)	-	(16 051 888 435)
<b>Total</b>	<b>1 906 097 843</b>	<b>17 936 449</b>	<b>(40 148 690 118)</b>	<b>3 035 397</b>	<b>(38 221 620 429)</b>

(ii) Ces ajustements se détaillent par société et par flux comme suit :

Société	Erreur de Reporting		Total
	Remboursements de crédit de TVA	Frais de dossier	
SOMITA SA	549 411 258	-	549 411 258
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	-	(10 000)	(10 000)
<b>Total</b>	<b>549 411 258</b>	<b>(10 000)</b>	<b>549 401 258</b>

### 3.2.3 Écarts non rapprochés

Après rapprochement des paiements en numéraire déclarés par les entreprises et les entités gouvernementales, certaines différences n'ont pas pu être ajustées. Le montant des écarts non rapprochés s'élève à (2 528 205 102) FCFA, l'équivalent de 1,86% des revenus reportés par l'État.

Les écarts non rapprochés se détaillent dans le tableau suivant :

Sociétés	Différence non conciliée	FD non soumis par l'Etat	Taxes non reportées par l'Entreprise Extractive	Taxes non reportées par l'Etat	Montants non reportés par l'Etat	Montants non reportés par la société	Non significatif < 500 000 FCFA
ESSAKANE	895 496 041	2 074 000 000	(3 750 000)	-	-	(1 174 813 637)	59 678
BISSA GOLD	(6 096 126 390)	-	-	289 107 928	-	(6 384 716 318)	(518 000)
SEMAFO BURKINA	618 303 763	-	(1 058 262 594)	3 813 308 685	3 237 978 455	(5 374 841 626)	120 843
HOUNDE EXPLORATION	594 995	-	(2 186 612)	600 000	2 186 612	-	(5 005)
HOUNDE GOLD	1 428 741 687	1 428 979 592	-	-	-	-	(237 905)
RIVERSTONE	765 508 126	-	(3 000 000)	-	165 782 533	603 148 732	(423 139)
SEMAFO BOUNGOU	(293 000)	-	-	-	-	-	(293 000)
BMC	715 267 835	-	-	723 794 197	38 078 180	(46 662 224)	57 682
ROXGOLD SANU	2 596 995 843	-	(2 698 557)	-	103 727 372	2 495 973 028	(6 000)
SOMITA SA	(2 893 145 262)	-	(1 000 000)	63 696 617	-	(2 955 649 879)	(192 000)
NANTOU	(16 295 829)	-	-	-	-	(16 740 016)	444 187
NETIANA	12 022 407	-	-	5 620 833	6 143 257	-	258 317
WAHGNION	(149 620 303)	-	-	28 531 640	-	(177 961 443)	(190 500)
SOMISA	(412 314 204)	-	(26 994 577)	-	144 207 678	(530 032 990)	505 685
ROXGOLD BURKINA	3 438 354	-	-	4 156 651	-	(509 896)	(208 401)
SEPB	3 220 835	3 220 835	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>(2 528 205 102)</b>	<b>3 506 200 427</b>	<b>(1 097 892 340)</b>	<b>4 928 816 551</b>	<b>3 698 104 087</b>	<b>(13 562 806 269)</b>	<b>(627 558)</b>

### 3.2.4 Analyse des autres paiements significatifs

Les entités déclarantes ont été sollicitées de reporter tout flux de paiement dont le montant dépasse le seuil de 10 millions de FCFA et non mentionné dans le formulaire de déclaration. Nous présentons dans les tableaux suivants le détail des autres flux de paiements significatifs déclarés par les sociétés extractives et par les organismes collecteurs compte tenu des ajustements opérés :

Tableau 11 : Analyse des autres paiements significatifs

Société	Montant	Nature du paiement	Bénéficiaire	Commentaires
RIVERSTONE KARMA SA	13 214 375	Taxe de l'eau (CFE)	Agence de l'eau du Nakambé	Flux hors champ
	12 004 125	Taxe de l'eau (CFE)	Agence de l'eau du Nakambé	Flux hors champ
	20 000 000	Cotisation chambre des mines	CMB	Flux hors champ
SEMAFO BOUNGOU SA	2 677 708	Frais de Visa de contrat de travail des expatriés	DRTS-EST	Flux hors champ
	6 741 999	Frais de Visa de contrat de travail des expatriés	DRTS-EST	Flux hors champ
	4 064 291	Frais de Visa de contrat de travail des expatriés	DRTS-EST	Flux hors champ
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	3 312 500	Visites techniques de sites	Ministère des Mines	Non significatif < 10 millions de FCFA
	1 000 000	Prestations de services	Chambre des Mines	Non significatif < 10 millions de FCFA
	100 000	Prestations de services	Ministère de l'environnement	Non significatif < 10 millions de FCFA
	2 500 000	Prestations de services	Ministère de l'administration territoriale	Non significatif < 10 millions de FCFA
	10 000 000	Frais de participation à la Semaine des activités minières d'Afrique de l'Ouest (SAMA O)	Chambre des Mines/SAMA O	Flux hors champ
Société des Mines de Sanbrado	15 492 100	Fonds disponibles dans le cadre de		
	21 336 950	l'organisation par le Ministère du lancement	Ministère des Mines et des Carrières (MMC)	Flux hors champ
	15 492 100	de la construction de la Mine		
<b>Total</b>	<b>127 936 148</b>			

### 3.2.5 Rapprochement de la production

Le rapprochement des données sur la production des minerais déclarés par les sociétés minières retenues dans le périmètre de conciliation avec les données déclarées par la DGMG est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 12 : Résultats de rapprochement des données sur la production

Sociétés	Substances	Unités	Quantités		Différence
			Déclarations des Sociétés	Déclarations de la DGMG	
ESSAKANE SA	Or	Tonnes	12,74	12,40	0,34
BISSA GOLD SA	Or	Tonnes	8,07	8,15	(0,08)
SEMAFO BURKINA FASO SA	Or	Tonnes	4,22	4,10	0,11
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Or	Tonnes	6,82	6,81	0,01
RIVERSTONE KARMA SA	Or	Tonnes	3,01	2,82	0,19
SEMAFO BOUNGOU SA	Or	Tonnes	6,69	6,43	0,26
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Or	Tonnes	1,93	1,89	0,04
ROXGOLD SANU SA	Or	Tonnes	4,38	4,37	0,01
SOMITA SA	Or	Tonnes	1,99	1,99	-
NETIANA MINING COMPANY (NMC)	Or	Tonnes	0,25	0,25	-
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Or	Tonnes	1,42	1,07	0,35
<b>Total Or</b>			<b>50,52</b>	<b>50,29</b>	<b>1,23</b>
RIVERSTONE KARMA SA	Argent	Onces	1 965,00	Nc	1 965,00
SEMAFO BOUNGOU SA	Argent	Onces	19 742,00	Nc	19 742,00
ROXGOLD SANU SA	Argent	Onces	12 950,00	Nc	12 950,00
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Argent	Onces	11 164,43	Nc	11164,43
<b>Total Argent</b>			<b>45 821,43</b>	<b>Nc</b>	<b>45 821,43</b>
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	Zinc	Tonnes	211 214	211 244	(30)
<b>Total Zinc</b>			<b>211 214</b>	<b>211 244</b>	<b>(30)</b>
Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)	Phosphate	Tonnes	1 573	Nc	1 573
<b>Total Phosphate</b>			<b>1 573</b>	<b>Nc</b>	<b>1 573</b>

Nc : Non communiqué.

### 3.2.6 Rapprochement des exportations

Le rapprochement des données sur les exportations des minerais déclarées par les sociétés minières retenues dans le périmètre de conciliation avec celles déclarées par la DGD est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Résultats de rapprochement des données sur les exportations

Société	Substances	Unités	Quantité			Valeur (en milliards de FCFA)		
			Déclarations des Sociétés	Déclarations de la DGD	Différence	Déclarations des Sociétés	Déclarations de la DGD	Différence
ESSAKANE SA	Or	Tonnes	12,58	12,59	(0,01)	331,65	334,40	(2,75)
BISSA GOLD SA	Or	Tonnes	7,90	7,29	0,61	206,45	187,15	19,30
SEMAFO BURKINA FASO SA	Or	Tonnes	4,10	4,11	(0,01)	105,79	105,79	-
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Or	Tonnes	6,82	7,08	(0,26)	154,47	184,82	(30,35)
RIVERSTONE KARMA SA	Or	Tonnes	3,01	3,01	-	79,51	79,48	0,03
SEMAFO BOUNGOU SA	Or	Tonnes	6,73	6,73	-	173,41	173,41	-
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Or	Tonnes	1,85	1,91	(0,06)	48,79	50,46	(1,67)
ROXGOLD SANU SA	Or	Tonnes	4,37	4,37	-	115,43	115,74	(0,31)
SOMITA SA	Or	Tonnes	2,08	2,08	-	56,55	56,68	(0,13)
NETIANA MINING COMPANY (NMC)	Or	Tonnes	0,24	0,25	(0,01)	5,87	5,92	(0,05)
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Or	Tonnes	0,17	1,07	(0,90)	30,12	30,12	-
<b>Total or</b>			<b>49,85</b>	<b>50,49</b>	<b>(0,64)</b>	<b>1 308,04</b>	<b>1 323,97</b>	<b>(15,93)</b>
ESSAKANE SA	Argent	Onces	Nc	31 146,94	(883,00)	-	0,27	(0,27)
BISSA GOLD SA	Argent	Onces	34 921,26	33 157,56	50,00	0,29	0,28	0,01
SEMAFO BURKINA FASO SA	Argent	Onces	Nc	25 961,66	(736,00)	0,22	0,22	-
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Argent	Onces	Nc	27 196,25	(771,00)	-	0,24	(0,24)
RIVERSTONE KARMA SA	Argent	Onces	2 610,28	1 904,80	20,00	0,02	0,01	0,01
SEMAFO BOUNGOU SA	Argent	Onces	20 353,10	21 622,96	(36,00)	0,19	0,19	-
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Argent	Onces	8 712,68	8 712,68	-	0,08	0,08	-
ROXGOLD SANU SA	Argent	Onces	14 391,79	14 427,07	(1,00)	0,13	0,13	-
SOMITA SA	Argent	Onces	26 490,77	26 737,69	(7,00)	0,22	0,24	(0,02)
NETIANA MINING COMPANY (NMC)	Argent	Onces	1 128,77	1 128,77	-	0,01	0,01	-
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Argent	Onces	1 022,95	7 971,92	(197,00)	0,01	0,07	(0,06)
<b>Total Argent</b>			<b>109 631,59</b>	<b>199 968,30</b>	<b>(2 561,00)</b>	<b>1,17</b>	<b>1,74</b>	<b>(0,57)</b>
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	Zinc	Kg	230 734,65	230 543,55	191,10(*)	90,86	90,86	-
<b>Total Zinc</b>			<b>230 734,65</b>	<b>230 543,55</b>	<b>191,10</b>	<b>90,86</b>	<b>90,86</b>	<b>-</b>

Nc : Non communiqué.

(\*) Conformément aux justificatifs fournis par la société, ces écarts se situent sur les premiers jours et derniers jours de l'année. En effet, des exportations réalisées par la société en fin décembre 2019 et déclarées en 2019, n'ont pas été prises en compte par la DGD au niveau de sa déclaration ITIE 2019, de même, des exportations réalisées par la société en fin décembre 2018 et déclarées en 2018, ont été prises en compte par la DGD au niveau de sa déclaration ITIE 2019. Ce chevauchement est expliqué par le fait que les opérations d'exportation ne sont pas toujours enregistrées à la même date par la DGD et par la Société. Ainsi, des exportations peuvent être enregistrées par la DGD sur un mois donné et ces mêmes exportations sont enregistrées par la société le mois suivant et inversement, et ceci est dû au fait, que les sociétés utilisent dans leur déclarations ITIE, la date d'enregistrement comptable et non pas la date effective de l'opération d'exportation



## 4 Secteur Extractif au Burkina Faso

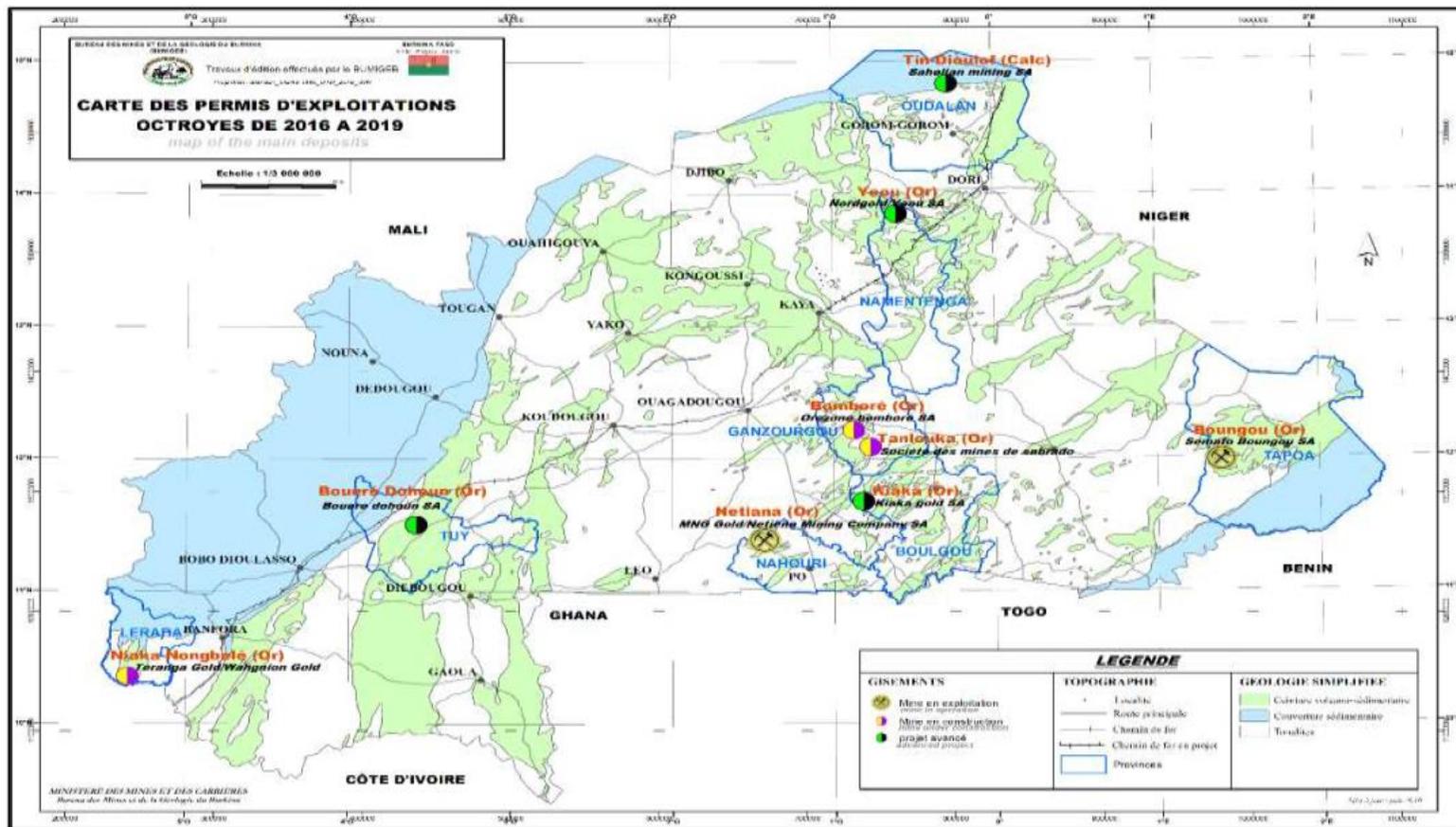
## 4 Contexte du secteur extractif au Burkina Faso

### 4.1 Cadre légal et institutionnel, octroi des licences et des contrats

#### 4.1.1 Contexte général

Le secteur minier au Burkina Faso est considéré comme l'un des plus dynamiques de l'Afrique de l'Ouest. En raison de ses performances au cours des dernières années, le Burkina Faso passe d'un pays à vocation agricole à un pays minier disposant de potentialités minières aussi importantes que variées, réparties sur l'ensemble du territoire.

Figure 3 : Carte des principaux gisements miniers de Burkina Faso<sup>18</sup>



<sup>18</sup> Source : [doc.pdf;jsessionid=8EEE653DE2A4C30CEC88D78261D588F2\\_\(pagps-bf.info\)](https://doc.pdf;jsessionid=8EEE653DE2A4C30CEC88D78261D588F2_(pagps-bf.info)), page 26.

Les principales ressources du pays sont l'or, le zinc, le cuivre, le manganèse, le phosphate et les calcaires. Des indices de diamant, bauxite, nickel et vanadium ont été répertoriés dans des formations géologiques diverses. Cependant, l'or reste le minerai le plus exploité au Burkina Faso.

Le développement du secteur minier a été réalisé grâce à l'intensification des investissements et l'ouverture des mines industrielles accompagnées par une évolution du contexte législatif et réglementaire des activités minières. La production minière concerne essentiellement l'or. L'or existe un peu partout sur l'ensemble du territoire national comme indiqué dans le graphique ci-contre<sup>19</sup>, à côté de nombreuses autres ressources minières, notamment le zinc, le manganèse, le cuivre, le fer....

Le nouveau Géoportail a été mis en ligne par le BUMIGEB<sup>20</sup>. Il permet de consulter interactivement toutes les données géologiques, géophysiques et géochimiques diffusées par le BUMIGEB et utiles à l'évaluation du potentiel minier du Burkina Faso.

En dehors des mines d'exploitation d'or, de zinc et de phosphate, il existe des minerais dans de nombreux autres sites non encore exploités renfermant du manganèse, du cuivre, du calcaire, de la bauxite et autres. Les principaux minerais disponibles sont répertoriés dans le tableau ci-après :

**Tableau 14 : Ressources des principaux minerais disponibles<sup>21</sup>**

Minerais	Ressources (tonnes)	Teneur (gramme/tonne)
Or (métal)	154,2	N.D
Cuivre (minerai)	70 Millions	0,35% à 0,25% Cu
Manganèse (minerai)	19 Millions	45 à 55% Mn
Fer, Titane, Vanadium (minerai)	66 Millions	35% Fe2O3 avec 35000T de V2O5 à 0,7%
Nickel (minerai)	30 Millions	1,2 à 1,5% Nickel et 0,05% Cobalt
Bauxite (minerai)	12,7 Millions	N.D
Calcaire (minerai)	93,1 Millions	45 à 55% CaCO3
Dolomite (minerai)	20,7 Millions	N.D
Phosphate (minerai)	131,2 Millions	25% P2O5
Antimoine (métal)	700	N.D
Graphite (matériaux)	9 000	N.D
Marbre (matériaux)	100 000	N.D

N.D : non défini.

#### 4.1.2 Contexte politique et stratégique

La stratégie d'ensemble qui guide les activités minières au Burkina Faso trouve sa source dans :

- La Constitution du 2 juin 1991<sup>22</sup> qui dicte la ligne politique générale de la gestion des ressources naturelles dont font partie les ressources minérales. Elle dispose, notamment en son Article 14 que "les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple" ;
- La Politique Sectorielle des Mines adoptée par le Conseil des Ministres du 16 octobre 2013 qui consacre entre autres l'attachement, la redevabilité, aux principes de l'ITIE, au processus de Kimberley et à la transparence et l'équité dans la gestion des autorisations et titres miniers<sup>23</sup> ;
- La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)<sup>24</sup> qui stipule que « la stratégie reposera sur la promotion de pôles de croissance autour des zones minières en : (i) développant les activités connexes à la production minière, (ii) développant la transformation, (iii) réinvestissant les recettes minières dans la diversification de la production et dans le développement des secteurs sociaux au profit du pays et plus spécifiquement, des zones de production » ;
- Le plan National de Développement Économique et Social (PNDES) 2016-2020<sup>25</sup> qui vise entre autres à :
  - ✓ consolider la bonne gouvernance et améliorer la qualité des institutions ;
  - ✓ réduire les inégalités sociales et les disparités régionales ;
  - ✓ accroître la disponibilité et l'employabilité des ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie nationale ;

<sup>19</sup> <https://minesburkina.bf/potentialites-minieres/>

<sup>20</sup> <http://www.bumigeb.bf/BUMIGEB/Pages/Geoportail/Geoportail.html>

<sup>21</sup> <https://cp-investburkina.com/le-secteur-minier/>

<sup>22</sup> <https://lavoixdujuristebf.files.wordpress.com/2013/08/constitution-du-burkina-faso2.pdf>

<sup>23</sup> <http://lefaso.net/spip.php?article56328>

<sup>24</sup> [https://fr.unesco.org/creativity/policy-monitoring-platform/strategie-de-croissance-acceleree#:~:text=Actualit%C3%A9s-Strat%C3%A9gie%20de%20Croissance%20Acc%C3%A9l%C3%A9e%20et%20de%20D%C3%A9veloppement%20Durable%20\(SCADD\)%3A,Burkina%20Faso%20\(2011%202015\)&text=La%20SCADD%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20adopt%C3%A9e,social%20actuel%20de%20notre%20pays.](https://fr.unesco.org/creativity/policy-monitoring-platform/strategie-de-croissance-acceleree#:~:text=Actualit%C3%A9s-Strat%C3%A9gie%20de%20Croissance%20Acc%C3%A9l%C3%A9e%20et%20de%20D%C3%A9veloppement%20Durable%20(SCADD)%3A,Burkina%20Faso%20(2011%202015)&text=La%20SCADD%20a%20%C3%A9t%C3%A9%20adopt%C3%A9e,social%20actuel%20de%20notre%20pays.)

<sup>25</sup> [http://cns.bf/IMG/pdf/pndes\\_2016-2020-4.pdf](http://cns.bf/IMG/pdf/pndes_2016-2020-4.pdf)

- ✓ bâtir des infrastructures résilientes pour une industrialisation durable ;
- ✓ réaliser une croissance économique inclusive et une industrialisation durable.
- La Politique Sectorielle des Mines (POSEM) pour la période 2014-2025 a été adoptée le 16 octobre 2013 en remplacement de la déclaration de politique minière de 1996. Sa vision est la suivante : « À l'horizon 2025, le secteur minier du Burkina Faso est compétitif et constitue un véritable levier de développement socio-économique durable ». Les orientations stratégiques de cette politique sont au nombre de deux, à savoir :
  - ✓ créer les conditions favorables à la recherche et à l'exploitation rationnelle et durable des ressources minérales ;
  - ✓ maximiser les retombées de l'exploitation des substances minérales au profit de l'État et des collectivités, en exploitant de façon optimale la contribution du secteur minier à la croissance économique et au développement durable.
- La Politique sectorielle « Transformations Industrielles et Artisanales (TIA) » adoptée le 4 avril 2018. Dans cette politique sectorielle, le domaine des « mines et carrières » est pleinement pris en compte dans l'axe stratégique 4 relatif au développement de l'industrie minière pour une croissance inclusive. Elle entend accroître les retombées de l'exploitation des substances minérales pour un développement durable.
- La Stratégie des Mines et des Carrières 2017-2026 du Burkina Faso<sup>26</sup> qui repose sur la création de conditions favorables à la recherche et à l'exploitation rationnelle et durable des ressources minérales et l'accroissement des retombées du secteur pour un développement durable. La stratégie vise entre autres à augmenter la part des industries extractives dans le PIB de 7,9% en 2015 à 12% à l'horizon 2026, à faire passer les achats locaux dans la consommation des industries extractives de 14% en 2015 à 30% en 2026 et à faire passer le nombre d'emplois directs créés par le secteur à 20 000 en 2026 contre 10 000 en 2015.

## 4.2 Cadre légal, institutionnel et fiscal

### 4.2.1 Cadre légal

L'activité minière au Burkina Faso est régie par le Code Minier, institué par la Loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 en remplacement du code minier de 2003.

Les textes d'application de ce code (décrets et arrêtés) promulgués, à partir de 2017, sont les suivants :

- décret n° 2015-1187/PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT du 22 octobre 2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;
- décret n° 2017-024/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception du Fonds Minier de Développement Local ;
- décret n° 2017-068/PRES/PM/MEMC/MEEVCC/MINEFID/MATDSI du 15 février 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception des ressources du Fonds de réhabilitation et fermeture des mines ;
- décret n° 2017-034/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 26 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception des ressources du Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre ;
- décret n° 2017-047/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MEEVCC/MATDSI du 01 février 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception des ressources du Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés ;
- décret n° 2017-035/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MCIA/MATDSI/MJFIP/MFPTPS/MEECVV du 26 janvier 2017 portant adoption d'un modèle-type de convention minière ;
- décret n° 2017-036 /PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- décret n° 2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières ;
- arrêté interministériel N° 17-027/MCC/MINEFID/MATD du 29 décembre 2017 portant création, composition, attribution et fonctionnement du comité national de suivi de la collecte, de la répartition et de l'utilisation du Fonds Minier de Développement Local ;
- arrêté interministériel N° 17-028/MMC/MINEFID/MATD du 29 décembre 2017 portant création, composition, attributions et fonctionnement du Comité Communal de Suivi de l'Utilisation du FMDL
- arrêté conjoint n° 17-026 /MMC/MINEFID du 29 décembre 2017 portant fixation des frais de session des membres des comités de suivi de l'utilisation des Fonds Minier de Développement Local ;

<sup>26</sup> Stratégie des Mines et des Carrières 2017-2026, Ministère des Mines et des Carrières, Mai 2018

- arrêté conjoint n°2018-018 /MMC/MEECW du 20 juin 2018 portant adoption de modèles-types de cahiers de charge applicables aux détenteurs d'autorisations d'exploitation artisanale et semi-mécanisée de substances de carrières ;
- arrêté conjoint n°2018-019 /MMC/MEEVCC du 20 juin 2018 portant adoption de modèles-types de cahiers de charge applicables aux détenteurs de permis d'exploitation semi-mécanisée et d'autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines ;
- arrêté n°2018-024/MMC/SG du 09 février 2018 portant création et modalités de gestion des zones réservées à l'Etat ;
- arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 Octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- arrêté n° 2018-219/MMC/SG/DGC du 03 octobre 2018 portant institution d'une déclaration mensuelle de la production industrielle des substances de carrières ;
- arrêté interministériel n°2018-009/MMC/MINEFID/MATD du 30 mars 2018 portant modalités de répartition des taxes superficielles au profit des collectivités territoriales ;
- décret n°2018-0546/PRES/PM/MMC/MINEFID/MJDHPC du 29 juin 2018 portant fixation du barème des transactions applicables aux infractions commises en application du Code minier ;
- décret 2018-0232/PRE/PM/MMC du 26 mars 2018 portant définition des niveaux de production des exploitations semi-mécanisées et des exploitations industrielles de petite mine ;
- arrêté n° 2018-022/MMC/SG du 9 février 2018 portant fixation des conditions d'exécution des travaux issus des quotas de sondages miniers et d'analyses de laboratoires des titulaires des permis de recherche et d'exploitation confiés au Service Géologique National ;
- arrêté n° 2018-220/MMC/SG du 03 octobre 2018 portant détermination de la nature, du volume minimum des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière ;
- arrêté conjoint n°2018-007/MMC/MINEFID du 21 mars 2018 portant répartition des pénalités sur les taxes et redevances minière ;
- arrêté interministériel n° 2018-008/MMC/MINEFID/MESRSI du 23 mars 2018 portant détermination des structures bénéficiaires et la nature des appuis au titre du Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre ;
- arrêté conjoint n°2018-021/MMC/SG du 09 février 2018 portant conditions de renouvellement exceptionnel d'un permis de recherche ;
- arrêté N°2018-136/MMC/SG du 16 juillet 2018 portant conditions de renouvellement exceptionnel d'un permis de recherche ;
- arrêté interministériel n°2019-020/MMC/MINEFID/MATDCS du 16 septembre 2019 portant répartition du Fonds Minier de Développement Local ;
- arrêté interministériel N°2019-554/MEEVCC/MMC/MINEFID/MATDCS du 30 octobre 2019 portant création de deux comités techniques interministériels (pour les mines industrielles, mines semi-mécanisées et carrières industrielles) ;
- arrêté n°2019-002/MMC/MINEFID/MCIA du 26 Mars 2019 portant Conditions d'importation et d'exportation d'échantillons géologiques au Burkina Faso ;
- arrêté n°2019-003/MMC/MINEFID du 26 Mars 2019 portant Définition des conditions de vente de l'or et des autres substances précieuses saisis ;
- arrêté interministériel n° 2019-006/MMC/MINEFID/MATDCS/MSECU du 29 mai 2019 portant Conditions de délivrance et de retrait de la carte d'artisans miniers ;
- arrêté conjoint n°2020-011/MMC/MINEFID du 19 Mai 2020 portant reversement des ressources collectées en 2019 du Fonds Minier de Développement Local au profit des régions et communes du Burkina Faso ;
- arrêté conjoint n°2020-020/MMC/MINEFID du 14 octobre 2020 portant reversement des ressources collectées en 2019 du Fonds Minier de Développement Local au profit des régions et communes du Burkina Faso.

Selon les dispositions transitoires, le Code minier (2015) abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment la loi n°031-2003/AN du 08 mai 2003 portant code minier au Burkina Faso à l'exception des conventions minières en vigueur. De même, les titres miniers et les autorisations en cours de validité à la date d'entrée en vigueur du code restent valables pour la durée et les substances pour lesquelles ils ont été délivrés.

Au cours de 2017, le secteur minier a connu également la promulgation de la loi 028-2017 portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso. Les textes d'application de cette loi sont les suivants :

- décret n° 2018-249/ PRES/PM/MMC/MINEFID/MCIA du 29 mars 2018 portant conditions d'octroi et de renouvellement d'agrément pour la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses de production artisanale et semi-mécanisée ;
- décret n°2018-0967/PRES/PM/MMC/MSECU/MDNAC/MJDHP/MINEFID/MCIA/MEEVCC du 24 octobre 2018 portant organisation, attributions, composition et fonctionnement de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF) ;

- décret n° 2018-0968/PRES/PM/MMC/MSECU/MDNAC/MJDHP/MINEFID/MCIA/MEEVCC du 24 octobre 2018 portant statut des membres de la Brigade nationale antifraude de l'or (BNAF) ;
- décret n° 2018-0970/PRES/PM/MMC/MINEFID du 24 octobre 2018 portant conditions de coulée, de pesée et de colisage de l'or produit industriellement et du contrôle de la quantité et de la qualité de l'or et des autres substances précieuses ;
- décret n° 2018-1017-PRES/PM/MMC/MINEFID/MEEVCC/MCIA/MATD/MSECU/MFPTPS du 16 novembre 2018 portant organisation des exploitations artisanales et semi mécanisées de l'or et des autres substances précieuses ;
- arrêté n° 2018-023/MMC/CAB/BNAF du 09 février 2018 portant délégation de pouvoir en matière de transaction ;
- arrêté n° 2018-236/MMC/SG du 12 novembre 2018 portant fixation du contenu des registres de production, d'achat, de vente et d'exportation d'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso.

En plus du Code Minier, d'autres textes législatifs et réglementaires contiennent des dispositions relatives au secteur. Les principaux sont :

- code des impôts (Loi n° 006-2010/AN portant modification de la Loi n° 6-65/AN du 26/05/1965, portant création du Code des Impôts Directs et Indirects et du Monopole des tabacs)<sup>27</sup> remplacé par le Code général des impôts (loi N° 058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts du Burkina Faso) ;
- code des Douanes (Loi n° 03/ 92/ADP Du 3 Décembre 1992 portant révision du Code des Douanes)<sup>28</sup> ;
- code des investissements (Loi n° 62/95/ADP du 14 décembre 1995 portant Code des investissements, telle que modifiée par la Loi n° 15-1997 du 17 avril 1997, la Loi des finances pour 2009 et la Loi n° 07-2010 du 29 janvier 2010)<sup>29</sup> ;
- loi n° 05/97/ADP portant sur Code de l'Environnement qui a été remplacée par un nouveau code adopté par l'Assemblée Nationale le 02 d'avril 2013<sup>30</sup> ;
- décret n° 2001-342/PRES/PM/MEE du 7 juillet 2001 portant champ d'application, contenu et procédure de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement (EIE)<sup>31</sup> ;
- le régime juridique pour le partenariat public privé au Burkina Faso a été défini par la Loi N° 020-2013/AN ainsi que le Décret de Promulgation N° 2013- 493 /PRES<sup>32</sup> ;
- la loi n° 051-2017/AN portant fixation du régime des substances explosives à usage civil au Burkina Faso ;
- arrêté conjoint n° 2012 - 218 MEDD/MEF portant tarification et modalités de répartition des recettes issues des prestations<sup>33</sup>.

#### 4.2.2 Cadre institutionnel

Le Ministère des Mines et des Carrières (MMC) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de mines. Par ailleurs, la gestion des activités minières mobilise plusieurs structures des Ministères en charge des Mines, des Finances, de l'Environnement et de l'Administration Territoriale. Les structures qui y interviennent sont :

Tableau 15 : Cadre institutionnel du secteur minier

Structure	Responsabilités
<b>Ministère des Mines et des Carrières (MMC)<sup>34</sup></b>	
<b>La Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)</b>	Chargée de la conception, l'élaboration, la coordination et l'application de la politique du Ministère dans le domaine des mines et de la géologie, la DGMG étudie les dossiers, suit et contrôle la conformité des activités de terrain des entreprises minières, suit la production sur site.
<b>La Direction Générale du Cadastre Minier (DGCM)</b>	La Direction Générale du Cadastre Minier a pour mission la conception, l'élaboration, la coordination et l'application de la politique du ministère en matière de gestion des autorisations et titres miniers.
<b>La Commission Nationale des Mines</b>	Elle n'intervient que pour les permis d'exploitation industrielle. Elle est chargée de donner un avis technique sur les demandes de la classification des gîtes naturels de substances minérales ou de carrières, de conventions

<sup>27</sup> <https://burkinafaso.eregulations.org/media/loi%20006%202010.pdf>

<sup>28</sup> <https://www.ifrc.org/docs/idrl/863FR.pdf>

<sup>29</sup> <http://droit-afrique.com/upload/doc/burkina-Burkina-Code-investissements-1995-MAJ-2010.pdf>

<sup>30</sup> <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/bkf4874.pdf>

<sup>31</sup> <https://www.a-mla.org/images/acts/D%C3%A9cret%20%202001-342%20Portant%20champ%20d%E2%80%99application.%20contenu%20et%20proc%C3%A9dure%20de%20l%E2%80%99C3%A9tude%20et%20de%20la%20notice%20d%E2%80%99impact%20sur%20l%E2%80%99environnement..pdf.pdf>

<sup>32</sup> <http://www.marches-publics-afrique.com/reglementations-nationales-des-marches/cede/uemoa---burkina-fasso---marches-publics/loi-n-020-2013-an-du-23-mai-2013-portant-regime-juridique-du-partenariat-public-privé-au-burkina-fasso/>

<sup>33</sup> <http://www.arcop.bf/decret-n2013-493-pres-promulquant-la-loi-n020-2013-an-du-23-mai-2013-portant-regime-juridique-du-partenariat-public-privé-au-burkina-faso/>

<sup>34</sup> <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/bkf139565.pdf>

<sup>34</sup> L'organigramme du MMC est disponible sous le lien suivant : <https://minesburkina.bf/organigramme/>

Structure	Responsabilités
	minières faites par les investisseurs, les demandes d'attribution de permis d'exploitation industrielle, de modification du plan de développement et d'exploitation des mines, de renouvellement et de cession de permis d'exploitation industrielle et les propositions de retrait de permis d'exploitation industrielle faites par l'administration des mines. Son rôle est consultatif.
<b>L'Inspection Générale des Services (IGS)</b>	L'IGS est chargée de l'inspection de l'ensemble des services, y compris les services techniques spécifiques tels que la DGMG, la DGC et le BUMIGEB.
<b>La Direction Générale des Carrières (DGC)</b>	La DGC est chargée de la conception, l'élaboration, la coordination et l'application de la politique du ministère dans le domaine des carrières ; elle étudie les dossiers, suit et contrôle la conformité des activités de terrain des sociétés des substances de carrière, suit la production.
<b>Le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB)</b>	Il a été créé en remplacement du BUVOGMI avec pour missions principales : la réalisation des recherches géologiques et minières destinées à l'amélioration de la connaissance géologique et minière du pays, les contrôles miniers en matière de sécurité et d'environnement dans le domaine des mines, de l'industrie et des hydrocarbures délégués par l'État, le contrôle de qualité des produits miniers et pétroliers. Ses missions s'exécutent depuis l'année 2000 sous forme de contrats-plan quinquennaux conclus avec l'État.
<b>La Direction des Affaires Juridiques et du contentieux (DAJC)</b>	La Direction des Affaires Juridiques et du contentieux a pour mission de coordonner la gestion des affaires juridiques et contentieuses du Ministère en charge des Mines et des carrières.
<b>Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (ANEEMAS)</b>	L'Agence a été créée par le Décret n° 2015-1420/PRES/TRANS/PMMEF/MME du 30 novembre 2015, avec pour attributions l'encadrement technique des sites, le suivi-contrôle des circuits de commercialisation, la régulation de la commercialisation, le suivi administratif et réglementaire en vue de réduire la part d'informel et la responsabilisation des orpailleurs, l'aménagement d'infrastructures, la surveillance environnementale, la restauration des sites dégradés.
<b>Brigade Nationale Anti Fraude de l'or (BNAF)<sup>35</sup></b>	La BNAF est régie par le Décret N° 2018-0967/PRES/PM/MMC/MSECU/MDNAC/MJDHPC/MINEFID/MCIA/MEEVCC du 24 octobre 2018 portant organisation, attributions, composition et fonctionnement de la Brigade nationale anti-fraude de l'or (BNAF). Le BNAF a pour mission la recherche et la constatation des infractions relatives à la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses. Elle est la structure de référence au plan national, qui coordonne les activités de lutte contre la fraude en matière de commercialisation de l'or et des autres substances précieuses. Les membres de la BNAF ont rang de directeur général. Le mandat des membres de la BNAF est de trois ans, renouvelable une fois. Outre le DG, la BNAF est animée par douze (12) membres nommés par décret pris en conseil des ministres et se répartissent comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ministère chargé des mines : 02 ;</li> <li>- ministère chargé de la justice : 01 ;</li> <li>- ministère chargé des finances 03 dont 02 de DGD et 01 de la DGI ;</li> <li>- ministère chargé du commerce : 01 ;</li> <li>- ministère chargé de l'environnement : eaux et forêts : 01 ;</li> <li>- ministère chargé de la sécurité : police 02 ;</li> <li>- ministère chargé de la défense : gendarmerie : 02.</li> </ul>
<b>Commission fonds minier de développement local (FMDL)</b>	La commission a été créée par arrêté 2019-143 /MMC/CAB du 8 juillet 2019 et a pour mission de discuter avec les sociétés minières et de carrières les modalités pratiques de leurs contributions au FMDL.
<b>Ministère l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID)</b>	
<b>La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)</b>	Est la structure qui se charge de la collecte des recettes de service générées par les activités minières. À cet effet, elle est représentée au sein du Ministère chargé des Mines à travers une Perception Spécialisée (PS).
<b>La Direction Générale des Impôts (DGI)</b>	Se charge de percevoir les impôts et taxes qui ne relèvent pas des recettes de service. Il s'agit essentiellement de l'impôt sur les sociétés, l'impôt unique sur les traitements et salaires, l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers, la TVA, remboursement des crédits TVA.

<sup>35</sup> Décret N° 2009-057/PRES/PM/MCE/MJ/MEF/DEF/DECU portant statut des membres de la BNAF de l'or.

Structure	Responsabilités
<b>La Direction Générale des Douanes (DGD)</b>	Met en œuvre les exonérations et allègements douaniers prévus par le Code minier lors de l'importation des matériels et équipements nécessaires à l'exercice des activités minières. Elle assure aussi le contrôle des exportations minières.
<b>Ministère en charge de la sécurité</b>	
<b>Office National de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM)<sup>36</sup></b>	Il est techniquement rattaché au Ministère en charge de la sécurité. Il a été créé le 31 décembre 2013 sous la forme d'Etablissement public de l'Etat (EPA). L'Office a pour objet d'assurer la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions sécuritaires d'exploitation des sites minières.
<b>Le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)</b>	
<b>Agence Nationale des Evaluations Environnementales ANEVE (Ex-BUNEE)</b>	Relève du Ministère en charge de l'environnement. Il assure le contrôle de la prise en compte de la réglementation environnementale dans les activités susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur l'homme et l'Environnement. C'est cette structure qui conduit les enquêtes publiques lors de la réalisation des études d'impact environnemental ou social.
<b>Comité technique interministériel d'examen des plans et programmes de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières</b>	Le Comité contrôle les travaux de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières et valide les conditions de décaissement et détermine les travaux éligibles

### 4.2.3 Régime fiscal

Le titulaire d'un titre minier ou bénéficiaire d'une autorisation est assujéti au paiement de droits fixes et de droits proportionnels comprenant une taxe superficielle et une redevance proportionnelle dont le montant, l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement sont déterminés par voie réglementaire<sup>37</sup>.

En plus des droits et taxes prévus par le Code Minier, les entreprises minières sont soumises pour leur régime fiscal aux dispositions du Code des Impôts et des Douanes.

Le régime fiscal applicable aux entreprises minières suivant les phases d'activités peut être résumé comme suit :

**Tableau 16 : Régime fiscal du secteur minier par phase d'activité**

Nature des impôts	Phase de recherche	Phase construction (3 ans)	Phase exploitation
<b>La Direction Générale des Impôts (DGI)</b>			
<b>Impôt/Bénéfices</b>	Exonéré	Exonéré	Taux de droit commun de 27,5% (Pour les conventions signées avant le 26 juin 2015 Taux de droit commun réduit de 10 points)
<b>Impôt Minimum Forfaitaire (IMF)</b>	Exonéré	Exonéré	0,5% du chiffre d'affaires Exonération temporaire 7 ans si durée vie > 14 ans ou moitié de la durée de vie de la mine si <14 ans
<b>Taxe Patronale et d'Apprentissage (TPA)</b>	Exonéré	Exonéré	Exonération temporaire 7 ans si durée vie > 14 ans ou moitié de la durée de vie de la mine si <14 ans
<b>Taxe de Biens de Main Morte (TBMM)</b>	Exonéré	Exonéré	Exonération temporaire 7 ans si durée vie > 14 ans ou moitié de la durée de vie de la mine si <14 ans
<b>Contribution des Patentes</b>	Exonéré	Exonéré	Exonération temporaire 7 ans si durée vie > 14 ans ou moitié de la durée de vie de la mine si <14 ans
<b>Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)</b>	Exonéré	Exonéré	6,25% au lieu de 12,5% pour le droit commun (Pour les conventions signées avant le 26 juin 2015 : taux de droit commun réduit de moitié.)
<b>Impôts sur le revenu des capitaux (IRC)</b>	Exonéré	Exonéré	25% du montant brut stipulé dans le contrat

<sup>36</sup> Décret n° 2013-1309/PRES/PM/MEF/MATS/MEF du 31 décembre 2013.

<sup>37</sup> Article 143 du code minier.

Nature des impôts	Phase de recherche	Phase construction (3 ans)	Phase exploitation
<b>Impôt Unique sur les Traitements et les Salaires (IUTS)</b>	De 0% à 25% de salaires annuels	De 0% à 25% de salaires annuels	De 0% à 25% de salaires annuels
<b>Prélèvement source</b>	Exonéré	Exonéré	Passible BIC 2% valeur matériels
<b>Retenue à la source Intérieure</b>	5%	5%	5%
<b>Retenue à la source extérieure</b>	20%	20%	20%
<b>Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)</b>	Exonéré	Exonéré	18% sur les achats/importations 0% sur les exportations
<b>Taxe spécifique sur les revenus de transaction de titres miniers</b>	20% de la plus-value	20% de la plus-value	20% de la plus-value
<b>Droits enregistrement</b>	Exonéré sur les actes portant augmentation de capital	Exonéré sur les actes portant augmentation de capital	Droits fixes pour les actes augmentation capital et autres actes de société
<b>Report déficitaire</b>	La perte d'un exercice est reportable sur les résultats des quatre exercices suivants		
<b>La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) (Percepteur spécialisé) (2)</b>			
<b>Droits fixes</b>	Fixé par décret (1)(2)(3)	Fixé par décret (1)(2)(3)	Fixé par décret (1) (2) (3)
<b>Taxes superficielles (FCFA/km<sup>2</sup>)</b>	De 2000 à 25 000 000 FCFA/ Km <sup>2</sup> / année en fonction de la nature du titre ou de l'autorisation et de la durée (1)		
<b>Redevances proportionnelles</b>	Non applicable	Non applicable	De 3 à 8% en fonction des minerais extraits. De 3 à 5% pour l'or en fonction du cours de l'Or dont l'ajustement est plafonné à 1300 USD l'once.
<b>La Direction Générale des Douanes (DGD)</b>			
<b>Droits de Douanes et taxes assimilées</b>	7,5% sur la valeur à l'importation	2,5% sur la valeur à l'importation	7,5% sur la valeur à l'importation

(1) Décret n° 2005-048/PRES/PM/MCE/MFB du 03 février 2005 portant fixation des taxes et redevances minières  
(2) Décret n° 2010-075/PRES... du 3 mars 2010 portant fixation des taxes et redevances minières tel que modifié et complété par le Décret N° 2010-819 du 31 décembre 2010.  
(3) Décret n° 2017-023 PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant taxation et redevances minières.

#### 4.2.4 Réformes

Les réformes de l'année 2019 se détaillent comme suit :

**Tableau 17 : Réformes 2019 du secteur minier**

Ref. Textes	Objet	Nouveauté
<b>I. Gouvernance et développement du secteur minier</b>		
<b>Arrêté interministériel N° 2019-554/MEEVCC/MMC/MINEFID/MATDCS du 30 Octobre 2019</b>	Création de deux comités techniques interministériels (pour les mines industrielles, mines semi-mécanisées et carrières industrielles).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, composition et attribution du comité technique interministériel d'examen des plans et programmes de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières.</li> <li>- Création, composition et attribution du comité interministériel de suivi-contrôle des travaux de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières et fixation des conditions de validation, de décaissement, de contrôle des travaux de réhabilitation et détermination des travaux éligibles.</li> </ul>
<b>Arrêté n° 2019-002/MMC/MINEFID/MCIA du 26 Mars 2019</b>	Conditions d'importation et d'exportation d'échantillons géologiques au Burkina Faso.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le présent arrêté régit l'importation et l'exportation d'échantillons géologiques pour des besoins d'analyses, des essais de traitement, de valorisation ou d'expertise géochimique.</li> <li>- Les échantillons destinés à l'exportation doivent être sans valeur commerciale (teneur n'excédant pas 10 ppm (g/t) et poids n'excédant pas 5 tonnes) accompagnés d'une attestation de contrôle sans valeur commerciale délivrée par le BUMIGEB et d'une attestation d'exportation délivrée par la DGMG ou la DGC.</li> </ul>

Ref. Textes	Objet	Nouveauté
Arrêté n° 2019-003/MMC/MINEFID du 26 Mars 2019	Définition des conditions de vente de l'or et des autres substances précieuses saisis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les importations, outre les formalités douanières, une autorisation de la DGMG ou de la DGC est requise.</li> <li>- L'or et les autres substances précieuses saisis sont transmis par la Brigade Nationale Anti-Fraude de l'Or (BNAF) à l'ANEEMAS pour la vente.</li> <li>- Le prix d'achat ne peut être inférieure à 90% du cours du jour du fixing de Londres.</li> <li>- Lorsque l'ANEEMAS ne rachète pas elle-même l'Or et les autres substances précieuses saisis, elle organise la vente aux enchères (les étapes des soumissions et les conditions sont fixées par l'article 5 à 10 du présent arrêté).</li> </ul>
Arrêté interministériel n° 2019-006/MMC/MINEFID/MATDCS/MSECU du 29 Mai 2019	Conditions de délivrance et de retrait de la carte d'artisans miniers.	<p>Le présent arrêté fixe les conditions de délivrance et de retrait de 4 types de cartes qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la carte d'artisan minier exploitant ;</li> <li>- la carte d'artisan minier acheteur d'Or et des autres substances précieuses ;</li> <li>- la carte d'artisan minier fournisseur de services.</li> </ul>
Arrêté conjoint n° 2020-011/MMC/MINEFID du 19 Mai 2020	Reversement des ressources collectées en 2019 du Fonds Minier de Développement Local au profit des régions et communes du Burkina Faso.	Reversement des ressources collectées durant l'année 2019 dans le cadre du Fonds minier de développement local au titre des années 2017, 2018 et 2019 au profit des régions et communes du Burkina Faso.
Arrêté conjoint n° 2020-020/MMC/MINEFID du 14 octobre 2020	Reversement des ressources collectées en 2019 du Fonds Minier de Développement Local au profit des régions et communes du Burkina Faso.	Reversement de la première tranche du Fonds minier de développement local (FMDL) correspondant au premier semestre de l'année 2020 et à la date du 31 juillet 2020 relatif à tous les paiements effectués au titre des arriérés dus sur la période de 2017, 2018 et 2019 au profit des régions et communes du Burkina Faso.

## II. Fiscalité

Loi de finances 2019	Cession des titres miniers	<p>L'article 169 de la loi n° 058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts, est modifié et rédigé ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la taxe sur les plus-values de cession de titres miniers, perçue au profit du budget de l'État, s'applique aux plus-values de cessions de titres miniers et aux revenus liés aux autres formes de transaction portant sur lesdits titres.</li> <li>- la taxe sur les plus-values de cession de titres miniers est due par les personnes physiques ou morales qui cèdent directement ou indirectement des titres miniers ou à l'occasion de toutes autres transactions à titre onéreux portant sur lesdits titres.</li> <li>- sont considérées comme des cessions indirectes de titres miniers, les cessions d'actions, de parts sociales et de toute prise de participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 10 % dans une personne morale titulaire d'un titre minier délivré au Burkina Faso, y compris par voie de fusion, scission ou apport partiel d'actif.</li> </ul>
Loi de finances 2019	Exonération des entreprises nouvellement créées	<p>L'article 27 de la loi n° 058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts, est modifié et rédigé ainsi qu'il suit : Les entreprises nouvellement créées sont exonérées du minimum forfaitaire de perception pour leur premier exercice d'exploitation.</p>
Loi de finances 2019	Enregistrement au droit fixe	<p>L'article 429 de la loi n° 058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts, est modifié et rédigé ainsi qu'il suit : Sont enregistrés au droit fixe de six mille (6 000) francs CFA, dit droit des « actes innomés » : les cessions de titre minier ainsi que les contrats ou accords par lesquels le titulaire d'un titre minier confie, cède ou transmet, partiellement ou totalement, les droits et obligations résultant dudit titre.</p>

## 4.3 Registre des titres miniers

### 4.3.1 Titres miniers

Les dispositions du Code Minier exigent l'obtention au préalable d'un titre minier ou d'une autorisation d'exploitation artisanale avant l'exercice de toute activité minière<sup>38</sup>.

La recherche et l'exploitation de substances minérales sont autorisées en vertu d'un titre minier, à l'exception, de l'exploitation artisanale de substances de mines, de la recherche et de l'exploitation de substances de carrières, de l'exploitation autre que minière des haldes et terrils de mines et de résidus d'exploitation de carrières, qui font l'objet d'une autorisation administrative (Les autorisations ne donnent pas droit subséquemment à un titre minier).

La DGCM est la structure chargée de la gestion et de la conservation du registre des titres miniers « Cadastre Minier ».

### 4.3.2 Types des titres et autorisations minier(e)

Le Code minier présente une gamme variée de titres conférants des droits et des obligations qui leur sont spécifiques et dont la liste est présentée ci-après :

**Tableau 18 : Types des titres et autorisations minier(e)**

Titres	Durée	Droits et obligations conférés
<b>Pour les Mines</b>		
L'Autorisation de prospection <sup>39</sup>	1 an renouvelable une fois.	Elle confère à son bénéficiaire le droit non exclusif de prospection valable pour toutes les substances minérales sur toute l'étendue du périmètre octroyé. Elle ne donne pas droit subséquemment à un titre minier. Elle est personnelle et nominative. Elle n'est ni cessible, ni transmissible. Comme obligations spécifiques, son bénéficiaire doit s'abstenir de faire la prospection dans les zones classées (zones interdites ou de protection) ou les zones faisant l'objet d'un titre minier ou d'une autorisation d'exploitation.
Le permis de recherche <sup>40</sup>	3 ans renouvelables 2 fois et exceptionnellement 1 fois de plus.	Il confère à son titulaire le droit exclusif de recherche des substances minérales spécifiées dans le permis et de disposer des produits extraits ainsi que le droit exclusif de demander un permis d'exploitation lors de la découverte d'un gisement.
Le permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine <sup>41</sup>	Egale à la durée de vie de la mine décrite dans l'étude de faisabilité sans dépasser 20 ans renouvelables par période de 5 ans	Il confère à son titulaire, le droit exclusif de recherche et d'exploitation des gisements, le droit d'établir au Burkina Faso, des installations d'extraction et de conditionnement, de traitement, de raffinage, d'affinage et de transformation de substances minières, le droit de transporter ou de faire transporter les substances extraites et le droit de disposer des produits sur les marchés intérieurs et de les exporter. Il constitue un droit réel immobilier susceptible de nantissement.
Le permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines <sup>42</sup>	5 ans renouvelable par période de 3 ans.	Il confère à son titulaire le droit exclusif de recherche et d'exploitation des gisements, le droit d'établir des installations d'extraction et de conditionnement, de traitement, de raffinage, d'affinage et de transformation de substances minières, le droit de transporter ou de faire transporter les substances minérales à l'intérieur du permis et de disposer des produits de l'exploitation sur les marchés nationaux et internationaux. Il constitue un droit réel immobilier susceptible de nantissement.
L'autorisation d'exploitation artisanale de substances de mine <sup>43</sup>	2 ans renouvelable par période de 2 ans.	Elle confère le droit exclusif d'exploitation artisanale des substances minérales jusqu'à une profondeur compatible avec la sécurité des travailleurs. Elle ne donne aucun droit particulier pour l'obtention subséquente d'un titre minier et ne peut empêcher les activités de recherche sur la superficie couverte. Elle n'est pas cessible mais transmissible. Elle ne peut être nantie, mais elle est

<sup>38</sup> Article 8 du Code minier.

<sup>39</sup> Articles 66 et suivants du Code minier ; 173 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>40</sup> Articles 31 et suivants du Code minier ; 27 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>41</sup> Articles 39 et suivants du Code minier ; 70 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>42</sup> Articles 56 et suivants du Code minier ; 124 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>43</sup> Articles 71 et suivants du Code minier ; 187 et suivants du décret 2017-0036.

Titres	Durée	Droits et obligations conférés
		amodiable. Elle ne peut pas empêcher la recherche minière sur son périmètre et en cas d'octroi d'un titre d'exploitation couvrant la même superficie, l'autorisation n'est pas renouvelée, mais le bénéficiaire a droit à une indemnisation par le nouvel exploitant.
<b>Pour les carrières</b>		
<b>L'autorisation de recherche de gîtes de substances de carrières<sup>44</sup></b>	1 an non renouvelable.	Elle confère les mêmes droits et devoirs que l'autorisation de prospection.
<b>L'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières<sup>45</sup></b>	L'autorisation permanente est valide pour 5 ans renouvelables par périodes de 3 ans tandis que celle temporaire a une durée maximale de 1 an non renouvelable.	Elle donne à son bénéficiaire, le droit exclusif d'exploitation des substances à l'intérieur du périmètre, le droit de transporter ou de faire transporter les substances extraites, le droit d'établir des installations de conditionnement et de traitement primaire et de disposer des produits sur les marchés intérieurs et extérieurs. Elle oblige entre autres à borner le site, à respecter les règles de santé, sécurité au travail et à exploiter la carrière en se conformant au plan de développement et d'exploitation et au programme de préservation et de gestion de l'environnement préalablement produits auprès de l'Administration des mines.
<b>L'autorisation d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières<sup>46</sup></b>	3 ans renouvelables pour la même période et indéfiniment. Lorsqu'il s'agit d'une autorisation temporaire, la durée est de 1 an non renouvelable.	Elle confère à son bénéficiaire le droit exclusif d'exploitation des substances à l'intérieur du périmètre, le droit d'établir des installations de conditionnement et de traitement primaire, le droit de transporter ou de faire transporter les substances extraites, le droit de disposer des produits sur les marchés intérieurs et extérieur. Comme obligations spécifiques, elle oblige à borner le site, à exploiter la carrière en se conformant au plan de développement et d'exploitation et au programme de préservation et de gestion de l'environnement préalablement produits auprès de l'Administration des mines.
<b>L'autorisation d'exploitation artisanale de substances de carrières<sup>47</sup></b>	2 ans renouvelables pour la même période. Lorsque la carrière est temporaire, la durée est de 1 an non renouvelable.	Elle confère le droit exclusif d'exploitation artisanale des substances à l'intérieur du périmètre, le droit de transporter ou de faire transporter les substances extraites, le droit de disposer des produits, d'établir des installations de conditionnement et de traitement primaire. Elle donne obligations de borner le site, d'exploiter les substances minérales de façon rationnelle en respectant les normes de santé publique et de sécurité au travail, de préservation de l'environnement, de ne pas se livrer à des travaux sur les terrains de culture ni porter entrave à l'irrigation normale des cultures sans accord avec les exploitants du sol, de ne pas employer les enfants ou tolérer leur présence sur le site et de ne pas utiliser les substances explosives.

### 4.3.3 Le Cadastre Minier

Conformément à l'Article 10 du Décret n° 2017/036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations, des registres pour chacune des catégories des autorisations et titres miniers sont tenus au niveau de la Direction Générale du Cadastre Minier (DGCM). Ces registres indiquent le code affecté, la date de la demande, le détenteur, les matières premières produites et la mention attribution ou renouvellement.

Selon les dispositions du Code minier, les registres, le cadastre minier et les cartes sont mis à la disposition du public et leur contenu communiqué à tout requérant justifiant de son identité. De même, les titres miniers et autorisations ainsi que les contrats ou conventions minières font l'objet de publication au Journal officiel.

Selon l'article 10 de Décret n° 2017/036 du 26 janvier 2017, le registre devra comporter pour chaque titre minier ou autorisation :

<sup>44</sup> Articles 84 et suivants du Code minier ; 225 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>45</sup> Articles 84 et suivants du Code minier ; 229 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>46</sup> Articles 84 et suivants du Code minier ; 271 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>47</sup> Articles 84 et suivants du Code minier ; 313 et suivants du décret 2017-0036.

- le code affecté lors de l'attribution du titre ou de l'autorisation ;
- le numéro et la date d'enregistrement de la demande initiale ;
- le nom et la raison sociale du titulaire ;
- le numéro du certificat d'immatriculation à l'identifiant financier unique ;
- de la mention de l'attribution ou du renouvellement ;
- les informations sur tout changement, cession, transmission, renonciation ou actes concernant le titre ou l'autorisation.

Dans la pratique, les cartes des permis peuvent être obtenues sans aucune restriction auprès du Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB) moyennant le paiement de frais qui varient entre 3 000 et 50 000 FCFA en fonction des données demandées. Le détail des frais par prestation est disponible sur le site web du BUMIGEB<sup>48</sup>.

En ce qui concerne les titres, les autorisations et les conventions, le projet de mise en ligne du Journal Officiel est en cours d'étude. Actuellement, l'accès au format papier ne peut être fait qu'en s'abonnant ou en achetant le numéro contenant le titre ou la convention en question. Les modalités et les frais d'accès sont disponibles sur le lien suivant : <https://www.servicepublic.gov.bf/fiches/gouvernance-administrative-vente-et-abonnement-au-journal-officiel>

Néanmoins, les titres miniers valides peuvent être consultés en ligne sur le portail du cadastre minier <http://www.cadastreminier.bf/>. Le portail permet de faire une recherche par société ou par permis et visualiser pour chaque titre :

- l'identité du détenteur ;
- la superficie ;
- les coordonnées géographiques sur la carte ;
- la substance.

Toutefois, le portail ne permet pas de visualiser pour chaque titre :

- la date d'octroi ;
- la date de fin de validité ;
- la date de la demande.

De même, le portail donne une image instantanée des titres valides à la date de la consultation et ne permet pas d'accéder à l'historique des retraits, des transferts ou des renouvellements au cours d'une période bien déterminée. De même, le portail ne permet l'extraction de la situation des titres valides en format de données ouvertes.

La situation des titres miniers valides au 31 décembre 2019 telle que communiquée par la DGCM est présentée en Annexe 8 du présent rapport. Les données manquantes se rapportant à la date de la demande ou à la date de fin de validité peuvent être obtenues en consultant les arrêtés d'octroi disponibles sur le site de l'ITIE-BF (<http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?rubrique1>).

## 4.4 Octroi, transfert et renouvellement des licences

### 4.4.1 Octrois, transferts et renouvellement en 2019

L'évolution de situation des titres miniers sur la période 2018-2019 se présente comme suit :

**Tableau 19 : Evolution de la situation des titres miniers 2018-2019**

	31/12/2018	2019				31/12/2019
		Octroi	Transfert	Retrait	Renouvellement	
Permis de Recherche (PR)	332	125	(*)	(*)	(*)	457
Permis d'exploitation industrielle de substances de mines (PEI)	25	1	(*)	(*)	(*)	26
Permis d'Exploitation Semi-mécanisée de substances de mines (PESM)	27	0	(*)	(*)	(*)	27
Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)	30	0	(*)	(*)	(*)	30
Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)	70	8	(*)	(*)	(*)	78
<b>Total</b>	<b>484</b>	<b>134</b>	<b>(*)</b>	<b>(*)</b>	<b>(*)</b>	<b>618</b>

(\*) Informations non communiquées. Selon les explications fournies par la DGCM, ces informations sont consultables dans les arrêtés d'attribution publiés dans le site suivant : <https://www.servicepublic.gov.bf/fiches/gouvernance-administrative-vente-et-abonnement-au-journal-officiel>

<sup>48</sup> <http://www.bumigeb.bf/BUMIGEB/images/info/BordereauDePrix.pdf>

#### 4.4.2 Procédures d'octroi

##### Cadre juridique

L'octroi, le transfert et les renouvellements des titres et des autorisations sont régis par les dispositions du Code Minier institué par la loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015, la loi n°028-2017/AN du 18 mai 2017 portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses et la loi n°51-2017/AN du 23 novembre 2017 portant fixation du régime des substances explosives à usage civil.

##### Modalités d'octroi

L'article 1 du Décret n° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations stipule que : « L'octroi des titres miniers et autorisations est guidé par le principe « Premier venu, Premier servi ». Toutefois, l'Etat, à titre exceptionnel peut soumettre à la concurrence les titres miniers ou autorisations considérés comme actifs ». Il y a lieu de noter aussi que la procédure d'une négociation directe ou de gré à gré n'a pas été prévue par les dispositions du Code minier.

Les modalités d'octroi par type de permis/autorisation comme prévu par ledit décret, se résument comme suit :

**Tableau 20 : Modalités d'octroi des titres miniers**

Titres	Durée	Droits et obligations conférés
<b>Le permis de recherche<sup>49</sup></b>	3 ans renouvelables 2 fois et exceptionnellement 1 fois de plus.	Le permis de recherche est un titre minier octroyé par arrêté du Ministre chargé des Mines à des personnes physiques ou morales de droit burkinabè ou non pour une superficie maximale de 250 km <sup>2</sup>
<b>Le permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine<sup>50</sup></b>	Egale à la durée de vie de la mine décrite dans l'étude de faisabilité sans dépasser 20 ans renouvelables par période de 5 ans	Le permis d'exploitation industrielle de grande ou de petites mines est octroyé par le Conseil des Ministres à des personnes morales de droit burkinabè constituées suite à la découverte d'un ou de plusieurs gisements sur un permis de recherche (Article 100 du Code minier).
<b>Le permis d'exploitation semi-mécanisée de substances de mines<sup>51</sup></b>	5 ans renouvelables par période de 3 ans.	Le permis d'exploitation semi-mécanisée est un titre minier délivré par le Conseil des Ministres par lequel on entend des opérations consistant à extraire et concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands en utilisant quelques moyens mécaniques dans la chaîne des opérations.
<b>L'Autorisation de prospection<sup>52</sup></b>	1 an renouvelable une fois.	L'autorisation de prospection est délivrée par arrêté du Ministre chargé des mines à des personnes morales ou physiques de droit burkinabè ou non pour entreprendre des investigations systématiques et itinérantes de surface en vue de déceler des indices ou des concentrations de substances minérales.
<b>L'autorisation d'exploitation artisanale de substances de mine<sup>53</sup></b>	2 ans renouvelables par période de 2 ans.	L'autorisation d'exploitation artisanale de substances de mine est octroyée à des personnes physiques burkinabè et à des sociétés coopératives intervenant dans le secteur minier par arrêté du Ministre chargé des mines après avis du ministre chargé de l'environnement et consultation des autorités administratives compétentes et des collectivités locales concernées.
<b>L'autorisation de recherche de gites de substances de carrières<sup>54</sup></b>	1 an non renouvelable.	Elle est attribuée à des personnes physiques ou morales, nationales ou non par décision du Directeur Général du Cadastre minier. La superficie n'est pas limitée.
<b>L'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières<sup>55</sup></b>	L'autorisation permanente est valide pour 5 ans renouvelables par périodes de 3 ans tandis que celle temporaire a une	Cette autorisation qui peut être permanente ou temporaire est délivrée par arrêté du Ministre chargé des mines à des personnes physiques ou morales, après avis du Ministre de l'environnement sur la base d'une évaluation environnementale et sociale et après consultation des

<sup>49</sup> Articles 31 et suivants du Code minier ; 27 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>50</sup> Articles 39 et suivants du Code minier ; 70 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>51</sup> Articles 56 et suivants du Code minier ; 124 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>52</sup> Articles 66 et suivants du Code minier ; 173 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>53</sup> Articles 71 et suivants du Code minier ; 187 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>54</sup> Articles 84 et suivants du Code minier ; 225 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>55</sup> Articles 84 et suivants du Code minier ; 229 et suivants du décret 2017-0036.

Titres	Durée	Droits et obligations conférés
	durée maximale de 1 an non renouvelable.	autorités administratives et des communautés locales concernées.
L'autorisation d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières <sup>56</sup>	3 ans renouvelables pour la même période et indéfiniment. Lorsqu'il s'agit d'une autorisation temporaire, la durée est de 1 an non renouvelable.	Cette autorisation est délivrée à des personnes physiques ou morales par arrêté du Ministre chargé des mines après avis du Ministre de l'environnement sur la base d'une évaluation environnementale et sociale, après consultations des autorités administratives et des communautés locales concernées
L'autorisation d'exploitation artisanale de substances de carrières <sup>57</sup>	2 ans renouvelables pour la même période. Lorsque la carrière est temporaire, la durée est de 1 an non renouvelable.	C'est une autorisation délivrée par arrêté du Ministre chargé des mines après avis du Ministre de l'environnement sur la base d'une évaluation environnementale des mines et consultation des autorités administratives et des communautés locales concernées.

#### Critères techniques et financiers<sup>58</sup>

- ❖ Octroi selon le principe du « premier venu premier servi »

Dans le cas d'un octroi selon le principe du premier venu premier servi, les critères d'octroi tels que définis par le Décret 2017-36 portant gestion des titres miniers et autorisations se détaillent comme suit :

	Octroi
Permis de recherche minière	<b>Constitution du dossier</b>
	<p>Demande déposée au Service en charge du Cadastre minier en cinq (05) exemplaires. Le dossier de la demande comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Pour les personnes physiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée adressée au ministre chargé des mines ;</li> <li>- les nom, prénom, qualité, nationalité, adresse complète du demandeur ;</li> <li>- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;</li> <li>- les nom, prénom, adresse complète et qualifications du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) minérales pour laquelle ou lesquelles le permis est sollicité ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- une copie de la quittance de paiement des frais de dossier ;</li> <li>- la superficie sollicitée ;</li> <li>- le certificat d'immatriculation à l'identifiant financier unique ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- le programme de travaux de recherche que le demandeur se propose d'effectuer pendant la première année de validité du permis ainsi que le budget correspondant.</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Pour les personnes morales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée adressée au ministre chargé des mines ;</li> <li>- une copie du registre du commerce et du crédit mobilier ou tout autre document en tenant lieu ;</li> <li>- les nom, prénom, adresse complète et qualification du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) minérales pour laquelle ou lesquelles le permis est sollicité ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- la superficie sollicitée ;</li> <li>- le certificat d'immatriculation à l'identifiant financier unique ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- un certificat de non-faillite, redressement ou liquidation judiciaire ;</li> <li>- une copie de la quittance de paiement des frais de dossier ;</li> <li>- le programme de travaux de recherche que le demandeur se propose d'effectuer pendant la première année de validité du permis ainsi que le budget correspondant.</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Critères techniques</b>
	- dossier de demande complet

<sup>56</sup> Articles 84 et suivants du Code minier ; 271 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>57</sup> Articles 84 et suivants du Code minier ; 313 et suivants du décret 2017-0036.

<sup>58</sup> Source : Décret 2017-36 portant gestion des titres miniers et autorisations

	<b>Octroi</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- consistance des travaux présentés dans le programme des travaux de recherche et l'évaluation des dépenses envisagées conformément à l'arrêté 2018-220 du 3 octobre 2018 portant détermination des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière (le montant du programme des travaux doit être au moins égale à l'effort financier tel qu'il découle des dépenses minimales au kilomètre carré)</li> <li>- présentation d'une copie du certificat d'immatriculation à l'identifiant financier unique</li> </ul>
	<b>Critères financiers</b>
	Paieement des droits fixes conformément au décret 2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières.
<b>Permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine</b>	<b>Octroi</b>
	<b>Constitution du dossier</b>
	<p>Demande déposée au Service en charge du Cadastre minier, en dix (10) exemplaires sur support papier et cinquante (50) sur support numérique, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de la période de validité du permis de recherche. Le dossier de la demande comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée adressée au ministre chargé des mines en précisant le type de permis d'exploitation industrielle, grande mine ou petite mine sollicitée ;</li> <li>- une copie du ou des permis de recherche en vertu duquel ou desquels la demande est formulée ;</li> <li>- la ou les substances minérales pour laquelle ou lesquelles le permis est sollicité ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre sollicité ainsi que sa superficie ;</li> <li>- la localisation du périmètre du permis demandé sur une carte typographique à l'échelle 1/200 000 au moins ;</li> <li>- un plan de détail à une échelle appropriée où les coordonnées des sommets du périmètre sollicité sont rattachées au système géodésique national ;</li> <li>- un mémoire détaillé indiquant les résultats des travaux de recherche effectués et les justificatifs des dépenses engagées lors de la dernière période de validité du permis ;</li> <li>- une étude de faisabilité élaborée par un cabinet agréé au Burkina Faso ou internationalement reconnu et un plan de développement et d'exploitation du gisement ;</li> <li>- une étude d'impact environnemental et social réalisée conformément au Décret n°2015-1187/PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;</li> <li>- un plan d'intégration de la mine à l'économie locale et nationale ;</li> <li>- un plan de formation et de transfert des compétences aux cadres et personnels locaux et un système de promotion ;</li> <li>- un avis de faisabilité environnemental du ministre chargé de l'environnement ;</li> <li>- un plan de fermeture et de réhabilitation du site ;</li> <li>- un plan de masse spécifiant les terrains réservés à l'exploitation ;</li> <li>- un engagement à attribuer à l'état une participation a dividendes prioritaires à hauteur de 10% du capital social ;</li> <li>- une autorisation de l'autorité nationale de radioprotection ;</li> <li>- un projet de convention minière.</li> </ul>
	<b>Critères de demandes Techniques</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier de demande complet</li> <li>- approbation étude d'impact environnemental et social par le ministère de l'environnement</li> <li>- avis de la commission technique</li> </ul>
	<b>Critères de demande financiers</b>
Acquittement des droits d'octroi conformément au décret 2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières	
<b>Permis d'exploitation semi-mécanisé de substances de mines</b>	<b>Octroi</b>
	<b>Constitution du dossier</b>
	<p>Demande adressée au Ministère chargé des mines et déposée, en cinq (05) exemplaires, au service en charge du cadastre minier. Le dossier de la demande comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- une copie du registre du commerce et du crédit mobilier ou tout document en tenant lieu ;</li> </ul>

	<b>Octroi</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les noms(s) et prénom(s), adresse complète et qualifications du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substances minérales pour laquelle ou lesquelles le permis est sollicité ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- un certificat de non-faillite, redressement ou liquidation judiciaire ;</li> <li>- une étude d'impact environnementale et sociale ;</li> <li>- l'évaluation sommaire et un plan d'exploitation envisagés ainsi que les équipements et infrastructures à utiliser ;</li> <li>- un avis de faisabilité environnementale du ministère en charge de l'environnement ;</li> <li>- le cahier de charges que le demandeur se propose d'exécuter.</li> </ul>
	<b>Critères de demandes Techniques</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier de demande complet ;</li> <li>- absence de chevauchements de périmètre demandé par rapport à des titres miniers ou autorisations antérieurs ;</li> <li>- consistance de la nature des travaux d'exploitation avec la nature des traitements envisagés.</li> </ul>
	<b>Critères de demande financiers</b>
	Acquittement des droits d'octroi conformément au décret n°2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières
<b>Autorisation de prospection</b>	<b>Octroi</b>
	<b>Constitution du dossier</b>
	<p>Demande déposée au Service en charge du Cadastre minier en cinq (05) exemplaires. Le dossier de la demande comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Pour les personnes physiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- les nom, prénom, qualité, nationalité, adresse complète du demandeur ;</li> <li>- les nom, prénom, adresse complète et qualifications du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) minérales pour laquelle ou lesquelles l'autorisation est sollicitée ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- la superficie sollicitée ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- une note précisant l'objet de la prospection assortie du programme de travaux envisagé pour la période de validité de l'autorisation.</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Pour les personnes morales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- une copie du registre du commerce et du crédit mobilier ou tout autre document en tenant lieu ;</li> <li>- le nom, prénom, adresse complète et qualification du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) minérales pour laquelle ou lesquelles le permis est sollicité ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- la superficie sollicitée ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- un certificat de non-faillite, redressement ou liquidation judiciaire ;</li> <li>- une note précisant l'objet de la prospection assortie du programme de travaux envisagé pour la période de validité de l'autorisation.</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Critères de demandes Techniques</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier de demande complet ;</li> <li>- absence de chevauchements de périmètre demandé par rapport à des titres miniers ou autorisations antérieurs ;</li> <li>- consistance de la nature des travaux de prospection envisagés.</li> </ul>
	<b>Critères de demande financiers</b>
	Acquittement des droits fixes conformément au décret n°2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières

	Octroi
<b>Autorisation d'exploitation artisanale de substances de mine</b>	Octroi
	<b>Constitution du dossier</b>
	<p>Une demande d'autorisation artisanale adressée au Ministre chargé des mines, est déposée en cinq (05) exemplaires au Service en charge du cadastre minier. Le dossier de la demande comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Pour les personnes physiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- les nom, prénom, qualité, nationalité, adresse complète du demandeur ;</li> <li>- un certificat de nationalité burkinabé ;</li> <li>- la ou les substance(s) minérales à exploiter ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- la superficie telle que définie par le demandeur ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- une description sommaire des travaux à envisager comprenant la description du matériel à utiliser et la méthode d'exploitation envisagée ;</li> <li>- la liste du personnel à employer ;</li> <li>- une copie de la quittance de paiement de la caution de réhabilitation des sites d'exploitation dont le montant et les modalités de perception sont fixées par arrêté conjoint des ministres chargés des finances, des mines et de l'environnement ;</li> <li>- un engagement du demandeur à respecter les règles environnementales, du droit de travail en vigueur ainsi que les obligations découlant de sa responsabilité en cas de préjudices ;</li> <li>- un accord écrit du titulaire du titre minier antérieur en cas de chevauchement.</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Pour les coopératives intervenant dans le secteur minier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- le siège social, la liste des adhérents, les noms et prénoms et adresse complète des membres du bureau de la coopérative ;</li> <li>- les statuts de la coopérative ;</li> <li>- les nom, prénom (s), adresse complète et qualification du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) minérales à exploiter ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- la superficie sollicitée ;</li> <li>- une copie de quittance de paiement de la caution de réhabilitation des sites dont le montant et les modalités de perception sont fixés par arrêté conjoint des ministres chargés des finances, des mines et de l'environnement ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- une description sommaire des travaux à envisager comprenant la description du matériel à utiliser et la méthode d'exploitation envisagée ;</li> <li>- la liste du personnel à employer ;</li> <li>- un engagement du demandeur à respecter les règles environnementales, du droit de travail en vigueur ainsi que les obligations découlant de sa responsabilité en cas de préjudices ; et</li> <li>- un accord écrit du titulaire du titre minier antérieur en cas de chevauchement.</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Critères de demandes Techniques</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier de demande complet</li> <li>- absence de chevauchements de périmètre demandé par rapport à des titres miniers ou autorisations antérieurs</li> <li>- consistance de la nature des travaux envisagés comprenant la description du matériel à utiliser, la méthode d'exploitation envisagée et la liste du personnel à employer</li> <li>- présentation d'une copie du certificat d'immatriculation à l'identifiant financier unique</li> </ul>
<b>Critères de demande financiers</b>	
Acquittement des droits fixes conformément au décret n° 2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières	
<b>Autorisation de recherche</b>	Octroi
	<b>Constitution du dossier</b>

	Octroi
<b>des gîtes de substances de carrières</b>	<p>Une demande d'autorisation de recherche des gîtes de substances de carrières adressée au Ministre chargé des mines, est déposée en cinq (05) exemplaires au Service en charge du cadastre minier. Le dossier de la demande comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Pour les personnes physiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- les nom, prénom (s), qualité, nationalité, adresse complète du demandeur ;</li> <li>- les nom, prénom(s), adresse complète et qualifications du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) de carrière pour laquelle ou lesquelles l'autorisation est sollicitée ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- le caractère scientifique ou commercial de la recherche ;</li> <li>- la superficie sollicitée.</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Pour les personnes morales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- une copie du registre du commerce ou tout autre document en tenant lieu ;</li> <li>- les nom, prénom (s), adresse complète et qualification du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) de carrière pour laquelle ou lesquelles le permis est sollicité ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- la superficie sollicitée ;</li> <li>- le caractère scientifique ou commercial de la recherche ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- un certificat de non-faillite, redressement ou liquidation judiciaire.</li> </ul> </li> </ul>
	<b>Critères de demandes Techniques</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier complet</li> <li>- présentation d'une copie du certificat d'immatriculation à l'identifiant financier unique</li> </ul>
	<b>Critères de demande financiers</b>
	Acquittement des droits fixes conformément au décret n° 2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières
<b>Autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières (Permanente ou temporaire)</b>	Octroi
	<b>Constitution du dossier</b>
	<p>Une demande d'autorisation d'exploitation industrielle permanente ou temporaire adressée au Ministre chargé des mines, est déposée en cinq (05) exemplaires au Service en charge du cadastre minier. Le dossier de la demande comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Pour les personnes physiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- les nom, prénom(s), qualité, nationalité, adresse complète du demandeur ;</li> <li>- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;</li> <li>- les nom, prénom (s), adresse complète et qualifications du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) carrière pour laquelle ou lesquelles l'autorisation est sollicitée ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- la superficie sollicitée ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- une note technique comprenant un plan de développement et d'exploitation de la carrière, la nature et les caractéristiques du gisement, le mode d'exploitation envisagé, la description des installations projetées et leur capacité de production, le rythme d'exploitation, le coût de l'investissement et le plan pour l'emploi et la main d'œuvre ;</li> <li>- la localisation précise de la carrière sur un plan à une échelle 1/200 000 au moins et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments, voies de communication, ouvrages d'art ou points remarquables les plus proches ;</li> <li>- une notice ou une étude d'impact environnementale et sociale selon la classe de l'établissement ;</li> <li>- un plan de fermeture et de réhabilitation.</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Pour les personnes morales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> </ul> </li> </ul>

	Octroi
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une copie du registre du commerce ou tout autre document en tenant lieu ;</li> <li>- les nom, prénom (s), adresse complète et qualification du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) de carrière pour laquelle ou lesquelles le permis est sollicité ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- la superficie sollicitée ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- un certificat de non-faillite, redressement ou liquidation judiciaire ;</li> <li>- une note technique comprenant un plan de développement et d'exploitation de la carrière, la nature et les caractéristiques du gisement, le mode d'exploitation envisagé, la description des installations projetées et leur capacité de production, le rythme d'exploitation, le coût de l'investissement et le plan pour l'emploi et la main d'œuvre ;</li> <li>- la localisation précise de la carrière sur un plan à une échelle 1/200 000 au moins et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments, voies de communication, ouvrages d'art ou points remarquables les plus proches ;</li> <li>- une notice ou une étude d'impact environnementale et sociale selon la classe de l'établissement ;</li> <li>- un plan de fermeture et de réhabilitation.</li> </ul>
	<b>Critères de demandes Techniques</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier complet</li> <li>- absence de chevauchements de périmètre demandé par rapport à des titres miniers ou autorisations antérieurs</li> <li>- présentation d'une copie du certificat d'immatriculation à l'identifiant financier unique.</li> </ul>
	<b>Critères de demande financiers</b>
	Acquittement des droits fixes conformément au décret n°2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières.
L'autorisation d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières	Octroi
	<b>Constitution du dossier</b>
	<p>Une demande adressée au Ministre chargé des mines, est déposée en cinq (05) exemplaires au Service en charge du cadastre minier. Le dossier de la demande comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Pour les personnes physiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- les nom, prénom (s), qualité, nationalité, adresse complète du demandeur ;</li> <li>- les nom, prénom(s), adresse complète et qualifications du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) de carrière pour laquelle ou lesquelles l'autorisation est sollicitée ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- une note technique comprenant un plan de développement et d'exploitation de la carrière, la nature et les caractéristiques du gisement, le mode d'exploitation envisagé, la description des installations projetées et leur capacité de production, le rythme d'exploitation, le coût de l'investissement et le plan pour l'emploi et la main d'œuvre ;</li> <li>- la localisation précises de la carrière sur un plan à une échelle de 1/2000 au moins et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments, voies de communication, ouvrages d'art ou points remarquables les plus proches ; et</li> <li>- une notice d'impact environnemental et social.</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Pour les personnes morales :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- une copie du registre du commerce ou tout autre document en tenant lieu ;</li> <li>- les nom, prénom (s), adresse complète et qualification du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) de carrière pour laquelle ou lesquelles l'autorisation est sollicitée ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- la superficie sollicitée ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- un certificat de non-faillite, redressement ou liquidation judiciaire ;</li> <li>- une note technique comprenant un plan de développement et d'exploitation de la carrière, la nature et les caractéristiques du gisement, le mode d'exploitation envisagé,</li> </ul> </li> </ul>

	<b>Octroi</b>
	<p>la description des installations projetées et leur capacité de production, le rythme d'exploitation, le coût de l'investissement et le plan pour l'emploi et la main d'œuvre ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la localisation précises de la carrière sur un plan à une échelle de 1/2000 au moins et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments, voies de communication, ouvrages d'art ou points remarquables les plus proches ; et</li> <li>- une notice d'impact environnemental et social.</li> </ul>
	<b>Critères techniques</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier complet ;</li> <li>- absence de chevauchements de périmètre demandé par rapport à des titres miniers ou autorisations antérieurs ; et</li> <li>- présentation d'une copie du certificat d'immatriculation à l'identifiant financier unique.</li> </ul>
	<b>Critères financiers</b>
	Acquittement des droits fixes conformément au décret n°2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières.
<b>L'autorisation d'exploitation artisanale de substances de carrières</b>	<b>Octroi</b>
	<b>Constitution du dossier</b>
	<p>Une demande adressée au Ministre chargé des mines, est déposée en cinq (05) exemplaires au Service en charge du cadastre minier. Le dossier de la demande comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Pour les personnes physiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- les nom, prénom (s), qualité, nationalité, adresse complète du demandeur ;</li> <li>- les nom, prénom(s), adresse complète et qualifications du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- un casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;</li> <li>- la ou les substance(s) de carrière pour laquelle ou lesquelles l'autorisation est sollicitée ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- une description sommaire des travaux à envisager comprenant la description du matériel à utiliser et la méthode d'exploitation envisagée ;</li> <li>- la liste de personnel à employer ;</li> <li>- une copie de quittance de paiement de la caution de réhabilitation des sites d'exploitation dont le montant et les modalités de perception sont fixés par arrêté conjoint des ministres en charge des finances, des mines et de l'environnement ;</li> <li>- un engagement du demandeur à respecter les règles environnementales et le droit de travail en vigueur ;</li> <li>- un accord écrit du titulaire du titre minier antérieur en cas de chevauchement ; et</li> <li>- la localisation précises de la carrière sur un plan à une échelle de 1/20 000 au moins et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments, voies de communication, ouvrages d'art ou points remarquables les plus proches.</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Pour les coopératives intervenant dans le secteur minier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une demande timbrée au tarif réglementaire ;</li> <li>- le siège social, la liste des adhérents, les noms et prénom(s) et l'adresse complète des membres du bureau de la coopérative ;</li> <li>- les statuts de la coopérative ;</li> <li>- les nom, prénom (s), adresse complète et qualification du mandataire ou du représentant ;</li> <li>- la ou les substance(s) minérales à exploiter ;</li> <li>- la définition des sommets du périmètre demandé ;</li> <li>- la superficie sollicitée ;</li> <li>- une copie de quittance de paiement de la caution de réhabilitation des sites d'exploitation dont le montant et les modalités de perception sont fixés par arrêté conjoint des ministres en charge des finances, des mines et de l'environnement ;</li> <li>- un extrait de la carte topographique à l'échelle 1/200 000 au moins situant le périmètre demandé et reproduisant ses limites ;</li> <li>- une description sommaire des travaux à envisager comprenant la description du matériel à utiliser et la méthode d'exploitation envisagée ;</li> <li>- la liste de personnel à employer ;</li> <li>- un engagement du demandeur à respecter les règles environnementales et le droit de travail en vigueur ;</li> <li>- un accord écrit du titulaire du titre minier antérieur en cas de chevauchement ; et</li> </ul> </li> </ul>

Octroi	
	- la localisation précises de la carrière sur un plan à une échelle de 1/2000 au moins et sa situation par rapport aux habitations, bâtiments, voies de communication, ouvrages d'art ou points remarquables les plus proches.
	<b>Critères techniques</b>
	- dossier complet ; - absence de chevauchements de périmètre demandé par rapport à des titres miniers ou autorisations antérieurs ; et - présentation d'une copie du certificat d'immatriculation à l'identifiant financier unique.
	<b>Critères financiers</b>
	Acquittement des droits fixes conformément au décret n° 2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières.

Il y a lieu de noter que les dispositions du Code minier et du Décret n° 2017-36/PRES/PM/MEMCI. MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA portant gestion des titres miniers et autorisations n'ont pas prévu plus de détail concernant les critères financiers hormis le paiement des droits fixes et la consistance des programmes des travaux présentés avec l'effort financier tel qu'il découle des dépenses minimales au kilomètre carré par la réglementation. Il n'est pas notamment explicite si le demandeur doit présenter des garanties ou des preuves prouvant sa capacité à réaliser les travaux programmés lors du dépôt de la demande.

Sur le plan technique et hormis le dépôt d'un dossier complet et l'obtention des autorisations administratives, la réglementation ne prévoit pas également de critères techniques permettant d'apprécier l'expérience du demandeur ou sa disposition des ressources techniques et humaines nécessaires.

Nous comprenons néanmoins, que le Décret n° 2017-36 est en cours de révision afin de prévoir des critères techniques et financières plus précis pour chaque type de titre ou d'autorisation.

Les demandes de permis d'exploitation industrielle font l'objet d'une évaluation par la commission technique instituée par l'article 39 du Code minier. Son avis est néanmoins consultatif et il est joint au rapport en Conseil des ministres pour l'octroi du permis d'exploitation.

#### ❖ Octroi par appel à la concurrence

La procédure d'appel à la concurrence constitue une procédure exceptionnelle dans le Code minier. En effet, selon les dispositions de l'article 14 du Code, l'Etat peut opter pour cette procédure pour les titres miniers et les autorisations qu'il considère comme des actifs ou en d'autres termes pour les titres et autorisations qui présentent des ressources prouvées.

Néanmoins, aucun texte d'application ne traite du détail de la procédure à suivre, des intervenants et de leurs prérogatives dans le cas d'une procédure d'appel à la concurrence.

Dans la pratique, la DGCM a confirmé qu'aucune procédure d'appel à la concurrence n'a été lancée en 2019 et qu'aucun titre minier n'a été accordé en appliquant cette procédure au cours de la même période.

### 4.4.3 Procédure de renouvellement

#### Modalités de renouvellement

Les modalités de renouvellement se présentent comme suit :

**Tableau 21 : Modalités de renouvellement des titres miniers**

Type de Titre	Modalités de renouvellement
Permis de recherche	<b>Pour les deux premiers renouvellements</b> La demande de renouvellement du permis de recherche est déposée au Service en charge du cadastre minier, en quatre (04) exemplaires, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de la période de validité en cours du permis sous peine d'irrecevabilité.
	Le contenu du dossier de la demande de renouvellement est prévu par l'article 34 du Décret N° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations. La demande est acceptée sous réserve des conditions suivantes : - dossier complet déposé dans les délais ; - conformité des travaux exécutés pendant la période précédente de validité du permis de recherche avec le programme des travaux et la condition de dépense minimale prévue par la réglementation ;

Type de Titre	Modalités de renouvellement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- consistance du programme des travaux de recherche pour la prochaine année de validité du permis avec les travaux déjà exécutés et les résultats obtenus</li> <li>- l'acquittement des droits fixes.</li> </ul> <p>Le rejet du renouvellement fait l'objet d'un arrêté du Ministre en charge des mines avec mention des motifs.</p> <p><b>Pour le renouvellement exceptionnel</b></p> <p>L'Arrêté n° 2018-136/MMC/SG du 18 Juillet 2018 portant conditions de renouvellement exceptionnel d'un permis de recherche : Le renouvellement exceptionnel intervient après épuisement de la période de validité du deuxième renouvellement du permis de recherche. Il est accordé une seule fois pour une période n'excédant pas trois (03) ans.</p> <p>Le contenu de la demande du renouvellement exceptionnel est fixé par l'article 3 du présent arrêté.</p> <p>La demande est acceptée sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- niveau d'exécution des travaux de recherche ;</li> <li>- niveau d'exécution des dépenses d'exploration ;</li> <li>- l'historique du permis ;</li> <li>- l'acquittement des taxes superficielles</li> <li>- le chronogramme et le budget des travaux de recherche prévus et sa consistance avec les dépenses annuelles minimales par kilomètre carré conformément aux textes en vigueur</li> <li>- la justification du ralentissement des travaux</li> <li>- dépôt régulier des rapports d'activité</li> <li>- la réalisation d'infrastructures socio-économiques au profit des populations locales</li> <li>- l'acquittement des droits fixes</li> </ul> <p>Le renouvellement est réputé acquis après 90 jours du dépôt de la demande.</p>
Permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine	<p>La demande de renouvellement d'un permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine est déposée en dix (10) exemplaires sur support papier et cinquante (50) sur support numérique au service en charge du Cadastre minier, contre la délivrance d'un récépissé, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de la période de validité du permis d'exploitation en cours sous peine d'irrecevabilité.</p> <p>Le contenu du dossier de la demande de renouvellement est prévu par l'article 79 du Décret n° 2017-036/PRES/PM/MEMCI/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA portant gestion des titres miniers et autorisations du 26 janvier 2017.</p> <p>La demande est acceptée sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier complet déposé dans les délais</li> <li>- conformité du titulaire avec les dispositions du code minier</li> <li>- avis de la commission technique</li> <li>- l'acquittement des droits fixes</li> </ul> <p>Le rejet du renouvellement fait l'objet d'un décret pris en Conseil des Ministres.</p>
Permis d'exploitation semi-mécanisé de substance de mine	<p>La demande de renouvellement d'un permis d'exploitation semi-mécanisé est adressée au Ministre chargé des mines et déposée, en dix (10) exemplaires en format papier numérique, au service en charge du cadastre minier, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de la période de validité en cours sous peine d'irrecevabilité.</p> <p>Le contenu du dossier de la demande de renouvellement est prévu par l'article 132 du Décret n° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations.</p> <p>La demande est acceptée sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier complet déposé dans les délais ;</li> <li>- exécution des travaux conformément au plan d'exploitation envisagée et aux obligations de l'exploitant en matière de préservation de l'environnement ;</li> <li>- l'acquittement des droits fixes.</li> </ul> <p>Le rejet du renouvellement fait l'objet d'un arrêté du Ministre en charge des mines. La réglementation n'exige pas la motivation du rejet.</p>
Autorisation de prospection	<p>La demande de renouvellement de l'autorisation de prospection est adressée en cinq (05) exemplaires au Ministre chargé des mines, au moins trente (30) jours avant l'expiration de la période de validité de l'autorisation en cours.</p>

Type de Titre	Modalités de renouvellement
	<p>Le contenu du dossier de la demande de renouvellement est prévu par l'article 181 du Décret n° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations.</p> <p>La demande est acceptée sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier complet déposé dans les délais ;</li> <li>- conformité des travaux réalisés avec le programme initial.</li> </ul> <p>Le rejet du renouvellement fait l'objet d'une notification avec mention des motifs du rejet.</p>
<p><b>L'autorisation d'exploitation artisanale de substances de mine</b></p>	<p>La demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation artisanale est adressée au Ministre chargé des mines, et déposée en cinq (05) exemplaires au Service en charge du Cadastre Minier, au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la période de validité en cours.</p> <p>Le renouvellement est de droit, si :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier complet déposé dans les délais ;</li> <li>- le bénéficiaire a satisfait aux obligations lui incombant dans le cadre de ses activités.</li> </ul> <p>Le rejet du renouvellement fait l'objet d'un arrêté du Ministre en charge des mines avec motivation du rejet.</p>
<p><b>Autorisation de recherche des gîtes de substances de carrières</b></p>	<p>Non applicable (Non renouvelable).</p>
<p><b>Autorisation d'exploitation industrielle permanente de substances de carrières</b></p>	<p>La demande de renouvellement de l'autorisation de prospection est adressée en cinq (05) exemplaires au Ministre chargé des mines, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de la période de validité de l'autorisation en cours.</p> <p>Le contenu du dossier de la demande de renouvellement est prévu par l'article 238 du Décret n° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations.</p> <p>La demande est acceptée sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier complet déposé dans les délais ;</li> <li>- satisfaction aux obligations incombant au titulaire pour l'exécution du plan de développement et d'exploitation et du programme de préservation et de gestion de l'environnement ;</li> <li>- l'acquittement des droits fixes.</li> </ul> <p>Le rejet du renouvellement fait l'objet d'un arrêté du Ministre en charge des mines. La réglementation n'exige pas la motivation du rejet.</p>
<p><b>Autorisation d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières</b></p>	<p>La demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières est adressée au Ministre chargé des mines, et déposée en cinq (05) exemplaires au Service en charge du Cadastre Minier, au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant l'expiration de l'autorisation sous peine d'irrecevabilité.</p> <p>La demande est acceptée sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier complet déposé dans les délais ;</li> <li>- satisfaction aux obligations incombant au titulaire ;</li> <li>- l'acquittement des droits fixes ;</li> <li>- l'accord écrit du titulaire du permis de recherche (en cas de chevauchement).</li> </ul> <p>Le rejet du renouvellement fait l'objet d'un arrêté du Ministre en charge des mines avec mention des motifs.</p>
<p><b>Autorisation d'exploitation artisanale de substance de carrière</b></p>	<p>La demande de renouvellement de l'autorisation de prospection est adressée en cinq (05) exemplaires au Ministre chargé des mines, au moins soixante (60) jours avant l'expiration de la période validité de l'autorisation en cours.</p> <p>Le contenu du dossier de la demande de renouvellement est prévu par l'article 195 du Décret N° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations.</p> <p>La demande est acceptée sous réserve des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dossier complet déposé dans les délais ;</li> <li>- satisfaction aux obligations incombant au titulaire ;</li> <li>- l'acquittement des droits fixes ;</li> </ul> <p>Le rejet du renouvellement fait l'objet d'un arrêté du Ministre en charge des mines avec mention des motifs.</p>

#### 4.4.4 Procédure de transfert/cession

##### Cadre juridique

Les procédures de transfert sont régies par Décret N° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations.

##### Modalités de transferts

Les modalités des transferts se présentent comme suit :

**Tableau 22 : Modalités des transferts des titres miniers**

	Transfert
Permis de recherche minière	<b>Constitution du dossier</b>
	La Demande de cession d'un permis de recherche est soumise à l'approbation du Ministre chargé des mines qui statue en la matière par arrêté. Le contenu du dossier de la demande de cession est prévu par les articles 53 et 55 du Décret n° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations.
	<b>Critères Techniques &amp; financiers</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier complet déposé</li> <li>- Exécution des travaux conformément au programme des travaux initiaux</li> <li>- La réalisation des dépenses minimales au kilomètre carré ;</li> <li>- Engagement du cessionnaire de respecter les dispositions du cahier des charges en vigueur ainsi que les mêmes garanties d'exécution des obligations prévus par le Code minier ;</li> <li>- L'acquittement des droits fixes ;</li> <li>- L'acquittement de la plus-value sur cession.</li> </ul>
Permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine	<b>Constitution du dossier</b>
	Le dossier de la demande est adressé au Ministre chargé des mines et déposé, en dix (10) exemplaires sur support papier et cinquante (50) sur support numérique, au Service en charge du cadastre minier. Le contenu du dossier de la demande de cession est prévu par l'article 96 et du Décret N° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations.
	<b>Critères Techniques &amp; financiers</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier complet déposé :</li> <li>- Le cessionnaire est une personne morale de droit burkinabé ;</li> <li>- Exécution des travaux conformément au programme d'exploitation et de développement du gisement ;</li> <li>- Engagement du cessionnaire de poursuivre le développement et l'exploitation du gisement conformément à la convention minière ;</li> <li>- L'acquittement des droits fixes ;</li> <li>- L'acquittement de la plus-value sur cession ;</li> <li>- Avis de la commission technique.</li> </ul> <p>En cas de modification du plan de développement et d'exploitation du gisement, la demande est instruite en appliquant les mêmes critères appliqués lors de l'instruction de la demande d'un nouveau permis d'exploitation (voir section 4.4.2).</p>
Permis d'exploitation semi-mécanisé de substance de mine	<b>Constitution du dossier</b>
	Le contenu du dossier de la demande de cession est prévu par l'article 145 et du Décret n° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations.
	<b>Critères Techniques &amp; financiers</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dossier complet déposé ;</li> <li>- Exécution des travaux d'exploitation conformément au plan d'exploitation du gisement ;</li> <li>- L'acquittement des droits fixes ;</li> <li>- L'acquittement de la plus-value sur cession.</li> </ul>
Autorisation de prospection	Non applicable.

	Transfert
Autorisation d'exploitation artisanale de substance de mine	Non applicable.
Autorisation de recherche des gîtes de substances de carrières	Non applicable.
Autorisation d'exploitation industrielle permanente de substances de carrières	<p>Le contenu du dossier de la demande de cession est prévu par les articles 243 et 249 du Décret n° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations.</p> <p><b>Critères Techniques &amp; financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le cédant a satisfait aux obligations lui incombant en matière de réalisation des travaux et la préservation de l'environnement ;</li> <li>- règlement des taxes dues ;</li> <li>- engagement du cessionnaire à poursuivre le développement et l'exploitation de la carrière ;</li> <li>- l'acquittement des droits fixes ;</li> <li>- l'acquittement de la plus-value sur cession.</li> </ul> <p>En cas modification du plan de développement et d'exploitation de la carrière, la demande est instruite en appliquant les mêmes critères appliqués lors de l'instruction de la demande d'une nouvelle autorisation d'exploitation (voir section 4.4.2).</p>
Autorisation d'exploitation semi-mécanisée de substances de carrières	<p>Le contenu du dossier de la demande de cession est prévu par les articles 285 du Décret n° 2017/036 du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations.</p> <p><b>Critères Techniques &amp; financiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le cédant a satisfait aux obligations lui incombant en matière de réalisation des travaux d'exploitation conformément au programme de développement, d'exploitation du gisement et de règlement des taxes dues ;</li> <li>- engagement du cessionnaire à poursuivre le développement et l'exploitation de la carrière ;</li> <li>- l'acquittement de la plus-value sur cession.</li> </ul> <p>En cas modification du plan de développement et d'exploitation de la carrière, la demande est instruite en appliquant les mêmes critères appliqués lors de l'instruction de la demande d'une nouvelle autorisation d'exploitation (voir section 4.4.2).</p>
Autorisation d'exploitation artisanale de substance de carrière	Non applicable.

#### 4.4.5 Octrois, renouvellement et transferts en 2019

##### (i) Octroi en 2019

Selon les données du Cadastre Minier mises à notre disposition, 136 titres ont été octroyés en 2019. Le détail des octrois par type de permis se présente comme suit :

**Tableau 23 : Détail des octrois par type de titre minier**

Type	Nombre
Permis de Recherche (PR)	125
Permis d'exploitation industrielle (PEI)	1
Permis d'exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)	0
Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)	0
Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)	10
<b>Total</b>	<b>136</b>

Source : annuaire statistique du MMC.

##### (ii) Renouvellement et transfert

La DGCM n'a pas été en mesure de communiquer un état des renouvellements et des transferts opérés en 2019 en raison d'une limite au niveau du système de gestion du cadastre minier. Le détail des titres ayant fait l'objet de

renouvellement et de transfert peut néanmoins être obtenu à travers la consultation des arrêtés publiés sur le site web de l'ITIE-BF (<http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?rubrique15>).

Nous comprenons également que la DGCM compte lancer en 2021 une mission visant à améliorer le système de gestion du cadastre minier et permettant entre autres de visualiser en ligne toutes les données exigées par la Norme ITIE.

### (iii) Conformité aux procédures

Selon deux lettres d'affirmation reçues de la DGCM en date du 21 août 2020 et du 9 octobre 2020, tous les octrois réalisés en 2019 ont été effectués conformément au principe du premier venu premier servi. Aucune procédure d'appel à la concurrence n'a été lancée au cours de la même période. La DGCM a également confirmé que tous les octrois et les renouvellements réalisés en 2019 ont été effectués en conformité avec les dispositions de la loi N°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso et son décret d'application N°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations. Aucun écart par rapport au cadre légal et réglementaire applicable n'a été reporté par la DGCM.

Les lettres d'affirmation sont présentées en annexe 16 du présent rapport.

## 4.5 Politique sur la divulgation des contrats

Le Code minier (2015) consacre dans son article 15 la publication des titres miniers et autorisations ainsi que des contrats ou des conventions minières. Les titres et les autorisations suivantes donnent lieu à la signature d'un contrat ou d'une convention :

Type du titre/autorisation	Type du contrat	Durée	Contenu	Publication
Permis d'exploitation de grande ou de petite mine	Convention minière	20 ans (grande mine) et 10 ans (petite mine) renouvelable par période de 5 ans	Modèle type Fixé par Décret n° 2017-035 du 26 janvier 2017 <sup>59</sup>	Au journal officiel <sup>60</sup>
Titres minier ou autorisations octroyés à la suite d'une procédure d'appel à la concurrence	Convention minière ou Arrêté	Jusqu'à la date d'octroi du permis/autorisation	Non spécifié	Au journal officiel <sup>61</sup>
Permis de recherche,	Cahier de charges	Durée du permis	Non encore publié	Au journal officiel
Autorisation d'exploitation artisanale et semi mécanisée de substance de carrière	Cahier de charges	2 ans (artisanale) et 3 ans (semi-mécanisée) renouvelable pour les mêmes périodes	Modèle type fixé par arrêté n° 2018-018 du 20 juin 2018	Au journal officiel
Permis d'exploitation semi-mécanisée et l'autorisation d'exploitation artisanale de substance de mines	Cahier de charges	Durée du Titre /autorisation	Modèle type fixé par arrêté n° 2018-019 du 20 juin 2018	Au journal officiel
Autorisation d'exploitation Industrielle de substances de carrière	Cahier de charges	Permanente : 5 ans renouvelables par périodes de 3 ans Temporaire : une durée maximale de 1 an non renouvelable	Modèle type fixé par arrêté n° 2018-018 du 20 juin 2018	Au journal officiel
Conventions et accords antérieures au Code minier 2015		Valable pour la durée de leur période de validité initiale		Non spécifié

Au 31 décembre 2019, il existe 24 conventions et contrats en vigueur dont la liste se présente comme suit :

N°	Désignation	Société	Société d'exploitation Mine	Substance	Date de signature
1	Convention d'investissement minier	High River Gold	SOMITA (Taparko)	Or	15 décembre 1995

<sup>59</sup> Modèle type de convention minière : <http://www.mining-conflicts-burkina.net/pdf/Decret%202017%20Convention%20mini%C3%A9re%20type.pdf>

<sup>60</sup> Article 15 du Code minier

<sup>61</sup> Ibid.

N°	Désignation	Société	Société d'exploitation Mine	Substance	Date de signature
2	Convention d'investissement minier	Ashanti Goldfields Company	BMC (youga)	Or	19 octobre 1999
3	Convention minière	Cluff Mining Ltd (West Africa) et Imar-b	Kalsaka Mining SA (Kalsaka)	Or	Novembre 1999
4	Convention minière	Société des Mines de Taparko	SOMITA SA (Bouroum)	Or	22 juin 2005
5	Convention minière	Nantou Mining SA	Nantou Mining SA (Perkoa)	Zinc	20 mars 2007
6	Convention minière	Société des Mines de Belahouro SA	SMB SA (Belahouro)	Or	25 mai 2007
7	Convention minière	SEMAFO Burkina SA	SEMAFO Burkina SA (Mana)	Or	2 octobre 2007
8	Convention minière	Iamgold Essakhane SA	Iamgold Essakhane SA (Essakane)	Or	25 septembre 2008
9	Convention minière	Bissa Gold SA (bissa-zandkom)	Bissa Gold SA (Bissa-Zandkom)	Or	03 mars 2010
10	Convention minière	Burkina Manganèse SARL	Burkina Manganèse SARL (Kiere)	Manganèse	15 mars 2012
11	Convention minière	Société Minière Gryphon SA	Teranga Gold SA (Niankorodougou)	Or	13 juillet 2015
12	Convention minière	Roxgold Sanu SA	Roxgold SA (Bagassi)	Or	13 juillet 2015
13	Convention minière	Houde Gold Operation SA	Houde Gold Operation SA (Houndé)	Or	30 novembre 2015
14	Convention minière	Riverstone Karma SA	Riverstone Karma SA (Namissigma)	Or	30 novembre 2015
15	Convention minière	Kiaka SA	Kiaka SA (Kiaka)	Or	08 juillet 2016
16	Convention minière	SEMAFO Boungou SA	SEMAFO BOUNGOU SA (Boungou)	Or	19 juin 2017
17	Convention minière	Netiana Mining Company (NMC) SA	Netiana Mining Company (NMC) SA (Netiana)	Or	12 février 2018
18	Convention minière	Bouere-Dohoun Gold Operation SA	BDGO SA (Bouere Douhoun)	Or	22 février 2018
19	Convention minière	Nordgold Yeou SA	Nordgold Yeou SA (Yeou)	Or	22 février 2018
20	Convention minière	Sahelian Mining SA	Sahelian Mining SA (Tin Akoff)	Calcaires à ciment	22 février 2018
21	Convention minière	Orezone Bombore SA	Orezone Bombore SA	Or	26 février 2019
22	Convention minière	Konkera SA	Konkera SA (Konkera)	Or	26 février 2019
23	Convention minière	Société des Mines de Sanbrado SA	SOMISA SA (Sanbrado)	Or	22 juillet 2019
24	Contrat relatif à la reprise des activités de recherche et d'exploitation dans le district aurifère de Poura	Newmont Venture Limited	NVL (Poura)	Or	1er juin 2012

Sur le principe, le Code minier de 2015 prévoit la divulgation des conventions minières et ne comporte pas d'obstacle à une publication systématique de tous les contrats y compris ceux antérieurs à son entrée en vigueur.

Dans la pratique, il n'existe pas une base de données permettant la consultation de l'ensemble des contrats et conventions en format de données ouvertes. Le projet de mise en ligne du journal officiel est en cours d'étude. Actuellement, l'accès aux contrats n'est possible qu'en s'abonnant au Journal Officiel suivant les modalités et les frais précisés sur le lien suivant : <https://www.servicepublic.gov.bf/fiches/gouvernance-administrative-vente-et-abonnement-au-journal-officiel>.

Actuellement, seuls 5 contrats peuvent être directement consultés en ligne dont le détail se présente comme suit :

N°	Société	Société d'exploitation Mine	Substance	Date de signature	Lien d'accès
1	Nantou Mining SA	Nantou Mining SA (Perkoa)	Zinc	20 mars 2007	<a href="https://www.resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-6603720058/view#/">https://www.resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-6603720058/view#/</a>
2	Société des Mines de Belahouro SA	SMB SA (Belahouro)	Or	25 mai 2007	<a href="https://www.resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-9793996799/view#/">https://www.resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-9793996799/view#/</a>
3	SEMAFO Burkina SA	SEMAFO Burkina SA (Mana)	Or	2 octobre 2007	<a href="https://www.resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-4275857516/view#/">https://www.resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-4275857516/view#/</a>
4	Iamgold Essakhane SA	Iamgold Essakhane SA (Essakane)	Or	25 septembre 2008	<a href="https://www.resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-4094040303/view#/">https://www.resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-4094040303/view#/</a>
5	Roxgold Sanu SA	Roxgold SA (Bagassi)	Or	13 juillet 2015	<a href="https://www.resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-3029744647/view#/">https://www.resourcecontracts.org/contract/ocds-591adf-3029744647/view#/</a>

## 4.6 Participation de l'État

### 4.6.1 Cadre juridique

La participation de l'Etat dans le secteur minier est régie par les dispositions du code minier.

Selon l'article 6 du Code Minier, les gîtes naturels de substances minérales contenus dans le sol et le sous-sol du Burkina Faso sont, de plein droit, propriété de l'Etat. L'Etat en assure la mise en valeur soit directement soit en faisant appel notamment à l'initiative privée conformément aux dispositions du code. L'Etat assure la gestion des substances minérales par le biais des titres et autorisations octroyés aux opérateurs privés et publics.

Selon l'article 43 du Code, L'octroi du permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine donne droit à l'Etat à titre gratuit à une participation directe de 10% au capital social de la société d'exploitation pendant toute la durée de la mine. Cette participation est libre de toutes charges et ne peut connaître aucune dilution en cas d'augmentation du capital social.

Cette participation donne droit à un dividende prioritaire dont le taux est égal à la quote-part de l'Etat dans le capital de la société d'exploitation servi en numéraire avant toute autre affectation du bénéfice distribuable.

Toute participation additionnelle de l'Etat au capital social de la société d'exploitation se fait conformément aux dispositions de l'acte uniforme de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et donne lieu au versement et la libération par l'Etat de son apport pour la valeur des actions acquises. Néanmoins, le code ne prévoit ni un plafond à cette participation à titre onéreux ni un droit de priorité ou un droit de préemption en faveur de l'Etat.

Il y a lieu de noter que le Code minier ne prévoit pas de mécanismes de participation donnant droit à l'Etat à la perception de revenus en nature.

### 4.6.2 Participations directes de l'Etat dans les sociétés minières

La situation des participations gratuites détenues par l'Etat dans le cadre des dispositions de l'article 43 du Code minier se présente comme suit :

**Tableau 24 : Participations directes de l'Etat dans les sociétés minières au 31 décembre 2019**

N°	Entreprises Extractives	% Participation au 31/12/2018	% Participation au 31/12/2019	Dividendes encaissés par la DGTCP en 2019 au titre des résultats 2018 (en FCFA)
1	SOMITA (Taparko)	10%	10%	-
2	BMC (youga)	10%	10%	-
3	Kalsaka Mining SA (Kalsaka)	10%	10%	-
4	SOMITA SA (Bouroum)	10%	10%	-
5	Nantou Mining SA (Perkoa)	10%	10%	-
6	SMB SA (Belahouro)	10%	10%	-
7	SEMAFO Burkina SA (Mana)	10%	10%	-
8	Iamgold Essakhane SA (Essakane)	10%	10%	271 875 000
9	Bissa Gold SA (Bissa-Zandkom)	10%	10%	554 979 178
10	Burkina Manganèse SARL (Kiere)	10%	10%	-

N°	Entreprises Extractives	% Participation au 31/12/2018	% Participation au 31/12/2019	Dividendes encaissés par la DGTCP en 2019 au titre des résultats 2018 (en FCFA)
11	Teranga Gold SA (Niankorodougou)	10%	10%	-
12	Roxgold SA (Bagassi)	10%	10%	-
13	Hounde Gold Operation SA (Houndé)	10%	10%	656 250 000
14	Riverstone Karma SA (Namissigma)	10%	10%	-
15	Kiaka SA (Kiaka)	10%	10%	-
16	SEMAFO BOUNGOU SA (Boungou)	10%	10%	-
17	Netiana Mining Company (NMC) SA (Netiana)	10%	10%	-
18	BDGO SA (Bouere Douhoun)	10%	10%	-
19	Nordgold Yeou SA (Yeou)	10%	10%	-
20	Sahelian Mining SA (Tin Akoff)	10%	10%	-
21	Pan African Tambao SA (Tambao)	10%	10%	-
22	Orezone Bombore SA (*)	-	10%	-
23	Konkera SA (Konkera) (*)	-	10%	-
24	SOMISA SA (Sanbrado) (*)	-	10%	-

(\*) Convention minière signée en 2019  
Source : Déclaration ITIE de la DGTCP

Nous comprenons qu'en dehors des participations gratuites listées ci-dessus et des sociétés d'Etat décrites dans la section qui suit, aucune autre forme de participation n'est détenue par l'Etat dans le secteur minier.

### 4.6.3 Sociétés d'Etat et transactions liées

#### 4.6.3.1. Cadre juridique des sociétés d'Etat

La société d'Etat est une entreprise industrielle et/ou commerciale créée sous forme de société par actions, dans laquelle l'Etat ou ses démembrements détiennent directement ou indirectement la totalité du capital social. Les sociétés d'Etat sont régies par la Loi N°025/99/AN portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics du 16 novembre 1999 et le décret N°2000/189/PRES/PM/MCIA du 17 mai 2000 portant statut général des sociétés d'Etat.

En plus des sociétés d'Etat, il existe les établissements publics de l'Etat. Ils sont régis par la Loi N°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics de toute personne morale de droit public chargée d'une mission d'intérêt général, dotée de l'autonomie financière et bénéficiant de prérogatives de puissance publique.

#### 4.6.3.2. Sociétés d'Etat dans le secteur extractif

En application de la définition ci-dessus indiquée, il existait trois (3) sociétés d'Etat au 31 décembre 2019. Il s'agit de :

- La Société de Participation Minière du Burkina Faso (SOPAMIB) ;
- La Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina Faso (SEPB) ; et
- Le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina Faso (BUMIGEB).

Il est à signaler que jusqu'au 31 décembre 2019, seuls la SEPB et le BUMIGEB sont en activité. La présentation du cadre juridique, du mandat, de la gouvernance et la relation financière avec l'Etat de ces sociétés se détaille comme suit :

	SOPAMIB	SEPB	BUMIGEB
<b>Cadre juridique</b>	Société créée par décret n°2014-590/PRES/PM/MICA/MEF/MME du 10 juillet 2014. Ses statuts ont été approuvés par décret n°2014-606/PRES/PM/MICA/MEF/MME du 21 juillet 2014.	Société créée par décret N°2012-284/PRES/PM/MCIA/MAH/MEF/MMCE du 3 avril 2012 et née de la transformation de l'ex-projet Phosphates du Burkina de Diapaga qui existait depuis 1978.	Société créée par décret N°97-339/PRES/PM/MCIA/MEF du 11 aout 1997 née de la transformation du Bureau Voltaïque de la Géologie et des Mines (BUVOGMI) créé par décret N°786165/PRES/MCBIM du 17 mai 1978. Le BUMIGEB a été classé parmi les sociétés à caractère stratégique par la loi N°53/93 ADP du 20 décembre 1993.
<b>Statut</b>	N'est pas encore en activité (Le non fonctionnement de la société s'explique principalement par la non réalisation d'une étude de faisabilité ou étude organisationnelle, économique et financière à la création de la société, conformément aux textes en vigueur. Cette étude devrait permettre, de définir des recettes propres à générer par la SOPAMIB pour permettre sa viabilité.	En activité	En activité
<b>Capital</b>	Le capital de la société est de 10 000 000 FCFA détenu à 100% par l'Etat. Les actions sont entièrement libérées.	Le capital de la société est de 910 790 000 FCFA détenu à 100% par l'Etat. Les actions sont entièrement libérées.	Le capital de la société est de 900 000 000 FCFA détenu à 100% par l'Etat. Les actions sont entièrement libérées.
<b>Mandat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion des participations du Burkina Faso dans les sociétés d'exploitation des substances minières ou de carrière sur le territoire national ;</li> <li>- la réalisation, pour le compte du Burkina Faso, de toute opération minière ou de carrière, seule ou en association avec des tiers ;</li> <li>- la réalisation de toutes études et de tous travaux nécessaires et accessoires ou connexes à son objet social ;</li> <li>- l'exercice par elle-même, en collaboration avec les structures techniques comme la Direction Générale des Mines et de la Géologie, le Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB), la Direction Générale des Douanes (DGD), toutes autres structures habilitées ou les experts privés du contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extraction, le broyage de phosphate brut des gisements des villages de Kodjar, d'Aloub-Djouana, d'Arly et de toutes les autres localités du Burkina Faso, en vue de leur utilisation dans l'agriculture, en combinaison avec la fumure organique ;</li> <li>- La formulation d'engrais pour contribuer à la réduction de la facture d'engrais du pays ;</li> <li>- L'exploitation d'autres minerais découverts pendant les opérations régulières d'exploitation des gisements</li> <li>- Et plus généralement, l'exécution de tous travaux, de toutes opérations commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, financières, civiles se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptible de favoriser le développement de la société.</li> </ul>	<p><b>Activités commerciales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il s'agit des prestations de service axées particulièrement sur les domaines suivants :</li> <li>- les analyses géochimiques</li> <li>- les sondages miniers (carottés, à circulation inverse et à la tarière)</li> <li>- forages d'eau</li> <li>- les levés géologiques, géochimiques et géophysiques</li> <li>- analyse sig et télédétection</li> <li>- les barémages de réservoirs</li> <li>- jaugeage des camions citernes</li> <li>- épreuves (des bouteilles de gaz butane et industriel, cuves, citernes à gaz, tuyauteries...)</li> <li>- étalonnage des compteurs volumétriques</li> </ul> <p><b>Services publics</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la production, la collecte, le stockage et la diffusion des données géo-scientifiques de base</li> </ul>

SOPAMIB	SEPB	BUMIGEB
<p>opérationnel des sociétés minières ou tout autre contrôle dévolu aux actionnaires par la réglementation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le suivi des conseils d'administration des sociétés minières où elle sera représentée aux côtés des structures techniques ;</li> <li>- l'exécution, dans le cadre de son objet, de toutes missions d'intérêt général que l'Etat pourrait lui confier</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'exécution des travaux de levés géologiques et géophysiques d'intérêt national ou régional</li> <li>- l'inventaire minéral et la mise à jour du potentiel minier</li> <li>- le développement et la gestion du système national d'information géologique et minière</li> <li>- l'inspection des établissements classés</li> <li>- le contrôle de l'or issu de l'artisanat minier et des objets ouvrés en métaux précieux</li> <li>- l'appui au développement de la petite mine</li> </ul> <p>Les activités de service public sont financées par un Contrat Plan quinquennal établi entre l'Etat et le BUMIGEB, qui constitue en outre un cadre juridique des interventions du BUMIGEB en précisant les engagements des deux parties. Les activités annuelles déterminées par le Conseil d'Administration sont tirées de ce contrat Plan.</p>
<p><b>Organisation et Gouvernance</b></p>	<p>L'organisation et la gouvernance de la société peuvent être consultés sur le lien suivant : <a href="http://sepb.gov.bf/#">http://sepb.gov.bf/#</a></p>	<p>L'organisation et la gouvernance de la société peuvent être consultées sur le lien suivant : <a href="http://www.bumigeb.bf/BUMIGEB/Pages/APropos/aHistorique.html">http://www.bumigeb.bf/BUMIGEB/Pages/APropos/aHistorique.html</a></p>
<p><b>Principales Ressources</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loyers des concessions minières</li> <li>- Dividendes versés par les sociétés minières.</li> <li>- Taxes et pénalités pour non-respect des engagements pris.</li> </ul> <p>Ces ressources sont des recettes principales du budget de l'Etat qui sont recouvrées au niveau de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La vente des produits et/ou services issues de ses activités ordinaires</li> <li>- Les subventions et/ou libéralités qui pourraient lui être versées par l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires au développement</li> <li>- Les produits financiers provenant du placement autorisé des fonds</li> <li>- Les emprunts concédés ou directement contractés par la société après autorisation des autorités compétentes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La vente des produits et/ou services issues de ses activités ordinaires</li> <li>- Les subventions et/ou libéralités qui pourraient lui être versées par l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires au développement</li> <li>- Les emprunts concédés ou directement contractés par la société après autorisation des autorités compétentes</li> <li>- Les transferts au titre du Fonds de Financement de la Recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre.</li> </ul>
<p><b>Fiscalité</b></p>	<p>Les sociétés d'Etat sont soumises aux dispositions de la réglementation fiscale applicable aux sociétés commerciales et ne bénéficient d'aucun avantage particulier. A ce titre elles déclarent et elles paient notamment les impôts et taxes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les impôts directs</li> <li>- les impôts indirects</li> <li>- les droits d'enregistrements</li> <li>- les taxes domaniales et foncières</li> <li>- les impôts et droits prévus par le code minier pour le cas de la SEPB</li> </ul>	

	SOPAMIB	SEPB	BUMIGEB
<b>Dividendes</b>	<p>En plus de la fiscalité, les sociétés d'Etat versent au Trésor Public des dividendes issus des résultats bénéficiaires après l'arrêté de ses états financiers annuels par son Conseil d'Administration et approbation de son Assemblée Générale dont les prérogatives sont exercées par le Gouvernement réuni en séance spéciale élargie.</p> <p>Les dividendes sont distribués après prélèvement de 10% des résultats bénéficiaires au titre de la constitution d'un fonds de réserve légale prescrite par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve légale atteint une somme égale au 1/5 du montant du capital social.</p> <p>L'excédent sur la réserve légale est affecté suivant la décision de l'Assemblée Générale notamment à la distribution de dividendes à l'Etat ou à la constitution d'un fonds de réserve général ou spécial ou au report à nouveau compte tenu des besoins et de la situation de la société d'Etat.</p>		
<b>Financements</b>	<p>A la création, il peut arriver que l'Etat octroie une subvention d'exploitation ou d'équipement pour permettre le démarrage des activités de la Société. Cette subvention n'est pas systématique du fait que le capital seul est sensé assurer le démarrage de la société. Lorsque le capital est jugé insuffisant la subvention est octroyée.</p> <p>En cas de difficultés, l'Etat peut allouer des subventions d'exploitation ou d'investissement. La subvention peut aussi découler d'une convention entre l'Etat et la société dans le but d'exécuter une prestation de services publics.</p> <p>La société peut également mobiliser des ressources auprès des institutions financières, avec ou sans la garantie de l'Etat, après avis favorable de la commission nationale de la dette publique.</p>		
<b>Gestion financière et comptable</b>	<p>Les états financiers sont arrêtés annuellement par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) portant organisation et harmonisation des comptabilités et approuvés par l'Assemblée Générale des sociétés d'Etat.</p> <p>Les comptes sont arrêtés et audités annuellement par un Commissaire aux Comptes mais les états financiers et les rapports d'audit ne sont pas publiés.</p>		

#### 4.6.3.3. Etablissements publics dans le secteur extractif

Au 31 décembre 2019, deux (02) établissements publics sont recensés. Il s'agit de :

- L'Office National de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM) ;
- L'Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi Mécanisées (ANEEMAS).

La présentation du cadre juridique, du mandat, de la gouvernance et la relation financière avec l'Etat de ces établissements publics se détaille comme suit :

	ONASSIM	ANEEMAS
<b>Cadre juridique</b>	Etablissement public de l'Etat à caractère Administratif (EPA) créé par décret n°2013-1309 /PRES/PM/MEF/MATS du 31 décembre 2013	Etablissement Public de l'Etat à Caractère Economique (EPE) créé par décret n°2015-1420/PRES-TRANS/PM/MEF/MME du 30 novembre 2015
<b>Statut</b>	En activité depuis 2014	En activité depuis 2017
<b>Capital</b>	Non applicable	Non applicable
<b>Mandat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la protection des sites miniers, notamment les personnes et leurs biens, les infrastructures minières sur toute l'étendue du territoire national ;</li> <li>- Assurer la sécurité des transferts des produits d'exploitation, des fonds et du personnel des sites miniers en mission, d'assurer des escortes et des patrouilles de sécurisation sur les périmètres miniers et les axes routiers environnants ; de maintenir et de rétablir l'ordre public sur le périmètre des sites miniers ;</li> <li>- Assurer la prévention de l'insécurité, notamment à travers des actions de sensibilisation et de concertation avec les intervenants du domaine minier ; d'assurer, s'il y a lieu, le dédouanement, in situ, des équipements et matériels des sociétés minières ; de lutter contre toutes formes de criminalités sur les sites miniers ; de lutter contre la fraude douanière sur les sites miniers ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'encadrement technique des activités d'exploitation artisanale de l'Or ;</li> <li>- Le suivi-contrôle des circuits de commercialisation ;</li> <li>- La régulation de la commercialisation par l'achat sur tous les sites ;</li> <li>- Le suivi administratif et réglementaire en vue de réduire la part d'informel et la responsabilisation des orpailleurs ;</li> <li>- L'aménagement d'infrastructures ;</li> <li>- La surveillance environnementale ;</li> <li>- La restauration des sites dégradés.</li> </ul>
<b>Organisation et Gouvernance</b>	L'EPA est chargé de la gestion d'un ou plusieurs services détachés de l'administration centrale. Le ministre de tutelle technique veille à ce que l'activité de l'EPA s'insère dans le cadre des objectifs fixés par le gouvernement.	L'organisation et la gouvernance de la société peuvent être consultées sur le lien suivant : <a href="https://www.aneemas.bf/">https://www.aneemas.bf/</a>
<b>Principales Ressources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions de l'Etat</li> <li>- Services vendus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions de l'Etat</li> <li>- Travaux et services vendus</li> <li>- Commission sur achat/vente d'or</li> <li>- Financement sous forme d'avance client</li> </ul>
<b>Fiscalité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assujetti au paiement de la taxe patronale et de quelques impôts directs tels que la TVA, le prélèvement et les retenues à la source</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assujetti au paiement des impôts directs et indirects et des taxes.</li> </ul>
<b>Dividendes</b>	Non applicable	
<b>Gestion financière et comptable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion financière et comptable est fixée conformément aux dispositions du règlement général sur la comptabilité publique.</li> <li>- Les Comptes administratifs sont arrêtés annuellement mais ne sont pas publiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La gestion financière et comptable est fixée conformément aux dispositions de l'Organisation pour l'Harmonisation pour l'Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;</li> <li>- Les états financiers sont arrêtés annuellement mais ne sont pas publiés.</li> </ul>

#### 4.6.3.4. Transactions liées aux sociétés d'Etat et aux établissements publics

Tableau 25 : Transactions liées aux sociétés d'Etat et aux établissements publics

Transferts	SOPAMIB	SEPB (i)	BUMIGEB (ii)	ONASSIM (iii)	ANEEMAS (iv)
<b>Transferts et financements de l'Etat</b>					
Subvention d'investissement	(*)	683 094 252	-	-	225 167 168 (**)
Subvention d'exploitation	(*)	285 000 000	8 036 814 165	164 350 000	649 649 801 (**)
Prêts	(*)	-	-	-	-
Garanties	(*)	-	-	-	-
<b>Transferts au profit de l'Etat</b>					
Dividendes	(*)	.	-	-	-
Dépenses quasi fiscales	(*)	NC (***)	-	-	-
<i>Prestation de services non commerciaux (services sociaux)</i>	(*)	-	-	-	-
<i>Financement Infrastructures publiques</i>	(*)	-	-	-	-
<i>Subventions</i>	(*)	NC (***)	-	-	-
<i>Services de la dette publique ou bonification</i>	(*)	-	-	-	-

(\*) SOPAMIB : n'est pas encore en activité.

(\*\*) y compris la subvention perçue auprès de l'ambassade de France dans le cadre du projet d'appui à l'encadrement du secteur aurifère artisanal :

- Pour la subvention d'investissement : 16 845 000 FCFA ont été perçues auprès de l'ambassade de France.
- Pour la subvention d'exploitation : La défalcation entre la subvention perçue auprès de l'Etat et celle auprès de l'ambassade de France n'a pas été présentée dans les notes aux états financiers.

(\*\*\*) La SEPB commercialise sa production sur le marché local à un prix administré (fixé par l'Etat) inférieur au prix du marché. L'écart de prix supporté par la SEPB est considéré comme une dépense quasi fiscale selon la définition retenue par le Comité de Pilotage de l'ITIE. Le détail des ventes, des prix pratiqués et des prix de marché n'a pas été communiqué par la SEPB.

N/a : ONASSIM & ANEEMAS : Non-applicable.

(i) Source : états financiers 2019 communiqués par la SEPB.

(ii) Source : état des subventions accordées communiqué par le BUMIGEB.

(iii) Source : Comptes administratifs 2019, communiqués par l'ONASSIM.

(iv) Source : états financiers 2019 communiqués par l'ANEEMAS.

#### 4.6.3.5. Autres données financières

Tableau 26 : Données financières sociétés d'Etat et des établissements publics

Transferts (en FCFA)	SOPAMIB	SEPB	BUMIGEB	ONASSIM	ANEEMAS
<b>Total charges/Dépenses (a)</b>	(*)	<b>958 685 830</b>	Nc	<b>428 615 176</b>	<b>1 142 078 691</b>
<i>Dont dépenses de fonctionnement</i>	(*)	366 063 009	Nc	414 616 777	1 096 537 240
<i>Dont dépenses d'investissement</i>	(*)	592 622 821	Nc	13 998 399	45 541 451
<b>Total produits /Recettes (b)</b>	(*)	<b>984 611 952</b>	Nc	<b>637 725 593</b>	<b>1 218 348 984</b>
<i>Dont ventes</i>	(*)	16 517 700	Nc	473 375 593	343 532 015(**)
<i>Dont subventions</i>	(*)	968 094 252	8 036 814 165	164 350 000	874 816 969
<b>Résultat /Excédent (c)=(b) - (a)</b>	(*)	<b>25 926 122</b>	Nc	<b>209 110 417</b>	<b>76 270 293</b>

Nc : données non communiquées.

(\*) SOPAMIB : n'est pas encore en activité.

(\*\*) les ventes de l'ANEEMAS sont principalement réalisées avec son client belge AFFINOR1 spécialisé en affinage des métaux précieux.

<sup>1</sup> <https://affinor.be/fr>

#### 4.6.3.6. Prêts et garanties accordés aux entreprises extractives

Les déclarations de la DGTCP, des sociétés d'Etat et des établissements publics confirment l'absence de prêts ou de garanties accordé(e)s à des entreprises minières au cours de 2019. De même, ces déclarations confirment l'absence de prêts ou de garanties accordé(e)s à des entreprises extractives et non encore remboursé(e)s au 31 décembre 2019.

#### Cas de l'accord de financement pour l'achat et la vente de l'or contracté par l'ANEEMAS

En vue de financer les achats d'or, l'ANEEMAS a conclu en septembre 2019 un accord de partenariat avec la société belge AFFINOR. L'accord, d'une durée d'un an renouvelable, a pour objet le financement par AFFINOR l'achat de l'or provenant de l'activité artisanale par l'ANEEMAS et présente les caractéristiques suivantes :

AFFINOR désigné aussi acheteur :

- verse 1 milliard de FCFA à l'ANEEMAS par tranche de 500 millions FCFA sous forme de crédit revolving, dans un compte commerciale ouvert au Burkina Faso au nom de l'ANEEMAS
- prend en charge les frais d'expédition
- prend en charge les frais d'assurance pour le transport de l'or par avion
- paye le prix de l'Or acheté de l'ANEEMAS par déduction du préfinancement déjà versé
- fournit à l'ANEEMAS les résultats définitifs de l'affinage

En cotre partie, l'ANEEMAS désigné aussi vendeur, :

- S'engage à livrer 25 kg d'or chaque mois excepté pendant les périodes de suspension des activités artisanales ; et
- Accomplit les formalités d'expédition de l'or à l'exception de l'assurance

Le prêt ne prévoit pas la perception d'intérêts ou de garantie au profit d'AFFINOR. Par contre, AFFINOR achète l'or au prix du marché correspondant au 2<sup>ème</sup> fixing de Londres de la veille d'expédition avec une décote de 4%.

Nous comprenons par ailleurs que l'ANEEMAS, procède à l'achat de l'or au prix du marché déterminé à partir du fixing de Londres avec une décote de 10%.

En 2019, les ventes réalisées par l'ANEEMAS à AFFINOR en vertu du cet accord se sont élevées à 281 391 060 FCFA dont le détail se présente comme suit :

**Tableau 27 : Détail des ventes réalisées par l'ANEEMAS 2019**

Produit	N° du lingot	Poids réel (g)	Poids fin (g)	Prix de vente unitaire en FCFA <sup>1</sup>	Prix total en FCFA
Lingots d'or	283-286	11 108,48	9 796,00	27 410	268 508 360
Lingots d'or	297	468,35	470,00	27 410	12 882 700
<b>Total</b>		<b>11 577</b>	<b>10 266</b>		<b>281 391 060</b>

## 4.7 Propriété effective

### 4.7.1 Mise en œuvre de la feuille de route

Dans le cadre de mise en œuvre de l'exigence 2.5 de la Norme ITIE, le Burkina Faso a effectué les démarches suivantes :

Date	Actions	Contenu
<b>Juillet 2015</b>	Réalisation d'une étude sur la propriété effective des entreprises extractives et des contrats d'extraction <sup>2</sup>	Une note de cadrage traitant des points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• les principales dispositions du traité OHADA ;</li> <li>• les exigences d'immatriculation auprès des administrations ;</li> <li>• la loi sur la déclaration des hauts fonctionnaires ;</li> <li>• une analyse comparée de la définition de la propriété réelle (Norme ITIE, Ordonnancement juridique du Burkina Faso, etc...) ;</li> <li>• essai de définition de la propriété réelle ;</li> <li>• les informations qu'il conviendrait de divulguer.</li> </ul>
<b>Décembre 2016</b>	Publication d'une feuille de route sur la propriété réelle. <sup>3</sup>	Etat des lieux du cadre juridique et institutionnel traitant de la propriété effective au Burkina Faso Les principaux obstacles à la mise œuvre de l'exigence 2.5 Le plan d'action pour la mise en œuvre des exigences

<sup>1</sup> Cours mondial : 1353,85 €/oz (31,104g), soit 28 552 FCFA/g, moins une décote de 4%.

<sup>2</sup> SP-ITIE : la propriété effective des entreprises extractives et des contrats d'extraction, rapport final, juillet 2015.

<sup>3</sup> <https://eiti.org/fr/document/feuille-route-pour-publication-propriete-reelle-burkina-faso>

Date	Actions	Contenu
Décembre 2019	Plan d'opérationnalisation de la propriété effective <sup>1</sup>	<p>Identification des axes opérationnels pour la satisfaction de l'exigence sur l'opérationnalisation de la divulgation à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) le cadre juridique et institutionnel,</li> <li>(ii) le dispositif de collecte,</li> <li>(iii) le dispositif de divulgation et</li> <li>(iv) le mécanisme de suivi évaluation.</li> </ul> <p>Un plan d'action actualisé de la mise en œuvre de la propriété effective qui prévoit notamment l'adoption d'un décret portant divulgation de la PE et la mise en place d'un registre public.</p>

## 4.7.2 Données collectées sur la propriété réelle

### 4.7.2.1 Périmètre et modalités de collecte

En attendant l'approbation et l'entrée en vigueur du projet de décret portant déclaration de la propriété effective des entreprises extractives, les données sur les Bénéficiaires Effectifs (BE) sont divulguées dans le cadre du présent rapport selon les modalités suivantes :

- **Périmètre**

En l'absence d'élément laissant penser que certaines sociétés peuvent être considérées comme à risque, les entités déclarantes ont été retenues par le Comité de Pilotage sur la base de la matérialité des paiements.

- **Définitions retenues**

Pour la collecte des données dans le cadre du présent rapport, le Comité de pilotage a reconduit les mêmes définitions tenues dans les rapports ITIE précédents pour le propriétaire effectif (PE) et les personnes politiquement exposées (PPE) :

Pour le propriétaire effectif (PE), le Comité a adopté la définition prévue au niveau de la Quatrième Directive sur le blanchiment de capitaux de l'Union Européenne.

**Le propriétaire effectif** signifie toute personne qui, en dernier lieu, possède ou contrôle le client et/ou la personne physique pour laquelle une transaction est exécutée, ou une activité réalisée. Les bénéficiaires effectifs comprennent au moins. Dans le cas de sociétés : (i) la ou les personnes physiques qui, en dernier lieu, possède(nt) ou contrôle(nt) une entité juridique, de par la possession ou le contrôle direct ou indirect d'un pourcentage suffisant d'actions ou de droits de vote dans cette entité juridique, y compris par le biais d'actions au porteur, autre qu'une société cotée sur un marché réglementé qui est soumise à des obligations de publicité conformes à la législation en vigueur ou à des normes internationales équivalentes.

Un pourcentage de 25% des actions plus une est une preuve de propriété ou de contrôle par participation, et il s'applique à tout niveau de participation directe ou indirecte ; (ii) s'il n'est pas certain que les personnes visées au point (i) soient les bénéficiaires effectifs, la ou les personnes physiques qui exercent le contrôle sur la direction de l'entité juridique par d'autres moyens.

**Les personnes politiquement exposées (PPE)** sont (i) " Les personnes de nationalité étrangère qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger, par exemple, les chefs d'État ou de gouvernement, les politiciens de haut rang, les hauts responsables au sein des pouvoirs publics, les magistrats et militaires de haut rang, les dirigeants d'entreprise publique et les hauts responsables de partis politiques".

(ii) "les personnes physiques de nationalité Burkinabé qui exercent ou ont exercé d'importantes fonctions publiques dans le pays, par exemple, les chefs d'État ou de gouvernement, les politiciens de haut rang, les hauts responsables au sein des pouvoirs publics, les magistrats et militaires de haut rang, les dirigeants d'entreprise publique et les hauts responsables de partis politiques".

- **Assurance des données collectées**

Le Comité a opté pour la signature des déclarations soumises par les représentants habilités des entités déclarantes. Le Comité n'a pas identifié des sociétés à risque nécessitant l'obtention de justificatifs pour les données reportées.

### 4.7.2.2 Analyse de la qualité des données collectées

Les données collectées ont concerné la propriété effective et la propriété légale des entreprises retenues dans le périmètre de rapprochement. Le Comité n'a pas identifié des sociétés supplémentaires qui peuvent être considérées comme « à risque » pour leur intégration dans le périmètre de la collecte des données sur la propriété effective (PE).

<sup>1</sup> [http://www.itie-bf.gov.bf/IMG/pdf/plan\\_d\\_operationnalisation\\_de\\_la\\_propriete\\_effective\\_et\\_de\\_la\\_declaration\\_par\\_projet\\_adopte\\_27-12-2019.pdf](http://www.itie-bf.gov.bf/IMG/pdf/plan_d_operationnalisation_de_la_propriete_effective_et_de_la_declaration_par_projet_adopte_27-12-2019.pdf)

La collecte des données a été effectuée sur la base du modèle de formulaire de déclaration présentée en annexe 18.

Sur les seize (16) sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement, cinq (05) sociétés n'ont pas fait signer leurs déclarations par un représentant habilité de l'entité déclarante.

Sur les seize (16) déclarations soumises, une société appartient à 100% à l'Etat et douze (12) sociétés sont détenues par des sociétés cotées en bourse. Sur les quatre (03) sociétés restantes, une seule société a communiqué des données exhaustives sur la PE.

Pour les entreprises filiales de sociétés cotées, quatre (04) n'ont pas communiqué un lien vers la documentation incluant les données sur leurs propriétaires effectifs.

Le tableau ci-après récapitule le résultat de la collecte :

**Tableau 28 : Résultat des données collectées sur la propriété effective**

Informations sur la propriété réelle	Déclaration signée par un représentant habilité	Nombre
Sociétés privées tenues de communiquer les informations sur la propriété réelle	Nombre de sociétés qui ont communiqué une information exhaustive sur la propriété réelle	1
	Nombre de sociétés qui ont communiqué une information incomplète sur la propriété réelle	0
	Nombre de sociétés qui n'ont pas communiqué les informations sur la propriété réelle	2
Sociétés ne sont pas tenues de communiquer les informations sur la propriété réelle	Entreprise d'Etat dans le secteur extractif	1
Sociétés cotées en bourse (y compris les filiales leur appartenant entièrement public <sup>1</sup> )	Sociétés cotées ayant fournies le lien vers la documentation sur la propriété effective	8
	Sociétés cotées n'ayant pas fournies le lien vers la documentation sur la propriété effective	4
<b>Total</b>		<b>16</b>

Les données sur la structure du capital (propriété légale) et sur la propriété effective collectées sont présentées en annexe 3 du présent rapport.

#### 4.7.3 Propriété légale

En vertu de l'article 35, 10ème de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général, adopté le 15 décembre 2010, le registre de commerce et de crédit mobilier (RCCM) a pour objet « de mettre à la disposition du public les informations » sur les sociétés y compris celles portant sur l'identification des actionnaires des sociétés opérant dans le secteur minier.

Le RCCM est en principe accessible et peut être consulté par tout citoyen pour ce qui concerne les données des propriétaires légaux des entreprises extractives au Burkina Faso. Le RCCM est tenu au greffe du Tribunal de commerce (pour Ouagadougou et Bobo-Dioulasso), et au greffe des Tribunaux de grande instance (pour les autres villes). Nous comprenons qu'il n'y a actuellement pas un portail web permettant au public d'accéder aux données des entreprises. L'accès se fait donc par l'introduction d'une requête auprès du greffe du tribunal compétent.

Les données sur les propriétaires légaux des entreprises retenues dans le périmètre de conciliation sont présentées en annexe 3.

<sup>1</sup> Exigence 2.5 (f) de la Normes ITIE 2019.

## 4.8 Exploration et production

### 4.8.1 Principaux projets en exploitation et en développement

En 2019, le Burkina Faso comptait plusieurs projets industriels d'extraction et d'extensions minières dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

**Tableau 29 : Principaux projets miniers en exploitation et en développement en 2019**

N°	Sociétés Minières	Gisement et localisation	Réserves estimées (Prévisions initiales)	Date d'obtention du permis/ Début d'exploitation	Date début de production	Etat des travaux	Autres informations pertinentes
01	SOMITA	TAPARKO-BOUROUM (NAMENTENGA)	35 tonnes d'or métal	04/08/2004 22/06/2005	08/10/2007	En production	
02	BURKINA MINING COMPANY SA	YUGA (BOULGOU)	25 tonnes d'or métal	08/04/2003	16/05/2008	En production	
03	SEMAFO BF SA	WONA FOBIRI (BALE)	35 tonnes d'or métal	20/03/2007	30/06/2008	En production	
04	KALSAKA MINING	KALSAKA(YATENGA)	20 tonnes d'or métal	04/08/2004	30/10/2008	En arrêt	Permis cédé à la société BALAJI GROUP Mining KALSAKA SA KALASAKA MINING SA liquidé
05	SEGUENEGA MINING SA	SEGUENEGA (YATENGA)	5,24 tonnes d'or métal	17/07/2013		En arrêt	Permis reversé au BUMIGEB SEGUENEGA MINING SA liquidé
06	SOCIETE DES MINES DE BELAHOUROU SA	INATA (SOUM)	22,5 tonnes d'or métal	25/05/2007	23/02/2010	En arrêt	Société mère initiale (AVOCET) rachetée par BALAJI GROUP
07	BURKINA MANGANESE SA	HOUNDE (TUY)	600 000 tonnes de concentré de manganèse	28/04/2008	02/02/2009	En arrêt	Permis retiré et reversé au BUMIGEB Société liquidée 100 000 tonnes exploités
08	ESSAKANE SA	ESSAKANE-FALANGOUTOU (OUDALAN)	100 tonnes d'or métal	28/04/2008	10/08/2010	En production	
09	NANTOU MINING SA	PERKOA (SANGUIE)	6, 9 millions de tonnes de concentré de zinc	20/03/2007	19/01/2013	En production	
10	BISSA GOLD SA	BISSA ZANDKOM (SANMATENGA)	34,3 tonnes d'or métal	23/06/2011	17/01/2013	En production	
11	RIVERSTONE KARMA SA	NAMISSIGUIMA (Yatenga)	29 tonnes d'or métal	31/12/2013	29/04/2016	En production	
12	KONKERA SA	Batié (Noumbiel)	28, 585 tonnes d'or métal	05/03/2015		Construction suspendue	Demande de prorogation de la suspension en cours

N°	Sociétés Minières	Gisement et localisation	Réserves estimées (Prévisions initiales)	Date d'obtention du permis/ Début d'exploitation	Date début de production	Etat des travaux	Autres informations pertinentes
13	ROXGOLD SANU SA	Bagassi (Balés)	22,74 tonnes d'or métal	30/01/2015	07/07/2016	En production	RAS
14	PAN AFRICAN TAMBAO SA	Tambao (Oudalan)	107 millions de tonnes de concentré de manganèse	13/05/2014	08/01/2014	En arrêt	Toutefois, une partie du stock restant de la production (40 000 tonnes) a été vendue en 2019 (vente judiciaire)
15	HOUNDE GOLD OEPRATION SA	Houndé (Tuy)	22,8 tonnes d'or métal	05/02/2015	06/11/ 2017	En production	
16	Komet Ressource SA	Guiro et Diouga (Namentenga et du Séno)	3,06 tonnes d'or métal	05/03/2007	11/05/2017	En arrêt	Demande de renouvellement du permis d'exploitation en cours (Permis initialement accordé à STRESCO SARL) Demande de prorogation de la période de suspension en cours
17	KIAKA GOLD SA	Gogo (Zounwéogo)	85,8 tonnes d'or	08/07/2016	RAS	Suspension de la construction	
18	WAHGNION GOLD SA	Niankorodougou (Léraba)	19,7 tonnes d'or	01/08/2014	29/08/2019	En production	
19	OREZONE BOMBORE SA	Mogtédo (Ganzourgou)	39,6 tonnes d'or	30/12/2016	RAS	En construction jusqu'en 2019	
20	SOMISA (TANLOUKA)	Boudry (Ganzourgou)	13,6 tonnes d'or	13/03/2017		En construction jusqu'en 2019	
21	SEMAFO BOUNGOU SA	Partiaga (Tapoa)	36,8 tonnes d'or	23/01/2017	10/08/2018	En production	RAS
22	NETIANA MINING COMPANY	Guiaro (Nahouri)	2,3/2,7 tonnes d'or métal	23/01/2017	15/06/2017	Production/ Arrêt	Suspension de la production en 2019 ; Etudes technique en cours pour reprise
23	BOUERE-DOHOUN GOLD SA	HOUNDE (TUY)	6,3 tonnes d'or méta	23/01/2017	09/08/2019	En construction en 2018 et en production en 2019	RAS
24	NordGold YEOU SA	Bouroum (Namentenga)	1,5 tonne d'or métal	13/03/2017	RAS	En construction	Travaux jamais débutés, délai de construction dépassée
25	SAHELIAN MINING SA	Tin-Akoff (Oudalan)	20 000 000 tonnes de calcaire à ciment	13/03/2017	RAS	En construction	Demande de suspension de la construction en cours de traitement
26	Norgold SAMTENGA SA	Zitenga/Barsalogo (Oubritenga/Sanmentenga)	3,8 tonnes d'or métal	31/12/2019	RAS	En construction	RAS

Source : DCGM, Situation des sociétés minières en exploitation au Burkina Faso en 2018-2019

#### 4.8.2 Etat des gisements des substances de carrières

- En exploitation :

Tableau 30 : Etat des gisements des substances de carrières en exploitation

N°	Sociétés opérantes	Localisation du site	Provinces	Substances	Date de début d'exploitation	Etat des travaux
1	ETYF ET TRADE SARL	Dandé 2	Houet	Calcaire dolomitique	2019	En exploitation
2	GROUP QUEBEC AFRIQUE	Goghin	Kadiogo	Granite	2017	En arrêt d'exploitation actuellement
3	ASI-BF SA	Konioudou	Bazèga	Granite	2016	En exploitation
4	EX.CA.F SUARL	Koro	Houet	Sable	2018	En exploitation
5	NARE ET FRERE (SONAF) SA	Manega	Oubritenga	Granite	2019	En exploitation
6	CIMAF	Napalga-salagui	Sanmatenga	Tufs	2019	En exploitation
7	COGEB INTERNATIONAL	Poussougziga	Oubritenga	Granite	2006	En exploitation
8	SUZY CONSTRUCTION	Rakaye	Bazèga	Granite	2013	En exploitation
9	SOGEA-SATOM	Sadaaba	Oubritenga	Granite	2018	En exploitation
10	ENTREPRISE KANAZOE SALIFOU (EKS) SA	Samsaongo	Bazèga	Granite	2018	En exploitation
11	COGEB INTERNATIONAL SA	Sogossagasso	Houet	Granodiorite	2018	En exploitation
12	CIMAF	Souroukoudinga 1	Houet	Calcaire dolomitique	2016	En exploitation
13	SOROUBAT-BF	Taongho	Ganzourgou	Granite	2016	En arrêt d'exploitation actuellement
14	SOROUBAT-BF	Tiabila	Tapoa	Granite	2019	En exploitation
15	AFRIC CARRIERES	Kompiga	Kadiogo	Granite	2014	En exploitation
16	CARRIÈRES GENERALE DU BURKINA	Zam	Oubritenga	Granite	2019	En exploitation
17	COMATRAP	Comatrap Nord-Est	Sanmatenga	Granite	2019	En exploitation
18	EBOMAF	Bebtenga	Bazèga	Granite	2019	En exploitation
19	CIMBURKINA	Dandé	Houet	Calcaire dolomitique	2014	En exploitation
20	COVEMI	Tiara	Houet	Calcaire dolomitique	1978	En exploitation
21	FISA	Dioungoko	Houet	Calcaire dolomitique	2014	En exploitation
22	GLOBLEX CONSTRUCTION	Gonsé	Kadiogo	Granite	2012	En exploitation
23	ENTREPRISE KANAZOE ET FRERE	Manegsombo	Kadiogo	Granite	2011	En exploitation
24	SOCIETE DES CARRIERES DU BURKINA	Pissi	Kadiogo	Granite	2014	La carrière était en arrêt d'activité. L'exploitation a repris en 2014
25	SOCIETE AFRICAINE DES TRAVAUX PUBLICS	Koassa	Bazèga	Granite	2007	La carrière était en arrêt d'activité. L'exploitation a repris en 2019
26	SOROUBAT-BF	Yankasso	Mouhoun	Granite	2012	En exploitation

Source : DGC, Etat des gisements des substances de carrières en exploitation 2019.

- En construction :

**Tableau 31 : Etat des gisements des substances de carrières en construction**

N°	Sociétés opérantes	Localisation du site	Provinces	Substances	Date probable de début d'exploitation	Etat des travaux
1	CO.GE. OK CARR. BTP	Ziniare	Oubritenga	Granite	2021	En attente de démarrage des activités d'exploitation
2	CIM BURKINA	Goghin	Bazega	Basalte	2020	En attente de démarrage des activités d'exploitation
3	CHINA LONGFA	Bissiga	Bazèga	Granite	2021	En attente de démarrage des activités d'exploitation
4	ZONGO SAIDOU ANGE J.B.	Kond-Koanken	Bazega	Granite	2020	En attente de démarrage des activités d'exploitation

Source : DCG, Etat des gisements des substances de carrières en construction 2019.

### 4.8.3 Production

La production telle que déclarée par la DGMG, se présente comme suit :

**Tableau 32 : Production du secteur minier par société et par projet**

Entreprises	Projet	Région	Minerais	Volume	Unité	Valeur en millions USD	Valeur en Milliards de FCFA
ESSAKANE SA	ESSAKANE SA	Essakane (Oudalan)	Or	12,41 (i)	Tonnes	609,56	358,14
Bissa Gold SA	Bissa Gold SA	Bissa (Bam)	Or	8,15 (i)	Tonnes	400,32	235,20
Hounde Gold	Hounde Gold	Houndé (Tuy)	Or	6,81 (i)	Tonnes	334,50	196,53
SEMAFO Boungou	SEMAFO Boungou	EST/PARTIAGA	Or	6,43 (i)	Tonnes	315,83	185,56
Roxgold Sanu SA	Yaramoko	Bagassi (Balé)	Or	4,37 (i)	Tonnes	214,65	126,11
SEMAFO Burkina	SEMAFO	Wona-FobiriMana (Balé)	Or	4,10 (i)	Tonnes	201,39	118,32
Riverstone Karma	Riverstone Karma	Namissiguima (Yatenga)	Or	2,82 (i)	Tonnes	138,51	81,38
SOMITA	SOMITA	Taparko -Bouroum (Namen-tenga)	Or	1,99 (i)	Tonnes	97,75	57,43
Burkina Mining Company	Burkina Mining Company	Youga (Boulgou)	Or	1,89 (i)	Tonnes	92,83	54,54
WAHGNION GOLD OP SA	WAHGNION GOLD OP SA	WAHGNION	Or	1,07 (i)	Tonnes	52,56	30,88
Netiana	Netiana	Netiana (Nahouri)	Or	0,25 (i)	Tonnes	12,28	7,21
<b>Total production d'or (industriel) (i)</b>				<b>50,29</b>		<b>2 470,18</b>	<b>1 451,30</b>
Nc	Nc	Nc	Or	0,26	Tonnes	12,72	7,47
<b>Total production d'or (artisanal) (ii)</b>				<b>0,26</b>		<b>12,72</b>	<b>7,47</b>

Entreprises	Projet	Région	Minerais	Volume	Unité	Valeur en millions USD	Valeur en Milliards de FCFA
Nantou Mining	Nantou Mining	Perkoa (Sanguie)	Zinc	211 243,80	Tonne	139,56	82,00
<b>Total production de zinc (iii)</b>				<b>211 243,80</b>		<b>139,56</b>	<b>82,00</b>
SOGEA-SATOM	Sadaba	Oubritenga	Granite	169 562,35	m3	0,12	0,07
CIMBURKINA	Dandé	Houet	Calcaire dolomitique	108 245,63	m3	0,18	0,11
CIMAF	Napalga-Salagui	Sanmatenga	Tufs	86 941,77	m3	0,07	0,04
GLOBEX CONSTRUCTION	Gonsé	Kadiogo	Granite	82 897,80	m3	0,06	0,03
ENTREPRISE KANAZOE SALIFOU(EKS)	Samsaongo	Kadiogo	Granite	43 900,67	m3	0,03	0,02
EBOMAF SA	Bebtenga	Bazèga	Granite	38 000,00	m3	0,03	0,02
AFRIC CARRIERES	Kompiga	Kadiogo	Granite	32 166,09	m3	0,02	0,01
KANAZOE ET FRERES	Manegsombo	Kadiogo	Granite	29 502,38	m3	0,02	0,01
FISA	Dioungoko	Houet	Calcaire dolomitique	24 140,10	m3	0,04	0,02
COGEB INTERNATIONAL	Poussougziga	Oubritenga	Granite	22 806,41	m3	0,02	0,01
SORUBAT-BF	Tiabila	Ganzourgou	Granite	19 392,00	m3	0,01	0,01
SORUBAT-BF	Taonsgho	Ganzourgou	Granite	17 750,00	m3	0,01	0,01
SORUBAT-BF	Yankasso	Ganzourgou	Granite	17 715,00	m3	0,01	0,01
GROUPE QUEBEC AFRIQUE	goghin	Kadiogo	Granite	16 215,33	m3	0,01	0,01
ETYF ET TRADE	Dandé 2	Houet	Calcaire dolomitique	14 190,96	m3	0,02	0,01
SONAF	Manega	Oubritenga	Granite	9 600,00	m3	0,01	0,00
SOCIETE DES CARRIERES DU BURKINA	Pissi	Kadiogo	Granite	8 669,80	m3	0,01	0,00
CIMAF	Souroukoudinga 1	Sanmatenga	Calcaire dolomitique	8 484,78	m3	0,01	0,01
COVEMI	Tiara	Houet	Calcaire dolomitique	8 001,00	m3	0,01	0,01
AFRICAIN DES TRAVAUX PUBLICS (ATP)	Tampiko	Bazèga	Granite	7 422,00	m3	0,01	0,00
COGEB INTERNATIONAL	Sogossagasso	Oubritenga	Granite	6 737,35	m3	0,00	0,00
SUZY CONSTRUCTION	Rakaye	Bazèga	Granite	4 560,00	m3	0,00	0,00
CARRIERE GENERALE DU BURKINA	Zam	Kadiogo	Granite	3 900,71	m3	0,00	0,00
EX.CAF SUARL	Koro	Houet	Sable	3 700,00	m3	0,00	0,00
ASI-BF	Konioudou	Bazèga	Granite	2 874,03	m3	0,00	0,00
COMATRAP	Comatrap Nord- Est	Sanmatenga	Granite	1 350,00	m3	0,00	0,00
<b>Total production de Carrières (iv)</b>				<b>788 726,16</b>		<b>0,70</b>	<b>0,41</b>

Entreprises	Projet	Région	Minerais	Volume	Unité	Valeur en millions USD	Valeur en Milliards de FCFA
Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina	Diapaga (Kotchari, Aloub-djouana et Arly)	Phosphate	1 573,15	Tonne	0,24	0,14
<b>Total production de Phosphate (vi)</b>				<b>1 573,15</b>		<b>0,24</b>	<b>0,14</b>
SEMAFO Boungou	SEMAFO Boungou	EST/PARTIAGA	Argent	19 742,48	Onces	0,32	0,19
Roxgold Sanu SA	Yaramoko	Bagassi (Balé)	Argent	12 950,00	Onces	0,21	0,12
WAHGNION GOLD OP SA	WAHGNION GOLD OP SA	WAHGNION	Argent	11 164,29	Onces	0,18	0,10
Riverstone Karma	Riverstone Karma	Namissiguima (Yatenga)	Argent	1 964,66	Onces	0,03	0,02
<b>Total production d'argent (vii)</b>				<b>45 821,43</b>		<b>0,74</b>	<b>0,43</b>
<b>Total Général</b>						<b>2 624,14</b>	<b>1 541,75</b>

NC : données non communiquées

(i) source : déclaration ITIE 2019 de la DGMM

(ii) source : annuaire statistique 2019 du Ministère des Mines et des Carrières, tableau 3.545, page 47

(iii) source : annuaire statistique 2019 du Ministère des Mines et des Carrières, tableau 3.534, page 47

(iv) source : état des gisements des substances de carrières en exploitation 2019

(v) source : annuaire statistique 2019 du Ministère des Mines et des Carrières, tableau 2.131, page 19

(vi) source : déclaration ITIE 2019 de SEP

(vii) source : déclaration ITIE 2019 de RIVERSTONE KARMA SA et ROXGOLD SANU SA, SEMAFO Boungou et WAHGNION GOLD OP SA

La production a été valorisée au prix de vente moyen 2019 de chaque substance (source : annuaire statistique 2019 du Ministère des Mines et des Carrières (Tableau 2.8 page, 25).

#### 4.8.4 Exportations

Les exportations telle que déclarées par la DGD, se présentent comme suit :

Tableau 33 : Exportations du secteur minier par société et par projet

Entreprises	Projet	Région	Minerais	Volume	Unité	Valeur en millions USD	Valeur en Milliards de FCFA
ESSAKANE SA	ESSAKANE SA	Essakane (Oudalan)	Or	12,58	Tonnes	569,15	334,40
Bissa Gold SA	Bissa Gold SA	Bissa (Bam)	Or	7,28	Tonnes	318,52	187,15
Houde Gold	Houde Gold	Houde (Tuy)	Or	7,08	Tonnes	314,56	184,82
SEMAFO Boungou	SEMAFO Boungou	EST/PARTIAGA	Or	6,73	Tonnes	295,14	173,41
Roxgold Sanu SA	Yaramoko	Bagassi (Balé)	Or	4,37	Tonnes	196,98	115,74
SEMAFO Burkina	SEMAFO	Wona-FobiriMana (Balé)	Or	4,11	Tonnes	180,05	105,79
Riverstone Karma	Riverstone Karma	Namissiguima (Yatenga)	Or	3,01	Tonnes	135,27	79,48
SOMITA	SOMITA	Taparko -Bouroum	Or	2,08	Tonnes	96,47	56,68
Burkina Mining Company	Burkina Mining Company	Youga (Boulgou)	Or	1,91	Tonnes	85,89	50,46
WAHGNION GOLD OP SA	WAHGNION GOLD OP SA	WAHGNION	Or	1,07	Tonnes	51,27	30,12

Entreprises	Projet	Région	Minerais	Volume	Unité	Valeur en millions USD	Valeur en Milliards de FCFA
Netiana	Netiana	Netiana (Nahouri)	Or	0,25	Tonnes	10,08	5,92
AFFINOR BURKINA SARL	Nc	Nc	Or	0,07	Tonnes	2,33	1,37
SMB SA	Nc	Nc	Or	0,07	Tonnes	0,26	0,15
MACIS GOLD TRADING	Nc	Nc	Or	0,03	Tonnes	0,95	0,56
RAFMOH GOLD SARL	Nc	Nc	Or	0,02	Tonnes	0,84	0,49
SOCIETE WEND PANGA OR	Nc	Nc	Or	0,02	Tonnes	0,61	0,36
TOUGOUYA KORO-OR	Nc	Nc	Or	0,02	Tonnes	0,65	0,38
BCG SARL	Nc	Nc	Or	0,02	Tonnes	0,46	0,27
CHARAXES SARL	Nc	Nc	Or	0,01	Tonnes	0,51	0,30
BGT SARL	Nc	Nc	Or	0,01	Tonnes	0,14	0,08
ANEEMAS	Nc	Nc	Or	0,01	Tonnes	0,49	0,28
BURKINA OR METAL	Nc	Nc	Or	0,01	Tonnes	0,29	0,17
SAVAO	Nc	Nc	Or	0,01	Tonnes	0,06	0,04
G. S. I SARL	Nc	Nc	Or	0,01	Tonnes	0,29	0,16
K&K GOLD TRADING	Nc	Nc	Or	0,01	Tonnes	0,09	0,05
SAHEL GOLD TRADE SARL	Nc	Nc	Or	0,01	Tonnes	0,18	0,10
S P S SARL	Nc	Nc	Or	0,01	Tonnes	0,35	0,20
CAVO SARL	Nc	Nc	Or	0,003	Tonnes	0,04	0,02
TC.P. D	Nc	Nc	Or	0,003	Tonnes	0,02	0,01
ESAK ET FRERES SARL	Nc	Nc	Or	0,002	Tonnes	0,06	0,04
ALEX & CO INTERNATIONAL	Nc	Nc	Or	0,002	Tonnes	0,02	0,01
SAHEL SERVICES	Nc	Nc	Or	0,002	Tonnes	0,07	0,04
TIENU BUAMA SERVICES	Nc	Nc	Or	0,001	Tonnes	0,02	0,01
SOZAF-OR	Nc	Nc	Or	0,001	Tonnes	0,02	0,01
MONTE-CRISTO SAS	Nc	Nc	Or	0,001	Tonnes	0,05	0,03
ORAFRIC SARL	Nc	Nc	Or	0,001	Tonnes	0,01	0,01
KOMET RESSOURCES	Nc	Nc	Or	0,001	Tonnes	0,07	0,04
METAUX SAV'OR SARL	Nc	Nc	Or	0,001	Tonnes	0,04	0,02
SOEXCO SARL	Nc	Nc	Or	0,001	Tonnes	0,01	0,01
<b>Total exportation d'or</b>				<b>50,83</b>		<b>2 262,31</b>	<b>1 329,18</b>
Bissa Gold SA	Bissa Gold SA	Bissa (Bam)	Argent	33 157,56	Onces	0,48	0,28
ESSAKANE SA	ESSAKANE SA	Essakane (Oudalan)	Argent	31 146,94	Onces	0,47	0,27
Hounde Gold	Hounde Gold	Houndé (Tuy)	Argent	27 196,25	Onces	0,40	0,24
SOMITA	SOMITA	Taparko -Bouroum (Namen-tenga)	Argent	26 737,69	Onces	0,40	0,24
SEMAFO Burkina	SEMAFO	Wona-FobiriMana (Balé)	Argent	25 961,66	Onces	0,37	0,22
SEMAFO Boungou	SEMAFO Boungou	EST/PARTIAGA	Argent	21 622,96	Onces	0,32	0,19
Roxgold Sanu SA	Yaramoko	Bagassi (Balé)	Argent	14 427,07	Onces	0,22	0,13
Burkina Mining Company	Burkina Mining Company	Youga (Boulgou)	Argent	8 712,68	Onces	0,13	0,08

Entreprises	Projet	Région	Minerais	Volume	Unité	Valeur en millions USD	Valeur en Milliards de FCFA
WAHGNION GOLD OP SA	WAHGNION GOLD OP SA	WAHGNION	Argent	7 971,92	Onces	0,13	0,07
Riverstone Karma	Riverstone Karma	Namissiguima (Yatenga)	Argent	1 904,80	Onces	0,03	0,01
Netiana	Netiana	Netiana (Nahouri)	Argent	1 128,77	Onces	0,01	0,01
KOMET RESSOURCES AFRIQUE SA	Nc	Nc	Argent	35,27	Onces	0,00	0,00
<b>Total exportation d'argent</b>				<b>200 003,57</b>		<b>2,96</b>	<b>1,74</b>
Nantou Mining	Nantou Mining	Perkoa (Sanguie)	Zinc	230 543,55	Tonnes	154,66	90,87
<b>Total exportation du zinc</b>				<b>230 543,55</b>		<b>154,66</b>	<b>90,87</b>
<b>Total général</b>						<b>2 419,93</b>	<b>1 421,79</b>

NC : données non communiquées.

Les exportations ont été valorisées par la DGD à la valeur FOB (Free On Board).

Les exportations par pays de destination se présentent comme suit :

**Tableau 34 : Exportations du secteur minier par pays de destination**

Minerais	Pays de destination	Volume	Unité	Valeur en millions USD	Valeur en Milliards de FCFA
Or	Suisse	37,16	Tonnes	1 691,74	993,97
Or	Inde	13,32	Tonnes	561,74	330,05
Or	Emirats Arabes Unis	0,21	Tonnes	4,97	2,92
Or	Belgique	0,09	Tonnes	2,82	1,65
Or	Etats-Unis	0,01	Tonnes	0,35	0,20
Or	Mali	0,01	Tonnes	0,24	0,14
Or	Italie	0,01	Tonnes	0,17	0,10
Or	Turquie	0,01	Tonnes	0,15	0,09
Or	Grande Bretagne	0,001	Tonnes	0,05	0,03
Or	Canada	0,001	Tonnes	0,04	0,02
Or	France	0,003	Tonnes	0,04	0,02
<b>Total exportation d'or</b>		<b>50,83</b>		<b>2 262,31</b>	<b>1 329,19</b>
Argent	Suisse	127 444,96	Onces	1,92	1,13
Argent	Inde	72 558,61	Onces	1,04	0,61
<b>Total exportation d'argent</b>		<b>200 003,57</b>		<b>2,96</b>	<b>1,74</b>
Zinc	Côte d'Ivoire	230 543,55	Tonnes	154,66	90,87
<b>Total exportation du zinc</b>		<b>230 543,55</b>		<b>154,66</b>	<b>90,87</b>
<b>Total général</b>				<b>2 419,93</b>	<b>1 421,80</b>

## 4.9 Collecte des revenus

### 4.9.1 Secteurs couverts

Le Rapport ITIE 2019 couvre les revenus issus du secteur des mines et des carrières. Le Burkina Faso ne compte pas encore d'entreprises d'extraction dans le secteur d'hydrocarbure.

### 4.9.2 Revenus en numéraire

#### 4.9.2.1 Flux retenus dans le périmètre du rapport

Tous les flux prévus par le Code minier ont été retenus dans le périmètre du rapport. De même le rapport couvre tous les flux issus de la fiscalité de droit commun dont le total de paiement dépasse les 10 millions de FCFA ainsi que les flux liés aux prestations de services fournies par les établissements publics et aux revenus de capitaux.

Par ailleurs le périmètre inclut les paiements sociaux, environnementaux ainsi que les paiements se rapportant à des éventuelles transactions de troc sans application d'un seuil de matérialité.

Les entités déclarantes listées dans les sections suivantes ont été sollicitées pour reporter tous les paiements pour les périmètres des flux identifiés ainsi que tout autre paiement significatif dépassant les 10 millions de FCFA.

La liste des flux retenus dans le périmètre du rapport se présente comme suit :

*Tableau 35 : Liste des flux retenus dans le périmètre de rapprochement 2019*

Réf	Nomenclature des flux	Payé à/reçu par
<b>Paiements en numéraire</b>		
1	Droits de Douane et taxes assimilées	DGD
2	Pénalités	DGD
3	Impôt sur les Sociétés (IS)	DGI
4	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	DGI
5	Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	DGI
6	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	DGI
7	Retenue à la source intérieure (RET / INT)	DGI
8	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	DGI
9	Retenue à la source extérieure (RET / EXT)	DGI
10	Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	DGI
11	Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	DGI
12	Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	DGI
13	Minimum Forfaitaire de Perception (MFP)	DGI
14	Prélèvements à la source (PREL / INT)	DGI
15	Impôt sur le Revenu des Créances, dépôts et cautionnements (IRC)	DGI
16	Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	DGI
17	Contribution des patentes	DGI
18	Taxe spécifique sur les revenus de transactions de titres miniers	DGI
19	Droit d'enregistrement (DE)	DGI
20	Taxe de bien de mainmorte (TBMM) / Taxe Foncière sur les Sociétés (TFS)	DGI
21	Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif)	DGI
22	Taxe sur les Plus-Value Immobilière (TPVI)	DGI
23	Pénalités	DGI
24	Redevances proportionnelles (Royalties)	DGTCP
25	Taxe Superficiaire	DGTCP
26	Dividendes	DGTCP
27	Droits Fixes	DGTCP
28	Pénalités	DGTCP
29	Frais de dossier	DGTCP
30	Droits de cession/Bonus de signature	DGTCP
31	Prime de découverte/prime de production	DGTCP
32	Vente d'or saisi BNAF (+)	DGTCP
33	Amendes/BNAF (+)	DGTCP
34	Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	DGTCP
35	Frais de prestation ONASSIM	ONASSIM
36	Taxe à l'exportation d'or	ANEEMAS
37	Produits des ventes d'or	ANEEMAS
38	Frais de prestation BUNEE	L'ANEVE (ex BUNEE)
39	Frais de prestation BUMIGEB	BUMIGEB

Réf	Nomenclature des flux	Payé à/reçu par
40	Autres flux de paiements significatifs (> 10 millions de FCFA)	Tous
41	Taxes payées directement aux collectivités (Taxes Communales)	Collectivités / Régions
42	Versements au Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines	DGTCP
<b>Total Paiements en numéraire</b>		
<b>Paiements Sociaux (rubrique réservée uniquement aux Sociétés Minières)</b>		
43	Paiements sociaux obligatoires	Tous
44	Paiements sociaux volontaires	Tous
<b>Total Paiements Sociaux</b>		
<b>Transferts (rubrique réservée uniquement aux Régies Financières)</b>		
45	Transferts au titre de la Taxe superficielle	Communes / Régions
46	Transferts au titre des pénalités sur les taxes et redevances minière	Communes / Régions
47	Transferts au titre des recettes du BUNEE	Fond d'intervention pour l'Env.
48	Transferts au Fonds Minier de Développement Local	Communes / Régions
49	Transferts au Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre	DGTCP
50	Transferts au Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés	Fond d'intervention pour l'Env.
51	Transferts au titre des recettes Douanières	Tous (sauf DGTCP)
52	Autres recettes transférées	Tous
<b>Transactions de Troc/Projets intégrés</b>		
53	Total budget de l'engagement/travaux	Etat
54	Valeur des engagements/travaux encourus du 1/1/2019 au 31/12/2019	Etat
55	Valeur cumulée des engagements/travaux encourus au 31/12/2019	Etat

La définition et la description de chaque flux sont présentées en annexe 9 du présent rapport.

#### 4.9.2.2 Périmètre de rapprochement

##### (i) Périmètre des flux

Les régies financières et les entités publiques (listée au point (iii)) intervenant dans la collecte des recettes du secteur extractif ont été sollicitées pour reporter tous les revenus collectés pour le périmètre des flux listé ci-dessus et pour toutes les sociétés extractives détentrices d'un titre minier ou d'une autorisation actif(ve) en 2019 sans l'application d'un seuil de matérialité.

Le rapprochement des flux a été effectué seulement pour les entreprises retenues par le Comité ITIE sur la base de la matérialité et dont la liste est présentée au point (ii) ci-dessous. Seuls les paiements sociaux n'ont pas fait l'objet de rapprochement et sont présentés sur la base de la déclaration unilatérale des entreprises retenues dans le périmètre de rapprochement.

##### (ii) Périmètre des entreprises

Le Comité de pilotage de l'ITIE-BF a convenu dans sa réunion du 25 septembre 2020, l'inclusion des entreprises dont le total des contributions au titre de l'année 2019 dépasse le seuil de 900 millions FCFA :

<b>Secteur des Mines et des Carrières</b>	
Critères de Matérialité pour la sélection dans le périmètre de rapprochement	Critère Quantitatif : Retenir un seuil de matérialité de 900 Millions de FCFA Critères Qualitatifs : Sélection de toutes les sociétés d'Etat sans l'application d'un seuil de matérialité (à l'exception de la SOPAMIB qui n'est pas opérationnelle actuellement)
Nombre de sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement (*)	14
Critères de matérialité pour la déclaration unilatérale de l'État	Retenir pour une déclaration unilatérale par les organismes collecteurs des revenus provenant des autres entreprises minières, des sociétés de carrières et des comptoirs d'Or, dont le total de paiement se trouve inférieur au seuil de matérialité
Nombre de sociétés retenues pour la déclaration unilatérale de l'État (**)	465
Taux global de couverture par l'exercice de rapprochement	95,20%

La liste des entreprises se présente comme suit :

**Tableau 36 : Liste des sociétés minières retenues dans le périmètre de rapprochement 2019**

Secteur des Mines et des Carrières	
<b>A.</b>	<b>Secteur des Mines (Société d'Etat)</b>
1	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)
<b>B.</b>	<b>Secteur des Mines (Sociétés privées)</b>
1	ESSAKANE SA
2	BISSA GOLD SA
3	SEMAFO BURKINA FASO SA
4	HOUNDE EXPLORATION BF SARL
5	HOUNDE GOLD OPERATION SA
6	RIVERSTONE KARMA SA
7	SEMAFO BOUNGOU SA
8	BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)
9	ROXGOLD SANU SA
10	SOMITA SA
11	NANTOU MINING BURKINA FASO SA
12	NETIANA MINING COMPANY (NMC)
13	WAHGNION GOLD OPERATIONS SA
14	Société des Mines de Sanbrado
15	ROXGOLD BURKINA FASO SARL

**Mouvement du périmètre 2018-2019 :**

- **Entrant :**

N°	Société
1	Société des Mines de Sanbrado
2	ROXGOLD BURKINA FASO SARL

- **Sortant :**

Toutes les sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement de l'exercice 2018 ont été maintenues dans le périmètre de rapprochement de l'exercice 2019.

Ce seuil a été retenu par le Comité de pilotage de l'ITIE-BF sur la base des données provisoires collectées lors de la phase de cadrage avec pour objectif de couvrir les 95,79% des revenus du secteur minier par les travaux de rapprochement.

**(iii) Périmètre des entités publiques**

Sur la base du périmètre proposé des sociétés extractives et des flux de paiement pour l'année 2019, huit (8) entités de l'Etat dont trois (03) régies financières ont été sollicitées pour l'envoi des déclarations.

**Tableau 37 : Liste des organismes collecteurs retenus dans le périmètre de rapprochement 2019**

Organismes Collecteurs	
<b>A.</b>	<b>Régies financières</b>
1	Direction Générale des Impôts (DGI)
2	Direction Générale des Douanes (DGD)
3	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)
<b>B.</b>	<b>Société d'État</b>
1	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)
2	Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB)
<b>C.</b>	<b>Etablissement public de l'Etat à caractère Administratif (EPA)</b>
1	Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (ANEEMAS)

Organismes Collecteurs	
2	Office National de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM)
3	Agence Nationale d'Evaluation Environnementale (ANEVE (Ex BUNEE))
C. Données contextuelles	
1	Direction Générale du Cadastre Minier (DGCM)
2	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles/Ministère des Mines et des Carrières (DGESS/MMC)
3	Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG)
4	Direction Générale des Carrières (DGC)

#### 4.9.3 Revenus en nature

Selon les dispositions du code minier (2015) ainsi que du code général des impôts, tous les revenus fiscaux et non fiscaux issus du secteur minier sont perçus en numéraire. De même l'analyse des dispositions du modèle type de la convention minière telles que prévues par le décret n°2017-0035/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MCIA/MATDSI/MJFIE/MFPTS/MEECVV du 26/01/2017 portant adoption d'un modèle type de convention minière ne prévoit pas la perception de revenus en nature.

En conclusion, les revenus au sens de l'exigence 4.2 de la Norme ITIE (2019) ne sont pas applicables dans le contexte burkinabé.

#### 4.9.4 Fournitures d'infrastructures et accords de troc

Le seul accord conclut par l'Etat burkinabé et incluant des dispositions se rapportant à la fourniture d'infrastructures et des transactions de troc est l'accord cadre de partenariat public signé en 2012 avec la société PAN AFRICAN BURKINA Limited en vue de la réalisation des projets intégrés dans le cadre de la mise en valeur du gisement de manganèse de TAMBAO.

L'accord en question n'a pas donné lieu à des paiements en nature ou à des transferts jusqu'à sa résiliation en 2018 suite d'un différend entre l'Etat et la société. Nous comprenons que la résiliation a fait l'objet d'une action devant le tribunal arbitral de la Chambre internationale de commerce de Paris à l'encontre de l'Etat burkinabé. Nous comprenons également que le jugement rendu le 8 mars 2019 a conclu que la résiliation du contrat par le Burkina Faso était valide et justifiée<sup>1</sup>.

En conclusion, la fourniture d'infrastructures et les accords de troc au sens de l'exigence 4.3 de la Norme ITIE (2019) ne sont pas applicables dans le contexte burkinabé.

#### 4.9.5 Revenus provenant du transport

Le transport de substances minérales est soumis à une autorisation administrative qui ne donne pas droit subséquemment à un titre minier. Le permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine donne droit de transporter ou de faire transporter les substances minérales extraites, leurs concentrés ou dérivés primaires ainsi que les métaux et alliages qui sont produits jusqu'au lieu de stockage, de traitement ou de chargement<sup>2</sup>.

Dans la pratique, l'or, principal minerai produit au Burkina Faso, est transporté par les moyens propres des entreprises extractives. Les coûts de transport constituent donc une partie intégrante des charges d'exploitation des sociétés. Hormis les taxes sur les véhicules qui ne sont pas significatifs dans le contexte du Burkina Faso, le cadre fiscal en vigueur ne prévoit pas de flux de paiements spécifiques provenant du transport des produits miniers.

En conclusion, il n'existe pas de revenus significatifs provenant des activités de transport de minerais au sens de l'Exigence 4.4 de la Norme ITIE (2019).

#### 4.9.6 Transactions liées aux entreprises d'État

##### 4.9.6.1 Transactions avec l'Etat

Le rôle des sociétés d'Etat et établissements publics opérant dans le secteur minier ainsi que les données sur les transferts de ces entités aux administrations publiques et les transferts de l'État à ses entités sont détaillés dans la section 4.6.3 du présent rapport.

##### 4.9.6.2 Transactions avec les entreprises extractives

Les données sur les paiements effectués par les entreprises extractives aux sociétés d'Etat et établissements publics se présentent comme suit :

<sup>1</sup> <https://jusmundi.com/fr/document/decision/en-pan-african-burkina-limited-pan-african-minerals-burkina-sarl-pamp-and-pan-african-tambao-sa-pat-v-burkina-faso-award-friday-8th-march-2019>

<sup>2</sup> Article 46 du Code minier

**Tableau 38 : Paiements effectués aux sociétés d'Etat et établissements publics**

Flux	SOPAMIB	SEPB	BUMIGEB	ONASSIM	ANEEMAS
<b>Paiements des entreprises extractives</b>	-	-	12 960 835	318 000 000	49 406 294
Frais de prestation	-	-	12 960 835	318 000 000	-
Taxe à l'exportation d'or	-	-	-	-	49 406 294
<b>Autres revenus</b>	-	16 167 700	-	-	281 391 060
Produits des ventes d'or	-	-	-	-	281 391 060
Produits de vente de phosphate	-	16 167 700	-	-	-
<b>Total</b>	-	16 167 700	12 960 835	318 000 000	330 797 354

La définition de ces flux ainsi que les résultats des travaux de rapprochement avec les données des entreprises sont présentées respectivement dans l'annexe 9 et la section 3.2 du présent rapport.

#### 4.9.7 Paiements directs infranationaux

Selon l'article 234 du code des impôts, « les personnes physiques ou morales exerçant au Burkina Faso une activité professionnelle non salariée sont assujetties à la contribution des patentes [...] ». La patente est perçue au profit des collectivités territoriales d'implantation des établissements. L'établissement étant défini comme un centre d'affaires où s'effectuent les actes essentiels d'une profession.

Les sociétés minières sont exonérées de la contribution à la patente lors de la phase de recherche. Le Code des Impôts accorde également l'exonération de la contribution des patentes pour une période de 7 ans aux titulaires d'un permis d'exploitation. La contribution à la patente est recouvrée directement au profit des collectivités.

Sur la base des données ITIE, les sociétés ayant rapportées des paiements au titre de la patente se présentent comme suit :

**Tableau 39 : Détail des Paiements infranationaux par société**

Société	Montant en FCFA
ESSAKANE SA	1 549 128 699
BISSA GOLD SA	1 085 180 302
SEMAFO BURKINA FASO SA	376 756 498
SOMITA SA	292 947 625
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	129 573 451
NETIANA MINING COMPANY(NMC)	30 995 967
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	18 000
Autres sociétés (*)	3 615 903
<b>Total</b>	<b>3 468 216 445</b>

(\*) Source : déclaration unilatérale de la DGI.

#### 4.9.8 Niveau de désagrégation

##### 4.9.8.1 Niveau de désagrégation retenu

Les entités déclarantes retenues dans le périmètre de rapport ont été sollicitées de reporter leurs données :

- par administration ou entité publique pour chaque entreprise retenue dans le périmètre de conciliation ;
- par entreprise (ou contribuable) pour les entités publiques retenues dans le périmètre ;
- par nature de flux pour toutes les entités déclarantes ;
- par projet pour toutes les sociétés déclarantes.

Les entités déclarantes ont été également sollicitées pour reporter les données sur la production et sur les exportations par projet.

##### 4.9.8.2 Notion de projet

La définition retenue de la notion de projet par le Comité de Pilotage ITIE-BF est « l'ensemble des activités extractives régies par un seul titre minier ou une seule autorisation constituant la base de paiement de droits, taxes et redevances miniers, les impôts, les droits de douane et tout autre paiement à l'Etat burkinabè. Lorsque les périmètres couverts par plusieurs permis de recherche sont contigus et appartiennent à un même titulaire, ils peuvent constituer un seul projet si les activités qui y sont menées sont en lien étroit et peuvent permettre d'aboutir à l'exploitation d'un gisement ».

Conformément à la législation minière burkinabè, les différents titres miniers et autorisations sont détaillés dans la section 4.3.2 du présent rapport.

Dans la pratique, le système de liquidation et de recouvrement de la fiscalité de droit commun est basé de l'Identifiant Financier Unique (IFU) de l'entreprise et non sur le projet qui n'est pas reconnue par des régies comme la DGI ou la DGD par exemple. Seule la fiscalité spécifique prévue par le code minier est liquidée et recouvrée par titre minier ou par autorisation et donc par projet.

Néanmoins, le Code minier prévoit dans son article 12 que plusieurs titres miniers ou autorisations à l'exception du permis d'exploitation industrielle ou semi mécanisée, peuvent être détenus par une même personne. Donc la notion de projet coïncide avec l'entreprise lorsque celle-ci est en phase d'exploitation. Il demeure néanmoins d'autres obstacles à la déclaration par projet pour la fiscalité de droit commun dont notamment :

- la juxtaposition de certaines activités dans le secteur minier. La possibilité pour une entité juridique donnée de pouvoir mener des activités de recherche sur le même espace géographique où une autre entité y mène une activité d'exploitation de substances de carrières ou d'exploitation artisanale de substances de mines (confère article 17 de la loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso et les articles 20 à 23 et 189 du décret n° 2017-036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/ MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations) ;
- la possibilité pour une personne morale ou physique de posséder plusieurs permis de recherche et autorisations d'exploitations artisanales des mines (confère articles 12 et 73 de la loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso) ; et
- la possibilité pour les entreprises évoluant dans le domaine des bâtiments et travaux publics (BTP) de disposer d'une autorisation d'exploitation de substances de carrières. Toute chose qui ne favorise pas la distinction entre la part des flux de paiements effectués par l'entreprise de BTP au titre de son activité principale et ceux payés au titre de l'exploitation des substances de carrières.

Au regard de ces obstacles, le Comité a retenue l'approche suivante pour la divulgation des paiements :

Modalité d'imposition	Flux	Divulgation dans le rapport ITIE
<b>Paiements perçus/imposés par entreprise sur la base de l'identifiant financier unique (IFU)</b>	Droits de douane Pénalités/DD Impôt sur les sociétés Taxe sur la valeur ajoutée Impôt Unique sur les traitements et salaires Taxe patronale et d'apprentissage Acomptes provisionnels IS Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers Retenues sur les sommes versées aux prestataires locaux Retenues sur les sommes versées aux prestataires non-résidents Contribution des patentes Minimum Forfaitaire de perception Impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles Prélèvement à la source Taxe sur les plus-values de cession de titres miniers Impôt sur les revenus fonciers Retenue de l'impôt sur les revenus fonciers Taxe foncière des sociétés Droits d'enregistrement Remboursement de crédit TVA Pénalités	<b>Divulgation par entreprise/sur la base de l'identifiant financier unique (IFU)</b>
<b>Paiements perçus/imposés par projet</b>	Redevances proportionnelles (Royalties) Taxes superficielles Dividendes de l'Etat Droits fixes Pénalités Frais de dossiers Bonus de signature/Droits de cession Prime de découverte/Prime production Frais de prestation BUNEE Frais de prestation BUMIGEB Taxes communales Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine Fonds minier de développement local	<b>Divulgation par projet/titre</b>

#### 4.9.9 Période couverte

Les paiements et les revenus reportés dans le cadre du Rapport ITIE 2019 correspondent strictement à des flux de paiement ou des contributions intervenus et recouverts par l'Etat durant l'année 2019. Autrement dit, les paiements effectués avant le 1er janvier 2019 ainsi que les paiements effectués après le 31 décembre 2019 ne sont pas pris en compte dans le présent rapport.

#### 4.9.10 Qualité des données et assurance des données

##### 4.9.10.1 Pratiques d'audit

###### (i) Entreprises

Selon l'Acte Uniforme du Droit des Sociétés Commerciales, les sociétés anonymes et les sociétés à responsabilités limitées, dépassant l'un des trois seuils suivants : capital social supérieur à 10 millions FCFA, chiffre d'affaires supérieur à 250 millions FCFA ou effectif permanent supérieur à 50 personnes, sont tenues de désigner un Commissaire aux Comptes, inscrit obligatoirement à l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés du Burkina Faso, pour l'audit de leurs comptes annuels.

La profession d'auditeur, de commissaires aux comptes, d'experts-comptables et comptables agréés, est régie par la Loi 048-2005/AN du 20 décembre 2005 et le Décret n° 2007-366/PRES/PM/MFB du 08 juin 2007. Ces derniers exigent que les missions de révision légale ou commissariat aux comptes (audit légal) soient confiées à un expert-comptable ou à une société constituée par des experts comptables inscrit au tableau de l'Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés (ONECCA). Les audits au Burkina Faso sont réalisés en application des normes internationales d'audit de l'IFAC (ISA).

Néanmoins, les rapports d'audit ne sont pas publiés par les sociétés. Seuls les comptes sont communiqués annuellement à la DGI mais ne font pas l'objet de publication.

Les entreprises retenues dans le périmètre de rapprochement ont été sollicités de confirmer si leurs états financiers au titre de 2019 ont fait l'objet d'un audit et de produire le rapport d'audit ou d'une lettre d'affirmation de la part de leurs commissaires aux comptes. Les données collectées sont présentées en annexe 9.

###### (ii) Comptes de l'Etat

Au terme de la constitution du 2 juin 1991, la Cour des Comptes est la juridiction supérieure de contrôle des finances publiques au Burkina Faso. L'article 2 de la Loi portant création de la Cour des Comptes dispose que : « la Cour des Comptes juge les comptes des comptables publics, sanctionne les fautes de gestion et assiste l'Assemblée Nationale dans le contrôle de l'exécution des lois de finances ».

La Loi organique n° 014/2000/AN du 16 mai 2000 est intervenue pour la mise en place de la Cour des Comptes, précisant ses compétences, objectifs, composition et ses attributions. Selon les dispositions de l'article 9, la Cour des Comptes est chargée :

- du contrôle des finances publiques ;
- de vérifier la régularité des recettes et des dépenses décrites dans les comptabilités publiques ;
- du contrôle de l'exécution des lois de finances ;
- de la vérification des comptes et de la gestion des établissements publics de l'Etat à caractère industriel et commercial, des entreprises nationales, des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte ou des sociétés anonymes dans lesquelles l'Etat possède une part du capital social ;
- de sanctionner les fautes de gestion commises à l'égard de l'Etat, des collectivités locales et des organismes soumis à son contrôle.

La Cour des comptes conduit ses missions de certification conformément aux normes internationales d'audit édictées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI).

Les rapports de la Cour des Comptes portant sur l'exécution des Lois de Finances sont présentés au Président du Faso et sont disponibles au public sur le site web de la Cour ([www.cour-comptes.gov.bf/](http://www.cour-comptes.gov.bf/)). La dernière publication sur le site couvre le rapport public de la Cour des Comptes de 2018 et incluant :

- de la déclaration générale de conformité, gestion 2016 ;
- du rapport de certification des formulaires de déclaration de recettes et de paiements des entités publiques dans le cadre du rapport de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), 2017 ;
- du rapport d'audit de performance de l'état de préparation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD).

Le rapport public inclut le résumé des constatations et des recommandations des travaux effectués et ne donnent pas les détails des travaux et des diligences effectuées. Par ailleurs la Cour a réalisé en 2019 un « Audit de performance de la collecte, la répartition et la gestion des revenus miniers rétrocédés aux collectivités territoriales dans le cadre du fonds minier de développement local et des taxes superficiaires » au titre des années 2016-2019.

Le rapport d'audit détaillé ainsi que sa version résumée ont été publiés sur le site web de la Cour<sup>1</sup>.

#### 4.9.10.2 Evaluation des pratiques d'audit

L'Administrateur indépendant (AI) a fait appel à son jugement professionnel pour évaluer dans quelle mesure il était possible de se fier au Cadre de Contrôle et d'Audit (CCA) existant pour (i) les Entreprises et (ii) les entités publiques listées dans la section 4.9.2.2 du présent Rapport.

L'évaluation repose sur des facteurs clés tels que les normes comptables appliquées (normes internationales, normes locales fiables, autres normes), les obligations en matière d'audit, les normes appliquées lorsque les entités sont auditées et la publication des Rapports. L'évaluation du CCA est résumée comme suit :

**Tableau 40 : Évaluation du Cadre de Contrôle et d'Audit au Burkina Faso**

	Comptes publiés	Rapports d'audit publiés	Auditeur externe	Normes comptables appliquées	Audit des comptes (fréquence)	Audit effectif régulier	Normes d'audit appliquées
Sociétés Minières & carrières	Non*	Non*	Oui	Règles Comptables de l'OHADA	Annuelle	Non vérifié	Normes Internationales ISA <sup>2</sup>
Sociétés d'Etat	Non	Non	Oui				
Régies financières & EPA	Oui	Oui	Oui	Directive DN° 07/2009/CM/UEMOA portant règlement général sur la comptabilité publique au sein de L'UEMOA	Annuelle	Non	Normes internationales de l'INTOSAI

(\*) Sauf pour les sociétés cotées ou filiales exclusives de sociétés cotées dont les comptes sont publiés dans le cadre des rapports financiers communiqués par la société mère.

Sur la base de l'approche ci-dessus, l'AI a conclu :

- pour les entités gouvernementales : le CCA a été considéré comme peu à moyennement fiable, car les normes internationales ne sont pas encore adoptées en matière de comptabilité publique et les rapports de la Cour ne sont pas publiés d'une manière régulière. La période couverte par le présent rapport n'a pas encore fait l'objet d'une certification de la Cour ;
- pour les entreprises extractives, le CCA a été considéré comme moyennement fiable avec l'utilisation des règles comptables de l'OHADA qui sont différentes des normes IFRS et non publication des rapports d'audit ou des états financiers.

#### 4.9.10.3 Procédure d'assurance des données convenues

Sur la base de l'évaluation ci-dessus, le Comité de Pilotage de l'ITIE- BF a convenu que les entités retenues dans le périmètre de rapprochement doivent fournir les supports d'assurance suivants :

Pour les entreprises extractives (y compris les sociétés d'Etat) :

- Le formulaire de déclaration doit être signé par une personne habilitée à représenter l'entreprise extractive, confirmant que les données reportées sont « exhaustives et reflètent fidèlement les comptes de la société » ;
- La déclaration doit être accompagnée par un détail, par quittance, des paiements reportés ;
- La déclaration doit être accompagnée des états financiers certifiés de l'entreprise pour l'année 2019 ou toute preuve de certification pour l'année concernée ;
- Pour les sociétés dont le total des contributions au budget de l'Etat dépasse 1 milliard de FCFA, la déclaration doit être certifiée par un auditeur externe qui atteste que les données reportées sont conformes aux comptes de l'entité et qu'aucun élément n'a été porté à son attention qui est de nature à remettre en cause la fiabilité ou l'exhaustivité des paiements reportés par l'entreprise.

<sup>1</sup> [https://www.cour-comptes.gov.bf/details-article?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=73&cHash=029ea988aef e84279bfb864cfa847c88](https://www.cour-comptes.gov.bf/details-article?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=73&cHash=029ea988aef e84279bfb864cfa847c88)

<sup>2</sup> <https://www.ifac.org/about-ifac/membership/country/burkina-faso>.

Pour les régies financières :

- Le formulaire de déclaration doit être signé par une personne habilitée à représenter l'entité, confirmant que les données reportées sont « exhaustives et reflètent fidèlement les recouvrements de la période » ;
- La déclaration doit être accompagnée par un détail, par quittance, des revenus reportés ;
- La déclaration des régies doit être certifiée par la Cour des Comptes.

Le détail de soumission des formulaires de déclaration signés et certifiés est présenté dans l'annexe 4 du présent rapport.

#### 4.9.10.4 Exhaustivité et fiabilité des données reportées

L'AI a mis en œuvre des procédures pour évaluer la fiabilité des données. Ces procédures sont détaillées dans la Section 4.9.10.3 du présent rapport.

Les résultats de ces procédures se détaillent comme suit :

- Le niveau d'assurance de chaque entité sélectionnée a été noté comme suit :

Niveau d'assurance	Déclaration signée par un représentant habilité	Déclaration certifiée par un auditeur externe	Les comptes de 2019 ont fait l'objet d'un audit
Faible	Oui/Non	Non	Oui/Non
Moyen	Oui	Oui	Non
Élevé	Oui	Oui	Oui

- L'évaluation de l'assurance pour 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous :

#### Assurances fournies par les entreprises

Déclaration signée par un représentant habilité	Déclaration certifiée par un auditeur externe	Les comptes de 2018 ont fait l'objet d'un audit	Nombre	Total paiements (en milliards FCFA)	Contribution dans les paiements (en %)	Niveau d'assurance
Oui/Non	Non	Oui/Non	5	68,321	46,86%	Faible
Oui	Oui	Non	1	1,098	0,75%	Moyen
Oui	Oui	Oui	10	76,369	52,38%	Élevé
<b>Évaluation globale</b>			<b>16</b>	<b>145,788</b>	<b>100,00%</b>	<b>Moyen</b>

Le détail des envois des entreprises est présenté en annexe 4.

#### Assurances fournies par les entités publiques

Conformément au rapport de certification de la Cour des Comptes, l'état de certification des déclarations ITIE des entités publiques se présente comme suit :

N°	Entités	Formulaires ITIE		Montant en FCFA	
		Reçus	Certifiés	Déclaré	Certifié
1	DGD	17	16	54 227 213 341	54 227 213 341
2	DGI (encaissement)	19	19	103 778 581 967	103 778 581 967
	DGI (remboursement TVA)			(95 775 090 429)	(95 775 090 429)
3	DGTCP	15	15	97 674 434 410	97 674 434 410
4	BUMIGEB	14	14	9 898 959	9 898 959
5	ANEEMAS	1	1	330 797 354	330 797 354
6	BUNEE	16	16	24 360 362	24 360 362
7	SEPB	1	1	18 437 835	18 437 835
8	ONASSIM	2	2	318 000 000	318 000 000
		<b>85</b>	<b>84</b>	<b>160 606 633 799</b>	<b>160 606 633 799</b>

Le rapprochement entre les recettes présentées dans le présent rapport et celles certifiées par la Cours des Comptes se présente comme suit :

Régie	Recettes ITIE	Recettes certifiées	Ecart	Explication des écarts
DGD	58 933 085 896	54 227 213 341	4 705 872 555	Recettes non certifiées par la cour des Comptes.
DGI (Encaissement)	103 638 252 552	103 778 581 967	(140 329 415)	Recettes complémentaires transmises à la cour non retracée dans le formulaire de déclaration soumis à l'Administrateur Indépendant.
				Ajustement opéré par l'Administrateur Indépendant de :
				- ( 859 569 674) FCFA sur les remboursements de crédit de TVA pour la société NANTOU Mining confirmé initialement par la DGI et annulé au moment d'élaboration du présent rapport sur demande de la DGI qui a confirmé que ce dernier montant n'a pas été effectivement remboursé en 2019 à ladite société.
DGI (Remboursement de TVA)	(89 215 058 751)	(95 775 090 429)	6 560 031 678	- (5 151 050 749) FCFA sur les remboursements de crédit de TVA pour la société SOMITA confirmé initialement par la DGI et annulé au moment d'élaboration du présent rapport sur demande de la DGI qui a confirmé que ce dernier montant n'a pas été effectivement remboursé en 2019 à ladite société.
				Ces ajustements n'ont pas été pris en compte par la DGI dans la déclaration fournie à la Cour des Comptes pour certification.
DGCTP	73 806 693 186	97 674 434 410	(23 867 741 224)	Recettes complémentaires transmises à la cour non retracée dans le formulaire de déclaration soumis à l'Administrateur Indépendant.
BUMIGEB	12 960 835	9 898 959	3 061 876	Ajustement opéré par l'Administrateur Indépendant de 3 035 397 FCFA sur les frais de prestation non pris en compte par le BUMIGEB dans la déclaration fournie à la Cour des Comptes pour certification.
ANEEMAS	330 797 354	330 797 354	-	
BUNEE	24 360 362	24 360 362	-	
SEPB	16 167 700	18 437 835	(2 270 135)	Recettes complémentaires transmises à la cour non retracée dans le formulaire de déclaration soumis à l'Administrateur Indépendant.
ONASSIM	318 000 000	318 000 000	-	
<b>Total</b>	<b>147 865 259 134</b>	<b>160 606 633 799</b>	<b>(12 741 374 665)</b>	

Niveau d'assurance

	Total paiements (en milliards de FCFA)	Contribution dans les paiements (en %)	Niveau d'assurance
Déclaration non signée et non attestée	-	0,00%	Faible
Déclaration signée mais non attestés	12,74	7,93%	Moyen
Déclaration signée et certifiée	147,87	92,07%	Élevé
<b>Évaluation globale</b>	<b>160,61</b>	<b>100,00%</b>	<b>Élevé</b>

Conformément au tableau ci-dessus, les recettes ITIE présentées dans le présent rapport représentent 92,07% des recettes certifiées par la Cour des Comptes.

- En conclusion

Sur la base des procédures d'assurance convenues par le Comité de Pilotage de l'ITIE-BF, l'AI a mené l'évaluation de l'assurance après le rapprochement des données financières.

- pour les entreprises extractives, 46,86% des paiements totaux rapprochés ont été évalués dans une fourchette faible, 0,75% dans une fourchette moyenne et 52,38% dans une fourchette élevée.
- Pour les régies financières, 7,93% des recettes totales rapprochées ont été évalués dans la fourchette moyenne et 92,07% dans une fourchette élevée.

Sur la base de ce qui précède, nous pouvons conclure avec une assurance raisonnable sur le caractère fiable des revenus reportés dans le présent rapport.

## 4.10 Affectation des revenus

### 4.10.1 Répartition des revenus provenant des industries extractives

#### 4.10.1.1 Revenus alloués au budget de l'Etat

Au même titre que les recettes budgétaires, les recettes provenant du secteur minier sont collectées et affectées en application du principe de l'universalité budgétaire. Celle-ci consiste à fondre dans une même masse, l'ensemble des ressources fiscales et autres produits, et à imputer l'ensemble des charges publiques sur cette masse sans distinction. La centralisation des recettes et dépenses budgétaires tire sa source des dispositions de l'article 20 de la Loi n°006-2003 du 24 janvier 2003 relative aux lois des finances, de l'article 157 du régime financier de l'Etat de 1969, reprises par l'article 16 de la directive n°05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997 relatives aux lois de finances.

Tous les flux de paiements générés par le secteur extractif sont opérés en numéraire par les entreprises aux différentes régies financières à savoir la DGTCP pour la fiscalité sectorielle, appelée encore recettes de services, la DGI pour la fiscalité de droit commun, et la DGD pour les droits de douane. En effet, le Code Minier ainsi que la convention minière type ne prévoient pas la possibilité de payer les redevances et taxes minières en nature.

Ces paiements sont encaissés dans le compte unique du Trésor et affectées selon la nomenclature suivante :

- les revenus perçus par la DGI et la DGD sont comptabilisés sous le chapitre « recettes fiscales (compte 71) »
- les revenus perçus dans le cadre du Code minier et perçus par la DGTCP sont comptabilisés sous le chapitre « recettes non fiscales (compte 72) »
- les revenus se rapportant aux dividendes perçus des participations détenues par l'Etat dans les sociétés minières en exploitation sont comptabilisés sous le chapitre « recettes non fiscales (compte 72) »
- les revenus perçus par les établissements à caractère administratif (EPA) sont comptabilisés sous le chapitre « ventes de produits et services (compte 70) »

#### 4.10.1.2 Revenus non alloués au budget de l'Etat

La règle décrite ci-dessus connaît une exception se rapportant aux flux de paiement suivants :

- les services et les ventes réalisées par les sociétés d'Etat et établissements publics ;
- La contribution et les recettes affectées aux Fonds suivants :
  - fonds minier de développement local ;
  - fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine ;
  - fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés ;
  - fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre ;
  - fonds de motivation du ministère des mines et des carrières.
- Les taxes communales (taxes voiries et taxes sur spectacles) versées au profit des budgets communaux.

##### (i) Recettes des sociétés d'Etat et des établissements publics de l'Etat

Les ventes et les services réalisés par les sociétés d'Etat et les établissements publics sont comptabilisés dans les comptes de ces sociétés et sont utilisés pour couvrir leurs dépenses d'exploitation. Le détail des revenus collectés et des dépenses couvertes par ces entités est présenté dans la section 4.6.3 du présent rapport.

Pour les sociétés d'Etat, seul l'excédent et la fiscalité issus de ses activités sont reversés au budget de l'Etat selon les procédures et les modalités décrites au niveau de la section 4.6.3 du présent rapport.

Les comptes et les rapports financiers des sociétés d'Etat et des établissements publics de l'Etat actifs dans le secteur minier ne font pas l'objet d'une publication.

#### (ii) Fonds Minier de Développement Local (FMDL)

Le Décret n°2017-024/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI du 23 janvier 2017 a précisé l'organisation, le fonctionnement et les modalités de perception du Fonds Minier de Développement Local.

Ce fonds est alimenté par :

- la contribution de 1% du chiffre d'affaires mensuel hors taxes et/ou la valeur des produits extraits au cours du mois des titulaires de permis d'exploitation de mines et des bénéficiaires d'autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières ;
- 20% des redevances proportionnelles collectées par l'Etat et liées à la valeur des produits extraits et/ou vendus.

Toutes les recettes perçues sont reversées dans un compte dénommé « Fonds minier de développement local » logé au Trésor Public. Elles sont ensuite directement transférées aux collectivités territoriales et sont gérées par les Conseils régionaux et les Conseils municipaux.

Les ressources allouées au Fonds sont affectées exclusivement au financement des plans communaux et régionaux de développement. Les ressources allouées aux collectivités territoriales au titre du FMDL sont inscrites dans les programmes d'investissements communautaires des bénéficiaires. Elles sont affectées en priorité aux secteurs sociaux.<sup>1</sup>

Selon les dispositions du décret n°2017-024/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI du 23/01/2017, l'utilisation du FMDL fait l'objet de rapports annuels adoptés par les conseils municipaux et régionaux et elle est soumise au contrôle des structures compétentes de l'Etat. Ces rapports font l'objet d'une large publication conformément aux exigences de l'ITIE.

De même, le décret n°2017-024/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI du 23/01/2017 prévoit que l'état des contributions au FMDL fait l'objet d'un rapport annuel conjoint des ministères en charge des mines et des finances qui fait l'objet d'une publication au journal officiel et d'une large diffusion dans les journaux d'annonces légales et conformément aux exigences de l'ITIE. Le rapport en question est publié au plus tard à la fin du deuxième trimestre de l'année en cours pour l'état de l'exercice précédent.

Nous comprenons que le Comité National de Suivi (CNS), principal organe de gestion du FMDL, a tenu trois sessions :

- une première session en juillet 2019, au cours de laquelle le comité a élaboré le rapport semestriel de 2019 sur l'état de la collecte, de la répartition et de l'utilisation du FMDL au titre des années 2017 et 2018 ;
- une deuxième session tenue du 28 janvier au 21 février 2020, au cours de laquelle le comité a arrêté l'état des ressources recouvrées en 2017, 2018 et 2019 au titre du FMDL et a procédé à leur répartition au profit des collectivités territoriales ; et
- une troisième session tenue du 27 juillet au 11 août 2020, au cours de laquelle le comité, a arrêté l'état de la collecte et répartition des ressources du FMDL, a vérifié la situation de fonctionnement des comités communaux de suivi du FMDL et a examiné les recommandations de la Cour des Comptes sur la collecte, la répartition et la gestion des ressources du FMDL.

Nous comprenons qu'en pratique, l'affectation détaillée des ressources collectées du FMDL par bénéficiaires est effectuée dans un rapport narratif élaboré par le CNS dans le cadre des sessions ordinaires ayant pour ordre de jour principalement :

- la présentation de la situation du recouvrement des ressources du FMDL ;
- la répartition de ces ressources conformément aux clés de répartition prévus par Décret n°2017-024/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI du 23 janvier 2017 ; et
- la rédaction du procès-verbal de la session.

La répartition faite par le CNS dans ses rapports narratifs fait l'objet des arrêtés conjoints portant reversement des ressources collectées au profit des régions et communes bénéficiaires.

Les ressources du FMDL collectées sur la période 2017-2019 ont fait l'objet de trois arrêtés suivants :

- arrêté interministériel n°2019-020/MMC/MINEFID/MATDCS du 16 septembre 2019 portant répartition du FMDL<sup>2</sup> et le rapport conjoint sur l'état des contributions<sup>3</sup> ;
- arrêté conjoint n°2020-020/MMC/MINEFID du 14 octobre 2020 portant reversement des ressources collectées en 2019 du FMDL au profit des régions et communes du Burkina Faso ; et

<sup>1</sup> Article 9 du Décret n°2017-024

<sup>2</sup> <http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article223>

<sup>3</sup> <http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article269>

- arrêté conjoint n°2020-011/MMC/MINEFID du 19 mai 2020 portant reversement des ressources collectées en 2019 du FMDL au profit des régions et communes du Burkina Faso.

Les trois arrêtés précités présentent les ressources d'une manière consolidée et sans en spécifier la nature et l'origine. De même, les tableaux de répartition ne sont pas publiés en format de données ouvertes rendant difficile toute exploitation des données.

Conformément aux arrêtés précités, le montant total des ressources collectées dans le cadre du fonds minier de développement local se détaille comme suit :

Montant en FCFA	Arrêté n° 2019-20	Arrêté n° 2020-11	Arrêté n° 2020-20
Ressources collectées	11 760 841 606	18 091 736 587	21 465 517 006

**(iii) Fonds de Réhabilitation et de Fermeture de la Mine (FRFM)**

Le Décret n°2017-068/PRES/PM/MEMC/MEEVCC/MINEFID/MATDSI promulgué en date du 15 février 2017 porte sur l'organisation, le fonctionnement et les modalités de perception des ressources du Fonds de réhabilitation et fermeture des mines.

Le fonds de réhabilitation et de fermeture des mines est un guichet du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE). Le fonds est alimenté par la cotisation annuelle des titulaires des permis d'exploitation industrielle, semi mécanisées et des sites d'exploitation industrielle de substance de carrières.

Le montant de la cotisation annuelle est égal au total du budget prévisionnel de réhabilitation, tel que prévu par l'évaluation environnementale et sociale, divisé par la durée de vie de l'exploitation exprimée en année.

Les versements sont effectués par les entreprises extractives dans un compte séquestre ouvert à la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en leurs noms.

Le fonds est utilisé exclusivement pour financer les activités du plan de réhabilitation et de fermeture des mines. L'utilisation du fonds est subordonnée à l'autorisation du Ministre chargé des finances après avis favorable des Ministres chargés des Mines et de l'Environnement. L'autorisation est accordée sous réserve de :

- la réalisation d'une évaluation précise du cout de réhabilitation et de fermeture des sites miniers ;
- la transmission d'un rapport d'évaluation au Conseil d'administration du FIE ;
- l'établissement d'un rapport d'exécution physique et financière des travaux de l'année précédente.

Les sommes non utilisées dans le cadre des travaux restent acquises au FIE-et- affectées- au- financement des travaux complémentaires de restauration et de réhabilitation de l'environnement.

La réglementation (article 27 du Code Minier) prévoit la publication par les ministères en charge des mines, de l'environnement et des finances d'un rapport annuel conjoint exhaustif et complet de l'état et de la gestion du Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine. Néanmoins, dans la pratique le rapport en question n'est pas diffusé.

Selon la déclaration des entreprises extractives retenues dans le périmètre de rapprochement, les versements effectués au FRFM au titre de 2019 ont totalisé un montant de 4 263 702 851 FCFA. Le détail des versements par société se présente comme suit :

**Tableau 41 : État des versements au titre du fonds de Réhabilitation et de Fermeture des Mines (FRFM)**

Société	Montant en FCFA
ESSAKANE SA	2 074 000 000
HOUNDE GOLD OPERATION SA	1 428 979 592
RIVERSTONE KARMA SA	760 723 259
<b>Total</b>	<b>4 263 702 851</b>

**(iv) Fonds de Réhabilitation, de Sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés**

Le fonctionnement et les modalités de perception des ressources du fonds sont régis par le Décret n°2017-047/PRES/PM/MEMC/MINEFID/MEEVCC/MATDSI du 01 février 2017. Ce fonds est le guichet du Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE).

L'article 5 du Décret précise la provenance des ressources du fonds comme suit :

- 25% du montant de la redevance forfaitaire payée par les bénéficiaires d'autorisations d'exploitation artisanales de substances de mines ou de carrières ;
- les cautions de réhabilitation des sites d'exploitation versées à l'octroi et au renouvellement des autorisations d'exploitation artisanale des substances de mines ou de carrières en cas de défaillance du bénéficiaire de l'autorisation ; et
- des dons ou legs consentis dans les formes et conditions requises.

Les recettes sont perçues dans un compte du FIE au Trésor Public intitulé « Fonds de Réhabilitation, de Sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés ».

La situation de recouvrement au titre du Fonds en fin décembre 2019, se présente comme suit :

**Tableau 42 : Situation de recouvrement au titre du Fonds de Réhabilitation, de Sécurisation des sites miniers artisanaux**

Source de financement	Liquidation	Recouvrement			Taux de recouvrement
		Antérieurs	Mois	Total	
Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés	8 907 049	7 537 070	1 369 979	8 907 049	100,00%
<b>Total en FCFA</b>	<b>8 907 049</b>	<b>7 537 070</b>	<b>1 369 979</b>	<b>8 907 049</b>	<b>100,00%</b>

Source : état des encaissements 2019, DGTCP.

Les ressources collectées par le fonds sont destinées exclusivement à couvrir les dépenses relatives :

- à la lutte contre l'usage des produits chimiques pendant l'exploitation ;
- aux travaux de fermeture et de réhabilitation des sites d'exploitation artisanale en fin d'exploitation ou abandonnés ;
- aux mesures de sécurisation des sites miniers artisanaux ;
- à la lutte contre le travail des enfants sur les sites miniers ;
- à la sensibilisation et à l'encadrement des exploitants artisanaux

Selon les dispositions de l'arrêté 2019-552/MEEVCC/MMC/MINEFID/MATDCS/MSECU du 30 octobre 2019 portant fixation du montant et modalités d'utilisation de la caution de réhabilitation des sites d'exploitation artisanale, les ressources du fonds, à l'exception de la caution, sont réparties comme suit :

Activités éligibles	Clés de répartition	Structure bénéficiaire
La lutte contre l'usage des produits chimiques pendant l'exploitation	15%	ANEEMAS
Les travaux de fermeture et de réhabilitation des sites d'exploitation artisanale en fin d'exploitation ou abandonnée	60%	ANEEMAS
Les mesures de sécurisation des sites miniers artisanaux	15%	ONASSIM
La lutte contre le travail des enfants sur les sites miniers	5%	ANEEMAS
La sensibilisation et l'encadrement des exploitants artisanaux	5%	ANEEMAS

En ce qui concerne la caution, l'arrêté 2019-552/MEEVCC/MMC/MINEFID/MATDCS/MSECU du 30 octobre 2019 prévoit que l'ANEEMAS collecte et verse la caution sur le compte du FIE logé au Trésor Public sans en fixer les modalités d'affectation et les activités éligibles.

Il est à noter que les transferts aux structures bénéficiaires prévues par l'arrêté 2019-552 ne sont pas encore effectifs à la date du présent rapport.

**(v) Fonds de Financement de la Recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre**

Le fonctionnement et les modalités de perception des ressources du Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre sont régis par le Décret n° 2017-034 du 26 janvier 2017.

Selon les dispositions de l'article 4 dudit Décret, le fonds est alimenté par 15% des :

- redevances proportionnelles ;
- taxes superficielles ;
- droits fixes des titres miniers et autorisations ; et
- frais de demandes d'agrément d'achat et de vente d'or collectés.

Le fonds peut également recevoir des dons et des legs consentis dans les formes et conditions légales requises.

Les recettes sont perçues dans un compte intitulé « Fonds de Financement de la Recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre » ouvert au Trésor Public.

Le fonds est destiné à financer les activités suivantes :

- la recherche géologique et minière de l'Administration des mines et du service géologique national et le renforcement de leurs capacités ;
- la mise en œuvre d'une politique de maintien des ressources humaines de l'Administration des mines et du service géologique national ;
- la formation des agents de l'Administration des mines et du service géologique national ; et
- l'appui à la formation sur les sciences de la terre.

Les activités sus indiquées sont financées à travers l'affectation des ressources du fonds selon la répartition suivante :

- 65% pour le Service Géologique National ;
- 10% pour le Fonds d'équipement des Mines et des Carrières ;
- 15% pour le Fonds National pour l'Education et la Recherche (FONER) ;
- 5% pour l'équipement des Universités Publiques et le soutien à la formation à la Recherche dans le domaine des sciences de la terre ; et
- 5% pour le soutien à la formation à la Recherche dans les autres domaines des sciences et Techniques.

La part allouée au Service Géologique National vient en appui au BUMIGEB. Elle est destinée au financement des programmes de recherche géologique et minière et au renforcement des capacités de la structure.

Selon les dispositions du décret, la part allouée au Fonds d'équipement des Mines et des Carrières vient en appui à la subvention de l'Etat.

Les activités éligibles au Fonds sont fixées par l'arrêté n°2018-008/MMC/MINEFID/MESRSI du 23 mars 2018 portant détermination des structures bénéficiaires et la nature des appuis au titre du fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre comme suit :

Structures bénéficiaires/activités éligibles	Clés de répartition
<b>Pour le BUMIGEB</b>	<b>65%</b>
La recherche géologique et minière	
Le suivi-contrôle des activités minières	
Le renforcement des capacités techniques	
La promotion et la diffusion de l'information géologique et minière de base	
La formation du personnel	
La participation aux colloques et fora internationaux	
La mise en œuvre de la politique de maintien des ressources humaines	
<b>Pour le Fonds d'équipement des Mines et des Carrières</b>	<b>10%</b>
L'équipement des services techniques pour le suivi et le contrôle des activités minières	
La formation du personnel	
Le renforcement des capacités techniques	
L'appui à la politique de motivation du personnel, la participation aux colloques et fora miniers	
<b>Pour le FONER</b>	<b>15%</b>
L'assistance financière aux étudiants	
<b>Pour les départements des universités publiques en charge de la formation dans le domaine des sciences de la terre</b>	<b>5%</b>
L'achat de matériel et d'équipements de laboratoire	
Le financement des sorties pédagogiques des étudiants	
Le financement des projets de recherche géologique et minière	
La participation aux colloques ou rencontres scientifiques internationaux	
<b>Pour les structures publiques de formation et de recherche dans les autres domaines des sciences et techniques</b>	<b>5%</b>
L'achat de matériels et d'équipements de laboratoire	
Le financement des sorties pédagogiques des étudiants	
Le financement des projets de recherche	
La participation aux colloques ou rencontres scientifiques internationaux	

Le Fonds est soumis aux règles et procédures de gestion des établissements publics ainsi qu'au contrôle des structures compétentes dûment mandatées par l'Etat.

Les recettes encaissées pour le Fonds sont d'un total de 9 518 175 640 FCFA. L'affectation de ces ressources a fait l'objet d'un communiqué sur la page Facebook de la DCPM <https://ar.facebook.com/316289888795067/posts/959935557763827/>. Selon le communiqué :

- le FONER a bénéficié exactement de 1 427 726 346 francs CFA soit 15% du fonds pour contribuer au financement de projets de recherche et pour octroyer des aides et prêts aux étudiants régulièrement inscrits dans une université du Burkina Faso.
- le BUMIGEB, lui, a obtenu 6 186 814 165 FCFA<sup>1</sup> soit 65% du fonds pour acquérir des équipements et renforcer les compétences de son personnel afin d'aboutir à la mise en exergue avec plus de précision des indices de substances minérales stratégiques et énergétiques sans oublier les substances de carrières ;
- les départements sciences et techniques puis géologie et mines ont reçu ensemble 951 817 564 FCFA soit 10% du fonds afin de contribuer à renforcer les connaissances et à accompagner aux mieux des projets de recherches et d'innovations pédagogiques au sein des universités burkinabè ;
- 10% du fonds soit 951 817 564 FCFA est revenu au Fonds d'Équipement du Ministère en charge des mines, créé pour aider à la formation continue du personnel du ministère, à l'équipement des services techniques en outils de travail et au renforcement de l'équipement en matériels divers (mobilier de bureaux, matériels informatiques...).

La vérification de l'affectation des recettes du Fonds selon les clés de répartition prévus par l'arrêté n°2018-008/MMC/MINEFID/MESRSI du 23 mars 2018 se présente comme suit :

**Tableau 43 : Vérification de l'affectation des recettes du Fonds de Financement de la Recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre**

Bénéficiaires	Ressources recouvrées (a)	% Affectation (b)	Affectation théorique (c)=(a)*(b)	Affectation réelle <sup>2</sup>	Ecart
BUMIGEB	9 518 175 640	65%	6 186 814 166	6 186 814 165	1
Fonds d'équipement des Mines et des Carrières		10%	951 817 564	951 817 564	-
FONER		15%	1 427 726 346	1 427 726 346	-
Départements des universités publiques en charge de la formation dans le domaine des sciences de la terre		5%	475 908 782	951 817 564	-
Structures publiques de formation et de recherche dans les autres domaines des sciences et techniques		5%	475 908 782		
<b>Total en FCFA</b>	<b>9 518 175 640</b>	<b>100%</b>	<b>9 518 175 640</b>	<b>9 518 175 639</b>	<b>1</b>

Toutefois, Il est à noter que selon l'état des encaissements 2019 communiqué par la DGTCP, les recouvrements au titre du Fonds s'élèvent à 10 312 814 134 FCFA, soit un écart de + 794 639 494 FCFA par rapport au recettes recouvrées selon le communiqué sur la page Facebook de la DCPM.

Selon la DGTCP, les recouvrements au titre du Fonds se détaillent comme suit :

**Tableau 44 : Situation de recouvrement au titre du Fonds de Financement de la Recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre**

Source de financement	Liquidation	Recouvrement	Taux de recouvrement
Redevances proportionnelles 15%	9 979 813 734	8 878 193 390	88,96%
Taxes superficielles 15%	1 568 171 925	1 295 807 994	82,63%
Droits fixes 15%	138 204 000	138 185 250	99,99%
Frais de dossier 15%	628 500	628 500	100,00%
<b>Total en FCFA</b>	<b>11 686 818 159</b>	<b>10 312 815 134</b>	<b>88,24%</b>

(vi) Fonds de motivation du Ministère des mines et des carrières.

Selon les dispositions de l'arrêté conjoint 2018-007/MMC/MINEFID du 21 mars 2018, les pénalités sur les taxes et les redevances minières sont réparties en raison de :

- 30% pour le budget de l'Etat ; et
- 70% pour le fonds de motivation du Ministère des Mines et des carrières.

<sup>1</sup> Confirmé par le BUMIGEB : Etat des recettes encaissées en 2019.

<sup>2</sup> communiqué sur la page Facebook de la DCPM <https://ar-ar.facebook.com/316289888795067/posts/959935557763827/>

#### 4.10.2 Transferts infranationaux

Le Code minier prévoit deux mécanismes de transferts des recettes minières au profit des collectivités locales se rapportant à la taxe superficielle et aux ressources du FMDL. Ces mécanismes sont détaillés dans les sections suivantes.

##### 4.10.2.1 Transferts des taxes superficielles

L'article 145 du Code minier prévoit le transfert de 20% des taxes superficielles recouvrées aux collectivités territoriales du ressort de la superficie couverte par le titre minier ou l'autorisation concernée. Les modalités de répartition des 20% ont été fixées par l'arrêté 2018-009/MMC/MINEFID/MATD du 30 mars 2018. Selon les dispositions de cet arrêté, les 20% sont répartis à raison de :

- 90% au profit des communes ;
- 10% au profit des régions.

Toujours selon les dispositions de l'arrêté, la répartition des parts se fait de façon égalitaire entre les collectivités bénéficiaires et les versements se font sur une base annuelle par le Trésor Public par arrêté conjoint du Ministre chargé des Finances et du Ministre chargé des Mines, et ce au plus tard le 30 juin de l'année suivant celle au titre de laquelle ces taxes ont été perçues. La situation de recouvrement de la taxe superficielle par titre minier et par autorisation au 31/12/2019 se présente comme suit :

**Tableau 45 : Situation de recouvrement de la taxe superficielle par titre minier et par autorisation**

Permis	Liquidations	Recouvrements			Reste à recouvrer	Taux de recouvrement
		Antérieurs	Mois	Total		
Permis de recherche	Nc	1 274 923 984	21 633 520	1 296 557 504	Nc	Nc
Permis d'exploitation industrielle de grande mine	10 127 088 671	7 197 640 041	-	7 197 640 041	2 929 448 630	71,07%
Permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée	61 113 315	20 918 247	24 000 000	44 918 247	16 195 068	73,50%
Autorisation d'exploitation artisanale	9 074 521	2 739 726	-	2 739 726	6 334 795	30,19%
Autorisation d'exploitation de carrière permanente	257 202 990	86 382 413	10 482 032	96 864 445	160 338 545	37,66%
<b>Total en FCFA</b>	<b>10 454 479 497</b>	<b>8 582 604 411</b>	<b>56 115 552</b>	<b>8 638 719 963</b>	<b>3 112 317 038</b>	<b>82,63%</b>

Source : DGCTP

Nc : non communiqué.

Selon l'arrêté conjoint n°20-019/MMC/MINEFID du 17 septembre 2020 portant versement des taxes superficielles collectées en 2019 au profit des collectivités territoriales bénéficiaires, le montant total à verser en 2019 s'élève à 1 727 743 993 FCFA. Ce montant a été réparti entre 13 régions et 195 communes bénéficiaires respectivement pour un montant de 172 774 399 FCFA (10%) et 1 554 969 593 FCFA (90%). La répartition par commune et par région est présentée sous forme d'un tableau dans l'arrêté.

- ✓ Vérification globale l'affectation de la taxe superficielle :

**Tableau 46 : Rapprochement de recouvrement de la taxe superficielles**

Données	Données ITIE	Données Arrêté conjoint	Ecart
<b>20% Taxes superficielles recouvrées en 2019</b>	<b>1 727 743 993<sup>1</sup></b>	<b>1 727 743 993</b>	<b>-</b>
Part régions (10%)	172 774 399	172 774 399	-
Part Communes (90%)	1 554 969 593	1 554 969 593	-

<sup>1</sup> Montant global recouvré (Déclaration de la DGCTP) = 8 638 719 963 FCFA.

**Tableau 47 : Rapprochement du transfert de la taxe superficielle**

Données	Données ITIE	Données Arrêté conjoint	Ecart
<b>Taxes superficielles transférées en 2019</b>	<b>1 727 743 993 (*)</b>	<b>1 727 743 993</b>	<b>-</b>
Transfert aux régions (10%)	172 774 399	172 774 399	-
Transfert aux communes (90%)	1 554 969 593	1 554 969 593	-

(\*) Transferts au titre de la Taxe superficielle (Déclaration 2019 de la DGTCP).

Le détail des rapprochements par commune et par région est présenté dans l'annexe 18 du présent rapport.

✓ Vérification détaillée des transferts au titre de la taxe superficière (examen d'un échantillon de 18 communes) :

Tableau 48 : Reconstitution des transferts infranationaux au titre de la taxe superficière

N°	Commune minière affectée	Société minière dans la commune	Affectation théorique			Montant transféré à la commune <sup>2</sup> (d)	Reliquat (*) (e) = (c)-(d)
			Taxes superficières payées par la société (a) <sup>1</sup>	20% de la taxe superficière (b)=(a)*20%	% Transfert à la commune (c) = (b)*90%		
1	FALANGOUNTOU	ESSAKANE SA	1 503 000 000	300 600 000	270 540 000	139 129 290	(7 150 577)
2	GOROM GOROM	ESSAKANE SA				138 561 287	
3	HOUNDE	HOUNDE GOLD OPERATION SA	174 000 000	34 800 000	31 320 000	40 551 757	(9 231 757)
4	BAGASSI	ROXGOLD SANU SA	194 681 507	38 936 301	35 042 671	35 315 653	(272 982)
5	SABSE	BISSA GOLD SA				102 823 545	
6	GUIBARE	BISSA GOLD SA	1 712 500 000	342 500 000	308 250 000	103 196 829	(744 846)
7	MANE	BISSA GOLD SA				102 974 472	
8	NAMISSIGUIMA	RIVERSTONE KARMA SA				51 742 321	
9	NAMISSIGUIMA	RIVERSTONE KARMA SA	563 517 712	112 703 542	101 433 188	160 624	(1 830 555)
10	OULA	RIVERSTONE KARMA SA				51 360 798	
11	ZABRE	BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	435 000 000	87 000 000	78 300 000	79 503 788	(1 203 788)
12	NIANKORODOUGOU	WAHGNION GOLD	760 840 822	152 168 164	136 951 348	69 008 331	(1 023 524)
13	DAKORO	WAHGNION GOLD				68 966 541	
<b>Total en FCFA</b>			<b>5 343 540 041</b>	<b>1 068 708 008</b>	<b>961 837 207</b>	<b>983 295 237</b>	<b>(21 458 029)</b>

(\*) Conformément aux clarifications fournies par la DGTCP, ces écarts négatifs s'expliquent par la contribution des autres sociétés détenant d'autres permis de recherches associés à ces sociétés mères (par exemple, la société Essakane exploration effectuée aussi des paiements pris en compte dans ceux de Essakane SA et les communes bénéficiaires aussi de ces paiements).

✓ Vérification de l'effectivité des transferts (examen d'un échantillon de 5 communes) :

N°	Commune	Montant transféré à la commune	Preuve de l'effectivité
1	FALANGOUNTOU	139 129 290	Nc
3	SABSE	102 823 545	Nc
4	ZABRE	79 503 788	Nc
5	NIANKORODOUGOU	69 008 331	Nc
<b>Total transféré en FCFA</b>		<b>529 026 241</b>	<b>-</b>

Nc : non communiqué.

<sup>1</sup> Déclaration ITIE.

<sup>2</sup> Déclaration des transferts au titre de la taxe superficière (source :DGTCP).

Par ailleurs, les transferts de la taxe superficielles aux collectivités territoriales a fait l'objet d'un audit de performance de la part de la Cour des Comptes pour la période 2016 à 2019. Le rapport d'audit qui a été rendu public sur le site web de la Cour<sup>1</sup> fait ressortir plusieurs insuffisances à la collecte et l'affectation des taxes superficielles.

Les principales constatations qui ressortent du rapport de la Cour se résument comme suit :

- la Direction Générale du Cadastre Minier n'arrive pas à effectuer une liquidation exhaustive des taxes superficielles et a des difficultés de localisation de certains contribuables pour la transmission des bulletins de liquidation en raison du traitement manuel et du défaut d'actualisation régulière des informations de la base de données du cadastre ;
- le recouvrement de la taxe superficielle a été de 72% pour la période 2015-2019 ;
- le transfert des ressources collectées dans le cadre des taxes superficielles au profit des CT est effectif mais n'est pas effectué en temps opportun. La date du 30 juin de l'année N pour la rétrocession des taxes superficielles de l'année N-1 n'est pas respectée.

Par ailleurs la Cour a vérifié la conformité des rétrocessions au cours de la période 2015-2019 en prenant en compte les arrêtés de répartition. La Cour a constaté que la quote-part, à savoir 20% de la taxe superficielle, rétrocédée aux collectivités territoriales est déterminée avec exactitude par le Percepteur spécialisé.

#### 4.10.2.2 Transferts des recettes du Fonds Minier de Développement Local

Le Décret n°2017-024 du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perception du Fonds Minier de Développement Local prévoit que toutes les ressources collectées par le Fonds sont transférées aux collectivités locales selon les modalités de répartition suivantes :

Ressources du FMDL	Pourcentage d'affectation	Bénéficiaires	Modalités
Contribution des titulaires de permis d'exploitation de mines et des bénéficiaires d'autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrière (équivalent à 1% du chiffre d'affaires de ces sociétés)	50%	Communes minières du ressort du permis ou de l'autorisation	100% du montant est transféré dans un compte de dépôts logé au Trésor Public dénommé « Fonds de Développement des Communes minières » suivi du nom de la Commune.
Contribution de l'Etat (équivalent à 20% des redevances proportionnelles)	100%	Toutes les collectivités territoriales du Burkina Faso (y compris les communes minières)	(i) 50% pour la Zone minière (commune et régions) répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 25% pour les communes minières</li> <li>• 50% pour les autres communes de la région à parts égales</li> <li>• 25% pour les régions à parts égales</li> </ul> (ii) 50% pour le reste des communes et des régions du pays répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 75% pour les communes répartis à parts égales</li> <li>• 25% pour les régions répartis à parts égales</li> </ul>

Le FMDL est affecté au financement des plans régionaux de développement et des plans communaux de développement. Les ressources allouées aux collectivités territoriales au titre du FMDL sont inscrites dans les programmes d'investissements communautaires des bénéficiaires. Elles sont prioritairement affectées aux secteurs sociaux.

Le reversement du Fonds au profit des bénéficiaires est fait semestriellement à compter du 1er janvier de chaque année par le Trésor Public par arrêté conjoint des Ministres chargés des Finances et des Mines et au plus tard à la fin du deuxième mois suivant la fin du semestre.

<sup>1</sup> [https://www.cour-comptes.gov.bf/details-article?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=73&cHash=029ea988aef84279bfb864cfa847c88](https://www.cour-comptes.gov.bf/details-article?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=73&cHash=029ea988aef84279bfb864cfa847c88)

A la suite de l'entrée en vigueur de décret n°2017-024 du 23 janvier 2017, le Comité National de Suivi (CNS), principal organe de gestion de FMDL a tenu trois sessions :

- une première session en juillet 2019, au cours de laquelle le comité a élaboré le rapport semestriel de 2019 sur l'état de la collecte, de la répartition et de l'utilisation du FMDL au titre des années 2017 et 2018. La répartition des ressources du fonds au titre de ces deux années a fait l'objet de l'arrêté interministériel N°2019-020 du 16 septembre 2019 portant répartition du FMDL<sup>1</sup>. Ce dernier inclut le montant des ressources collectées par le FMDL pour la période 2017 et 2018 et qui s'élève à un total de 11 760, 8 millions de FCFA et inclut également le détail de la répartition des ressources du FMDL par région/commune et par origine (détenteurs de permis et autorisation)<sup>2</sup>.
- une deuxième session tenue du 28 janvier au 21 février 2020, au cours de laquelle le comité a élaboré un rapport sur l'état des ressources recouvrées en 2017, 2018 et 2019 au titre du FMDL et a procédé à leur répartition au profit des collectivités territoriales ;
- une troisième session tenue du 27 juillet au 11 août 2020, au cours de laquelle le comité a élaboré un rapport sur :
  - ✓ l'état de la collecte et répartition des ressources du FMDL ;
  - ✓ la situation de fonctionnement des comités communaux de suivi du FMDL ;
  - ✓ le suivi des recommandations de la Cour des Comptes sur la collecte, la répartition et la gestion des ressources du FMDL.

Il est à noter que la collecte, la répartition et la gestion des revenus miniers rétrocédés aux collectivités territoriales dans le cadre du FMDL a fait l'objet d'un audit de performance de la part de la Cour des Comptes pour la période 2016 à 2019. Le rapport d'audit qui a été rendu public sur le site web de la Cour<sup>3</sup> fait ressortir des insuffisances se rapportant au recouvrement, à la gestion et à l'affectation des ressources du FMDL<sup>4</sup>.

Dans la pratique, nous comprenons que la création du FMDL en 2015 et son extension à toutes les sociétés minières a donné lieu à différentes interprétations et beaucoup de discussions entre l'Etat et les sociétés minières. En effet, les sociétés minières titulaires de permis d'exploitation à l'entrée en vigueur du Code minier invoquaient la clause de stabilisation du régime fiscal contenue dans la loi n° 031-2003/AN du 08 mai 2003 portant Code minier au Burkina Faso et son décret d'application, le décret n°2005-049/PRES/PM/MCE du 03 février 2005 portant adoption de modèles type de convention minière, pour ne pas se soumettre aux dispositions du Code minier de 2015.

Il s'agit d'une part, de l'article 93 du Code minier de 2003 qui dispose que : « la stabilisation du régime fiscal et douanier est garantie aux titulaires de permis d'exploitation et bénéficiaires d'autorisation d'exploitation pendant la période de validité du permis ou de l'autorisation afin qu'ils ne puissent être pénalisés par tout changement ayant comme effet une augmentation de la charge fiscale. Pendant cette période, les taux, assiettes des impôts et taxes susvisés demeurent tels qu'ils existaient à la date du permis ou de l'autorisation et aucune nouvelle taxe ou imposition de quelque nature que ce soit n'est applicable au titulaire ou bénéficiaire pendant cette période à l'exception des droits, taxes et redevances minières » .

Et d'autre part de l'article 19-19.1 du décret portant adoption de modèles type de convention minière qui dispose que : « l'Etat garantit à l'Investisseur et à ses Sociétés Affiliées, conformément aux articles 30 et 93 du Code Minier, la stabilité des conditions qui lui sont offertes au titre du régime fiscal et douanier ; à ce titre, les taux assiettes des impôts et taxes susvisés demeurent tels qu'ils étaient à la date d'attribution du permis d'exploitation, aucune nouvelle taxe ou imposition de quelques natures que ce soit ne sera applicable à l'Investisseur, titulaire du permis d'exploitation, ce à l'exception des droits, taxes et redevances minières ».

Les sociétés minières dont les conventions minières sont adossées au Code minier de 2003 et à son décret d'application disaient être prêtes à aller en arbitrage international si l'Etat veut les obliger à payer le FMDL.

Pour l'administration, le FMDL, tout en étant constitutif de charges nouvelles pour les sociétés minières, ne constitue pas un nouvel impôt auquel elles sont assujetties, mais une contribution pour le financement du développement local. De ce fait, la clause de stabilisation du régime fiscal ne s'applique pas à ce Fonds. L'administration constatait par ailleurs que la volonté du législateur de 2015 était que toutes les sociétés minières et de carrières sans exception paient le FMDL. Dès lors, il apparaissait que les deux parties avaient des positions tranchées relativement à l'application du Code minier de 2015 en rapport avec le FMDL.

C'est dans ce contexte que des échanges ont eu lieu entre la Chambre des Mines du Burkina (CMB) et les autorités burkinabè à savoir le Président du Faso, le Premier Ministre et le Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières lors d'une audience qu'elles ont accordée le 20 juin 2016 aux dirigeants des sociétés minières présentes au Burkina Faso.

<sup>1</sup> <http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article223>

<sup>2</sup> Rapport ITIE 2018.

<sup>3</sup> [https://www.cour-comptes.gov.bf/details-article?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=73&cHash=029ea988aef e84279bfb864cfa847c88](https://www.cour-comptes.gov.bf/details-article?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=73&cHash=029ea988aef e84279bfb864cfa847c88)

<sup>4</sup> Les principales constatations qui ressortent du rapport de la Cour sont résumés dans le rapport ITIE 2018, Page 91.

Les sociétés minières qui disaient rechercher un équilibre global garantissant la compétitivité du secteur, ont soulevé un certain nombre de préoccupations dont :

- le Fonds minier de développement local ;
- la taxe de prélèvement de l'eau brute ;
- le coût des hydrocarbures ;
- le remboursement des crédits TVA.

C'est dans ces circonstances et sans qu'un consensus n'ait été trouvé que le décret portant organisation, fonctionnement modalités de perception du fonds minier de développement local a été adopté le 23 janvier 2017.

En février 2017, après la création du Ministère des mines et des carrières, le département a fait le point de la situation au Gouvernement et s'est vu confié le dossier comprenant l'ensemble des préoccupations susmentionnées avec pour mission de poursuivre la concertation avec la CMB en vue de trouver des solutions aux préoccupations des sociétés minières.

Les concertations ont permis d'apporter des réponses à certaines préoccupations telles que celles du coût des hydrocarbures et du remboursement des crédits TVA. Concernant la question du FMDL, le MMC a été autorisé à discuter avec les différentes sociétés minières des modalités de leur contribution au FMDL en vue d'aboutir à un règlement amiable du différend qui les oppose à l'Etat sur le fondement de l'article 25 du décret n° 2005-049/PRES/PM/MCE du 03 février 2005 portant adoption de modèles type de convention minière. Cet article intitulé « REGLEMENT AMIABLE » dispose que : « Les parties s'engagent à tenter de régler à l'amiable au Burkina Faso tout différend ou litige qui pourrait survenir concernant l'interprétation ou l'application de la présente Convention ». En rappel, les conventions minières des sociétés concernées sont adossées à ce décret.

Ainsi, pour éviter un contentieux lié aux divergences d'opinions entre certaines sociétés minières et l'Etat burkinabè, susceptibles de nuire à l'opérationnalisation du FMDL, le Ministère des mines et des carrières a mis en place une Commission chargée de convenir des modalités pratiques avec les sociétés minières et de carrières pour leurs contributions au FMDL.

La Commission, composée de représentants du Ministère des mines et des carrières, du Ministère de l'économie, des finances et du développement, du Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale, de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et de l'Association des Régions du Burkina Faso (ARBF), a été installée le 21 novembre 2018.

Les échanges entre la Commission et les sociétés minières ont porté sur les questions ci-après :

- l'application du Code minier de 2015 à toutes les sociétés minières en production ;
- la clause de stabilisation du régime fiscal accordée aux sociétés minières ;
- la prise en compte des investissements des sociétés minières en production avant l'entrée en vigueur du Code minier de 2015 ;
- la date de prise d'effet du paiement de la contribution au FMDL.

Concernant l'application du Code minier de 2015 aux sociétés minières, la Commission a noté que de manière générale il s'applique aux sociétés qui ont obtenu leur permis d'exploiter après son entrée en vigueur. Rapportée à l'obligation de contribuer au FMDL, la Commission relève que la contribution au FMDL des sociétés ayant obtenu leur permis après l'entrée en vigueur du Code de 2015 ne souffre pas de débat. Pour la Commission, il suffit d'informer les sociétés concernées des estimations de leurs contributions pour recueillir leurs observations, et d'émettre des bulletins de liquidations à leur endroit.

Relativement à la clause de stabilisation du régime fiscal accordée aux sociétés minières, la Commission, tout en soulignant que le Code minier de 2015 dispose que les titulaires de permis d'exploitation de mines et les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle de carrières valides à son entrée en vigueur sont soumis à l'obligation de contribuer au FMDL, dit comprendre le souci des sociétés minières qui invoquent le principe de la stabilisation du régime fiscal. Quant à la prise en compte des investissements des sociétés minières en production avant l'entrée en vigueur du Code minier de 2015, la Commission s'est interrogée sur le contenu à y mettre. Il en est ressorti que ces investissements doivent intervenir dans le domaine socio-économique, être attestés par les conseils municipaux et ne pas dépasser la moitié de la contribution des sociétés minières qui est accordée à la commune minière.

C'est au regard de l'article 3 alinéa 1er du décret portant organisation, fonctionnement, modalités de perception du fonds minier de développement local qui énonce que : « La ou les commune(s) minière(s) bénéficient d'une première tranche de 0,5% du chiffre d'affaires des titulaires de permis d'exploitation de mines et des bénéficiaires d'autorisation industrielle de substances de carrières soit la moitié de leur contribution ( 1% de leur chiffre d'affaires) au Fonds minier de développement local » que le principe de déduction des investissements socio-économiques ne pouvant dépasser la moitié de la contribution des sociétés minières a été retenu. En outre, cette déduction ne peut aller au-delà de 2019.

Les échanges entre la Commission et les sociétés minières ont abouti à l'adoption d'un protocole d'accord-type en juin 2019. Les sociétés minières ayant accepté le principe du paiement du FMDL, ont été invitées à verser des avances en attendant la signature du protocole d'accord avec chaque société minière. Les sociétés minières concernées par le protocole d'accord-type sont les suivantes : BISSA GOLD, SOMITA, SEMAFO BURKINA FASO SA, BMC, NANTOU MINING BURKINA FASO SA, SMB SA, ESSAKANE SA, KOMET RESSOURCES AFRIQUE SA, ROXGOLD SANU SA ; HOUNDE GOLD OPERATION, RIVERSTONE KARMA SA et WAHGNION GOLD OPERATION.

Il y a lieu de souligner que deux (02) sociétés minières ont opposé un refus pour le paiement du FMDL en invoquant toujours la clause de stabilisation du régime fiscal. Il s'agit de la société SOMITA SA et de la société BISSA GOLD SA, toutes du groupe Nordgold.

Il y a lieu aussi de faire noter que les (02) sociétés minières ci-après sont actuellement en arrêt : KOMET RESSOURCES AFRIQUE SA et la Société des Mines de Bélahourou (SMB SA).

Quant aux sociétés minières non concernées par le protocole d'accord-type et dont les conventions minières sont adossées au Code minier de 2015, il s'agit de SEMAFO BOUNGOU SA, de NETIANA MINING COMPANY, de BOUERE-DOHOUN SA, de SOMISA et de NORDGOLD SAMTENZA SA. Ces sociétés paient régulièrement leurs contributions conformément aux dispositions légales.

Après l'étape de l'adoption du projet de protocole d'accord-type, il a été individualisé au nom des signataires puis visé par le Directeur Général du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers (DGCMEF) et signé par le Ministre des Mines et des Carrières et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement. A ce jour, cinq (05) sociétés minières concernées ont signé le protocole d'accord. Il s'agit de IAMGOLD ESSAKANE SA, Houndé Gold Operation SA, Nantou Mining Burkina Faso SA, Roxgold Sanu SA et Riverstone Karma SA.

Enfin, notons que la démarche du règlement amiable et la substance du protocole d'accord ont été présentées au Comité national de suivi de la collecte, de la répartition et de l'utilisation du fonds minier de développement local par la Présidente du Comité à la première session ordinaire du CNS/FMDL tenue du 02 au 31 Juillet 2019 ; la démarche et la substance du protocole d'accord ont été validées par le Comité.

Ainsi, les dispositions contenues dans les protocoles qui sont le fruit des négociations entre l'Etat et les sociétés minières trouvent tout leur sens dans le règlement à l'amiable.

Il y a lieu de noter que le Protocole d'accord n'a pas été suivi d'un changement des textes en vigueur et aucune donnée n'a pu pas être collectée sur la nature et le montant des investissements socio-économiques déduits.

La situation de recouvrement au titre de la redevance proportionnelle par titre minier et autorisation au 31/12/2019 se présente comme suit :

**Tableau 49 : Situation de recouvrement de la redevance proportionnelle par titre minier et par autorisation**

Permis	Liquidations	Recouvrements	Reste à recouvrer	Taux de recouvrement
Permis d'exploitation industrielle de grande mine	66 057 657 472	58 915 524 322 (a)	7 142 133 150	89,19%
Permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée et Autorisation d'exploitation artisanale	35 628 196	35 628 196 (b)	-	100,00%
Autorisation d'exploitation de carrière permanente	438 805 894	236 803 414 (c)	202 002 480	53,97%
<b>Total</b>	<b>66 532 091 562</b>	<b>59 187 955 932</b>	<b>7 344 135 630</b>	<b>88,96%</b>

Source : DGTCP

La situation de recouvrement au titre de la contribution de 1% du chiffre d'affaires par titre minier et autorisation au 31/12/2019 se présente comme suit :

**Tableau 50 : Situation de recouvrement de la contribution de 1% du chiffre d'affaires par titre minier et par autorisation**

Permis	Liquidations	Recouvrements	Reste à recouvrer	Taux de recouvrement
Permis d'exploitation industrielle de grande mine & artisanale semi-mécanisée et Autorisation d'exploitation artisanale	30 075 939 704	3 300 113 787	26 775 825 917	10,97%
Autorisation d'exploitation de carrière permanente	117 215 629	8 474 923	108 740 706	7,23%
<b>Total</b>	<b>30 193 155 333</b>	<b>3 308 588 710</b>	<b>26 884 566 623</b>	<b>88,96%</b>

Source : DGTCP

La situation globale de l'alimentation du FMDL au 31/12/2019 se présente comme suit :

**Tableau 51 : Situation de l'alimentation du FMDL**

Source de financement	Liquidation	Recouvrement	Reste à recouvrer	Taux de recouvrement
Fonds minier de développement local (Mine) 20% des royalties	13 211 531 494	11 790 230 504 (*)	1 421 300 991	89,24%
Fonds minier de développement local (Mine) Chiffre d'Affaires des sociétés 1%	30 075 939 704	3 300 113 787	26 775 825 917	10,97%

Source de financement	Liquidation	Recouvrement	Reste à recouvrer	Taux de recouvrement
Fonds minier de développement local (Carrière) 20% des royalties	87 761 179	47 360 683 (**)	40 400 496	53,97%
Fonds minier de développement local (Carrière) 1% chiffre d'affaires des sociétés	117 215 629	8 474 923	108 740 706	7,23%
<b>Total</b>	<b>43 492 448 006</b>	<b>15 146 179 897</b>	<b>28 346 268 110</b>	<b>34,82%</b>

Source : DGTCP

(\*) = ((a)+(b)) \*20%

(\*\*) = (c)\*20%

La vérification des ressources allouées au FMDL se détaille comme suit :

✓ **Rapprochement avec les données collectées dans le cadre du présent rapport :**

Rapprochement des ressources FMDL à transférer selon les données ITIE avec celles effectivement transférées conformément aux arrêtés portant affectation du FMDL :

Données	Contribution des entreprises (1% du Chiffre d'affaires) (*)	20% de la redevance proportionnelles
Ressources FMDL collectées (Données ITIE 2017) (a)	N. I	8 500 226 890
Ressources FMDL collectées (Données ITIE 2018) (b)	450 000 000	10 671 884 299
Ressources FMDL collectées (Données ITIE 2019) (c)	3 308 588 710	11 837 591 186
<b>Total ressources à transférer (d) = (a)+(b)+(c)</b>		<b>34 768 291 085</b>
<b>Ressources FMDL collectées et transférées (**)</b> (e)		<b>29 852 578 193</b>
<b>Ecart (f) = (d)-(e)</b>		<b>4 915 712 892</b>
<b>Ecart en %</b>		<b>16,47%</b>

Données ITIE = Déclaration de la DGTCP.

N.I : non identifié.

(\*\*) 11 760 841 606 FCFA (arrêté interministériel n°2019-020/MMC/MINEFID/MATDCS du 16 septembre 2019) + 18 091 736 587 FCFA (arrêté conjoint n°2020-011/MMC/MINEFID du 19 mai 2020).

Rapprochement des ressources collectées avec l'arrêté conjoint n°2020-20/MMC/MINEFID du 14 octobre 2020 :

Données	Contribution des entreprises (1% du Chiffre d'affaires) (*)	20% de la redevance proportionnelles
Ressources FMDL collectées (Données ITIE 2017) (a)	N. I	8 500 226 890
Ressources FMDL collectées (Données ITIE 2018) (b)	450 000 000	10 671 884 299
Ressources FMDL collectées (Données ITIE 2019) (c)	3 308 588 710	11 837 591 186
Ressources FMDL collectées au titre du premier semestre 2020 (d) <sup>1</sup>	7 505 213 613	
<b>Total ressources à transférer (d) = (a)+(b)+(c)</b>		<b>42 273 504 698</b>
<b>Ressources FMDL collectées et transférées (**)</b> (e)		<b>51 318 095 199</b>
<b>Ecart (f) = (d)-(e)</b>		<b>(9 044 590 501)</b>
<b>Ecart en %</b>		<b>-17,62%</b>

Données ITIE = Déclaration de la DGTCP

N.I : non identifié.

(\*\*) 11 760 841 606 FCFA (arrêté interministériel n°2019-020/MMC/MINEFID/MATDCS du 16 septembre 2019) + 18 091 736 587 FCFA (arrêté conjoint n°2020-011/MMC/MINEFID du 19 mai 2020) + 21 465 517 006 FCFA (arrêté interministériel n°2019-020/MMC/MINEFID/MATDCS du 16 septembre 2019).

(\*) déduction faite des investissements réalisés par les sociétés de mines au profit des collectivités territoriales et validés dans le cadre du protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du FMDL. Toutefois, il est à noter que cette déduction n'est pas prévue ni par le code minier ni par l'arrêté 2018-009/MMC/MINEFID/MATD du 30 mars 2018 portant modalités d'affectation du FMDL.

<sup>1</sup> Rapport narratif de la première session ordinaire de l'année 2020 du CNS/FMDL tenue du 27 juillet au 11 août 2020.

- ✓ Vérification des clés de répartition des ressources FMDL affectées selon l'arrêté conjoint n° 2020-11/MMC/MINEFID du 19 mai 2020 portant affectation des ressources du FMDL de la période 2017-2019 :

Tableau 52 : Reconstitution des transferts infranationaux au titre du FMDL (ressources de la période 2017-2019)

Ressources recouvrées (affectées au FMDL) (en FCFA) <sup>1</sup> (a)	Affectation théorique			Affectation réelle			Ecart (h)=(d)-(g)
	% d'affectation par bénéficiaire (b)	Bénéficiaire (c)	Montant théorique à affecter (d)=(a)*(b)*(c)	Montant affecté en Septembre 2019 <sup>2</sup> (e)	Montant affecté en Février 2020 <sup>3</sup> (f)	Montant total affecté (g)=(e)+(f)	
<b>Contribution des sociétés (1% du chiffre d'affaires)</b>							
3 758 588 710	50%	100% Communes minières	1 879 294 355	11 760 841 606	18 091 736 587	29 852 578 193	(4 915 712 892)
	50%	12,5% communes minières	234 911 794				
		25% autres communes des régions minières	469 823 589				
		12,5% régions minières	234 911 794				
		37,5% communes des autres régions (non minières)	704 735 383				
		12,5% des autres régions non minières	234 911 794				
<b>20% de la redevance proportionnelle</b>							
21 957 290 805	100%	12,5% communes minières	2 744 661 351	11 760 841 606	18 091 736 587	29 852 578 193	(4 136 698 678)
		25% autres communes des régions minières	5 489 322 701				
		12,5% régions minières	2 744 661 351				
		37,5% communes des autres régions (non minières)	8 233 984 052				
		12,5% des autres régions non minières	2 744 661 351				
<b>25 715 879 515</b>			<b>25 715 879 515</b>	<b>11 760 841 606</b>	<b>18 091 736 587</b>	<b>29 852 578 193</b>	<b>(4 136 698 678)</b>
						<b>Ecart en %</b>	<b>-13,86 %</b>

<sup>1</sup> Etat des encaissements (2018 & 2019), ressources liquidées au titre du FMDL ; source : DGTCF.

<sup>2</sup> l'arrêté interministériel N° 2019-020 du 16 septembre 2019 portant répartition du FMDL.

<sup>3</sup> l'arrêté conjoint n° 2020-11/MMC/MINEFID du 19 mai 2020.

- ✓ Vérification des clés de répartition des ressources FMDL affectées selon l'arrêté conjoint n° 2020-20/MMC/MINEFID du 14 octobre 2020 portant affectation des ressources du FMDL de la période 2017-2019 et du premier semestre 2020 :

Tableau 53 : Reconstitution des transferts infranationaux au titre du FMDL (ressources de la période 2017-2019 et du premier semestre 2020)

Ressources recouvrées (affectées au FMDL) (en FCFA) <sup>1</sup> (a)	Affectation théorique			Affectation réelle				Ecart (i)=(d)-(h)
	% (b)	Bénéficiaire (c)	Montant théorique à affecter (d)=(a)*(b)*(c)	Montant affecté en septembre 2019 <sup>2</sup> (e)	Montant affecté en février 2020 <sup>3</sup> (f)	Montant affecté en août 2020 <sup>4</sup> (g)	Montant total affecté (h)=(e)+(f)+(g)	
<b>Contribution des sociétés (1% du chiffre d'affaires)</b>								
3 758 588 710	50%	100% Communes minières	1 879 294 355	11 760 841 606	18 091 736 587	21 465 517 006	51 318 095 199	(18 097 002 071)
	50%	12,5% communes minières	234 911 794					
		25% autres communes des régions minières	469 823 589					
		12,5% régions minières	234 911 794					
		37,5% communes des autres régions (non minières)	704 735 383					
		12,5% des autres régions non minières	234 911 794					
<b>20% de la redevance proportionnelle</b>								
29 462 504 418	100%	12,5% communes minières	3 682 813 052					
		25% autres communes des régions minières	7 365 626 104					
		12,5% régions minières	3 682 813 052					
		37,5% communes des autres régions (non minières)	11 048 439 157					
		12,5% des autres régions non minières	3 682 813 052					
<b>33 221 093 128</b>			<b>33 221 093 128</b>	<b>11 760 841 606</b>	<b>18 091 736 587</b>	<b>21 465 517 006</b>	<b>51 318 095 199</b>	<b>(18 097 002 071)</b>
							<b>Ecart en %</b>	<b>-35,26%</b>

(\*) Ressources FMDL liquidées au titre du premier semestre de l'année 2020 à la date du 30 juin.

(\*\*) Ressources FMDL recouvrées au titre du premier semestre de l'année 2020 à la date du 30 juin.

<sup>1</sup> Etat des encaissements (2018 & 2019), ressources liquidées au titre du FMDL ; source : DGTC/ et situation de recouvrement au titre du FMDL au titre du premier semestre de l'année 2020 ; source : Procès-verbal de la première session ordinaire de l'année 2020 du CNS/FMDL tenue du 27 juillet au 11 août 2020.

<sup>2</sup> l'arrêté interministériel N°2019-020 du 16 septembre 2019 portant répartition du FMDL.

<sup>3</sup> l'arrêté conjoint n° 2020-11/MMC/MINEFID du 19 mai 2020.

<sup>4</sup> l'arrêté conjoint n° 2020-20/MMC/MINEFID du 14 octobre 2020.

✓ Vérification détaillée des clés de répartition des ressources FMDL affectées selon le rapport narratif du CNS/FMDL :

- Cas de la société Burkina Mining Company (BMC) :

- Vérification arithmétique de la valeur de contribution :

Société	Source FMDL	Contribution FMDL (Données ITIE) (a)	Contribution FMDL (Rapport narratif) (b)	Ecart (c)=(a)-(b)
Burkina Mining Company (BMC)	20% redevance proportionnelle	204 075 027	204 075 027	-
<b>Total</b>		<b>204 075 027</b>	<b>204 075 027</b>	<b>-</b>

- Vérification des clés d'affectation :

Source du FMDL	Contribution (a)	Pourcentage de (b)	Bénéficiaires (c)	Montant théorique à affecte (d) = (a)*(b)*(c)	Montant affecté selon le rapport narratif (e)	Ecart (f) = (d)-(e)
20% de la redevance proportionnelle	204 075 027	100%	12,5% communes minières (Zabré)	25 509 378	25 509 378	-
			25% autres communes des régions minières	51 018 757	51 018 757	-
			12,5% régions minières	25 509 378	25 509 378	-
			37,5% communes des autres régions (non minières)	76 528 135	76 528 135	-
			12,5% des autres régions non minières	25 509 378	25 509 378	-
<b>Total</b>				<b>204 075 027</b>	<b>204 075 027</b>	<b>-</b>

- Recoupement des montants affectés selon le rapport narratif du comité avec le tableau synthèse de reversement du FMDL annexé à l'arrêté :

Commune minière bénéficiaire	Part de la commune selon le rapport narratif	Part de la commune selon le tableau annexé à l'arrêté	Reliquat (*)
Zabré	25 509 378	42 893 116	(17 383 738)

(\*) montants reçus par la commune de la répartition issue des autres projets miniers.

- Vérification de l'effectivité du transfert :

Commune minière bénéficiaire	Part de la commune selon le tableau annexé à l'arrêté	Relevé du compte FMDL	Ecart
Zabré	42 893 116	42 893 116	-

- Cas de la société Bissa Gold SA :

- Vérification arithmétique de la valeur de contribution :

Société	Source FMDL	Données ITIE 2019	Contribution FMDL (Données ITIE) (a)	Contribution FMDL (Rapport narratif) (b)	Ecart (c)=(a)-(d)
Bissa Gold SA	1% du chiffre d'affaires	-	2 025 275 576	2 025 275 576	-
	20% redevance proportionnelle	2 025 275 576			
<b>Total</b>		<b>2 025 275 576</b>	<b>2 025 275 576</b>	<b>2 025 275 576</b>	<b>-</b>

- Vérification des clés d'affectation :

Source du FMDL	Contribution (a)	Pourcentage (b)	Bénéficiaires (c)	Montant théorique à affecter (d) = (a)*(b)*(c)	Montant affecté selon le rapport narratif (e)	Ecart (f) = (d)-(e)
20% de la redevance proportionnelle	2 025 275 576	100%	12,5% communes minières (Sabcé, Mané, Guibaré)	253 159 447	253 159 447	-
			25% autres communes des régions minières	506 318 894	506 318 894	-
			12,5% régions minières	253 159 447	25 509 378	-
			37,5% communes des autres régions (non minières)	759 478 341	759 478 341	-
			12,5% des autres régions non minières	253 159 447	253 159 447	-
<b>Total</b>				<b>2 025 275 576</b>	<b>1 797 625 507</b>	<b>-</b>

- Recoupement des montants affectés selon le rapport narratif du comité avec le tableau synthèse de reversement du FMDL annexé à l'arrêté :

Commune minière bénéficiaire	Part de la commune selon le rapport narratif	Part de la commune selon le tableau annexé à l'arrêté	Reliquat (*)
Sabcé	84 386 482	101 104 828	(16 718 346)
Mané	84 386 482	101 104 828	(16 718 346)
Guibaré	84 386 482	101 104 828	(16 718 346)

(\*) montants reçus par la commune de la répartition issue des autres projets miniers.

- Vérification de l'effectivité du transfert :

Commune minière bénéficiaire	Part de la commune selon le tableau annexé à l'arrêté	Relevé du compte FMDL	Ecart
Sabcé	101 104 828	101 104 828	-
Mané	101 104 828	101 104 828	-
Guibaré	101 104 828	101 104 828	-

- Cas de la société Iamgold Essakane SA :

- Vérification arithmétique de la valeur de contribution :

Société	Source FMDL	Contribution FMDL (Données ITIE) (a)	Contribution FMDL (Rapport narratif) (b)	Ecart (c)=(a)-(b)
Iamgold Essakane SA	20% redevance proportionnelle	2 837 479 858	2 837 479 858	-
<b>Total</b>		<b>2 837 479 858</b>	<b>2 837 479 858</b>	<b>-</b>

- Vérification des clés d'affectation :

Source du FMDL	Contribution (a)	Pourcentage de transfert aux bénéficiaires (b)	Bénéficiaires (c)	Montant théorique à affecter (d) = (a)*(b)*(c)	Montant affecté selon le rapport narratif (e)	Ecart (f) = (d)-(e)
20% de la redevance proportionnelle	2 837 479 858 + 1 000 000 000 (*)	100%	12,5% communes minières (Gorom-Gorom - Falangountou)	479 684 982 + 1 000 000 000 (*)	1 479 684 982	0
			25% autres communes des régions minières	959 369 965	959 369 976	(12)
			12,5% régions minières	479 684 982	479 684 982	0
			37,5% communes des autres régions (non minières)	1 439 054 947	1 439 054 825	122
			12,5% des autres régions non minières	479 684 982	479 684 988	(6)
<b>Total</b>			<b>4 837 479 858</b>	<b>4 837 479 753</b>	<b>105</b>	

(\*) Conformément aux clarifications fournies par la DGTCF, la société Iamgold Essakane SA a effectué un paiement de 2 000 000 000 (quittance n°871544 payée le 24/01/2020) à qui a été retenu par le comité de suivi pour la deuxième répartition. Selon la clé de répartition, les communes de Gorom-Gorom et Falangountou se partagent 50% (conformément à l'article 03 du décret portant modalité d'affectation), de cette somme soit 500 000 000 FCFA pour chacune. L'autre moitié (50% de 2000 000 000) est ajoutée à la part de l'Etat 2 837 479 858 FCFA et suit la procédure de répartition.

- Recoupement des montants affectés selon le rapport narratif du comité avec le tableau synthèse de reversement du FMDL annexé à l'arrêté :

Commune minière bénéficiaire	Part de la commune selon le rapport narratif	Part de la commune selon le tableau annexé à l'arrêté	Reliquat (*)
Gorom-Gorom	739 842 491	753 083 724	(13 241 233)
Falangountou	739 842 491	753 083 724	(13 241 233)

(\*) montants reçus par la commune de la répartition issue des autres projets miniers.

- Vérification de l'effectivité du transfert :

Commune minière bénéficiaire	Part de la commune selon le tableau annexé à l'arrêté	Relevé du compte FMDL	Ecart
Gorom-Gorom	753 083 724	753 083 724	-
Falangountou	753 083 724	753 083 724	-

### 4.10.3 Transferts supranationaux

Des transferts à des institutions régionales (UEMOA et CEDEAO) sont prévus par la législation communautaire en lien avec les accords signés par le Burkina Faso. Il s'agit :

- **du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS)** : en application du Règlement 02/97-CM/UEMOA du 28 novembre 1997 portant adoption du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA, il a été institué au profit de l'UEMOA, une retenue au taux de 1% de la valeur en Douane des marchandises importées hors UEMOA. Cette taxe, est collectée par les administrations nationales de recouvrement puis reversée dans un compte ouvert à la BCEAO au nom de l'UEMOA.
- **du prélèvement Communautaire de la CEDEAO (PCC)** institué par l'Article 72 du traité révisé de la CEDEAO du 24 juillet 1993. Le taux du PCC est de 0,5% de la valeur en Douane (ou mercuriale) des marchandises importées hors CEDEAO et destinées à la consommation.

Conformément à la déclaration de la DGD, les transferts supranationaux au titre de 2019, se détaillent comme suit :

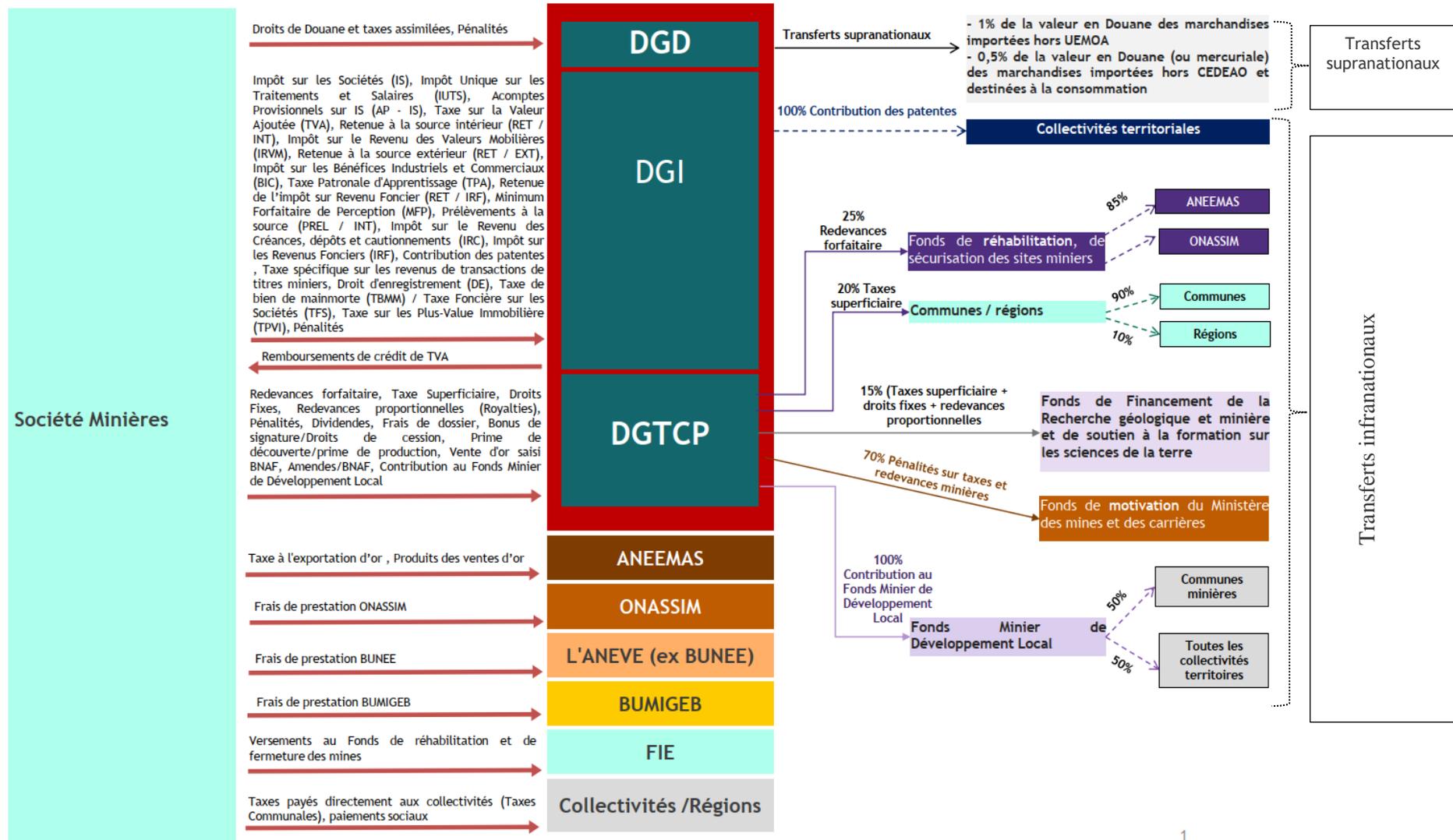
**Tableau 54 : Détail des transferts supranationaux**

Désignation	Prélèvements Communautaires (PC) pour le compte de la CEDEAO	Prélèvements communautaires de Solidarité (PCS) pour le compte de l'UEMOA
Montant total pour les sociétés incluses dans le périmètre de rapprochement	1 156 229 188	1 849 959 774
Montant total pour les sociétés hors du périmètre de rapprochement	156 402 294	250 304 491
<b>Total</b>	<b>1 312 631 482</b>	<b>2 100 264 265</b>
<b>Total général</b>	<b>3 412 895 747</b>	

#### 4.10.4 Schéma de circulation des flux

Le schéma de circulation des flux de paiements provenant du secteur extractif peut être présenté comme suit :

Figure 4 : Schéma de circulation des flux



## 4.10.5 Gestion des revenus et dépenses

### 4.10.5.1 Revenus affectés à des régions ou des programmes spécifiques

Les revenus affectés à des régions ou à des programmes spécifiques sont détaillés dans les sections 4.10.1.2 et 4.10.2 du présent rapport. Le résumé de ces revenus, de leurs affectations et des mécanismes garantissant la redevabilité des bénéficiaires et l'efficacité de leurs utilisations est présenté dans l'annexe 19 du présent rapport.

### 4.10.5.2 Procédures d'élaboration et de contrôle du budget national

Une description des procédures nationales relatives à l'élaboration du budget national et à son contrôle, ainsi qu'un aperçu sur le budget et les dépenses pour l'année 2019 sont présentées dans un rapport publié par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement (MINEFID) intitulé « BUDGET CITOYEN-LOI DE FINANCES 2019 » accessible sur le lien suivant : <https://www.cabri-sbo.org/fr/documents/citizen-budget-finance-act-2019>.

Le rapport d'exécution du budget est également publié par la Direction Générale du budget pour chaque trimestre. Le rapport sur la situation d'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat au titre de l'année 2019 est disponible sur le lien suivant : [http://www.dgb.gov.bf/index.php?option=com\\_edocman&view=document&id=1604](http://www.dgb.gov.bf/index.php?option=com_edocman&view=document&id=1604).

L'exécution du budget de l'Etat fait l'objet d'une déclaration générale de conformité de la part de la Cour des Comptes. La dernière déclaration se rapporte à l'exercice budgétaire 2016. Un résumé de la déclaration est publié sur le site web de la Cour<sup>1</sup>.

### 4.10.5.3 Projections sur le secteur minier

Actuellement, les projections et les prévisions étayant la projection du cycle budgétaire pour les années à venir relativement à la production, au prix des matières premières et revenus attendus des industries extractives, ainsi qu'à la part des recettes fiscales espérées de ce secteur sont effectuées dans le cadre du processus budgétaire globale.

## 4.11 Dépenses sociales et économiques

### 4.11.1 Dépenses sociales

#### 4.11.1.1 Dépenses sociales obligatoires

##### *Contribution au cadre de concertation régional du secteur des mines et des carrières*

Le Décret n° 2012-482/PRES/PM/MCE/MEF/MATDS du 07 juin 2012 prévoit la création dans chaque région du Burkina Faso un cadre de concertation régional du secteur des mines et des carrières (CCRS-MC).

Les CCRS-MS sont des structures regroupant les acteurs de développement présents et/ou intervenant au niveau régional. Ils ont pour vocation d'être des espaces de dialogue entre les acteurs du développement régional en vue de la recherche d'une synergie d'actions et d'harmonisation des interventions sur les questions d'exploitation minière et de carrières dans un souci de transparence, d'équité, de sécurité et de développement local. Les ressources du cadre de concertation régional du secteur des mines et des carrières sont constituées entre autres par la contribution des sociétés minières opérant dans la région.

Les paiements sociaux obligatoires reportés par les sociétés déclarantes au titre de l'année 2019 ont totalisé un montant de 1 144,57 millions de FCFA. Le détail de ces contributions par société est présenté en section 5.3 et en annexe 6 du présent rapport

#### 4.11.1.2 Dépenses sociales volontaires

Les sociétés contribuent dans le financement de programmes sociaux ou des travaux d'infrastructures volontairement dans le cadre leur politique RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) ou en application des accords conclus avec les autorités ou les populations locales.

En 2019, les entreprises retenues dans le périmètre de rapprochement ont reporté des dépenses sociales volontaires pour un montant de 6 885,13 millions FCFA. Le détail des paiements par société et par bénéficiaire est présenté en section 5.3 et à l'annexe 7 du présent rapport.

### 4.11.2 Dépenses environnementales

L'article 27 du Code minier met à la charge des titulaires de permis d'exploitation industrielle ou semi-mécanisée ou bénéficiaires d'autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières une contribution annuelle au profit du Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine. Le montant de la cotisation est déterminé en fonction des coûts prévisionnels de la mise en œuvre du programme de préservation et de réhabilitation de l'environnement tel que défini dans l'étude d'impact environnemental et social.

<sup>1</sup> [https://www.cour-comptes.gov.bf/fileadmin/user\\_upload/storage/fichiers/Rapports\\_publics\\_CC/Rrapport-public-2018-Cours-des-Comptes.pdf](https://www.cour-comptes.gov.bf/fileadmin/user_upload/storage/fichiers/Rapports_publics_CC/Rrapport-public-2018-Cours-des-Comptes.pdf)

En dehors de cette cotisation, tout dommage causé par les activités minières à l'environnement ouvre droit à une indemnisation de la part de la société minière.

En 2019, seule trois (03) sociétés sur les 16 sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement ont reporté le paiement de cotisations au titre du Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine. Le montant des cotisations reportés a totalisé un montant de 4 263,70 millions FCFA. Le détail par société est présenté dans la section 5.4 du présent rapport.

Le FIE a été sollicité pour communiqué le détail des versements effectués au titre de 2019. Toutefois, les données en question n'ont pas été communiquées à la date du présent rapport.

### 4.11.3 Contenu local

#### 4.11.3.1 Préférence aux Entreprises nationales

L'article 101 du Code Minier stipule que « Les titulaires de titre minier ou d'autorisation ainsi que leurs sous-traitants accordent la préférence aux entreprises burkinabè pour tout contrat de prestations de services ou de fournitures de biens à des conditions équivalentes de prix, de qualité et de délais.

L'article prévoit également l'adoption d'une politique nationale assortie d'une stratégie de développement et de promotion de la fourniture locale au profit du secteur minier qui sera mise en œuvre par un décret pris en conseil des ministres. Ledit décret n'est pas encore acté.

#### 4.11.3.2 Préférence aux travailleurs burkinabè

L'article 102 met à la charge des titulaires de titre minier ou d'autorisation, de leurs fournisseurs et de leurs sous-traitants l'obligation d'employer en priorité, à des qualifications égales et sans distinction de sexes, des cadres burkinabè ayant les compétences requises pour la conduite efficace des opérations minières.

Un décret pris en Conseil des ministres est censé établir la nomenclature des postes et les quotas d'emplois locaux requis suivant le cycle de vie de la mine. Néanmoins le décret en question est au stade projet. De même, nous comprenons que le rapport annuel de l'état d'exécution par les entreprises des exigences en matière de formation, d'emploi et de promotion du personnel local n'est pas encore effectif.

### 4.11.4 Dépenses quasi budgétaires

Conformément à l'exigence 6.2 de la Norme, les dépenses quasi budgétaires incluent les dépenses engagées par les sociétés d'Etat ou les établissements publics ou leurs filiales pour le financement de services non commerciaux (sociaux par exemple), d'infrastructures publiques, de subventions sur les combustibles ou de la dette nationale, y compris la bonification des intérêts, en marge du processus budgétaire national.

Dans le contexte du secteur extractif burkinabè, les dépenses quasi budgétaires se rapportent à des opérations commerciales ou non commerciales qui peuvent être réalisées par les sociétés d'Etat pour le compte de l'Etat impliquant l'augmentation du coût des activités de ces sociétés et se traduisant in fine par une baisse des dividendes et des impôts payés par ces sociétés. Il s'agit notamment de :

- prestation de services non commerciaux (services sociaux) ;
- financement d'infrastructures publiques ;
- services de la dette publique et bonification d'intérêt ;
- subventions sous forme de vente des produits à perte ou à des prix inférieurs aux prix de marché.

Les sociétés d'Etat et les établissements publics identifiés ont été sollicités de reporter toute dépense quasi budgétaire réalisée en 2019 au titre des catégories ci-dessus mentionnées. Aucune dépense n'a été reportée dans les déclarations de ces entités. Le détail sur la relation financière de ces entités avec l'Etat est présenté dans la section 4.6.3 du présent rapport.

Néanmoins, nous comprenons selon les discussions menées avec les représentants de la SEPB que la société commercialise la totalité de sa production sur le marché local à un prix administré (fixé par l'Etat) de 90 000 FCFA la tonne. L'éventuel différentiel entre le prix pratiqué et le prix sur les marchés internationaux, si ce dernier est supérieur, est considéré comme une dépense quasi fiscale selon la définition retenue par le Comité de Pilotage. Cette dépense n'a pas pu être estimée en raison de la difficulté d'estimer le prix de marché pour des minerais présentant des caractéristiques équivalentes à celles commercialisées par la SEPB.

L'état des ventes locales réalisées par la SEPB en 2019 est présenté en annexe 22 du présent rapport.

### 4.11.5 Contribution du secteur extractif à l'économie

#### 4.11.5.1 Contribution au budget de l'État

La répartition des revenus de l'Etat burkinabè en 2019 selon le Tableau des Opérations Financières de l'Etat se présente comme suit :

**Tableau 55 : Contribution des recettes minières dans les recettes budgétaires 2019**

Indicateurs (En Milliards FCFA)	2019
Recettes budgétaires (données ITIE)	143,88
Recettes budgétaires (hors dons) <sup>1</sup>	1 747,70
Contribution Secteur minier	8,23%

#### 4.11.5.2 Contribution au PIB

La contribution du secteur minier au PIB se présente comme suit :

**Tableau 56 : Contribution du secteur minier dans le PIB**

Indicateurs (En Milliards FCFA)	2019 <sup>2</sup>
PIB	8 547,2
Valeur ajoutée secteur extractif	1 042,0
Contribution du secteur minier	12,19%

#### 4.11.5.3 Contribution aux exportations

La contribution du secteur minier aux exportations se présente comme suit :

**Tableau 57 : Contribution du secteur minier dans les exportations**

Indicateurs (En Milliards FCFA)	Volume (en tonne)	2019 <sup>3</sup>
<b>Total exportations</b>		<b>1 896,0</b>
Or	50,83	1 329,18
Zinc	230 543,55	90,87
Argent	5,67	1,74
<b>Total exportation secteur minier</b>		<b>1 421,79</b>
<b>Contribution secteur minier</b>		<b>74,99%</b>

Source : INSD

#### 4.11.5.4 Contribution à l'emploi

Sur les 16 entreprises minières retenues dans le périmètre de réconciliation, 14 entreprises ont déclaré le détail de leurs effectifs. Les 14 entreprises emploient 11 055 personnes<sup>4</sup> en 2019. La majorité des effectifs, soit 94,36 %, sont des nationaux. Les femmes ne représentent que 7,54 % des effectifs. Les chiffres collectés sur les effectifs se répartissent comme suit :

**Tableau 58 : Contribution des sociétés minières dans l'emploi désagrégée par genre**

Société	Hommes	Femmes	Total
ESSAKANE SA	2486	323	2 809,00
BISSA GOLD SA	1418	82	1 500,00
SEMAFO BURKINA FASO SA	726	6	732,00
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	Nc	Nc	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	1036	100	1 136,00
RIVERSTONE KARMA SA	867	50	917,00
SEMAFO BOUNGOU SA	273	13	286,00
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	1100	48	1 148,00
ROXGOLD SANU SA	356	48	404,00
SOMITA SA	706	31	737,00
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	326	17	343,00
NETIANA MINING COMPANY (NMC)	236	13	249,00

<sup>1</sup> Source : DGTCP, TOFE 2019

<sup>2</sup> Source : annuaire statistique 2019 (tableau 2.9, page 18) <https://minesburkina.bf/wp-content/uploads/2021/01/Annuaire-statistique-MMC-2019-document-final.pdf>

<sup>3</sup> Source : annuaire statistique 2019 (tableau 2.19, page 19) <https://minesburkina.bf/wp-content/uploads/2021/01/Annuaire-statistique-MMC-2019-document-final.pdf>

<sup>4</sup> Déclarations ITIE 2019

Société	Hommes	Femmes	Total
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	382	38	420,00
Société des Mines de Sanbrado	291	63	354,00
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	Nc	Nc	Nc
Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina	18	2	20,00
<b>Total</b>	<b>10 221</b>	<b>834</b>	<b>11 055</b>

Le détail des effectifs par société et par genre est présenté en Annexe 5 du présent rapport.

Selon les données collectées de l'INSD, la contribution du secteur minier à l'emploi en 2019 se situerait à 0,69%. Le détail de calcul de la contribution se présente comme suit :

**Tableau 59 : Contribution du secteur minier dans l'emploi**

Indicateurs	2019
Population active <sup>1</sup>	7 468 213
Emplois secteur minier (y compris le secteur artisanal)	51 631 <sup>2</sup>
<b>Contribution secteur minier</b>	<b>0,69%</b>

#### 4.11.5.5 Contribution du secteur informel

Les résultats de l'enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage (ENSO) ont révélé qu'en 2016, l'effectif total des travailleurs liés à l'exploitation artisanale de l'or a occupé 140 196 travailleurs sur un total de 448 sites de production artisanale d'or fonctionnels. Ces sites sont répartis dans douze des treize régions que compte le pays.

Selon la même enquête, la production annuelle est estimée à 9,5 tonnes d'or générant 232,2 milliards de FCFA. La région du sud-ouest se distingue particulièrement en ce sens qu'elle concentre près de la moitié de la production artisanale d'or en 2016, suivie de la région du nord qui concentre le quart de la production annuelle d'or. En outre, selon la même source, l'activité d'orpaillage implique des investissements non négligeables dont la valeur totale s'élève à 6,8 milliards de FCFA. Ces investissements sont impulsés par les régions du nord et du sud-ouest qui réalisent à elles-seules 62,4% de l'investissement total.

Par ailleurs, selon une autre étude préparée par l'OCDE « les orpailleurs et comptoirs consultés évaluent plutôt à 15 à 20 tonnes le volume de production artisanale annuel, tandis que des calculs dérivés des émissions de mercure dans l'atmosphère tendent à estimer la production à 20-25 tonnes par an. Pourtant, le pays n'a enregistré que 236 kg d'or artisanal exportés officiellement par les comptoirs en 2017. Selon plusieurs sources, le secteur emploierait de manière directe entre 1 et 1,2 millions de personnes (dont environ 300 000 creuseurs), soit 10% de la population active, tandis que l'étude de l'INSD en 2017 arrête leur nombre à 140 000.<sup>3</sup>

#### 4.11.6 Impact environnemental des activités extractives

##### 4.11.6.1 Contexte de l'exploitation minière

L'exploitation minière est en pleine essor au Burkina Faso. Cette exploitation se fait de façon industrielle et artisanale. Ces exploitations présentent des risques sur l'environnement et sur la société qui sont aggravés par les facteurs suivants qui sont principalement afférents aux activités d'orpaillage :

- le développement rapide de l'orpaillage qui échappe au contrôle de l'Etat ;
- les conditions du milieu naturel favorables aux risques / vulnérabilité ;
- les techniques d'exploitation inadaptées utilisées ;
- la qualité insuffisante des études préalables réalisées, voire la non-maitrise des méthodes d'étude de risques et danger ;
- le manque de suivi environnemental adéquat des activités des travaux d'exploitation minière et d'infrastructures ;
- le niveau de pauvreté de la population et manque de moyens ;
- le non-respect des exigences réglementaires.

Les risques et conséquences du non-respect des exigences environnementales sont essentiellement relatifs :

- à la santé humaine ;
- à la paix sociale ;
- aux ressources et l'environnement (eau, sol, flore, faune...).

<sup>1</sup> Source : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.TOTL.IN?locations=BF>

<sup>2</sup> Source : DGESS

<sup>3</sup> L'or à la croisée des chemins : Étude d'évaluation des chaînes d'approvisionnement en or produit au Burkina Faso, au Mali et au Niger (<https://mneguidelines.oecd.org/etude-devaluation-chaines-d-approvisionnement-en-or-au-burkina-faso-au-mali-et-au-niger.htm>)

#### 4.11.6.2 Cadre légal et institutionnel de la gestion de l'environnement

##### (i) Cadre juridique

###### Constitution du Burkina Faso

La Constitution adoptée le 02 juin 1991 reconnaît aux citoyens burkinabè le droit à un environnement sain, tout en indiquant que « ...la défense et la promotion de l'environnement sont un devoir pour tous » (article 29). De même, selon les dispositions de l'article 14 « les richesses et les ressources naturelles appartiennent au peuple. Elles sont utilisées pour l'amélioration de ses conditions de vie et dans le respect du développement durable ». Enfin, la Constitution consacre un droit de pétition au profit des communautés contre toute activité susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement ou le patrimoine culturel ou historique, le patrimoine public et les intérêts de communautés sociales (article 30).

###### Loi sur le développement durable

La mise en œuvre du développement durable est régie par la Loi n°008-2014/AN du 08 Avril 2014 portant loi sur le développement durable au Burkina Faso fixe les règles générales d'orientation de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso. Selon l'article 2 de cette loi, la mise en œuvre du développement a pour but : - créer un cadre national unifié de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à travers des réformes juridiques, politiques et institutionnelles appropriées ; - garantir l'efficacité économique, la viabilité environnementale et l'équité sociale dans toutes les actions de développement.

###### Code de l'environnement

Selon l'article 4 de ladite loi, les « évaluations environnementales » constituent des « processus systémiques qui consistent à évaluer et à documenter les possibilités, les capacités et les fonctions des ressources des systèmes naturels et des systèmes humains afin de faciliter la planification du développement durable et la prise de décision en général, ainsi qu'à prévoir et à gérer les effets négatifs et les conséquences des propositions d'aménagements particuliers »

L'article 25 de la même loi dispose que « les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement sont soumises à l'avis préalable du ministre chargé de l'Environnement. Cet avis est établi sur la base d'une Evaluation Environnementale Stratégique (EES), d'une Etude d'Impact sur l'Environnement (EIE) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (NIE) ». Si l'activité projetée est assujettie à une EIE, elle doit être complétée par une enquête publique dont le but est de recueillir les avis des parties concernées par rapport à l'Etude d'Impact sur l'Environnement présentée (article 27).

###### Code forestier

La loi N°003-2011/AN du 5 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso fixe les principes fondamentaux de gestion durable et de valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques et vise à protéger et à valoriser lesdites ressources forestières, fauniques et halieutiques (articles 1 et 2).

L'article 235 du code forestier dispose que « Les opérations de dérivation, de captage, de pompage direct ou indirect d'eau susceptible de modifier les débits ou d'entraver la circulation des organismes aquatiques, et plus généralement tous les travaux susceptibles d'affecter les intérêts de la pêche et de l'aquaculture sont soumises à une notice d'impact environnementale (NIE) ou à une étude d'impact sur l'environnement (EIE) ».

###### Code minier (2015)

Les activités minières sont particulièrement dangereuses pour l'environnement. C'est pourquoi la loi n° 036-2015/CNT du 26 Juin 2015 portant code minier au Burkina Faso en son article 139 impose que les activités qu'il régit soient conduites de manière à assurer la préservation et la gestion durable de l'environnement selon les normes, conditions et modalités établies par la réglementation en vigueur.

L'article 140 du code minier oblige tout promoteur minier dont les activités sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement de subordonner la réalisation de ses activités à autorisation préalable du ministre en charge de l'environnement conformément aux dispositions du code de l'environnement. Le code précise que toute modification des actions prévues doit faire l'objet d'une autorisation préalable de l'Administration des mines.

###### Code Général des Collectivités Territoriales

La Loi N°055-2004/AN du 21 Décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales, stipule que les collectivités territoriales disposent d'un domaine foncier propre, constitué par les parties du domaine foncier national cédées à titre de propriété par l'État.

L'article 89 de cette loi dispose que « La commune urbaine et la commune rurale reçoivent les compétences suivantes : « ...participation à la protection et à la gestion des ressources en eaux souterraines, en eaux de surface et des ressources halieutiques, assainissement, lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances diverses, participation à la conservation et à la gestion de ressources naturelles renouvelables d'intérêt régional ou national, participation à la protection et à la gestion des ressources fauniques des forêts classées, protection et gestion des ressources fauniques des forêts protégées, avis sur l'installation des établissements insalubres, dangereux et inconfortables de première et deuxième classes conformément au code de l'environnement... »

### Conventions internationales

Le Burkina Faso a ratifié de nombreuses conventions internationales relatives à l'environnement, notamment celles dites de la génération de RIO (biodiversité, changements climatiques, désertification, etc.) qui offrent des opportunités réelles en termes de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement dans la perspective d'un développement durable. Les principales conventions environnementales et sociales internationales pertinentes ayant une implication directe dans la mise en œuvre du projet faisant l'objet de cette EIES se rapportent à la Convention de Rio sur la diversité biologique (Septembre 1993), la Convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (Septembre 1993) et la Convention africaine pour la conservation de la nature et des ressources naturelles (Septembre 1969).

#### (ii) Cadre institutionnel

Structure	Responsabilités
Ministère des Mines et des Carrières (MMC)	<p>Le MMC assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de mines et de carrières. Dans le domaine des EIES, ce Ministère, à travers la Direction Générale des Mines, de la Géologie et des Carrières est l'organe chargé de la mise en œuvre de la politique minière définie par l'État.</p> <p>La Direction des Mines veille à l'application des dispositions relatives au Code minier par tout attributaire de permis et participe avec le Ministre chargé de l'Environnement à la validation des Termes de Référence de l'EIES et à l'évaluation technique du rapport de l'EIES. C'est le Ministère qui donne les avis et décisions techniques relatifs au secteur minier.</p> <p>La Direction des Mines mène ses activités en collaboration avec d'autres structures techniques évoluant sous la tutelle du MMC comme le Bureau des Mines et Géologie du Burkina (BUMIGEB).</p>
Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC)	<p>Le ministère en charge de l'environnement assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et d'assainissement du cadre de vie.</p> <p>Au titre des évaluations environnementales, le MEEVCC assure la qualité des rapports d'EIES, de NIES et d'Audit Environnemental, donne un avis sur la faisabilité ou sur la conformité environnementale et veille au respect des règles en matière de mise en œuvre des PGES. Sur le plan administratif, les missions du ministère de l'environnement en matière d'évaluation environnementale relèvent principalement des attributions du Bureau National des Évaluations Environnementales (BUNEE). Cette structure est appuyée par d'autres structures du ministère dans l'exécution de ses missions.</p>
Le Bureau National des Évaluations Environnementales (BUNEE)	<p>Les attributions du BUNEE en matière d'évaluations environnementales sont définies par l'arrêté n°2015-123/MERH/SG/BUNEE du 30 juillet 2015 portant organisation et fonctionnement du Bureau National des Evaluations Environnementales.</p> <p>Le BUNEE a pour missions d'assurer la promotion des évaluations environnementales et de veiller au respect des règles en matière d'évaluation environnementale. A ce titre, il est la structure nationale responsable de la police environnementale en matière d'évaluations environnementales. Il assure également la police des établissements classés à travers les inspections environnementales.</p> <p>Le BUNEE exerce ainsi des fonctions de police administrative et en cas de nécessité, des fonctions de police judiciaire. Dans ses fonctions de police administrative, le BUNEE s'assure que les activités humaines ne portent pas atteinte à l'ordre public et dans le cas échéant prend les mesures correctives nécessaires. Dans ses fonctions de police judiciaire, il revient au BUNEE de s'assurer que les manquements graves aux règles établies en matière de gestion des impacts environnementaux et sociaux sont constatés et réprimés</p>
Collectivités Locales	<p>Les collectivités locales exercent les compétences en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles sur l'étendue de leurs territoires respectifs. Elles doivent veiller au respect des principes et règles soumis à tout projet et programme, et doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces règles soient respectées.</p>

#### 4.11.6.3 Mécanismes de surveillance environnementale

Les exigences et les mécanismes de surveillance sont essentiellement prévus au niveau du code minier et du code de l'environnement. Nous présentons dans le tableau suivant une revue des mécanismes juridiques en place par rapport aux meilleures pratiques :

Types de contrôle	Mécanismes	Application dans le contexte burkinabé
A priori	Recours aux outils d'évaluation et planification en amont du processus des EIES (lors de l'octroi des permis de recherche)	Non prévu
	Exigence d'une EIES et ses plans associés avant l'octroi du permis d'exploitation	La demande du permis d'exploitation industrielle de grande ou de petite mine doit être accompagnée de : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'avis favorable de faisabilité du ministre en charge de l'environnement, sur la base d'une étude d'impact environnemental et social (EIES), d'un plan de gestion environnementale et sociale (PEGES° et d'un plan de réhabilitation et de fermeture</li> <li>l'autorisation de l'Autorité nationale de radioprotection et de sûreté nucléaire dans le cas des substances minérales radioactives (Art.41 du Code minier).</li> </ul> La demande d'une autorisation d'exploitation artisanale doit être accompagnée d'un engagement du demandeur à respecter les règles environnementales, du droit de travail en vigueur ainsi que les obligations découlant de sa responsabilité en cas de préjudices (Décret 2017-36)
	Exigence de mise en place d'une garantie financière pour la fermeture et la réhabilitation des mines	Les titulaires de permis d'exploitation industrielle ou semi-mécanisée ou bénéficiaires d'autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières sont tenus d'alimenter annuellement un Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine est destiné à financer les activités de mise en œuvre du plan de réhabilitation et de fermeture de la mine (Art.27 du Code minier)
A postérieur	Révision périodique des PGES et plans de fermeture	Non prévu
	Octroi d'un quitus environnemental et social	Non prévu
	Exigence de rapports périodiques sur les PGES et plans de fermeture	Un audit sur le système de management environnemental est réalisé tous les deux ans par le titulaire d'un permis d'exploitation industrielle et le rapport de l'audit est soumis au ministre en charge de l'environnement pour approbation (Art.139 du Code minier)
	Existence de sanctions en cas de violation	Est puni d'une amende de cinq millions (5 000 000) à vingt-cinq millions (25 000 000) de francs CFA et d'un emprisonnement de deux ans à cinq ans, ou de l'une de ces deux peines seulement, tout titulaire d'un titre minier ou bénéficiaire d'une autorisation qui ne se conforme pas aux mesures d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, de préservation et de gestion de l'environnement et de réhabilitation des sites exploités. (Art.195 du Code minier) Est puni des mêmes peines, tout titulaire d'un permis d'exploitation industrielle qui ne réalise pas les audits sur le système de management environnemental dans les délais requis conformément à la réglementation en vigueur (Art.195 du Code minier). Est puni d'une amende de dix millions (10 000 000) à cinquante millions (50 000 000) de francs quiconque met en chantier des activités soumises à une étude d'impact sur l'environnement en violation des dispositions réglementaires (Art.126 du Code de l'environnement).



## 5 Secteur Extractif en chiffres

## 5 Secteur Extractif en chiffres

### 5.1 Recettes budgétaires<sup>1</sup>

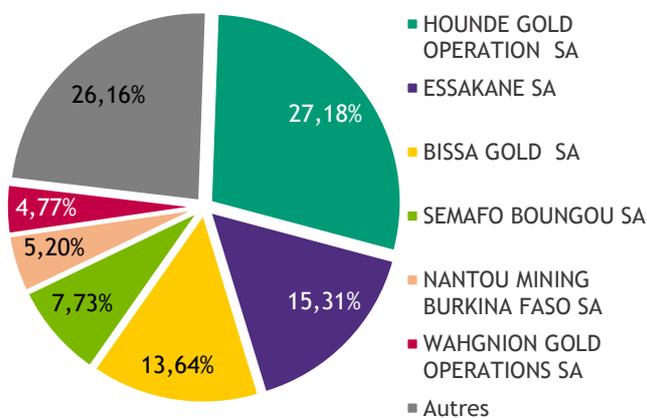
#### 5.1.1 Revenus par secteur

Tableau 60 : Contribution du secteur minier au revenus budgétaires

Société	Montant en millions de FCFA	En %
<b>Revenus du secteur Minier</b>	<b>143 879</b>	<b>100,00%</b>
Permis d'exploitation industrielle (Or)	124 662	86,64%
Autres	19 217	13,36%

#### 5.1.2 Revenus par société

Figure 5 : Contribution par société aux revenus budgétaires du secteur minier



Société	Montant en millions de FCFA	En %
HOUNDE GOLD OPERATION SA	39 103	27,18%
ESSAKANE SA	22 031	15,31%
BISSA GOLD SA	19 629	13,64%
SEMAFO BOUNGOU SA	11 129	7,73%
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	7 483	5,20%
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	6 865	4,77%
Autres (*)	37 639	26,16%
<b>Total</b>	<b>143 879</b>	<b>100,00%</b>

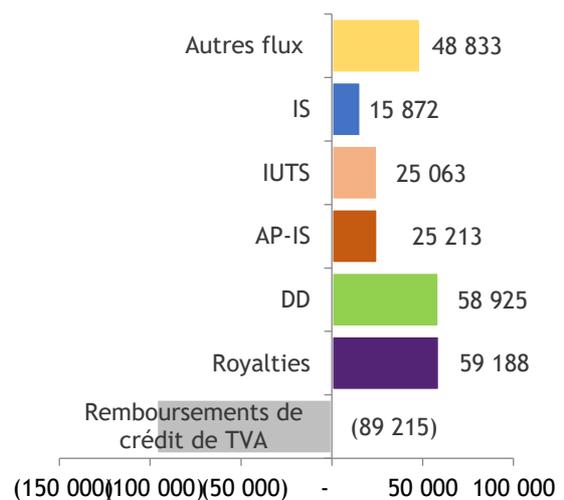
(\*) Détail par société est présenté en annexe 11.

#### 5.1.3 Revenus par flux

Flux	Montant en millions de FCFA	En %
Remboursements de crédit de TVA	(89 215)	-62,01%
Redevances proportionnelles (Royalties)	59 188	41,14%
Droits de Douane et taxes assimilées	58 925	40,95%
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	25 213	17,52%
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	25 063	17,42%
Impôt sur les Sociétés (IS)	15 872	11,03%
Autres flux (*)	48 833	33,94%
<b>Total</b>	<b>143 879</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Détail par flux est présenté en annexe 12.

Figure 6 : Contribution par flux aux revenus budgétaires du secteur minier



<sup>1</sup> Les recettes analysées dans cette section prennent en considération la déclaration unilatérale (affectée au trésor) de l'Etat d'un montant de 12 368 millions de FCFA.

### 5.1.4 Revenus par organisme collecteur

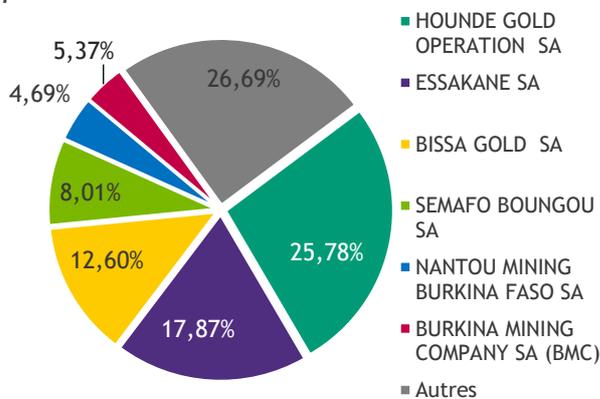
Tableau 61 : Contribution aux revenus budgétaires par organisme collecteur

Organisme collecteur	Montant en millions de FCFA	En %
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)	70 499	49,00%
Direction Générale des Douanes (DGD)	58 933	40,96%
Direction Générale des Impôts (DGI)	14 423	10,02%
Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE)	24	0,02%
<b>Total</b>	<b>143 879</b>	<b>100,00%</b>

## 5.2 Paiements des entreprises<sup>1</sup>

### 5.2.1 Paiements par société

Figure 7 : Contribution par société dans les paiements des sociétés minières



Société	Montant en millions de FCFA	En %
HOUNDE GOLD OPERATION SA	41 286	25,78%
ESSAKANE SA	28 622	17,87%
BISSA GOLD SA	20 177	12,60%
SEMAFO BOUNGOU	12 822	8,01%
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	7 513	4,69%
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	6 995	4,37%
Autres (*)	42 744	26,69%
<b>Total</b>	<b>160 159</b>	<b>100,00%</b>

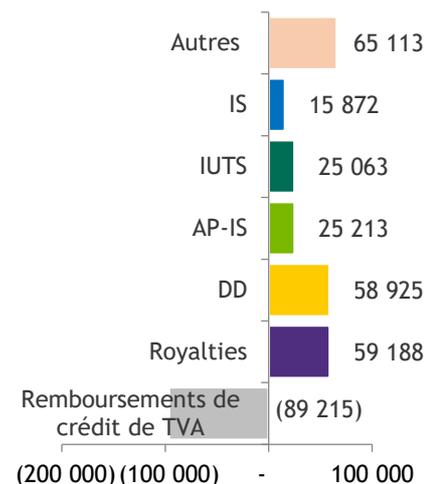
(\*) détail par société est présenté en annexe 13

### 5.2.2 Paiements par flux

Flux	Montant en millions de FCFA	En %
Remboursements de crédit de TVA	(89 215)	-55,70%
Redevances proportionnelles (Royalties)	59 188	36,96%
Droits de Douane et taxes assimilées	58 925	36,79%
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	25 213	15,74%
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	25 063	15,65%
Impôt sur les Sociétés (IS)	15 872	9,91%
Autres flux (*)	65 113	40,65%
<b>Total</b>	<b>160 159</b>	<b>100,00%</b>

(\*) Détail par flux est présenté en annexe 14.

Figure 8 : Contribution par flux dans les paiements des sociétés minières



<sup>1</sup> Les recettes analysées dans cette section prennent en considération la déclaration unilatérales (globale) de l'Etat d'un montant de 12 731 millions de FCFA.

### 5.2.3 Paiements par organisme collecteur

Tableau 62 : Contribution aux revenus globaux par organisme collecteur

Organisme collecteur	Montant en millions de FCFA	En %
Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP)	73 807	46,08%
Direction Générale des Douanes (DGD)	58 933	36,80%
Direction Générale des Impôts (DGI)	14 423	9,01%
Autres bénéficiaires (paiements sociaux)	8 030	5,01%
Fonds d'Intervention pour l'Environnement (FIE) (paiements environnementaux)	4 264	2,66%
Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-mécanisées (ANEEMAS)	331	0,21%
Office National de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM)	318	0,20%
Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE)	24	0,01%
Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)	16	0,01%
Bureau des Mines et de la Géologie du Burkina (BUMIGEB)	13	0,01%
<b>Total</b>	<b>160 159</b>	<b>100,00%</b>

### 5.2.4 Paiements par projet

Toutes les sociétés ayant soumis des formulaires de déclaration ont fourni le détail des paiements par projet. Les paiements par projet tels que déclarés par les sociétés minières en 2019, se présentent comme suit :

Tableau 63 : Paiements par projet déclarés par les sociétés minières

Société	Montant en Millions de FCFA	Projet
ESSAKANE SA	23 509,58	ESSAKANE SA
BISSA GOLD SA	13 533,29	Bissa Gold SA
SEMAFO BURKINA FASO SA	4 515,73	SEMAFO
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	8,47	1- Bio 2- Niawé 3- FAKOTO 4- KELESSO
HOUNDE GOLD OPERATION SA	41 064,79	Hounde Gold
RIVERSTONE KARMA SA	6 577,39	Riverstone Karma
SEMAFO BOUNGOU SA	12 834,79	SEMAFO Boungou
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	6 467,67	Burkina Mining Company
ROXGOLD SANU SA	3 873,78	Yaramoko
SOMITA SA	3 972,27	SOMITA
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	7 468,82	Nantou Mining
NETIANA MINING COMPANY(NMC)	872,95	Netiana
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	5 640,78	WAHGNION GOLD
Société des Mines de Sanbrado	2 056,63	SANBRADO
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	1 094,40	ROXGOLD BURKINA FASO
Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)	3,22	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)
<b>Total</b>	<b>133 494,56</b>	

### 5.3 Dépenses sociales

Sur la base des déclarations ITIE des sociétés, les dépenses sociales au titre de 2019 ont atteint un montant de 11 338,29 millions de FCFA. Le détail de ces dépenses par société est présenté dans le tableau suivant :

**Tableau 64 : Détail des paiements sociaux par société (en millions FCFA)**

Société	Paiements sociaux obligatoires		Paiements sociaux volontaires	Total
	Fonds minier de développement local (FMDL)	Paiements sociaux obligatoires		
ESSAKANE SA	350,00	653,08	3 280,62	4 283,70
BISSA GOLD SA	0	0	547,50	547,50
SEMAFO BURKINA FASO SA	75,00	470,75	0	545,75
HOUNDE GOLD OPERATION	532,95	20,74	200,45	754,14
RIVERSTONE KARMA SA	469,54	0	76,99	546,53
SEMAFO BOUNGOU SA	1 692,78	0	-	1 692,78
BURKINA MINING COMPANY	29,00	0	342,11	371,11
ROXGOLD SANU SA	92,28	0	428,30	520,58
SOMITA SA	0	0	129,18	129,18
NANTOU MINING	0	0	27,96	27,96
NETIANA MINING	29,00	0	105,00	134,00
WAHGNION GOLD	24,74	0	143,84	168,58
Société des Mines de Sanbrado	0	0	1 598,27	1 598,27
ROXGOLD BURKINA FASO	0	0	3,65	3,65
Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)	0	0	1,26	1,26
<b>Total sociétés retenues dans le périmètre</b>	<b>3 295,29</b>	<b>1 144,57</b>	<b>6 885,13</b>	<b>11 324,99</b>
Autres (déclaration unilatérale de la DGTCP)	13,30	0	0	13,30
<b>Total général</b>	<b>3 308,59</b>	<b>1 144,57</b>	<b>6 885,13</b>	<b>11 338,29</b>

Le détail des dépenses sociales par sociétés est présenté en annexes 6 et 7 du présent rapport.

### 5.4 Dépenses environnementales

Sur la base des déclarations ITIE des sociétés, les dépenses environnementales (Versements au Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines) au titre de 2019 ont atteint un montant de 4 263,70 millions de FCFA. Le détail de ces dépenses par société est présenté dans le tableau suivant :

**Tableau 65 : Détail des dépenses environnementales par société**

Société	Type de permis	Montant en FCFA
ESSAKANE SA	Permis d'exploitation industrielle	2 074,00
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Permis d'exploitation industrielle	1 428,98
RIVERSTONE KARMA SA	Permis d'exploitation industrielle	760,72
<b>Total</b>		<b>4 263,70</b>



## 6 Recommandations de l'AI

## 6 Recommandations de l'AI

### 6.1 Recommandations

Nous présentons dans cette section les constatations issues de notre vérification ainsi que les recommandations y afférentes :

#### Niveaux de priorité à utiliser pour classer les recommandations

Priorité 1 - Une mesure corrective est requise d'urgence

Priorité 2 - Une mesure particulière est requise rapidement

Priorité 3 - Une mesure corrective particulière est souhaitable

Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaires
<b>Conformité de la Gestion du Fonds Minier de Développement Local (FMDL)</b>			
(i) L'article 8 du Décret n°2017-024/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perceptions du fonds minier de développement local dispose que le versement du Fonds au profit des bénéficiaires est fait semestriellement à compter du 1er janvier de chaque année par le Trésor Public par arrêté conjoint des Ministres chargés des finances et des mines au plus tard à la fin du deuxième mois suivant la fin du semestre.			
Dans la pratique les ressources du FMDL collectées sur la période 2017-2019 ont fait l'objet des arrêtés suivants :			
1	Comité de pilotage de l'ITIE-BF /Comité National de Suivi (CNS) de gestion de FMDL	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>arrêté interministériel n°2019-020/MMC/MINEFID/MATDCS du 16 septembre 2019 portant répartition du FMDL et le rapport conjoint sur l'état des contributions au titre de 2017 et 2018 ;</li> <li>arrêté conjoint n°2020-011/MMC/MINEFID du 19 mai 2020 portant reversement des ressources collectées au titre du deuxième semestre 2019 ;</li> <li>arrêté conjoint n°2020-020/MMC/MINEFID du 14 octobre 2020 portant reversement des ressources collectées au titre du premier semestre 2020.</li> </ul>
(ii) L'article 15 du Décret n°2017-024/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perceptions du fonds minier de développement local dispose que l'utilisation des ressources du Fonds minier de développement local fait l'objet de rapports annuels adoptés par les conseils municipaux et régionaux et soumis au contrôle des structures compétentes dûment mandatées par l'Etat. L'article 15 dispose également que ces rapports annuels ainsi que les rapports de contrôle font l'objet de large publication et ce conformément à la Norme ITIE.			

Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaires
<p>Dans la pratique, les rapports annuels sur l'utilisation des ressources du Fonds minier de développement local n'ont pas été produits par les conseils municipaux et régionaux du fait que les premières ressources leur ont été transférées au cours du mois de novembre 2019. Par conséquent, les rapports concernant l'année 2019 doivent être constatés en 2020.</p> <p>(iii) L'article 16 du Décret n°2017-024/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perceptions du fonds minier de développement local dispose que les contributions au FMDL doivent faire l'objet d'un rapport annuel conjoint exhaustif et complet des ministères en charge des mines et des finances publié au journal officiel et largement diffusé dans les journaux d'annonces légales et conformément aux exigences de l'ITIE. Ce rapport est publié au plus tard à la fin du deuxième trimestre de l'année en cours pour l'état de l'exercice de l'année précédente.</p> <p>Dans la pratique, les rapports conjoints sur l'état des contributions au FMDL au titre de la période 2017 et 2019 n'ont pas été rendu public et n'ont pas fait l'objet d'une large diffusion.</p> <p>(iv) L'article 17 du Décret n°2017-024/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perceptions du fonds minier de développement local prévoit que les titulaires de permis d'exploitation industrielle et d'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrière valides à l'entrée en vigueur du Code minier de 2015 sont soumis à l'obligation de contribuer au FMDL à hauteur de 1% de leurs chiffres d'affaires.</p> <p>L'adoption d'un protocole d'accord-type en juin 2019 entre les sociétés minières et l'Etat permettant la prise en compte des investissements réalisés le domaine socio-économique et l'admission de la déduction du montant de ces investissements de la contribution du FDML ne semblent pas conforme aux dispositions du Code minier.</p> <p><b>Recommandation</b></p> <p><i>Il est recommandé que le Comité de Pilotage de prévoir des actions de sensibilisation et de renforcement de capacités au profit du CNS et des populations locales pour assurer une utilisation efficiente et transparente des ressources du FMDL.</i></p> <p><i>Il est également recommandé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>d'assurer la régularité de l'affectation des ressources du FMDL ;</i></li> <li>• <i>prévoir une situation détaillée par société des investissements socio-économiques déduits prévus par le protocole d'accord susmentionnés ;</i></li> <li>• <i>de mettre en place une application informatique permettant d'effectuer automatiquement le calcul des transferts sur la base des clés d'affectation prévues par le Décret n°2017-024/PRES/PM/MEMC/MINEFI/MATDSI du 23 janvier 2017 portant organisation, fonctionnement et modalités de perceptions du fonds minier de développement local.</i></li> </ul>			

Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaires
<b>Régulariser la situation la SEPB</b>			
<b>Constat</b>			
<p>La Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina Faso (SEPB) a été créée par décret N°2012-284/PRES/PM/PM/MCIA/MAH/MEF/MMCE du 3 avril 2012 et née de la transformation de l'ex-projet Phosphates du Burkina de Diapaga qui existait depuis 1978. Elle opère principalement dans l'extraction du phosphate brut des gisements des villages de Kodjar, d'Aloub-Djouana, d'Arly.</p> <p>L'article 2 du code minier dispose que l'ensemble des opérations relatives à la prospection, à la recherche, à l'exploitation des gîtes de substances minérales ainsi qu'au traitement, au transport, à la transformation, à la commercialisation et à l'économie des substances minérales à l'exclusion de l'eau et des hydrocarbures liquides et gazeux est régi par le Code minier.</p>			
<p>2 La SEPB, bien que société d'Etat, est en principe soumise aux dispositions du Code minier. Néanmoins, dans la pratique les constats suivants sont relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les titres miniers détenus par la SEPB ne sont pas inscrits dans le cadastre minier et les opérations de la société ne sont pas placées sous la supervision et le contrôle des départements du ministère en charge des mines.</li> <li>• La société ne procède pas aux paiements des droits et taxes prévus par le Code minier.</li> </ul>	<p>Comité de pilotage de l'ITIE-BF/SEPB</p>	<p>1</p>	
<b>Recommandation</b>			
<i>Il est recommandé :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• De clarifier le régime fiscal de la SEPB dans le cadre du code minier et d'évaluer l'impact de la fiscalité due et non constatée sur les recettes budgétaires de l'Etat ;</li> <li>• D'inscrire les titres miniers détenus par la SEPB dans le cadastre minier.</li> </ul>			
<b>Inclusion des sous-traitants du secteur minier dans les déclarations ITIE</b>			
<p>L'exploitation minière induit des activités économiques qui sont pour une bonne partie prise en charge par des sous-traitants locaux et étrangers.</p>			
<p>3 Ces sous-traitants qui bénéficient généralement des mêmes avantages que les opérateurs miniers dans le cadre du code minier ont un impact souvent sous-estimé sur l'emploi, sur l'environnement et sur les revenus budgétaires de l'Etat. De même, la sous-traitance revêt de plus en plus d'importance dans le cadre des politiques de contenu local visant à intégrer les opérateurs locaux dans la chaîne de valeur du secteur.</p> <p>Le processus actuel de rapportage ITIE ne prend pas en compte les sous-traitants dans la détermination des revenus du secteur et sa contribution dans l'économie.</p>	<p>Comité de pilotage de l'ITIE</p>	<p>3</p>	

Recommandations du rapport 2018	Entité concernée	Priorité	Commentaires
<p>Conformément aux procédures convenues avec le Comité de Pilotage de l'ITIE, les sociétés minières retenues dans le périmètre de rapprochement 2019 ont été sollicitées pour déclarer la liste de ses sous-traitants miniers. Les données collectées sont présentées dans l'annexe 20 du présent rapport.</p> <p><b>Recommandation</b></p> <p><i>Il est recommandé au Comité de pilotage de mener une réflexion sur la possibilité d'intégrer la sous-traitance dans le périmètre des rapports ITIE.</i></p>			
<p><b>Etude sur la conformité des procédures d'octroi des titres miniers :</b></p> <p>L'ITIE exige que les pays, mettant en œuvre la Norme ITIE, divulguent les informations sur l'octroi et le transfert de licences liées aux entreprises mentionnées dans le rapport ITIE. Ces informations devront inclure une description du processus d'octroi des licences, les critères utilisés, et les infractions commises dans l'application des politiques en matière d'octroi de licences. Les pays sont aussi encouragés à inclure des informations supplémentaires relatives au processus d'octroi des licences, et d'émettre un commentaire sur l'efficacité et l'efficience de ces systèmes.</p> <p><b>Recommandation</b></p> <p><i>Il est recommandé au Comité de pilotage ITIE d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de procéder à une vérification à posteriori de la conformité des procédures utilisées pour l'octroi des concessions, contrats, licences, permis et autres droits d'exploitation et d'exploration minier aux lois en vigueur.</i></p> <p>4 Une telle vérification pourra inclure notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la collecte auprès des structures compétentes, des conventions, contrats, licences et permis existants et toute la documentation relative à l'instruction des demandes d'octroi de titres miniers ;</li> <li>• l'élaboration d'un programme de travail permettant la conduite d'une mission de vérification/enquête sur le processus d'attribution de chaque concession, contrat, licence, permis et tout autre titre pertinent, afin de voir si les processus aboutissant à leurs octrois étaient conformes aux lois en vigueur au moment de l'attribution ;</li> <li>• l'élaboration d'une grille d'évaluation prenant en compte les lois/procédures pertinentes applicables au secteur au moment de l'attribution. Une telle grille devra servir de guide au Comité de Pilotage ITIE dans l'évaluation du processus d'attribution des titres miniers ;</li> <li>• une revue détaillée de la documentation communiquée par les structures compétentes sur le processus d'attribution ; et</li> <li>• l'élaboration d'un rapport détaillé sur l'étude réalisée.</li> </ul>	<p>Comité de pilotage de l'ITIE</p>	<p>3</p>	

## 6.2 Suivi des recommandations des rapports ITIE antérieures

Recommandations	Implémentation	Commentaires
<b>Recommandations du rapport 2018</b>		
<p><b>Délais de soumission des formulaires de déclaration</b></p> <p><b>Constat</b></p> <p>La date limite de soumission des formulaires de déclaration 2018 a été fixée par le Comité de pilotage de l'ITIE-BF pour le 05 octobre 2020. Seules trois (03) entités déclarantes ont soumis leurs déclarations dans les délais.</p> <p>1 Cette situation a conduit à un retard dans les travaux de conciliation et la préparation du présent rapport.</p> <p><b>Recommandation</b></p> <p><i>Il est recommandé de mettre en place une procédure permettant l'élaboration d'un calendrier pour la publication du rapport ITIE qui sera communiqué aux parties déclarantes au début de chaque année pour qu'elles puissent prendre les dispositions nécessaires à la communication des informations</i></p>	Non applicable	Les deux rapports ITIE 2018 et 2019 ont été élaborés durant la même période. Cependant, des dispositions ont déjà été prises pour leur mise en œuvre effective en 2021. Par conséquent, le suivi de leur réalisation sera fait au cours de l'année 2021.
<p><b>Certification des formulaires de déclaration</b></p> <p><b>Constat</b></p> <p>Selon les procédures convenues pour assurer la crédibilité des données déclarées, les entités déclarantes (Entreprises extractives et régies financières) ont été sollicitées pour soumettre un formulaire de déclaration signé par une personne habilitée et faire certifier les déclarations par un auditeur externe pour les entreprises extractives et par la Cour des Comptes pour les régies financières.</p> <p>2 Toutefois, nous avons constaté que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur un total de 14 sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement, 6 n'ont pas soumis une déclaration signée et certifiée (détail présenté dans la section 4.9.10.3 du présent rapport) ;</li> <li>- huit (08) entités publiques n'ont pas soumis une déclaration signée et certifiée par la Cour des Comptes</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <p><i>Afin de se conformer à l'exigence 4.9 de la Norme ITIE, il est recommandé que le Comité invite les entités défaillantes à se conformer à la procédure d'assurance de données et effectue un suivi des attestations qui seront</i></p>	Non applicable	Les deux rapports ITIE 2018 et 2019 ont été élaborés durant la même période. Cependant, des dispositions ont déjà été prises pour leur mise en œuvre effective en 2021. Par conséquent, le suivi de leur réalisation sera fait au cours de l'année 2021.

Recommandations	Implémentation	Commentaires
<p>reçues après la publication du rapport et procède à la publication le cas échéant d'une note complémentaire sur la fiabilité des données.</p>		
<p><b>Mise à niveau du cadastre minier et publication des données requises par la Norme ITIE</b></p> <p>L'exigence 2.3 de la Norme ITIE requière la tenue d'un système de registre public ou de cadastre contenant les informations actualisées et complètes, concernant chaque licence octroyée aux entreprises.</p> <p><b>Constat</b></p> <p><i>Cadastre minier</i></p> <p>Les titres miniers valides peuvent être consultés en ligne sur le portail du cadastre minier <a href="http://www.cadastreminier.bf/">http://www.cadastreminier.bf/</a></p> <p>Toutefois, le portail ne permet pas de visualiser pour chaque titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La date d'octroi ;</li> <li>• La date de fin de validité ;</li> <li>• La date de la demande.</li> </ul> <p>Par ailleurs, le portail ne donne qu'une image instantanée des titres valides à la date de la consultation et ne permet pas d'accéder à l'historique des octrois, des transferts ou des renouvellements au cours d'une période bien déterminée.</p> <p>De même, la DGCM n'a pas été en mesure de communiquer une extraction du détail des opérations réalisées au cours de la période 2018.</p> <p><i>Registre des titres miniers</i></p> <p>Le fichier communiqué la DGCM sur le détail des titres miniers et présentés en annexe 8 du présent rapport comporte plusieurs informations manquantes dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La date de la demande pour tous les titres miniers</li> <li>• La date de fin de validité pour les permis d'exploitation</li> <li>• La date d'octroi pour certains permis de recherche</li> </ul> <p><b>Recommandation</b></p> <p><i>Afin de se conformer aux exigences de la Norme ITIE, les données manquantes dans l'annexe 8 doivent être complétées et divulguées par la DGCM.</i></p> <p><i>Il est recommandé au Comité d'étudier avec la DGCM la faisabilité de mettre à niveau la plateforme du cadastre minier pour permettre la visualisation des données sur la date de la demande, la date d'octroi et la durée de chaque permis. Il est également recommandé de prévoir un accès</i></p>	<p><b>Non applicable</b></p>	<p>Les deux rapports ITIE 2018 et 2019 ont été élaborés durant la même période. Cependant, des dispositions ont déjà été prises pour leur mise en œuvre effective en 2021. Par conséquent, le suivi de leur réalisation sera fait au cours de l'année 2021.</p>

Recommandations	Implémentation	Commentaires
<p><i>en ligne sur l'historique des octrois, transferts et renouvellement des permis.</i></p>		
<p><b>Publication des documents financiers des sociétés d'Etat</b></p> <p>Selon l'Exigence 2.6 (b) de la norme ITIE 2019, Il revient aux Entreprises d'État de rendre publics leurs comptes financiers audités ou principaux documents financiers (c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat, le flux de trésorerie) si des états financiers ne sont pas disponibles.</p> <p><b>Constat</b></p> <p>4 Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport nous avons noté que les comptes audités et les rapports financiers des sociétés d'Etat et des établissements publics de l'Etat opérant dans le secteur minier ne sont pas publiés.</p> <p><b>Recommandation</b></p> <p><i>Il est recommandé d'assurer une publication régulière des données financières des sociétés d'Etat. Les rapports doivent être accessibles dans un format ouvert et pourraient être publiés sur le site web des entités en question ou sur le site web de l'ITIE-BF.</i></p>	<p><b>Non applicable</b></p>	<p>Les deux rapports ITIE 2018 et 2019 ont été élaborés durant la même période. Cependant, des dispositions ont déjà été prises pour leur mise en œuvre effective en 2021. Par conséquent, le suivi de leur réalisation sera fait au cours de l'année 2021.</p>
<p><b>Conformité à l'exigence 2.5 de la Norme ITIE</b></p> <p>À compter du 1er janvier 2020, il est exigé que les pays mettant en œuvre l'ITIE demandent - et que les entreprises divulguent publiquement - les informations relatives à la propriété effective.</p> <p>Les pays mettant en œuvre l'ITIE et les groupes multipartites doivent aussi veiller à ce que soient divulguées l'identité des propriétaires légaux et leur participation au capital des entreprises.</p> <p>5 Le groupe multipartite devra évaluer les éventuels mécanismes existants afin de s'assurer que les informations sur la propriété effective sont fiables et convenir d'une approche garantissant que les personnes morales entrant dans le périmètre d'application de l'Exigence 2.5(c) veillent à l'exactitude des informations sur la propriété effective qu'elles fournissent.</p> <p><b>Constat</b></p> <p>(i) Seules les entreprises retenues dans le périmètre de rapprochement et sélectionnées sur la base du critère de matérialité ont été invitées à reporter les données sur leurs propriétés effectives.</p> <p>(ii) Les entreprises en dehors du périmètre de rapprochement ainsi que les entreprises qui font une demande d'un titre minier n'ont pas été invitées</p>	<p><b>Non applicable</b></p>	<p>Les deux rapports ITIE 2018 et 2019 ont été élaborés durant la même période. Cependant, des dispositions ont déjà été prises pour leur mise en œuvre effective en 2021. Par conséquent, le suivi de leur réalisation sera fait au cours de l'année 2021.</p>

Recommandations	Implémentation	Commentaires
<p>à faire une déclaration et aucune action de sensibilisation ou de renforcement de capacités ne les a visés.</p> <p>(iii) des entreprises retenues dans le périmètre n'ont reporté des données complètes sur leurs propriétés effectives.</p> <p>(iv) Le Comité ITIE-BF n'a pas documenté son avis sur les mécanismes d'assurance qualité des données sur la propriété effective.</p> <p><b>Recommandation</b></p> <p><i>Il est recommandé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De publier à travers l'ITIE -BF ou le ministère en charge des mines une lettre invitant toutes entreprises détentrices de titres ou d'autorisation ainsi que les entreprises qui font une demande de permis ;</li> <li>• Prévoir des actions de sensibilisation et de formation sur le formulaire de déclaration et l'identification de la propriété effective ouvertes à toutes les entreprises ;</li> <li>• Documenter la position du Comité du Pilotage ITIE sur les mécanismes prévus pour s'assurer de l'exactitude des données, notamment pour les entreprises à risque, dans le cadre dans l'avant-projet de décret portant déclaration de la propriété effective ;</li> <li>• D'étudier avec le RCCM la possibilité de divulgation des données sur la propriété légale des entreprises extractives.</li> </ul>		
<p><b>Régularité d'audit des entités gouvernementales :</b></p> <p>L'exigence 4.9 exige une évaluation visant à déterminer si ces paiements et revenus font l'objet d'un audit indépendant crédible, conformément aux normes internationales applicables en la matière.</p> <p><b>Constat</b></p> <p>6 L'évaluation du Cadre de Contrôle et d'Audit (CCA) pour les entités gouvernementales a fait apparaître que les normes internationales ne sont pas encore adoptées en matière de comptabilité publique, aussi, les rapports de la Cour ne sont pas publiés d'une manière régulière.</p> <p>Le détail de l'évaluation est présenté dans la section 4.9.10.2 du présent rapport.</p>	<p><b>Non applicable</b></p>	<p>Les deux rapports ITIE 2018 et 2019 ont été élaborés durant la même période. Cependant, des dispositions ont déjà été prises pour leur mise en œuvre effective en 2021. Par conséquent, le suivi de leur réalisation sera fait au cours de l'année 2021.</p>

Recommandations	Implémentation	Commentaires
<p><b>Recommandation</b></p> <p>Il est recommandé d'améliorer le Cadre de Contrôle et d'Audit (CCA) existant en procédant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'élaboration et la publication régulières des rapports de la Cour et des déclarations générales de conformité ;</li> <li>• La publication des versions complètes des rapports de la Cour ; et</li> <li>• L'adoption des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).</li> </ul>		
<p><b>Traçabilité des transferts infranationaux des taxes superficielles et de la contribution au FMDL :</b></p> <p>Selon les dispositions de l'exigence 5.2 de la Norme ITIE, lorsque des transferts entre entités de l'État, et infranationales, sont liés aux revenus générés par les entreprises extractives et sont rendus obligatoires, le groupe multipartite veillera à ce que les transferts significatifs, la formule de partage des revenus, ainsi que tout écart entre le montant des transferts calculé selon la formule de partage des revenus et le montant réellement transféré entre le gouvernement central et chaque entité infranationale concernée soient divulgués.</p> <p>Par ailleurs, l'exigence 7.2 de la Norme ITIE dispose que Le groupe multipartite devra Rendre les données disponibles, selon un format « données ouvertes » en ligne et le faire savoir. Le format « données ouvertes » signifie que les données peuvent être accessibles en format CSV ou Excel et peuvent contenir tous les tableaux, diagrammes et figures des Rapports ITIE</p> <p><b>Constat</b></p> <p>Selon l'arrêté conjoint n°2018-024/MMC/MINEFID du 2 octobre 2018 portant reversement des taxes superficielles collectées en 2017 au profit des collectivités territoriales bénéficiaires, le montant total à reverser en 2018 s'élève à 2 026 326 643 FCFA. Ce montant est à répartir entre 13 régions et 195 communes bénéficiaires respectivement pour un montant de 202 632 664 FCFA (10%) et 1 823 693 979 FCFA (90%).</p> <p>La répartition par commune et par région est présentée sous forme d'un tableau dans l'arrêté. Néanmoins, le tableau n'est pas publié selon un format « données ouvertes ».</p> <p>De même, l'arrêté n'inclut pas le détail des montants recouverts au titre de la contribution des sociétés et de la redevance superficielle par titre</p>	<p>Non applicable</p>	<p>Les deux rapports ITIE 2018 et 2019 ont été élaborés durant la même période. Cependant, des dispositions ont déjà été prises pour leur mise en œuvre effective en 2021. Par conséquent, le suivi de leur réalisation sera fait au cours de l'année 2021.</p>

Recommandations	Implémentation	Commentaires
<p>minier et autorisation et par région ce qui ne permet pas la vérification des clés de répartition utilisées pour l'affectation par région et par commune.</p> <p>Enfin, le rapport de la Cour portant sur la gestion du FMDL relève l'absence d'instructions précises sur la rubrique dans laquelle les revenus du FMDL doivent être enregistrés au niveau des collectivités territoriales.</p> <p><b>Recommandation</b></p> <p><i>Il est recommandé d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>publier les transferts effectués sous un format ouvert pour faciliter l'exploitation des données et leurs vérifications ;</i></li> <li>- <i>rendre disponible les liquidations et les recouvrements par nature de paiement, par société et par projet pour permettre la vérification des clés de répartition ;</i></li> <li>- <i>prévoir une rubrique distincte dans laquelle les revenus du FMDL sont enregistrés au niveau des collectivités territoriales ; et</i></li> <li>- <i>publier systématiquement les rapports sur l'utilisation ces ressources par les collectivités bénéficiaires.</i></li> </ul>		
<b>Recommandation des rapports antérieures</b>		
<p><b>Déclaration des données financières par projet</b></p> <p>Nous recommandons au Comité de Pilotage d'entreprendre les actions nécessaires pour instaurer la notion de « déclaration par projet » dans les prochains rapports ITIE et s'inspirer de la note d'orientation n°29 du Secrétariat International ITIE diffusée. En effet, selon cette note, les principales étapes à suivre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- convenir d'une définition du terme « projet » dans le contexte Burkinabé ;</li> <li>- identification des flux des revenus à déclarer par projet ;</li> <li>- identification des entités qui sont tenues de soumettre une déclaration par projet ;</li> <li>- prévoir un formulaire de déclaration à cet effet.</li> </ul> <p>Le Comité de Pilotage pourrait également engager une étude sur la faisabilité et les modalités d'intégration des déclarations par projet dans le contexte Burkinabé.</p>	<p>Oui</p>	<p>Le terme « projet » a été défini dans le contexte burkinabè par le Comité de pilotage lors de sa session du 27 décembre 2019.</p> <p>Le « plan d'opérationnalisation de la propriété effective et de la déclaration par projet » du Burkina Faso a été adopté. Les flux à déclarer par projet ont été identifiés. Le formulaire de déclaration par projet est élaboré et sera utilisé par le consultant indépendant recruté pour les rapports ITIE 2018 et 2019.</p>

Recommandations	Implémentation	Commentaires
<p>2</p> <p><b>Données sur les transferts, aux régions et aux collectivités locales, au titre de la patente</b></p> <p>Nous recommandons au Comité de Pilotage d’engager des concertations sur la collecte des informations relatives à la patente du secteur minier.</p>	<p>Non</p>	
<p>3</p> <p><b>Exhaustivité des versements FRE</b></p> <p>Nous recommandons au FIE de s’assurer de l’exhaustivité des données sur les versements au titre des FRE collectées auprès des sociétés minières, même en l’absence d’un état de suivi.</p>	<p>En cours</p>	<p>Pour s’assurer de l’exhaustivité des données fournies par le FIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des comptes du Fonds de réhabilitation et de fermeture de 19 sociétés minières ont été ouverts à la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest (BCEAO) à partir de janvier 2018. A la date du 30 juin 2020, quatre (04) sociétés ont effectivement transféré leurs fonds des banques commerciales vers la BCEAO ;</li> <li>- l’arrêté interministériel n° 2019- 554 /MEEVCC /MMC/MINEFID du 30 octobre 2019 a été pris pour mettre en place un Comité interministériel de suivi-contrôle des travaux de réhabilitation et de fermeture des mines et carrières et fixation des conditions de validation, de décaissement, de contrôle des travaux de réhabilitation et détermination des travaux éligibles.</li> </ul> <p>Le FIE a aussi tenu des concertations avec des sociétés minières et la Chambre des mines sur l’effectivité de transfert des fonds de réhabilitation et de fermeture des mines à la BCEAO au cours de l’année 2020.</p>
<p>4</p> <p><b>Mise en œuvre de la feuille de route sur la propriété réelle</b></p> <p>Nous recommandons au Comité de Pilotage (CP- ITIE) de sensibiliser les entreprises à communiquer les données relatives à la propriété réelle pour les prochains rapports ITIE.</p> <p>Nous recommandons également au Comité de considérer la tenue d’un atelier de formation dédié à la propriété réelle pour exposer aux parties prenantes la définition retenue et les modalités de divulgation de l’information</p>	<p>En cours</p>	<p>Une feuille de route a été adoptée par le COPIL en 2016 et des ateliers de sensibilisation ont été organisés au profit des entreprises extractives, des organisations de la société civile et des entités étatiques en 2018.</p> <p>Un « plan d’opérationnalisation de la propriété effective et de la déclaration par projet » du Burkina Faso a été adopté par le Comité de pilotage lors de sa session du 27 décembre 2019.</p> <p>Un atelier d’échanges et de sensibilisation avec les entreprises extractives sur l’importance de la déclaration de la propriété effective a été organisé par le SP-ITIE le 09 juillet 2020.</p> <p>Une formation sur le remplissage des formulaires de déclaration de la propriété effective au profit des entreprises extractives retenues dans le périmètre de conciliation pour les rapports ITIE 2018 et 2019 a eu lieu le 25 septembre 2020.</p>

Recommandations	Implémentation	Commentaires
<p><b>Délais de soumission des formulaires de déclaration</b></p> <p>Nous recommandons de mettre en place une procédure permettant l'élaboration d'un calendrier pour la publication du rapport ITIE qui sera communiqué aux parties déclarantes au début de chaque année pour qu'elles puissent prendre les dispositions nécessaires à la communication des informations.</p>	Oui	Un calendrier est proposé chaque année par l'administrateur indépendant pour l'élaboration du rapport ITIE. Ce calendrier adopté par le COPIL précise la période de collecte des données auprès des entreprises extractives et des entités étatiques.
<p><b>Réformer le sous-secteur de l'exploitation artisanale</b></p> <p>Nous recommandons d'engager une étude portant sur une analyse de la chaîne de valeur du secteur pour l'identification :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- du potentiel de réduction de la pauvreté et d'opportunités d'emploi, y compris pour les femmes ;</li> <li>- du potentiel de génération des recettes fiscales ;</li> <li>- du potentiel de la paix sociale grâce aux possibilités économiques et à l'intégration des moyens d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux des pistes stratégiques du développement du secteur et de son intégration dans le secteur formel.</li> </ul>	En cours	<p>La Direction Générale des Impôts (DGI) a commandité une étude sur le potentiel fiscal du sous-secteur minier artisanal (y compris les comptoirs) à travers l'avis à manifestation d'intérêt n° 2019-050/MINEFIB/SG/DMP du 05/06/2019 à travers le lien internet <a href="http://lesaffairesbf.com/2019/06/10/marches-publics-appels-doffres-du-lundi-10-juin-2019/">http://lesaffairesbf.com/2019/06/10/marches-publics-appels-doffres-du-lundi-10-juin-2019/</a></p> <p>La même direction a prévu le recrutement d'un consultant pour élaborer des textes spécifiques portant régime fiscal des entreprises minières artisanales. Les termes de référence de cette activité ont été élaborés et l'activité est inscrite dans le plan de passation des marchés du MINEFID au titre de l'année 2020.</p> <p>La création et l'opérationnalisation de l'ANEEMAS le 30 novembre 2015 ont permis de prendre en charge une bonne partie de ces préoccupations (emplois, environnement, recettes, paix sociale...).</p> <p>Une étude d'évaluation de la contribution de l'exploitation minière artisanale au développement local est en cours de réalisation par l'ANEEMAS.</p> <p>Une enquête nationale sur le secteur de l'orpaillage a été réalisée par l'Institut nationale des statistiques et du développement (INSD) en 2017.</p>
<p><b>Résorption de l'écart résiduel final</b></p> <p>Nous recommandons au Comité de Pilotage de prendre les mesures nécessaires afin de remédier à l'existence d'écarts résiduels significatifs dans les prochains rapports ITIE</p>	Oui	L'écart résiduel pour 2018 été réduit à un niveau inférieur au seuil d'erreur convenue par le Comité.
<p><b>Insuffisances dans les données communiquées par l'Etat</b></p> <p>Nous recommandons au Comité de Pilotage de sensibiliser les structures concernées sur l'importance de la communication de ces données et de prendre les mesures nécessaires pour la divulgation des informations manquantes avant la prochaine validation.</p>	Oui	Les différentes structures qui interviennent dans l'élaboration du rapport ITIE ont été sensibilisées lors des sessions du Comité de pilotage pour la divulgation des informations qui leurs sont demandées.
<p><b>Fiabilité des données à l'exportation</b></p> <p>Nous recommandons au Comité de prendre les dispositions nécessaires afin que ces écarts soient résolus ou traités dans les prochains Rapports ITIE.</p>	Oui	Difficultés de réduire les écarts car les déclarations d'exportation en douane concernent les poids bruts conformément aux procès-verbaux de pesée signés par les différentes parties. Les quantités après affinage ne sont plus prises en compte dans les statistiques douanières.

Recommandations	Implémentation	Commentaires
		Les poids déclarés par la douane sont les poids bruts alors que ceux déclarés par la DGMG sont les poids d'or fin. De même, la valeur est fonction du cours de l'or.
<p><b>Mise en œuvre des recommandations ITIE</b></p> <p>Nous recommandons au Comité de Pilotage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de tenir un tableau de bord incluant la liste des recommandations et des actions entreprises pour leur mise en œuvre ;</li> <li>• de revoir et d'actualiser périodiquement l'état de mise en œuvre des recommandations et de l'annexer au rapport annuel d'activités ; et</li> <li>• de procéder à une évaluation de l'impact des actions entreprises sur le renforcement de la transparence et la bonne gouvernance des revenus du secteur extractif.</li> </ul>	Oui	<p>Un tableau de bord, incluant la liste des recommandations ainsi que les actions entreprises, est tenu par le Secrétariat Permanent pour leur mise en œuvre et annuellement mis à jour lors de l'élaboration des rapports ITIE.</p> <p>Un rapport de suivi de mise en œuvre des recommandations est élaboré depuis 2019 et il est examiné par le COPIL.</p>
<p><b>Flux de paiements non prévus par la loi</b></p> <p>Nous recommandons de prévoir des textes de loi qui régissent ces types de paiements ainsi que les modalités et les règles de leur détermination</p>	Non	<p>Selon l'article 14 du code minier du Burkina Faso, « L'Etat, à titre exceptionnel, peut soumettre à concurrence, les titres miniers ou les autorisations considérées comme des actifs. Les contrats ou conventions issus de cette concurrence sont valables jusqu'à l'octroi d'un titre minier ou d'une autorisation, auquel cas, le titulaire se conforme aux dispositions du présent code ».</p> <p>Conformément à cette disposition, et aux pratiques en matière contractuelle dans le secteur minier, les clauses de ces contrats ou conventions sont librement négociables entre les parties (Etat et investisseurs) du fait de la variabilité des facteurs d'appréciation des projets.</p> <p>Toutefois, il y a un meilleur suivi de la procédure de mise à concurrence afin que l'administration respecte toutes les règles établies en la matière.</p> <p>Cette recommandation est à supprimer car ne peut être mise en œuvre dans le contexte actuel.</p>
<p>Nous recommandons de doter la perception spécialisée auprès des Mines, d'un système de gestion et de suivi des recettes minières permettant la gestion informatisée des recettes et permettant d'éviter les erreurs dues à l'intervention humaine</p>	En cours	<p>DGTCP a mis au point un logiciel de gestion des recettes de service. Il s'agit du logiciel « Système de Gestion Automatisé des Recettes de Service (SYGARS) ». Il a été conçu et devait être déployé au cours de l'année 2020, mais la situation sanitaire (Covid-19) a différé son déploiement en 2021.</p>

## 7 Impact de la pandémie de Covid-19 sur les sociétés extractives au Burkina Faso

### 7.1 Objectifs et périmètre

Afin d'évaluer l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les industries extractives au Burkina Faso, un questionnaire a été distribué aux entreprises sélectionnées dans le périmètre de réconciliation 2019. Le questionnaire comprenait 27 questions visant à évaluer l'impact de la Covid-19 sur :

- la situation économique et environnement des affaires au Burkina Faso ;
- la situation financière et économique actuelle et perspectives des sociétés minières au Burkina Faso.

Le questionnaire complet est présenté à l'annexe 21 du présent rapport.

Le questionnaire a été adressé aux sociétés incluses dans le périmètre de rapprochement et qui représentent plus de 95% du total des revenus budgétaires provenant du secteur minier. Le questionnaire a été également adressé aux principales régies financières.

La situation de collecte des questionnaires se présente comme suit :

**Tableau 66 : Etat de suivi de collecte des questionnaires d'impact Covid-19**

N°	Société	Questionnaire reçu
<b>Sociétés extractives</b>		
1	ESSAKANE SA	Oui
2	BISSA GOLD SA	Oui
3	SEMAFO BURKINA FASO SA	Non
4	HOUNDE EXPLORATION BF SARL	Non
5	HOUNDE GOLD OPERATION SA	Oui
6	RIVERSTONE KARMA SA	Oui
7	SEMAFO BOUNGOU SA	Non
8	BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Oui
9	ROXGOLD SANU SA	Oui
10	SOMITA SA	Non
11	NANTOU MINING BURKINA FASO SA	Oui
12	NETIANA MINING COMPANY(NMC)	Oui
13	WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Oui
14	Société des Mines de Sanbrado	Non
15	ROXGOLD BURKINA FASO SARL	Non
16	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)	Oui
<b>Administration Gouvernementale</b>		
1	DGI	Non
2	DGD	Non
3	DGMG	Oui

### 7.2 Résultats de l'enquête auprès des entreprises extractives

La liste des entreprises participantes se présente comme suit :

No.	Société	Type de mine	Nombre d'employés
1	ESSAKANE SA	Or	500 et plus
2	BISSA GOLD SA	Or et argent	500 et plus
5	HOUNDE GOLD OPERATION SA	Or	500 et plus
6	RIVERSTONE KARMA SA	Or et argent	500 et plus
8	BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Or et argent	500 et plus
9	ROXGOLD SANU SA	Or et argent	201-500
11	NANTOU MINING BURKINA FASO SA	Zinc	201-500
12	NETIANA MINING COMPANY (NMC)	Or et argent	1-50
13	WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Or et argent	500 et plus
16	SEPB	Phosphate	1-50

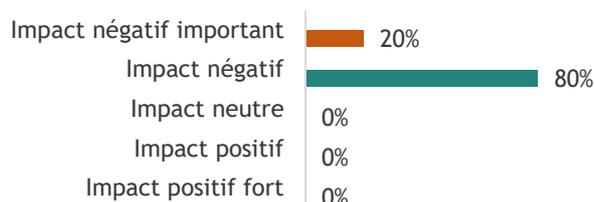
L'analyse des résultats collectés se présente comme suit :

### 7.2.1 Impact de la situation économique du secteur minier au Burkina Faso

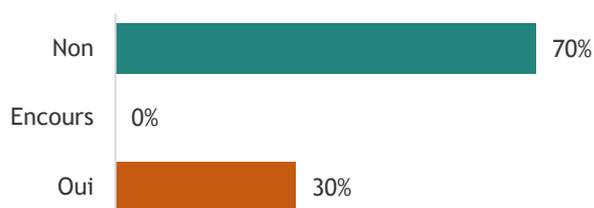
#### 1. Comment évaluez-vous l'impact de la crise de covid-19 sur le secteur minier au Burkina Faso ?

La crise de covid-19 a eu un impact négatif sur la majorité des entreprises.

En effet, 80% des entreprises déclarent qu'elles ont eu un impact négatif sur leurs activités dans la crise de covid-19 et 20% ont reporté un impact négatif important.



#### 2. Avez-vous bénéficié de mesure de soutien covid-19 créées par l'État ?



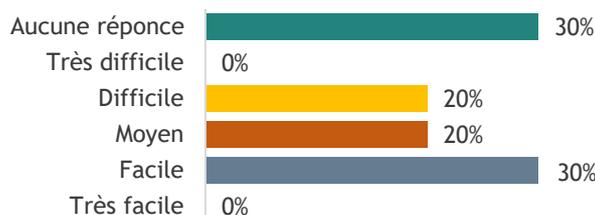
70% des entreprises déclarent qu'elles n'ont pas bénéficié de mesure soutien par l'État dans le cadre de Covid-19.

Seulement 30% des sociétés extractives ont déclaré avoir bénéficié d'exonérations fiscales et des allègements fiscaux temporaires dont notamment la prolongation du délai de dépôt des états financiers au 30 juin 2020 au lieu de 30 avril 2020.

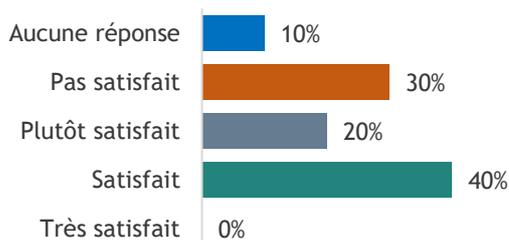
#### 3. Est-il facile d'accéder aux informations et avantages des programmes gouvernementaux d'aide liés à COVID-19 ?

30% des sociétés extractives indiquent que l'accès aux informations et les avantages du gouvernement est facile.

20% pensent que l'accès est difficile et d'autres sociétés pensent qu'il est moyen.



#### 4. Etes-vous satisfait des mesures de soutien COVID-19 aux entreprises extractives mises en place par le gouvernement ?

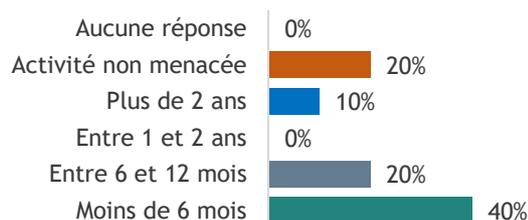


40% des entreprises répondent qu'elles sont satisfaites des mesures de soutien COVID-19 par le gouvernement contre 30% qui ne sont pas satisfait des mesures de soutien.

#### 5. En cas de poursuite de la pandémie de covid-19 et de stagnation de la situation économique actuelle, dans combien de temps votre activité serait-elle menacée ?

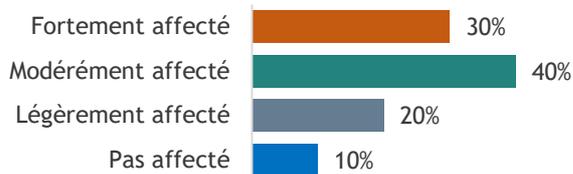
40% des sociétés extractives pensent qu'en cas de poursuite de la pandémie et de stagnation de la situation économique leur activité sera menacée dans moins de 6 mois et 20% entre 6 et 12 mois.

20% des entreprises ont indiqué que la pandémie de COVID-19 ne présente aucune menace sur leur activité.



## 7.2.2 Impact de la situation économique du secteur minier en Burkina Faso

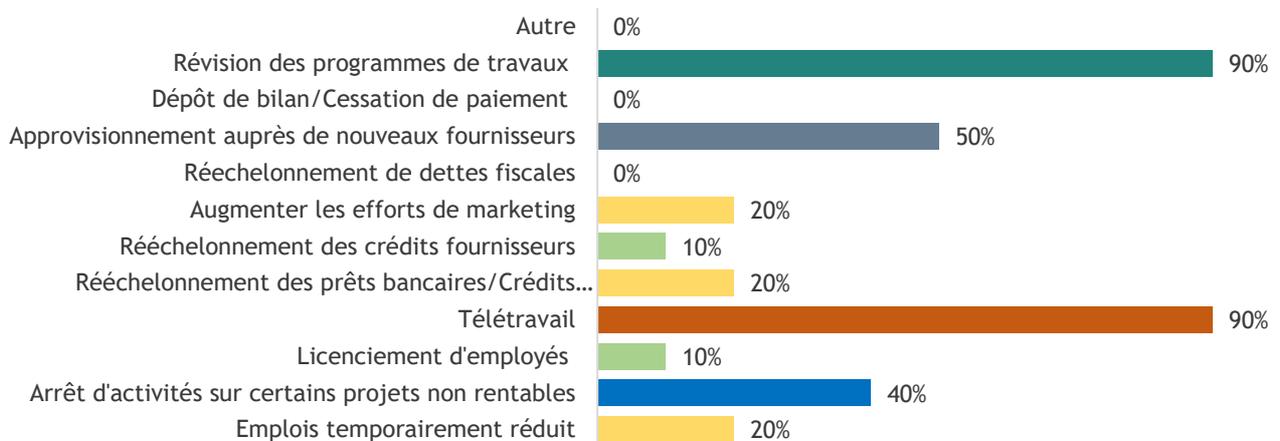
### 1. Comment vos opérations commerciales ont-elles été affectées par la pandémie de coronavirus (COVID-19)



Toutes les entreprises déclarent que leurs opérations commerciales ont affectées par la pandémie de COVID-19.

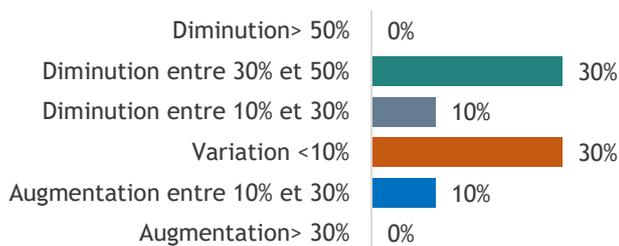
40% des sociétés estiment que leurs opérations commerciales ont été modérément affectées et 30% estiment que leurs activités ont été fortement affectées.

### 2. Avez-vous adopté l'une des stratégies suivantes pour faire face à la crise ?



90% des sociétés extractives ont révisé leurs programmes de travaux et ont adopté le télétravail pour faire face à la crise. 50% des sociétés se sont approvisionné auprès du nouveaux fournisseurs aussi 40% déclarent avoir arrêté les activités sur certains projets non-rentables.

### 3. Quel a été l'impact de la crise de covid-19 sur vos prévisions de revenus pour 2020 ?



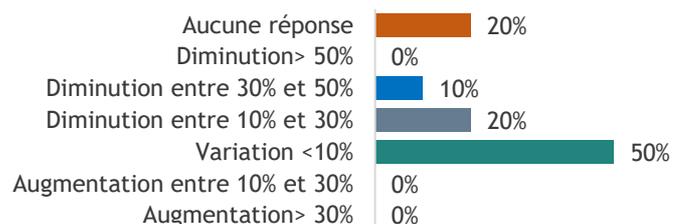
La pandémie de Covid-19 semble toucher la majorité des entreprises établies au Burkina Faso.

30% des entreprises interrogées indiquent que leurs revenus ont diminué entre 30% et 50%. 10% des sociétés ont eu une diminution entre 10% et 30%.

### 4. Comment la crise de covid-19 a-t-elle affecté votre niveau de production au 30 juin 2020 ?

Au 30 juin 2020, 30% des entreprises ont déclaré une diminution entre 10% et 50% au niveau de leurs productions.

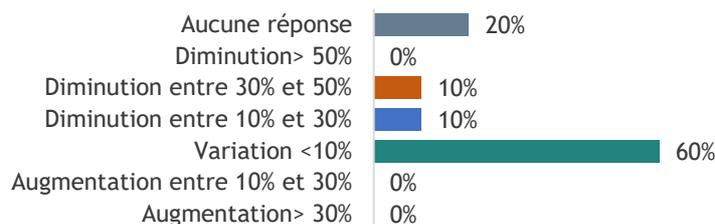
50% des sociétés extractives indiquent que le niveau de leurs productions a été stable puisqu'il n'a pas varié de plus de 10%



### 5. Quel a été l'impact de la crise de covid-19 sur votre niveau de production annuelle projeté pour 2020 ?

60% des sociétés extractives indiquent que le niveau de leurs productions ne sera que faiblement impacté par la crise.

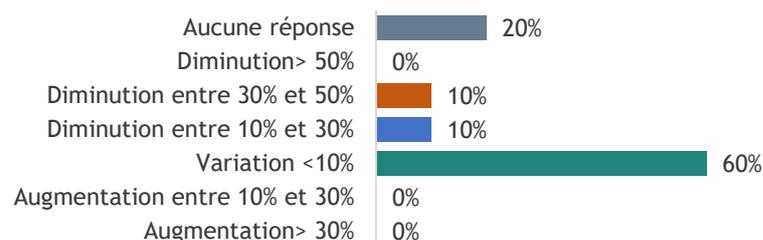
10% des entreprises anticipent une diminution de leurs productions entre 10% et 30% et 10% anticipent une diminution entre 30% et 50%



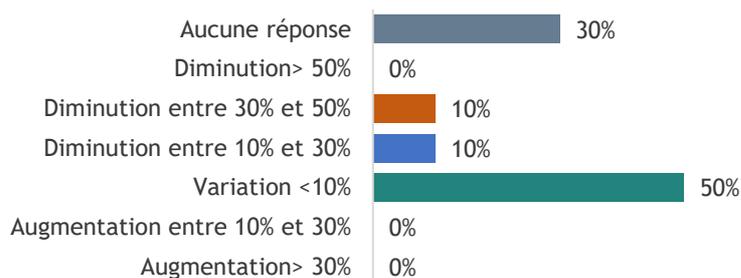
### 6. Comment la crise de covid-19 a-t-elle eu un impact sur votre niveau d'exportations au 30 juin 2020 ?

60% des sociétés extractives indiquent que le niveau de leurs exportations a été stable.

10% des entreprises ont déclaré une diminution entre 10% et 30% au niveau de leurs exportations de même 10% des sociétés ont déclaré une diminution entre 30% et 50%



### 7. Quel a été l'impact de la crise de covid-19 sur votre niveau d'exportations projeté pour 2020 ?



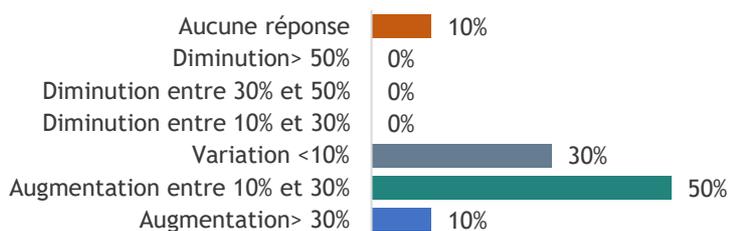
20% des entreprises ont déclaré une diminution de leurs niveaux d'exportations entre 10% et 50%

50% des entreprises indiquent que le niveau de leurs exportations est stable.

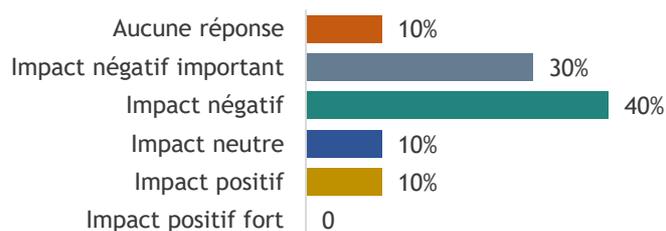
### 8. Quel a été l'impact de la crise de covid-19 sur votre budget de dépenses de personnel pour 2020 ?

50% des entreprises ont eu une augmentation de dépense du personnel entre 10% et 30% et une augmentation supérieure à 30% pour seulement 10% des sociétés qui ont participé au questionnaire impact COVID-19.

30% des sociétés ont eu une variation de leurs dépenses de personnel inférieur à 10%.



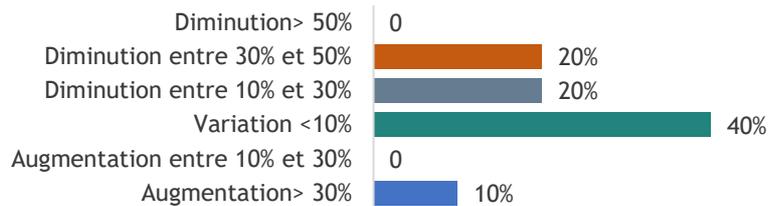
### 9. Quel a été l'impact de la crise de covid-19 sur votre trésorerie ?



La pandémie de COVID-19 a eu un aspect négatif sur la liquidité de 70% des sociétés minières au Burkina Faso.

## 10. Quel a été l'impact de la crise de covid-19 sur vos prévisions d'investissement pour 2020 ?

La COVID-19 a eu un impact faible sur l'investissement pour 40% sociétés extractives et un impact de plus de 10% pour 40%.



## 7.3 Résultats de l'enquête auprès des entités gouvernementales

Dans notre enquête, le questionnaire a été distribué également aux entités gouvernementales afin de collecter des informations sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des exigences spécifiques de l'ITIE.

Les entités gouvernementales sollicitées sont :

- Direction Générale des Impôts (DGI)
- Direction Générale des Douanes (DGD) et
- Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG).

À noter que seulement la DGMG a répondu au questionnaire.

Question	Réponse
Comment évaluez-vous l'impact de la crise de COVID-19 sur le secteur minier au Burkina Faso ?	Impact neutre
Avez-vous bénéficié de mesures de soutien COVID-19 créées par l'État ?	Oui
Si oui, Veuillez sélectionner les mesures gouvernementales dont vous avez bénéficié pour faire face à la crise de COVID. (Sélection multiple)	Programmes d'emploi (par exemple programmes de chômage temporaire ou dispenses de sécurité sociale) et autre
Si autre, quelles sont les mesures de soutien dont vous avez bénéficié ?	Nécessaires pour respecter les mesures barrières (lave-mains, gels hydroalcoolique, masques etc.
Est-il facile d'accéder aux informations et avantages des programmes gouvernementaux d'aide liés au COVID-19 ?	Facile
Etes-vous satisfait des mesures de soutien COVID-19 aux entreprises extractives mises en place par le gouvernement ?	Satisfait
Quelles sont vos principales préoccupations actuelles ?	Maintenir le respect des mesures barrières
À votre avis, quelle devrait être la priorité du plan de relance du secteur minier au Burkina Faso après la COVID-19 ?	Elaborer une politique du contenu local pertinente et veuille à son application
En cas de poursuite de la pandémie de COVID-19 et de stagnation de la situation économique actuelle, dans combien de temps votre activité serait-elle menacée ?	Moins de 6 mois

## 7.4 Conclusion

À l'instar des autres pays africains, la pandémie de COVID-19 a impacté de diverses manières l'activité minière au Burkina Faso. la crise sanitaire a entraîné un bouleversement, un ralentissement voire une suspension de certaines activités.

Certaines entreprises ont vu leur production réduite, d'autres stables et d'autres ont tout simplement suspendu les activités.

Selon les résultats de l'enquête, nous comprenons que 70% des entreprises participantes n'ont pas bénéficié de mesure soutien par l'État dans le cadre de COVID-19.

La crise de COVID-19 a eu un impact négatif sur la majorité des entreprises, ceci a été principalement expliqué par :

- La baisse des opérations commerciales ;
- Le bouleversement de la chaîne d'approvisionnement
- La révision des programmes de travaux ; et
- L'impact négatif sur la liquidité.



# Annexes

## Annexes

### Annexe 1 - Profil des sociétés retenues dans le périmètre de conciliation

No.	Société	Date et lieu de création	IFU	Montant du Capital Social (en FCFA)	Adresse de Contact
1	ESSAKANE SA	29/04/2008	00016079H	9 600 000 000	146, rue 13.49 Quartier Zogona, 09 BP OUAGA 09 TEL : 25 42 87 00
2	BISSA GOLD SA	17/12/2010	00030276N	10 000 000	783 rue Chambre de commerce, OUAGA 2000 11 BP 1229 CMS OUAGA 11, 15618 COMMUNE OUAGADOUGOU TEL : 25 37 43 47/ 48/ 49 Email : Bissa.Gold@nordgold.com
3	SEMAFO BURKINA FASO SA	Janvier 2007	00009763S	10 000 000	01 BP0390 OUAGA 01
4	HOUNDE EXPLORATION BF SARL	2014	00058006A	1 000 000	11 BP 1196 CMS Ouagadougou 11
5	HOUNDE GOLD OPERATION SA	2015	00064526S	10 000 000	06 BP 9214 OUAGA 06
6	RIVERSTONE KARMA SA	2012	00037904A	10 000 000	06 BP 9214 OUAGA 06
7	SEMAFO BOUNGOU SA	01/11/2016	00079626A	10 000 000	11 BP 1196 CMS OUGADOUGOU 11
8	BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	08/04/2003	00006204X	10 000 000	Ouagadougou Secteur 54, parcelle 12 et 13, Lot 30 Ouaga 2000
9	ROXGOLD SANU SA	20/10/2014	00060700T	10 000 000	438, Rue Worg-Ntondo, Zone du Bois - Secteur 22 - 01 BP 4861 Ouagadougou - Burkina Faso
10	SOMITA SA	2004	00007047V	10 000 000	Immeuble UPAK, boulevard France-Afrique, secteur 15, OUAGA 2000 01 BP 2509 OUAGADOUGOU 01 TEL : 25 37 55 91/ 93/ 94/ 95
11	NANTOU MINING BURKINA FASO SA	20/03/2007	00010790T	10 000 000	11 BP 1527 CMS OUAGA 11 Rue 536 avenue GUILLAUME OUEDRAOGO TEL : 25 30 01 33 Site web : www.trevali.com
12	NETIANA MINING COMPANY (NMC)	22/12/2016	00084771R	10 000 000	Ouagadougou Secteur 54, parcelle 12 et 13, Lot 30 Ouaga 2000
13	WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	15/05/2014	00055782Y	10 000 000	01 BP 1334 OUAGADOUGOU 01
14	Société des Mines de Sanbrado	01/03/2017	00082751 B	10 000 000	BP 10 772 OUAGA BURKINA FASO
15	ROXGOLD BURKINA FASO SARL	29/04/2015	00065225 B	1 000 000	438, Rue Worg-Ntondo, Zone du Bois - Secteur 22 - 01 BP 4861 Ouagadougou - Burkina Faso
16	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)	03/04/2012	00143751E	910 790 000	03 BP 7194 OUGADOUGOU 03 avenue OUEZZIN COULIBALY E-mail : burkinaphosphate.sepb@gmail.com

Nc : Non communiqué

## Annexe 2 - Sociétés retenues pour une déclaration unilatérale

N°	Nom	IFU	Activité
1	BURKINA GOLD TRADING INTERNATIONAL	00034653W	Permis de recherche
2	BIRIMIAN RESOURCES SARL	00029551F	Permis de recherche
3	BURKINA GOLD TRADING INTERNATIONAL	00034653W	Permis de recherche
4	KONKERA SA	00063250A	Permis d'exploitation industrielle
5	OREZONE BOMBORE SA	00065712E	Permis d'exploitation industrielle
6	GRYPHON MINERALS L BURKINA FASO SARL	00014729V	Permis de recherche
7	KIAKIA GOLSD SARL	00023755F	Permis d'exploitation industrielle
8	SAHELIAN MINING SA	Nc	Permis d'exploitation industrielle
9	MANA MINERALS SARL	00007572J	Permis de recherche
10	HIGH RIVER GOLD EXPLORATION BURKINA SARL	00002927P	Permis d'exploitation industrielle
11	RESSOURCES TANGAYEN SA	00033863Y	Permis de recherche
12	MING GOLD BURKINA SARL	00062653E	Permis de recherche
13	BOSS GOLD SARL	00022991L	Permis de recherche
14	AMPELLA MINING GOLD SARL	00009384A	Permis de recherche
15	JILBEY BURKINA SARL	00002929N	Permis de recherche
16	Riverstone Resources Burkina SARL	00002772D	Permis de recherche
17	SOFANEC	Nc	AEISC
18	BOSS MINERALS SARL	00040804H	Permis de recherche
19	Wura Resources Pty Ltd.	00008488E	Permis de recherche
20	SARAMA MINING BURKINA SARL	00027503K	Permis de recherche
21	ER BURKINA EXPLORATION SARL	00017156C	Permis de recherche
22	SEMS EXPLORATION BURKINA FASO	00009316E	Nc
23	CIM BURKINA SA	Nc	Nc
24	Orezone Inc. SARL	00007345N	Permis de recherche
25	SALMA INTERNATIONAL SARL	00033666X	PSEM
26	BIRIMIAN DISCOVERY SARL	00049183V	Permis de recherche
27	C.S.O SARL	Nc	Nc
28	Birimian Exploration SARL	Nc	Permis de recherche
29	GOLDEN RIM RESSOURCES BURKINA SARL	00027535U	Permis de recherche
30	PREDICTIVE DISCOVERY SARL	00023967E	Permis de recherche
31	WEST AFRICA Mineral Ressources	Nc	Permis de recherche
32	SOROUBAT - BF	Nc	AEISC
33	TANLOUKA SARL	00034932K	Permis de recherche
34	WENTWORTH GOLD SARL	00011684A	Nc
35	YATENGA HOLDING LIMITED	Nc	Nc
36	LINGANI TOUSSAINT	Nc	AEISC
37	DIAMOND CEMENT BURKINA SA	Nc	AEISC
38	Etruscan Resources Burkina Faso	00003297N	Permis de recherche
39	Pan African Minerals Burkina SARL	Nc	Permis de recherche
40	Sogea-Satom/DTP	Nc	AEISC
41	GOLDEN STAR EXPLORATION	Nc	Nc
42	SWABF SARL	00083658Y	Permis de recherche
43	COMPAGNIE VILLAGEOISE D'EXPLOITATION MINIERE	00004744P	Nc
44	MAKO GOLD	00077046F	Nc
45	BOUERE -DOHOUN GOLD OPERATION SA	Nc	Permis d'exploitation industrielle
46	EXPLOITATION MINIERE AFRICAINE	Nc	PSEM
47	COEFE ALAIN ROGER	Nc	Nc
48	BD GOLD OPERATION SA	00082719S	Nc
49	SPHINX EXPLORATION OF BURKINA (SEB)	Nc	Permis de recherche
50	BIRIM GOLLFIELDS BURKINA LTD	00011425X	Nc
51	ALBOURY RESOURCES SASU	00060406N	Permis de recherche

N°	Nom	IFU	Activité
52	FISA	Nc	Nc
53	NEMARO GOLD BURKINA SARL	00034918U	Permis de recherche
54	OUEDRAOGO DAOUDA	Nc	Permis de recherche
55	GENERALE DE MINES ET CARRIERES	00013401W	Nc
56	I AM GOLD BURKINA EXPLORATION SARL	Nc	Permis de recherche
57	COMPAGNIE SAHELIENNE D'ENTREPRISE	Nc	AEISC
58	Soutra Mining SARL	00012115X	PSEM
59	Ciments de l'Afrique (CIMAF)	Nc	AEISC
60	Petites Operations Minières (POM)	00004805C	PSEM
61	BALAJI GROUP COMPANY BURKINA SARL	00072439D	Permis de recherche
62	NVL Burkina Faso SARL	Nc	Permis de recherche
63	AMPELLA RESSOURCES BF SARL	00051386U	Permis de recherche
64	RANDGOLD RESSOURCES BURKINA FASO	00003744K	Nc
65	NOUVELLE COFIBI SARL	Nc	Nc
66	FASO MINES ET SERVICES SARL	Nc	Permis de recherche
67	PRECISION RESSOURCES SARL	Nc	Permis de recherche
68	BLACK STAR RESSOURCES AFRICA SARL	Nc	Nc
69	MDS Limited Hong Kong	Nc	Nc
70	NEWA BURKINA SASU	00033818N	Permis de recherche
71	SARAMA FASO SARL	00035115X	Nc
72	Altcom SARL	Nc	Permis de recherche
73	BG AFRICA SARL	Nc	Nc
74	Gaoua Mineral SARL	00011789M	Permis de recherche
75	METALOR SA avec CA	Nc	Permis de recherche
76	POURA RESSOURCES LIMITED S.A.R. L	00040911X	Nc
77	Avion Gold Burkina Faso SARL	Nc	Permis de recherche
78	BURKINA RESSOURCES SARL	Nc	Nc
79	COGEB International SA	Nc	AEISC
80	FARAFINA RESSOURCES SARL	00076914H	Permis de recherche
81	CORAV International	Nc	Permis de recherche
82	ALPHA ET OMEGA SARL	Nc	Permis de recherche
83	SAM MINING COMPANY	Nc	Permis de recherche
84	LOCODIEN DE YAGOUHI ACHILLE	Nc	AEISC
85	HIEN IRENEE	Nc	AEASM
86	BURKINA FASO GOLD EXPLORATION	00034742D	Nc
87	SAHAURUM SA	Nc	Permis de recherche
88	BURED SARL	Nc	Permis de recherche
89	APRIL MINING COMPAGNY (AMC) SARL	Nc	Permis de recherche
90	SABIMA	Nc	Nc
91	HUSSEIN ASSAF	00052838Y	Nc
92	ELOHIM GOLD CORPORATION SARL	Nc	Permis de recherche
93	SOCIETE DES MINES DU FASO (SOMIFA) SARL	00092481C	PSEM
94	SOCIETE DES MINES SAGUIN SARL	Nc	Permis de recherche
95	GOLD SQUARE RESSOURCES	Nc	Permis de recherche
96	TRAORE LOZE ISSOUF	Nc	Permis de recherche
97	BURKINA OR METAL SARL	Nc	PSEM
98	NAABA MINING SARL	Nc	AEISC
99	BURKINA TRAITEMENT ET RAFFINAGE	Nc	Permis de recherche
100	CONSTRUCTION ET EXPLOITATION BURKINA SA	Nc	Nc
101	NANTOU EXPLORATION SA	00059525E	Permis de recherche
102	Miglab Travaux et Service SARL	Nc	Permis de recherche
103	GROUPE SORGA INTERNATIONAL SARL	00066600W	Nc
104	KAYA EXPLORATION SARL	00037265J	Permis de recherche

N°	Nom	IFU	Activité
105	EBURNEAN RESOURCES LIMITED	00028109T	Permis de recherche
106	TORREJON JULIAN MARTINEZ	Nc	Permis de recherche
107	SAWADOGO GLOBAL BUSINESS SARL	Nc	PSEM
108	DRP INVEST SARL	Nc	Permis de recherche
109	PROGNOZ EXPLORATION BURKINA SARLOR	00003343N	Permis de recherche
110	SRK BURKINA SARL	Nc	Permis de recherche
111	Cullinan SARL	Nc	Permis de recherche
112	SANU RESOURCES BURKINA	00008443H	Nc
113	NARE ET FRERE (SONAF) SA AVEC AG	Nc	AEISC
114	BISSA HOLD DCO SARL	Nc	Permis de recherche
115	OUEDRAOGO ISSA PAKOURIYANGA	Nc	Nc
116	BURKINA HYDRO-SERVICES	Nc	Permis de recherche
117	AGRI-BIO SARL	Nc	Permis de recherche
118	RESOURCES BURKINOR SARL	00055532G	Nc
119	KAMBIRE APPOLINAIRE	Nc	Nc
120	YAGO LASARE	Nc	Nc
121	KABORE BOUREIMA	Nc	Permis de recherche
122	CIM CARRIERES SARL	Nc	AEISC
123	BENTA RESSOURCES SARL	Nc	Nc
124	Managem SA	Nc	Permis de recherche
125	Carrière Générale du Burkina	00108994B	AEISC
126	OUEDRAOGO MAHANMADOU	Nc	Permis de recherche
127	CIMFASO SA	Nc	Permis de recherche
128	ACC RESSOURCES LTD	Nc	Permis de recherche
129	Escaledor SARL	Nc	PSEM
130	SHANIEL SARL	Nc	Permis de recherche
131	MAKAWA SARL	Nc	Permis de recherche
132	SAWADOGO ADAMA	Nc	Permis de recherche
133	BONODON SARL	Nc	Permis de recherche
134	SAWADOGO SAIDOU	Nc	Permis de recherche
135	PROGRESS MINERALS SARL	Nc	Permis de recherche
136	GEOTEAM EXPLORATION COMPANY SARL	Nc	PSEM
137	TIENOU Buama Service	00110429P	Nc
138	KARMA EXPLORATION SARL	Nc	Permis de recherche
139	SAHA IMMOBILIER-BTP	Nc	AEISC
140	SOCIETE DE TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE ET COMPAGNIE	00015483U	Nc
141	METAL AFRIQUE SARL	Nc	Nc
142	SOBUCOR SARL	Nc	Nc
143	SAS MONTE CRISTO	Nc	Nc
144	GALAXY MINERALS ENTREPRISE SARL	Nc	Nc
145	Belemyida SARL	Nc	Permis de recherche
146	Burkina Mining Group	Nc	Nc
147	SAHEL TRADE SARL	Nc	Nc
148	ENRROXS ENERGY & MINING MALI SA	Nc	Permis de recherche
149	ITIEKA SARL	Nc	Permis de recherche
150	Gayeri Resources Sarl	Nc	Permis de recherche
151	DIAMBALLA HAMSATOU ISSAKA	Nc	Nc
152	LIGUIDI HOLDCO SARL	00042490V	Permis de recherche
153	BOUDO ARISTIDE JEAN- CLEMENT	Nc	AEASM
154	Société des Carrières du Burkina (SCB)	Nc	Nc
155	SANEM MINING SARL	00038459T	Permis de recherche
156	BOUROUGOU SEBI	Nc	Permis de recherche
157	SOLNA RESOURCES SARL	Nc	Permis de recherche

N°	Nom	IFU	Activité
158	GENIUS AFRICA INTERNATIONAL	Nc	Permis de recherche
159	BONKOUNGOU B HERMAN	00117355V	Permis de recherche
160	OUSSE BINKOETE ALBERT	Nc	Permis de recherche
161	OUEDRAOGO Abdoulaye	Nc	Permis de recherche
162	KOUTOU ALI	Nc	Permis de recherche
163	RIM SIDO GEOSCIENCES SAS	Nc	Nc
164	KABORE MADELEINE	Nc	Permis de recherche
165	KONE OUMAR	Nc	Nc
166	Afric Carrières SARL	Nc	AEISC
167	BOOUGMA THEOPHANE ANTOINE	Nc	Permis de recherche
168	MOR GEOEXPLORER	Nc	Permis de recherche
169	CBM	Nc	Nc
170	EKF	Nc	Nc
171	SAVORA SARL	Nc	Permis de recherche
172	BURKINA Prospère et Management	00091923W	AEISC
173	INTI GOLD GLOBAL II	00061888K	Nc
174	DAMBINA TIAMBA	Nc	Permis de recherche
175	CHARAXES SARL	Nc	Nc
176	ANTHONY GABRIEL SARL	Nc	Nc
177	Capfore	Nc	Permis de recherche
178	RAKUY GOLD SARL	Nc	Nc
179	Cimasso SARL	Nc	Permis de recherche
180	ANGEL SARL	Nc	Nc
181	COMPTOIR AUSTRAL SARL	Nc	Nc
182	XI JI YUANG BURKINA FASO	00096995U	Nc
183	SANA GOLD SARL	#N/A	Nc
184	ASI-BF	Nc	AEISC
185	VOLTA PROPERTIES	00030007W	Nc
186	ORKUN GROUP	00119535U	Nc
187	BEGE SARL	Nc	Permis de recherche
188	WEND PANGA OR	Nc	Nc
189	OUEDRAOGO ERPERANCE BOBODO MARIE THERESE	Nc	Permis de recherche
190	Nexus Gold Corporation Sarl	Nc	Permis de recherche
191	BOGNANA Berengère Larissa	Nc	Permis de recherche
192	TOE BRAHIMA	Nc	Permis de recherche
193	West African Gold Exploration SARL	Nc	Permis de recherche
194	Anouga O Moumouni	Nc	AEASM
195	WEST AFRICA GOLD COMPANY SARL	Nc	Nc
196	THOMBIANO HAMTANDI	Nc	Permis de recherche
197	LOROPENI RESSOURCES	Nc	Permis de recherche
198	Lochim Logistics-Int	Nc	Permis de recherche
199	TIMALI FRERES SARL	Nc	Nc
200	TRAORE AIME CONSTANT	Nc	Nc
201	Enermin International	Nc	Permis de recherche
202	OUEDRAOGO Saidou	Nc	Permis de recherche
203	OUEDRAOGO ABDOUL AZIZ	Nc	Nc
204	YOUNGA FATIMATA JUSTINE	Nc	Permis de recherche
205	SOREXMINES BURKINA	Nc	Permis de recherche
206	BAKY JOACHIM	Nc	Permis de recherche
207	IDO/NIANKARA MADIARA	Nc	Permis de recherche
208	COPROMIMIN SARL	Nc	Permis de recherche
209	BARRO ABDOULAYE	Nc	Nc
210	KIEMA BOUKARE	Nc	Permis de recherche

N°	Nom	IFU	Activité
211	BUKIMA SA	00065247F	Permis de recherche
212	TANI/ILBOUDO JEANNE MARIE CHRISTINE	Nc	Permis de recherche
213	DIASSO K GHISLAIN	Nc	Permis de recherche
214	BLINA Minerals Burkina Sarl	Nc	Permis de recherche
215	COMATRAP	Nc	AEISC
216	DELMA Aloys	Nc	Permis de recherche
217	TANOU Bassenou	Nc	Permis de recherche
218	LANKOANDE Sophie	Nc	Permis de recherche
219	LANKOANDE Yempani	Nc	Permis de recherche
220	NEBIE ALAIN GEORGES	Nc	Permis de recherche
221	DABRE Mamadou	Nc	Permis de recherche
222	DRABO LARE LAMINE	Nc	Permis de recherche
223	KOANDA SAIBA	Nc	Nc
224	KABORE Wend-Dinmadegré N.	Nc	Permis de recherche
225	KINDO ABDOULAYE	Nc	Permis de recherche
226	KINDO MAHAMED BASSIROU	Nc	Permis de recherche
227	GUEBRE Moussa	Nc	Permis de recherche
228	BEREMWIDOUGOU/ YAMEOGO SIDWAYA A	Nc	Permis de recherche
229	KAZONI Abdel Aziz Thierry	Nc	Permis de recherche
230	EBOMAF SA	Nc	AEISC
231	KABORE Kiswensida Moulaye Gael	Nc	Permis de recherche
232	HOP INTERNATIONAL SARL	Nc	Permis de recherche
233	WOULA Mining Sarl	Nc	Permis de recherche
234	Sté d'Achat et de vente d'or artisanal	Nc	Nc
235	Axelle Business And Trading SARL (AXBT)	Nc	PSEM
236	B G Africa SARL	Nc	AEISC
237	KABOUI Akanon Maixent Emmanuel	Nc	Nc
238	CHERIFA HOLDING	00088713H	Nc
239	WENNA SONGDO SARL	Nc	Nc
240	Comptoir des Métaux Précieux (CMP) SARL	Nc	AEASM
241	OUEDRAOGO JEROME	Nc	Permis de recherche
242	GOLD FIELDS BURKINA FASO SARL	00000163H	Nc
243	TRADECOM INDUSTRIES	00022865T	Nc
244	GROUPE EAU ET INGENIERIE SOCIALE (GEIS)	00023680M	Nc
245	SAVADOGO MAHAMADOU	Nc	Nc
246	OUEDRAOGO HAMIDOU	Nc	AEASM
247	ORAFRIC SARL	00041973C	Nc
248	SANOUE KARIME	Nc	Permis de recherche
249	SAWADOGO DJINGRY	Nc	Nc
250	Carrières, Mines, Travaux Publics	Nc	Nc
251	Ressources Ferke SARL	00058715F	Permis de recherche
252	MEDA GUINSONBAGO	Nc	Nc
253	PLANETTE GOLD SARL	00049556L	Nc
254	BOUNKOUNGOU IBRASSMA	00109952D	Nc
255	COMPAGNIE D'EXPLOITATION MINIÈRE À GRANDE ECHELLE	00028348D	Nc
256	AR. PA. RI. CAVO	Nc	Nc
257	SONAF SA	Nc	AEISC
258	COMPTOIR BURKINABE DE METAUX PRECIEUX	00040644T	Nc
259	SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE KORGA	Nc	Nc
260	TRANSBURKINA MINING	00077054U	Nc
261	GOLDEN STONE OF AFRICA	00103392Y	Nc
262	MANUFACTURE DES HUILES DU FASO, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE	00080029D	Nc

N°	Nom	IFU	Activité
263	ABANTO MINING	00088473W	Nc
264	OUEDRAOGO Osseni	Nc	Nc
265	NANA BOUREIMA	Nc	Nc
266	BOUGOUMPINGA SEYDOU	Nc	AEASM
267	SANKARA Assane	Nc	Nc
268	PAFASNAM ADAMA	Nc	Nc
269	OUEDRAOGO KARIM	Nc	AEASM
270	KINDO Daouda	Nc	Nc
271	ORCOSARA SARL	Nc	Nc
272	TOUGOUMA KOKO - OR SARL	00081191E	Nc
273	SOMIDAM	Nc	Nc
274	Napon Sarllif	Nc	Permis de recherche
275	PATENE SANNUM SARL	Nc	Nc
276	RAFMOH GOLD SARL	Nc	Nc
277	BURKINA CONTEMPORAIN DE SECURITE	00091800Y	Nc
278	CIMBURKINA	Nc	AEISC
279	CIM FASO	Nc	Nc
280	BURKINA SECURITY PLUS	00095143W	Nc
281	PARTENARIAT NATIONAL DE L'EAU DU BF	00048556T	Nc
282	Zallé et frères (SOZAF) Sarl	Nc	Nc
283	SOCIETE DE TRANSPORT ET D'EXPLOITATION MINIÈRE	00021338X	Nc
284	AUSTRAL SARL	Nc	Nc
285	COMPTOIR D'ACHAT D'OR LAAFI LA BOUMBOU OR SARL	Nc	Nc
286	Burkina Mine SARL	Nc	Permis de recherche
287	ZENI MINERAL SARL	00100851F	Nc
288	RUEGGER René Julien	Nc	Nc
289	OUEDRAOGO ALIDOU	Nc	Nc
290	HIDDEN RESOURCES	00075036G	Nc
291	Tropic Agro Chem	Nc	AEISC
292	COMPTOIR D'ACHAT D'OR BURKINA COUNTER	Nc	Nc
293	ABC MINING	Nc	Nc
294	OUEDRAOGO ISSA PARATE	Nc	Nc
295	Notre Terre	Nc	Nc
296	OUEDRAOGO MOUSSA	Nc	Nc
297	OUATTARA ISSA	Nc	Nc
298	SANGUIE Exploration	Nc	Nc
299	VOLTA RESOURCES MANAGEMENT SA	Nc	Nc
300	COMPTOIR D'ACHAT D'OR LAAFI LA BOUM	Nc	Nc
301	Comptoir d'achat d'or Burkina Gold Trading Sarl	Nc	Nc
302	DJAURUM	Nc	Nc
303	AXHIS Mining Sarl	Nc	Nc
304	KIETEGA ADAMA	Nc	Nc
305	COOPERATIVE DES EXPL. ART.DES MINES	Nc	Nc
306	Ô YEMBOIDO	00041792E	Nc
307	SAHEL FORAGE SA	Nc	Nc
308	SAWADOGO SOUMAILA	Nc	Nc
309	SAWADOGO Rasmané	Nc	Permis de recherche
310	ADRIATIC GOLD RESSOURCES SARL	Nc	Nc
311	BEAU- SOLIDE	Nc	Nc
312	KARAMBIRI Yacouba	Nc	Nc
313	CLAUDE MININGOU	Nc	Nc
314	KINDO HAROUNA	Nc	Nc

N°	Nom	IFU	Activité
315	COMPAORE K. NADEGE	Nc	Nc
316	GOLDMAY	00107426R	Nc
317	SAWADOGO Balguissa	Nc	Nc
318	SIMBORO DAOUDA	Nc	Nc
319	SOMIBUD	Nc	Nc
320	Soom Sore SARL	Nc	PSEM
321	Somda Adolph	Nc	Nc
322	NAC GROUP INTERNATIONAL SARL	Nc	Nc
323	ZIDA ROLAND OLIVIER	Nc	Nc
324	GENERALE DES EXPERTISES ET DE L'IMM	Nc	Nc
325	Dohoun or Sarl	Nc	Nc
326	BURKINA GOLD GROUP	Nc	Nc
327	BOUBACAR LANKOANDE	00103394V	Nc
328	CORISKA	Nc	Nc
329	SAREM	Nc	Nc
330	SOGODOGO MOUSSA	Nc	Nc
331	SANOUE Aboubacar	Nc	Nc
332	MEDA Symphorien Souzale	Nc	Nc
333	Ouédraogo Augustin	Nc	Nc
334	TIGAHIRE TIEBELEHIRE KPODJO P.	Nc	Nc
335	MEDA Alain Evarice	Nc	Nc
336	TM-Diffusion	Nc	Nc
337	PREFABRIQUES DU FASO	Nc	Nc
338	NAFA MINING SARL	Nc	Nc
339	PAKMOAGDA Sambo	Nc	Nc
340	Pare Karim	Nc	Permis de recherche
341	MEDA Solange	Nc	Nc
342	KABORE Nomwendé	Nc	Nc
343	BASSOLE Boubié Alexandre	Nc	Nc
344	ETS SARL	Nc	Nc
345	BADINI O. Alassane	Nc	Nc
346	ASTRAL EXPLOITATION SARL	Nc	Nc
347	Issouf DONLE	Nc	Nc
348	COMPAORE NOUFOU	Nc	Nc
349	COMPAORE P. Rémi	Nc	Nc
350	Barry Ibrahim	Nc	Nc
351	KINDI Sidi Ahmed	Nc	Nc
352	HIEN Sié Blaise	Nc	Nc
353	SAHEL DECOR	Nc	Nc
354	T.T. Mining	Nc	Nc
355	Rosette C. RIFFARD-NACRO	Nc	Nc
356	VAL CONSTRUCTIONS	Nc	Nc
357	SOME Mathias	Nc	Nc
358	OUEDRAOGO Abdoul Ismael	Nc	Nc
359	SAWADOGO YASSIA	Nc	Nc
360	ZONGO Jacques Teegawende	Nc	Nc
361	Société Minière du Nord Sarl	Nc	Nc
362	Simon Or Sarl	Nc	Nc
363	SAVADOGO Mamouna	Nc	Nc
364	MOROU FRANCOIS OUEDRAOGO	Nc	Nc
365	Yelhy Technology Africa SA	Nc	Nc
366	YODA RICHARD	Nc	Nc
367	PFO AFRICA BURKINA FASO	Nc	Nc

N°	Nom	IFU	Activité
368	NIGNAN Baliby Y. Didier	Nc	Nc
369	SOGEMHA Négoce International	Nc	Nc
370	WANGRAWA FATIMATA	Nc	Nc
371	OUEDRAOGO ACHILLE THIERRY	Nc	Nc
372	SOBIF	Nc	Nc
373	MASSA Capital	Nc	Nc
374	KONDA WAHABOU	Nc	Nc
375	ZONGO W. ELLA CHRISTINE	Nc	Nc
376	TRAORE Diakalia	Nc	Nc
377	West African Construction & Manuf.	Nc	Nc
378	OUEDRAOGO Tinga Charles	Nc	Nc
379	OPTION K	Nc	Nc
380	TRAORE Kélémorey	Nc	Nc
381	SOEREX MINES- BURKINA	Nc	Nc
382	OUEDROGO Mamadou	Nc	Nc
383	Lank Gold Operation	Nc	Nc
384	YODA MOHAWOYA	Nc	Nc
385	SAWADOGO BOUREIMA	Nc	Nc
386	OR -Dohoun Sarl	Nc	Nc
387	ZALLE Sayouba	Nc	Nc
388	PINSAPO GOLD SA	Nc	Nc
389	ZONGO Ange Jean Baptiste	Nc	Nc
390	NIKIEMA T. Paul	Nc	Nc
391	Comptoir Astral Sarl	Nc	Nc
392	KIEMA Saidou	Nc	Nc
393	COMIGOLD SA	Nc	Permis de recherche
394	Hamdane-Or	Nc	Nc
395	HEMA DIEUDONNE SALIF	Nc	Nc
396	BG-SOLUTION	Nc	Nc
397	KAFANDO Maxime	Nc	Nc
398	KARI OR SARL	Nc	Nc
399	COMPAGNIE AFRICAINE DE TP	Nc	Nc
400	ASMEC SARL	Nc	Nc
401	ALTEIA SARL	Nc	Nc
402	KINDO ADAMA	Nc	Nc
403	EQUAHF Wend Panga	Nc	Nc
404	GREAT WALL ROCK MINING LIMITED	Nc	Nc
405	KABORE SAGADO THEODORE	Nc	Nc
406	IBRANGO Denis	Nc	Nc
407	BANSE Martin	Nc	Nc
408	KADIO JACQUES ANDRE	Nc	Nc
409	BAKOANE Moumouni	Nc	Nc
410	AGEMIN SAS	Nc	Nc
411	Groupe AIB	Nc	Nc
412	China Longfa Sarl	Nc	Nc
413	Diaurum	Nc	Nc
414	COMPTOIR D'ACHAT D'OR B. GOLD COUNTER	Nc	Nc
415	Euskalor	Nc	Nc
416	ICA	Nc	Nc
417	IDANI Malebdi dit Sayouba	Nc	Nc
418	SAVEXOM MINING	00118200T	Nc
419	Societe des Mines de Belahouro (SMB) SA	00011610K	Permis d'exploitation industrielle

Nc : Non communiqué

### Annexe 3 - Structure de capital et propriété réelle des sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement

Société	Actionnaire	%	Nationalité de l'Entité	L'entité est-elle cotée en bourse, ou filiale à 100 % d'une Entreprise cotée en bourse ? (Oui/non)	Si Oui - Place boursière	Propriété réelle (PR) /lien vers la documentation sur les PR
IAMGOLD CORPORATION - ESSAKANE SA	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a
	IAMGOLD CORPORATION - ESSAKANE SA	90%	Canadienne	Oui	T.S.E. Toronto Stock Exchange N.Y.S.E. - New York Stock Exchange	<a href="https://www.sedar.com/Fin dCompanyDocuments.do">FINAL-IMG-2020-Management-Information-Circular-May-29-2020-(1).pdf (q4cdn.com)</a>
BISSA GOLD SA	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a
	BISSA GOLD SA	90%	Canadienne	Oui	Londres	NC
SEMAFOU BURKINA FASO SA	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a
	SEMAFO	86%	Canadienne	Oui	Toronto	NC
	OUEDRAOGO ELIE	1%	Burkinabè	N/a	N/a	N/a
	DESORMEAUX B.	1%	Canadienne	N/a	N/a	N/a
	MILETTE MARTIN	1%	Canadienne	N/a	N/a	N/a
	MORYOUSSEF P.	1%	Canadienne	N/a	N/a	N/a
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	Endeavour Mining	100%	Canadienne	Oui	Toronto (TSX) <a href="https://www.endeavourmining.com/investors/share-price/default.aspx">https://www.endeavourmining.com/investors/share-price/default.aspx</a>	<a href="https://www.sedar.com/Fin dCompanyDocuments.do">https://www.sedar.com/Fin dCompanyDocuments.do</a>
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a
	Endeavour Mining	90%	Canadienne	Oui	Toronto (TSX)	<a href="https://www.sedar.com/Fin dCompanyDocuments.do">https://www.sedar.com/Fin dCompanyDocuments.do</a>
RIVERSTONE KARMA SA	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a
	Endeavour Mining	90%	Canadienne	Canadienne	Oui	Toronto (TSX) <a href="https://www.endeavourmining.com/investors/share-price/default.aspx">https://www.endeavourmining.com/investors/share-price/default.aspx</a>
SEMAFOU BOUNGOU	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a
	SEMAFO INC	90%	Canadienne	Oui	Toronto	NC
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a
	Avesoro	90%	Turquie	Non	N/A	<a href="https://avesoro.com/corporate/board/">https://avesoro.com/corporate/board/</a> <a href="https://www.roxgold.com/about-us/leadership/default.aspx">https://www.roxgold.com/about-us/leadership/default.aspx</a>
ROXGOLD SANU SA	ROXGOLD INC	100%	Canadienne	Oui	Toronto	<a href="https://www.roxgold.com/about-us/leadership/default.aspx">https://www.roxgold.com/about-us/leadership/default.aspx</a>
SOMITA SA (*)	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a

Société	Actionnaire	%	Nationalité de l'Entité	L'entité est-elle cotée en bourse, ou filiale à 100 % d'une Entreprise cotée en bourse ? (Oui/non)	Si Oui - Place boursière	Propriété réelle (PR) / lien vers la documentation sur les PR
	HRG	90%	Canadienne	Oui	Londres	NC
	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	BOUNDARY VENTURES LIMITED FILIALE 100% DE TREVALI	90%	Bermuda	Oui	Toronto	<a href="https://www.zonebourse.com/cours/action/TREVALI-MINING-CORPORATION-6714470/societe/">https://www.zonebourse.com/cours/action/TREVALI-MINING-CORPORATION-6714470/societe/</a>
	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a
NETIANA MINING COMPANY (NMC)	Jersey Natiana Mining Ltd	90%	Jersey	Non	NC	NC
	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	TERANGA GOLD CORPORATION	90%	Canadienne	Oui	Toronto	<a href="https://www.zonebourse.com/cours/action/TERANGA-GOLD-CORPORATION-6864864/societe/">https://www.zonebourse.com/cours/action/TERANGA-GOLD-CORPORATION-6864864/societe/</a>
	Etat burkinabé	10%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a
Société des Mines de Sanbrado	CHANNEL RESOURCES	90%	NC	NC	NC	NC
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	ROXGOLD INC	100%	Canadienne	OUI	Toronto	<a href="https://www.roxgold.com/about-us/leadership/default.aspx">https://www.roxgold.com/about-us/leadership/default.aspx</a>
Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)	Etat burkinabé	100%	Burkina Faso	N/a	N/a	N/a

Nc : Non communiqué.

N/a : non applicable.

## Annexe 4 - Fiabilisation des déclarations

Société	Formulaires de Déclaration			Etats Financiers		Fiabilité Globale
	Excel	Signé	Certifié	EF 2019 certifiés par un CAC	Rapport d'audit ou lettre d'affirmation du CAC envoyé	
ESSAKANE SA	Oui	Oui	Oui	Oui	Lettre d'affirmation	Élevé
BISSA GOLD SA	Oui	Non	Non	Oui	Etats financiers certifiés	Faible
SEMAFO BURKINA FASO SA	Oui	Oui	Oui	Oui	Etats financiers certifiés	Élevé
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	Oui	Non	Non	N/a	N/a	Faible
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Oui	Non	Non	Oui	Lettre d'affirmation	Faible
RIVERSTONE KARMA SA	Oui	Non	Non	Nc	Nc	Faible
SEMAFO BOUNGOU SA	Oui	Oui	Oui	Oui	Etats financiers certifiés	Élevé
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Oui	Oui	Oui	Oui	Rapport d'audit	Élevé
ROXGOLD SANU SA	Oui	Oui	Oui	Oui	Etats financiers certifiés	Élevé
SOMITA SA	Oui	Non	Non	Oui	Etats financiers certifiés	Faible
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	Oui	Oui	Oui	Oui	Rapport d'audit	Élevé
NETIANA MINING COMPANY (NMC)	Oui	Oui	Oui	Oui	Rapport d'audit	Élevé
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Oui	Oui	Oui	Oui	Rapport d'audit	Élevé
Société des Mines de Sanbrado	Oui	Oui	Oui	Oui	Rapport d'audit	Élevé
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	Oui	Oui	Oui	Nc	Nc	Moyen
Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)	Oui	Oui	Oui	Oui	Rapport d'audit	Élevé

*Nc : Non communiqué.*

*N/a : Non applicable*

## Annexe 5 - Effectif des employés

Sociétés	Statut	Niveau professionnel	Genre	Nationalité		Masse salariale en milliards FCFA
				Burkinabé	Etrangère	
ESSAKANE SA	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	226	107	15,80
			Femmes	33	5	1,41
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	60	1	1,23
			Femmes	24	0	0,44
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	1 708	35	20,90
			Femmes	142	1	1,49
	Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	349		0,66	
		Femmes	117	1	0,21	
	Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	0	0	0
			Femmes	0	0	0
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	0	0	0
			Femmes	0	0	0
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	0	0	0
			Femmes	0	0	0
Employés, ouvriers, apprentis		Hommes	0	0	0	
		Femmes	0	0	0	
<b>Total</b>				<b>2 659</b>	<b>150</b>	<b>42,14</b>
BISSA GOLD SA	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	9	31	2,67
			Femmes	1	3	0,02
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	115	68	7,30
			Femmes	19	3	0,74
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	781	0	6,06
			Femmes	51	0	0,38
	Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	288	0	1,11	
		Femmes	4	0	0,01	
	Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	0	0	0
			Femmes	0	0	0
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	0	0	0
			Femmes	0	0	0
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	0	0	0
			Femmes	0	0	0
Employés, ouvriers, apprentis		Hommes	126	0	0,04	
		Femmes	1	0	0,00	
<b>Total</b>				<b>1 395</b>	<b>105</b>	<b>18,33</b>
SEMAFOU BURKINA FASO	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	1	0	Nc
			Femmes	0	0	Nc

Sociétés	Statut	Niveau professionnel	Genre	Nationalité		Masse salariale en milliards FCFA
				Burkinabé	Etrangère	
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	25	0	Nc
			Femmes	0	0	Nc
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	0	0	Nc
			Femmes	0	0	Nc
		Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	32	0	Nc
			Femmes	0	0	Nc
	Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	33	0	Nc
			Femmes	1	0	Nc
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	154	0	Nc
			Femmes	3	0	Nc
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	0	0	Nc
			Femmes	0	0	Nc
		Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	481	0	Nc
			Femmes	2	0	Nc
<b>Total</b>				<b>732</b>	<b>0</b>	<b>Nc</b>
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	Nc	Nc	Nc
			Femmes	Nc	Nc	Nc
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	Nc	Nc	Nc
			Femmes	Nc	Nc	Nc
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	Nc	Nc	Nc
			Femmes	Nc	Nc	Nc
	Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	Nc	Nc	Nc	
		Femmes	Nc	Nc	Nc	
	Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	Nc	Nc	Nc
			Femmes	Nc	Nc	Nc
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	Nc	Nc	Nc
			Femmes	Nc	Nc	Nc
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	Nc	Nc	Nc
			Femmes	Nc	Nc	Nc
Employés, ouvriers, apprentis		Hommes	Nc	Nc	Nc	
		Femmes	Nc	Nc	Nc	
<b>Total</b>				<b>Nc</b>	<b>Nc</b>	<b>Nc</b>
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	21	17	2,90
			Femmes	0	0	0
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	0	57	3,20
			Femmes	0	0	0
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	179	0	2,30
			Femmes	0	0	0
Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	762	0	8,40		

Sociétés	Statut	Niveau professionnel	Genre	Nationalité		Masse salariale en milliards FCFA
				Burkinabé	Etrangère	
	Contractuels	Cadres supérieurs	Femmes	0	0	0
			Hommes	0	0	0
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Femmes	4	0	0,80
			Hommes	0	0	0
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Femmes	0	0	0
			Hommes	0	0	0
		Employés, ouvriers, apprentis	Femmes	18	0	0,26
			Hommes	0	0	0
<b>Total</b>				<b>78</b>	<b>0</b>	<b>0,70</b>
				<b>1 062</b>	<b>74</b>	<b>18,56</b>
RIVERSTONE KARMA SA	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	6	35	2,63
			Femmes	1	3	0,20
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	24	16	1,38
			Femmes	0	0	0
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	268	0	3,07
			Femmes	18	0	0,22
	Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	518	0	2,42	
		Femmes	28	0	0,09	
	Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	0	0	0
			Femmes	0	0	0
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	0	0	0
			Femmes	0	0	0
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	0	0	0
			Femmes	0	0	0
Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	0	0	0		
	Femmes	0	0	0		
<b>Total</b>				<b>863</b>	<b>54</b>	<b>10,01</b>
SEMAFO BOUNGOU SA	Nc	Nc	Hommes	231	42	Nc
			Femmes	13	0	Nc
<b>Total</b>				<b>244</b>	<b>42</b>	<b>Nc</b>
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	34	5	1,71
			Femmes	1	0	0,02
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	98	0	2,13
			Femmes	1	0	0,01
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	307	0	3,11
			Femmes	6	0	0,04
		Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	656	0	2,44
			Femmes	40	0	0,20

Sociétés	Statut	Niveau professionnel	Genre	Nationalité		Masse salariale en milliards FCFA		
				Burkinabé	Etrangère			
	Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	0	0	0		
			Femmes	0	0	0		
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	0	0	0		
			Femmes	0	0	0		
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	0	0	0		
			Femmes	0	0	0		
		Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	0	0	0		
			Femmes	0	0	0		
		<b>Total</b>				<b>1 143</b>	<b>5</b>	<b>9,66</b>
		ROXGOLD SANU SA	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	98	41	1,00
Femmes	20				0	0,21		
Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes			118	0	0,86		
	Femmes			24	0	0,11		
Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes			86	0	0,24		
	Femmes			4	0	0,01		
Employés, ouvriers, apprentis	Hommes		13	0	0,02			
	Femmes		0	0	0			
Contractuels	Cadres supérieurs		Hommes	0	0	0		
			Femmes	0	0	0		
	Techniciens supérieurs et cadres moyens		Hommes	0	0	0		
			Femmes	0	0	0		
	Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés		Hommes	0	0	0		
			Femmes	0	0	0		
Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	0	0	0				
	Femmes	0	0	0				
<b>Total</b>				<b>363</b>	<b>41</b>	<b>2,45</b>		
SOMITA SA	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	42	22	3,43		
			Femmes	2	4	0,45		
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	68	0	1,23		
			Femmes	4	0	0,06		
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	518	0	5,05		
			Femmes	16	0	0,14		
	Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	56	0	0,32			
		Femmes	5	0	0,03			
	Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	0	0	0		
			Femmes	0	0	0		
Techniciens supérieurs et cadres moyens		Hommes	0	0	0			
		Femmes	0	0	0			
Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	0	0	0				

Sociétés	Statut	Niveau professionnel	Genre	Nationalité		Masse salariale en milliards FCFA	
				Burkinabé	Etrangère		
			Femmes	0	0	0	
		Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
<b>Total</b>				<b>711</b>	<b>26</b>	<b>10,71</b>	
NANTOU MINING BF SA	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	14	18	Nc	
			Femmes	3	0	Nc	
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	24	0	Nc	
			Femmes	3	0	Nc	
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	55	0	Nc	
			Femmes	5	0	Nc	
	Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	215	0	Nc		
		Femmes	6	0	Nc		
	Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
		Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
<b>Total</b>				<b>325</b>	<b>18</b>	<b>5,8</b>	
NETIANA MINING COMPANY (NMC)		Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	1	0	0,03
	Femmes			0	0	0	
	Techniciens supérieurs et cadres moyens		Hommes	15	1	0,18	
			Femmes	0	0	0	
	Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés		Hommes	26	5	0,18	
			Femmes	0	0	0	
	Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	188	0	0,35		
		Femmes	13	0	0,23		
	Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
		Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
<b>Total</b>				<b>243</b>	<b>6</b>	<b>0,97</b>	

Sociétés	Statut	Niveau professionnel	Genre	Nationalité		Masse salariale en milliards FCFA	
				Burkinabé	Etrangère		
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	7	0	0,28	
			Femmes	2	0	0,05	
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
	Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	0	0	0		
		Femmes	0	0	0		
	Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	111	67	1,40	
			Femmes	32	4	0,06	
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	123	0	0,59	
			Femmes	0	0	0	
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	74	0	0,32	
			Femmes	0	0	0	
Employés, ouvriers, apprentis		Hommes	0	0	0		
		Femmes	0	0	0		
<b>Total</b>				<b>349</b>	<b>71</b>	<b>2,70</b>	
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	Nc	Nc	Nc	
			Femmes	Nc	Nc	Nc	
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	Nc	Nc	Nc	
			Femmes	Nc	Nc	Nc	
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	Nc	Nc	Nc	
			Femmes	Nc	Nc	Nc	
	Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	Nc	Nc	Nc		
		Femmes	Nc	Nc	Nc		
	Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	Nc	Nc	Nc	
			Femmes	Nc	Nc	Nc	
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	Nc	Nc	Nc	
			Femmes	Nc	Nc	Nc	
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	Nc	Nc	Nc	
			Femmes	Nc	Nc	Nc	
		Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	Nc	Nc	Nc	
			Femmes	Nc	Nc	Nc	
	<b>Total</b>				<b>Nc</b>	<b>Nc</b>	<b>Nc</b>
	Société des Mines de Sanbrado	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	0	0	0
Femmes				0	0	0	
Techniciens supérieurs et cadres moyens			Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	
Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés			Hommes	0	0	0	
			Femmes	0	0	0	

Sociétés	Statut	Niveau professionnel	Genre	Nationalité		Masse salariale en milliards FCFA	
				Burkinabé	Etrangère		
		Employés, ouvriers, apprentis	Femmes	0	0	0	
			Hommes	0	0	0	
		Contractuels	Cadres supérieurs	Hommes	14	27	Nc
				Femmes	4	5	Nc
			Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	30	0	Nc
				Femmes	14	0	Nc
	Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés		Hommes	76	0	Nc	
			Femmes	22	0	Nc	
	Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	144	0	Nc		
		Femmes	18	0	Nc		
	<b>Total</b>				<b>322</b>	<b>32</b>	<b>Nc</b>
	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)	Permanents	Cadres supérieurs	Hommes	3	0	0,08
Femmes				0	0		
Techniciens supérieurs et cadres moyens			Hommes	2	0		
			Femmes	2	0		
Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés			Hommes	6	0		
			Femmes	0	0		
Employés, ouvriers, apprentis			Hommes	6	0		
			Femmes	0	0		
Contractuels		Cadres supérieurs	Hommes	1	0		
			Femmes	0	0		
		Techniciens supérieurs et cadres moyens	Hommes	0	0		
			Femmes	0	0		
		Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés	Hommes	0	0		
			Femmes	0	0		
Employés, ouvriers, apprentis	Hommes	0	0				
	Femmes	0	0				
<b>Total</b>				<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0,08</b>	
<b>Total Général</b>				<b>10 431</b>	<b>624</b>	<b>115,61</b>	

Nc : Non communiqué.

## Annexe 6 - Paiements sociaux obligatoires

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région / Commune du bénéficiaire	Nature	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)		Base juridique du paiement (Réf de la convention, Arrêté, décret, etc..)
				Montant	Date	Description	Coût du Projet encouru durant 2019	
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	CONSTRUCTION COMMISSARIAT ESSAKANE VILLAGE	144 118 132	Néant	Néant	Néant	Nc
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	Démolition et reconstruction des maisons du RAP 1	35 731 519	Néant	Néant	Néant	Nc
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	Démolition et reconstruction des maisons du RAP 1	100 163 888	Néant	Néant	Néant	Nc
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	Démolition et reconstruction des maisons du RAP 1	73 327 791	Néant	Néant	Néant	Nc
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	Démolition et reconstruction des maisons du RAP 1	110 461 520	Néant	Néant	Néant	Nc
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	REALISATION D'UNE ETUDE ET DIAGNOSTIC DES MAISONS RAP1	35 280 000	Néant	Néant	Néant	Nc
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	Démolition et reconstruction de 150 maisons du RAP 1	103 216 876	Néant	Néant	Néant	Nc
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	Prise en charge des leaders pour l'identification des maisons	130 000	Néant	Néant	Néant	Nc
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	Raccordement en eau et en électricité du commissariat d'Essakane	9 043 430	Néant	Néant	Néant	Nc
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	ETUDE DE REFERENCE SUR L'ETAT DES HABITATS AUX ALENTOURS DE LA FOSSE DE FALAGOUNTOU	16 054 290	Néant	Néant	Néant	Nc
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	ETUDES ANTHROPOLOGIQUE	16 048 000	Néant	Néant	Néant	Nc
ESSAKANE SA	Nc	Essakane / OUDALAN	REALISATION DE L'ETUDE DE CONFORTATION ET D'ACHEVEMENT DE LA PISTE RURALE DE PETABARABE OUDALAN	9 500 000	Néant	Néant	Néant	Nc
SEMAFO BURKINA	Nc	Nc	Éducation	197 349 823	Nc	Néant	Néant	Nc
SEMAFO BURKINA	Nc	Nc	Agriculture	126 038 982	Nc	Néant	Néant	Nc
SEMAFO BURKINA	Nc	Nc	Santé	122 009 392	Nc	Néant	Néant	Nc
SEMAFO BURKINA	Nc	Nc	Soutien à la production	22 680 500	Nc	Néant	Néant	Nc
SEMAFO BURKINA	Nc	Nc	Dons divers	2 668 098	Nc	Néant	Néant	Nc

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région /Commune du bénéficiaire	Nature	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)		Base juridique du paiement (Réf de la convention, Arrêté, décret, etc..)
				Montant	Date	Description	Coût du Projet encouru durant 2019	
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Comité de suivi et de liaison (CSL)	Région des Hauts-Bassins, Commune de Houndé	Prise en charge des frais de session et des frais des activités des sous-commissions	20 740 000	2019	Néant	Néant	Décret 2012-482/PRES/PM/MCE/MEF/MATDS du 7 juin 2012, portant création, attributions et fonctionnement des cadres de concertations régionaux du secteur des mines et des carrières
<b>Total</b>				<b>1 144 562 241</b>				

Nc : Non communiqué

## Annexe 7 - Paiements sociaux volontaires

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	Commune de Falagountou	Appui au financement PCD	2019	208 707 500	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	Commune de Falagountou	Appui au financement PCD	2019	183 076 139	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	Commune de Falagountou	Installation de climatiseurs et brasseurs/ CSPS Goulgountou	2019	24 008 200	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	Commune de Dori	Appui au financement PCD	2019	89 980 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Education/culture	Commune de Dori	Appui aux activités sportives et culturelles	2019	13 889 264	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	Commune de Markoye	Appui au financement PCD	2019	119 647 497	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	Conseil régional du Sahel	Appui au financement PRD	2019	478 090 028	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Education/culture	Conseil régional du Sahel	Appui à l'Université de Dori	2019	100 000 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	Ministère de l'enseignement supérieur	Achat d'équipements pour l'école supérieure de FADA N'GOURMA (INSI-F) et DORI (CUPD)	2019	300 000 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	Groupement O2/AGETIB	CONTRIBUTION IAMGOLD POUR LA ROUTE DORI-ESSAKANE	2019	700 000 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	Back charge camp BONKOUNGOU	Travaux d'entretien routier	2019	3 986 500	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	EDOUARD - GROUPE HBR	Travaux de réfection de pont	2019	5 040 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	FONDATION ONE DROP	Paiement ECED	2019	468 016 534	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Santé	Cellal Rewbes	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE	2019	988 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Santé	Mballa Sukaabe	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION	2019	3 473 250	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
ESSAKANE SA	Nc	Santé	Gaham bani	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LA MALNUTRITION SA/Falagountou	2019	4 167 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Santé	Kandu Kani	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME ET LA TUBERCULOSE	2019	6 945 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Santé	Tassaght	MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME	2019	4 250 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Santé	Medical Compelxe Service MCS	EVALUATION DE PROGRAMMES SANITAIRES AU NIVEAU DE LA ZONE 1 DE LA MINE D'ESSAKANE SA	2019	15 880 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	UNIVERSEL DES TRAVAUX ELECTRIQUES	Installation solaire au CHR de Dori	2019	111 597 374	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	PRODUCTION ELEVAGE LOCATION	APPUI TECHNIQUE AU JARDIN MARAICHER DE DAMBAM	2019	4 663 500	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	Bancé Salam	Réparation des systèmes d'irrigation et appui à la production dans les jardins maraichers	2019	9 473 500	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	Talatou Construction	Réalisation des travaux dans les jardins suivants : Marganta, Pétabarabé Séno	2019	8 037 083	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	BURKINA TRADING INTERNATIONA	Réparation du Système solaire de Marganta	2019	1 685 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	Planet Technologie	Réparation du Système solaire de Pétabarabé Oudalan	2019	1 565 100	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Agriculture et élevage	INERA	ESS2018-303-INERA - EVALUATION DE LA PRODUCTIVITE AGRICOLE DES AFFECTES ET NON AFFECTES DU PAR-2.	2019	7 700 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	Nc	Mise en œuvre du projet fonds fer	2019	34 397 330	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Santé	Nc	Distribution de kits lave main	2019	980 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	Tondikara	Curage des caniveaux d'Essakane site	2019	8 760 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	Ets Bagian et Frères	Achats de matériel de curage des caniveaux	2019	1 004 500	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	Communautés	Curage des caniveaux d'Essakane site	2019	3 685 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Renforcement de capacités	ANPE (L'Agence Nationale Pour l'Emploi)	FORMATION DE QUARANTES ORPAILLEURS PAR L'ANPE	2019	8 000 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Education/culture	RESTAURANT LA CAUSETTE	RESTAURATION ORPAILLEURS ANPE	2019	99 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Education/culture	CEB Falagountou et Gorom	Projet Alphabétisation en français fondamental	2019	10 938 530	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Education/culture	Nc	Bourses au CANADA	2019	34 754 334	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Education/culture	Nc	Paie des stagiaires	2019	93 429 280	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Education/culture	Nc	Appuis aux examens à l'école primaire	2019	1 072 400	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Renforcement de capacités	Nc	Formation 40 orpailleurs (santé et sécurité, stage)	2019	2 244 023	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	Nc	Sécurité et forces de défenses	2019	110 977 454	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	ASSOCIATION KANDOU BANI	Mise en œuvre du projet Laabi Jam sécurité routière	2019	860 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	ASSOCIATION NJAYRI DORI,	Mise en œuvre du projet Laabi Jam sécurité routière	2019	3 946 250	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	COMITE DES JEUNES DE FALAGOUNTO	Mise en œuvre du projet Laabi Jam sécurité routière	2019	860 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	ACDO	Mise en œuvre du projet Laabi Jam sécurité routière	2019	2 777 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	APERRE	Mise en œuvre du projet Laabi Jam sécurité routière	2019	2 385 500	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	ADESJ	Mise en œuvre du projet Laabi Jam sécurité routière	2019	1 285 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	COMITE DES JEUNES D'ESSAKANE SITE ASS VILLAGEOIS	Mise en œuvre du projet Laabi Jam sécurité routière	2019	2 574 250	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Infrastructure/équipement	DEVELOP BANIZOUMBOU DE MARKOYE	Mise en œuvre du projet Laabi Jam sécurité routière	2019	1 500 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Renforcement de capacités	Chambre Régionale d'Agriculture de la Région du Sahel	Renforcement des capacités des membres consulaires de la chambre régionale d'agriculture de la région du Sahel	2019	5 165 875	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	Nc	Courrier d'appui financier pour le transport des représentants de Falagountou vers la commune de Zambo	2019	1 247 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	Commune de Gotom	Appui financier pour l'organisation de la journée de redevabilité de la commune de Gorom Gorom	2019	7 000 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	Commune de Falagountou	Hébergements des sinistres de la commune de Falagountou	2019	3 600 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	Nc	Dons	2019	41 055 630	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Agriculture et élevage	Aklar	Fourniture de semences au profit de la forêt villageoise	2019	5 900 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	Quind Lasida Service	Labour de la forêt villageoise	2019	2 000 000	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Appui divers	ETABLISSEMENT SAINT ALBERT - ESA	REALISATION CLOTURE & PARCELLAGE	2019	5 399 916	Néant	Néant
ESSAKANE SA	Nc	Renforcement de capacités	A2N	Mise en place et la formation 5 COGES dans les villages de la mine d'Essakane	2019	7 859 150	Néant	Néant
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	GUIBARE	Construction du laboratoire, du logement du medecin et de la salle de consultation du medecin.	2019	Néant	Néant	44 807 886

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	GUIBARE	Construction et équipement de commissariat de Guibaré	2019	Néant	Néant	47 199 883
BISSA GOLD SA	Population	Santé	GUIBARE	Tricycle ambulance pour Bolin	2019	Néant	Néant	1 534 000
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	GUIBARE	Tables-bancs (130) et mobiliers de bureau + réparation d'anciens tables-bancs pour l'école de Gouggré	2019	Néant	Néant	6 581 450
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	GUIBARE	Clôture du logement des enseignants et du domaine scolaire de Gouggré	2019	Néant	Néant	20 382 140
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	GUIBARE	Constructions de 2 latrines scolaires à 4 postes à Gouggré	2019	Néant	Néant	7 119 872
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	GUIBARE	Réparations à l'école de Gouggré + logements enseignants	2019	Néant	Néant	1 872 660
BISSA GOLD SA	Population	Appui divers	GUIBARE	Projet d'embouche ovine	2019	Néant	Néant	2 360 000
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	GUIBARE	Réalisation d'un forage	2019	Néant	Néant	6 490 000
BISSA GOLD SA	Population	Appui divers	MANE	Réfection de la banque à céréales de Tanzengo	2019	Néant	Néant	2 271 559
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	MANE	Construction d'un parc à vaccination	2019	Néant	Néant	4 178 588
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	MANE	Construction de deux (02) banques de céréales	2019	Néant	Néant	11 809 900
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	MANE	Réfection de l'école de Bouly	2019	Néant	Néant	7 997 716
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	MANE	Réfection de l'école de Namentenga	2019	Néant	Néant	7 997 716
BISSA GOLD SA	Population	Appui divers	MANE	Réhabilitation de la Préfecture de Mané	2019	Néant	Néant	7 140 160
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	MANE	Construction de la clôture du Commissariat de Mané	2019	Néant	Néant	6 622 396
BISSA GOLD SA	Population	Santé	MANE	Acquisition d'une ambulance	2019	Néant	Néant	14 986 000
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	MANE	Acquisition de 450 tables-bancs	2019	Néant	Néant	17 257 500
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	MANE	Réalisation de 3 forages	2019	Néant	Néant	17 843 813

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
BISSA GOLD SA	Population	Renforcement de capacités	MANE	Formation des femmes (foyers améliorés, saponification, tissa)	2019	Néant	Néant	5 900 000
BISSA GOLD SA	Population	Appui divers	MANE	Micro crédit	2019	Néant	Néant	16 520 000
BISSA GOLD SA	Population	Appui divers	MANE	Céréales (40 T)	2019	Néant	Néant	6 136 000
BISSA GOLD SA	Population	Appui divers	MANE	Tourteaux (30 T)	2019	Néant	Néant	6 549 000
BISSA GOLD SA	Population	Renforcement de capacités	SABCE	Formation des jeunes en mécanique auto	2019	Néant	Néant	14 160 000
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SABCE	Construction de la maison de la femme de Bissa village	2019	Néant	Néant	14 042 000
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SABCE	Construction d'une école à trois (03) salles de classes + magasin + bureau et une latrine à quatre (04) postes à Sanhoui	2019	Néant	Néant	26 190 783
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SABCE	Equipement et formation des femmes de la commune de Sabcé	2019	Néant	Néant	10 540 940
BISSA GOLD SA	Population	Appui divers	SABCE	Micro crédit	2019	Néant	Néant	11 800 000
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SABCE	Construction de latrines à quatre (04) postes	2019	Néant	Néant	7 485 891
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SABCE	Réalisation de huit (10) forages au profit des villages impactés de la commune de Sabcé	2019	Néant	Néant	64 900 000
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SABCE	Acquisition de fournitures scolaires au profit de la commune de Sabcé	2019	Néant	Néant	13 019 188
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SABCE	Acquisition de tables-bancs au profit de la Mairie de Sabcé (240)	2019	Néant	Néant	8 496 000
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SABCE	Construction d'une école à trois (03) salles de classe + magasin + bureau et une latrine à quatre (04) postes à Bouiga	2019	Néant	Néant	26 576 859
BISSA GOLD SA	Population	Renforcement de capacités	SABCE	Formation des jeunes en aviculture	2019	Néant	Néant	4 956 000

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SABCE	Construction d'une salle de classe à l'école de Imiougou	2019	Néant	Néant	8 377 935
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SABCE	Réhabilitation des toitures de l'école de Souryala	2019	Néant	Néant	5 523 456
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SAMTENZA	Construction d'une école de trois classes + magasin et latrines	2019	Néant	Néant	26 031 650
BISSA GOLD SA	Population	Infrastructure/équipement	SAMTENZA	Construction du palais royal de Samtenga	2019	Néant	Néant	33 836 462
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Personnes vulnérables du Tuy	Appui divers	Hauts-Bassins	Don de vivres	2019	-	Acquisition de vivres et de non vivres au profit des personnes vulnérables	5 960 000
HOUNDE GOLD OPERATION SA	COPROSUR	Appui divers	Hauts-Bassins	Soutien	2019	2 000 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Personnes ressources	Appui divers	Hauts-Bassins et Centre	Dons	2019	-	Panier de cadeaux pour le nouvel an	1 155 000
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Caravane du Réseau des populations des Communes Minières (REPOCOM)	Appui divers	Régions Minières du Burkina Faso	Soutien	2019	1 000 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Gouvernorat Hauts-Bassins	Appui divers	Hauts-Bassins	Soutien pour l'organisation du 8 mars	2019	1 000 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Coordination Provinciale des femmes du TUY	Appui divers	Hauts-Bassins	Soutien pour l'organisation du 8 mars	2019	500 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Mairie de Houndé	Appui divers	Hauts-Bassins	Soutien pour l'organisation du 8 mars	2019	300 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Communauté musulmane de Houndé et Koumbia	Appui divers	Hauts-Bassins	Soutien pour le ramadan	2019	-	Acquisition de sucre et de dattes pour le carême musulman	1 139 000

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Comité d'organisation de la journée culturelle du Tuy à Boni	Education/culture	Hauts-Bassins	Contribution à la journée culturelle du Tuy	2019	500 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Haut-Commissariat	Appui divers	Hauts-Bassins	Soutien au Haut-Commissariat pour une sortie à Samandeni	2019	400 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Député Nabié Nemayé	Appui divers	Hauts-Bassins	Soutien pour l'organisation de la journée de solidarité	2019	1 000 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Mairie de Houndé	Appui divers	Hauts-Bassins	Soutien à la coupe du Maire de Houndé	2019	500 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Haut-Commissariat	Education/culture	Hauts-Bassins	Appui à la journée vacances culture	2019	800 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Association des Elèves et Etudiants du Tuy (AET)	Appui divers	Hauts-Bassins	Appui à la journée de l'excellence	2019	500 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	CMA de Houndé	Appui divers	Hauts-Bassins	Don d'une radiologie	2019	-	Acquisition des équipements au profit du CMA	31 628 575
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Ville de Houndé	Infrastructure/équipement	Hauts-Bassins	Construction d'un forage dans le quartier Biè de Houndé	2019	-	Réalisation au profit des communautés	7 099 500
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Commune de Houndé	Infrastructure/équipement	Hauts-Bassins	Construction d'un forage à Bouéré	2019	-	Réalisation au profit des communautés	6 800 000
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Conseil Régional des Hauts-Bassins	Infrastructure/équipement	Hauts-Bassins	Appui pour la construction du Gouvernorat	2019	35 000 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Commune de Houndé	Infrastructure/équipement	Hauts-Bassins	Projet visant à renforcer l'accès en eau de Houndé : Connection du puit SE1	2019	-	Réalisation en nature au profit de la Commune	17 897 750
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Commune de Houndé	Infrastructure/équipement	Hauts-Bassins	Réparation de 16 pompes à motricité humaine	2019	-	Réalisation en nature au profit de la Commune	6 488 800

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Commune de Koumbia	Infrastructure/équipement	Hauts-Bassins	Réparation de 8 pompes à motricité humaine	2019	-	Réalisation en nature au profit de la Commune	3 497 500
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Commune de Houndé	Appui divers	Hauts-Bassins	Réhabilitation du système d'Approvisionnement en Eau Potable Simplifié (AEPS) au quartier Koho	2019	-	Réalisation en nature au profit de la Commune	3 434 000
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Elèves de la Province du Tuy	Appui divers	Hauts-Bassins	Bourses scolaires	2019	22 000 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Commune de Houndé	Infrastructure/équipement	Hauts-Bassins	Construction d'une école à trois classes équipées à Bouéré B	2019	-	Réalisation en nature au profit de la Commune	19 500 000
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Commune de Houndé	Infrastructure/équipement	Hauts-Bassins	Construction de toilettes à l'école de Houndé, secteur 4	2019	-	Réalisation en nature au profit de la Commune	4 821 105
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Direction Provinciale de l'Agriculture et des Aménagements Hydroagricoles du Tuy	Appui divers	Hauts-Bassins	Suivi des champs des populations affectées par les projets miniers	2019	2 500 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Direction Provinciale des Ressources Animales et Halieutiques du Tuy	Appui divers	Hauts-Bassins	Suivi des projets d'élevage au profit des Personnes Affectées par les projets miniers	2019	1 525 000	Néant	Néant
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Populations Affectées par le Projet (PAP)	Appui divers	Hauts-Bassins	Programme de restauration des moyens de subsistance/Sojà	2019	-	Achat de semence de Sojà au profit des PAP	1 900 000
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Populations Affectées par le Projet (PAP)	Appui divers	Hauts-Bassins	Programme de restauration des moyens de subsistance/Maraîchage	2019	-	Réalisation en nature au profit des PAP	19 602 398

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
RIVERSTONE KARMA SA	Partenaires sociaux	Appui divers	Nc	MAD#008/01 Perdiems & Indemnisations REQ-RC N° 221 ; 226 & 227	24-janv-2019	2 535 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Mairie (Namissiguima)	Appui divers	Nord	Appui Mairie pour Relocalisation des Tombes-Carrière Kao Nord C#2337652	06-févr-2019	2 070 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Gouverneur	Appui divers	Nord	Don pour la 7ème Edition Coupe Gouverneur XOF#1.000.000 Ch#2338233 -	25-févr-2019	1 000 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Mairie (Namissiguima)	Appui divers	Nord	Don Mairie Namissiguima Foire de l'Oignon Mars19 F#1.500.000	12-avr-2019	1 500 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Partenaires Sociaux	Appui divers	Nord	MAD#006/07 Appui Karma à ses Partenaires Locaux/Tabaski 2019	11-juil-2019	3 435 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Associat Jeunesse Songtaaba pour Devp commune namissiguima (AJSD/CN)	Appui divers	Nord	Appui KARMA SA à l'AJSD/CN XOF#12.330.000 FOLIO20090000466 -	06-juil-2019	12 330 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Communauté villageoise de Boulounga	Appui divers	Nord	MAD#007/01 Sacrifices2019 - Boulounga pr Climat Trav. Apaisé	24-janv-2019	500 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Naba kiba (Ouahigouya)	Appui divers	Nord	MAD#010/01 Appui au Napoussoum Naba Kiiba/Yatenga 500.000 F	01-févr-2019	500 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Communauté villageoise	Appui divers	Nord	Soutien KARMA/Médiat° Relo Tombes KAO-N. 880.000F C#2337144	25-févr-2019	880 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Coordination féminine de Namissiguima	Appui divers	Nord	Don/Coordination Femmes - Namissig Pc Orga 08 Mars F#600.000	05-mars-2019	600 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Tinto Abdoulaye	Appui divers	Nord	Don TINTO Abdoulaye/Indemnisat° Puit impacté-KARMA F#600.000	08-avr-2019	600 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Associat Jeunesse Songtaaba pour	Appui divers	Nord	Appui à l'AJSDCN Orga Tournoi Football Namissiguima 500.000F	04-mai-2019	500 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
RIVERSTONE KARMA SA	Devp commune namissuiguima (AJSD/CN) Communauté villageoise de OULA	Education/culture	Nord	Don/Préservat° Héritage Culturel à Rambi C#2337668 F#500.000	04-mai-2019	500 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Direction Générale Protection Environnement	Appui divers	Nord	Don Fav DGPE/Orga Jrnée Mondiale l'Environnement XOF#500.000	20-juin-2019	500 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Chambre de Mines du Burkina	Santé	Nord	Don Fav CMB/Orga Semaine Nle-Santé Sécurité Minière 500.000F	20-juin-2019	500 000	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Producteurs	Agriculture et élevage	Nord	Fourniture d'intrants aux producteurs	13-sept-2019	19 038 480	Néant	Néant
RIVERSTONE KARMA SA	Producteurs	Agriculture et élevage	Nord	Fourniture d'intrants aux producteurs	19-sept-2019	30 000 000	Néant	Néant
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Youga	Infrastructure/équipement	Boulgou	Construction de 03 salles de classes au CEG de YOUGA, 02 logements au CSPS de YOUGA, 01 salle d'hospitalisation de 20 lits au CSPS de YOUGA	12-févr-19	50 854 395	Néant	Néant
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Commune de Zabre	Santé	Boulgou	Construction d'un CSPS complet (modèle agréé par le ministère de la santé) à SOUSSOULA commune de ZABRE	3 Juil. 2019	117 990 022	Néant	Néant
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Département de Zabre	Infrastructure/équipement	Boulgou	Construction d'une maison des jeunes de ZOAGA, Département de ZABRE, Province du BOULGOU	12-juin-19	58 063 343	Néant	Néant
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Département de Zabre	Infrastructure/équipement	Boulgou	Construction de la maison de la femme, Province du BOULGOU	10 Juil 2019	35 400 000	Néant	Néant
BURKINA MINING	Commune de Zabre	Infrastructure/équipement	Boulgou	Construction d'un centre de formation pour les Jeunes à	12-juin-19	79 800 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
COMPANY SA (BMC)				ZABRE, Province du BOULGOU				
ROXGOLD SANU SA	Associations locales	Renforcement de capacités	Boucle du Mouhoun	Renforcement de capacité des fournisseurs locaux	Décembre	335 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Personnes vulnérables de la commune de Bagassi	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Suivi évaluation de la construction des latrines	Mai	500 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Commandement des sapeurs pompiers de Boromo	Renforcement de capacités	Boucle du Mouhoun	Renforcement de capacité logistique des sapeurs-pompiers de Boromo	Janvier	607 500	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Wokevoïn	Renforcement de capacités	Boucle du Mouhoun	Renforcement de capacité du fournisseur local de transport	Mai à Décembre	775 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Acquisition d'équipement solaire pour le CSPS de Bagassi	Décembre	897 500	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Federation nationale de lutte traditionnelle	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Appui à la lutte traditionnelle	Avril	1 000 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	District sanitaire de Boromo	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Appui à l'organisation de la journée de l'excellence du district sanitaire de Boromo	Fevrier	1 153 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association des jeunes,	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Appui à la pratique du sport (Football)	Mai-décembre	500 000	Equipements sportifs	602 000
ROXGOLD SANU SA	Chefferies des villages	Education/culture	Boucle du Mouhoun	Appui à la conservation et à la protection de l'héritage culturel	Novembre	1 254 500	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	CSPS de Bagassi	Santé	Boucle du Mouhoun	Acquisition de matériel et équipement médical et de sensibilisation	Décembre	2 320 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Préfecture de Bagassi	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Entretien du matériel informatique au profit des services techniques	Décembre	1 432 500	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Waban	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Appui au festival des masques de Bagassi	Novembre	1 500 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Environnement	Boucle du Mouhoun	Appui à l'organisation de la journée de l'environnement	Juin	2 358 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Haut-commissariat, préfecture et Mairie	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Soutien aux cadres de concertation et formalisation des associations de jeunesse	Janvier-Décembre	1 703 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Commune de Bagassi	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Appui aux doléances des communautés	Janvier-Décembre	549 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Renforcement de capacités	Boucle du Mouhoun	Cérémonie de sortie des apprenants de la première promotion du centre de formation communal professionnel de Bagassi	Avril	2 320 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Commissariat de Police	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Acquisition d'équipements pour le Commissariat du district de police de Bagassi	Janvier	2 455 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Direction Régionale de la boucle du Mouhoun	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Suivi et évaluation des travaux d'entretien de la route régionale Ouahabou Bagassi	Novembre	2 500 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Chefferies des villages Etudiants de Fada, de dinderesso, forum RSE	Education/culture	Boucle du Mouhoun	Conservation et protection de l'héritage culturel	Janv. - Octobre	2 527 750	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Commune de Bagassi	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Organisation des rencontres mensuelles et visites du site minier	Janv. - décembre	2 793 187	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Commune de Bagassi	Santé	Boucle du Mouhoun	Organisation des Activités de la journée Mondiale de lutte contre le sida	Décembre	3 107 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	AJSP et Mahe them strong	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Appui aux associations AJSP et Make Them Strong pour la sensibilisation VIH Sida	Sept-Décembre	3 327 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Mairie, préfecture	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Organisation des cadres de concertation dans la commune de Bagassi	Janvier-Décembre	4 076 900	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Commune de Bagassi	Renforcement de capacités	Boucle du Mouhoun	Renforcement des capacités techniques de l'administration décentralisée	Janvier-Décembre	4 232 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
ROXGOLD SANU SA	Haut-commissariat, préfecture et Mairie	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Appui à l'organisation des cadres de concertations	Janvier-Décembre	5 884 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Renforcement de capacités	Boucle du Mouhoun	Formation des 16 jeunes dans les métiers de la mine	Novembre	7 406 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Santé	Boucle du Mouhoun	Contribution à la lutte contre le paludisme dans les villages de Bagassi, Doussi et Sipohin	Novembre	20 400 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Renforcement de capacités	Boucle du Mouhoun	Appui au fonctionnement du centre de formation professionnelle de Bagassi	Janvier	30 000 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Entretien de la route régionale Ouahabou Bagassi et connexes	Janv-dec	61 692 098	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Personnes impactées	Agriculture et élevage	Boucle du Mouhoun	Appui à l'intensification des superficies agricoles et développement des AGR des communautés riveraines	Janvier	75 363 551	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Personnes impactées	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Mise en œuvre d'un programme d'activité génératrice de revenu (volaille et porc local)	Janvier	24 249 384	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Jeunes Orpailleurs	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Appui à la sécurisation des terres et à la lutte contre la vulnérabilité des exploitants	Mars-Mai	6 120 660	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Gngongon deme	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Élevage de volaille	Oct.-Déc.	500 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	École de Haho	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Construction de latrine à l'école primaire de Haho	Oct.-Déc.	966 040	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Dofindoubè des femmes	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Fabrication de soubala	Oct.-Déc.	970 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Mognou	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Embouche Ovine	Oct.-Déc.	975 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Botetessan des femmes de la	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Projet d'élevage des ovins	Oct.-Déc.	1 100 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
ROXGOLD SANU SA	commune de Bagassi Association Tous Unis pour le Développement de Bagassi	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Projet d'élevage de volaille N'Borgossitex	Oct.- Déc.	1 178 600	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Dofinteboné	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Projet de promotion de la filière niébé	Oct.- Déc.	1 320 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association DABAN	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Projet d'élevage de porc local	Oct.- Déc.	1 335 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Bureau CVD	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Électrification solaire de l'école de Niakongo	Oct.- Déc.	1 399 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	APE	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Électrification solaire des salles de l'école primaire de Kaho	Oct.- Déc.	1 399 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Groupement Wend konta	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Projet élevage de volaille locale	Oct.- Déc.	1 700 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Lotoumou des jeunes	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Élevage naisseur d'ovins	Oct.- Déc.	1 780 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Tamoussan de Bagassi	Education/culture	Boucle du Mouhoun	L'art école de couture	Oct.- Déc.	1 850 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Yérémauvoui	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Projet d'élevage d'ovins	Oct.- Déc.	2 000 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association M'medeban	Agriculture et élevage	Boucle du Mouhoun	Projet d'élevage de poissons (pisciculture)	Oct.- Déc.	2 000 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Landinienyionien	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Embouche bovine	Oct.- Déc.	2 000 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Coopérative Agro-pastorale de Pahin	Renforcement de capacités	Boucle du Mouhoun	Renforcement des capacités au profit du Projet WOKELOO pour l'Exploitation de 5 hectares de Culture de contre saison Naturelle et création de pépinières	Oct.- Déc.	2 057 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association des Personnes Handicapées de	Renforcement de capacités	Boucle du Mouhoun	Formation de quinze (15) apprenants de l'association des personnes handicapées	Oct.- Déc.	2 125 050	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
ROXGOLD SANU SA	la Commune de Bagassi Chefs coutumiers et chefs de terre de Bagassi	Appui divers	Boucle du Mouhoun	en Maroquinerie et Cordonnerie Projet d'élevage de caprins des chefs coutumiers du village de Bagassi	Oct.- Déc.	2 200 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Siniban (pour HANSSAN des femmes)	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Élevage naisseur d'ovins	Oct.- Déc.	2 230 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Groupement des femmes éleveuses de volailles	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Création d'une ferme avicole	Oct.- Déc.	2 250 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association des éleveurs de poulets locaux de Koussaro (Association Temoussan)	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Élevage de la volaille locale	Oct.- Déc.	2 299 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association LEKEBAN	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Élevage amélioré de le volaille locale	Oct.- Déc.	2 372 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association DOFIN N'LEMY	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Projet d'élevage naisseur de volaille	Oct.- Déc.	2 381 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association des veuves et orphelins unis et solidaires	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Projet d'appui à la création d'une unité de transformation artisanale du beurre de karité	Oct.- Déc.	2 500 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association N'Bogossissan des jeunes éleveurs	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Activités génératrices de revenus au profit des jeunes de Yakoueyio de Bagassi	Oct.- Déc.	2 500 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Jeune débout	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Fabrication d'aliment pour bétail	Oct.- Déc.	2 675 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Renforcement de capacités	Boucle du Mouhoun	Formation des commissions foncières villageoises et des commissions de conciliation foncières villageoises	Oct.- Déc.	3 500 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
ROXGOLD SANU SA	Association Bieko Nien Han des femmes avicultrices et transformatrices des produits de volaille	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Production d'œufs frais de consommation	Oct.- Déc.	4 115 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Services techniques décentralisés	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Suivi évaluation de la mise en œuvre des projets d'investissements	Oct.- Déc.	4 500 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Fourniture de 200 tables bancs à de la commune de Bagassi	Oct.- Déc.	5 536 500	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	CSPS DE Mana	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Installation d'un Système d'éclairage au CSPS de Mana	Oct.- Déc.	6 489 500	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Réhabilitation du système solaire du CSPS et du Lycée de Bagassi	Oct.- Déc.	6 086 560	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association des jeunes unis pour le développement de la province des Balé	Agriculture et élevage	Boucle du Mouhoun	Projet d'aviculture villageoise	Oct.- Déc.	6 859 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Construction de bibliothèque au lycée départemental de Bagassi	Oct.- Déc.	6 949 535	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Siniban des PAPs	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Projet d'élevage amélioré de la volaille	Oct.- Déc.	7 000 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association N'DAPO	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Projet d'élevage naisseur d'ovins	Oct.- Déc.	7 000 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Représentant chef du village de Bagassi	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Construction d'un bureau administratif au CEG (continuum) de Bagassi	Oct.- Déc.	7 124 800	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	Association Yeremin vouin	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Projet d'élevage des porcs et de la volaille	Oct.- Déc.	8 000 000	Néant	Néant
ROXGOLD SANU SA	CVD Sipohin	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Réparation des canaux d'irrigation du barrage de Sipohin	Oct.- Déc.	14 050 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
ROXGOLD SANU SA	Mairie de Bagassi	Infrastructure/équipement	Boucle du Mouhoun	Construction et équipement de 3 salles de classe à l'école A de Bagassi	Oct.-Déc.	17 086 500	Néant	Néant
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	YALGO	Néant	Néant	Néant	Réhabilitation école centre	14 597 550
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	YALGO	Néant	Néant	Néant	Construction hangar police Yalgo	734 500
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	YALGO	Néant	Néant	Néant	Installation électrique préfecture Yalgo	758 000
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	YALGO	Néant	Néant	Néant	Construction maison des jeunes de Taparko	18 482 566
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	YALGO	Néant	Néant	Néant	Construction maison des jeunes de Kario	18 596 069
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	YALGO	Néant	Néant	Néant	Kit Scolaire 05 communes	3 187 500
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	TANGARSI	Néant	Néant	Néant	Construction 03 classes Tangarsi east	28 557 575
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	TANGARSI	Néant	Néant	Néant	Forage Tobouambou	5 550 000
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	TANGARSI	Néant	Néant	Néant	Forage avec borne fontaine et équipement solaire a Tangarsi East avec château d'eau	9 024 000
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	TANGARSI	Néant	Néant	Néant	Parc a vaccination Tangarsi east	5 882 600
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	TANGARSI	Néant	Néant	Néant	Plateformes multifonctionn	13 436 692

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
SOMITA SA	Nc	Appui divers	PROVINCES	Néant	Néant	Néant	elles Tangarsi et Tangzougou Don aux déplacés internes	6 627 500
SOMITA SA	Nc	Infrastructure/équipement	PROVINCES	Néant	Néant	Néant	Distribution gadget communautés et travailleurs Somita	3 750 000
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	FESTIVITE 8 MARS	Appui divers	CENTRE-OUEST	DON	12/03/2019	555 000	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	Mairie Commune Réo	Appui divers	CENTRE-OUEST	DON	26/11/2019	2 460 000	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	CEG PERKOA	Appui divers	CENTRE-OUEST	DON	31/07/2019	126 109	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	FESTIVITE 8 MARS	Appui divers	CENTRE-OUEST	DON	12/03/2019	215 000	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	HAUT COMMISSARIAT REO	Appui divers	CENTRE-OUEST	DON	09/01/2019	3 000 000	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	ABP / PERKOUAN	Appui divers	CENTRE-OUEST	DON	08/04/2019	350 000	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	CNLS-ITS	Appui divers	CENTRE-OUEST	DON	02/12/2019	8 000 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	BRIGADE TERRITORIALE DE REO	Appui divers	CENTRE	DON	13/02/2019	150 000	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	Association Retrouvailles Réo	Appui divers	CENTRE-OUEST	DON	05/11/2019	500 000	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	COORDINATION JOURNEE DE LA FEMME	Appui divers	CENTRE-OUEST	DON	11/03/2019	300 000	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	DIRECTION PROVINCIALE DE L'EDUCATION PRESCOLAIRE PRIMAIRE ET NON FORMELLE (DPEPPNF)	Appui divers	CENTRE-OUEST	DON	19/04/2019	300 000	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	COMMUNE REO	Appui divers	CENTRE-OUEST	DON	05/07/2019	6 500 000	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	CNLS-ITS	Appui divers	CENTRE	DON	20/03/2019	5 000 000	Néant	Néant
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	AMBASSADE CANADA	Appui divers	CENTRE	DON	28/08/2019	500 000	Néant	Néant
NETIANA MINING COMPANY(NMC)	Nahouri	Appui divers	Construction de la Clôture de l'école primaire de AROMBISSI Commune de ZECCO	Nc	19/11/2019	31 000 000	Néant	Néant
NETIANA MINING	Nahouri	Appui divers	Construction de la Clôture de	Nc	19/11/2019	31 000 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
COMPANY(NMC )			l'école primaire de GUENON Commune de TIEBELE					
NETIANA MINING COMPANY(NMC )	Nahouri	Appui divers	Formation en aviculture de 115 Jeunes (femmes et hommes) des 05 communes du NAHOURI a été réalisé pour un cout de total 43 millions de FCFA	Nc	14/03/2019	43 000 000	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Secteur de l'éducation	Appui divers	Cascades	Nc	2019	-	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Couverture médiatique don tables-bancs scolaires-Radio Muyu	Appui divers	Cascades	Nc	2019	81 176	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Couverture médiatique don tables bancs scolaires-le quotidien l'observateur	Appui divers	Cascades	Nc	2019	207 647	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Couverture médiatique don tables bancs scolaires- le quotidien le pays	Appui divers	Cascades	Nc	2019	182 941	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Prise en charge journaliste don tables bancs scolaires	Appui divers	Cascades	Nc	2019	20 588	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Achat de quatre motos Crypton 07 pour don aux meilleurs enseignants	Appui divers	Cascades	Nc	2019	3 298 429	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Achat de 4 Laptop HP Notebook 15 pour don aux meilleures enseignants	Appui divers	Cascades	Nc	2019	1 187 394	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Acquisition de Tables bancs pour les écoles des sites R1&R2	Appui divers	Cascades	Nc	2019	11 568 265	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Paiement prise en charge de la visite des écoles de R1 et R2 par la délégation de la DPEPPNF-Sindou	Appui divers	Cascades	Nc	2019	172 424	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Autocollant "Don WGO" tables-bancs	Appui divers	Cascades	Nc	2019	197 271	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Transport matériel (laptop pour enseignant et don au secrétariat du Comité Consultatif Communautaire (CCC),	Appui divers	Cascades	Nc	2019	151 459	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	<i>Secteur de la santé</i>	<i>Appui divers</i>	Cascades	Nc	2019	-	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Couverture médiatique don ambulance-l 'observateur Paalga	Appui divers	Cascades	Nc	2019	227 059	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Couverture médiatique don ambulance -RTB	Appui divers	Cascades	Nc	2019	738 235	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Prestation troupe musicale don ambulance	Appui divers	Cascades	Nc	2019	67 059	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Couverture médiatique don ambulance-Radio muyu	Appui divers	Cascades	Nc	2019	80 000	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Restauration populaire don ambulance (riz+condiments )	Appui divers	Cascades	Nc	2019	128 824	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Unité adjoint au maire pour invitation don ambulance	Appui divers	Cascades	Nc	2019	10 000	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Location tente ceremonie don ambulance	Appui divers	Cascades	Nc	2019	62 941	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Couverture médiatique don d'ambulance-BF1	Appui divers	Cascades	Nc	2019	354 706	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Pause déjeuner don ambulance	Appui divers	Cascades	Nc	2019	350 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Couverture médiatique don ambulance le pays	Appui divers	Cascades	Nc	2019	181 765	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Immatriculation Ambulance Niankorodougou	Appui divers	Cascades	Nc	2019	134 865	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Frais de transit Ambulance	Appui divers	Cascades	Nc	2019	34 635	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	<i>Appui à l'autonomisation des jeunes</i>	<i>Appui divers</i>	Cascades	Nc	2019	-	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Formation des jeunes sur le métier de l'électricité solaire photovoltaïque	Appui divers	Cascades	Nc	2019	23 470 724	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Assurance des apprenants	Appui divers	Cascades	Nc	2019	588 612	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Secteur de l'approvisionnement en eau potable	Appui divers	Cascades	Nc	2019	-	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Réhabilitation du système d'adduction d'eau potable de Niankorodougou	Appui divers	Cascades	Nc	2019	17 377 100	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Pause déjeuner rencontre préparatoire AEPS Nianka	Appui divers	Cascades	Nc	2019	42 771	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Cérémonie de remise de l'AEPS	Appui divers	Cascades	Nc	2019	1 482 100	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	<i>Appui institutionnel</i>	<i>Appui divers</i>	Cascades	Nc	2019	-	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Soutien inspection brigade Gendarmerie Banfora	Appui divers	Cascades	Nc	2019	309 412	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Soutien inspection brigade Gendarmerie Sindou	Appui divers	Cascades	Nc	2019	309 412	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Journées pédagogiques CEB NKG	Appui divers	Cascades	Nc	2019	3 026 471	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	<i>Secteur de la gouvernance locale</i>	<i>Appui divers</i>	Cascades	Nc	2019	-	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Actualisation du PCD de Niankorodougou	Appui divers	Cascades	Nc	2019	14 291 976	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Construction bâtiment APFR	Appui divers	Cascades	Nc	2019	18 047 965	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Local Procurement study	Appui divers	Cascades	Nc	2019	13 275 882	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Diagnostic de la pratique de l'orpaillage sur le site minier de Wahgnion Gold Operations SA	Appui divers	Cascades	Nc	2019	6 740 200	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Don	Appui divers	Cascades	Nc	2019	-	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Soutien troupe musicale NYAMA	Appui divers	Cascades	Nc	2019	395 882	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Don Konadougou (Photocopieuse)	Appui divers	Cascades	Nc	2019	670 000	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Pause-café réunion chef de village	Appui divers	Cascades	Nc	2019	48 235	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Salutation funéraires décès maman Protocol	Appui divers	Cascades	Nc	2019	25 294	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Achat de chaises en fer pour 6 villages de Niankorodougou	Appui divers	Cascades	Nc	2019	3 078 282	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Achat de carton de sucre Ramadan	Appui divers	Cascades	Nc	2019	975 929	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Inscription logo "Don WGO" sur les chaises -	Appui divers	Cascades	Nc	2019	176 012	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	donation communautaire AIDE AUX CHASSEURS TRADITION NERFINDOUGOU	Appui divers	Cascades	Nc	2019	201 765	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	AIDE POUR SACRIFICE	Appui divers	Cascades	Nc	2019	401 982	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	AIDE POUR SACRIFICE DOGOTIELI (CHEF TERRE)	Appui divers	Cascades	Nc	2019	336 765	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Contribution pour un sacrifice	Appui divers	Cascades	Nc	2019	10 059	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SOUTIEN SACRIF OUATTARA MADOU	Appui divers	Cascades	Nc	2019	417 924	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SOUTIEN SACRIFICE DOFAR WOULAKA	Appui divers	Cascades	Nc	2019	351 659	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SACRIFICE ANNUEL RITUEL SONGHA	Appui divers	Cascades	Nc	2019	400 053	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SACRIFICE ANNUEL ZEGNE DOUGOU 19D-95	Appui divers	Cascades	Nc	2019	410 124	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SACRIFICE IMPLORER ANCETRES	Appui divers	Cascades	Nc	2019	233 224	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Don pour salutation décès WOULAKA	Appui divers	Cascades	Nc	2019	10 200	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Salutation décès employé de PW	Appui divers	Cascades	Nc	2019	10 059	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	AIDE SACRIFICE 2	Appui divers	Cascades	Nc	2019	445 882	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Salutation décès maire de Dakoro	Appui divers	Cascades	Nc	2019	24 706	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Salutation doa du père du président CVD de Niankorodougou	Appui divers	Cascades	Nc	2019	24 706	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Appui sacrifice à Ziévo	Appui divers	Cascades	Nc	2019	164 706	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Soutien pour financement sacrifice groupe Dofar	Appui divers	Cascades	Nc	2019	351 765	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SOUTIEN JOURNEE COMMUNAUTAIRES A NIANKORODOUGOU	Appui divers	Cascades	Nc	2019	753 241	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	JOURNEE TOURISM LENGANE Yacouba	Appui divers	Cascades	Nc	2019	840 518	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SOUTIEN ORGANISATION FOIRE INDUSTRIELLE	Appui divers	Cascades	Nc	2019	503 006	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SOUTIEN JOURNEE CULTURELLE	Appui divers	Cascades	Nc	2019	377 741	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SOUTIEN ORG CAMP VACANCE LERAB	Appui divers	Cascades	Nc	2019	502 159	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Soutien pour troupe artistique SENANG (festival Senoufo en RCI demand eu maire de nianka)	Appui divers	Cascades	Nc	2019	946 471	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Soutien Aux jeunes de Nanguélé Dougou pour organisation des journées coutumières	Appui divers	Cascades	Nc	2019	248 235	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Soutien à la semaine régionale de la culture (DR-Culture)	Appui divers	Cascades	Nc	2019	992 941	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	AIDE REPARATION FORAGE	Appui divers	Cascades	Nc	2019	127 518	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	REPARATION FORAGE ZEGNE DOUGOU	Appui divers	Cascades	Nc	2019	209 765	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	ACTIVIT SENSIBILISATION COLLECTE DE SANG	Appui divers	Cascades	Nc	2019	2 154 118	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	ACTIVIT SENSIBILISATION COLLECTE SANG	Appui divers	Cascades	Nc	2019	1 005 206	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Travaux de calligraphie sur ambulance offerte à la commune par WGO	Appui divers	Cascades	Nc	2019	8 165	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	AIDE ACCOMPAGNEMENT BACCALAUREAT	Appui divers	Cascades	Nc	2019	150 365	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	AIDE ACCOMPAGNEMENT BACCALAUREAT	Appui divers	Cascades	Nc	2019	272 665	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	AIDE ASSOCIAT MERE EDUCATRICE	Appui divers	Cascades	Nc	2019	102 100	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SAWADO GO SIGUINAON OUSSENI	Appui divers	Cascades	Nc	2019	151 618	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Couverture médiatique cérémonie remis	Appui divers	Cascades	Nc	2019	153 018	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Couverture médiatique/Don table-banc/Si	Appui divers	Cascades	Nc	2019	207 341	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Couverture médiatique/Don Tables-bancs/Sindou	Appui divers	Cascades	Nc	2019	79 971	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Don au DPENA organisation remise tables-bancs	Appui divers	Cascades	Nc	2019	982 900	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Prise en charge journaliste	Appui divers	Cascades	Nc	2019	30 606	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Prise en charge journaliste et photo rem	Appui divers	Cascades	Nc	2019	16 324	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Demande de Soutien école Dounia( cérémonie commémorative du 50ème anniversaire de l'école de Douna)	Appui divers	Cascades	Nc	2019	496 471	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Achat de matériels pédagogique de l'école (offert à la direction des lycées de Zégnédougou et de Nianka)	Appui divers	Cascades	Nc	2019	1 298 235	Néant	Néant
WAHGNION GOLD	AIDE PRESIDENT KANU	Appui divers	Cascades	Nc	2019	304 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
OPERATIONS SA	FOOTBALLCLUB NIANKORODOUG OU							
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	ORGANISATION SPORT+CULTURE ECOLE PRIMAIRE	Appui divers	Cascades	Nc	2019	365 653	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	ORGANISATION JOURNEE 1ER MAI 19	Appui divers	Cascades	Nc	2019	451 100	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SOUTIEN FINANCIER MAIRIE DE SINDOU-COUE DU MAIRE	Appui divers	Cascades	Nc	2019	508 306	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SOUTIEN GROUPEMENT PROFESSIONNEL DES ENGIN A DEUX ROUES DE NIANKORODOUG OU	Appui divers	Cascades	Nc	2019	761 306	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Achat de ballons de football (donation coupe du maire de Douna)	Appui divers	Cascades	Nc	2019	109 659	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	SOUTIEN ASSOCIATION SANOU SINTERE POUR CAPAGNE DE REFORESTATION	Appui divers	Cascades	Nc	2019	751 447	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Location de salle comite de présélection	Appui divers	Cascades	Nc	2019	15 300	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Don mariage Secrétaire général de la mairie	Appui divers	Cascades	Nc	2019	24 706	Néant	Néant
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	Soutien Ocadès (Journée des personnes handicapées)	Appui divers	Cascades	Nc	2019	370 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Renforcement de capacités	Sanbrado	CMT01 - POSOM003414 - COUVERTURE MEDIATIQUE / FORMATION METIE	27/12/2019	1 000 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Renforcement de capacités	Sanbrado	SEN02 - POSOM003576 - Formation des travailleurs	16/01/2020	3 250 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Renforcement de capacités	Sanbrado	CMT01 - POSOM003305 - FORMATION DE 20 JEUNES	27/11/2019	22 000 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	LEB01 - POSOM003560 - INSTALLATION DE POMPE A SANBRADO	31/12/2019	1 700 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	LEB01 - POSOM003560 - REPARATION DE FORAGE A SANBRADO	31/12/2019	250 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	NCH01 - POSOM003585 - ASSISTANCE POUR PROTOCOLE - SANBRADO	19/12/2019	1 500 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- GJ000799 - MOTIVATION DES 3 LEADERS DES O	05/02/2019	2 100 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- GJ000855 - PRISE EN CHARGE DES AUTORITES ET AGENTS LORS DE LA MISSION DU 29/03/2019 A POUSSGHIN/BOUDRY	05/04/2019	1 015 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	ECO02 - POSOM001954 - CONSTRUCTION OF COMMUNITY HOUSING	07/06/2019	23 229 308	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 0000435 - subvention en faveur de la mai	03/06/2019	200 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	ECO02 - POSOM001954 - CONSTRUCTION OF COMMUNITY HOUSING	18/07/2019	23 229 308	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	ECO02 - POSOM001954 - CONSTRUCTION OF COMMUNITY HOUSING	26/08/2019	23 229 308	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	ECO02 - POSOM001954 - CONSTRUCTION OF COMMUNITY HOUSING	21/10/2019	23 229 308	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- GJ000856 - TENUE DU CCCPAS DU 04/04/2019 ET SOUTIEN POUR LA CELEBRATION DE LA JOURNEE DE LA FEMME	02/04/2019	910 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- GJ000856 - TENUE DU CCCPAS DU 04/04/2019 ET SOUTIEN POUR LA CELEBRATION DE LA JOURNEE DE LA FEMME	02/04/2019	2 000 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 0000447 - Organisation ccpas	10/06/2019	1 150 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 0000929 - Indemnité Maire de Boudry	02/08/2019	1 000 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 0000948 - Cérémonie préfecture Boudry	20/08/2019	1 470 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 0001030 - PEC rencontre de gestion sites	05/09/2019	145 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	ECP01 - POSOM001904 - REPAIR OF THE PREFECTURE OF BOUDRY	05/06/2019	2 923 776	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	BUR03 - POSOM002751 - Convoyage Agence principale Ouaga -	02/09/2019	189 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	BUR03 - POSOM002751 - Convoyage Agence principale de Ouaga	02/09/2019	94 500	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	BUR03 - POSOM002751 - Convoyage Agence principale de Ouaga	02/09/2019	189 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	BUR03 - POSOM002751 - Prestation d'une caissière pendant	02/09/2019	250 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	BUR03 - POSOM002751 - Mise à disposition de deux (02) agents	02/09/2019	250 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	BUR03 - POSOM002751 - Intervention de police pendant	02/09/2019	150 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	BUR03 - FC190392_R2 - TVA non refunda	02/09/2019	202 050	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	GSS01 - 2388 - ACHAT DE POUBEL	03/04/2019	454 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	AFR03 - POSOM001542 - Département du developpement durable	09/05/2019	521 100	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	AFR03 - POSOM001542 - Batiment administratif	09/05/2019	765 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	GLO02 - POSOM001388 - GST	02/05/2019	447 913	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	GLO02 - POSOM001388 - 1oil & Fuel Economy Plus Spill Kit- 120L	02/05/2019	694 885	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	GLO02 - POSOM001388 - CSS Vortex Inferno- Incinerator	02/05/2019	3 109 935	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	GLO02 - POSOM001388 - Flue Assembly- Stainless Steel	02/05/2019	222 222	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	GLO02 - POSOM001388 - Spill Kit- Oil & Fuel- 240 Litre	02/05/2019	452 087	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	OUE03 - POSOM002125 - Ballon de football	02/09/2019	175 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 0000455 - Don / tournoi maracana boudry	14/07/2019	100 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	BEG - POSOM001922 - Participation Audiences Publiques	30/06/2019	1 300 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	BEG - POSOM001922 - RTcencement champs PILAKA et NOESSE	30/06/2019	4 960 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RMF01 - POSOM002075 - Approvisionnement en eau	10/07/2019	412 500	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RMF01 - POSOM002075 - location de groupe électrogène	10/07/2019	110 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RMF01 - POSOM002075 - Extension arrosage Nedgo - Boudry	10/07/2019	1 308 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RMF01 - POSOM002075 - Location de citerne	10/07/2019	1 800 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RMF01 - POSOM002121 - Approvisionnement en eau	11/07/2019	532 500	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RMF01 - POSOM002121 - Location de groupe électrogène	11/07/2019	150 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RMF01 - POSOM002121 - Extension arrosage Nedgo-Boudry	11/07/2019	1 417 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RMF01 - POSOM002121 - Location de citerne	11/07/2019	2 250 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RST01 - POSOM002110 - CABLE SPLICE KIT FOR VIBRATING	26/07/2019	102 700	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RST01 - POSOM002110 - SECONDARY ENCLOSURE, PEDESTAL	26/07/2019	651 408	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RST01 - POSOM002110 - VIBRATING WIRE PIEZO 0.7 MPa HEAVY DUTY	26/07/2019	5 017 606	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RST01 - POSOM002110 - HEAVY DUTY CABLE, 4 COND x 22 AWG, OSD,	26/07/2019	489 525	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RST01 - POSOM002110 - VIBRATING WIRE PORTABLE READOUT	26/07/2019	897 887	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RST01 - POSOM002110 - 10 CHANNEL DATALOGGER (5 CABLES)	26/07/2019	4 225 352	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	RST01 - POSOM002110 - FLY LEAD 1.5m - VW2106 R/O 19 PIN	26/07/2019	73 357	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	BAM01 - POSOM003559 - DEPLACEMENT DE TOMBES	17/12/2019	26 550 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- GJ000798 - PRISE EN CHARGE POUR LA REINST	05/02/2019	3 500 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- GJ000846 - INDEMNISATION DES IMPACTES DU	28/03/2019	10 000 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- GJ000857 - COMPENSATION DES IMPACTEES	03/04/2019	10 000 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- GJ000883 -	12/04/2019	72 457 428	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	- GJ000889 - PAIEMENT SITE DE REINSTALLATION MAR	24/04/2019	43 784 125	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- GJ000890 - PAIEMENT SITE DE RESTAURATION MAAKA	24/04/2019	42 444 325	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- GJ000896 -	29/04/2019	82 873 700	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 0000524 - compensation déplacés dans le	26/06/2019	1 630 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- REF61KOLOGO - Compensation KOLOGO Hamidou	30/06/2019	44 694 650	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- VIRT 206 - DEDOMMAGEMENT BENEF	30/06/2019	142 432 100	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 0000186 - compensation déplacés	30/06/2019	51 875 864	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 308 - indemnisation déplacés	30/06/2019	42 931 350	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 178 - compensation déplacés	30/06/2019	233 834 425	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 0000939 - Compensation champ et arbre	09/08/2019	302 528	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	- 0001613 - Avance site réinstallation	02/12/2019	18 310 600	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	- OV/02/12/19 - Paiement site réinstallation	02/12/2019	34 650 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- OV1/03/12/19 - Déplacement tombe du périmètre	03/12/2019	13 950 000	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Environnement	Sanbrado	BEG01 - N° 004/2019 - ETUDE DE L'ENVI	25/02/2019	14 275 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	AFR06 - POSOM000966 - Livelihood Restoration and Development	01/07/2019	14 400 922	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Environnement	Sanbrado	BEG - POSOM002260 - ETUDES ENVIRONNEMENTALES BIOLOGIQUES	07/08/2019	3 350 625	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	AFR06 - POSOM000966 - Livelihood Restoration and Development	21/08/2019	11 689 071	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	AFR06 - POSOM000966 - Livelihood Restoration and Development	21/08/2019	2 761 317	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	AFR06 - POSOM000966 - Livelihood Restoration and Development	21/08/2019	264 151	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Environnement	Sanbrado	BEG - POSOM002260 - ETUDES ENVIRONNEMENTALES BIOLOGIQUES	18/09/2019	3 350 625	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Environnement	Sanbrado	BEG - POSOM002260 - ETUDES ENVIRONNEMENTALES BIOLOGIQUES	20/11/2019	6 701 250	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	ACC01 - POSOM002053 - Construction de logements communautaires	02/07/2019	34 956 294	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	WEN01 - POSOM002054 - Construction de logements latrines douc	18/07/2019	41 121 566	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	ENT05 - POSOM001999 - Construction de logement communautaire	18/06/2019	18 323 071	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	CIC02 - POSOM002070 - Construction de logements communautaires	02/07/2019	21 297 052	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	ECP01 - POSOM001904 - REPAIR OF THE PREFECTURE OF BOUDRY	12/07/2019	3 898 368	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	GRO03 - POSOM002227 - Construction de logements F1 type 1 x 44	18/07/2019	31 264 479	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	CIC02 - POSOM002070 - Construction de logements communautaires	01/07/2019	21 297 052	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	SGB01 - POSOM002216 - CUISINES	07/08/2019	1 481 502	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	SGB01 - POSOM002216 - LOGEMENT F2 TYPE 1	07/08/2019	2 242 364	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	SGB01 - POSOM002216 - LOGEMENT F1 TYPE 1	07/08/2019	10 434 177	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	SGB01 - POSOM002216 - LOGEMENT F4 TYPE1	07/08/2019	1 097 357	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	SGB01 - POSOM002216 - TOILETTES	07/08/2019	1 609 289	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	SGB01 - POSOM002216 - LOGEMENT F3 TYPE 1	07/08/2019	884 598	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	ENT05 - POSOM001999 - Construction de logement communautaire	07/08/2019	18 323 071	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	GRO03 - POSOM002227 - Construction de logements F1 type 1 x 44	19/08/2019	30 849 933	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	ENT05 - POSOM001999 - Construction de logement communautaire	07/08/2019	746 482	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	GRO03 - POSOM002227 - Construction de logements F1 type 1 x 44	19/08/2019	31 869 047	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	WEN01 - POSOM002054 - Construction de logements latrines doux	19/08/2019	42 261 304	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	ECP01 - POSOM001904 - REPAIR OF THE PREFECTURE OF BOUDRY	26/08/2019	2 923 776	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	ENT05 - POSOM001999 - Construction de logement communautaire	10/09/2019	19 610 580	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	CIC02 - POSOM002070 - Construction de logements communautaires	05/10/2019	21 297 052	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	ENT05 - POSOM001999 - Construction de logement communautaire	14/10/2019	16 241 268	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	ENT05 - POSOM001999 - Portes de cuisine	14/10/2019	1 042 965	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	ECO02 - POSOM001954 - Portes de cuisine et enclos	21/10/2019	6 817 252	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	ENT05 - POSOM001999 - Enclos pour bétail	07/11/2019	2 347 500	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	WEN01 - POSOM002054 - Construction de logements latrines douc	18/11/2019	81 103 395	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Infrastructure/équipement	Sanbrado	WEN01 - POSOM002054 - Construction de Logements F2 Type 1 (1pi)	18/11/2019	4 558 950	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	WEN01 - 0008/WS/2019 -	18/11/2019	5 422 725	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- WHT report - WEN01 0008/WS/2019 WHT	18/11/2019	54 775	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	GLO01 - 2359 - CONTAINER 2 WIN	02/04/2019	15 000 000	Néant	Néant
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 0000911 - Divers compensation et paiement	22/07/2019	2 652 250	Néant	Néant

Société	Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Domaine	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
						Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
Société des Mines de Sanbrado	Nc	Appui divers	Sanbrado	- 0000500 - campagne de reboisement	24/06/2019	2 726 000	Néant	Néant
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	Mairie de Yaho	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Cadre de concertation communal	Juillet	750 000	Néant	Néant
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	Communauté	Appui divers	Boucle du Mouhoun	Confection de gadgets	Décembre	900 000	Néant	Néant
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	Village de Bagassi	Renforcement de capacités	Boucle du Mouhoun	Renforcement de capacité technique des jeunes	Décembre	2 000 000	Néant	Néant
SEPB	Nc	Appui divers	Région de l'Est	Nc	2019	1 261 000	À titre de RSE	Néant
<b>Total</b>						<b>6 076 913 627</b>		<b>808 205 582</b>

Nc : Non communiqué

## Annexe 8 - Répertoire des titres miniers

## Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
TAMPELGA	Métaux Sarlv'Or SARL	2015.03.11	NC	NC	2018.03.11	Permis de Recherche (PR)
DOYANA	Kabre Boureima	2015.03.23	NC	NC	2021.03.23	Permis de Recherche (PR)
DONKO	Ampella Mining Gold SARL	2007.03.27	NC	NC	2019.03.27	Permis de Recherche (PR)
KARI SUD	Burkina Faso Gold SARL	2014.05.27	NC	NC	2020.05.27	Permis de Recherche (PR)
BAOLA II	High River Gold Exploration Burkina SARL	2011.09.15	NC	NC	2020.09.15	Permis de Recherche (PR)
TANDAGA	LES CIMENTS DU NORD (LCN) SARL	2016.12.15	NC	NC	2021.12.15	Permis de Recherche (PR)
NANSSONGO	Gumedzoe/Ouedraogo Gisèle	2015.06.05	NC	NC	2018.06.05	Permis de Recherche (PR)
SANGARA	Faso Mines et Services SARL	2017.04.14	NC	NC	2020.04.14	Permis de Recherche (PR)
KALO	Traore Ibrahim	2017.05.24	NC	NC	2020.05.23	Permis de Recherche (PR)
DALINGA	Traore Ibrahim	2017.05.24	NC	NC	2020.05.23	Permis de Recherche (PR)
TANTIOMBO	GUINDO ABDOULAYE	2017.11.30	NC	NC	2020.11.30	Permis de Recherche (PR)
NYEKAORGO	SONTAY MINERALS RESEARCH & SERVICES INC SARL	2018.02.16	NC	NC	2021.02.16	Permis de Recherche (PR)
YESANG	EXMA	2015.08.03	NC	NC	2018.08.03	Permis de Recherche (PR)
KONGOROBA	Ouedraogo Daouda	2016.02.25	NC	NC	2021.03.22	Permis de Recherche (PR)
KOURAKOU	SOLNA RESOURCES	2018.10.26	NC	NC	2021.10.25	Permis de Recherche (PR)
MANSILA	PROGRESS MINERALS SARL	2018.10.26	NC	NC	2021.10.25	Permis de Recherche (PR)
WUOLAND 2	Boudo Aristide Jean Clement	2018.11.16	NC	NC	2021.11.15	Permis de Recherche (PR)
AYAM	APRIL MINING ET COMPAGNY	2018.11.14	NC	NC	2021.11.13	Permis de Recherche (PR)
SANSA	APRIL MINING ET COMPAGNY	2018.11.16	NC	NC	2021.11.15	Permis de Recherche (PR)
BOUSSOUMA	CIMBURKINA	2011.01.06	NC	NC	2019.01.06	Permis de Recherche (PR)
SAKOUMÉ	Tropic AGro Chem	2014.02.24	NC	NC	2019.02.24	Permis de Recherche (PR)
TARBIEL	SOCIETE MIGLAB TRAVAUX ET SERVICES	2018.10.01	NC	NC	2021.09.30	Permis de Recherche (PR)
NAPADE	Birimian Resources SARL	2014.09.12	NC	NC	2020.09.12	Permis de Recherche (PR)
KAPOGOUAN	Ouedraogo Daouda	2014.07.11	NC	NC	2020.07.27	Permis de Recherche (PR)
OUGAROU	Zalle Malick	2015.12.10	NC	NC	2020.07.29	Permis de Recherche (PR)
GOUELI	Napon Sarllif	2014.07.21	NC	NC	2020.07.27	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
BABONGA	Golden Rim Resources Burkina SARL	2017.05.09	NC	NC	2020.06.21	Permis de Recherche (PR)
TOGHIN	Wura Resources Pty Ltd.	2017.10.25	NC	NC	2020.07.17	Permis de Recherche (PR)
VEDAGA	West African Resources Explorations	2011.07.18	NC	NC	2020.07.18	Permis de Recherche (PR)
MOUGUE	Boss Minerals SARL	2009.03.02	NC	NC	2021.03.02	Permis de Recherche (PR)
FOBIRI 2	Mana Minerals SARL	2015.06.05	NC	NC	2021.01.05	Permis de Recherche (PR)
BOTORO	SWA SARL	2015.01.14	NC	NC	2018.01.13	Permis de Recherche (PR)
BOUG-BOUGOU	Comptoir des Métaux Précieux (CMP) SARL	2016.09.27	NC	NC	2018.09.27	Permis de Recherche (PR)
DARAMANDOUGOU 1	EXMA	2011.05.24	NC	NC	2019.05.24	Permis de Recherche (PR)
KIMINI	Corav International	2014.08.06	NC	NC	2020.08.06	Permis de Recherche (PR)
DIEFOULA	Corav International	2014.08.06	NC	NC	2020.08.06	Permis de Recherche (PR)
SONDO	Metaux Sarlv'Or SARL	2014.07.14	NC	NC	2020.07.14	Permis de Recherche (PR)
KYELLA	Torrejon Julian Martinez	2014.06.24	NC	NC	2020.06.24	Permis de Recherche (PR)
GAIGOU	Essakane Exploration SARL	2013.05.06	NC	NC	2019.05.06	Permis de Recherche (PR)
OUARABA	Lmz Gold Burkina SARL	2015.01.26	NC	NC	2020.11.24	Permis de Recherche (PR)
DIANVOUR	Lmz Gold Burkina SARL	2015.01.26	NC	NC	2020.11.24	Permis de Recherche (PR)
NOUMOUSO	Capfore	2017.10.23	NC	NC	2020.07.27	Permis de Recherche (PR)
TOEYOKO	Orezone Inc. SARL	2014.12.30	NC	NC	2020.07.13	Permis de Recherche (PR)
KOGOBA	KABORE Oumar	2018.07.30	NC	NC	2021.07.29	Permis de Recherche (PR)
BATIARA	Bouboucar Moussa	2018.07.19	NC	NC	2021.07.18	Permis de Recherche (PR)
MILPO	Birimian Exploration SARL	2015.05.19	NC	NC	2018.05.19	Permis de Recherche (PR)
NAHOURI	Vital Metals Burkina SARL	2018.08.02	NC	NC	2021.08.01	Permis de Recherche (PR)
KANRA	Metalor SARL Avec Ca	2013.07.25	NC	NC	2019.07.25	Permis de Recherche (PR)
GOSSEY 2	Essakane Exploration SARL	2016.03.11	NC	NC	2018.11.24	Permis de Recherche (PR)
SAFANE	Faso Gold Mining	2010.12.27	NC	NC	2019.12.27	Permis de Recherche (PR)
POURA NORD	NVL Burkina Faso SARL	2016.03.02	NC	NC	2018.11.14	Permis de Recherche (PR)
ARAE	Societe Minière de Kerboule (SMK) SARL	2007.01.16	NC	NC	2019.01.16	Permis de Recherche (PR)
BITOU EST	ER Burkina Exploration SARL	2015.09.07	NC	NC	2018.04.07	Permis de Recherche (PR)
BONGUIRGA	Riverstone Resources Burkina SARL	2014.04.23	NC	NC	2020.04.22	Permis de Recherche (PR)
OUATINOMA	Societe des Mines SARLguin SARL	2014.04.29	NC	NC	2020.04.29	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
KAO SUD	Riverstone Resources Burkina SARL	2013.12.31	NC	NC	2019.12.31	Permis de Recherche (PR)
KALSE	Societe d'Achat et de Vente d'Or (Sav'Or) SARL	2014.02.07	NC	NC	2020.02.07	Permis de Recherche (PR)
OPOR	Salma International SARL	2012.04.23	NC	NC	2020.04.22	Permis de Recherche (PR)
POMPOI NORD	Ressources Tangayen SARL	2014.02.17	NC	NC	2020.02.17	Permis de Recherche (PR)
POMPOI	Cassez	2014.02.11	NC	NC	2019.12.26	Permis de Recherche (PR)
BADINOGO	Somika SARL	2017.10.04	NC	NC	2019.10.03	Permis de Recherche (PR)
NAMISSIGMA OUEST	Riverstone Resources Burkina SARL	2014.04.23	NC	NC	2020.04.22	Permis de Recherche (PR)
FOUTOURI	Boss Gold SARL	2007.03.27	NC	NC	2019.03.27	Permis de Recherche (PR)
DANGO	Birimian Resources SARL	2017.11.10	NC	NC	2018.12.16	Permis de Recherche (PR)
YEYA I	Ressources Ferke SARL	2017,04,23	NC	NC	2020.04.22	Permis de Recherche (PR)
KARANAGASSO 3	Faso Commerce General et Services	2015.12.28	NC	NC	2020.12.28	Permis de Recherche (PR)
LEGUE	AFC Constelor Panafrican Resources	2017.01.08	NC	NC	2020.01.07	Permis de Recherche (PR)
MABERA	Ampella Mining Gold SARL	2017.01.30	NC	NC	2020.01.29	Permis de Recherche (PR)
YEYA III	Ressources Ferke SARL	2017.04.04	NC	NC	2020.04.03	Permis de Recherche (PR)
YEYA II	Ressources Ferke SARL	2017.04.23	NC	NC	2020.04.22	Permis de Recherche (PR)
KAMPALA	Vital Metals Burkina SARL	2017.04.31	NC	NC	2020.04.30	Permis de Recherche (PR)
NIORKA	Ampella Mining Gold SARL	2016.07.07	NC	NC	2019.12.30	Permis de Recherche (PR)
NAMARE	Diallo Maliki	2016.12.07	NC	NC	2019.12.16	Permis de Recherche (PR)
BINI	Sarama Mining Burkina SARL	2016.05.06	NC	NC	2019.05.05	Permis de Recherche (PR)
MALERI	Tamboura Boubacar Karia	2014.04.16	NC	NC	2019.01.29	Permis de Recherche (PR)
KEBONI	Socor SARL	2014.07.01	NC	NC	2019.07.01	Permis de Recherche (PR)
KOMBGO 1	Sondo Touysida Aymard Marti	2017.01.13	NC	NC	2019.01.13	Permis de Recherche (PR)
TOUNTE SUD	Gexplore SARL	2014.07.10	NC	NC	2019.07.10	Permis de Recherche (PR)
SORONKINA	Ouedraogo Mahanmadou	2017.05.09	NC	NC	2020.05.08	Permis de Recherche (PR)
MANE II	Bured SARL	2016.12.20	NC	NC	2019.12.20	Permis de Recherche (PR)
PELLA	Dieni Halidou	2017.05.10	NC	NC	2020.05.09	Permis de Recherche (PR)
SIDOGO	Altcom SARL	2017.02.13	NC	NC	2020.02.13	Permis de Recherche (PR)
SASSA I	Pinsapo Trading SARL	2010.10.05	NC	NC	2020.10.04	Permis de Recherche (PR)
TOUNTE I	Soutra Mining SARL	2015.10.23	NC	NC	2020.10.22	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
YIPELY	Traore Loze Issouf	2016.11.29	NC	NC	2019.11.28	Permis de Recherche (PR)
TAONSGHO	Soroubat BF	2015.07.31	NC	NC	2020.07.30	Permis de Recherche (PR)
SOUROUKOUDINGA SUD 2	B G Africa SARL	2015.12.31	NC	NC	2020.12.01	Permis de Recherche (PR)
SOUROUKOUDINDA SUD	B G Africa SARL	2016.04.04	NC	NC	2021.04.04	Permis de Recherche (PR)
KOURI	Golden Rim Resources Burkina SARL	2017.04.11	NC	NC	2020.04.10	Permis de Recherche (PR)
LEMITERA	YAM Technologie SARL	2017.03.29	NC	NC	2020.03.28	Permis de Recherche (PR)
WAKUI 2	Avion Gold Burkina Faso SARL	2017.02.01	NC	NC	2020.01.31	Permis de Recherche (PR)
DABINYAN III	MNG Gold Burkina SARL	2016.08.30	NC	NC	2019.02.18	Permis de Recherche (PR)
GARSAY	Pare Karim	2016.08.13	NC	NC	2019.08.13	Permis de Recherche (PR)
OUARGAYE	Birimian Discovery SARL	2016.04.28	NC	NC	2019.01.16	Permis de Recherche (PR)
NATON	Sanou Karime	2016.08.17	NC	NC	2019.08.17	Permis de Recherche (PR)
BOUBOULOU 1	Bureau d'Etude des Géosciences et de l'Environnement (BEGE) SARL	2017.03.29	NC	NC	2020.03.26	Permis de Recherche (PR)
DABOLE	Sawadogo Sarlidou	2017.01.27	NC	NC	2020.01.27	Permis de Recherche (PR)
DIENEMERA	Gaoua Mineral SARL	2017.04.06	NC	NC	2020.04.05	Permis de Recherche (PR)
SAO	Lankoande Marchelin	2017.03.29	NC	NC	2020.03.28	Permis de Recherche (PR)
SOAGA	Sawadogo Mohamadi	2017.04.06	NC	NC	2020.04.05	Permis de Recherche (PR)
SOLHAN	Roxgold Exploration SARL	2017.04.06	NC	NC	2020.04.05	Permis de Recherche (PR)
DABOKUY	Eburnean Resources Limited		NC	NC	2020.01.17	Permis de Recherche (PR)
TANTIABONGOU	Birimian Bvi Ltd.	2017.06.05	NC	NC	2019.02.20	Permis de Recherche (PR)
FAKOTO	Hounde Exploration BF SARL	2015.07.03	NC	NC	2018.07.03	Permis de Recherche (PR)
DASSA	Middle Island Resources Ltd.		NC	NC	2019.09.24	Permis de Recherche (PR)
BOTTARA	Ampella Mining Gold SARL	2016.07.07	NC	NC	2019.01.11	Permis de Recherche (PR)
BOMBOUELA NORD	Mana Minerals SARL	2014.08.19	NC	NC	2019.12.30	Permis de Recherche (PR)
BOMBOUELA 2	Mana Minerals SARL	2016.08.29	NC	NC	2019.05.06	Permis de Recherche (PR)
BADOURA	Metaux Sarl'Or SARL	2016.11.17	NC	NC	2019.07.25	Permis de Recherche (PR)
DIDYR	Middle Island Resources Ltd.	2017.10.23	NC	NC	2019.03.01	Permis de Recherche (PR)
BISSOU	Middle Island Resources Ltd.	2016.03.02	NC	NC	2019.03.01	Permis de Recherche (PR)
BITOU 2	Etruscan Resources Burkina Faso	2016.09.16	NC	NC	2018.11.21	Permis de Recherche (PR)
KALDERA	S2E Africa SARL	2017.02.13	NC	NC	2019.11.29	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
YIM-YIRE	CMP SARL	2017.10.04	NC	NC	2019.08.04	Permis de Recherche (PR)
BIRA	Predictive Discovery SARL	2016.07.28	NC	NC	2019.02.20	Permis de Recherche (PR)
SAOURA	Mana Minerals SARL	2016.08.23	NC	NC	2019.04.15	Permis de Recherche (PR)
KOUGNI	Extracor Canada Mining Ltd.	2016.04.06	NC	NC	2018.10.23	Permis de Recherche (PR)
WUO-NE 2	Boudo Aristide Jean Clement	2016.05.13	NC	NC	2018.05.12	Permis de Recherche (PR)
SOLOBO	Kindo Boureima	2016.08.02	NC	NC	2018.08.01	Permis de Recherche (PR)
GBOMBLORA SUD	Fankani Soussouhan	2018.06.06	NC	NC	2020.06.05	Permis de Recherche (PR)
ZARAN KIPSI	Soutra Mining SARL	2015.10.21	NC	NC	2020.10.21	Permis de Recherche (PR)
TIEBELE	Anouga O Moumouni	2017.01.31	NC	NC	2019.01.30	Permis de Recherche (PR)
YAYIKA OUEST	Xplore Resources SARL	2016.12.28	NC	NC	2019.12.28	Permis de Recherche (PR)
ZORMONGDO	Afric Carrieres SARL	2016.07.08	NC	NC	2021.07.07	Permis de Recherche (PR)
WUO-PANGA	Boudo Aristide Jean Clément	2016.05.13	NC	NC	2018.05.13	Permis de Recherche (PR)
GNIMBAARE	Hien Irene	2016.05.14	NC	NC	2018.05.14	Permis de Recherche (PR)
ZEGUEDOUGOU II	Gryphon Minerals BF SARL	2016.12.30	NC	NC	2019.12.30	Permis de Recherche (PR)
TIERADENI	Cullinan SARL	2017.02.06	NC	NC	2020.02.05	Permis de Recherche (PR)
SOKOURA	Altcom SARL	2017.02.13	NC	NC	2020.02.12	Permis de Recherche (PR)
RAKOUNGA	Belemyida SARL	2017.01.13	NC	NC	2020.01.12	Permis de Recherche (PR)
KONKOIRA	Gold Square Resources	2018.07.25	NC	NC	2021.07.24	Permis de Recherche (PR)
KIERE 2	Burkina Faso Gold SARL	2017.02.01	NC	NC	2020.02.01	Permis de Recherche (PR)
KARBA 2	Avion Gold Burkina Faso SARL	2017.05.08	NC	NC	2020.05.07	Permis de Recherche (PR)
ARBOLE 1	Groupe Al Rania SARL	2017.01.06	NC	NC	2020.01.05	Permis de Recherche (PR)
NABOUDI I	Konate Alain	2016.10.03	NC	NC	2019.10.02	Permis de Recherche (PR)
TIN-RHASSAN 4	Cimasso SARL	2016.07.01	NC	NC	2019.06.30	Permis de Recherche (PR)
MATIACOALI	Societe des Mines et des Services en Afrique (Somisaf)	2016.08.29	NC	NC	2019.08.28	Permis de Recherche (PR)
TILGA	Burkina Mine SARL	2016.10.19	NC	NC	2019.10.18	Permis de Recherche (PR)
TIFORODO	AMPELLA RESOURCES BURKINA FASO	2015.08.03	NC	NC	2018.08.03	Permis de Recherche (PR)
KANTARA-SOUTH	AMPELLA RESOURCES BURKINA FASO	2015.08.03	NC	NC	2018.08.03	Permis de Recherche (PR)
KELESSO	Hounde Exploration BF SARL	2015.07.03	NC	NC	2018.07.03	Permis de Recherche (PR)
DABLO 3	Newa Burkina SARLsu	2016.10.06	NC	NC	2019.08.12	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
DABLO 1	Newa Burkina SARLsu	2016.10.06	NC	NC	2019.08.12	Permis de Recherche (PR)
GBINGUE	Sarama Mining Burkina SARL	2016.03.22	NC	NC	2018.05.22	Permis de Recherche (PR)
GOUDRE	West African Resources Limited	2015.07.03	NC	NC	2018.03.23	Permis de Recherche (PR)
NIANGOUELA	Precision Resources SARL	2015.03.23	NC	NC	2018.03.23	Permis de Recherche (PR)
KIEMBARA	Nouria Holding International	2016.08.29	NC	NC	2019.01.27	Permis de Recherche (PR)
DEMBAM 2	Essakane Exploration SARL	2016.02.24	NC	NC	2018.11.24	Permis de Recherche (PR)
GOMO 2	Essakane Exploration SARL	2016.02.25	NC	NC	2018.11.24	Permis de Recherche (PR)
GASSEL MANERE	Societe Minière de Kerboule (SMK) SARL	2016.04.28	NC	NC	2019.01.16	Permis de Recherche (PR)
TIEN	Kanis International	2015.01.16	NC	NC	2021.01.16	Permis de Recherche (PR)
YIMDI 2	Societe Miniere Burkinabe de l'Afrique de l'Ouest	2016.06.13	NC	NC	2021.06.13	Permis de Recherche (PR)
YANSARĀ©	Lingani Toussaint	2014.06.19	NC	NC	2019.06.19	Permis de Recherche (PR)
TIARA EST	B G Africa SARL	2016.04.04	NC	NC	2021.04.04	Permis de Recherche (PR)
SOUROUKOUDINGA 2	Ciments de l'Afrique (CIMAF)	2015.12.31	NC	NC	2020.12.31	Permis de Recherche (PR)
KUA NORD(BOUANDĀ©	Bobo Diamond Cement	2014.02.19	NC	NC	2019.02.19	Permis de Recherche (PR)
KUA	Bobo Diamond Cement	2014.02.19	NC	NC	2019.02.19	Permis de Recherche (PR)
KARNA BLOC 2	Fasofert	2015.01.09	NC	NC	2020.01.09	Permis de Recherche (PR)
KARNA BLOC 1	Fasofert	2015.01.09	NC	NC	2020.01.09	Permis de Recherche (PR)
SAMBA-SO	Fasofert	2015.01.09	NC	NC	2020.01.09	Permis de Recherche (PR)
SAMANDENI NW	Tropic AGro Chem	2015.08.13	NC	NC	2020.08.13	Permis de Recherche (PR)
SAMANDENI EW	Tropic AGro Chem	2015.08.13	NC	NC	2020.08.13	Permis de Recherche (PR)
RAPADAMA	Travaux Publics et Batiments	2014.04.10	NC	NC	2019.04.10	Permis de Recherche (PR)
ZOMKALGA	Lochim Logistics-Int	2016.11.29	NC	NC	2019.11.28	Permis de Recherche (PR)
YARCE	Altcom SARL	2017.05.24	NC	NC	2020.05.23	Permis de Recherche (PR)
SEBERE	Miglab Travaux et Service SARL	2017.01.12	NC	NC	2020.01.11	Permis de Recherche (PR)
SAMARADOUGOU	Faso Mines et Services SARL	2017.01.18	NC	NC	2019.01.17	Permis de Recherche (PR)
PELLA 1	Landaogo SARL	2017.01.13	NC	NC	2020.01.12	Permis de Recherche (PR)
PELKISGA	Altcom SARL	2017.01.18	NC	NC	2020.01.18	Permis de Recherche (PR)
NOGBELE II	Gryphon Minerals BF SARL	2016.12.30	NC	NC	2019.12.29	Permis de Recherche (PR)
NIANKA II	Gryphon Minerals BF SARL	2016.12.30	NC	NC	2019.12.30	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
NAKO	Gold Square Resources	2018.11.09	NC	NC	2021.11.08	Permis de Recherche (PR)
MANESSE	Tanlouka SARL	2017.01.13	NC	NC	2020.01.12	Permis de Recherche (PR)
KIBILO	Altcom SARL	2017.01.18	NC	NC	2020.01.17	Permis de Recherche (PR)
GOUNDOU	Groupe Al Rania SARL Avec AG	2018.07.26	NC	NC	2021.07.25	Permis de Recherche (PR)
FOFORA	Gold Square Resources	2016.12.20	NC	NC	2019.12.19	Permis de Recherche (PR)
DOSSI	Acc Ressources Ltd.	2017.01.13	NC	NC	2020.01.12	Permis de Recherche (PR)
DIVOLE EST	Belemsigri Henri Rawelge	2018.06.06	NC	NC	2021.06.05	Permis de Recherche (PR)
DIERISSO II	Gryphon Minerals BF SARL	2016.12.30	NC	NC	2019.12.29	Permis de Recherche (PR)
BOURA	Groupe Al Rania SARL	2017.01.06	NC	NC	2020.01.05	Permis de Recherche (PR)
BOMBORE IV	Orezone Inc. SARL	2017.01.17	NC	NC	2020.01.16	Permis de Recherche (PR)
BOMBORE III	Orezone Inc. SARL	2017.01.16	NC	NC	2020.01.15	Permis de Recherche (PR)
BOMBORE II	Orezone Inc. SARL	2017.01.17	NC	NC	2020.01.16	Permis de Recherche (PR)
BANGBARA	Sawadogo Sarllidou	2017.01.27	NC	NC	2020.01.26	Permis de Recherche (PR)
BALBO II	Altcom SARL	2017.01.12	NC	NC	2020.01.11	Permis de Recherche (PR)
BAGASSI	Roxgold Exploration SARL	2017.02.02	NC	NC	2020.02.01	Permis de Recherche (PR)
BABERE	Burkina Mine SARL	2016.12.05	NC	NC	2019.12.04	Permis de Recherche (PR)
ZINIARE SUD	CO.GE.OK Carriere et BTP	2016.08.19	NC	NC	2021.08.18	Permis de Recherche (PR)
HOUKO	Roxgold Exploration SARL	2015.07.03	NC	NC	2018.07.02	Permis de Recherche (PR)
TOUANOU	Societe des Mines et Etudes des Services en Afrique	2016.08.29	NC	NC	2019.08.28	Permis de Recherche (PR)
TIN-RHASSAN 5	Cimasso SARL	2016.07.01	NC	NC	2019.06.30	Permis de Recherche (PR)
KELBO OUEST	Newa Burkina SARLsu	2016.08.30	NC	NC	2019.08.29	Permis de Recherche (PR)
KAOURADENI	Saira International SARL	2016.08.29	NC	NC	2019.08.28	Permis de Recherche (PR)
KUA CENTRE	Bobo Diamond Cement	2014.02.19	NC	NC	2019.02.19	Permis de Recherche (PR)
SOUROUKOUDINGA 1	Ciments de l'Afrique (CIMAF)	2015.12.31	NC	NC	2020.12.31	Permis de Recherche (PR)
NAPONE	Vimaco SARL	2015.12.17	NC	NC	2020.12.17	Permis de Recherche (PR)
KONIOUDOU	ASI BF	2015.09.07	NC	NC	2020.09.07	Permis de Recherche (PR)
KARANGASSO 3	Faso Commerce General et Services	2015.12.20	NC	NC	2020.12.19	Permis de Recherche (PR)
KARANGASSO 2	Global Manutention et Services (GMS) SARL	2015.12.28	NC	NC	2020.12.28	Permis de Recherche (PR)
KARANGASSO 1	Global Manutention et Services (GMS) SARL	2015.12.28	NC	NC	2020.12.28	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
DANDE-KOUROUMA	Etyf et Trade SARL	2015.12.28	NC	NC	2020.12.28	Permis de Recherche (PR)
DANDE 3	Etyf et Trade SARL	2015.12.28	NC	NC	2020.12.28	Permis de Recherche (PR)
DANDE 2	Etyf et Trade SARL	2015.12.20	NC	NC	2020.12.20	Permis de Recherche (PR)
DAMA 2	Sobunes	2015.07.03	NC	NC	2020.07.03	Permis de Recherche (PR)
DAMA 1	Sobunes	2015.07.03	NC	NC	2020.07.03	Permis de Recherche (PR)
BANGRIN	E T P S SARL	2015.09.03	NC	NC	2020.09.03	Permis de Recherche (PR)
SIKIRE	Sahel Metals SARLsu	2016.11.25	NC	NC	2019.11.24	Permis de Recherche (PR)
TIBIN	Ouedraogo Sarlna Hubert	2016.11.28	NC	NC	2019.11.27	Permis de Recherche (PR)
TIKARE II	Burkina Mine SARL	2016.10.19	NC	NC	2019.10.18	Permis de Recherche (PR)
DASSOUI	Liguidi Holdco SARL	2016.03.11	NC	NC	2019.03.10	Permis de Recherche (PR)
ROLLO HAVILLA	Havilla SARL	2016.08.30	NC	NC	2019.08.30	Permis de Recherche (PR)
YEVELDE	EXMA	2016.11.24	NC	NC	2018.11.23	Permis de Recherche (PR)
DABANADENI	Sphinx Exploration of Burkina (SEB)	2015.11.05	NC	NC	2018.11.04	Permis de Recherche (PR)
DINGUIRI	Karma Exploration SARL	2016.03.11	NC	NC	2019.03.10	Permis de Recherche (PR)
KORIZENA	Essakane Exploration SARL	2016.04.01	NC	NC	2018.10.21	Permis de Recherche (PR)
BADIERE	Comigold SARL	2016.09.28	NC	NC	2019.09.27	Permis de Recherche (PR)
N'DJAWE 2	Soutra Mining SARL	2015.10.21	NC	NC	2020.10.21	Permis de Recherche (PR)
NEDOGO	MPA Burkina SARL	2014.05.23	NC	NC	2019.05.23	Permis de Recherche (PR)
N'DJAWE 1	Soutra Mining SARL	2015.10.21	NC	NC	2020.10.21	Permis de Recherche (PR)
TAMBAO	Pan African Minerals Burkina SARL		NC	NC	2018.08.21	Permis de Recherche (PR)
KÃ©BONI	Socor SARL	2014.07.01	NC	NC	2019.07.01	Permis de Recherche (PR)
BELEHEDE	Banlaw Afrique	2013.11.08	NC	NC	2018.11.08	Permis de Recherche (PR)
DYILENIONA	Kabore Ousse et Freres SARL	2015.12.31	NC	NC	2020.12.31	Permis de Recherche (PR)
DJORO	WYZ Solutions SARL	2015.09.02	NC	NC	2020.09.02	Permis de Recherche (PR)
TIEFORA NORD	Minatec SARLs	2016.04.28	NC	NC	2021.07.28	Permis de Recherche (PR)
ALGA	Sotexmi SARL	2016.04.25	NC	NC	2018.03.29	Permis de Recherche (PR)
MADYABARI	Somika SARL	2014.05.19	NC	NC	2019.05.19	Permis de Recherche (PR)
BOTOUONOU	Escalador SARL	2015.05.28	NC	NC	2020.05.28	Permis de Recherche (PR)
BARINDJA	Burkina Or Metal SARL	2013.02.22	NC	NC	2018.02.22	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
BOUNGOU-OUEST	Burkina Or Metal SARL	2013.08.14	NC	NC	2018.08.14	Permis de Recherche (PR)
GARGANDE	YODA ABDOULAYE	2016.02.24	NC	NC	2018.02.24	Permis de Recherche (PR)
BAPLA 2	Guigma Pawindkigou Seraphin	2015.09.28	NC	NC	2018.09.27	Permis de Recherche (PR)
TIN-RHASSAN 2	Cimfaso SARL	2015.12.31	NC	NC	2018.12.30	Permis de Recherche (PR)
YENSE	Zalle Idrissa	2015.08.03	NC	NC	2018.08.02	Permis de Recherche (PR)
NYANFOHO	Faso Mines et Services SARL	2015.12.31	NC	NC	2018.12.30	Permis de Recherche (PR)
MARGOU	Nemaro Gold Burkina SARL	2015.09.03	NC	NC	2018.05.22	Permis de Recherche (PR)
LIBOU	Mineral Resources Burkina SARL	2015.11.05	NC	NC	2018.04.11	Permis de Recherche (PR)
SONGO	ER Burkina Exploration SARL	2015.09.30	NC	NC	2018.06.09	Permis de Recherche (PR)
POURA SUD	NVL Burkina Faso SARL	2016.03.02	NC	NC	2018.11.14	Permis de Recherche (PR)
ZAM SUD	West African Resources Development SARL	2015.03.01	NC	NC	2018.03.01	Permis de Recherche (PR)
YAMANE	Precision Resources SARL	2015.12.31	NC	NC	2018.03.22	Permis de Recherche (PR)
TANWAKA	Axelle Business And Trading SARL (AXBT)	2016.11.15	NC	NC	2018.11.15	Permis de Recherche (PR)
BLADI	Ressources Tangayen SARL	2016.03.11	NC	NC	2018.11.20	Permis de Recherche (PR)
DJARKADOUGOU	Orezone Inc. SARL	2015.11.05	NC	NC	2018.08.16	Permis de Recherche (PR)
BANATOMO	Societe R & K	2015.06.10	NC	NC	2018.06.10	Permis de Recherche (PR)
BALOGO	MNG Gold Burkina SARL	2015.04.08	NC	NC	2018.05.13	Permis de Recherche (PR)
FOUNGOU	MANAGEM SA	15/052018	NC	NC	2021.05.14	Permis de Recherche (PR)
LAMANA	DIALLO SALAMATA	2018.05.22	NC	NC	2021.05.21	Permis de Recherche (PR)
NIAWE	HOUNDE EXPLORATION BF SARL	2018.06.26	NC	NC	2021.06.25	Permis de Recherche (PR)
BIO	HOUNDE EXPLORATION BF SARL	2018.06.26	NC	NC	2021.06.25	Permis de Recherche (PR)
DJIKANDO	OUSSE B. Albert	2018.07.03	NC	NC	2021.07.02	Permis de Recherche (PR)
LILYALA	FARAFINA RESOURCES SARL	2018.08.24	NC	NC	2021.08.23	Permis de Recherche (PR)
KOLONGNIKOM	FARAFINA RESOURCES SARL	2018.08.24	NC	NC	2021.08.23	Permis de Recherche (PR)
DORA	ALBOURI RESOURCES SASU	2018.08.24	NC	NC	2021.08.23	Permis de Recherche (PR)
GOERSA	ALBOURI RESOURCES SASU	2018.08.24	NC	NC	2021.08.23	Permis de Recherche (PR)
TYOBOU	ALBOURI RESOURCES SASU	2018.08.24	NC	NC	2021.08.23	Permis de Recherche (PR)
DOUAYAN	ALBOURI RESOURCES SASU	2018.08.24	NC	NC	2021.08.23	Permis de Recherche (PR)
KOUMANDI	TANGA MINERALS	2018.08.24	NC	NC	2021.08.23	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
GOBINA	SRK-B SARL	2018.08.29	NC	NC	2021.08.28	Permis de Recherche (PR)
TANGAYE	SANEM MINIG SARL	2018.08.29	NC	NC	2021.08.28	Permis de Recherche (PR)
KANGOUNA DENI	SANEM MINIG SARL	2018.08.29	NC	NC	2021.08.28	Permis de Recherche (PR)
BOUM	COGEB INTERNATIONAL	2018.08.28	NC	NC	2021.08.27	Permis de Recherche (PR)
KOURFADIE	BEGE SARL	2018.08.28	NC	NC	2021.08.27	Permis de Recherche (PR)
KOMSILGA	KAYA EXPLORATION SARL	2018.08.31	NC	NC	2021.08.30	Permis de Recherche (PR)
LOUNGO	PROGNOZ EXPLORATION BURKINA SARLOR	2018.09.03	NC	NC	2021.09.02	Permis de Recherche (PR)
AMTANDI TANGA	THIOMBIANA HAMTANDI	2018.09.03	NC	NC	2021.09.02	Permis de Recherche (PR)
ORONKUA II	AFRIC BETON SARL	2018.09.19	NC	NC	2021.09.18	Permis de Recherche (PR)
TARBIEL	SMTS-SARL	2018.10.01	NC	NC	2021.09.30	Permis de Recherche (PR)
YAMA	IETK SARL	2018.10.01	NC	NC	2021.09.30	Permis de Recherche (PR)
DATAMBI	IETK SARL	2018.10.01	NC	NC	2021.09.30	Permis de Recherche (PR)
SAMBAGOU	LILLOGO DIEUDONNE HUBERT	2018.10.01	NC	NC	2021.09.30	Permis de Recherche (PR)
GUIEMBILA	AFRC CARRIERES SARL	2018.10.01	NC	NC	2021.09.30	Permis de Recherche (PR)
AMIMBIRI	AMPELLA RESOURCES	2018.10.01	NC	NC	2021.09.30	Permis de Recherche (PR)
KPATOURA	OUEDRAOGO ESPERANCE B.MARIE THERESE	2018.10.01	NC	NC	2021.09.30	Permis de Recherche (PR)
AYAM	AMC SARL	2018.10.26	NC	NC	2021.10.25	Permis de Recherche (PR)
KAMTENGA	AMC SARL	2018.10.26	NC	NC	2021.10.25	Permis de Recherche (PR)
SANSA	AMC SARL	2018.10.26	NC	NC	2021.10.25	Permis de Recherche (PR)
MANSILA	PROGRESS MINERALS SARL	2018.10.26	NC	NC	2021.10.25	Permis de Recherche (PR)
HAOURA	PROGRESS MINERALS SARL	2018.10.26	NC	NC	2021.10.25	Permis de Recherche (PR)
KOURAKOU	SOLNA RESOURCES SARL	2018.10.26	NC	NC	2021.10.25	Permis de Recherche (PR)
BENDOGO	SAHARUM SARL	2018.11.06	NC	NC	2021.11.05	Permis de Recherche (PR)
WUO-LAND 2	BOUDO ARISTIDE JEAN CLEMENTOR	2018.11.13	NC	NC	2021.11.12	Permis de Recherche (PR)
MOULE	EXMA LIGHT SARL	2018.11.13	NC	NC	2021.11.12	Permis de Recherche (PR)
BEYEN	SRK BURKINA SARL	2018.11.27	NC	NC	2021.11.26	Permis de Recherche (PR)
TAORE	SRK BURKINA SARL	2018.11.27	NC	NC	2021.11.26	Permis de Recherche (PR)
YITAO	SRK BURKINA SARL	2018.11.27	NC	NC	2021.11.26	Permis de Recherche (PR)
WUOCEMNA	GEOTEAM EXPLORATION COMPANY SARL	2018.12.06	NC	NC	2021.12.05	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
KOUTAKOU I	WEST AFRICAN GOLD EXPLORATION SARL	2018.12.05	NC	NC	2021.12.04	Permis de Recherche (PR)
KOUDI-NOOMA	TANI/ILBOUDO JEANNE MARIE CELESTINE	2018.12.24	NC	NC	2021.12.23	Permis de Recherche (PR)
LEFOURBA	BISSA HOLD DCO SARL	2018.12.31	NC	NC	2021.12.30	Permis de Recherche (PR)
NASSERE	BISSA HOLD DCO SARL	2018.12.31	NC	NC	2021.12.30	Permis de Recherche (PR)
SIBY OUEST	GROUPE FLICAN INTERNATIONAL SARL	2018.01.17	NC	NC	2021.01.16	Permis de Recherche (PR)
NIEGO	GROUPE FLICAN INTERNATIONAL SARL	2018.01.17	NC	NC	2021.01.16	Permis de Recherche (PR)
TANKIENGA	BUKIMA SA	2018.01.17	NC	NC	2021.01.16	Permis de Recherche (PR)
YANTARA	ROXGOLD EXPLORATION SARL	2018.02.19	NC	NC	2021.02.18	Permis de Recherche (PR)
BAPLA NORD	OUEDRAOGO JEROME	2018.02.21	NC	NC	2021.02.20	Permis de Recherche (PR)
TEYANGO	ROXGOLD EXPLORATION SARL	2018.02.19	NC	NC	2021.02.18	Permis de Recherche (PR)
WUO LAND	BOUDO ARISTIDE JC	2018.03.06	NC	NC	2021.03.05	Permis de Recherche (PR)
FINKERE	SOCIETE FASO MINES ET SERVICE	2018.03.16	NC	NC	2021.03.15	Permis de Recherche (PR)
GOUNDOU	GROUPE AL RANIA avec AG	2018.03.21	NC	NC	2021.03.20	Permis de Recherche (PR)
TIRADENI	GROUPE AL RANIA avec AG	2018.03.21	NC	NC	2021.03.20	Permis de Recherche (PR)
TIMPERBA	SOCIETE FASO MINES ET SERVICE	2018.03.16	NC	NC	2021.03.15	Permis de Recherche (PR)
KOUTOURA	GROUPE AL RANIA avec AG	2018.03.21	NC	NC	2021.03.20	Permis de Recherche (PR)
KILOU	PROGNOZ EXPLORATION BURKINA SARL	2018.03.27	NC	NC	2021.03.26	Permis de Recherche (PR)
LOUGOUMA	JILBEY BURKINA SARL	2018.03.27	NC	NC	2021.03.26	Permis de Recherche (PR)
BANA	SOCIETE RESOURCES TANGAYEN SARL	2018.04.10	NC	NC	2021.04.09	Permis de Recherche (PR)
FINIMA	SOCIETE FASO MINES ET SERVICE	2018.04.10	NC	NC	2021.04.09	Permis de Recherche (PR)
KOKOI	SOCIETE RESOURCES TANGAYEN SARL	2018.04.10	NC	NC	2021.04.09	Permis de Recherche (PR)
KOULHOKO NORD	DAMBINA Tiamba	2018.04.06	NC	NC	2021.04.05	Permis de Recherche (PR)
MANEGTABA	ENRROXS ENERGY & MINING MALI SA	2018.04.03	NC	NC	2021.04.02	Permis de Recherche (PR)
NOMIKDOU	IAMGOLD BURKINA EXPLORATION	2018.02.16	NC	NC	2021.02.15	Permis de Recherche (PR)
ROLGA	SAHAURUM SA	2018.04.06	NC	NC	2021.04.05	Permis de Recherche (PR)
BATIARA	BOUBOUCARI MOUSSA	2018.04.18	NC	NC	2021.04.17	Permis de Recherche (PR)
BITOU WEST	MNG GOLD BURKINA SARL	2019.01.08	NC	NC	2022.01.07	Permis de Recherche (PR)
NATIEDOUGOU	MNG GOLD BURKINA SARL	2019.01.08	NC	NC	2022.01.07	Permis de Recherche (PR)
KALSAKA NORD	BALAJI GROUP COMPANY BURKINA SARL	2019.01.08	NC	NC	2022.01.07	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
N'DONHIRA	AGRI BIO SARL	2019.03.05	NC	NC	2022.03.04	Permis de Recherche (PR)
BOLLE	GAYERI RESOURCES SARL	2019.03.05	NC	NC	2022.03.04	Permis de Recherche (PR)
BAMBASSO	SAWADOGO RASMANE	2019.03.05	NC	NC	2022.03.04	Permis de Recherche (PR)
BANSIER	GEOTEAM EXPLORATION COMPANY SARL	2019.03.05	NC	NC	2022.03.04	Permis de Recherche (PR)
LARO	GAYERI RESOURCES SARL	2019.03.27	NC	NC	2022.03.26	Permis de Recherche (PR)
BILGOTENGA	KABORE MADELEINE	2019.03.27	NC	NC	2022.03.26	Permis de Recherche (PR)
SONGO	KABORE MADELEINE	2019.03.27	NC	NC	2022.03.26	Permis de Recherche (PR)
BAPORO II	DRP INVEST SARL	2019.04.17	NC	NC	2022.04.16	Permis de Recherche (PR)
DRP 2	DRP INVEST SARL	2019.04.17	NC	NC	2022.04.16	Permis de Recherche (PR)
SANUSSO	SAWADOGO HAMADE	2019.04.26	NC	NC	2022.04.25	Permis de Recherche (PR)
GOBILA	KABORE MOULAYE GAEL	2019.04.26	NC	NC	2022.04.25	Permis de Recherche (PR)
KORIBA	ELOHIM GOLD COORPORATION SARL	2019.05.02	NC	NC	2022.05.01	Permis de Recherche (PR)
MANGODARA	LOROPENI RESOURCES SARL	2019.05.02	NC	NC	2022.05.01	Permis de Recherche (PR)
YANSSE	DABRE MAMOUDOU	2019.05.06	NC	NC	2022.05.05	Permis de Recherche (PR)
ZIBSAYA	ELOHIM COORPORATION SARL	2019.05.07	NC	NC	2022.05.06	Permis de Recherche (PR)
TANMIGA	BOGNANA B. LARISSA	2019.05.07	NC	NC	2022.05.06	Permis de Recherche (PR)
DAPILI	IAMGOLD BURKINA EXPLORATION SARL	2019.05.07	NC	NC	2022.05.06	Permis de Recherche (PR)
GUESSYAM	BONKOUNGOU B.HERMANN	2019.05.07	NC	NC	2022.05.06	Permis de Recherche (PR)
KAKTI	HOPE INTERNATIONAL SARL	2019.05.08	NC	NC	2022.05.07	Permis de Recherche (PR)
KAPA	MORGEO EXPLORATION SARL	2019.05.08	NC	NC	2022.05.07	Permis de Recherche (PR)
NIANKORE	ALPHA ET OMEGA SARL	2019.05.08	NC	NC	2022.05.07	Permis de Recherche (PR)
YADEGA	ALPHA ET OMEGA SARL	2019.05.08	NC	NC	2022.05.07	Permis de Recherche (PR)
ROKO	DELMA ALOYS	2019.05.10	NC	NC	2022.05.09	Permis de Recherche (PR)
DYAPYA	FARAFINA RESOURCES SASU	2019.05.10	NC	NC	2022.05.09	Permis de Recherche (PR)
BALANKARA-KOMOU	KOULILOUGOU ANDRE LAURENT	2019.05.10	NC	NC	2022.05.09	Permis de Recherche (PR)
OULA	OUEDRAOGO SAIDOU	2019.05.10	NC	NC	2022.05.09	Permis de Recherche (PR)
GOUPA	BAMBARA SAÏDA	2019.05.10	NC	NC	2022.05.09	Permis de Recherche (PR)
SOULA	LANKOANDE SOPHIE	2019.05.15	NC	NC	2022.05.14	Permis de Recherche (PR)
BOLA	KABORE W. NARCISSE	2019.05.15	NC	NC	2022.05.14	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
KISSIRI	CORAV INTERNATIONAL	2019.05.15	NC	NC	2022.05.14	Permis de Recherche (PR)
PELSE	CORAV INTERNATIONAL	2019.05.15	NC	NC	2022.05.14	Permis de Recherche (PR)
GORAN	SHANIEL SARL	2019.05.16	NC	NC	2022.05.15	Permis de Recherche (PR)
MOMOL	SHANIEL SARL	2019.05.16	NC	NC	2022.05.15	Permis de Recherche (PR)
SAOUGA-OA	SHANIEL SARL	2019.05.16	NC	NC	2022.05.15	Permis de Recherche (PR)
BAPLA	BURKINA HYDRO SERVICES	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
BABORA	BURKINA HYDRO SERVICES	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
KONDOGARA	BURKINA HYDRO SERVICES	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
OUARDIATA	BURKINA HYDRO SERVICES	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
DRP 3	DRP INVEST SARL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
SANAMBAORE	ELOHIM CGOLD COORPORATION ASRL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
TAFGA	LANKOANDE YEMPANI	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
DIAKOULI II	NEXUS GOLD CORP BURKINA SARL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
DIAKOULI EST	BLINA MINERALS BURKINA SARL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
YADBILA	ALPHA et OMEGA GOLD SARL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
SANAM KILLI	ALPHA et OMEGA GOLD SARL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
DAFING	ALPHA et OMEGA GOLD SARL	21/25/2019	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
TOMBI OUEST	AGRI BIO SARL	2019.05.23	NC	NC	2022.05.22	Permis de Recherche (PR)
FOUNGOU	AGRI BIO SARL	2019.05.23	NC	NC	2022.05.22	Permis de Recherche (PR)
DJISSASSO	AGRI BIO SARL	2019.05.23	NC	NC	2022.05.22	Permis de Recherche (PR)
YERIMBOU	BONODON SARL	2019.05.23	NC	NC	2022.05.22	Permis de Recherche (PR)
NADIABO	BONODON SARL	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
TOUGOUYA SELEGNEN	YOUNGA FATIMA JUSTINE	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
MAMBO	SAVORA	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
YANKASSO	SAM MINING COMPANY SARL	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
SARBILA	SAM MINING COMPANY SARL	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
TOURI	SAM MINING COMPANY SARL	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
SABCE EST	SAM MINING COMPANY SARL	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
TEMNORE	BAKY JOACHIM	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
GAOUDI	AFRIC GOLD COMPANY SARL	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)
DIAKOULI OUEST	SPHINX EXPLORATIONOF BURKINA	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)
GOEMA	KINDA STERN LEVIS PENGWENDE	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)
WOURA	KINDA STERN LEVIS PENGWENDE	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)
SOMKIETA	MIGLA TRAVAUX ET SERVICE SARL	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)
TANTOUO-BONKO	SALMA INTERNATIONAL SARL	2019.06.12	NC	NC	2022.06.11	Permis de Recherche (PR)
SEGUE 2	MAKAWA SARL	2019.06.12	NC	NC	2022.06.11	Permis de Recherche (PR)
BONSAN 2	MAKAWA SARL	2019.06.12	NC	NC	2022.06.11	Permis de Recherche (PR)
ZANGOUI 2	MAKAWA SARL	2019.06.12	NC	NC	2022.06.11	Permis de Recherche (PR)
POROGO	SUA SARL	2019.06.21	NC	NC	2022.06.20	Permis de Recherche (PR)
NAKAR	SUA SARL	2019.06.21	NC	NC	2022.06.20	Permis de Recherche (PR)
BANA	KAZONI A.A THIERRY	2019.07.05	NC	NC	2022.07.04	Permis de Recherche (PR)
BANATOMO	MNG GOLD BURKINA EXPLORATION SARL	2019.07.05	NC	NC	2022.07.04	Permis de Recherche (PR)
DOGOTALANA	TANOUBASSINO	2019.07.05	NC	NC	2022.07.04	Permis de Recherche (PR)
SANEM	BOUGOUMA THEOPHANE ANTOINE	2019.07.04	NC	NC	2022.07.03	Permis de Recherche (PR)
TINDANGO	BOUGOUMA THEOPHANE ANTOINE	2019.07.04	NC	NC	2022.07.03	Permis de Recherche (PR)
DAPALA	ALCACIA BF EXPLORATION SARL	2019.07.09	NC	NC	2022.07.08	Permis de Recherche (PR)
NAMOUNGUIRA	ALCACIA BF EXPLORATION SARL	2019.07.09	NC	NC	2022.07.08	Permis de Recherche (PR)
DIBI	ALCACIA BF EXPLORATION SARL	2019.07.09	NC	NC	2022.07.08	Permis de Recherche (PR)
DJIGUYA	KOUTOU ALI	2019.07.17	NC	NC	2022.07.16	Permis de Recherche (PR)
LOUBARA	KOUTOU ALI	17/07/2019	NC	NC	2022.07.16	Permis de Recherche (PR)
LE FILON D'OR DE BOUDRY	GUEBRE MOUSSA	2019.07.18	NC	NC	2022.07.17	Permis de Recherche (PR)
VIVEO	NANTOU EXPLORATION SARL	2019.07.19	NC	NC	2022.07.18	Permis de Recherche (PR)
PILIMPIKOU	NANTOU EXPLORATION SARL	2019.07.19	NC	NC	2022.07.18	Permis de Recherche (PR)
TOHIRI	ACACIA EXPLORATION SARL	2019.07.19	NC	NC	2022.07.18	Permis de Recherche (PR)
OUATIGUE	OUEDRAOGO ABDOULAYE	2019.07.26	NC	NC	2022.07.25	Permis de Recherche (PR)
BOUDI SUD	OUEDRAOGO ABDOULAYE	2019.07.26	NC	NC	2022.07.25	Permis de Recherche (PR)
TITAO OUEST	BURED SARL	2019.07.30	NC	NC	2022.07.29	Permis de Recherche (PR)
YOUGA NORD	ER BURKINA EXPLORATION SARL	2019.07.30	NC	NC	2022.07.29	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
SOUMA	GROUP CAMPANY BURKINA SARL	2019.09.11	NC	NC	2022.09.10	Permis de Recherche (PR)
FETE KOLE	GROUP CAMPANY BURKINA SARL	2019.09.11	NC	NC	2022.09.10	Permis de Recherche (PR)
DAMBA	GROUP CAMPANY BURKINA SARL	2019.09.11	NC	NC	2022.09.10	Permis de Recherche (PR)
FILIO	GROUP CAMPANY BURKINA SARL	2019.09.11	NC	NC	2022.09.10	Permis de Recherche (PR)
GABOANLI	IDO/NIANKARA MADIARA	2019.09.23	NC	NC	2022.09.22	Permis de Recherche (PR)
KARABA	COPROMIN	2019.10.02	NC	NC	2022.10.01	Permis de Recherche (PR)
TAWORI	BIRIMIAN RESOURCES SARL	2019.10.14	NC	NC	2022.10.13	Permis de Recherche (PR)
BAMAKO 2	SWA SARL	2019.10.14	NC	NC	2022.10.13	Permis de Recherche (PR)
DISSONGOU II	SAWADOGO AMADE	2019.10.14	NC	NC	2022.10.13	Permis de Recherche (PR)
KOUNDOUBA NORD	TOE BRAHIMA	2019.10.21	NC	NC	2020.10.13	Permis de Recherche (PR)
KOUDRE II	DIASSO KALILOU CHRISTIAN	2019.11.04	NC	NC	2020.11.03	Permis de Recherche (PR)
NYARAFO	ENERMIN INTERNATIONAL SARL	2019.11.27	NC	NC	2020.11.26	Permis de Recherche (PR)
BILBALE	BEREMWIDOUYOU/YAMEOGO S. ALICE	2019.11.28	NC	NC	2020.11.27	Permis de Recherche (PR)
BREDIE	MORCEO EXPLORATION SARL	2019.11.28	NC	NC	2020.11.27	Permis de Recherche (PR)
LATI 2	NEBIE ALAIN GEORGES	2019.12.04	NC	NC	2020.12.03	Permis de Recherche (PR)
GOBNANGOU	WOULA MINING SARL	2019.12.04	NC	NC	2020.12.03	Permis de Recherche (PR)
TAMPELGA	BURKINA TRAITEMENT ET RAFFINAGE	2019.12.04	NC	NC	2020.12.03	Permis de Recherche (PR)
TANTIAGA	BOURGOU SEBI	2019.12.06	NC	NC	2020.12.05	Permis de Recherche (PR)
KOURIRO	BOURGOU SEBI	2019.12.06	NC	NC	2020.12.05	Permis de Recherche (PR)
KANDO	BEGE	2019.12.06	NC	NC	2020.12.05	Permis de Recherche (PR)
FOMIA II	KINDO ABDOULAYE	2019.12.12	NC	NC	2020.12.11	Permis de Recherche (PR)
DANGUI	KINDO MOHAMED BASSIROU	2019.12.12	NC	NC	2020.12.11	Permis de Recherche (PR)
LARE	DRABO LARE LAMINE	2019.12.13	NC	NC	2020.12.12	Permis de Recherche (PR)
KARANKA 1	SAHARUM SA	2019.12.13	NC	NC	2020.12.12	Permis de Recherche (PR)
TANTIAGA	GENIUS AFRICA INTERNATIONAL	2019.12.13	NC	NC	2020.12.12	Permis de Recherche (PR)
DASSA	GENIUS AFRICA INTERNATIONAL	2019.12.13	NC	NC	2020.12.12	Permis de Recherche (PR)
TENLOU	KIEMA BOUKARE	2019.12.19	NC	NC	2020.12.18	Permis de Recherche (PR)
GONDERE	BURKINA TRAITEMENT ETR RAFFINAGE SARL	2019.12.19	NC	NC	2020.12.18	Permis de Recherche (PR)
WABARE	BURKINA TRAITEMENT ETR RAFFINAGE SARL	2019.12.19	NC	NC	2020.12.18	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
KOUMNORO	BURKINA TRAITEMENT ETR RAFFINAGE SARL	2019.12.19	NC	NC	2020.12.18	Permis de Recherche (PR)
SAGO	BURKINA TRAITEMENT ETR RAFFINAGE SARL	2019.12.19	NC	NC	2020.12.18	Permis de Recherche (PR)
PENFWOGO	SOEXMINES BURKINA SARL	2019.12.20	NC	NC	2020.12.19	Permis de Recherche (PR)
TOYOKO	SAWADOGO ADAMA	2019.12.20	NC	NC	2020.12.19	Permis de Recherche (PR)
NONGLADO	HIGHT RIVER GOLD EXPLORATION BURKINA SARL	2019.12.23	NC	NC	2020.12.22	Permis de Recherche (PR)
ROLLE	HIGHT RIVER GOLD EXPLORATION BURKINA SARL	2019.12.23	NC	NC	2020.12.22	Permis de Recherche (PR)

Nc : Non communiqué

#### Permis d'exploitation industrielle (PEI)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
BATIE	Konkera SA	05/03/2015	Or	6424,6	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
BISSA-ZANDKOM	Bissa Gold SA	23/06/2011	Or	17062,6	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
BOMBORE	Orezone Bombore SA	30/12/2016	Or	24,9	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
BOUERE	Bouere-Dohoun Gold Operation SA	23/01/2017	Or	5,4	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
BOUROUM	Somita SA	22/06/2005	Or	1211,1	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
ESSAKANE	Essakane SA	28/04/2008	Or	10006,7	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
GUIRO-DIOUGA	Komet Ressources Afrique SA	05/03/2007	Or	6499,4	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
HOUNDE	Hounde Gold Operation SA	05/02/2015	Or	2288,3	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
INATA	Societe des Mines de Belahouro (SMB) SA	25/05/2007	Or	3907	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
KALSAKA	Kalsaka Mining SA	04/08/2004	Or	2513,8	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
KARMA	Riverstone Karma SA	31/12/2013	Or	3678,6	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
KIAKA II	Kiaka Gold SA	08/07/2016	Or	5396,1	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
MANA	Semafo Burkina Faso SA	20/03/2007	Or	74,5	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
NETIANA	NETIANA Mining Compagny	23/01/2017	Or	2	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
PERKOA	Nantou Mining Limited BV	20/03/2007	Zinc	623,3	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
SAHELIAN	Sahelian Mining SA	13/03/2017	Calcaire à Ciment	20,89	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
SAMTENGA	Nordgold Samtenga	31/12/2019	Or	9,3	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
SANBRADO	Société des Mines de Sanbrado (SOMISA)	17/03/2017	Or	25,7	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
SEGUENEGA	BUMIGEB	17/07/2013	Or	49,3	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
BOUNGOU	Semafo Burkina Faso SA	23/01/2017	Or	29,1	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
TAMBAO	Pan African Tambao SA	13/05/2014	Manganèse	2607	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
TAPARKO	Somita SA	04/08/2004	Or	66618,9	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
WAHGNIION	Gryphon SA	01/08/2014	Or	8887,6	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
YARAMOKO	Roxgold SARLnu SA	30/01/2015	Or	22,9	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
YEOU	High River Gold (Nordgold Yeou SA)	13/03/2017	Or	11,8	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
YOUGA	Burkina Mining Company	08/04/2003	Or	2985,3	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)

Nc : Non communiqué

#### Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
ALGA	Sotexmi SARL	25/04/2016	Or	100	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
BOTOUONOU	Escaledor SARL	28/05/2015	Or	0,8	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
BOUNGOU-OUEST	Burkina Or Metal SARL	14/08/2013	Or	99,9	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
DARAMANDOUYOU 1	EXMA	24/05/2011	Or	0,9	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
DJORO	WYZ Solutions SARL	02/09/2015	Or	74,3	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
DYILENIONA	Kabore Ousse et Freres SARL	31/12/2015	Or	100,4	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
FOAGA	Societe d'Achat et de Vente d'Or (Sav'Or) SARL	21/06/2013	Or	99,9	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
GUEGUERE	Petites Operations Minières (POM)	27/06/2005	Or	100,2	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
KANKANDI	Burkina Or Metal SARL	19/07/2012	Or	99,9	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
KEBONI	Socor SARL	01/07/2014	Or	4	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
KOUMBIA	COTEXMIN-KHA	03/10/2016	Or	1	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
MADYABARI	Somika SARL	19/05/2014	Or	99,9	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
N'DJAWE 1	Soutra Mining SARL	21/10/2015	Or	100,2	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
N'DJAWÉ 2	Soutra Mining SARL	21/10/2015	Or	100,2	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
NEDOGO	MPA Burkina SARL	23/05/2014	Or	99,9	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
OPOR	Salma International SARL	23/04/2012	Or	1	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
SASSA I	Pinsapo Trading SARL	05/10/2010	Or	99,2	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
SOUBEIRA NORD	Sawadogo Global Business SARL	01/10/2018	Or	1	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
TANWAKA	AXELLE BUSINES AND TRADING	29/08/2018	OR	1	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
TIEFORA NORD	Minatec SARL	28/04/2016	Or	100	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
TITABE	Soom Sore SARL	14/05/2013	Or	100	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
TOUNTE I	Soutra Mining SARL	23/10/2015	Or	100,2	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
TOUNTE SUD	Gexplore SARL	10/07/2014	Or	1	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
V3	SOCIETE DES MINES DU FASO SARL	07/11/2017	Or	0,4	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
WUO-NE	EXMA	24/05/2011	Or	1	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
YELDETEOUN	Cogemif SARL	27/12/2012	Or	100,2	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)
ZARAN KIPSI	Soutra Mining SARL	21/10/2015	Or	100,2	NC	Permis d'Exploitation Artisanale Semi-mécanisée (PESM)

Nc : Non communiqué

#### Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
BADINOGO	Somika SARL	2017.10.04	NC	NC	2019.10.03	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
BAPLA 2	Guigma Pawindkigou Seraphin	2016.09.28	NC	NC	2018.09.27	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
BOUG-BOUGOU	Comptoir des Metaux Precieux (CMP)	2016.09.27	NC	NC	2018.09.27	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
BOUKOUERA II.	BOUGOUMPINGA Seydou	2018.06.14	NC	NC	2020.06.13	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
DIOSSO I	BELEM IDRISSE	2018.11.19	NC	NC	2020.11.18	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
FOURFARE	ZARE SAIDOU	2018.09.21	NC	NC	2020.09.20	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
GAIGOU	Boudo Aristide Jean Clement	2016.04.25	NC	NC	2018.04.25	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
GBOMBLORA SUD	Fankani Soussouhan	2018.06.06	NC	NC	2020.06.05	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
GNIMBAARE	Hien Irene	2016.05.14	NC	NC	2018.05.14	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
KARENTENGA	Ouedraogo Hamidou	2016.04.25	NC	NC	2018.04.25	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
KAYARA OUEST	WEMENGA YEMBILA	2018.09.06	NC	NC	2020.09.05	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
KIEBLEGA	SAWADOGO SOULEYMANEOR	2018.11.19	NC	NC	2020.11.18	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
KIEMPERE	BONGOUNGOU ABDOUDRAMANE	2018.09.06	NC	NC	2020.09.05	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
KOMBGO 1	Sondo Touysida Aymard Marti	2017.01.13	NC	NC	2019.01.13	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
KOMTOEGA II	YODA TASSERE	2018.12.31	NC	NC	2020.12.30	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
LOKONO 2	Barksanem SARL	2016.09.27	NC	NC	2018.09.26	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
LOKONO 3	Guigma Pawindkigou Seraphin	2016.06.29	NC	NC	2018.06.28	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
LOKONO 4	Ouoba M Rodrigue	2016.05.12	NC	NC	2018.05.11	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
MALERI	Tamboura Boubacar Karia	2014.04.16	NC	NC	2019.01.29	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
M'KOA	Ganemtore Oumarou	2016.03.07	NC	NC	2018.03.06	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
OUAYALGUI	OUEDRAOGO KARIM	2018.10.10	NC	NC	2020.10.09	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
SOLOBO	Kindo Boureima	2016.08.02	NC	NC	2018.08.01	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
TANWAKA	Axelle Business And Trading SARL (AXB T)	2016.11.15	NC	NC	2018.11.15	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
TIEBELE	Anouga O Moumouni	2017.01.31	NC	NC	2019.01.30	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
WUO-NE 2	Boudo Aristide Jean Clement	2016.05.13	NC	NC	2018.05.12	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
WUO-PANGA	Boudo Aristide Jean Clement	2016.05.13	NC	NC	2018.05.13	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
YEOU	BONKOUNGOU RIMNEA	2018.08.30	NC	NC	2020.08.29	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)
YIM-YIRE	CMP SARL	2017.10.04	NC	NC	2019.08.04	Autorisations d'exploitation artisanale de substances de mines (AEASM)

Nc : Non communiqué

#### Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
BAKOU	Ebatp Gecaumine	2013.06.03	NC	NC	2018.06.03	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
BANGRIN	E T P S SARL	2015.09.03	NC	NC	2020.09.03	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
BEBTENGA	EBOMAF SA	2019.12.04	NC	NC	2024.12.03	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
BELEHEDE	Banlaw Afrique	2013.11.08	NC	NC	2018.11.08	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
BOUMBIN	Sacba TP	2013.07.22	NC	NC	2018.07.22	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
BOUSSOUMA	CIMBURKINA	2011.01.06	NC	NC	2019.01.06	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
BOUSSOUMA 1	Locodien de Yagouli Achille	2018.06.06	NC	NC	2023.06.05	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
BOUSSOUMA DCB 1	Diamond Cement Burkina SARL	2017.01.05	NC	NC	2022.01.05	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
BOUSSOUMA DCB 2	Diamond Cement Burkina SARL	2017.01.05	NC	NC	2022.01.05	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
COMATRAP NORD EST	COMATRAP	2019.12.13	NC	NC	2024.12.12	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
DAMA 1	Sobunes	2015.07.03	NC	NC	2020.07.03	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
DAMA 2	Sobunes	2015.07.03	NC	NC	2020.07.03	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
DANDE 2	Etyf et Trade SARL	2015.12.20	NC	NC	2020.12.20	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
DANDE 3	Etyf et Trade SARL	2015.12.28	NC	NC	2020.12.28	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
DANDE-KOUROUMA	Etyf et Trade SARL	2015.12.28	NC	NC	2020.12.28	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
DIAPANGO	Sogea-Satom/DTP	2018.08.14	NC	NC	2023.08.13	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
DIOUKAN	Sofanec	2013.07.24	NC	NC	2018.07.23	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
DIOUNKAN NORD	Sofanec	2013.07.24	NC	NC	2018.07.24	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
DIOUNKAN SUD	Sofanec	2013.07.24	NC	NC	2018.07.24	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
DOULOUGOU NORD	BURKINA PROSPERE ET MAGEMENT SARL	2019.04.29	NC	NC	2024.04.28	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
GOGHIN	Groupe Quebec-Afrique	2017.01.05	NC	NC	2022.01.04	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
GONSE	NAABA MINIG	2018.10.01	NC	NC	2023.09.30	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KARANAGASSO 3	Faso Commerce General et Services	2015.12.28	NC	NC	2020.12.28	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KARANGASSO 1	Global Manutention et Services (GMS) SARL	2015.12.28	NC	NC	2020.12.28	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KARANGASSO 2	Global Manutention et Services (GMS) SARL	2015.12.28	NC	NC	2020.12.28	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KARANGASSO 3	Faso Commerce General et Services	2015.12.20	NC	NC	2020.12.19	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KARNA BLOC 1	Fasofert	2015.01.09	NC	NC	2020.01.09	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KARNA BLOC 2	Fasofert	2015.01.09	NC	NC	2020.01.09	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KOMPIGA	Afric Carrieres SARL	2013.12.13	NC	NC	2018.12.13	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KONIODOU	ASI BF	2015.09.07	NC	NC	2020.09.07	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KOUDIBO	ATP (AFRICAIN DES TRAVAUX PUBLICS)	2013.12.02	NC	NC	2018.12.02	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KUA	Bobo Diamond Cement	2014.02.19	NC	NC	2019.02.19	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KUA CENTRE	Bobo Diamond Cement	2014.02.19	NC	NC	2019.02.19	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
KUA NORD(BOUANDĀ©	Bobo Diamond Cement	2014.02.19	NC	NC	2019.02.19	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
LAPARA	DTP Terrassement	2013.07.05	NC	NC	2018.07.02	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
MANEGA	SOCIETE NARE ET FRERES (SONAF) SA	2018.10.22	NC	NC	2023.10.22	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
MANEGA	SONAF SA	2018.10.22	NC	NC	2023.10.21	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
MERA	ATP (AFRICAIN DES TRAVAUX PUBLICS)	2013.12.09	NC	NC	2018.12.09	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
NAMOUNOU	COMPAGNIE SAHELIENNE D4ENTREPRISE	2019.10.14	NC	NC	2024.10.13	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
NANGTENG	GS LOGISTICS	2018.11.13	NC	NC	2023.11.12	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
NANGTENG	GS-LOGISTICS SA	2018.11.13	NC	NC	2023.11.12	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
NAPONE	Vimaco SARL	2015.12.17	NC	NC	2020.12.17	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
NAYAMBSE SUD	CIM-CARRIERE SARL	2019.07.18	NC	NC	2024.07.17	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
NAYAMSE NORD	CIM-CARRIERE	2018.12.17	NC	NC	2023.12.16	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
NOMGANA	Ouedraogo Soumaila Ismael	2018.08.14	NC	NC	2023.08.13	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
POUSSOUGZIGA II	AFRIC CARRIERE SARL	2019.11.28	NC	NC	2024.11.27	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
RAPADAMA	Travaux Publics et Batiments	2014.04.10	NC	NC	2019.04.10	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SADABA NORD	CIM-CARRIERES	2018.12.31	NC	NC	2023.12.30	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SAKOUMÉ	Tropic AGro Chem	2014.02.24	NC	NC	2019.02.24	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SAMANDENI EW	Tropic AGro Chem	2015.08.13	NC	NC	2020.08.13	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SAMANDENI NW	Tropic AGro Chem	2015.08.13	NC	NC	2020.08.13	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SAMBA-SO	Fasofert	2015.01.09	NC	NC	2020.01.09	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SAMBONAYE	Afric Carrieres SARL	2013.09.03	NC	NC	2018.09.03	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SAMBONAYE II	COGEB INTERNATIONAL	2019.11.28	NC	NC	2024.11.27	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SAMSAONGO	Entreprise Kanazoe Salifou SA	2018.08.14	NC	NC	2023.08.13	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SAMSAONGO	ENTREPRISE KANAZOE ISSOUFOU SA	2018.03.21	NC	NC	2023.03.20	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SELOGHIN	SAHA IMMOBILIER-BTP	2018.04.16	NC	NC	2023.04.15	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
SOGOSSAGASSO	Cogeb International SA	2017.01.19	NC	NC	2022.01.18	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SOUROUKOUDINDA SUD	B G Africa SARL	2016.04.04	NC	NC	2021.04.04	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SOUROUKOUDINGA 1	Ciments de l'Afrique (CIMAF)	2015.12.31	NC	NC	2020.12.31	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SOUROUKOUDINGA 2	Ciments de l'Afrique (CIMAF)	2015.12.31	NC	NC	2020.12.31	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SOUROUKOUDINGA SUD 2	B G Africa SARL	2015.12.31	NC	NC	2020.12.01	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
TAMPILO	ATP (AFRICAIN DES TRAVAUX PUBLICS)	2013.05.07	NC	NC	2016.05.07	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
TANDAGA	LES CIMENTS DU NORD (LCN) SARL	2016.12.15	NC	NC	2021.12.15	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
TAONGHO	Soroubat BF	2015.07.31	NC	NC	2020.07.30	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
TIABILA	SORUBAT-BF	2018.12.05	NC	NC	2023.12.04	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
TIARA EST	B G Africa SARL	2016.04.04	NC	NC	2021.04.04	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
TIEN	Kanis International	2015.01.16	NC	NC	2021.01.16	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
WOUSKONGO	SOCIETE CARRIERES MINES TRAVAUX PUBLICS BURKINAFSAO-SARL	2018.01.12	NC	NC	2023.01.11	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
YANSARĀ©	Lingani Toussaint	2014.06.19	NC	NC	2019.06.19	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
YIMDI 2	Societe Miniere Burkinabe de l'Afrique de l'Ouest	2016.06.13	NC	NC	2021.06.13	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
ZAM	CARRIERE GENERALE DU BURKINA	2019.07.31	NC	NC	2024.07.30	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
ZINIARE NORD	SAWADOGO GLOBAL BUSINESS	2018.09.03	NC	NC	2023.09.02	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
ZINIARE SUD	CO.GE.OK Carriere et BTP	2016.08.19	NC	NC	2021.08.18	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
ZORMONGDO	Afric Carrières SARL	2016.07.08	NC	NC	2021.07.07	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)

Nc : Non communiqué

## Annexe 9 - Définition des flux de paiement

N°	Nomenclature des flux	Abréviation	Définition
<b>Flux payés à la DGD</b>			
1	Droits de Douanes et taxes assimilées	DD	Cette rubrique inclut les Droits de Douanes (DD), les Redevances Statistiques (RS), le Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), le Prélèvement Communautaire (PC), la Taxe de péage, la Redevance Informatique (RI), le Timbre douanier, les Remises Spéciales (RSP), la Rémunération pour Copie Privée (RCP), la Contribution pour le Programme de Vérification des Importations (CPVI), la TVA, TIC, RRO, CPVI...et les Pénalités douanières. Ces taxes sont déclarées sur une ligne unique.
2	Pénalités	Pénalités	Les pénalités liées aux infractions au Code de Douane.
<b>Flux payés à la DGI</b>			
3	Impôt sur les Sociétés	IS	Cet impôt est régi par la Loi n°008-2010/AN du 29 janvier 2010, selon laquelle, l'impôt sur les sociétés est un impôt annuel qui s'applique à l'ensemble des bénéficiaires et revenus des sociétés et autres personnes morales et des organismes assimilés. Le taux applicable de l'IS est de 27,5% en 2010. Cependant, pour les titulaires ou bénéficiaires d'un permis d'exploitation, en phase d'exploitation, l'Impôt sur le BIC ou l'IS applicable est le taux de droit commun réduit de dix points.
4	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires	IUTS	L'Article 55 du Code des Impôts définit l'IUTS comme étant un impôt qui s'applique à l'ensemble des traitements publics et privés, indemnités, émoluments et salaires de toute nature perçus au cours de la même année, y compris les avantages en nature à l'exception de ceux supportés par l'Etat et les collectivités locales et les établissements publics n'ayant pas un caractère industriel et commercial ». L'IUTS est calculé à partir d'un barème qui varie de 2% à 25%.
5	Acomptes Provisionnels sur IS	AP - IS	Aux termes des dispositions de l'Article 56 de la Loi 008-2010/AN de la 29/01/2010 portant création d'un impôt sur les sociétés, "l'impôt sur les sociétés (IS) donne lieu, au titre de l'exercice comptable en cours, au versement de trois acomptes provisionnels égaux calculés sur la base de 75% du montant de l'impôt dû au titre du dernier exercice clos, appelé exercice de référence." Les sociétés soumises à l'IS procèdent à la liquidation de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice en tenant compte des acomptes versés pour ledit exercice.
6	Taxe sur la Valeur Ajoutée	TVA	Instituée au Burkina par la Loi de décembre 1992, la TVA est une taxe générale, unique, perçue selon un système de paiements fractionnés sur la valeur ajoutée apportée par chacun des opérateurs qui interviennent dans le circuit de la production et de la distribution. Sont soumises à la TVA, les affaires faites au Burkina Faso par des personnes physiques ou morales qui accomplissent habituellement ou occasionnellement des actes relevant d'une activité autre que salariés. Le taux de la TVA est de 18% et s'applique à la base hors taxe.
7	Retenue à la source sur les sommes versées par des débiteurs établis au Burkina Faso	RET / INT	Cette retenue à la source régie par la Loi n°2017 - 058-/AN du 20/12/2017 portant code général des impôts, s'applique sur les sommes versées par des débiteurs établis au Burkina Faso, à des personnes qui y résident, en rémunération des prestations de toute nature fournies ou utilisées sur le territoire national. Le taux de la retenue est fixé à 5%, 10%, 2% et 25% du montant hors taxes comprises des sommes versées. Toutefois, ce taux est réduit à 1% pour les travaux immobiliers et les travaux publics.

N°	Nomenclature des flux	Abréviation	Définition
8	Impôt sur le Revenu des capitaux mobiliers	IRCM	Cet impôt est régi par la Loi n°2017 - 058-/AN du 20/12/2017 portant code général des impôts. L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers est un impôt qui s'applique aux revenus distribués par les sociétés et personnes morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés. Son taux est de 12,5% pour les jetons de présence, les dividendes distribués aux actionnaires ou administrateurs par les sociétés. Cependant, en vertu de l'Article 88 du Code Minier, ce taux est réduit de moitié pour les industries minières soit 6,25%. Cet impôt s'applique également aux revenus des créances.
9	Retenue à la source sur les sommes versées à des prestataires non établis au Burkina	RET/EXT	Cette retenue à la source régie par la Loi n°2017 - 058-/AN du 20/12/2017 portant code général des impôts s'applique sur les sommes que les personnes physiques et morales qui ne possèdent pas d'installation professionnelle au Burkina Faso perçoivent en rémunération de prestations de toute nature fournies ou utilisées au Burkina Faso, sous réserve des conventions fiscales signées par le Burkina Faso, le taux de la retenue à la source est fixé à 20% du montant net des sommes versées aux personnes non établies au Burkina Faso, y compris les sommes et frais accessoires exposés par le débiteur au profit du prestataire..
10	Impôt sur les Bénéfices Industriels, Commerciaux et agricole	IBICA	Cet impôt est régi par la Loi n° n°2017 - 058-/AN du 20/12/2017 portant code général des impôts, selon laquelle les bénéfices réalisés par les titulaires de permis d'exploitation et d'autorisation d'exploitation de carrières sont soumis à l'Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux et/ou à l'impôt sur les sociétés. Le taux applicable est progressif par tranche de revenu.
11	Taxe Patronale d'Apprentissage	TPA	Aux termes de l'Article 227 du Code général des impôts, la TPA est à la charge de toute personne physique ou morale ainsi que des organismes qui paient des rémunérations à titre de traitement, indemnité, émoluments et salaires et le cas échéant, qui accordent des avantages en nature. La base imposable est constituée par la totalité des rémunérations payées en argent à titre de traitement, indemnité, émoluments, salaire majoré de la valeur des avantages en nature accordés et estimés comme en matière d'IUTS. La TPA est liquidée au taux de 3% de la base imposable.
12	Impôt sur les Revenus Fonciers	IRF	Le revenu imposable est constitué par l'ensemble des revenus bruts hors TVA sous déduction d'un abattement forfaitaire de 50% pour frais et charges. L'IRF est obtenu en appliquant le barème progressif par tranche : 18% de 0 à 100 000 FCFA et 25% au-dessus de 100 000 FCFA.
13	Minimum Forfaitaire de Perception	MFP	Cet impôt est régi par la Loi n°2017 - 058-/AN du 20/12/2017 portant code général des impôts, qui a établi un minimum forfaitaire de perception de l'impôt sur les sociétés au titre d'une année déterminée en fonction du chiffre d'affaires hors taxe de la période écoulée. Il est dû par les sociétés déficitaires ou dont le résultat fiscal ne permet pas de générer un impôt sur les sociétés supérieur à un million (1 000 000) de francs CFA pour les contribuables relevant du régime du bénéfice du réel normal d'imposition et trois cent mille (300 000) francs CFA pour les contribuables relevant du régime du bénéfice du réel simplifié d'imposition.
14	Prélèvements à la source sur les ventes en régime intérieur	PREL / INT	Ce prélèvement régi par la Loi n°2017 - 058-/AN du 20/12/2017 portant code général des impôts s'applique sur les ventes locales de biens. Le taux du prélèvement est fixé à 2% du montant toutes taxes comprises des sommes versées au titre de la vente
17	Contribution des patentes	Patentes	Contributions des patentes au profit des collectivités locales d'implémentation des entités

N°	Nomenclature des flux	Abréviation	Définition
18	Taxe sur la plus-value de cessions des titres miniers (ancienne Taxe spécifique sur les revenus de transactions de titres miniers)		En vue de fiscaliser effectivement les gains provenant des opérations réalisées sur les titres miniers, la loi de finances gestion 2012 a institué une taxe spécifique au taux de 20%.
19	Droit d'Enregistrement	DE	Conformément à l'article 393 du Code général des impôts les droits d'enregistrement sont fixes, proportionnels ou progressifs suivant la nature des actes et mutations qui y sont assujettis. En vertu de l'Ordonnance 69-61 du 15 novembre 1969, il est perçu au profit des budgets communaux ou des départements une taxe annuelle des biens de mainmorte représentative des droits de mutations entre vifs et par décès. Cette taxe est due par les sociétés par actions et par les collectivités qui ont une existence propre et qui subsistent indépendamment des mutations qui peuvent se produire dans leur personne.
20	Taxe de bien de mainmorte / Taxe Foncière sur les Sociétés	TBMM/TFS	TFS : En vertu de l'article 251 du nouveau code général des impôts, cette taxe est due par les SA, SAS, SARL, les sociétés d'économie mixte et les sociétés d'Etat à raison des immeubles qu'elles possèdent. Elle est due pour l'année entière par le propriétaire ou l'usufruitier. En cas de bail à construction, elle est due par le propriétaire du sol. La taxe est réglée en raison de la valeur locative des propriétés sous déduction de 50% pour déperissement et frais d'entretien et réparation. Le taux de la taxe est fixé à 10%.
21	Remboursements de crédit de TVA		Il s'agit des remboursements de crédit de TVA effectué par le Trésor Public suite à une demande de remboursement déposé par les sociétés minières auprès de la DGI. Ainsi ne sont pris en compte au sein de cette rubrique que les montants effectivement encaissés par les sociétés. Comme il s'agit d'un paiement effectué par l'Etat, il y a lieu de renseigner le montant avec un signe négatif.
22	Taxe sur les Plus-Value Immobilière	TPVI	Cette taxe est assise sur les plus-values réalisées par les personnes physiques ou morales lors de la cession à titre onéreux des immeubles bâtis et non bâtis, des droits immobiliers et des titres de société à prépondérance immobilière. Le taux de la taxe est fixé à 10%.
23	Pénalités		Les pénalités liées aux infractions au Code des Impôts.
<b>Flux payés à la DGTCP</b>			
24	Redevances proportionnelles (Royalties)	Royalties	Cette redevance est régie par les Articles 143 et suivants du Code Minier. L'Article 143 dudit Code stipule que tout titulaire d'un titre minier ou bénéficiaire d'une autorisation est assujetti au paiement de droits fixes et de droits proportionnels comprenant une taxe superficielle et une redevance proportionnelle dont le montant, l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement sont déterminés par règlementaire. Les montants et modalités de règlement sont déterminés par le Décret N°2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID portant fixation des taxes et redevances minières.

N°	Nomenclature des flux	Abréviation	Définition
25	Taxes Superficiaires	TS	Cette taxe est régie par les Articles 143 et suivants du Code Minier. L'Article 143 dudit Code stipule que tout titulaire d'un titre minier ou bénéficiaire d'une autorisation est assujetti au paiement de droits fixes et de droits proportionnels comprenant une taxe superficielle et une redevance proportionnelle dont le montant, l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement sont déterminés par voie réglementaire. Les montants et modalités de règlement sont déterminés par le Décret N° -0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 3 mars 2010 portant fixation des taxes et redevances minières tel que modifié et complété par le Décret N° -0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID
26	Dividendes versés à l'Etat	Dividendes	Selon l'Article 18 du Code Minier, « l'octroi du permis d'exploitation de grande mine donne lieu à l'attribution à l'Etat de 10% des parts ou actions d'apport de la société d'exploitation, libres de toutes charges »
27	Droits Fixes	Droits Fixes	Ce droit est régi par les Articles 143 et suivants du Code Minier. Ce droit est perçu lors de l'octroi, le renouvellement et le transfert de titres miniers ou d'autorisations administratives. Les montants et modalités de règlement sont déterminés par le Décret N° -0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID portant fixation des taxes et redevances minières.
28	Pénalités	Pénalités	Les pénalités sont prévues par le Décret N° -0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID et suivants du Code Minier.
29	Frais de dossier	Frais de dossier	Il s'agit des frais de dossier liquidés par les entreprises extractives au titre des opérations sur les titres miniers.
32	Vente d'or saisi BNAF		Vente d'or saisie (par la BNAF qui a pour mission la recherche et la constatation des infractions relatives à la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses)
33	Amendes/BNAF		Amendes payées par tout exploitant artisanal ou industriel, tout comptoir d'achat qui ne tient pas à son siège ou dans ses centres d'achat, des registres de production, d'achat, de vente ou d'exportation ou qui n'établit pas de bordereaux pour ses opérations (Article 34 LOI N°028-2017/AN portant organisation de la commercialisation de l'or et des autres substances précieuses au Burkina Faso)
34	Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)		C'est une contribution affectée au financement des plans régionaux et plans communaux de développement
<b>Flux payés à l'ONASSIM</b>			
35	Frais de prestation ONASSIM		Frais payés en contrepartie de l'assurance de la sécurité des sites miniers.
<b>Flux payés à l'ANEEMAS</b>			
36	Taxe à l'exportation d'or		Article 14 du décret n° 2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières a habilité l'ANEEMAS à percevoir les taxes à l'exportation d'or de production artisanale. Cette taxe est fixée à 200 Francs CFA/gramme pour tout comptoir qui désire exporter l'or en passant par l'ANEEMAS.
37	Produits des ventes d'or		Vente d'or acheté par l'ANEEMAS auprès des collecteurs agréés et les détenteurs d'une carte artisan minier ainsi que l'or saisi par la BNAF
<b>Flux payés à l'ANEVE (Ex-BUNEE)</b>			
38	Frais de prestation BUNEE		Droits fixes et droits proportionnels perçus par l'ANEVE pour le traitement des dossiers d'évaluations environnementales (EIES), des audits environnementaux.
<b>Flux payés au BUMIGEB</b>			
39	Frais de prestation BUMIGEB		Frais des prestations de service du BUMIGEB.

N°	Nomenclature des flux	Abréviation	Définition
<b>Flux payés à toutes les entités publiques</b>			
40	Autres flux de paiements significatifs		Tout paiement significatif non listé dans le formulaire de déclaration
<b>Flux payés aux collectivités</b>			
41	Taxes payées directement aux collectivités (Taxes Communales)	Taxes communales	Toutes taxes payées directement aux régions ou collectivités autre que celles payés aux receveurs du trésor.
<b>Fonds de Réhabilitation et de fermeture de la mine (FRE)</b>			
42	Versements au fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine		Le FRE est destiné à percevoir les cotisations des sociétés minières à partir du décret N° 2017-0068/PRES/PM/MEMC/MEEVCC/MINEFID/MATDSI portant organisation, fonctionnement et modalité de perception du FRE. Il destinés à financer les activités de réhabilitation des sites miniers
<b>Paiements sociaux</b>			
43	Paiements sociaux obligatoire	Paiements sociaux obligatoires	Ces flux concernent les contributions contractuelles faites par les sociétés extractives dans le cadre de la responsabilité sociale. Sont notamment concernées par cette rubrique : les versements effectués par les sociétés extractives pour le financement de projets d'infrastructures sanitaires, scolaires, routiers, maraîchages et celles d'appui aux actions des communautés locales. <b>Les paiements effectués pour les besoins de l'exploitation de la société ou en dédommagement des riverains ne doivent pas être reportés.</b>
44	Paiements sociaux volontaires		Ces flux concernent l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local. Sont notamment concernées par cette rubrique : les versements effectués par les sociétés extractives pour le financement de projets d'infrastructures sanitaires, scolaires, routiers, maraîchages et celles d'appui aux actions des communautés locales. Les paiements effectués pour les besoins de l'exploitation de la société ou en dédommagement des riverains ne doivent pas être reportés.
<b>Transferts</b>			
45	Transferts au titre de la Taxe superficielle (Communes/régions)		Régions : Il s'agit des rétrocessions effectuées par le Trésor public au titre de la taxe superficielle aux régions à hauteur 10% des 20% de la taxe superficielle Communes : Il s'agit des rétrocessions effectuées par le Trésor public au titre de la taxe superficielle aux communes à hauteur 90% des 20% de la taxe superficielle
46	Transferts au titre des pénalités sur les taxes et redevances minière		Arrêté conjoint N°2018/007/MMC/MINEFID portant répartition des pénalités sur les taxes et redevances minières* Article 2 : les pénalités de retard des taxes et redevances minières sont perçues à l'occasion des retards accusés par les détenteurs de titres miniers et autorisations dans le paiement des montants des taxes et redevances proportionnelles qui sont majorées de 10% conformément à l'article 15 du décret N°2017-0023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 Janvier 2017, portant fixation des taxes et redevances minières. Article 3 : les Pénalités sur les taxes et redevances minières sont réparties en raison de : - 30% pour le budget de l'Etat - 70% pour le fond de motivation du ministère des mines et des carrières.

N°	Nomenclature des flux	Abréviation	Définition
47	Transferts au titre des recettes du BUNEE		Il s'agit des rétrocessions effectuées par le Trésor public au titre des recettes du BUNEE au profit de fonds d'intervention pour l'environnement
48	Transferts au Fonds Minier de Développement Local		Le Fonds minier de développement local est affecté au financement des plans régionaux et des plans communaux de développement. Il est alimenté par la contribution, d'une part de l'Etat à hauteur de 20% des redevances proportionnelles collectées, liées à la valeur des produits extraits et/ou vendus et d'autre part des titulaires de permis d'exploitation de mines et les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation industrielle de substances de carrières à hauteur de 1% de leur chiffre d'affaires mensuel hors taxes ou de la valeur des produits extraits au cours du mois.
49	Transferts au Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre		Il s'agit des rétrocessions effectuées par le Trésor public au titre du fond de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre qui est alimenté par 15% des : - redevances proportionnelles - taxes superficielles - droits fixes des titres miniers et autorisations - frais de demandes d'agrément d'achat et de vente d'or collectés.
50	Transferts au Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés		Le Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés est alimenté par 25% de la redevance forfaitaire payée par les bénéficiaires d'autorisation d'exploitation artisanale de substances de mine ou de carrière.
51	Transferts au titre des recettes Douanières		Il s'agit des rétrocessions effectuées par le Trésor public au titre de certaines taxes douanières au profit des fonds UEMOA et CEDEAO et des services de la douane
52	Autres recettes transférées		Toute autre rétrocession effectuée sur les recettes perçues du secteur minier au profit d'entités ou fonds en dehors du budget de l'Etat

## Annexe 10 - Fiche de conciliation par société

Nomenclature des flux	ESSAKANE SA			Année 2019			Différence Finale
	Initial	Sociétés Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	15 455 043 963	-	15 455 043 963	16 629 857 600	-	16 629 857 600	(1 174 813 637)
Pénalités		-	-	3 750 000	-	3 750 000	(3 750 000)
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	6 021 414 821	-	6 021 414 821	6 021 414 821	-	6 021 414 821	-
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	7 689 268 075	-	7 689 268 075	7 689 268 075	-	7 689 268 075	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	3 602 160 054	-	3 602 160 054	3 602 160 055	-	3 602 160 055	(1)
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	487 880 005	-	487 880 005	487 880 005	-	487 880 005	-
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	860 514 484	-	860 514 484	860 514 484	-	860 514 484	-
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	1 638 118 386	-	1 638 118 386	1 638 118 386	-	1 638 118 386	-
Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	1 169 408 224	-	1 169 408 224	1 169 408 224	-	1 169 408 224	-
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	36 246 992	-	36 246 992	36 246 992	-	36 246 992	-
Contribution des patentes	1 549 128 199	-	1 549 128 199	1 549 128 699	-	1 549 128 699	(500)
Droit d'enregistrement (DE)	19 447 729	-	19 447 729	1 511 280	17 936 449	19 447 729	-
Taxe de bien de mainmorte (TBMM) / Taxe Foncière sur les Sociétés (TFS)	138 150 244	-	138 150 244	138 150 244	-	138 150 244	-
Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	(33 776 709 135)	-	(33 776 709 135)	(17 706 884 251)	(16 069 824 884)	(33 776 709 135)	-
Pénalités	-	-	-	-	-	-	-
Redevances proportionnelles (Royalties)	13 686 467 503	500 951 789	14 187 419 292	14 187 399 292	-	14 187 399 292	20 000
Taxe Superficiaire	1 503 000 000	-	1 503 000 000	1 503 000 000	-	1 503 000 000	-
Dividendes	271 875 000	-	271 875 000	271 875 000	-	271 875 000	-
Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	350 000 000	-	350 000 000	350 000 000	-	350 000 000	-
Frais de prestation ONASSIM		231 000 000	231 000 000	231 000 000	-	231 000 000	-
Frais de prestation BUNEE		-	-	-	-	-	-
Frais de prestation BUMIGEB		2 210 397	2 210 397	2 170 218	-	2 170 218	40 179
Versements au Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines	2 074 000 000	-	2 074 000 000		-		2 074 000 000
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>22 775 414 544</b>	<b>734 162 186</b>	<b>23 509 576 730</b>	<b>38 665 969 124</b>	<b>(16 051 888 435)</b>	<b>22 614 080 689</b>	<b>895 496 041</b>

Nomenclature des flux	BISSA GOLD SA			Année 2019			Différence Finale
	Initial	Sociétés Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées		509 886 910	509 886 910	7 600 737 062	-	7 600 737 062	(7 090 850 152)
Impôt sur les Sociétés (IS)	-	65 866 379	65 866 379	65 866 379	-	65 866 379	-
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	2 737 893 196	972 607	2 738 865 803	2 738 865 803	-	2 738 865 803	-
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	6 273 503 728	-	6 273 503 728	6 273 503 728	-	6 273 503 728	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	671 969 929	85 593 850	757 563 779	757 563 779	-	757 563 779	-
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	427 902 022	76 829 685	504 731 707	504 731 707	-	504 731 707	-
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	561 221 718	18 842 239	580 063 957	580 063 957	-	580 063 957	-
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	542 215 514	58 646 481	600 861 995	604 861 995	-	604 861 995	(4 000 000)
Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	439 145 312	-	439 145 312	439 145 312	-	439 145 312	-
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	8 589 000	-	8 589 000	11 057 250	-	11 057 250	(2 468 250)
Contribution des patentes	1 085 180 302	-	1 085 180 302	7 124 000	1 078 056 302	1 085 180 302	-
Droit d'enregistrement (DE)	-	-	-	263 000	-	263 000	(263 000)
Taxe de bien de mainmorte (TBMM) / Taxe Foncière sur les Sociétés (TFS)	289 107 928	-	289 107 928	-	-	-	289 107 928
Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	(10 263 800 969)	-	(10 263 800 969)	(9 315 061 695)	(4 126 877 880)	(13 441 939 575)	3 178 138 606
Redevances proportionnelles (Royalties)	7 660 841 360	-	7 660 841 360	10 126 377 882	-	10 126 377 882	(2 465 536 522)
Taxe Superficiaire	1 712 500 000	-	1 712 500 000	1 712 500 000	-	1 712 500 000	-
Dividendes	554 979 178	-	554 979 178	554 979 178	-	554 979 178	-
Frais de prestation BUNEE	-	15 399 464	15 399 464	15 399 464	-	15 399 464	-
Frais de prestation BUMIGEB	-	-	-	255 000	-	255 000	(255 000)
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>12 701 248 218</b>	<b>832 037 615</b>	<b>13 533 285 833</b>	<b>22 678 233 801</b>	<b>(3 048 821 578)</b>	<b>19 629 412 223</b>	<b>(6 096 126 390)</b>

Nom de la société	SEMAFO BURKINA FASO SA			Année			2019	Différence Finale
	Nomenclature des flux	Initial	Sociétés Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	5 159 360 283	-	5 159 360 283	5 697 532 774	-	5 697 532 774	(538 172 491)	
Pénalités	473 843	-	473 843		-	-	473 843	
Impôt sur les Sociétés (IS)	-	-	-	546 398 122	-	546 398 122	(546 398 122)	
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	2 258 746 216	-	2 258 746 216	2 258 746 216	-	2 258 746 216	-	
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	811 822 815	-	811 822 815	811 822 815	-	811 822 815	-	
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	(639 111 320)	-	(639 111 320)	971 464 312	-	971 464 312	(1 610 575 632)	
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	126 964 854	-	126 964 854	301 971 484	-	301 971 484	(175 006 630)	
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	-	-	-	511 864 472	-	511 864 472	(511 864 472)	
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	479 033 304	-	479 033 304	2 302 983 585	-	2 302 983 585	(1 823 950 281)	
Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	3 350 488 544	-	3 350 488 544		-	-	3 350 488 544	
Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	377 834 273	-	377 834 273		-	-	377 834 273	
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	3 132 000	-	3 132 000	3 132 000	-	3 132 000	-	
Contribution des patentes	376 756 498	-	376 756 498	-	376 756 498	376 756 498	-	
Droit d'enregistrement (DE)	432 000	-	432 000	15 563 278	-	15 563 278	(15 131 278)	
Taxe de bien de mainmorte (TBMM) / Taxe Foncière sur les Sociétés (TFS)	84 985 868	-	84 985 868	-	-	-	84 985 868	
Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	(11 116 157 150)	-	(11 116 157 150)	(4 395 314 353)	(9 958 821 252)	(14 354 135 605)	3 237 978 455	
Taxe sur les Plus-Value Immobilière (TPVI)		-	-	80 000	-	80 000	(80 000)	
Pénalités		-	-	116 000	-	116 000	(116 000)	
Redevances proportionnelles (Royalties)	3 165 971 730	-	3 165 971 730	4 377 977 044	-	4 377 977 044	(1 212 005 314)	
Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)		75 000 000	75 000 000	75 000 000	-	75 000 000	-	
Frais de prestation BUMIGEB		-	-	157 000	-	157 000	(157 000)	
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>4 515 733 758</b>	<b>-</b>	<b>4 515 733 758</b>	<b>13 479 494 749</b>	<b>(9 582 064 754)</b>	<b>3 897 429 995</b>	<b>618 303 763</b>	

Nom de la société  
**HOUNDE  
EXPLORATION BF  
SARL**

Année  
**2019**

Nomenclature des flux	Sociétés			Gouvernement			Différence Finale
	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées		-	-	5 005	-	5 005	(5 005)
Impôt sur les Sociétés (IS)	600 000	-	600 000		-	-	600 000
Taxe Superficiare	7 874 784	-	7 874 784	5 688 172	-	5 688 172	2 186 612
Droits Fixes		-	-	2 000 000	-	2 000 000	(2 000 000)
Pénalités		-	-	186 612	-	186 612	(186 612)
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>8 474 784</b>	<b>-</b>	<b>8 474 784</b>	<b>7 879 789</b>	<b>-</b>	<b>7 879 789</b>	<b>594 995</b>

Nom de la société

HOUNDE GOLD  
OPERATION SA

Année

2019

Nomenclature des flux	Sociétés			Gouvernement			Différence Finale
	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	5 524 924 370	404 543 150	5 929 467 520	5 929 465 425	-	5 929 465 425	2 095
Impôt sur les Sociétés (IS)	14 501 342 136	-	14 501 342 136	14 501 342 136	-	14 501 342 136	-
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	2 701 527 169	-	2 701 527 169	2 701 527 169	-	2 701 527 169	-
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	7 245 770 894	-	7 245 770 894	7 245 770 894	-	7 245 770 894	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	11 082 805 016	(9 671 280 921)	1 411 524 095	1 411 524 095	-	1 411 524 095	-
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	299 552 341	(112 802 577)	186 749 764	186 749 764	-	186 749 764	-
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	876 112 715	-	876 112 715	876 112 715	-	876 112 715	-
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)		117 299 068	117 299 068	117 299 068	-	117 299 068	-
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	6 801 000	2 353 500	9 154 500	9 154 500	-	9 154 500	-
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)		-	-	154 000	-	154 000	(154 000)
Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	(4 162 676 220)	534 280 207	(3 628 396 013)	(3 628 396 013)	-	(3 628 396 013)	-
Redevances proportionnelles (Royalties)	7 122 053 074	1 797 640 912	8 919 693 986	8 919 693 986	-	8 919 693 986	-
Taxe Superficiaire	174 000 000	-	174 000 000	174 000 000	-	174 000 000	-
Dividendes	656 250 000	-	656 250 000	656 250 000	-	656 250 000	-
Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	532 949 337	-	532 949 337	532 949 337	-	532 949 337	-
Frais de prestation BUNEE	2 365 766	-	2 365 766	2 365 766	-	2 365 766	-
Frais de prestation BUMIGEB		-	-	86 000	-	86 000	(86 000)
Versements au Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines	1 428 979 592	-	1 428 979 592	-	-	-	1 428 979 592
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>47 992 757 190</b>	<b>(6 927 966 661)</b>	<b>41 064 790 529</b>	<b>39 636 048 842</b>	<b>-</b>	<b>39 636 048 842</b>	<b>1 428 741 687</b>

Nomenclature des flux	RIVERSTONE KARMA SA			Année 2019			Différence Finale
	Initial	Sociétés Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	3 270 373 433	-	3 270 373 433	3 919 801 805	-	3 919 801 805	(649 428 372)
Pénalités		-	-	3 000 000	-	3 000 000	(3 000 000)
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	1 485 035 096	-	1 485 035 096	1 485 035 096	-	1 485 035 096	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	408 495 665	-	408 495 665	408 495 665	-	408 495 665	-
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	190 092 730	-	190 092 730	190 112 730	-	190 112 730	(20 000)
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	61 302 635	-	61 302 635	61 302 635	-	61 302 635	-
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	157 070 053	-	157 070 053	157 070 053	-	157 070 053	-
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)		618 858	618 858	618 858	-	618 858	-
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)		-	-	144 000	-	144 000	(144 000)
Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	(4 761 274 462)	-	(4 761 274 462)	(4 024 186 970)	(2 003 041 308)	(6 027 228 278)	1 265 953 816
Taxe sur les Plus-Value Immobilière (TPVI)		-	-	60 000	-	60 000	(60 000)
Redevances proportionnelles (Royalties)	3 820 256 679	-	3 820 256 679	3 654 474 146	-	3 654 474 146	165 782 533
Taxe Superficiaire	565 141 000	(15 000 000)	550 141 000	563 517 712	-	563 517 712	(13 376 712)
Dividendes		-	-		-	-	-
Droits Fixes		15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	15 000 000	-
Pénalités	17 140 581	-	17 140 581	17 140 581	-	17 140 581	-
Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	469 544 942	-	469 544 942	469 544 942	-	469 544 942	-
Frais de prestation ONASSIM	76 500 000	10 500 000	87 000 000	87 000 000	-	87 000 000	-
Frais de prestation BUMIGEB	646 405	-	646 405	845 544	-	845 544	(199 139)
Versements au Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines	760 723 259	-	760 723 259	760 723 259	-	760 723 259	-
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>6 521 048 016</b>	<b>11 118 858</b>	<b>6 532 166 874</b>	<b>7 769 700 056</b>	<b>(2 003 041 308)</b>	<b>5 766 658 748</b>	<b>765 508 126</b>

**Nom de la société**  
**SEMAFO**  
**BOUNGOU SA**

**Année**  
**2019**

Nomenclature des flux	Sociétés			Gouvernement			Différence Finale
	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	-	4 109 556 214	4 109 556 214	4 109 556 214	-	4 109 556 214	-
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	1 009 454 529	-	1 009 454 529	1 009 454 529	-	1 009 454 529	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	802 930 010	276 363 602	1 079 293 612	1 079 293 612	-	1 079 293 612	-
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	171 406 817	-	171 406 817	171 406 817	-	171 406 817	-
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	-	-	-	133 333	-	133 333	(133 333)
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	775 715 041	-	775 715 041	775 715 041	-	775 715 041	-
Impôt sur le Revenu des Créances, dépôts et cautionnements (IRC)	133 333	-	133 333	-	-	-	133 333
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	-	-	-	90 000	-	90 000	(90 000)
Droit d'enregistrement (DE)	-	-	-	18 000	-	18 000	(18 000)
Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	(3 847 467 260)	900 700 363	(2 946 766 897)	-	(2 946 766 897)	(2 946 766 897)	-
Taxe sur les Plus-Value Immobilière (TPVI)	-	-	-	50 000	-	50 000	(50 000)
Redevances proportionnelles (Royalties)	-	6 711 786 718	6 711 786 718	6 711 786 718	-	6 711 786 718	-
Taxe Superficiaire	217 950 000	-	217 950 000	217 950 000	-	217 950 000	-
Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	-	1 692 777 442	1 692 777 442	1 692 777 442	-	1 692 777 442	-
Frais de prestation ONASSIM	-	-	-	-	-	-	-
Frais de prestation BUNEE	-	-	-	-	-	-	-
Frais de prestation BUMIGEB	-	-	-	135 000	-	135 000	(135 000)
Versements au Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>(869 877 530)</b>	<b>13 691 184 339</b>	<b>12 821 306 809</b>	<b>15 768 366 706</b>	<b>(2 946 766 897)</b>	<b>12 821 599 809</b>	<b>(293 000)</b>

**Nom de la société**  
**BURKINA MINING**  
**COMPANY SA**  
**(BMC)**

**Année**  
**2019**

Nomenclature des flux	Sociétés			Gouvernement			Différence Finale
	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	2 189 433 498	(216 790 798)	1 972 642 700	1 972 642 700	-	1 972 642 700	-
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	1 239 392 207	-	1 239 392 207	1 276 881 534	-	1 276 881 534	(37 489 327)
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	1 751 844 282	217 125 694	1 968 969 976	1 968 969 976	-	1 968 969 976	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	258 986 907	(126 591 823)	132 395 084	132 395 084	-	132 395 084	-
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	77 748 291	9 833 419	87 581 710	87 581 710	-	87 581 710	-
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	693 443 545	-	693 443 545	-	-	-	693 443 545
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	309 679 060	(101 728 575)	207 950 485	207 892 803	-	207 892 803	57 682
Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	257 850 240	-	257 850 240	267 023 137	-	267 023 137	(9 172 897)
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	872 250	-	872 250	872 250	-	872 250	-
Impôt sur le Revenu des Créances, dépôts et cautionnements (IRC)	32 924 207	(32 920 207)	4 000	4 000	-	4 000	-
Contribution des patentes	129 573 451	-	129 573 451	444 000	129 129 451	129 573 451	-
Taxe de bien de mainmorte (TBMM) / Taxe Foncière sur les Sociétés (TFS)	30 350 652	-	30 350 652	-	-	-	30 350 652
Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	(1 903 231 796)	165 368 420	(1 737 863 376)	(1 737 863 376)	-	(1 737 863 376)	-
Redevances proportionnelles (Royalties)	601 611 923	418 763 210	1 020 375 133	982 296 953	-	982 296 953	38 078 180
Taxe Superficiaire	435 000 000	-	435 000 000	435 000 000	-	435 000 000	-
Dividendes	1 404 926 075	(1 404 926 075)	-	-	-	-	-
Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	418 763 210	(389 763 210)	29 000 000	29 000 000	-	29 000 000	-
Frais de prestation BUMIGEB		132 000	132 000	132 000	-	132 000	-
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>7 929 168 002</b>	<b>(1 461 497 945)</b>	<b>6 467 670 057</b>	<b>5 623 272 771</b>	<b>129 129 451</b>	<b>5 752 402 222</b>	<b>715 267 835</b>

Nom de la société

ROXGOLD SANU  
SA

Année

2019

Nomenclature des flux	Sociétés			Gouvernement			Différence Finale
	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	843 821 944	-	843 821 944	941 976 160	-	941 976 160	(98 154 216)
Pénalités		-	-		-	-	-
Impôt sur les Sociétés (IS)	34 136 725	-	34 136 725	34 136 725	-	34 136 725	-
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	1 276 174 510	-	1 276 174 510	1 276 174 510	-	1 276 174 510	-
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	17 068 362	-	17 068 362	17 068 362	-	17 068 362	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	790 454 390	(112 786 135)	677 668 255	677 668 255	-	677 668 255	-
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	53 887 061	125 802 255	179 689 316	1 073 996 273	(900 000 000)	173 996 273	5 693 043
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	148 961 527	(26 359 121)	122 602 406	122 602 406	-	122 602 406	-
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	361 490 363	(125 802 255)	235 688 108	235 688 108	-	235 688 108	-
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	13 569 883	37 000	13 606 883	7 853 608	-	7 853 608	5 753 275
Droit d'enregistrement (DE)		-	-	6 000	-	6 000	(6 000)
Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	(3 186 788 300)	(2 140 596 450)	(5 327 384 750)	(2 878 154 097)	(5 043 357 897)	(7 921 511 994)	2 594 127 244
Pénalités	900 000 000	-	900 000 000		900 000 000	900 000 000	-
Redevances proportionnelles (Royalties)	4 505 894 756	(100 525 221)	4 405 369 535	4 405 369 535	-	4 405 369 535	-
Taxe Superficiaire	186 750 000	7 931 507	194 681 507	194 681 507	-	194 681 507	-
Droits Fixes		15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	15 000 000	-
Pénalités		100 525 221	100 525 221	100 525 221	-	100 525 221	-
Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	184 562 108	-	184 562 108	92 281 054	-	92 281 054	92 281 054
Frais de prestation BUNEE		-	-	2 698 557	-	2 698 557	(2 698 557)
Frais de prestation BUMIGEB		573 000	573 000	573 000	-	573 000	-
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>6 129 983 329</b>	<b>(2 256 200 199)</b>	<b>3 873 783 130</b>	<b>6 320 145 184</b>	<b>(5 043 357 897)</b>	<b>1 276 787 287</b>	<b>2 596 995 843</b>

Nomenclature des flux	SOMITA SA			Année 2019			Différence Finale
	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées		499 092 848	499 092 848	3 397 951 553	-	3 397 951 553	(2 898 858 705)
Pénalités		-	-	1 000 000	-	1 000 000	(1 000 000)
Impôt sur les Sociétés (IS)		90 299 115	90 299 115	90 299 115	-	90 299 115	-
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	1 423 158 904	5 229 318	1 428 388 222	1 428 388 222	-	1 428 388 222	-
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	289 180 917	-	289 180 917	289 180 917	-	289 180 917	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	388 498 011	11 392 412	399 890 423	399 890 423	-	399 890 423	-
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	355 813 930	-	355 813 930	355 813 930	-	355 813 930	-
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	463 916 353	(370 596 538)	93 319 815	93 319 815	-	93 319 815	-
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	291 619 440	93 921 152	385 540 592	385 540 592	-	385 540 592	-
Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	-	-	-	-	-	-	-
Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	212 340 348	(7 676 795)	204 663 553	204 663 553	-	204 663 553	-
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	-	-	-	149 000	-	149 000	(149 000)
Contribution des patentes	292 947 625	-	292 947 625	1 788 000	291 159 625	292 947 625	-
Taxe de bien de mainmorte (TBMM) / Taxe Foncière sur les Sociétés (TFS)	63 696 617	-	63 696 617	-	-	-	63 696 617
Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	(2 167 658 579)	-	(2 167 658 579)	(2 717 069 837)	549 411 258	(2 167 658 579)	-
Redevances proportionnelles (Royalties)	1 724 446 073	-	1 724 446 073	1 781 237 247	-	1 781 237 247	(56 791 174)
Taxe Superficiare	308 800 000	-	308 800 000	308 800 000	-	308 800 000	-
Frais de prestation BUNEE		3 846 575	3 846 575	3 846 575	-	3 846 575	-
Frais de prestation BUMIGEB		-	-	43 000	-	43 000	(43 000)
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>3 646 759 639</b>	<b>325 508 087</b>	<b>3 972 267 726</b>	<b>6 024 842 105</b>	<b>840 570 883</b>	<b>6 865 412 988</b>	<b>(2 893 145 262)</b>

**Nom de la société**  
**NANTOU MINING  
BURKINA FASO  
SA**

**Année**  
**2019**

Nomenclature des flux	Sociétés			Gouvernement			Différence Finale
	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	1 221 035 657	-	1 221 035 657	1 237 775 673	-	1 237 775 673	(16 740 016)
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	1 333 832 162	-	1 333 832 162	1 333 832 162	-	1 333 832 162	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	2 412 136 477	-	2 412 136 477	2 412 136 477	-	2 412 136 477	-
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	42 361 650	1 020 609	43 382 259	43 382 259	-	43 382 259	-
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	1 452 720 336	-	1 452 720 336	1 452 720 336	-	1 452 720 336	-
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	131 401 529	-	131 401 529	131 401 529	-	131 401 529	-
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	1 770 000	-	1 770 000	1 770 000	-	1 770 000	-
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	-	-	-	62 000	-	62 000	(62 000)
Contribution des patentes	-	-	-	18 000	-	18 000	(18 000)
Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	(4 679 673 531)	2 638 918 045	(2 040 755 486)	(2 040 755 486)	-	(2 040 755 486)	-
Pénalités	-	15 862 129	15 862 129	15 862 129	-	15 862 129	-
Redevances proportionnelles (Royalties)	2 866 000 496	-	2 866 000 496	2 866 000 496	-	2 866 000 496	-
Pénalités	28 475 582	-	28 475 582	28 475 582	-	28 475 582	-
Frais de prestation BUNEE	189 000	-	189 000	50 000	-	50 000	139 000
Frais de prestation BUMIGEB	2 772 184	-	2 772 184	2 386 997	-	2 386 997	385 187
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>4 813 021 542</b>	<b>2 655 800 783</b>	<b>7 468 822 325</b>	<b>7 485 118 154</b>	<b>-</b>	<b>7 485 118 154</b>	<b>(16 295 829)</b>

Nomenclature des flux	NETIANA MINING COMPANY(NMC)			Année 2019			Différence Finale
	Initial	Sociétés Ajustements	Final	Initial	Gouvernement Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	5 207 259	(4 501 926)	705 333	705 333	-	705 333	-
Impôt sur les Sociétés (IS)	219 149 150	301 345 852	520 495 002	520 495 002	-	520 495 002	-
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	85 991 788	7 893 343	93 885 131	94 257 495	-	94 257 495	(372 364)
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	2 199 075 589	(1 297 807 373)	901 268 216	901 268 216	-	901 268 216	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	92 896 975	(60 841 445)	32 055 530	32 055 530	-	32 055 530	-
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	14 570 358	25 157 523	39 727 881	33 584 624	-	33 584 624	6 143 257
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	3 360 960	-	3 360 960	3 360 960	-	3 360 960	-
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	42 703 760	(8 816 095)	33 887 665	33 629 348	-	33 629 348	258 317
Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	11 732 089	-	11 732 089	11 359 725	-	11 359 725	372 364
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	4 178 763	(782 553)	3 396 210	3 396 210	-	3 396 210	-
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	3 547 068	(3 544 068)	3 000	3 000	-	3 000	-
Contribution des patentes	29 550 067	1 445 900	30 995 967		30 995 967	30 995 967	-
Droit d'enregistrement (DE)		6 000	6 000	6 000	-	6 000	-
Taxe de bien de mainmorte (TBMM) / Taxe Foncière sur les Sociétés (TFS)	5 620 833	-	5 620 833	-	-	-	5 620 833
Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	(767 490 582)	(404 603 231)	(1 172 093 813)	(1 172 093 813)	-	(1 172 093 813)	-
Redevances proportionnelles (Royalties)	323 906 692	-	323 906 692	323 906 692	-	323 906 692	-
Taxe Superficiaire		15 000 000	15 000 000	15 000 000	-	15 000 000	-
Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)		29 000 000	29 000 000	29 000 000	-	29 000 000	-
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>2 274 000 769</b>	<b>(1 401 048 073)</b>	<b>872 952 696</b>	<b>829 934 322</b>	<b>30 995 967</b>	<b>860 930 289</b>	<b>12 022 407</b>

**Nom de la société**  
**WAHGNION  
GOLD  
OPERATIONS  
SA**

**Année**      **2019**

Nomenclature des flux	Sociétés			Gouvernement			Différence Finale
	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	1 499 271 808	-	1 499 271 808	1 677 233 251	-	1 677 233 251	(177 961 443)
Impôt sur les Sociétés (IS)		11 661 993	11 661 993	11 661 993	-	11 661 993	-
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	1 696 595 904	-	1 696 595 904	1 696 595 904	-	1 696 595 904	-
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	17 492 989	(11 661 993)	5 830 996	5 830 996	-	5 830 996	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	373 956 126	-	373 956 126	373 956 126	-	373 956 126	-
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	218 645 843	-	218 645 843	218 645 843	-	218 645 843	-
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	62 483 079	-	62 483 079	62 670 579	-	62 670 579	(187 500)
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	689 942 748	-	689 942 748	689 942 748	-	689 942 748	-
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	2 084 250	-	2 084 250	2 084 250	-	2 084 250	-
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)		-	-	3 000	-	3 000	(3 000)
Redevances proportionnelles (Royalties)	247 360 114	-	247 360 114	247 360 114	-	247 360 114	-
Taxe Superficiaire	760 840 822	-	760 840 822	760 840 822	-	760 840 822	-
Frais de dossier	28 531 640	-	28 531 640	10 000	(10 000)	-	28 531 640
Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	24 736 012	-	24 736 012	24 736 012	-	24 736 012	-
Frais de prestation BUMIGEB	1 928 466	-	1 928 466		1 928 466	1 928 466	-
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>5 623 869 801</b>	<b>-</b>	<b>5 623 869 801</b>	<b>5 771 571 638</b>	<b>1 918 466</b>	<b>5 773 490 104</b>	<b>(149 620 303)</b>

Nom de la société	Société des Mines de Sanbrado			Année 2019			Différence Finale
	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	830 152 220	-	830 152 220	1 098 735 782	-	1 098 735 782	(268 583 562)
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	493 998 265	-	493 998 265	408 467 366	-	408 467 366	85 530 899
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)		-	-	25 770 210	-	25 770 210	(25 770 210)
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	278 481 286	-	278 481 286	539 930 714	-	539 930 714	(261 449 428)
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	152 589 080	-	152 589 080	146 060 970	-	146 060 970	6 528 110
Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	742 704	-	742 704	904 704	-	904 704	(162 000)
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	-	-	-	1 224 367	-	1 224 367	(1 224 367)
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	905 885	-	905 885	238 200	-	238 200	667 685
Droit d'enregistrement (DE)	52 160 669	-	52 160 669	12 000	-	12 000	52 148 669
Taxe Superficiaire	194 175 000	-	194 175 000	194 175 000	-	194 175 000	-
Frais de dossier	1 168 474 000	(1 168 474 000)	-		-	-	-
Frais de prestation BUNEE	-	-	-		-	-	-
Frais de prestation BUMIGEB	1 106 931	-	1 106 931		1 106 931	1 106 931	-
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>3 172 786 040</b>	<b>(1 168 474 000)</b>	<b>2 004 312 040</b>	<b>2 415 519 313</b>	<b>1 106 931</b>	<b>2 416 626 244</b>	<b>(412 314 204)</b>

**Nom de la société**  
**ROXGOLD**  
**BURKINA FASO**  
**SARL**

**Année**      **2019**

Nomenclature des flux	Sociétés			Gouvernement			Différence Finale
	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Droits de Douane et taxes assimilées	2 476 259	3 010 745	5 487 004	5 487 004	-	5 487 004	-
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	80 394 319	6 563 268	86 957 587	86 957 587	-	86 957 587	-
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	65 900 068	547 461 638	613 361 706	613 386 706	-	613 386 706	(25 000)
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	921 356 188	(547 461 638)	373 894 550	373 894 550	-	373 894 550	-
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)		-	-	214 572	-	214 572	(214 572)
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	4 156 651	-	4 156 651		-	-	4 156 651
Droit d'enregistrement (DE)		-	-	120 549	-	120 549	(120 549)
Pénalités	191 720	-	191 720		-	-	191 720
Taxe Superficiaire	10 348 400	-	10 348 400	10 858 296	-	10 858 296	(509 896)
Frais de dossier		-	-	40 000	-	40 000	(40 000)
<b>Total Paiements en numéraire</b>	<b>1 084 823 605</b>	<b>9 574 013</b>	<b>1 094 397 618</b>	<b>1 090 959 264</b>	<b>-</b>	<b>1 090 959 264</b>	<b>3 438 354</b>

Nomenclature des flux	Nom de la société	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)			Année 2019			Différence Finale
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)		3 090 135	-	3 090 135		-	-	3 090 135
Droit d'enregistrement (DE)		130 700	-	130 700		-	-	130 700
<b>Total Paiements en numéraire</b>		<b>3 220 835</b>	<b>-</b>	<b>3 220 835</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 220 835</b>

**Annexe 11 - Détail des revenus budgétaires par société extractive**

R : déclaration des sociétés retenues dans le périmètre de conciliation.

U : déclaration unilatérale de l'Etat.

Périmètre	Société	Montant en FCFA
P	HOUNDE GOLD OPERATION SA	39 103 013 505
P	ESSAKANE SA	22 030 910 471
P	BISSA GOLD SA	19 629 157 223
P	SEMAFO BOUNGOU SA	11 128 687 367
P	NANTOU MINING BURKINA FASO SA	7 482 731 157
P	SOMITA SA	6 865 369 988
P	WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	5 746 825 626
P	BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	5 723 270 222
P	RIVERSTONE KARMA SA	4 448 545 003
P	SEMAFO BURKINA FASO SA	3 822 272 995
P	Société des Mines de Sanbrado	2 415 519 313
P	ROXGOLD SANU SA	1 183 933 233
P	ROXGOLD BURKINA FASO SARL	1 090 959 264
P	NETIANA MINING COMPANY(NMC)	831 930 289
P	HOUNDE EXPLORATION BF SARL	7 879 789
U	CIM BURKINA SA	1 310 495 875
U	SOGEA SATOM AGENCE DU BURKINA	1 028 997 857
U	BURKINA FASO GOLD	955 704 459
U	CIMASSO	827 018 920
U	BIRIMIAN RESSOURCES	751 251 499
U	ORKUN GROUP	746 777 689
U	OREZONE BONBORE	687 188 903
U	KONKERA	512 093 442
U	KINDA JEAN PASCAL	405 150 000
U	SAHELIAN MINING SA	329 017 500
U	SOROUBAT-BF	322 079 565
U	Mining corp SRL	308 946 350
U	Essakane Exploration sarl	285 283 972
U	EBOMAF	225 122 415
U	KIAKA GOLD	183 882 482
U	ACACIA BURKINA FASO EXPLORATION	172 905 708
U	AMPELLA MINING	131 348 811
U	GRYPHON MINERALS BURKINA FASO	128 945 998
U	RESSOURCES TANGAYEN	121 445 434
U	JILBEY BURKINA SARL	121 056 172
U	MNG GOLD BURKINA	103 858 185
U	BD GOLD OPERATION	102 896 578
U	RIVERSTONE RESOURCES INC	97 547 529
U	Nordgold Yeou	94 510 000
U	MANA MINERAL SARF	93 528 438
U	GOLDEN RIM RESSOURCES BURKINA SARL	87 762 823
U	AFRIC CARRIERES SARL	83 615 478
U	WURA RESSOURCES PTY LTD	67 394 453
U	SARAMA MINING BURKINA	64 704 349

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	BNAF	61 089 785
U	LINGANI TOUSSAINT	56 639 050
U	AFC CONSTELOR SARL	52 786 832
U	ANEEMAS	52 758 112
U	JILBEY Burkina sarl	51 571 015
U	BURKINA GEOSERVICES	51 054 562
U	MING GOLD BURKINA SARL	50 000 000
U	HIGH RIVER GOLD MINES WA LTD	46 444 097
U	SALMA INTERNATIONAL SARL	45 243 932
U	SEMS EXPLORATION BURKINA FASO	44 943 666
U	BIRIMIAN DISCOVERY	43 802 587
U	PREDICTIVE DISCOVERY	43 274 990
U	BOUERE -DOHOUN GOLD OPERATION SA	40 275 000
U	WENTWORTH GOLD	39 895 202
U	BOSS MINERALS SARL	38 764 076
U	OREZONE.INC SARL	36 640 258
U	BIRIMIAN EXPLORATION SARL	36 008 901
U	MAKO GOLD	32 673 565
U	TANLOUKA	31 918 435
U	FISA-BURKINA	31 603 852
U	ER BURKINA EXPLORATION	27 211 774
U	WEST AFRICAN CONSTRUCTION AND MANUF	25 246 856
U	DIAMOND CEMENT BURKINA	24 783 150
U	SOUTRA MINING SA	24 000 000
U	NVL BURKINA FASO SARL	22 085 616
U	BURED	21 945 899
U	NEMARO GOLD	20 915 316
U	EXMA Light sarl	20 119 274
U	ALBOURY RESOURCES	19 487 835
U	C.S.O SARL	19 063 110
U	COMPAGNIE VILLAGEOISE D'EXPLOITATION MINIERE	18 741 919
U	BG-AFRICA SARL	16 166 800
U	COEFFE Alain Roger	15 912 479
U	SO.MI.F SARL	15 386 974
U	MDS Limited Hong Kong	14 475 000
U	COMPAGNIE SAHELIEENNE D'ENTREPRISE	14 000 000
U	ALTCOM SA	13 675 708
U	LES PREFABRIQUES DU FASO (PREFA)	13 577 204
U	IAMGOLD Burkina Exploration	13 463 500
U	WEST AFRICAN DEVELOPMENT SARL	13 070 000
U	Sphinx Exploration of Burkina sarl	12 773 314
U	CORAV INTERNATIONAL	12 160 000
U	ALPHA & OEGA GOLD SARL	12 000 000
U	SAM MINING COMPANY SARL	12 000 000
U	PETITES OPERATIONS MINIERES	11 922 115
U	Nouvelle COFIBI SARL	11 822 500
U	SABIMA SARL	11 323 335
U	FASO MINES ET SERVICES	11 143 934

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	ELOHIM Gold Corporation sarl	11 100 000
U	RANDGOLD RESSOURCES BURKINA FASO	10 776 252
U	CARRIERE GENERALE DU BURKINA	10 641 140
U	YATENGA HOLDINGS LDT	10 299 125
U	BURKINA TRAITEMENT ET RAFFINAGE	10 000 000
U	AFRICAN UNDERGROUND MINING SERVICES BURKINA FASO	9 904 865
U	COGEB INTERNATIONAL	9 834 615
U	BLACK STAR RESSOURCES AFRICA (BSR AFRICA SARL)	9 702 006
U	SOCIETE DES MINES DU FASO	9 453 746
U	HUSSEIN ASSAF	9 315 103
U	BALAJI GROUP COMPANY BURKINA	9 010 000
U	SOFANEC	9 000 000
U	OUEDRAOGO DAOUDA	7 646 800
U	PRECISION RESSOURCES SARL	7 149 127
U	GAOUA MINERALS	7 075 169
U	SWA	6 998 691
U	FARAFINA RESSOURCES	6 668 481
U	SOCIETE DES MINES SAGUIN SARL (SOMISAG)	6 371 438
U	NARE ET FRERES (SONAF) SA	6 300 000
U	ESCALEDOR SARL	6 200 000
U	SHANIEL SARL	6 070 000
U	DRP INVEST	6 020 000
U	MAKAWA SARL	6 010 000
U	AGRI BIO SARL	6 000 000
U	TRAORE LOZE ISSOUF	5 883 959
U	MIGLAB TRAVAUX ET SERVICES SARL	5 874 904
U	LOCODIEN DE YAGOUHI AHILE	5 690 000
U	METALOR SA	5 679 973
U	FOFANA Ahmed	5 625 000
U	GENIUS AFRICA INTERNATIONAL SARL	5 610 020
U	GROUPE SORGA INTERNATIONAL	5 571 360
U	AVION GOLD BURKINA FASO SARL	5 499 200
U	SOCIETE WEND PANGA OR	5 399 212
U	K & K Gold Trading	5 160 000
U	OUEDRAOGO Issa Pakouriyanga	5 143 803
U	TIENOU BUAMA Services	5 085 400
U	NANTOU EXPLORATION SA	5 024 494
U	MACIS GOLD TRADING SARL	5 010 000
U	CIMAF	5 010 000
U	BURKINA MINING GROUP (BMG)	5 010 000
U	METAL AFRIQUE SARL	5 010 000
U	SAHAURUM SA	5 004 887
U	Galaxi Minerals Entreprise (GME)	5 000 000
U	SAS MONTE CRISTO	5 000 000
U	BURKINA GOLD TRADING	5 000 000
U	SOBUCOR SARL	5 000 000
U	SAHEL TRADE SARL	5 000 000
U	BENTA RESSOURCES SARL	4 997 000

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	HIEN IRENE	4 953 799
U	LOCHIM LOGISTICS INT	4 536 762
U	EXPLOITATION MINIERE AFRICAINE	4 432 400
U	BURKINA RESSOURCES SARL	4 345 500
U	KARMA Exploration sarl	4 345 137
U	GOLD SQUARE RESOURCES SASU	4 316 175
U	SANU RESSOURCES BURKINA	4 145 676
U	CIMFASO SA	4 139 346
U	SARAMA FASO	4 022 257
U	BOURGOU Sébi	4 020 000
U	SAWADOGO Amade	4 010 000
U	BONODON SARL	4 010 000
U	KONE Oumar	4 000 000
U	BOUGOUMA Théophile Antoine	4 000 000
U	CBM	4 000 000
U	KOUTOU ALI	4 000 000
U	M.O.R.GEO Explorer sarl	4 000 000
U	OUEDRAOGO Abdoulaye	4 000 000
U	BONGOUNGOU Baouindsida Hermann	4 000 000
U	EKF	4 000 000
U	RIM SIDO GEOSCIENCES SAS	4 000 000
U	CONSTRUCTION ET EXPLORATION- BURKINA SA	3 874 452
U	BURKINA PROSPERE MANAGEMENT SARL	3 793 257
U	YAGO Lazare	3 644 263
U	SOOM SAURL	3 530 000
U	EKF	3 303 788
U	PROGRESS MINERALS SARL	3 283 913
U	CAPFORE	3 240 000
U	SAWADOGO GLOBAL BUSINESS	3 094 515
U	BOSS GOLD SARL	3 077 901
U	SAHA-IMMOBILIER-BTP	3 036 115
U	MANAGEM SA	3 026 712
U	ORKUN GROUP	2 861 008
U	KAMBIRE APPOLINAIRE	2 852 821
U	AMPELLA RESSOURCES BURKINA FASO	2 752 579
U	SAVOR SARL	2 744 658
U	SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIÈRE DU FASO	2 601 974
U	CHINA LONGFA	2 510 002
U	BELEMYIDA SA	2 510 000
U	LIGUIDI HOLDCO	2 504 537
U	BENSE A. JEAN AIME	2 492 300
U	TOE Brahima	2 484 820
U	OUEDRAOGO MAHAMADOU	2 450 000
U	DIALLO ABOUBOUKAR	2 345 678
U	RAMONGO	2 336 000
U	POURA RESSOURCES LIMITED S.A.R.L	2 322 215
U	TRAORE ISSIAKA	2 189 589
U	KABRE BOUREIMA	2 146 200

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	ETRUSCAN RESOURCES BURKINA FASO	2 050 025
U	ARGENTO EXPLORATION BURKINA FASSO SARL	2 040 132
U	OUSSE BINKOETE Albert	2 036 000
U	SOREXMINES BURKINA SARL	2 020 000
U	COMATRAP	2 020 000
U	West Africa Gold Company sarl	2 010 000
U	ENERMIN International sarl	2 010 000
U	Burkina Hydro services	2 010 000
U	BOGNANA Berengère Larissa	2 010 000
U	BIRIM GOLDFIELD LTD BURKINA	2 005 669
U	WOULA Mining sarl	2 000 000
U	DRABO Lare Lamine	2 000 000
U	Sté d'Achat et de vente d'or artisanal	2 000 000
U	BLINA MINERAIS BURKINA SARL	2 000 000
U	BARRO ABDOULAYE	2 000 000
U	BEREMWIDOUGOU/YAMEOGO S. Alice	2 000 000
U	KINDO Abdoulaye	2 000 000
U	KABORE Kiswendsida Moulaye Gael	2 000 000
U	NEBIE Alain Georges	2 000 000
U	KABORE Wend Dinmadegré Narcisse	2 000 000
U	IRIMIAN DISCOVERY SARL	2 000 000
U	KABOUI Akanon Maixent Emmanuel	2 000 000
U	OUEDRAOGO Abdoul-Aziz	2 000 000
U	West Africa Mineral ressources Holding	2 000 000
U	GUEBRE MOUSSA	2 000 000
U	DELMAS Aloys	2 000 000
U	Hope International sarl	2 000 000
U	KINDO Mohamed Bassirou	2 000 000
U	CIM CARRIERE SARL	2 000 000
U	KOANDA Saiba	2 000 000
U	YOUNGA Fatimata Justine	2 000 000
U	TANOOU Bassenou	2 000 000
U	Société d'Exploit. Et de Commercialisation d'or	2 000 000
U	TIMALI FRERES SARL	2 000 000
U	Société Miglab, Travaux & Services sarl	2 000 000
U	TRAORE Aimé Constant	2 000 000
U	KAZONI Abdel Aziz Thierry	2 000 000
U	LANKOANDE SOPHIE	2 000 000
U	DABRE Mamoudou	2 000 000
U	BAKY Joachim	2 000 000
U	KIEMA Boukaré	2 000 000
U	COPROMIN SARL	2 000 000
U	OUEDRAOGO Saidou	2 000 000
U	GOLDS SQUARE RESOURCES SASU	2 000 000
U	DIASSO Kalilou Ghislain	2 000 000
U	SAWADOGO Adama	2 000 000
U	B.E.G.E SARL	2 000 000
U	LOROPENI RESSOURCES SARL	2 000 000

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	IDO/NIANKARA Madiara	2 000 000
U	LANKOANDE YEMPANI	2 000 000
U	ACC RESSOURCES LTD	1 990 000
U	SAWADOGO SAIDOU	1 986 430
U	IDANI MOLEBDI DIT SAYOUBA	1 897 000
U	CHERIFA HOLDING	1 893 620
U	CULLINAN SA	1 884 000
U	Bissa Holdco sarl	1 862 114
U	SAHEL METALS SASU	1 843 000
U	FASO GOLD MINING	1 800 000
U	SOME/ARCENES MARIE THERESE	1 785 059
U	PROGNOZ BURKINA SARL	1 760 166
U	EBURNEAN RESSOURCES LIMITED BURKINA	1 729 250
U	EL HADJI BAZIE WAHABO	1 697 400
U	EXTRACOR CANADA MINING LTD	1 546 542
U	KAYA EXPLORATION SARL	1 543 462
U	OUEDRAOGO ISSA PARATE	1 448 027
U	NAABA MINING SARL	1 430 000
U	OUEDRAOGO Jerome	1 303 680
U	COMPTOIR DES METAUX PRECIEUX	1 298 630
U	ANTHONY GABRIEL SARL	1 219 868
U	DERRA OUMAROU ABDOURAMANE	1 200 000
U	SAVADOGO MOHAMADI	1 196 800
U	GENERALE DE MINES ET CARRIERES	1 151 147
U	ANOUGA O. Moumini	1 112 192
U	SOMISAG	1 057 336
U	VOLTA PROPERTIES	1 036 581
U	BUKIMA	1 020 000
U	Carrières, Mines, Travaux Publics	1 010 000
U	SAVADOGO IDRISSE	1 009 300
U	AXELLE BUSINESS ET TRADING	1 000 000
U	RESSOURCES BURKINOR	1 000 000
U	RESSOURCES FERKE	1 000 000
U	GOLDEN STAR EXPLORATION BURKINA FASO	982 356
U	S 2 E	977 200
U	ITEKA SARL	940 542
U	INTI GOLD GLOBAL II	802 464
U	GOLDEN STONE OF AFRICA	777 650
U	BURKINA FASO GOLD EXPLORATION	775 625
U	SOCIETE DE TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE ET COMPAGNIE	750 000
U	COMPAGNIE D'EXPLOITATION MINIÈRE À GRANDE ECHELLE	750 000
U	MEDA GUINSONBAGO	701 918
U	TRADECOM INDUSTRIES	700 751
U	SONAF	700 000
U	MANUFACTURE DES HUILES DU FASO	625 000
U	NEWA Burkina sasou	586 935
U	GEXPLORE SARL	559 095

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	BOUDO ARISTIDE JEAN CLEMENT	559 000
U	ABANTO MINING	543 760
U	OUEDRAOGO Oussen	510 000
U	KINDO Daouda	510 000
U	OUEDRAOGO HAMIDOU	509 000
U	SANKARA Assane	500 000
U	PAFADNAM ADAMA	500 000
U	GAYERI Resources sarl	454 891
U	GEOTEAM EXPLORATION COMPANY SARL	453 500
U	ASI BF	442 200
U	TRAORE LOZE ISSOUF	395 000
U	ORAFRIC SARL	394 470
U	SRK BURKINA SARL	383 599
U	BEGE	383 000
U	Wenna songdo zanga	375 000
U	BOSS GOLD SARL	373 626
U	April Mining & CO sarl	350 000
U	SOLNA RESOURCES SARL	327 668
U	COMPTOIR BURKINABE DE METAUX PRECIEUX	324 480
U	LMZ GOLD BURKINA SARL	322 192
U	HIBRASMA BONKOUNGOU	312 525
U	TOUGOUYA KOKO OR	300 000
U	GOLD FIELDS BURKINA FASO SARL	300 000
U	TRANSBURKINA MINING	300 000
U	SARAMA JV MINING	300 000
U	SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE KORGA SARL	298 411
U	MIDDLE ISLAND RESSOURCES LTD	296 062
U	SOCITE MIGLAB TRAVAUX ET SERV ICES	280 000
U	CHARAXES Sarl	270 000
U	SAVADOGO BOUKARY	258 657
U	RAKOULY GOLD SARL	225 000
U	BURKINA CONTEMPORAIN DE SECURITE	203 020
U	WEND PANGA OR SARL	200 000
U	GROUPE EAU ET INGENIERIE SOCIALE (GEIS)	192 919
U	THIOMBIANA / OUATTARA ALIMA	192 842
U	SOMIDAM	185 000
U	WEST AFRICAN GOLD EXPLORATION BF SARL	180 493
U	Zallé et frères (SOZAF) sarl	175 000
U	THIOMBIANO HAMTRANDI	173 753
U	NEWA BURKINA SASU	148 082
U	SOCIETE DE TRANSPORT ET D'EXPLOITATION MINIÈRE	141 666
U	BURKINA OR METAL	125 000
U	COMPTOIR D'ACHAT D'OR LAAFI LA BOUMBOU OR SARL	125 000
U	CLUFF GOLD SEGA SARL	124 489
U	DAMBINA Thiamba	120 000
U	NAPON Salif	106 900
U	ORCOSARA SARL	100 000
U	ARPARI CAVO SA	100 000

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	Burkina Mines et Carrières	90 000
U	RUEGGER René Julien	80 000
U	TROPIC AGRO CHEM BOBO BF	80 000
U	PATENF SANNUM	75 000
U	ASTRAL EXPLOITATION SARL	70 000
U	SANEM MINING	69 938
U	Notre Terre	60 000
U	comptoir d'achat d'or B. gold counter	60 000
U	SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE KORGA	57 841
U	AXHIX MINING SARL	50 000
U	VOLTA RESOURCES MANAGEMENT SA	50 000
U	Alidou OUEDRAOGO	50 000
U	DJAURUM	50 000
U	comptoir d'achat d'or Burkina Gold Trading sarl	50 000
U	SANGUIE Exploration	50 000
U	COOPERATIVE DES EXPL. ART.DES M	50 000
U	HIDDEN RESOURCES	48 994
U	YELHY TECHNOLOGY AFRICA SA	45 035
U	ABC Mining sarl	40 000
U	ADRIATIC GOLD RESSOURCES SARL	40 000
U	KARAMBIRI Yacouba	40 000
U	BEAU- SOLIDE	40 000
U	KIETEGA Adama	40 000
U	PARTENARIAT NATIONAL DE L'EAU DU BF	33 800
U	GOLDMAY	31 500
U	COMPAGNIE POUR LA PROSPECTION ET LA RECHERCHE MINIERE	31 500
U	DOHOUN GOLD SARL	30 000
U	Somda Adolph	30 000
U	OUEDRAOGO Moussa	30 000
U	SOW Soumaila	30 000
U	SAHEL FORAGE SA	30 000
U	SOMIBUD	30 000
U	SAWADOGO Tampouré Saidou	30 000
U	SAWADOGO Balguissa	30 000
U	KINDO HAROUNA	30 000
U	OUATTARA G. Issa	30 000
U	ANGEL	25 000
U	CORISKA	25 000
U	Ô YEMBOIDO	24 828
U	TM-Diffusion	20 000
U	BADINI O. Lassane	20 000
U	KABORE Nomwendé	20 000
U	BASSOLE Boubié Alexandre	20 000
U	Général des Expertises et de l'Immob,	20 000
U	NANA BOUREIMA	20 000
U	NABIL SERVICES AFRIQUE SARL	20 000
U	PFO AFRICA BURKINA OUAGA/BF	20 000
U	SOGODOGO MOUSSA	20 000

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	NAC GROUP INTERNATIONAL SARL	20 000
U	PARE Karim	20 000
U	MEDA Alain Evarice	20 000
U	SAWADOGO Rasmané	20 000
U	TIGAHIRE TIEBELEHIRE KPODJO P.	20 000
U	Barry Ibrahim	20 000
U	BURKINA GOLD GROUP	20 000
U	MININGOUB. Claude Aimé	20 000
U	OUEDRAOGO Ousséni	20 000
U	COMPOR SARL	20 000
U	PAKMOAGDA Sambo	20 000
U	COMPAORE P. Rémi	20 000
U	HIEN SIE BLAISE	20 000
U	ASM ENGENIERING AND CONSULTING	20 000
U	Ouédraogo Augustin	20 000
U	Issouf DONLE	20 000
U	SAREM	20 000
U	SOCIETE PATENE SANNUM	20 000
U	ETS SARL	20 000
U	MEDA Solange	20 000
U	MEDA Symphorien Souzale	20 000
U	ZENI MINERALS	18 100
U	PLANETTE GOLD SARL	13 580
U	AR BF SARL	13 000
U	TAPSOBA BOUKARY	11 816
U	ZONGO W. ELLA CHRISTINE	10 000
U	KONDA WAHABOU	10 000
U	ASMEC SARL	10 000
U	Simon Or sarl	10 000
U	KABORE Madeleine	10 000
U	Hamdane-Or	10 000
U	KAFANDO Maxime	10 000
U	SOBIF	10 000
U	MASSA Capital	10 000
U	HEMA DIEUDONNE SALIF	10 000
U	Euskalor	10 000
U	OUEDROGO Issa Pakouriyanga	10 000
U	VAL CONSTRUCTIONS	10 000
U	EQUAHF Wend Panga	10 000
U	NAFA Mining	10 000
U	OUEDROGO Mamadou	10 000
U	CIE VILLAGEOISE D'EXPLOITATION	10 000
U	Diaurum	10 000
U	NIGNAN Baliby Y. Didier	10 000
U	ROLAND OLIVIER ZIDA	10 000
U	BOUGOUMPIGA Seydou	10 000
U	Rosette C. RIFFARD-NACRO	10 000
U	GREAT WALL ROCK MINING LIMITED	10 000

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	AGEMIN SAS	10 000
U	COMPAGNIE AFRICAINE DE TP	10 000
U	KINDO SISI AHMED	10 000
U	SAVADOGO Mamouna	10 000
U	OUEDRAOGO ISSA P,	10 000
U	G. S. I SARL	10 000
U	Société Minière du Nord sarl	10 000
U	KABORE SAGADO THEODORE	10 000
U	BANSE Martin	10 000
U	KADIO JACQUES ANDRE	10 000
U	KINDI Sidi Ahmed	10 000
U	SAWADOGO Djingri	10 000
U	OPTION K	10 000
U	YODA RICHARD	10 000
U	SOEREX MINES- BURKINA	10 000
U	ZONGO Ange Jean Baptiste	10 000
U	OR -Dohoun sarl	10 000
U	Comptoir Astral sarl	10 000
U	SAWADOGO YASSIA	10 000
U	OUEDRAOGO Tinga Charles	10 000
U	OUEDRAOGO Abdoul Ismael	10 000
U	SAHEL DECOR	10 000
U	ALTEIA SARL	10 000
U	SOGEMHA Negoce Internatioal	10 000
U	COMIGOLD	10 000
U	AR PA RI- CAVO SA	10 000
U	KABORE Katré dit Boureima	10 000
U	BOUERE SARL	10 000
U	BG-SOLUTION	10 000
U	NIKIEMA T. Paul	10 000
U	AFMOH GOLD LTD	10 000
U	SOME Mathias	10 000
U	TRAORE Diakalia	10 000
U	OUEDRAOGO ACHILLE THIERRY	10 000
U	TRAORE Kélémony	10 000
U	Lank Gold Operation	10 000
U	COMPAORE K. Nadège	10 000
U	OUEDRAOGO Karim	10 000
U	Groupe AIB	10 000
U	OUEDRAOGO ALIDOU	10 000
U	WANGRAWA FATIMATA	10 000
U	PINSAPO GOLD	10 000
U	OUARME Halidou	10 000
U	IBRANGO Denis	10 000
U	Compagnie Burkinabè de Commerce	10 000
U	ICA	10 000
U	COMPAORE Noufou	10 000
U	KINDO ADAMA	10 000

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	AFRIC Consulting Group	10 000
U	CMP SARL	10 000
U	SAWADOGO BOUREIMA	10 000
U	SANOOU Aboubacar	10 000
U	KARI OR SARL	10 000
U	MOROU FRANCOIS OUEDRAOGO	10 000
U	YODA MOHAWOYA	10 000
U	SANOOU Boubacar	10 000
U	BAKOANE Moumouni	10 000
U	BN Geoconsulting sarl	10 000
U	KIEMA Saidou	10 000
U	ZALLE Sayouba	10 000
U	STE MIGLAB TRAVAUX ET SERVICES	10 000
U	ZONGO Jacques Teegawende	10 000
U	SANOOU KARIME	10 000
U	T.T. Mining	10 000
U	SIMBORO DAOU DA	10 000
U	SAVEXOM MINING	9 450
U	STE BONODON	6 000
U	SMB SA	5 005
U	SOZAF-OR	5 000
U	GSA SARL	5 000
	<b>Total</b>	<b>143 878 744 535</b>

**Annexe 12 - Détail des revenus budgétaires par flux de paiement**

Flux	Montant en FCFA
Remboursements de crédit de TVA	(89 215 058 751)
Redevances proportionnelles (Royalties)	59 187 955 932
Droits de Douane et taxes assimilées	58 925 335 896
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	25 213 174 761
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	25 062 964 326
Impôt sur les Sociétés (IS)	15 872 172 021
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	12 371 759 211
Taxe Superficiare	8 640 232 002
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	8 634 914 806
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	5 016 273 441
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	4 624 665 692
Contribution des patentes	3 468 216 445
Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	2 110 693 115
Dividendes	1 483 104 178
Droits Fixes	921 235 000
Pénalités (DGI)	915 978 129
Pénalités (DGTCP)	146 327 996
Taxe de bien de mainmorte (TBMM) / Taxe Foncière sur les Sociétés (TFS)	138 376 746
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	84 946 220
Amendes/BNAF	61 089 785
Taxe spécifique sur les revenus de transactions de titres miniers	60 240 945
Pénalités	45 496 907
Droit d'enregistrement (DE)	42 279 930
Frais de prestation BUNEE	24 360 362
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	19 754 058
Fonds de Réhabilitation, de Sécurisation des sites miniers artisanaux	8 907 049
Pénalités (DGD)	7 750 000
Frais de dossier	4 180 000
Minimum Forfaitaire de Perception (MFP)	799 331
Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	425 002
Taxe sur les Plus-Value Immobilière (TPVI)	190 000
Impôt sur le Revenu des Créances, dépôts et cautionnements (IRC)	4 000
<b>Total</b>	<b>143 878 744 535</b>

**Annexe 13 - Détail des paiements des entreprises par société extractive**

R : déclaration des sociétés retenues dans le périmètre de conciliation.

U : déclaration unilatérale de l'Etat.

Périmètre	Société	Montant en FCFA
P	HOUNDE GOLD OPERATION SA	41 286 217 062
P	ESSAKANE SA	28 621 780 026
P	BISSA GOLD SA	20 176 907 625
P	SEMAFO BOUNGOU SA	12 821 599 809
P	NANTOU MINING BURKINA FASO SA	7 513 074 263
P	SOMITA SA	6 994 597 540
P	BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	6 094 509 982
P	WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	5 917 327 792
P	RIVERSTONE KARMA SA	5 843 647 228
P	SEMAFO BURKINA FASO SA	4 368 176 790
P	Société des Mines de Sanbrado	4 014 891 328
P	ROXGOLD SANU SA	1 705 087 902
P	ROXGOLD BURKINA FASO SARL	1 094 609 264
P	NETIANA MINING COMPANY(NMC)	965 930 289
P	HOUNDE EXPLORATION BF SARL	7 879 789
P	Société d'Exploitation des Phosphates du Burkina (SEPB)	1 261 000
U	CIM BURKINA SA	1 310 495 875
U	SOGEA SATOM AGENCE DU BURKINA	1 028 997 857
U	BURKINA FASO GOLD	955 704 459
U	CIMASSO	827 018 920
U	BIRIMIAN RESSOURCES	752 066 499
U	ORKUN GROUP	746 777 689
U	OREZONE BONBORE	687 228 903
U	KONKERA	512 093 442
U	KINDA JEAN PASCAL	405 150 000
U	SAHELIAN MINING SA	329 017 500
U	SOROUBAT-BF	322 079 565
U	Mining corp SRL	308 946 350
U	AFFINOR BURKINA SARL	295 722 520
U	Essakane Exploration sarl	285 283 972
U	EBOMAF	225 122 415
U	KIAKA GOLD	186 169 161
U	ACACIA BURKINA FASO EXPLORATION	172 905 708
U	AMPELLA MINING	131 348 811
U	GRYPHON MINERALS BURKINA FASO	128 945 998
U	RESSOURCES TANGAYEN	121 445 434
U	JILBEY BURKINA SARL	121 056 172
U	MNG GOLD BURKINA	103 858 185
U	BD GOLD OPERATION	102 896 578
U	RIVERSTONE RESOURCES INC	97 547 529
U	Nordgold Yeou	94 510 000
U	MANA MINERAL SARF	93 528 438
U	GOLDEN RIM RESSOURCES BURKINA SARL	87 762 823
U	AFRIC CARRIERES SARL	83 615 478
U	WURA RESSOURCES PTY LTD	67 394 453
U	SARAMA MINING BURKINA	64 704 349
U	BNAF	61 089 785
U	LINGANI TOUSSAINT	56 639 050
U	AFC CONSTELOR SARL	52 786 832
U	ANEEMAS	52 758 112
U	JILBEY Burkina sarl	51 571 015
U	BURKINA GEOSERVICES	51 054 562
U	MING GOLD BURKINA SARL	50 000 000
U	HIGH RIVER GOLD MINES WA LTD	46 444 097
U	SALMA INTERNATIONAL SARL	45 243 932

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	SEMS EXPLORATION BURKINA FASO	44 943 666
U	BIRIMIAN DISCOVERY	43 802 587
U	PREDICTIVE DISCOVERY	43 274 990
U	BOUERE -DOHOUN GOLD OPERATION SA	40 275 000
U	WENTWORTH GOLD	39 895 202
U	BOSS MINERALS SARL	38 764 076
U	OREZONE.INC SARL	36 640 258
U	BIRIMIAN EXPLORATION SARL	36 008 901
U	MAKO GOLD	32 673 565
U	FISA-BURKINA	32 119 306
U	TANLOUKA	31 918 435
U	ER BURKINA EXPLORATION	27 211 774
U	WEST AFRICAN CONSTRUCTION AND MANUF	25 246 856
U	DIAMOND CEMENT BURKINA	24 783 150
U	SOUTRA MINING SA	24 000 000
U	NVL BURKINA FASO SARL	22 085 616
U	BURED	21 945 899
U	NEMARO GOLD	20 915 316
U	COMPAGNIE SAHELIEENNE D'ENTREPRISE	20 419 302
U	EXMA Light sarl	20 119 274
U	ALBOURY RESOURCES	19 487 835
U	MDS Limited Hong Kong	19 300 000
U	C.S.O SARL	19 063 110
U	COMPAGNIE VILLAGEOISE D'EXPLOITATION MINIERE	18 741 919
U	Divers	16 167 700
U	BG-AFRICA SARL	16 166 800
U	COEFFE Alain Roger	15 912 479
U	SO.MI.F SARL	15 386 974
U	ALTCOM SA	13 675 708
U	LES PREFABRIQUES DU FASO (PREFA)	13 577 204
U	IAMGOLD Burkina Exploration	13 463 500
U	WEST AFRICAN DEVELOPMENT SARL	13 070 000
U	Sphinx Exploration of Burkina sarl	12 773 314
U	CORAV INTERNATIONAL	12 160 000
U	SAM MINING COMPANY SARL	12 000 000
U	ALPHA & OEGA GOLD SARL	12 000 000
U	PETITES OPERATIONS MINIERES	11 922 115
U	Nouvelle COFIBI SARL	11 822 500
U	SABIMA SARL	11 323 335
U	FASO MINES ET SERVICES	11 143 934
U	ELOHIM Gold Corporation sarl	11 100 000
U	RANDGOLD RESSOURCES BURKINA FASO	10 776 252
U	CARRIERE GENERALE DU BURKINA	10 641 140
U	YATENGA HOLDINGS LDT	10 299 125
U	MACIS GOLD TRADING SARL	10 274 486
U	BURKINA TRAITEMENT ET RAFFINAGE	10 000 000
U	AFRICAN UNDERGROUND MINING SERVICES BURKINA FASO	9 904 865
U	COGEB INTERNATIONAL	9 834 615
U	BLACK STAR RESOURCES AFRICA (BSR AFRICA SARL)	9 702 006
U	SOCIETE DES MINES DU FASO	9 453 746
U	HUSSEIN ASSAF	9 315 103
U	BALAJI GROUP COMPANY BURKINA	9 010 000
U	SOFANEC	9 000 000
U	OUEDRAOGO DAOUDA	7 646 800
U	BURKINA GOLD TRADING	7 279 012
U	GROUPE SORGA INTERNATIONAL	7 158 646
U	PRECISION RESOURCES SARL	7 149 127
U	GAOUA MINERALS	7 075 169
U	SWA	6 998 691
U	FARAFINA RESSOURCES	6 668 481

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	SOCIETE DES MINES SAGUIN SARL (SOMISAG)	6 371 438
U	NARE ET FRERES (SONAF) SA	6 300 000
U	ESCALEDOR SARL	6 200 000
U	SHANIEL SARL	6 070 000
U	DRP INVEST	6 020 000
U	MAKAWA SARL	6 010 000
U	AGRI BIO SARL	6 000 000
U	TRAORE LOZE ISSOUF	5 883 959
U	MIGLAB TRAVAUX ET SERVICES SARL	5 874 904
U	LOCODIEN DE YAGOUHI AHILE	5 690 000
U	METALOR SA	5 679 973
U	FOFANA Ahmed	5 625 000
U	GENIUS AFRICA INTERNATIONAL SARL	5 610 020
U	AVION GOLD BURKINA FASO SARL	5 499 200
U	SOCIETE WEND PANGA OR	5 399 212
U	TIENOU BUAMA Services	5 224 304
U	SAS MONTE CRISTO	5 200 636
U	K & K Gold Trading	5 160 000
U	OUEDRAOGO Issa Pakouriyanga	5 143 803
U	NANTOU EXPLORATION SA	5 024 494
U	METAL AFRIQUE SARL	5 010 000
U	CIMAF	5 010 000
U	BURKINA MINING GROUP (BMG)	5 010 000
U	SAHAURUM SA	5 004 887
U	Galaxi Minerals Entreprise (GME)	5 000 000
U	SAHEL TRADE SARL	5 000 000
U	SOBUCOR SARL	5 000 000
U	BENTA RESSOURCES SARL	4 997 000
U	HIEN IRENE	4 953 799
U	LOCHIM LOGISTICS INT	4 536 762
U	EXPLOITATION MINIERE AFRICAINE	4 432 400
U	BURKINA RESSOURCES SARL	4 345 500
U	KARMA Exploration sarl	4 345 137
U	GOLD SQUARE RESOURCES SASU	4 316 175
U	SANU RESSOURCES BURKINA	4 145 676
U	CIMFASO SA	4 139 346
U	RAFMOH GOLD LTD	4 026 078
U	SARAMA FASO	4 022 257
U	BOURGOU Sébi	4 020 000
U	SAWADOGO Amade	4 010 000
U	BONODON SARL	4 010 000
U	BOUGOUMA Théophile Antoine	4 000 000
U	M.O.R.GEO Explorer sarl	4 000 000
U	KOUTOU ALI	4 000 000
U	OUEDRAOGO Abdoulaye	4 000 000
U	CBM	4 000 000
U	BONGOUNGOU Baouindsida Hermann	4 000 000
U	KONE Oumar	4 000 000
U	EKF	4 000 000
U	RIM SIDO GEOSCIENCES SAS	4 000 000
U	CONSTRUCTION ET EXPLORATION- BURKINA SA	3 874 452
U	BURKINA PROSPERE MANAGEMENT SARL	3 793 257
U	TOUGOUYA KOKO OR	3 698 392
U	YAGO Lazare	3 644 263
U	SOOM SAURL	3 530 000
U	WEND PANGA OR SARL	3 418 202
U	BURKINA GOLD COUNTER	3 403 776
U	EKF	3 303 788
U	PROGRESS MINERALS SARL	3 283 913
U	CAPFORE	3 240 000

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	SAWADOGO GLOBAL BUSINESS	3 094 515
U	BOSS GOLD SARL	3 077 901
U	SAHA-IMMOBILIER-BTP	3 036 115
U	MANAGEM SA	3 026 712
U	ORKUN GROUP	2 861 008
U	KAMBIRE APPOLINAIRE	2 852 821
U	AMPELLA RESOURCES BURKINA FASO	2 752 579
U	SAV'OR SARL	2 744 658
U	SOCIETE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIÈRE DU FASO	2 601 974
U	CHINA LONGFA	2 510 002
U	BELEMYIDA SA	2 510 000
U	LIGUIDI HOLDCO	2 504 537
U	BENSE A. JEAN AIME	2 492 300
U	TOE Brahima	2 484 820
U	OUEDRAOGO MAHAMADOU	2 450 000
U	DIALLO ABOUBOUKAR	2 345 678
U	RAMONGO	2 336 000
U	POURA RESOURCES LIMITED S.A.R.L	2 322 215
U	CHARAXES Sarl	2 205 548
U	TRAORE ISSIAKA	2 189 589
U	PATENF SANNUM	2 149 608
U	KABRE BOUREIMA	2 146 200
U	ETRUSCAN RESOURCES BURKINA FASO	2 050 025
U	ARGENTO EXPLORATION BURKINA FASSO SARL	2 040 132
U	OUSSE BINKOETE Albert	2 036 000
U	COMATRAP	2 020 000
U	SOREXMINES BURKINA SARL	2 020 000
U	West Africa Gold Company sarl	2 010 000
U	ENERMIN International sarl	2 010 000
U	Burkina Hydro services	2 010 000
U	BOGNANA Berengère Larissa	2 010 000
U	BIRIM GOLDFIELD LTD BURKINA	2 005 669
U	KINDO Abdoulaye	2 000 000
U	TRAORE Aimé Constant	2 000 000
U	BLINA MINERAIS BURKINA SARL	2 000 000
U	CIM CARRIERE SARL	2 000 000
U	KABORE Kiswendsida Moulaye Gael	2 000 000
U	Hope International sarl	2 000 000
U	Sté d'Achat et de vente d'or artisanal	2 000 000
U	DIASSO Kalilou Ghislain	2 000 000
U	LOROPENI RESSOURCES SARL	2 000 000
U	NEBIE Alain Georges	2 000 000
U	GUEBRE MOUSSA	2 000 000
U	LANKOANDE SOPHIE	2 000 000
U	BEREMWIDOUGOU/YAMEOGO S. Alice	2 000 000
U	West Africa Mineral ressources Holding	2 000 000
U	OUEDRAOGO Saidou	2 000 000
U	KINDO Mohamed Bassirou	2 000 000
U	DRABO Lare Lamine	2 000 000
U	KOANDA Saïba	2 000 000
U	IDO/NIANKARA Madiara	2 000 000
U	TANOOU Bassenou	2 000 000
U	Société d'Exploit. Et de Commercialisation d'or	2 000 000
U	TIMALI FRERES SARL	2 000 000
U	Société Miglab, Travaux & Services sarl	2 000 000
U	BAKY Joachim	2 000 000
U	DABRE Mamoudou	2 000 000
U	COPROMIN SARL	2 000 000
U	KIEMA Boukaré	2 000 000
U	OUEDRAOGO Abdoul-Aziz	2 000 000

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	IRIMIAN DISCOVERY SARL	2 000 000
U	BARRO ABDOULAYE	2 000 000
U	B.E.G.E SARL	2 000 000
U	SAWADOGO Adama	2 000 000
U	DELMAS Aloys	2 000 000
U	WOULA Mining sarl	2 000 000
U	KABORE Wend Dinmadegré Narcisse	2 000 000
U	GOLDS SQUARE RESOURCES SASU	2 000 000
U	KABOUI Akanon Maixent Emmanuel	2 000 000
U	YOUNGA Fatimata Justine	2 000 000
U	KAZONI Abdel Aziz Thierry	2 000 000
U	LANKOANDE YEMPANI	2 000 000
U	ACC RESSOURCES LTD	1 990 000
U	SAWADOGO SAIDOU	1 986 430
U	IDANI MOLEBDI DIT SAYOUBA	1 897 000
U	CHERIFA HOLDING	1 893 620
U	CULLINAN SA	1 884 000
U	Bissa Holdco sarl	1 862 114
U	SAHEL METALS SASU	1 843 000
U	BURKINA OR METAL	1 819 194
U	FASO GOLD MINING	1 800 000
U	SOME/ARCENES MARIE THERESE	1 785 059
U	PROGNOZ BURKINA SARL	1 760 166
U	EBURNEAN RESSOURCES LIMITED BURKINA	1 729 250
U	EL HADJI BAZIE WAHABO	1 697 400
U	EXTRACOR CANADA MINING LTD	1 546 542
U	KAYA EXPLORATION SARL	1 543 462
U	SOCIETE DES CARRIERES DU BURKINA (SCB)	1 540 167
U	KET K GOLD TRADING SARL	1 521 378
U	OUEDRAOGO ISSA PARATE	1 448 027
U	NAABA MINING SARL	1 430 000
U	OUEDRAOGO Jerome	1 303 680
U	COMPTOIR DES METAUX PRECIEUX	1 298 630
U	SAVAO SARL	1 226 532
U	ANTHONY GABRIEL SARL	1 219 868
U	DERRA OUMAROU ABDOURAMANE	1 200 000
U	SAVADOGO MOHAMADI	1 196 800
U	GENERALE DE MINES ET CARRIERES	1 151 147
U	ANOUGA O. Moumini	1 112 192
U	SOMISAG	1 057 336
U	VOLTA PROPERTIES	1 036 581
U	SAHEL GOLD TRADE SARL	1 030 008
U	BUKIMA	1 020 000
U	Carrières, Mines, Travaux Publics	1 010 000
U	SAVADOGO IDRISSE	1 009 300
U	AXELLE BUSINESS ET TRADING	1 000 000
U	RESSOURCES BURKINOR	1 000 000
U	RESSOURCES FERKE	1 000 000
U	GOLDEN STAR EXPLORATION BURKINA FASO	982 356
U	S 2 E	977 200
U	ITEKA SARL	940 542
U	INTI GOLD GLOBAL II	802 464
U	GOLDEN STONE OF AFRICA	777 650
U	BURKINA FASO GOLD EXPLORATION	775 625
U	COMPAGNIE D'EXPLOITATION MINIÈRE À GRANDE ECHELLE	750 000
U	SOCIETE DE TRAVAUX DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION MINIERE ET COMPAGNIE	750 000
U	MEDA GUINSONBAGO	701 918
U	TRADECOM INDUSTRIES	700 751
U	SONAF	700 000

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	MANUFACTURE DES HUILES DU FASO, STE BP 1158 BOBO-DIOULASSO	625 000
U	NEWA Burkina sasu	586 935
U	AR PA RI- CAVO SA	575 896
U	GEXPLORE SARL	559 095
U	BOUDO ARISTIDE JEAN CLEMENT	559 000
U	ABANTO MINING	543 760
U	KINDO Daouda	510 000
U	OUEDRAOGO Oussené	510 000
U	OUEDRAOGO HAMIDOU	509 000
U	PAFADNAM ADAMA	500 000
U	SANKARA Assane	500 000
U	GAYERI Resources sarl	454 891
U	GEOTEAM EXPLORATION COMPANY SARL	453 500
U	ORAFRIC SARL	446 374
U	ASI BF	442 200
U	SOCIETE ESAK ET FRERES	431 464
U	SAHEL SERVICE SARL	406 528
U	TRAORE LOZE ISSOUF	395 000
U	SRK BURKINA SARL	383 599
U	BEGE	383 000
U	Wenna songdo zanga	375 000
U	BOSS GOLD SARL	373 626
U	April Mining & CO sarl	350 000
U	SOLNA RESOURCES SARL	327 668
U	COMPTOIR BURKINABE DE METAUX PRECIEUX	324 480
U	LMZ GOLD BURKINA SARL	322 192
U	HIBRASMA BONKOUNGOU	312 525
U	TRANSBURKINA MINING	300 000
U	SARAMA JV MINING	300 000
U	GOLD FIELDS BURKINA FASO SARL	300 000
U	SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE KORGA SARL	298 411
U	MIDDLE ISLAND RESSOURCES LTD	296 062
U	SOCITE MIGLAB TRAVAUX ET SERV ICES	280 000
U	SAVADOGO BOUKARY	258 657
U	RAKOULY GOLD SARL	225 000
U	METAUX SAV'OR	207 124
U	BURKINA CONTEMPORAIN DE SECURITE	203 020
U	GROUPE EAU ET INGENIERIE SOCIALE (GEIS)	192 919
U	THIOMBIANA / OUATTARA ALIMA	192 842
U	SOMIDAM	185 000
U	WEST AFRICAN GOLD EXPLORATION BF SARL	180 493
U	Zallé et frères (SOZAF) sarl	175 000
U	THIOMBIANO HAMTRANDI	173 753
U	SOEXCO SARL	166 290
U	NEWA BURKINA SASU	148 082
U	GOLDEX SARL	142 238
U	SOCIETE DE TRANSPORT ET D'EXPLOITATION MINIÈRE	141 666
U	COMPTOIR D'ACHAT D'OR LAAFI LA BOUMBOU OR SARL	125 000
U	CLUFF GOLD SEGA SARL	124 489
U	DAMBINA Thiamba	120 000
U	NAPON Salif	106 900
U	SOSAF OR SARL	104 350
U	ORCOSARA SARL	100 000
U	ARPARI CAVO SA	100 000
U	Burkina Mines et Carrières	90 000
U	TROPIC AGRO CHEM BOBO BF	80 000
U	RUEGGER René Julien	80 000
U	ASTRAL EXPLOITATION SARL	70 000
U	SANEM MINING	69 938

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	comptoir d'achat d'or B. gold counter	60 000
U	Notre Terre	60 000
U	SOCIETE D'EXPLOITATION MINIERE KORGA	57 841
U	VOLTA RESOURCES MANAGEMENT SA	50 000
U	AXHIX MINING SARL	50 000
U	DJAURUM	50 000
U	SANGUIE Exploration	50 000
U	comptoir d'achat d'or Burkina Gold Trading sarl	50 000
U	COOPERATIVE DES EXPL. ART.DES M	50 000
U	Alidou OUEDRAOGO	50 000
U	HIDDEN RESOURCES	48 994
U	YELHY TECHNOLOGY AFRICA SA	45 035
U	KARAMBIRI Yacouba	40 000
U	ADRIATIC GOLD RESSOURCES SARL	40 000
U	BEAU- SOLIDE	40 000
U	KIETEGA Adama	40 000
U	ABC Mining sarl	40 000
U	PARTENARIAT NATIONAL DE L'EAU DU BF	33 800
U	GOLDMAY	31 500
U	COMPAGNIE POUR LA PROSPECTION ET LA RECHERCHE MINIERE	31 500
U	SAWADOGO Tampouré Saidou	30 000
U	SOMIBUD	30 000
U	Somda Adolph	30 000
U	OUEDRAOGO Moussa	30 000
U	SOW Soumaila	30 000
U	OUATTARA G. Issa	30 000
U	SAWADOGO Balguissa	30 000
U	SAHEL FORAGE SA	30 000
U	DOHOUN GOLD SARL	30 000
U	KINDO HAROUNA	30 000
U	CORISKA	25 000
U	ANGEL	25 000
U	Ô YEMBOIDO	24 828
U	TM-Diffusion	20 000
U	HIEN SIE BLAISE	20 000
U	PARE Karim	20 000
U	MEDA Symphorien Souzale	20 000
U	ASM ENGENIERING AND CONSULTING	20 000
U	COMPOR SARL	20 000
U	PAKMOAGDA Sambo	20 000
U	SAREM	20 000
U	BASSOLE Boubié Alexandre	20 000
U	MEDA Solange	20 000
U	SAWADOGO Rasmané	20 000
U	COMPAORE P. Rémi	20 000
U	TIGAHIRE TIEBELEHIRE KPODJO P.	20 000
U	BURKINA GOLD GROUP	20 000
U	KABORE Nomwendé	20 000
U	Barry Ibrahim	20 000
U	BADINI O. Lassane	20 000
U	MEDA Alain Evarice	20 000
U	Ouédraogo Augustin	20 000
U	Général des Expertises et de l'Immob,	20 000
U	NANA BOUREIMA	20 000
U	NABIL SERVICES AFRIQUE SARL	20 000
U	ETS SARL	20 000
U	NAC GROUP INTERNATIONAL SARL	20 000
U	Issouf DONLE	20 000
U	MININGOUB. Claude Aimé	20 000
U	OUEDRAOGO Ousséni	20 000

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	SOGODOGO MOUSSA	20 000
U	PFO AFRICA BURKINA OUAGA/BF	20 000
U	SOCIETE PATENE SANNUM	20 000
U	ZENI MINERALS	18 100
U	PLANETTE GOLD SARL	13 580
U	AR BF SARL	13 000
U	TAPSOBA BOUKARY	11 816
U	KADIO JACQUES ANDRE	10 000
U	KABORE Madeleine	10 000
U	Simon Or sarl	10 000
U	OUEDROGO Issa Pakouriyanga	10 000
U	NIKIEMA T. Paul	10 000
U	OUEDROGO Mamadou	10 000
U	SAWADOGO YASSIA	10 000
U	OR -Dohoun sarl	10 000
U	SAVADOGO Mamouna	10 000
U	Comptoir Astral sarl	10 000
U	NIGNAN Baliby Y. Didier	10 000
U	BN Geoconsulting sarl	10 000
U	VAL CONSTRUCTIONS	10 000
U	EQUAHF Wend Panga	10 000
U	COMPAORE K. Nadège	10 000
U	CMP SARL	10 000
U	YODA RICHARD	10 000
U	MOROU FRANCOIS OUEDRAOGO	10 000
U	COMPAGNIE AFRICAINE DE TP	10 000
U	BG-SOLUTION	10 000
U	Compagnie Burkinabè de Commerce	10 000
U	IBRANGO Denis	10 000
U	BANSE Martin	10 000
U	Société Minière du Nord sarl	10 000
U	OUEDRAOGO ALIDOU	10 000
U	ZONGO Ange Jean Baptiste	10 000
U	Hamdane-Or	10 000
U	SANOU Aboubacar	10 000
U	SAWADOGO Djingri	10 000
U	SANOU Boubacar	10 000
U	KAFANDO Maxime	10 000
U	SOEREX MINES- BURKINA	10 000
U	NAFA Mining	10 000
U	SANOU KARIME	10 000
U	OUEDRAOGO Tinga Charles	10 000
U	Diaurum	10 000
U	ALTEIA SARL	10 000
U	AFMOH GOLD LTD	10 000
U	T.T. Mining	10 000
U	SOGEMHA Negoce Internatioal	10 000
U	ASMEC SARL	10 000
U	KABORE Katré dit Boureima	10 000
U	GREAT WALL ROCK MINING LIMITED	10 000
U	ZONGO W. ELLA CHRISTINE	10 000
U	Groupe AIB	10 000
U	BOUERE SARL	10 000
U	KINDO SISI AHMED	10 000
U	KINDI Sidi Ahmed	10 000
U	SOME Mathias	10 000
U	KABORE SAGADO THEODORE	10 000
U	Euskalor	10 000
U	BAKOANE Moumouni	10 000
U	OUEDRAOGO ACHILLE THIERRY	10 000

Périmètre	Société	Montant en FCFA
U	ZONGO Jacques Teegawende	10 000
U	TRAORE Diakalia	10 000
U	PINSAPO GOLD	10 000
U	TRAORE Kélémary	10 000
U	MASSA Capital	10 000
U	ROLAND OLIVIER ZIDA	10 000
U	KIEMA Saidou	10 000
U	SAWADOGO BOUREIMA	10 000
U	KINDO ADAMA	10 000
U	WANGRAWA FATIMATA	10 000
U	OUARME Halidou	10 000
U	HEMA DIEUDONNE SALIF	10 000
U	Rosette C. RIFFARD-NACRO	10 000
U	OUEDRAOGO ISSA P,	10 000
U	BOUGOUMPIGA Seydou	10 000
U	KARI OR SARL	10 000
U	G. S. I SARL	10 000
U	OUEDRAOGO Karim	10 000
U	CIE VILLAGEOISE D'EXPLOITATION	10 000
U	COMPAORE Noufou	10 000
U	AGEMIN SAS	10 000
U	OPTION K	10 000
U	KONDA WAHABOU	10 000
U	YODA MOHAWOYA	10 000
U	OUEDRAOGO Abdoul Ismael	10 000
U	SIMBORO DAOUDA	10 000
U	AFRIC Consulting Group	10 000
U	ZALLE Sayouba	10 000
U	STE MIGLAB TRAVAUX ET SERVICES	10 000
U	COMIGOLD	10 000
U	ICA	10 000
U	SOBIF	10 000
U	SAHEL DECOR	10 000
U	Lank Gold Operation	10 000
U	SAVEXOM MINING	9 450
U	STE BONODON	6 000
U	SMB SA	5 005
U	GSA SARL	5 000
U	SOZAF-OR	5 000
	<b>Total</b>	<b>160 158 643 435</b>

**Annexe 14 - Détail des paiements des entreprises par flux de paiement**

Flux	Montant en FCFA
Remboursements de crédit de TVA	(89 215 058 751)
Redevances proportionnelles (Royalties)	59 187 955 932
Droits de Douane et taxes assimilées	58 925 335 896
Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	25 213 174 761
Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	25 062 964 326
Impôt sur les Sociétés (IS)	15 872 172 021
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	12 371 759 211
Taxe Superficiaire	8 640 232 002
Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	8 634 914 806
Paievements sociaux volontaires	6 885 119 209
Retenue à la source intérieur (RET / INT)	5 016 273 441
Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	4 624 665 692
Versements au Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines	4 263 702 851
Contribution des patentes	3 468 216 445
Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	3 308 588 710
Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	2 110 693 115
Dividendes	1 483 104 178
Paievements sociaux obligatoires	1 144 562 241
Droits Fixes	921 235 000
Pénalités (DGI)	915 978 129
Frais de prestation ONASSIM	318 000 000
Produits des ventes d'or	281 391 060
Pénalités (DGTCP)	146 327 996
Taxe de bien de mainmorte (TBMM) / Taxe Foncière sur les Sociétés (TFS)	138 376 746
Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	84 946 220
Amendes/BNAF	61 089 785
Taxe spécifique sur les revenus de transactions de titres miniers	60 240 945
Taxe à l'exportation d'or	49 406 294
Pénalités	45 496 907
Droit d'enregistrement (DE)	42 279 930
Frais de prestation BUNEE	24 360 362
Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	19 754 058
Produits de vente de phosphate	16 167 700
Frais de prestation BUMIGEB	12 960 835
Fonds de Réhabilitation, de Sécurisation des sites miniers artisanaux	8 907 049
Pénalités (DGD)	7 750 000
Frais de dossier	4 180 000
Minimum Forfaitaire de Perception (MFP)	799 331
Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	425 002
Taxe sur les Plus-Value Immobilière (TPVI)	190 000
Impôt sur le Revenu des Créances, dépôts et cautionnements (IRC)	4 000
<b>Total</b>	<b>160 158 643 435</b>

## Annexe 15 - Etat des permis octroyés en 2019

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
BITOU WEST	MNG GOLD BURKINA SARL	2019.01.08	NC	NC	2022.01.07	Permis de Recherche (PR)
NATIEDOUGOU	MNG GOLD BURKINA SARL	2019.01.08	NC	NC	2022.01.07	Permis de Recherche (PR)
KALSAKA NORD	BALAJI GROUP COMPANY BURKINA SARL	2019.01.08	NC	NC	2022.01.07	Permis de Recherche (PR)
N'DONHIRA	AGRI BIO SARL	2019.03.05	NC	NC	2022.03.04	Permis de Recherche (PR)
BOLLE	GAYERI RESOURCES SARL	2019.03.05	NC	NC	2022.03.04	Permis de Recherche (PR)
BAMBASSO	SAWADOGO RASMANE	2019.03.05	NC	NC	2022.03.04	Permis de Recherche (PR)
BANSIER	GEOTEAM EXPLORATION COMPANY SARL	2019.03.05	NC	NC	2022.03.04	Permis de Recherche (PR)
LARO	GAYERI RESOURCES SARL	2019.03.27	NC	NC	2022.03.26	Permis de Recherche (PR)
BILGOTENGA	KABORE MADELEINE	2019.03.27	NC	NC	2022.03.26	Permis de Recherche (PR)
SONGO	KABORE MADELEINE	2019.03.27	NC	NC	2022.03.26	Permis de Recherche (PR)
BAPORO II	DRP INVEST SARL	2019.04.17	NC	NC	2022.04.16	Permis de Recherche (PR)
DRP 2	DRP INVEST SARL	2019.04.17	NC	NC	2022.04.16	Permis de Recherche (PR)
SANUSSO	SAWADOGO HAMADE	2019.04.26	NC	NC	2022.04.25	Permis de Recherche (PR)
GOBILA	KABORE MOULAYE GAEL	2019.04.26	NC	NC	2022.04.25	Permis de Recherche (PR)
KORIBA	ELOHIM GOLD COORPORATION SARL	2019.05.02	NC	NC	2022.05.01	Permis de Recherche (PR)
MANGODARA	LOROPENI RESOURCES SARL	2019.05.02	NC	NC	2022.05.01	Permis de Recherche (PR)
YANSSE	DABRE MAMOUDOU	2019.05.06	NC	NC	2022.05.05	Permis de Recherche (PR)
ZIBSAYA	ELOHIM COORPORATION SARL	2019.05.07	NC	NC	2022.05.06	Permis de Recherche (PR)
TANMIGA	BOGNANA B. LARISSA	2019.05.07	NC	NC	2022.05.06	Permis de Recherche (PR)
DAPILI	IAMGOLD BURKINA EXPLORATION SARL	2019.05.07	NC	NC	2022.05.06	Permis de Recherche (PR)
GUESSYAM	BONKOUNGOU B.HERMANN	2019.05.07	NC	NC	2022.05.06	Permis de Recherche (PR)
KAKTI	HOPE INTERNATIONAL SARL	2019.05.08	NC	NC	2022.05.07	Permis de Recherche (PR)
KAPA	MORGEO EXPLORATION SARL	2019.05.08	NC	NC	2022.05.07	Permis de Recherche (PR)
NIANKORE	ALPHA ET OMEGA SARL	2019.05.08	NC	NC	2022.05.07	Permis de Recherche (PR)
YADEGA	ALPHA ET OMEGA SARL	2019.05.08	NC	NC	2022.05.07	Permis de Recherche (PR)
ROKO	DELMA ALOYS	2019.05.10	NC	NC	2022.05.09	Permis de Recherche (PR)
DYAPYA	FARAFINA RESOURCES SASU	2019.05.10	NC	NC	2022.05.09	Permis de Recherche (PR)
BALANKARA-KOMOU	KOULILOUGOU ANDRE LAURENT	2019.05.10	NC	NC	2022.05.09	Permis de Recherche (PR)
OULA	OUEDRAOGO SAIDOU	2019.05.10	NC	NC	2022.05.09	Permis de Recherche (PR)
GOUPA	BAMBARA SAÏDA	2019.05.10	NC	NC	2022.05.09	Permis de Recherche (PR)
SOULA	LANKOANDE SOPHIE	2019.05.15	NC	NC	2022.05.14	Permis de Recherche (PR)
BOLA	KABORE W. NARCISSE	2019.05.15	NC	NC	2022.05.14	Permis de Recherche (PR)
KISSIRI	CORAV INTERNATIONAL	2019.05.15	NC	NC	2022.05.14	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
PELSE	CORAV INTERNATIONAL	2019.05.15	NC	NC	2022.05.14	Permis de Recherche (PR)
GORAN	SHANIEL SARL	2019.05.16	NC	NC	2022.05.15	Permis de Recherche (PR)
MOMOL	SHANIEL SARL	2019.05.16	NC	NC	2022.05.15	Permis de Recherche (PR)
SAOUGA-OA	SHANIEL SARL	2019.05.16	NC	NC	2022.05.15	Permis de Recherche (PR)
BAPLA	BURKINA HYDRO SERVICES	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
BABORA	BURKINA HYDRO SERVICES	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
KONDOGARA	BURKINA HYDRO SERVICES	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
OUARDIATA	BURKINA HYDRO SERVICES	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
DRP 3	DRP INVEST SARL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
SANAMBAORE	ELOHIM CGOLD COORPORATION ASRL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
TAFGA	LANKOANDE YEMPANI	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
DIAKOULI II	NEXUS GOLD CORP BURKINA SARL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
DIAKOULI EST	BLINA MINERALS BURKINA SARL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
YADBILA	ALPHA et OMEGA GOLD SARL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
SANAM KILLI	ALPHA et OMEGA GOLD SARL	2019.05.21	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
DAFING	ALPHA et OMEGA GOLD SARL	21/25/2019	NC	NC	2022.05.20	Permis de Recherche (PR)
TOMBI OUEST	AGRI BIO SARL	2019.05.23	NC	NC	2022.05.22	Permis de Recherche (PR)
FOUNGOU	AGRI BIO SARL	2019.05.23	NC	NC	2022.05.22	Permis de Recherche (PR)
DJISSASSO	AGRI BIO SARL	2019.05.23	NC	NC	2022.05.22	Permis de Recherche (PR)
YERIMBOU	BONODON SARL	2019.05.23	NC	NC	2022.05.22	Permis de Recherche (PR)
NADIABO	BONODON SARL	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
TOUGOUYA SELEGNEN	YOUNGA FATIMA JUSTINE	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
MAMBO	SAVORA	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
YANKASSO	SAM MINING COMPANY SARL	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
SARBILA	SAM MINING COMPANY SARL	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
TOURI	SAM MINING COMPANY SARL	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
SABCE EST	SAM MINING COMPANY SARL	2019.05.24	NC	NC	2022.05.23	Permis de Recherche (PR)
TEMNORE	BAKY JOACHIM	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)
GAOUDI	AFRIC GOLD COMPANY SARL	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)
DIAKOULI OUEST	SPHINX EXPLORATION OF BURKINA	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)
GOEMA	KINDA STERN LEVIS PENGWENDE	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)
WOURA	KINDA STERN LEVIS PENGWENDE	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)
SOMKIETA	MIGLA TRAVAUX ET SERVICE SARL	2019.05.29	NC	NC	2022.05.28	Permis de Recherche (PR)
TANTOUO-BONKO	SALMA INTERNATIONAL SARL	2019.06.12	NC	NC	2022.06.11	Permis de Recherche (PR)
SEGUE 2	MAKAWA SARL	2019.06.12	NC	NC	2022.06.11	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
BONSAN 2	MAKAWA SARL	2019.06.12	NC	NC	2022.06.11	Permis de Recherche (PR)
ZANGOUI 2	MAKAWA SARL	2019.06.12	NC	NC	2022.06.11	Permis de Recherche (PR)
POROGO	SUA SARL	2019.06.21	NC	NC	2022.06.20	Permis de Recherche (PR)
NAKAR	SUA SARL	2019.06.21	NC	NC	2022.06.20	Permis de Recherche (PR)
BANA	KAZONI A.A THIERRY	2019.07.05	NC	NC	2022.07.04	Permis de Recherche (PR)
BANATOMO	MNG GOLD BURKINA EXPLORATION SARL	2019.07.05	NC	NC	2022.07.04	Permis de Recherche (PR)
DOGOTALANA	TANOUBASSINO	2019.07.05	NC	NC	2022.07.04	Permis de Recherche (PR)
SANEM	BOUGOUMA THEOPHANE ANTOINE	2019.07.04	NC	NC	2022.07.03	Permis de Recherche (PR)
TINDANGO	BOUGOUMA THEOPHANE ANTOINE	2019.07.04	NC	NC	2022.07.03	Permis de Recherche (PR)
DAPALA	ALCACIA BF EXPLORATION SARL	2019.07.09	NC	NC	2022.07.08	Permis de Recherche (PR)
NAMOUNGUIRA	ALCACIA BF EXPLORATION SARL	2019.07.09	NC	NC	2022.07.08	Permis de Recherche (PR)
DIBI	ALCACIA BF EXPLORATION SARL	2019.07.09	NC	NC	2022.07.08	Permis de Recherche (PR)
DJIGUYA	KOUTOU ALI	2019.07.17	NC	NC	2022.07.16	Permis de Recherche (PR)
LOUBARA	KOUTOU ALI	17/07/2019	NC	NC	2022.07.16	Permis de Recherche (PR)
LE FILON D'OR	GUEBRE MOUSSA	2019.07.18	NC	NC	2022.07.17	Permis de Recherche (PR)
VIVEO	NANTOU EXPLORATION SARL	2019.07.19	NC	NC	2022.07.18	Permis de Recherche (PR)
PILIMPIKOU	NANTOU EXPLORATION SARL	2019.07.19	NC	NC	2022.07.18	Permis de Recherche (PR)
TOHIRI	ACACIA EXPLORATION SARL	2019.07.19	NC	NC	2022.07.18	Permis de Recherche (PR)
OUATIGUE	OUEDRAOGO ABDOULAYE	2019.07.26	NC	NC	2022.07.25	Permis de Recherche (PR)
BOUDI SUD	OUEDRAOGO ABDOULAYE	2019.07.26	NC	NC	2022.07.25	Permis de Recherche (PR)
TITAO OUEST	BURED SARL	2019.07.30	NC	NC	2022.07.29	Permis de Recherche (PR)
YUGA NORD	ER BURKINA EXPLORATION SARL	2019.07.30	NC	NC	2022.07.29	Permis de Recherche (PR)
SOUMA	GROUP CAMPANY BURKINA SARL	2019.09.11	NC	NC	2022.09.10	Permis de Recherche (PR)
FETE KOLE	GROUP CAMPANY BURKINA SARL	2019.09.11	NC	NC	2022.09.10	Permis de Recherche (PR)
DAMBA	GROUP CAMPANY BURKINA SARL	2019.09.11	NC	NC	2022.09.10	Permis de Recherche (PR)
FILIO	GROUP CAMPANY BURKINA SARL	2019.09.11	NC	NC	2022.09.10	Permis de Recherche (PR)
GABOANLI	IDO/NIANKARA MADIARA	2019.09.23	NC	NC	2022.09.22	Permis de Recherche (PR)
KARABA	COPROMIN	2019.10.02	NC	NC	2022.10.01	Permis de Recherche (PR)
TAWORI	BIRIMIAN RESOURCES SARL	2019.10.14	NC	NC	2022.10.13	Permis de Recherche (PR)
BAMAKO 2	SWA SARL	2019.10.14	NC	NC	2022.10.13	Permis de Recherche (PR)
DISSONGOU II	SAWADOGO AMADE	2019.10.14	NC	NC	2022.10.13	Permis de Recherche (PR)
KOUNDOUBA NORD	TOE BRAHIMA	2019.10.21	NC	NC	2020.10.13	Permis de Recherche (PR)
KOUDRE II	DIASSO KALILOU CHRISTIAN	2019.11.04	NC	NC	2020.11.03	Permis de Recherche (PR)
NYARAFO	ENERMIN INTERNATIONAL SARL	2019.11.27	NC	NC	2020.11.26	Permis de Recherche (PR)
BILBALE	BEREMWIDOUYOU/YAMEOGO S. ALICE	2019.11.28	NC	NC	2020.11.27	Permis de Recherche (PR)

Nom	Détenteur	Date d'octroi	Substance	Superficie	Date d'expiration	Type de permis
BREDIE	MORCEO EXPLORATION SARL	2019.11.28	NC	NC	2020.11.27	Permis de Recherche (PR)
LATI 2	NEBIE ALAIN GEORGES	2019.12.04	NC	NC	2020.12.03	Permis de Recherche (PR)
GOBNANGOU	WOULA MINING SARL	2019.12.04	NC	NC	2020.12.03	Permis de Recherche (PR)
TAMPELGA	BURKINA TRAITEMENT ET RAFFINAGE	2019.12.04	NC	NC	2020.12.03	Permis de Recherche (PR)
TANTIAGA	BOURGOU SEBI	2019.12.06	NC	NC	2020.12.05	Permis de Recherche (PR)
KOURIRO	BOURGOU SEBI	2019.12.06	NC	NC	2020.12.05	Permis de Recherche (PR)
KANDO	BEGE	2019.12.06	NC	NC	2020.12.05	Permis de Recherche (PR)
FOMIA II	KINDO ABDOULAYE	2019.12.12	NC	NC	2020.12.11	Permis de Recherche (PR)
DANGUI	KINDO MOHAMED BASSIROU	2019.12.12	NC	NC	2020.12.11	Permis de Recherche (PR)
LARE	DRABO LARE LAMINE	2019.12.13	NC	NC	2020.12.12	Permis de Recherche (PR)
KARANKA 1	SAHARUM SA	2019.12.13	NC	NC	2020.12.12	Permis de Recherche (PR)
TANTIAKA	GENIUS AFRICA INTERNATIONAL	2019.12.13	NC	NC	2020.12.12	Permis de Recherche (PR)
DASSA	GENIUS AFRICA INTERNATIONAL	2019.12.13	NC	NC	2020.12.12	Permis de Recherche (PR)
TENLOU	KIEMA BOUKARE	2019.12.19	NC	NC	2020.12.18	Permis de Recherche (PR)
GONDERE	BURKINA TRAITEMENT ETR RAFFINAGE	2019.12.19	NC	NC	2020.12.18	Permis de Recherche (PR)
WABARE	BURKINA TRAITEMENT ETR RAFFINAGE	2019.12.19	NC	NC	2020.12.18	Permis de Recherche (PR)
KOUMNORO	BURKINA TRAITEMENT ETR RAFFINAGE	2019.12.19	NC	NC	2020.12.18	Permis de Recherche (PR)
SAGO	BURKINA TRAITEMENT ETR RAFFINAGE	2019.12.19	NC	NC	2020.12.18	Permis de Recherche (PR)
PENFWOGO	SOREXMINES BURKINA SARL	2019.12.20	NC	NC	2020.12.19	Permis de Recherche (PR)
TOYOKO	SAWADOGO ADAMA	2019.12.20	NC	NC	2020.12.19	Permis de Recherche (PR)
NONGLADO	HIGHT RIVER GOLD EXPLORATION	2019.12.23	NC	NC	2020.12.22	Permis de Recherche (PR)
ROLLE	HIGHT RIVER GOLD EXPLORATION	2019.12.23	NC	NC	2020.12.22	Permis de Recherche (PR)
SAMTENZA	Nordgold Samtenga	2019.12.31	Or	9,3	NC	Permis d'exploitation industrielle (PEI)
BEBTENGA	EBOMAF SA	2019.12.04	NC	NC	2024.12.03	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
COMATRAP NORD EST	COMATRAP	2019.12.13	NC	NC	2024.12.12	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
DOULOUGOU NORD	BURKINA PROSPERE ET MAGEMENT SARL	2019.04.29	NC	NC	2024.04.28	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
NAMOUNOU	COMPAGNIE SAHELIENNE D4ENTREPRISE	2019.10.14	NC	NC	2024.10.13	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
NAYAMBSE SUD	CIM-CARRIERE SARL	2019.07.18	NC	NC	2024.07.17	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
POUSSOUGZIGA II	AFRIC CARRIERE SARL	2019.11.28	NC	NC	2024.11.27	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
SAMBONAYE II	COGEB INTERNATIONAL	2019.11.28	NC	NC	2024.11.27	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)
ZAM	CARRIERE GENERALE DU BURKINA	2019.07.31	NC	NC	2024.07.30	Autorisations d'exploitation industrielle de substances de carrières (AEISC)

Nc : Non communiqué

Annexe 16 - Lettres d'affirmation de la DGCM

MINISTRE DES MINES  
ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DU CADASTRE MINIER

DT

N° 20 483 /MMC/SG/DGCM/DRS

Réf. : L/N°2020-01072/MINEFID/CAB/SP-ITIE du 07 /08/2020

**Objet** : Respect de la réglementation en matière  
d'octroi et de renouvellement des titres  
miniers et autorisations au titre de 2018 et 2019

**Madame le Secrétaire Permanent,**

Par correspondance ci-dessus référencée, Monsieur le Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-BF m'a invitée à vous transmettre un certain nombre de documents pour l'élaboration des rapports ITIE 2018 et 2019. Parmi ces documents, une lettre d'affirmation du respect de la réglementation en matière d'octroi et de renouvellement des titres miniers et d'autorisations au titre des années 2018 et 2019 est exigée.

Il importe de vous rappeler que les procédures d'octroi et de renouvellement des titres miniers et d'autorisations sont principalement régies par la Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso et son Décret d'application n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous confirmer que tous les octrois et les renouvellements des titres miniers et d'autorisations qui ont été effectués au titre des années 2018 et 2019 ont suivi toutes les procédures prévues par les textes ci-dessus cités.

Je vous prie d'agréer, **Madame le Secrétaire Permanent**, l'expression de ma considération distinguée.

**AMPLIATIONS :**

- SG/MMC
- SP-ITIE

  
**Georgette KIENTEGA**

DIRECTION GENERALE DU CADASTRE MINIER (DGCM), 01BP 644 OUAGA 01, Téléphones : (+226) 63 27 86 33/37/39

## Annexe 17 - Formulaire de déclaration 2019

**Ce formulaire est destiné uniquement aux sociétés extractives**

Nom de la société	
Date et lieu de création	
Montant du Capital Social (en FCFA)	
Numéro d'Identifiant Financier Unique (IFU)	
Adresse de contact (adresse officielle pour les entités juridiques)	
L'entreprise est-elle cotée en bourse, ou filiale à 100 % d'une entreprise cotée en bourse ? <input type="checkbox"/> Oui, <input type="checkbox"/> Non	
Activité principale	
Activité secondaire	

	Genre	Statut	Niveau	Nationalité		Masse salariale en milliards FCFA
				Burkinabé	Etrangère	
Effectif 2019	Hommes	Permanents	Cadres supérieurs			
			Techniciens supérieurs et cadres moyens			
			Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés			
			Employés, ouvriers, apprentis			
	Hommes	Contractuels	Cadres supérieurs			
			Techniciens supérieurs et cadres moyens			
			Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés			
			Employés, ouvriers, apprentis			
	Femmes	Permanents	Cadres supérieurs			
			Techniciens supérieurs et cadres moyens			
			Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés			
			Employés, ouvriers, apprentis			
	Femmes	Contractuels	Cadres supérieurs			
			Techniciens supérieurs et cadres moyens			
			Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés			
			Employés, ouvriers, apprentis			

Permis et autorisations actifs en 2019	Code/Ref	Nom du permis/Autorisation	Type	Ressources	Superficie en [unité]	Lieu	

Liste des sous-traitants miniers	Nom de la société	Numéro d'Identifiant Financier Unique (IFU)	Pays de résidence	Activités sous-traitées	

Nom du commissaire aux comptes / auditeur		
Les états financiers de 2019 ont-ils fait l'objet d'un audit? (Oui/non)		

*(Si oui, merci de joindre les Etats financiers certifiés de 2019 ou une lettre d'affirmation de la part du CAC attestant que les états financiers ont fait l'objet d'un audit)*

**FORMULAIRE DE DECLARATION (Paiements / Recettes)**  
Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

<b>Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)</b>					
<b>Numéro d'Identifiant Financier Unique (IFU)</b>					
<b>Production</b>		<b>Type de produit</b>	<b>Volume</b>	<b>Unité</b>	<b>Valeur de la production</b>
	1				
	2				
	3				
<b>Exportation</b>		<b>Type de produit</b>	<b>Quantité exportée</b>	<b>Unité</b>	<b>Valeur des exportations</b>
	1				
	2				
	3				
<b>Formulaire préparé par</b>				<b>Fonction</b>	
<b>Adresse email</b>				<b>Tél.</b>	

Réf	Nomenclature des flux	Payé à/reçu par	Paiements / Recettes (*)		Commentaires
			Montant FCFA	Montant USD	
<b>Paiements en numéraire</b>					
1	Droits de Douane et taxes assimilées	DGD			
2	Pénalités	DGD			
3	Impôt sur les Sociétés (IS)	DGI			
4	Impôt Unique sur les Traitements et Salaires (IUTS)	DGI			
5	Acomptes Provisionnels sur IS (AP - IS)	DGI			
6	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	DGI			
7	Retenue à la source intérieur (RET / INT)	DGI			
8	Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM)	DGI			
9	Retenue à la source extérieur (RET / EXT)	DGI			
10	Impôt sur les Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC)	DGI			
11	Taxe Patronale d'Apprentissage (TPA)	DGI			
12	Retenue de l'impôt sur Revenu Foncier (RET / IRF)	DGI			
13	Minimum Forfaitaire de Perception (MFP)	DGI			
14	Prélèvements à la source (PREL / INT)	DGI			
15	Impôt sur le Revenu des Créances, dépôts et cautionnements (IRC)	DGI			
16	Impôt sur les Revenus Fonciers (IRF)	DGI			
17	Contribution des patentes	DGI			
18	Taxe spécifique sur les revenus de transactions de titres miniers	DGI			
19	Droit d'enregistrement (DE)	DGI			
20	Taxe de bien de mainmorte (TBMM) / Taxe Foncière sur les Sociétés (TFS)	DGI			
21	Remboursements de crédit de TVA (remboursement effectif) **	DGI			
22	Taxe sur les Plus-Value Immobilière (TPVI)	DGI			
23	Pénalités	DGI			
24	Redevances proportionnelles (Royalties)	DGTCP			
25	Taxe Superficiaire	DGTCP			
26	Dividendes	DGTCP			
27	Droits Fixes	DGTCP			
28	Pénalités	DGTCP			
29	Frais de dossier	DGTCP			
30	Bonus de signature/Droits de cession	DGTCP			
31	Prime de découverte/prime de production	DGTCP			
32	Vente d'or saisi BNAF	DGTCP			
33	Amendes/BNAF	DGTCP			
34	Contribution au Fonds Minier de Développement Local (1%)	DGTCP			
35	Frais de prestation ONASSIM	ONASSIM			
36	Taxe à l'exportation d'or	ANEEMAS			
37	Produits des ventes d'or	ANEEMAS			
38	Frais de prestation BUNEE	L'ANEVE (ex BUNEE)			
39	Frais de prestation BUMIGEB	BUMIGEB			
40	Autres flux de paiements significatifs (> 10 millions de FCFA)	Tous			
41	Taxes payées directement aux collectivités (Taxes Communales)	Collectivités / Régions			
42	Versements au Fonds de réhabilitation et de fermeture des mines	DGTCP			
<b>Total Paiements en numéraire</b>			-	-	

Paiements Sociaux (rubrique réservée uniquement aux Sociétés Minières)					
43	Paiements sociaux obligatoires	Tous			
44	Paiements sociaux volontaires	Tous			
<b>Total Paiements Sociaux</b>			-	-	
Transferts (rubrique réservée uniquement aux Régies Financières)					
45	Transferts au titre de la Taxe superficielle	Communes /Régions			
46	Transferts au titre des pénalités sur les taxes et redevances minière	Communes /Régions			
47	Transferts au titre des recettes du BUNEE	Fond d'intervention pour l'Env.			
48	Transferts au Fonds Minier de Développement Local	Communes /Régions			
49	Transferts au Fonds de financement de la recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre	DGTCP			
50	Transferts au Fonds de réhabilitation, de sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés	Fond d'intervention pour l'Env.			
51	Transferts au titre des recettes Douanières	Tous (sauf DGTCP)			
52	Autres recettes transférées	Tous			
Transactions de Troc/Projets intégrés					
53	Total budget de l'engagement/travaux	Etat			
54	Valeur des engagements/travaux encourus du 1/1/2019 au 31/12/2019	Etat			
55	Valeur cumulée des engagements/travaux encourus au 31/12/2019	Etat			

(\*) Les montants des paiements/recettes doivent être conformes aux totaux par taxe dans le tableau du 3.détail des paiements.

(\*\*) Les remboursements effectifs des crédits de TVA doivent être renseignés en signe négatif (-)

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

Je confirme particulièrement que:

1. Les informations relatives aux montants payés/perçus sont complètes et ont été fidèlement extraites des données comptables de l'entité;
2. Tous les montants payés/perçus sont appuyés par des quittances authentiques et sont appuyés par des pièces justificatives probantes;
3. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/perçues avant le 1 janvier ou après le 31 décembre de l'exercice concerné;
4. La classification des montants payés/perçus est correcte au niveau des différentes taxes;
5. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/perçues pour le compte d'autres entités;
6. Les montants déclarés sont exclusivement liés à des sommes payées/perçues par l'entité;
7. Les comptes de l'entité ont été audités selon les normes internationales et aucune réserve à caractère fiscal et social n'a été émise.

**DETAIL DES PAIEMENTS /  
RECETTES**

Période couverte : 1er janvier au 31  
décembre 2019

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	
---	--

Date de paiement	Mont ant FCFA	Mont ant USD	N° du reçu/quit tance	N° liquida tion (*)	Nomcl ature des flux/Nom de la taxe	Pay é à/R eçu de	Nom du permis/Auto risation	Lieu de paiem ent	Commen taires
<b>Total (1)</b>	-	-							

(\*) Seulement exigé pour le détail des  
droits de douanes.

(1) Le total doit correspondre aux montants déclarés dans le  
2. Formulaire de déclaration.

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration  
ci-attachée sont correctes et fiables.

**Ce formulaire est destiné uniquement aux sociétés extractives, à la DGD et à la DGMG**

**DETAIL DES EXPORTATIONS**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

N° / Ref. Expédi tion / Cargais on	Date d'expédi tion / Cargaiso n	Substa nce export ée	Nom du permis/Autor isation	Poid s / Volu me	Unité [à renseig ner]	Qualité (Concent ration)	Prix unitaire (USD )	Vale ur tota le (en USD )	Vale ur tota le (en FCF A)	Entité achete use	Pays du destinataire de l'expédi tion/la cargaison
<b>Total</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Ce formulaire est destiné aux sociétés extractives et à la DGMG**

**DETAIL DE LA PRODUCTION**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

Date/mois de production	Substance	Type/qualité du Produit	Nom du permis/Autorisation	Unité	Quantité	Valeur (USD)	Valeur (FCFA)
<b>Total</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

**DETAIL DU STRUCTURE DE CAPITAL DES SOCIETES MINIERES**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

**Ce formulaire est destiné uniquement aux sociétés extractives**

Actionnariat au 31/12/2019		Nom / Entité	% Participation	Nationalité de l'Entité	L'entité est-elle cotée en bourse, ou filiale à 100 % d'une entreprise cotée en bourse ? (oui/non)	Place boursière	Lien URL (Documentations/informations sur les propriétaires effectifs)
Participation publique (Etat -Puissance publique)	1	N/A		N/A	N/A	N/A	N/A
Participation publique (Etat-Entreprise publiques)	1			N/A	N/A	N/A	N/A
	2			N/A	N/A	N/A	N/A
% participation des Entités privées/Personnes physiques	1						
	2						
	3						
	4						
	5						

**0%**

*Le total doit être de 100%*

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

**DETAIL DES PARTICIPATIONS DE L'ETAT DANS LES SOCIETES MINIERES**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

**Ce formulaire est destiné uniquement à la SFPB, à la DGTCP et à la DGMG**

Entreprises Extractives	% Participation au 31/12/2018	% Participation au 31/12/2019	En cas de changement du % participation			Engagements attachés à la participation		
			Nature de la transaction	Valeur de la transaction	Modalités de paiements (comptant ou autre à préciser)	Acquéreur (A remplir uniquement en cas de cession)	Y'a-t-il un engagement de couvrir une partie des dépenses/coût du projet ?	Les termes attachés à la participation

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

**Ce formulaire est destiné uniquement aux sociétés extractives**

**DETAIL DES PAIEMENTS SOCIAUX OBLIGATOIRES**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région /Commune du bénéficiaire	Nature	Paiements en numéraires		Paiements en nature (sous forme de projet)		Base juridique du paiement (Réf de la convention, Arrêté, décret, etc..)
			Montant	Date	Description	Coût du Projet encouru durant 2019	
<b>Total</b>			<b>0</b>			<b>0</b>	

*(Annexer les convention si applicable)*

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

**Ce formulaire est destiné uniquement aux entreprises extractives**

**DETAIL DES PAIEMENTS SOCIAUX VOLONTAIRES**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Nature	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)	
				Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019
<b>Total</b>				<b>0</b>		<b>0</b>

*(Annexer les convention si applicable)*

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

**Ce formulaire est destiné uniquement à la société d'Etat "SEPB"**

**DEPENSES QUASI  
BUDGETAIRES**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

**A. DEPENSES QUASI FISCALES :** Exemples de dépenses à reporter : "paiements pour des services sociaux, pour des infrastructures publiques, pour des subventions ou pour le service de la dette nationale"

Identité du Bénéficiaire (Nom, fonction)	Région du bénéficiaire	Nature de la dépense (*)	Date	Paiements en numéraire	Paiements en nature (sous forme de projet)		Autres données sur la dépense
				Montant	Description	Coût du Projet encouru durant 2019	
				0			0
<b>Total</b>				<b>0</b>			<b>0</b>

(\*) Exemples de dépenses à reporter : "paiements pour des services sociaux, pour des infrastructures publiques, pour des subventions ou pour le service de la dette nationale"

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

**DETAIL DES TRANSFERTS**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

**Ce formulaire est destiné uniquement aux Régies Financières**

Taxe transférée	Date du transfert	Bénéficiaire	Région/ Commune du Bénéficiaire (si applicable)	Critères appliqués		Montant en FCFA	Commentaires
				Superficie/ Autre à définir	Cadre juridique		
	<b>Total</b>					<b>0,000</b>	

(Annexer l'état de répartition si applicable)

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

**Ce formulaire est destiné aux sociétés extractives, aux Sociétés d'Etat et aux régies financières**

**DETAIL DES TRANSACTIONS DE TROC/PROJETS INTEGRES**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

Description du projet/travaux	Lieu du projet/Travaux	Engagements			Cadre juridique de la transaction (Réf de la convention, Arrêté, décret, etc..)
		Total budget de l'engagement/travaux	Valeur des engagements/travaux encourus du 1/1/2019 au 31/12/2019	Valeur cumulée des engagements/travaux encourus au 31/12/2019	
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**



Information sur la manière dont la propriété est détenue ou la façon dont le contrôle est exercé sur l'entreprise									
<b>Actions directes</b>	Oui / Non	Nombre d'actions	<Nombre>	% des actions	<Nombre>				
<b>Droits de vote directs</b>	Oui / Non	Nombre de voix	<Nombre>	% des voix	<Nombre>				
<b>Actions indirectes</b>	Oui / Non	Nombre d'actions indirectes	<Nombre>	% des actions indirectes	<Nombre>	Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 1	<Texte>	Numéro d'identification unique	<Numéro>
						Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 2 (ajouter des lignes si nécessaire)	<Texte>	Numéro d'identification unique (ajouter des lignes si nécessaire)	<Numéro>
<b>Droits de vote indirects</b>	Oui / Non	Nombre de voix indirectes	<Nombre>	% des voix indirectes	<Nombre>	Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 1	<Texte>	Numéro d'identification unique	<Numéro>
						Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 2 (ajouter des lignes si nécessaire)	<Texte>	Numéro d'identification unique (ajouter des lignes si nécessaire)	<Numéro>
<b>Autres moyens</b>	Oui / Non	Explication quant à l'exercice des droits							
<b>Date d'acquisition des intérêts</b>	<JJ-MM-AAAA>								

Identité du propriétaire réel (2)									
<b>Nom complet de la personne tel qu'il apparaît sur la carte d'identité</b>	<Texte>								
Personne politiquement exposée (PPE)	Oui / Non								
Raison de cette désignation PPE	<Texte>								
S'applique du	<JJ-MM-AAAA>								
Au	<JJ-MM-AAAA>								
<b>Date de naissance</b>	<JJ-MM-AAAA>								
<b>Numéro d'identité nationale</b>	<Texte>								
<b>Nationalité</b>	<Texte>								
<b>Pays de résidence</b>	<Texte>								
<b>Adresse de résidence</b>	<Texte>								
<b>Adresse professionnelle</b>	<Texte>								
<b>Autres coordonnées</b>	<Texte>								

Information sur la manière dont la propriété est détenue ou la façon dont le contrôle est exercé sur l'entreprise									
<b>Actions directes</b>	Oui / Non	Nombre d'actions	<Nombre>	% des actions	<Nombre>				
<b>Droits de vote directs</b>	Oui / Non	Nombre de voix	<Nombre>	% des voix	<Nombre>				
<b>Actions indirectes</b>	Oui / Non	Nombre d'actions indirectes	<Nombre>	% des actions indirectes	<Nombre>	Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 1	<Texte>	Numéro d'identification unique	<Numéro>
						Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 2 (ajouter des lignes si nécessaire)	<Texte>	Numéro d'identification unique (ajouter des lignes si nécessaire)	<Numéro>
<b>Droits de vote indirects</b>	Oui / Non	Nombre de voix indirectes	<Nombre>	% des voix indirectes	<Nombre>	Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 1	<Texte>	Numéro d'identification unique	<Numéro>
						Dénomination juridique de l'entreprise intermédiaire 2 (ajouter des lignes si nécessaire)	<Texte>	Numéro d'identification unique (ajouter des lignes si nécessaire)	<Numéro>
<b>Autres moyens</b>	Oui / Non	Explication quant à l'exercice des droits							
<b>Date d'acquisition des intérêts</b>	<JJ-MM-AAAA>								

<p><b>Certification</b></p> <p>Je, soussigné, confirme, au nom de l'entité déclarante, que les informations fournies dans la présente déclaration de propriété réelle sont exactes et fidèles.</p> <p>[Nom] _____</p> <p>[Fonction] _____ [Signature] _____</p> <p>[Nous joignons les informations complémentaires suivantes pour permettre de vérifier les informations fournies relatives à la propriété réelle :]</p>
--

**Ce formulaire est destiné uniquement à la SFPB et à la DGTCP/DGMG**

**Prêts- garanties- Subventions accordés à des entités  
opérantes dans le secteur extractif  
Ou accordés par compensation des revenus  
du secteur extractif**

Période couverte : 1er janvier  
au 31 décembre 2019

Bénéficiaire (Nom de l'entité)	Montant (valeur) du prêt / garantie / Subvention	Montant FCFA	Termes de la Transaction				Montant remboursé durant la période au 01/01/2019 au 31/12/2019	Autres commentaires
			Date d'octroi	Période de remboursement	% d'intérêt	Encours non remboursé au 31/12/2019		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

**Ce formulaire est destiné uniquement à la DGCM/DGMG**

**NB** La DGMG est tenue de produire une lettre d'affirmation sur la conformité des octrois par rapport à la réglementation

**Octroi des Permis/titres**

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

Etape	Description	Informations demandées																					
1	Publication de l'appel d'offres	Liste des journaux et/ou des sites web où a été publié l'appel d'offre Date de publication Journal Site web																					
2	Réception des offres	Liste des soumissionnaires <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Nom de la société</th> <th>Pays d'origine</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>2</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>3</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>4</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>5</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>...</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>	N°	Nom de la société	Pays d'origine	1			2			3			4			5			...		
N°	Nom de la société	Pays d'origine																					
1																							
2																							
3																							
4																							
5																							
...																							
3	Evaluation des Offres	Entité/Structure ayant évalué l'offre :  Critères techniques et financiers de l'évaluation : Critère technique 1 Critère technique 2 ... Critère financier 1 Critère financier 2 ..... Résultats des évaluations techniques et financières (Cas d'appel d'offres)																					

4	<b>Société retenue</b>	<b>N°</b>	<b>Nom de la société/Membres du consortium</b>	<b>Pays d'origine</b>	<b>Propriétaires</b>
		1			
		2			
5	<b>Signature du contrat</b>	<b>Données sur la licence</b> <i>Type de minerais</i> <i>Superficie</i> <i>Date d'octroi</i> <i>Date d'expiration</i>			

**Ce formulaire est destiné uniquement à la SEPB**

Les déclarations relatives aux « Premières ventes » c'est à dire la vente de la part de l'Etat dans la production minière

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 2019

1. Quel type de minerai qui a été est vendu ?						2. Qui achète le produit ?			3. Quel revenu le pays a-t-il perçu de la vente ?					
Informations centrales				Informations supplémentaires		Informations centrales			Informations centrales					
Nom du vendeur	Teneur et qualité (par exemple, API) - divulgations par cargaison uniquement	Date de la vente (date du connaissance - divulgations par cargaison uniquement)	Projet/permis de provenance	Type de minerai vendu	N° de contrat/N° de bon de commande /N° de facture	Acheteur	Inco terms - (FOB par exemple)	Port de chargement, terminal ou dépôt	Volumes vendus (en tonne)	Revenus perçus	Informations tarifaires : Prix de vente officiel	Informations tarifaires : Option tarifaire	Type de contrat (à terme par exemple)	Destination/Pays

**Attestation de la Direction de l'entité déclarante**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables.

## Annexe 18 - Rapprochement des transferts infranationaux au titre des taxes superficielles

- État de la répartition des taxes superficielles collectées par Région (en FCFA) :

Région	Déclarations de la DGTCP	Arrêté conjoint n° 20-019/MMC/MINEFID	Ecart
BOUCLE DU MOUHOUN	4 573 911	4 573 911	-
CASCADES	16 707 116	16 707 116	-
CENTRE	55 020	55 020	-
CENTRE-EST	14 423 900	14 423 900	-
CENTRE-NORD	42 314 039	42 314 039	-
CENTRE-OUEST	537 751	537 751	-
CENTRE-SUD	6 066 665	6 066 665	-
EST	6 793 232	6 793 232	-
HAUTS-BASSINS	7 122 342	7 122 342	-
NORD	12 488 386	12 488 386	-
PLATEAU-CENTRAL	9 047 424	9 047 424	-
SAHEL	38 980 693	38 980 693	-
SUD-OUEST	13 663 920	13 663 920	-
<b>Total</b>	<b>172 774 399</b>	<b>172 774 399</b>	<b>-</b>

- État de la répartition des taxes superficielles collectées par Commune (en FCFA) :

Commune	Déclarations de la DGTCP	Arrêté conjoint n° 20-019/MMC/MINEFID	Ecart
BAGASSI	35 315 653	35 315 653	-
BANA	327 611	327 611	-
DEDOUGOU	221 046	221 046	-
FARA	1 159 495	1 159 495	-
GASSAN	320 449	320 449	-
GOSSINA	96 110	96 110	-
KONA	211 247	211 247	-
KOUGNY	416 560	416 560	-
OURI	153 191	153 191	-
PA	165 860	165 860	-
POMPOI	377 195	377 195	-
POURA	496 926	496 926	-
SAFANE	870 778	870 778	-
TOMA	96 110	96 110	-
YAHO	169 188	169 188	-
YE	767 776	767 776	-
BANFORA	886 320	886 320	-
BEREGADOUGOU	45 719	45 719	-
DAKORO	68 966 541	68 966 541	-
LOUMANA	466 329	466 329	-
MANGODARA	127 393	127 393	-
NIANGOLOKO	2 363 367	2 363 367	-
NIANKORODOUGOU	69 008 331	69 008 331	-
OUO	3 990 077	3 990 077	-
SIDERADOUGOU	2 823 134	2 823 134	-
SINDOU	137 628	137 628	-

Commune	Déclarations de la DGTCP	Arrêté conjoint n° 20-019/MMC/MINEFID	Ecart
TIEFORA	1 549 204	1 549 204	-
SAABA	495 183	495 183	-
ANDEMTENBGA	208 845	208 845	-
BEGUEDO	104 940	104 940	-
BITOU	486 145	486 145	-
BOUSSOUMA	171 169	171 169	-
DIALGAYE	23 786	23 786	-
GARANGO	299 895	299 895	-
KANDO	508 520	508 520	-
KOMTOEGA	104 940	104 940	-
KOUELA	232 631	232 631	-
NIAOGHO	36 784 320	36 784 320	-
SOUDOUGUI	10 322 037	10 322 037	-
TENKODOGO	194 955	194 955	-
ZABRE	79 503 788	79 503 788	-
ZOAGA	869 130	869 130	-
BARSALOGHO	87 546	87 546	-
BOALA	118 765	118 765	-
BOULSA	1 006 590	1 006 590	-
BOUROUM	49 604 961	49 604 961	-
BOURZANGA	103 648	103 648	-
BOUSSOUMA	1 060 036	1 060 036	-
GUIBARE	103 196 829	103 196 829	-
KAYA	371 621	371 621	-
KONGOUSSI	389 109	389 109	-
KORSIMORO	234 993	234 993	-
MANE	102 974 472	102 974 472	-
NAGBINGOU	4 798 800	4 798 800	-
NAMISSIGUIMA	160 624	160 624	-
NASSERE	153 636	153 636	-
PENSA	629 661	629 661	-
PIBAORE	659 958	659 958	-
PISSILA	123 411	123 411	-
ROLLO	78 039	78 039	-
SABSE	102 823 545	102 823 545	-
TIKARE	205 460	205 460	-
TOUGOURI	5 729 528	5 729 528	-
YALGO	4 798 800	4 798 800	-
ZEGUEDEGUEN	268 058	268 058	-
ZIGA	1 057 064	1 057 064	-
ZIMTANGA	191 195	191 195	-
BOURA	40 040	40 040	-
DASSA	52 842	52 842	-
KYON	14 880	14 880	-
POUNI	265 944	265 944	-
SAPOUY	2 222 820	2 222 820	-
SILLY	1 159 495	1 159 495	-
TENADO	14 880	14 880	-

Commune	Déclarations de la DGTCP	Arrêté conjoint n° 20-019/MMC/MINEFID	Ecart
TO	40 040	40 040	-
ZAMO	265 944	265 944	-
ZAWARA	762 870	762 870	-
BERE	506 212	506 212	-
BINDE	283 860	283 860	-
DOULOUGOU	1 783 938	1 783 938	-
GOGO	36 857 490	36 857 490	-
GOMBOUSSOUGOU	215 880	215 880	-
GUIARO	5 272 231	5 272 231	-
GUIBA	178 110	178 110	-
MANGA	178 110	178 110	-
NOBERE	178 110	178 110	-
PO	142 542	142 542	-
SAPONE	8 808 707	8 808 707	-
TIEBELE	194 795	194 795	-
BILANGA	1 675 143	1 675 143	-
BOGANDE	70 836	70 836	-
DIAPAGA	3 466	3 466	-
FADA N'GOURMA	19 244	19 244	-
GAYERI	270 212	270 212	-
KANTCHARI	346 550	346 550	-
KOALA	5 132 699	5 132 699	-
LIPTOUGOU	769 598	769 598	-
MANI	5 306 273	5 306 273	-
MATIAKOALI	2 042 901	2 042 901	-
PAMA	2 808 074	2 808 074	-
PARTIAGA	40 669 948	40 669 948	-
PIELA	1 397 633	1 397 633	-
THION	607 263	607 263	-
YAMBA	19 244	19 244	-
BEREBA	643 243	643 243	-
BOBO DIOULASSO	48 267	48 267	-
BONI	1 075 640	1 075 640	-
FOUNZAN	1 932 037	1 932 037	-
HOUNDE	40 551 757	40 551 757	-
KARANGASSO-SAMBLA	2 643 840	2 643 840	-
KARANGASSO-VIGUE	12 516 280	12 516 280	-
KOTI	662 568	662 568	-
KOUMBIA	3 103 826	3 103 826	-
PENI	923 621	923 621	-
BARGA	150 641	150 641	-
BASSI	505 782	505 782	-
BOKEN	1 201 042	1 201 042	-
GOURSI	273 506	273 506	-
KALSAKA	708 388	708 388	-
KOSSOUKA	56 222	56 222	-
KOUMBRI	694 256	694 256	-
LEBA	40 486	40 486	-

Commune	Déclarations de la DGTCP	Arrêté conjoint n° 20-019/MMC/MINEFID	Ecart
NAMISSIGUIMA	51 742 321	51 742 321	-
OUAHIGOUYA	881 096	881 096	-
OUIINDIGUI	166 320	166 320	-
OULA	51 360 798	51 360 798	-
PILIMPIKOU	300 000	300 000	-
RAMBO	1 137 335	1 137 335	-
SAMBA	300 000	300 000	-
SENGUENEGA	678 919	678 919	-
TANGAYE	168 498	168 498	-
THIOU	357 070	357 070	-
TITAO	813 996	813 996	-
TOUGO	483 364	483 364	-
YAKO	368 940	368 940	-
ZOGORE	6 498	6 498	-
AMBSOUYA	396 330	396 330	-
BOUDRI	36 781 847	36 781 847	-
BOUSSE	675 000	675 000	-
KOGHO	830 551	830 551	-
MEGUE	577 544	577 544	-
MOGTEDO	35 141 308	35 141 308	-
NIOU	675 000	675 000	-
OURGOU-MANEGA	1 655 978	1 655 978	-
SAOLGO	616 031	616 031	-
TOEGUEN	675 000	675 000	-
ZAM	1 810 050	1 810 050	-
ZINIARE	954 000	954 000	-
ZITENGA	186 375	186 375	-
ZORGHO	428 015	428 015	-
ZOUNGOU	23 786	23 786	-
BOUNDURE	392 536	392 536	-
DEOU	2 160 000	2 160 000	-
DJIBO	37 500	37 500	-
DORI	1 262 752	1 262 752	-
FALANGOUNTOU	139 129 290	139 129 290	-
GORGADJI	159 300	159 300	-
GOROM	138 561 287	138 561 287	-
KOUTOUGOU	2 249 852	2 249 852	-
MANSILA	670 548	670 548	-
MARKOYE	6 918 119	6 918 119	-
NASSOUMBOU	37 500	37 500	-
SAMPELGA	190 145	190 145	-
SEBBA	650 655	650 655	-
SEYTENGA	190 145	190 145	-
SOLHAN	597 279	597 279	-
TANKOUGOUNADIE	532 523	532 523	-
TIN-AKOFF	56 773 928	56 773 928	-
TITABE	275 375	275 375	-
TONGOMAYEL	37 500	37 500	-

Commune	Déclarations de la DGTCP	Arrêté conjoint n° 20-019/MMC/MINEFID	Ecart
BATIE	48 306 910	48 306 910	-
BOUROUM-BOUROUM	168 313	168 313	-
BOUSSERA	214 799	214 799	-
BOUSSOU-KOULA	44 760 931	44 760 931	-
DANO	457 942	457 942	-
DIEBOUGOU	2 461 624	2 461 624	-
DISSIHN	66 427	66 427	-
DJIGOUE	499 236	499 236	-
DOLO	2 160 534	2 160 534	-
GAOUA	1 107 408	1 107 408	-
GBOMBLORA	4 378 071	4 378 071	-
GBONDJIGUI	3 135 721	3 135 721	-
GUEGUERE	2 550 749	2 550 749	-
IOLONIORO	954 466	954 466	-
KAMPTI	1 866 838	1 866 838	-
KOPER	110 580	110 580	-
LEGMOIN	657 648	657 648	-
LOROPENI	3 798 150	3 798 150	-
MALBA	470 508	470 508	-
MIDEBDO	4 196 090	4 196 090	-
NAKO	143 592	143 592	-
ORONKUA	113 040	113 040	-
OUESSA	110 580	110 580	-
PERIGBAN	218 700	218 700	-
ZAMBO	66 427	66 427	-
<b>Total</b>	<b>1 554 969 593</b>	<b>1 554 969 593</b>	<b>-</b>

## Annexe 19 - Revenus affectés à des régions ou à des programmes spécifiques

Revenus	% Affectation des revenus	Régions /programmes bénéficiaires		Mécanismes de redevabilité
		% d'affectation par bénéficiaire	Bénéficiaire	
Taxe superficière	20%	90%	<b>Communes minières</b> (du ressort de la superficie couverte par le titre minier ou l'autorisation concernée)	<p>(+) L'affectation fait l'objet d'un arrêté conjoint publié au Journal Officiel incluant le détail des montants affectés par région et par commune</p> <p>(-) Les textes ne prévoient pas une affectation des fonds obtenus pour des activités spécifiques.</p> <p>(-) Les textes ne prévoient la publication d'un rapport spécifique sur l'utilisation des ressources au titre des taxes superficières</p> <p>(+) L'affectation au titre de la période 2016 à 2019 a fait l'objet d'un audit de performance de la part de la Cour des Comptes dont le rapport a été rendu public<sup>103</sup>.</p> <p>(+) L'adoption du décret n°2019-0621/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 14 juin 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso qui a consacré la rubrique 7141 aux « Taxes superficières ».</p> <p>(-) Le rapport de la Cour relève que les ressources transférées contribuent à la réalisation des investissements communautaires, mais ne sont pas gérées par les Collectivités territoriales sur la base de critères spécifiques d'admissibilité et de sélection des investissements définis. De plus, les projets réalisés avec lesdites ressources ne prennent pas en compte le genre, notamment l'autonomisation des femmes.</p> <p>(-) Le rapport de la Cour relève également que les montants des TS sont retracés dans les budgets, les comptes administratifs et de gestion des collectivités visitées, mais, ne sont pas inscrits dans une rubrique spécifique</p>
		10%	<b>Régions minières</b> (du ressort de la superficie couverte par le titre minier ou l'autorisation concernée)	
Contribution des sociétés au titre du FMDL (1% du chiffre d'affaire hors taxes)	50%	100% (au FMDL)	100% Communes minières	<p>(+) Les ressources allouées aux collectivités territoriales au titre du FMDL sont inscrites dans les programmes d'investissements communautaires des bénéficiaires.</p>
	50%	100% (au FMDL)	12,5% communes minières	

<sup>103</sup> [https://www.cour-comptes.gov.bf/details-article?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=73&cHash=029ea988aef e84279bfb864cfa847c88](https://www.cour-comptes.gov.bf/details-article?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=73&cHash=029ea988aef e84279bfb864cfa847c88)

Revenus	% Affectation des revenus	Régions /programmes bénéficiaires		Mécanismes de redevabilité
		% d'affectation par bénéficiaire	Bénéficiaire	
Redevances proportionnelle	20%		25% autres communes des régions minières	<p>Elles sont affectées en priorité aux secteurs sociaux</p> <p>(+) L'utilisation du FMDL fait l'objet de rapports annuels adoptés par les conseils municipaux et régionaux et elle est soumise au contrôle des structures compétentes de l'Etat et qui font l'objet d'une large publication conformément aux exigences de l'ITIE</p> <p>(+) L'état des contributions au FMDL fait l'objet d'un rapport annuel conjoint des ministères en charge des mines et des finances qui fait l'objet d'une publication au journal officiel et d'une large diffusion dans les journaux d'annonces légales et conformément aux exigences de l'ITIE. Le rapport annuel conjoint au titre des années 2017 et 2018 est publié sur le site web ITIE -BF<sup>104</sup>.</p> <p>(+) L'affectation au FMDL et l'utilisation de ses ressources au titre de la période 2016 à 2019 a fait l'objet d'un audit de performance de la part de la Cour des Comptes dont le rapport a été rendu public<sup>105</sup>.</p> <p>(-) Les rapports annuels sur l'utilisation du FMDL n'ont pas été publiés</p> <p>(-)Le rapport conjoint sur l'état des contributions au FMDL au titre de la période 2017 et 2019 n'a été rendu public qu'en novembre 2020</p> <p>(-) Le rapport de la Cour relève l'absence d'instructions précises sur la rubrique dans laquelle les revenus du FMDL doivent être enregistrés au niveau des collectivités territoriales</p> <p>(-)Le rapport de la Cour relève que les Collectivités territoriales bénéficiaires des ressources du FMDL n'ont pas défini de critères d'admissibilité et de sélection leur permettant de réaliser des investissements sociaux avec objectivité et équité tout en prenant en compte le genre</p>
			12,5% régions minières	
			37,5% communes des autres régions (non minières)	
			12,5% des autres régions non minières	
	15%	100% (pour le Fonds de	65% pour le BUMIGEB	

<sup>104</sup> <http://www.itie-bf.gov.bf/spip.php?article269>

<sup>105</sup> [https://www.cour-comptes.gov.bf/details-article?tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=73&cHash=029ea988aef e84279bfb864cfa847c88](https://www.cour-comptes.gov.bf/details-article?tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=73&cHash=029ea988aef e84279bfb864cfa847c88)

Revenus	% Affectation des revenus	Régions /programmes bénéficiaires		Mécanismes de redevabilité
		% d'affectation par bénéficiaire	Bénéficiaire	
Taxes superficielles	15%	Financement de la Recherche géologique et minière et de soutien à la formation sur les sciences de la terre)	10% pour le Fonds d'équipement des Mines et des Carrières	(+) Le Fonds est soumis aux règles et procédures de gestion des établissements publics ainsi qu'au contrôle des structures compétentes dûment mandatées par l'Etat (-) Les rapports sur les recettes collectées et les ressources affectées ne font pas l'objet de publication (-) Absence de rapport spécifiques par les structures bénéficiaires sur l'utilisation des fonds conformément aux activités éligibles telles que fixées par l'arrêté n°2018-008/MMC/MINEFID/MESRSI du 23 mars 2018
Droits fixes des titres miniers et autorisations	15%		15% pour le FONER	
Frais de demandes d'agrément d'achat et de vente d'or collectés	15%		5% pour les départements des universités publiques en charge de la formation dans le domaine des sciences de la terre	
			5% pour les structures publiques de formation et de recherche dans les autres domaines des sciences et techniques	
Redevance forfaitaire payée par les bénéficiaires d'autorisations d'exploitation artisanales de substances de mines ou de carrières	25%	100% (pour le Fonds de Réhabilitation, de Sécurisation des sites miniers artisanaux et de lutte contre l'usage des produits chimiques prohibés)	15% pour l'ONASSIM	(+) le fonds est géré par le FIE qui est soumis au contrôle des structures compétentes de l'Etat (+) Les ministères en charge des mines, de l'environnement et des finances produisent un rapport annuel conjoint exhaustif et complet de l'état et de la gestion du Fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine. Ce rapport est publié au Journal officiel et fait l'objet d'une large diffusion dans la presse à la fin du deuxième trimestre de l'année en cours pour l'état de l'exercice de l'année antérieure (Art. 27 du Code minier) (-) Dans la pratique, le rapport sur la gestion du fonds n'est pas diffusé
Cautions de réhabilitation des sites d'exploitation versées à l'octroi et au renouvellement des autorisations d'exploitation artisanale des substances de mines ou de carrières en cas de défaillance du bénéficiaire de l'autorisation	100%		85% pour l'ANEEMAS	
Cotisation des titulaires des permis d'exploitation industrielle, semi mécanisées et des sites d'exploitation industrielle de substance de carrières au FRFM	100%	100% FIE	100% pour les activités du plan de réhabilitation et de fermeture des mines.	(-) Les rapports sur les sommes versées dans les fonds et sur l'exécution physique et financière des travaux de de réhabilitation ne font pas l'objet d'une publication.
Pénalités sur les taxes et les redevances minières	70%	100%	Fonds de motivation du Ministère des Mines et des carrières	(-) Aucun rapport n'est prévu sur l'alimentation et l'utilisation de ce fonds
Prélèvement Communautaire de la CEDEAO (PCC)	100%	100%	CDAO	NA

Revenus	% Affectation des revenus	Régions /programmes bénéficiaires		Mécanismes de redevabilité
		% d'affectation par bénéficiaire	Bénéficiaire	
Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS)	100%	100%	UEMOA	NA
Contribution à la patente des sociétés minières	100%	100%	Collectivités territoriales d'implantation des établissements des sociétés minières	(+) Le décret n°2019-0621/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 14 juin 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso consacre la rubrique 7110 aux « Contributions des Patentes».  (-) La cotisation des sociétés minières n'est pas tracée dans un compte distinct rendant techniquement impossible aux collectivités bénéficiaires de confirmer les données reportées par les sociétés.

**Annexe 20 - Liste des sous-traitants miniers déclarée par les sociétés retenues dans le périmètre de rapprochement**

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	SOCIETE MINE AFRIQUE (SMA)	Nc	BURKINA FASO	AERO & INDUSTRY SERVICES
ESSAKANE SA	Siété de Recyclage de Plastique au Sahel	Nc	BURKINA FASO	Recyclage de bouteilles plastiques
ESSAKANE SA	AERO and INDUSTRIY SERVICES	Nc	CANADA	Assistance technique
ESSAKANE SA	CMEF SARL	00019695Y	BURKINA FASO	Travaux civil/béton
ESSAKANE SA	CMEF SARL	00025682-L	BURKINA FASO	AMENAGEMENT DE CONTENEURS
ESSAKANE SA	RISSA AG OHAYA	Nc	BURKINA FASO	COLLECTE DE SEMENCES
ESSAKANE SA	RIGHT ENGINEERING SOLUTIONS	Nc	BURKINA FASO	MISE A DISPOSITION DE MECANICIENS GHANEENS
ESSAKANE SA	BURKINA EQUIPEMENTS,SASU	Nc	BURKINA FASO	Location d'un chariot télescopique MT 1840
ESSAKANE SA	ECI BURKINA	Nc	BURKINA FASO	Fourniture et installation de portes à l'arrêt de bus de Kaya
ESSAKANE SA	SAID GLOBAL SERVICES SARL (SAGS)	00096331-Y	BURKINA FASO	Location d'équipements miniers
ESSAKANE SA	SRK CONSULTING Ghana Ltd	Nc	BURKINA FASO	Formation
ESSAKANE SA	COGE-OK	Nc	BURKINA FASO	Transport de gaz
ESSAKANE SA	Entreprise E.O.I.F	00077578-Z	BURKINA FASO	Location d'équipements miniers
ESSAKANE SA	BMP LOGISTICS	00002491-Y	BURKINA FASO	Location d'un camion arroseur
ESSAKANE SA	PREMIUM ACADEMY PRIVEE	Nc	CANADA	Formation
ESSAKANE SA	TRAORE SAMSON	Nc	BURKINA FASO	Formation au profit des agents admis à la retraite
ESSAKANE SA	ECI BURKINA	Nc	BURKINA FASO	Réalisation d'une base de béton pour support compresseur
ESSAKANE SA	CMEF SARL	00002040-R	BURKINA FASO	Réalisation de portails
ESSAKANE SA	BLAIS INDUSTRIES	Nc	CANADA	Mise à disposition de personnel
ESSAKANE SA	CITLAND INTERNATIONAL Burkina Faso SARL	00007573-P	BURKINA FASO	Installation de Géomembrane
ESSAKANE SA	ATYX CONSULTING	Nc	BURKINA FASO	Etude d'impact environnementale et social du projet Mill Upgrade
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT TIEMTORE LASSANE ET FRERES	00032477E	BURKINA FASO	Construction de grillage autour du site
ESSAKANE SA	Dr YAMEOGO T.A PATRICK	Nc	BURKINA FASO	CONSULTANT
ESSAKANE SA	ASSCIATION AFRICAN SOLIDARITE-AAS	Nc	BURKINA FASO	REALISATION D'UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION ET DE DEPISTAGE DU VIH/SIDA POUR 2000 PERSONNES
ESSAKANE SA	STOCK CONNECT	Nc	BURKINA FASO	Audit
ESSAKANE SA	PAUL BERAUD	Nc	BURKINA FASO	Expertise technique
ESSAKANE SA	SODIA QUALITE SARL	00031662L	BURKINA FASO	SUIVI DES MARAICHERS FOURNISSEURS DE LA CUISINE D'ESSAKANE
ESSAKANE SA	HUMAN RESSOURCES PARTNER	Nc	BURKINA FASO	Mise en place d'un Bonus de performance
ESSAKANE SA	ATYX CONSULTING	Nc	BURKINA FASO	ASSISTANCE TECHNIQUE POUR UNE PRESTATION EN FORMATION SUR EQUIPEMENT MINIER
ESSAKANE SA	KONECRANES SA PTY LTD	Nc	BURKINA FASO	INSTALLATION DU PONT ROULANT DU GIRATOIRE 301-CN-01

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	SOCREGE	00004424N	BURKINA FASO	ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DE LA FOSSE
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT TIEMTORE LASSANE ET FRERES	00032477E	BURKINA FASO	AMENAGEMENT DE CONTENEURS
ESSAKANE SA	HYDRO-INTER	00081590V	BURKINA FASO	REPARATION DE MACHINES FUSIONNAIRES
ESSAKANE SA	AMTEL (Laboratoire de Technologies Minérales)	Nc	CANADA	Analyse laboratoire
ESSAKANE SA	CMEF(CONSTRUCTION MATERIAUX ELECTRICITE FORAGE)	Nc	BURKINA FASO	TRAVAUX DE REALISATION DE BASES
ESSAKANE SA	RALPH NEGOCE	Nc	BURKINA FASO	Location d'équipements miniers
ESSAKANE SA	NTS SOLUTION	00019157C	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	VIRIDIS TERRA INTERNATIONAL	00029393-Z	BURKINA FASO	Etude de Reference
ESSAKANE SA	Etablissement Tiemtoré Lassina et Frères (ETLF)	00000663-F	BURKINA FASO	Aménagement ou Réaménagement de bureau/conteneurs
ESSAKANE SA	SOCIETE AFRICAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE(ACIMEX)	00002898A	BURKINA FASO	REALISATION D'UNE BASE GENDARMERIE A LA BARRIERE PRINCIPALE D'ESSAKANE
ESSAKANE SA	XPERTS ET ASSOCIES SARL	Nc	BURKINA FASO	FORMATION PLANIFICATION & MANAGEMENT DES OPERATIONS DE LEVAGE
ESSAKANE SA	GLOBALE INSTALLATION ET MAINTENANCE	00063655-L	BURKINA FASO	FORMATION EN ISOLATION THERMIQUE A CHAUD DES TUYAUTERIES DE GAZ D'ECHAPPEMENT A LA CENTRALE ELECTRIQUE
ESSAKANE SA	Natacha YEYE	Nc	BURKINA FASO	Mise à disposition de personnel
ESSAKANE SA	SGS Côte d'Ivoire SA	00006456-R	BURKINA FASO	CERTIFICATION D'UN SUPPORT CONCU POUR LA MANUTENTION D'UN ALTERNATEUR
ESSAKANE SA	RUSSEL MINERAL EQUIPEMENT (AFRICA) Ltd	Nc	BURKINA FASO	COMMISSIONING DU NOUVEAU THUNDERBOLT SPECIAL PERFORMANCE POWER PACK 415 V
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT TIEMTORE LASSANE ET FRERES	00032477E	BURKINA FASO	Travaux d'agrandissement
ESSAKANE SA	MILLENIUM TECHNOLOGIES	00008594-W	BURKINA FASO	MISE A DISPOSITION DE TECHNICIENS WENCO
ESSAKANE SA	MONSIEUR Olivier Paul Louis KATONA (C6)	Nc	BURKINA FASO	CONSEIL EN COMMUNICATION
ESSAKANE SA	SAWADOGO ABDOUL KARIM	Nc	BURKINA FASO	MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU PROFIT DE LA COMPTABILITE- SITE
ESSAKANE SA	INGENIUS SARL	00067281P	BURKINA FASO	ETUDE DE REPRISE PARTIELLE DE LA DALLE DES TUYAUTERIES DE LA STATION PRIMAIRE
ESSAKANE SA	AFRICAPITAL CONSULTING	Nc	CANADA	FORMATION CERTIFIANTE ISO 45001
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT TIEMTORE LASSANE ET FRERES	00032477E	BURKINA FASO	Installation d'une cloture en grillage et d'une porte
ESSAKANE SA	EMAC INTERNATIONAL	00054327E	BURKINA FASO	CONTRÔLE DE CONTAMINATION SURFACIQUE DE SOURCES RADIOACTIVES
ESSAKANE SA	ROBIN SMITH CONSULTING	Nc	CANADA	FOURNITURE D'EXPERTISE EN GESTION DE RISQUES D'ATTAQUES D'IED CONTRE LES ENGINS MOBILES

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	HAMPANI SERVICES SARL	00077605T	BURKINA FASO	FORAGE D'UN PUIT D'EAU POTABLE
ESSAKANE SA	ENTREPRISE SALGO FILS SARL	00019695Y	BURKINA FASO	AMENAGEMENT CHANGE ROOM
ESSAKANE SA	ENERTIS	00022994-X	BURKINA FASO	Installation d'équipement
ESSAKANE SA	SRK CONSULTING (ARGENTINA) SA	Nc	ARGENTINE	TSF- MISE A JOUR DE L'EVALUATION LA RUPTURE D'UNE DIGUE
ESSAKANE SA	ENTREPRISE SALGO FILS SARL	00045019N	BURKINA FASO	Construction de bâtiments/caniveaux
ESSAKANE SA	ANDRIEUX & ASSOCIATES GEOMECHANICS CONSULTING LP	Nc	CANADA	Examen géotechnique de la fosse principale et opération satellite
ESSAKANE SA	AEGIDE INTERNATIONAL	Nc	BURKINA FASO	FORMATION NEBOSH IGC
ESSAKANE SA	Etablissement Tiemtoré Lassina et Frères (ETLF)	Nc	BURKINA FASO	Travaux d'agrandissement
ESSAKANE SA	INSTITUT DE RECHERCHE EN SCIENCE DE LA SANTE - IRSS	00016191Z	BURKINA FASO	CONTÔLE QUALITE DES INTERVENTION ANTI VECTORIELLES
ESSAKANE SA	ABB FOR ELECTRICAL INDUSTRIES-ARAB	Nc	CANADA	Travaux d'entretien
ESSAKANE SA	CMEF SARL	00019695Y	BURKINA FASO	Travaux d'agrandissement
ESSAKANE SA	CMEF(CONSTRUCTION MATERIAUX ELECTRICITE FORAGE)	Nc	BURKINA FASO	DEMANTELEMENT DE LA BASE DE FALAGOUNTOU
ESSAKANE SA	GROUPEMENT GEFA/GER-BTP	00073696U	BURKINA FASO	REALISATION D'UNE ETUDE ET DIAGNOSTIC DES MAISONS RAP1
ESSAKANE SA	MINESIGHT APPLICATION PTY LTD	00079130G	BURKINA FASO	FORMATION MINE PLAN ET ASSISTANCE AU PROJET A LA MINE
ESSAKANE SA	SOCIETE DE VIGILANCE ET DE NETTOYAGE DE SAHEL(SVNS)	Nc	BURKINA FASO	FOURNITURE DE VIGILES COMMUNAUTAIRES
ESSAKANE SA	ENTREPRISE SAHEL BATIMENT (ESB)	00034228-U	BURKINA FASO	Location Camions
ESSAKANE SA	Entreprise E.O.I.F	00023516G	BURKINA FASO	Nc
ESSAKANE SA	COMMERCE GENERAL SINGA (C.G.S.)	Nc	BURKINA FASO	TRAVAUX DE REHABILITATION DE BATIMENTS DU CAMP
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT TIEMTORE LASSANE ET FRERES	00122872-P	BURKINA FASO	TRAVAUX DE RENOVATION ET DE SOUDURE
ESSAKANE SA	SOCREGE	00004424N	BURKINA FASO	Participation au comité Directeur
ESSAKANE SA	RCIE	00118390V	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	BOLLORE TRANSPORT LOGISTICS	00006746-y	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	SOCOTRAB	00017039-F	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	CENTRE DE RECHERCHE ENVIRONNEMENTALES AGRICOLES ET DE FORMATION DE KAMBOINSE (CREAF)	Nc	BURKINA FASO	Réalisation d'Inventaire Floristique et Faunique
ESSAKANE SA	REUTECH RADARD SYSTEMS	00018835-Z	BURKINA FASO	Formation, configuration et mise en service d'un MSR400 autonome monté sur remorque afin de surveiller la stabilité des pentes
ESSAKANE SA	LEICA GEOSYSTEMS (PTY) LTD	Nc	CANADA	REALISATION DE TEST TECHNOLOGIE POUR LA GESTION DE FATIGUE DES OPERATEURS
ESSAKANE SA	PHARMACIE CELLAL	00030564B	BURKINA FASO	Fourniture de médicaments

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	CLINIQUE FRANY	00021863M	BURKINA FASO	FOURNITURE DE PRESTATIONS SANITAIRES AU PERSONNEL
ESSAKANE SA	B&S GEOLOGICAL SOFTWARE CC	00122234-D	BURKINA FASO	FORMATION LEAPFROG
ESSAKANE SA	APAVE BURKINA FASO	00122872-P	BURKINA FASO	Formation
ESSAKANE SA	BLAST MOVEMENT TECHNOLOGIES (BMT)	Nc	CANADA	CONVENTION POUR UNE VISITE SUR LE SITE
ESSAKANE SA	GROUP FIVE BURKINA SARL	Nc	BURKINA FASO	Installation d'équipement
ESSAKANE SA	SANOGO KENZA FATIM	Nc	BURKINA FASO	Mise à disposition de personnel
ESSAKANE SA	IANNARINO CONSULTING INC.	Nc	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	ALLAIN LONG	Nc	CANADA	PILOTAGE D'AERONEF
ESSAKANE SA	CMEF SARL	00019695Y	BURKINA FASO	Location équipements pour réalisation travaux gendarmerie
ESSAKANE SA	APAVE BURKINA FASO	Nc	BURKINA FASO	Formation en soudage procédé TIG-141- de niveau de perfectionnement Acier Inoxydable
ESSAKANE SA	ENGINEERING AND BUILDING Limited(EBC Ltd)	00099638-H	BURKINA FASO	REALISATION D'UNE ETUDE TOPOGRAPHIQUE
ESSAKANE SA	BURVAL SECURITY AND EQUIPEMENT(BSE)	00012272M	BURKINA FASO	Installation/Réparation de Système de détection incendie
ESSAKANE SA	SOCREGE	00004424N	BURKINA FASO	Accompagnement sur les projets Mill Upgrade et extension de la fosse Essakane Sud
ESSAKANE SA	SNC-LAVALIN INC	00098110-W	BURKINA FASO	Travaux au Parc à Résidus
ESSAKANE SA	AFRIK/BTP	Nc	BURKINA FASO	Réalisation des travaux d'aménagement d'un conteneur de 20 pieds en bureaux
ESSAKANE SA	LYCOPODIUM MINERALS CANADA LTD	00013272-E	BURKINA FASO	Expertise technique
ESSAKANE SA	SOUTEX INC	Nc	CANADA	Projet augmentation de capacité de l'usine
ESSAKANE SA	CMEF(CONSTRUCTION MATERIAUX ELECTRICITE FORAGE)	Nc	BURKINA FASO	Réalisation d'une cloture en grillage autour des Bâtiments de l'ancien club
ESSAKANE SA	USINAGE LAQUERRE ET FILS	00053981A	BURKINA FASO	Etudes ou évaluations
ESSAKANE SA	Global Communication SA	Nc	BURKINA FASO	Achat d'un package de plages publicitaires
ESSAKANE SA	BURVAL SECURITY AND EQUIPEMENT(BSE)	Nc	BURKINA FASO	Extension du système de détection incendie du bureau siège
ESSAKANE SA	GERLEC ENERGIE	00049266A	BURKINA FASO	Travaux d'installation d'un câble électrique souterrain 3C240MM2 et raccordement à la ligne aérienne 901
ESSAKANE SA	GF Africa Holdings	00038309-L	BURKINA FASO	Mesure de la ligne de double confinement
ESSAKANE SA	CABINET MCR	Nc	BURKINA FASO	Réalisation de pesée de poste
ESSAKANE SA	ADEN SERVICES GUINEA SARLU	00096989-C	BURKINA FASO	Audit
ESSAKANE SA	WEND DINDA SERVICES	00096989-C	BURKINA FASO	Rénovation de vehicules
ESSAKANE SA	ENTREPRISE SALGO FILS SARL	00045019N	BURKINA FASO	Construction de bâtiments/caniveaux
ESSAKANE SA	COMMERCE GENERAL SINGA (C.G.S.)	00006003A	BURKINA FASO	Construction de bâtiments/caniveaux
ESSAKANE SA	Gloria Construction Industrielle(GCI)	Nc	BURKINA FASO	Location de camion poubelle
ESSAKANE SA	MALIAN AERO COMPANY	Nc	MALI	Location d'Aéronef (avion)

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	ENGINEERING AND BUILDING Limited(EBC Ltd)	00029380V	BURKINA FASO	REALISATION D'UNE ETUDE GEOTECHNIQUE
ESSAKANE SA	Société d'Optimisation Industrielle et d'Energie Renouvelable	Nc	BURKINA FASO	Fourniture et/ou Installation solaire
ESSAKANE SA	UNIVERSEL DES TRAVAUX ELECTRIQUES	Nc	BURKINA FASO	Fourniture et/ou Installation solaire
ESSAKANE SA	BURKINA TRADING INTERNATIONAL (B.T.I- AFRICA SUN)	Nc	BURKINA FASO	Fourniture et/ou Installation solaire
ESSAKANE SA	Faso Plantes SARL	Nc	BURKINA FASO	Location Camions
ESSAKANE SA	YENNEGA PROCUREMENT SARL	00110695F	BURKINA FASO	INCINERATION DES DECHETS DE CYANURE
ESSAKANE SA	Radio Omega	00048173S	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	SUNNY DAY SARL	00098868L	BURKINA FASO	Fourniture de matériel de géologie
ESSAKANE SA	SICURO GROUP LLC	00039229-P	BURKINA FASO	Travaux d'installation du système IVMS
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT BAGUIAN HALIDOU ET FRERES	Nc	BURKINA FASO	Maintenance& Réparation vélos VTT
ESSAKANE SA	NOUVELLE ENTREPRISE DES TECHNOLOGIES ELECTRIQUES (NET ELEC SARL)	Nc	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	BATIONO Valentin	Nc	BURKINA FASO	Alimentation électrique réseau Sonabel du hangar avion
ESSAKANE SA	RIGHT ENGINEERING SOLUTIONS	Nc	BURKINA FASO	MISE A DISPOSITION DE MECANICIENS GHANEENS
ESSAKANE SA	M@-SOLUTION.TECH	00044464-J	BURKINA FASO	Fourniture d'accès internet et de support technique pour 15 villas de Ouagadougou
ESSAKANE SA	SOCREGE	00004424N	BURKINA FASO	Travaux au Parc à Résidus
ESSAKANE SA	CMEF(CONSTRUCTION MATERIAUX ELECTRICITE FORAGE)	Nc	BURKINA FASO	Réaménagement du check point de la barrière principale
ESSAKANE SA	NUCLEOM	Nc	CANADA	Inspections Externes de cuves d'hydrocarbures
ESSAKANE SA	MALIAN AERO COMPANY	Nc	BURKINA FASO	Location d'Aéronef (avion)
ESSAKANE SA	ENERGTEC (ENERGIE- ENVIRONNEMENT- TECHNOLOGIE)	Nc	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	TONDIKARA COLLINE SACREE	00112334H	BURKINA FASO	Construction de murs aux arrêts de bus
ESSAKANE SA	ENERGTEC (ENERGIE- ENVIRONNEMENT- TECHNOLOGIE)	00002888-M	BURKINA FASO	Supervision des travaux
ESSAKANE SA	SGS Côte d'Ivoire SA	Nc	COTE D'IVOIRE	Inspection réglementaire de mise ou remise en service d'appareil de levage
ESSAKANE SA	INGENIUS SARL	00067281P	BURKINA FASO	Fabrication et installation de chutes et installation d'un tamis
ESSAKANE SA	Etablissement Tiemtoré Lassina et Frères (ETLF)	Nc	BURKINA FASO	Installation d'une cloture en grillage et d'une porte
ESSAKANE SA	Entreprise Tartite	000385221-F	BURKINA FASO	Construction de bâtiments/caniveaux
ESSAKANE SA	Entreprise Maiga Mamoudou et Frères (EMAF)	Nc	BURKINA FASO	Construction de bâtiments/caniveaux
ESSAKANE SA	TALATOU CONSTRUCTION	00067185H	BURKINA FASO	Construction de bâtiments/caniveaux
ESSAKANE SA	ENTREPRISE FATOU SOUMANA	00018057H	BURKINA FASO	Construction de bâtiments/caniveaux

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	société BAMOYE IMPORT EXPORT (SBIE SARL)	00290083S	BURKINA FASO	Construction de bâtiments/caniveaux
ESSAKANE SA	SFTP MINING BF SARL	00070761 M	BURKINA FASO	Location d'équipements miniers
ESSAKANE SA	GERLEC ENERGIE	00049266A	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	AIR TAXI BENIN	Nc	BENIN	Location d'Aéronef (avion)
ESSAKANE SA	Dr ILBOUDO R. SERGE WILFRIED	Nc	BURKINA FASO	FORMATION MEDICALE CONTINUE
ESSAKANE SA	ENTREPRISE ALASSANE KADER ET BIBATA	Nc	BURKINA FASO	REALISATION DE FORAGE
ESSAKANE SA	TALOSIS	00003244E	BURKINA FASO	CONSULTANT
ESSAKANE SA	ECI BURKINA	Nc	BURKINA FASO	Aménagement ou Réaménagement de bureau/conteneurs
ESSAKANE SA	DATAMINE AFRICA PTY LTD	Nc	CANADA	Formation
ESSAKANE SA	PHARMACIE CELLAL	00018237C	BURKINA FASO	Prestations sanitaires/convention santé
ESSAKANE SA	CMEF(CONSTRUCTION MATERIAUX ELECTRICITE FORAGE)	00067185H	BURKINA FASO	DECOUPAGE TRONCS D'ARBRES
ESSAKANE SA	XPERTS ET ASSOCIES SARL	00015304V	BURKINA FASO	Formation
ESSAKANE SA	BURVAL SECURITY AND EQUIPEMENT(BSE)	00082242-X	BURKINA FASO	Installation/Réparation de Système de détection incendie
ESSAKANE SA	EXTERHUM AFRICA SA	00000289M	BURKINA FASO	Mise à disposition de personnel
ESSAKANE SA	ENTREPRISE FATOU SOUMANA	00018057H	BURKINA FASO	Réparation /reconstruction de bâtiments
ESSAKANE SA	AFRIK/BTP	Nc	BURKINA FASO	Construction de Hangars
ESSAKANE SA	SOCIETE HAVAS MEDIA BURKINA FASO	Nc	BURKINA FASO	Nc
ESSAKANE SA	KAD SERVICE	00035685D	BURKINA FASO	CONSULTANT
ESSAKANE SA	ANAC	Nc	CANADA	REALISATION MAGAZINE D'INFORMATION
ESSAKANE SA	ADMG CONSULTING	Nc	CANADA	Formation
ESSAKANE SA	MTP SA	00067185H	BURKINA FASO	Location d'une citerne à gasoil de 14 000 litres
ESSAKANE SA	Etablissement Tientoré Lassina et Frères (ETLF)	Nc	BURKINA FASO	CONSTRUCTION FOSSES SEPTIQUES
ESSAKANE SA	SAID GLOBAL SERVICES SARL (SAGS)	Nc	BURKINA FASO	Location de camions benne
ESSAKANE SA	MY LUBRICIANTS	00054842-G	BURKINA FASO	Assistance technique
ESSAKANE SA	Nc	00052261-J	BURKINA FASO	FOURNITURE DE PRESTATIONS SANITAIRES AU PERSONNEL
ESSAKANE SA	CYBER X	00071879U	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	LOCOMORD SERVICES	00047653B	BURKINA FASO	Location d'équipements miniers
ESSAKANE SA	METSO MINERALS GHANA LIMITED	Nc	CANADA	Audit
ESSAKANE SA	ENTREPRISE SALGO FILS SARL	00045019N	BURKINA FASO	DEMANTELEMENT ET INSTATLLATION STATION METEO
ESSAKANE SA	ACHAT TRANSPORT LOGISTIQUE AU SAHEL (ATLAS)	00085608-H	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	DICKO Amidou	Nc	BURKINA FASO	Bail d'un terrain à usage d'aire de stationnement
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT TIEMTORE LASSANE ET FRERES	00032477E	BURKINA FASO	Conception et installation de SAS
ESSAKANE SA	CMEF SARL	00037593-S	BURKINA FASO	Construction de bâtiments/caniveaux
ESSAKANE SA	CMEF SARL	00019695Y	BURKINA FASO	Installation d'équipement

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	Tartite	00046746-G	BURKINA FASO	Location Camions
ESSAKANE SA	TONDIKARA COLLINE SACREE	00112334H	BURKINA FASO	Clôture de grillage
ESSAKANE SA	SOCIETE MTP SA	00027020K	BURKINA FASO	Location d'un camion arroseur
ESSAKANE SA	CMEF SARL	00019695Y	BURKINA FASO	Travaux de confection et d'installation d'une porte coulissante
ESSAKANE SA	TRUSTING CONSULTING GROUP (TCG)	Nc	CANADA	Formation sur la métrologie mécanique
ESSAKANE SA	SCP YANOBO BOBSON	Nc	BURKINA FASO	Audit
ESSAKANE SA	SEEDCO ENGINEERING AND CONSTRUCTION	Nc	CANADA	Installation de tuyauterie HDPE
ESSAKANE SA	SAID GLOBAL SERVICES SARL (SAGS)	Nc	BURKINA FASO	Location d'un camion arroseur
ESSAKANE SA	BURKINA EQUIPEMENTS,SASU	Nc	BURKINA FASO	Location d'équipements miniers
ESSAKANE SA	SOCIETE MTP SA	Nc	BURKINA FASO	Location d'une citerne à gasoil de 14 000 litres
ESSAKANE SA	RALPH NEGOCE	Nc	BURKINA FASO	Location d'équipements miniers
ESSAKANE SA	SOCREGE	00004424N	BURKINA FASO	Etudes ou évaluations
ESSAKANE SA	BURVAL SECURITY AND EQUIPEMENT(BSE)	Nc	BURKINA FASO	Modification de l'installation du système de détection incendie
ESSAKANE SA	VAL SOLUTIONS	Nc	BURKINA FASO	Assistance technique
ESSAKANE SA	WILLAYLWARD	Nc	BURKINA FASO	Pilotage de drone et assistance à la formation
ESSAKANE SA	AFRICAPITAL CONSULTING	Nc	BURKINA FASO	Formation certifiante PECB LEAD RISK MANAGER selon ISO 31000
ESSAKANE SA	MTP SA	00015304V	BURKINA FASO	Location d'un camion arroseur
ESSAKANE SA	BLAST SOLUTIONS & ASSOCIES	Nc	CANADA	Audit
ESSAKANE SA	Etablissement Tiemtoré Lassina et Frères (ETLF)	Nc	BURKINA FASO	Construction de Hangars
ESSAKANE SA	DUST-A-SIDE	Nc	CANADA	Expertise technique
ESSAKANE SA	BBC and PARTNERS	00024687N	BURKINA FASO	Géolocalisation/surveillance d'équipements
ESSAKANE SA	APAVE BURKINA FASO	Nc	BURKINA FASO	Inspections Externes de cuves d'hydrocarbures
ESSAKANE SA	KEIT MOBILE SARL	00006433-R	BURKINA FASO	fourniture équipements calibrés
ESSAKANE SA	XPERTS ET ASSOCIES SARL	00069918C	BURKINA FASO	Inspection réglementaire de mise ou remise en service d'appareil de levage
ESSAKANE SA	APAVE BURKINA FASO	00003220-A	BURKINA FASO	Formation
ESSAKANE SA	CME - AFRIQUE BURKINA SA	00031834-H	BURKINA FASO	Installation d'équipement
ESSAKANE SA	AMIDOU DICKO	00049364-P	BURKINA FASO	Location de terrain/stationnement
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT TRAORE	00010739-C	BURKINA FASO	Location de terrain/stationnement
ESSAKANE SA	COMMERCE GENERAL SINGA (C.G.S.)	00004428-D	BURKINA FASO	Réalisation de travaux d'aménagement d'un nouvel arrêt de bus
ESSAKANE SA	GROUPEMENT D'ELEVEUR ENDAM	Nc	BURKINA FASO	Fournitures alimentaires
ESSAKANE SA	AFRICAPITAL CONSULTING	Nc	CANADA	Accompagnement à la transition du Système de management SST vers la norme ISO 45001:2018
ESSAKANE SA	BLAIS INDUSTRIES	00068051X	BURKINA FASO	Mise à disposition de personnel

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	MIN SOL	Nc	CANADA	Prestation de Service
ESSAKANE SA	MEDICIS ASSISTANCE SARL	00772279Z	BURKINA FASO	Service d'assistance médicale d'urgence
ESSAKANE SA	MILLENIUM TECHNOLOGIES	Nc	BURKINA FASO	Maintenance informatique
ESSAKANE SA	ENTREPRISE SAHEL BATIMENT (ESB)	Nc	BURKINA FASO	Location de camions benne
ESSAKANE SA	SCEPSI	Nc	BURKINA FASO	Inspections et Ré épreuves d'Extincteurs
ESSAKANE SA	TRAPEO CONSULTING SARL	Nc	BURKINA FASO	MISE A DISPOSITION D'UN CONSULTANT POUR SEMINAIRE
ESSAKANE SA	ASSOCIATION NJAYRI DORI	00014674A	BURKINA FASO	REHABILITATION MINIERE
ESSAKANE SA	KNIGHT PIESOLD GHANA LTD	Nc	GHANA	Fourniture de services d'ingénierie
ESSAKANE SA	Entreprise E.O.I.F	Nc	BURKINA FASO	Location de pelle 349 DL
ESSAKANE SA	BURVAL SECURITY AND EQUIPEMENT (BSE)	Nc	BURKINA FASO	Projet Batiment de Formation et de Cadenassage-système incendie
ESSAKANE SA	MEDIA'STAT	Nc	BURKINA FASO	cérémonie de récompense des employés
ESSAKANE SA	DIACFA AUTOMOBILE	00014802-M	BURKINA FASO	Diagnostic moteurs
ESSAKANE SA	GLOBALE INSTALLATION ET MAINTENANCE	Nc	BURKINA FASO	Formation
ESSAKANE SA	Entreprise E.O.I.F	Nc	BURKINA FASO	Location d'un camion arroseur
ESSAKANE SA	GUEP INDUSTRIE BURKINA SARL	Nc	BURKINA FASO	Travaux sur les réservoirs HFO/LFO
ESSAKANE SA	SHIPRA (CENTRE MEDICAL AVEC ANTENNE CHIRURGICALE)	Nc	BURKINA FASO	Suivi Biologique
ESSAKANE SA	LE GROUPEMENT MARAICHER FEMININ AL-HARADJENE DE MARGANTA	Nc	BURKINA FASO	Production et Fourniture de Plants
ESSAKANE SA	LA SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE D'EMBOUCHE BOVINE ADDI-LOBBO(SCOOPS/EBADDI-LOBBO)	Nc	BURKINA FASO	Production et Fourniture de Plants
ESSAKANE SA	TADIESSE SIMO JUSTIN	Nc	CANADA	Installation et Formation sur le scanner
ESSAKANE SA	INGENIUS SARL	00067281P	BURKINA FASO	TRAVAUX D'INGENIERIE
ESSAKANE SA	JOHN CLIFT	Nc	CANADA	Support en Sécurité
ESSAKANE SA	BURKINA EQUIPEMENTS,SASU	Nc	BURKINA FASO	Formations techniques
ESSAKANE SA	SODIA QUALITE SARL	00031662L	BURKINA FASO	Formation
ESSAKANE SA	ATLANTIC FUTURE TECHNOLOGY SA	Nc	CANADA	Fourniture de liaison internet
ESSAKANE SA	Faso Plantes SARL	Nc	BURKINA FASO	Lutte anti-culicidienne
ESSAKANE SA	GROUP FIVE BURKINA SARL	Nc	BURKINA FASO	Venue d'un Ingénieur pour visite de tuyauterie
ESSAKANE SA	BURKINA MOBILE	00009653R	BURKINA FASO	Fourniture de Téléphones SMARTPHONES
ESSAKANE SA	AFRIKA DISTRIBUTION SARL	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de matériels Informatiques et divers
ESSAKANE SA	AMARANTE INTERNATIONAL	Nc	CANADA	Formation Fouilles Reconnaissance d'explosif
ESSAKANE SA	COMPAGNIE AFRICAINE DE PESAGE ET D'INSTRUMENTATION (CAPI)-BURKINA SARL	Nc	BURKINA FASO	Installation d'un pont bascule
ESSAKANE SA	SASU AVM LOGICIELS	Nc	CANADA	Abonnement au logiciel solution Winstox, son

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
				installation et formation en ligne
ESSAKANE SA	ADMG CONSULTING	Nc	CANADA	Formation
ESSAKANE SA	SOCREGE	00004424N	BURKINA FASO	Participation au comité Directeur
ESSAKANE SA	Dassault Systems South Africa (Pty) Ltd	Nc	AFRIQUE DU SUD	Formation de Services DS
ESSAKANE SA	RIGHT ENGINEERING SOLUTIONS	Nc	BURKINA FASO	Mise à disposition de personnel
ESSAKANE SA	EXTEK	Nc	CANADA	Formation et Audit Technique
ESSAKANE SA	LAURENTIDE	Nc	CANADA	formation en fiabilité
ESSAKANE SA	GUEP INDUSTRIE BURKINA SARL	Nc	BURKINA FASO	Installation d'un système de drainage des eaux de lavage turbine
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT BAGUIAN HALIDOU ET FRERES	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de cigarettes
ESSAKANE SA	SGS Côte d'Ivoire SA	Nc	COTE D'IVOIRE	Audit de Renouvellement ISO 14001: 2015 et OHSAS 18001: 2007
ESSAKANE SA	CMEF SARL	00019695Y	BURKINA FASO	Construction de bâtiments/caniveaux
ESSAKANE SA	UNIVERS DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DU BUSINESS (UN-TB)	Nc	BURKINA FASO	Formation
ESSAKANE SA	KNIGHT PIESOLD GHANA LTD	Nc	GHANA	Etudes ou évaluations
ESSAKANE SA	ADIZ CONSULTING	00016250D	BURKINA FASO	Assistance pour la vérification et le dépôt des dossiers de remboursements de la TVA
ESSAKANE SA	CMEF(CONSTRUCTION MATERIAUX ELECTRICITE FORAGE)	Nc	BURKINA FASO	Travaux au Parc à Résidus
ESSAKANE SA	AIR LIQUIDE BURKINA FASO	Nc	BURKINA FASO	Fourniture d'azote liquide
ESSAKANE SA	InGenius SARL	00067281P	BURKINA FASO	Installation électrique au niveau de l'extension du garage lourd
ESSAKANE SA	EXTERHUM AFRICA SA	00034398M	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT MAIGA DJIBRILA ET FRERES (EMADF)	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de serviettes
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT DICKO ET SOEURS	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de gros porte-papiers hygiéniques fermeture à clé
ESSAKANE SA	ENTREPRISE RAY-JU ET FRERES(E.R.J.F.)	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de draps
ESSAKANE SA	SRK Consulting(UK) Limited	Nc	CANADA	Soutien opérationnel Géotechnique et hydrogéologique
ESSAKANE SA	SAWATEAUX SARL	00114555W	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	CMEF(CONSTRUCTION MATERIAUX ELECTRICITE FORAGE)	Nc	BURKINA FASO	Installation d'une clôture en grillage et d'une porte
ESSAKANE SA	ALTERDYNE UK LLP	Nc	CANADA	Assistance dans la réalisation d'audit d'infrastructures
ESSAKANE SA	BENIT(Bureau Energie Informatique et Telecom)	Nc	BURKINA FASO	Entretien-Maintenance des imprimantes canon
ESSAKANE SA	ENTREPRISE DE CONSTRUCTION GENERALE (ECG SARL)	Nc	BURKINA FASO	Aménagement d'une aire de stationnement des autobus
ESSAKANE SA	MALENFANT TECHNICAL SERVICES (MTS)	Nc	CANADA	Formation

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	HUMAN RESSOURCES PARTNER	Nc	BURKINA FASO	Etudes ou évaluations
ESSAKANE SA	TARGE	Nc	CANADA	Expertise et Formation
ESSAKANE SA	EBC LTD	Nc	BURKINA FASO	Prestation topographique
ESSAKANE SA	AIR LIQUIDE BURKINA FASO	Nc	BURKINA FASO	Approvisionnement
ESSAKANE SA	INGENIUS SARL	00067281P	BURKINA FASO	Installation d'équipement
ESSAKANE SA	BBA Inc	Nc	CANADA	Assistance technique
ESSAKANE SA	CMEF(CONSTRUCTION MATERIAUX ELECTRICITE FORAGE)	Nc	BURKINA FASO	Travaux civil/béton
ESSAKANE SA	RALPH NEGOCE	Nc	BURKINA FASO	Location Camions
ESSAKANE SA	BURKINA EQUIPEMENTS,SASU	Nc	BURKINA FASO	Location d'une pelle hydraulique CAT 330
ESSAKANE SA	IP SYSTEM TELECOM	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de liaison internet
ESSAKANE SA	BBA Inc	Nc	CANADA	Assistance technique
ESSAKANE SA	METSO MINERALS GHANA LIMITED	Nc	GHANA	Assistance technique
ESSAKANE SA	InGenius SARL	00067281P	BURKINA FASO	Fabrication et Installation de support Passerelle
ESSAKANE SA	Wartsila Africa	Nc	AFRIQUE DU SUD	Optimisation Turbocharger Performance
ESSAKANE SA	SRK CONSULTING (UK) LIMITED	Nc	CANADA	Expertise technique
ESSAKANE SA	BBA Inc	Nc	CANADA	Support technique Parc pétrolier
ESSAKANE SA	XPERTS ET ASSOCIES SARL	Nc	BURKINA FASO	Formation
ESSAKANE SA	WEND DINDA SERVICES	Nc	BURKINA FASO	Réparation Automobile
ESSAKANE SA	ECOREHABILITATION Inc	Nc	CANADA	Prestation de Service
ESSAKANE SA	WEND DINDA SERVICES	Nc	BURKINA FASO	Réparation Automobile
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT SAINT ALBERT - ESA	00016079H	BURKINA FASO	Clôture de grillage
ESSAKANE SA	SFTP MINING BF SARL	00070761 M	BURKINA FASO	Location d'équipements miniers
ESSAKANE SA	PRODUCTION ELEVAGE LOCATION (Association HOOGO SAMBOWEL)	Nc	BURKINA FASO	Formation à la production et réparation des systèmes d'irrigation
ESSAKANE SA	VERDER France	Nc	France	Mise en service et Formation sur l'utilisation de l'appareil ELTRA CS2000
ESSAKANE SA	TRANSCORDEC SARL	Nc	BURKINA FASO	Location de Pickup 4 x 4
ESSAKANE SA	SFTP MINING BF SARL	00070761 M	BURKINA FASO	Location Camions
ESSAKANE SA	ABB SOUTH AFRICA(Pty) Ltd	Nc	AFRIQUE DU SUD	Maintenance d'équipements
ESSAKANE SA	ASSOCIATION LAABALA DE GOROM-GOROM	Nc	BURKINA FASO	Balayage/Nettoyage centre d'information
ESSAKANE SA	ASSOCIATION VILLE PROPRE DE DORI	Nc	BURKINA FASO	Balayage/Nettoyage centre d'information
ESSAKANE SA	DICKO AMADOU NOUHOUN	Nc	BURKINA FASO	Location de maisons
ESSAKANE SA	MAIGA HAMADOU SOUMANA	Nc	BURKINA FASO	Location de maisons
ESSAKANE SA	EPIROC Burkina Faso Sarl	00041136D	BURKINA FASO	Mise à disposition de technicien support PIT VIPER
ESSAKANE SA	ASSOCIATION NODDE NOOTO-A2N	Nc	BURKINA FASO	Formation
ESSAKANE SA	IMMERSIVE TECHNOLOGIES	Nc	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	GENICA INC.	Nc	CANADA	Certification des équipements de manutention/levage
ESSAKANE SA	BBA Inc	Nc	CANADA	Assistance technique
ESSAKANE SA	CMEF SARL	00019695Y	BURKINA FASO	Travaux de réaménagement d'une salle

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	ADVANCED FIRE SUPPRESSION TECHNOLOGIES SARL	00043256R	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	GEROLD SOMASSOU	Nc	BENIN	Prestation de Service
ESSAKANE SA	METROHM FRANCE SAS	Nc	France	Maintenance des équipements du laboratoire
ESSAKANE SA	GROUPE DPLUS INC	Nc	CANADA	Support technique- Audit
ESSAKANE SA	BIA Burkina SARL	00027020K	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	MTE MELOR Inc	Nc	CANADA	Assistance
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT BAGUIAN HALIDOU ET FRERES	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	ETS MAIGA ADAMA ET FRERES	Nc	BURKINA FASO	Fournitures alimentaires
ESSAKANE SA	MAIGA YAYA OUSMANE	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT ISSOUFA AG SOULEYMANE ET FRERES	00078884-X	BURKINA FASO	Fourniture de bidons d'huile alimentaire
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT CISSE ET FRERES (ECF)	00071195-G	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	ENTREPRISE BOKOUM ET FRERES	00048089F	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	Etablissement Aboubakar Soumana et Fils	00045656E	BURKINA FASO	Fourniture de macaronis et tomate concentrée Gilda
ESSAKANE SA	Treboul Ouédraogo	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de boissons
ESSAKANE SA	CAVE SENO	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	GENERAL BUSINESS SARL (GEBU SARL)	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	Etablissement Cissé Hamidou Hama	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	La Colombe	00013058W	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT ABDOULAYE HAMA ET FRERES( E.A.H.F)	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT MARGANTA	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	COOPERATIVE JEUNES GOROUAL	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	Groupement Mixte Allah Yidi	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	PLANETE COMMERCE	00112906-Z	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	DIANWELI	00043709W	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	Entreprise Fatou Soumana	00018057H	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	ETS FATIMA BOUREIMA	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	SOCIETE ACT SARL	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	KALI'S SERVICES SARL	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	ENTREPRISE KOITA MOUSSA ET FRERES	00020578R	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	IBA BOUBACAR ET FILS	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	MAIGA RAMATA HALIDOU	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	SOCIETE YARA FADAMA	00045120X	BURKINA FASO	Fourniture de produits alimentaires
ESSAKANE SA	ETS. TIEDREBEOGO ALFRED et FRERES (E.T.A.F)	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de viande

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	ECI BURKINA	Nc	BURKINA FASO	Mise à disposition de personnel intérimaire
ESSAKANE SA	EXTERHUM AFRICA SA	00034398M	BURKINA FASO	Mise à disposition de personnel intérimaire
ESSAKANE SA	BURKINA EQUIPEMENTS,SASU	Nc	BURKINA FASO	Entretien des groupes électrogènes des bureaux et maisons d'hôte
ESSAKANE SA	PEWAG AUSTRIA GMBH	Nc	AUSTRALIE	Assistance technique
ESSAKANE SA	SOCIETE DE SERVICE TECHNIQUE GENERAL (STG) SARL	Nc	BURKINA FASO	Entretien et/ou réparation des installations
ESSAKANE SA	EXTERHUM AFRICA SA	00034398M	BURKINA FASO	Fourniture de personnel/prestation de services/Honoraires
ESSAKANE SA	OMNI Security (Pty) Ltd	Nc	CANADA	Prestation de Service
ESSAKANE SA	ENTREPRISE 02	Nc	BURKINA FASO	Location d'équipements miniers
ESSAKANE SA	ORANGE BF	Nc	BURKINA FASO	Modalités d'utilisation des artères de transmission
ESSAKANE SA	ORANGE BF	Nc	BURKINA FASO	Fourniture de liaison internet
ESSAKANE SA	ORANGE BF	Nc	BURKINA FASO	Flotte
ESSAKANE SA	GROUPEMENT COUTURIER KEBALL	00107990J	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	BURKINA EQUIPEMENTS,SASU	Nc	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	SCEPSI	Nc	BURKINA FASO	Entretien et/ou réparation des installations
ESSAKANE SA	ASSOCIATION D'UNE JEUNESSE UNIE POUR LE SPORT, LA SANTE ET L'EDUCATION DANS LA COMMUNE DE FALAGOUNTOU - A.J.U.S.S.E./CF	Nc	BURKINA FASO	SENSIBILISATION SUR LA SECURITE ROUTIERE
ESSAKANE SA	SGS MALI Sarlu	Nc	MALI	Analyse laboratoire
ESSAKANE SA	PRIMELEC SARL	Nc	BURKINA FASO	Travaux de réparation du disjoncteur de couplage G10 à la centrale électrique
ESSAKANE SA	PRICEWATERHOUSECOOPERS LLP(PWC)	Nc	CANADA	Réalisation de l'évaluation de la situation des capacités des technologies de l'information
ESSAKANE SA	ENERTIS	Nc	BURKINA FASO	Maintenance informatique
ESSAKANE SA	FROID BURKINA INDUSTRIE	00013453C	BURKINA FASO	Réparation /reconstruction de bâtiments
ESSAKANE SA	ETABLISSEMENT BAGUIAN HALIDOU ET FRERES	Nc	BURKINA FASO	Location de vélos VTT
ESSAKANE SA	POLYCLINIQUE INTERNATIONALE DE OUAGADOUGOU	Nc	BURKINA FASO	Prestations sanitaires/convention santé
ESSAKANE SA	ALIZ STYLE	00000011S	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	SOZHAKOF SARL	00014394F	BURKINA FASO	Fourniture de produits en bois
ESSAKANE SA	MEDICAL COMPLEX SERVICE (MCS - SARL)	Nc	BURKINA FASO	Suivi Biologique
ESSAKANE SA	GROUP FIVE BURKINA SARL	Nc	BURKINA FASO	creation Lot Installation of steel structures, Jib cranes and service Piping
ESSAKANE SA	InGenius SARL	00067281P	BURKINA FASO	Conception, Réalisation et Installation de renfort
ESSAKANE SA	Leonard Light Industries (Pty) LTD	Nc	CANADA	maintenance des fours keegor

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ESSAKANE SA	TALATOU CONSTRUCTION	00067185H	BURKINA FASO	Réparation /reconstruction de bâtiments
ESSAKANE SA	INGENIUS SARL	00067281P	BURKINA FASO	Mise à disposition d'un Dessinateur Projeteur
ESSAKANE SA	METSO MINERALS GHANA LIMITED	Nc	GHANA	Assistance technique
ESSAKANE SA	SGS CANADA INC.	Nc	CANADA	Essais de sol/CPT au laboratoire
ESSAKANE SA	GENERAL DES ENTREPRISES	Nc	BURKINA FASO	Prestation de Service
ESSAKANE SA	GUEP INDUSTRIE BURKINA SARL	Nc	BURKINA FASO	REPARATION DE TUYAUTERIE
ESSAKANE SA	GROUP ECRIB SARL	Nc	BURKINA FASO	Maintenance des équipements du laboratoire
ESSAKANE SA	UNIVERSEL PRESTATIONS	Nc	BURKINA FASO	ORGANISATION DE SPECTACLES & ANIMATIONS
ESSAKANE SA	PRIMELEC SARL	Nc	BURKINA FASO	Travaux d'entretien
ESSAKANE SA	SFTP MINING BF SARL	00070761 M	BURKINA FASO	Location Camions
ESSAKANE SA	ABB Inc.	Nc	CANADA	Audit
ESSAKANE SA	OUTLIERS MINING SOLUTIONS (OMS)	Nc	CANADA	Audit du Système de Gestion de la Flotte (FMS)
SEMAFO BURKINA FASO SA	CIS	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	TPS	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	SEPROSEC	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	BURKINA EQUIPEMENTS	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	ATLAS COPCO	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	BIA	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	GEODRILL	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	ATREVA	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	GIF	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	AEL	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	TRANSCORDEC SARL	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	GLOBEX CONTSTRUCTION	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	2CR	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	TOTAL BURKINA	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	OUATTARA PASCAL	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	KOLGA ZAKARIA	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	AEE	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	GEOCONSULT	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	ACR	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	NEC	Nc	Nc	Nc
SEMAFO BURKINA FASO SA	GROUPE INDUSTRIEL LB	Nc	Nc	Nc

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
SEMAFO BURKINA FASO SA	HUMAN PROJECT	Nc	Nc	Nc
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	AGIIR TOPO SARL	00064870G	BURKINA	16.Autres
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	ALS BURKINA	00005045 N	BURKINA FASO	16.Autres
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	BIGS GLOBAL BURKINA	00011212S	BURKINA	16.Autres
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	GEODRILL BF	00121898 C	BURKINA FASO	4.Forage Minier
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	FORAGE TECHNIC DRILLING (FTE)	00001609Z	BURKINA	4.Forage Minier
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	SEMS EXPLORATION	00009316E	BURKINA	16.Autres
HOUNDE EXPLORATION BF SARL	TOTAL	00002271X	BURKINA	10.Fourniture d'hydrocarbures
HOUNDE GOLD OPERATION SA	AECI Burkina Faso SARL	00009290C	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Allterrain Services (Burkina)	00003513X	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	BBS First Security	00014214A	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	BIA Burkina SARL	00027020K	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Forages Technic-Eau Burkina SARL	00001609Z	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	HGS Burkina Faso SARL	00025161Z	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	KALTIRE BURKINA FASO	00089706P	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	S.F.T.P-Mining BF SARL	00070761M	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	SGS BURKINA SA	00002302H	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Allterrain Services (Burkina)	00003513X	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	BIA Burkina SARL	00027020K	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Bollere Africa Logistics Burkina Faso	00000663F	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Forages Technic-Eau Burkina SARL	00001609Z	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	Grâce Restaurant	00079897K	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	OTRAF HOUNDE	00107722M	BURKINA FASO	Nc
HOUNDE GOLD OPERATION SA	SOCIETE COOPERATIVE SIMPLIFIEE DES RESTAURATRICES	00120677F	BURKINA FASO	Nc
RIVERSTONE KARMA SA	SOCIETE DE PRESTATION DE SERVICE (SPS)	00072421X	BURKINA FASO	11.Installation Métallique
RIVERSTONE KARMA SA	SFTP-MINING BF	00070761M	BURKINA FASO	4.Forage Minier
RIVERSTONE KARMA SA	BME	00020319G	BURKINA FASO	5.Minage

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
RIVERSTONE KARMA SA	Forage Technique et Eau (FTE)	00001609Z	BURKINA FASO	4.Forage Minier
RIVERSTONE KARMA SA	CDA Services Sarl	00038698D	BURKINA FASO	9.Transport de Marchandises
RIVERSTONE KARMA SA	Talsougri Sila Equipement (TSE)	00103390J	BURKINA FASO	9.Transport de Marchandises
RIVERSTONE KARMA SA	Ets Ouédraogo Rasmané et Frères (ERO)	00030600G	BURKINA FASO	9.Transport de Marchandises
RIVERSTONE KARMA SA	African Mining Partnair (AMP)	00046487U	BURKINA FASO	9.Transport de Marchandises
RIVERSTONE KARMA SA	SRTRVN	00083246V	BURKINA FASO	9.Transport de Marchandises
RIVERSTONE KARMA SA	SGS Burkina	00002302H	BURKINA FASO	16.Autres
RIVERSTONE KARMA SA	PYRAMIDE SECURITE	00042856Y	BURKINA FASO	16.Autres
RIVERSTONE KARMA SA	MEDICIS ASSISTANCE	00077279Z	BURKINA FASO	16.Autres
RIVERSTONE KARMA SA	Trade Business West Africa (TBWA)	00052222D	BURKINA FASO	9.Transport de Marchandises
RIVERSTONE KARMA SA	KANAZOE FRERE	00007175Z	BURKINA FASO	6.Travaux de Génie Civil
RIVERSTONE KARMA SA	ATS	00003513X	BURKINA FASO	1. Restauration
BURKINA MINING COMPANY SA (BMC)	Orkun Group SARL	Nc	Burkina Faso	Excavation de minerais
ROXGOLD SANU SA	VIVO ENERGY BURKINA	00024793 Z	OUAGADOUGOU	10.Fourniture d'hydrocarbures
ROXGOLD SANU SA	SONABEL	00000499 R	OUAGADOUGOU	16.Autres
ROXGOLD SANU SA	ALLTERRAIN SERVICES BURKINA (ATS)	00003513 X	OUAGADOUGOU	1. Restauration
ROXGOLD SANU SA	SGS BURKINA Sarl	00002302 H	OUAGADOUGOU	16.Autres
ROXGOLD SANU SA	DESIMONE	00002545 W	OUAGADOUGOU	6.Travaux de Génie Civil
ROXGOLD SANU SA	AUMS BURKINA	00042208 T	OUAGADOUGOU	16.Autres
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	BYRNECUT	Nc	BURKINA FASO	16.Autres
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	BME	Nc	BURKINA FASO	5.Minage
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	DESIMONE	Nc	BURKINA FASO	6.Travaux de Génie Civil
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	TOTAL BURKINA	Nc	BURKINA FASO	10.Fourniture d'hydrocarbures
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	ATS	Nc	BURKINA FASO	1. Restauration
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	TRANSCORDEC	Nc	BURKINA FASO	2.Transport du personnel
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	TECHNO SECURITE SITE	Nc	BURKINA FASO	16.Autres
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	CDPG	Nc	BURKINA FASO	16.Autres
NANTOU MINING BURKINA FASO SA	TECHNO SECURITE OUAGA	Nc	BURKINA FASO	16.Autres
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	EERI-BF	00004871N	BURKINA FASO	Tuyauterie, chaudière, Location de grue, armature en métal
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	MAXAM BURKINA FASO SARL	00033020W	BURKINA FASO	Opérations de dynamitage

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	WACOM BURKINA FASO	00063187P	BURKINA FASO	Génie Civil et service de construction SPM
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	GLOBEX CONSTRUCTION SARL	00013515L	BURKINA FASO	Transport de minerais
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	PW MINING INTERNATIONAL LTD	00011200Z	BURKINA FASO	Entrepreneur du génie civil et des mines
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	POLYTECH ENTREPRISE	00099995L	BURKINA FASO	Travaux de supervision, d'étude, de réalisation et de maintenance industrielle
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	POWER SYSTEMS SERVICES	00013279N	BURKINA FASO	Construction centrale électrique
WAHGNION GOLD OPERATIONS SA	ENIKON BURKINA FASO SARL	00039015Y	BURKINA FASO	Construction usine
Société des Mines de Sanbrado	ATS SERVICES	00003513X	BURKINA FASO	Service catering
Société des Mines de Sanbrado	AFRICA WIDE CONSULTING	Nc	Nc	Consultant
Société des Mines de Sanbrado	ECG ENGINEERING	Nc	Nc	Consultant Génie Civil
Société des Mines de Sanbrado	LABORATOIRE H2O	00119809H	BURKINA FASO	Analyse
Société des Mines de Sanbrado	POLICE DES SITES MINIERES	00082751B	BURKINA FASO	Service de Sécurité
Société des Mines de Sanbrado	BECOHA	00001042Y	BURKINA FASO	Etudes
Société des Mines de Sanbrado	SGS	00002302H	BURKINA FASO	Analyse échantillon
Société des Mines de Sanbrado	TAPSOBA PIERRE JOSEPH EMMANUEL	Nc	BURKINA FASO	Consultant Relations Communautaire
Société des Mines de Sanbrado	SONAR IARD	00001552 S	BURKINA FASO	Assurance
Société des Mines de Sanbrado	CONSILIUM	000335641 L	BURKINA FASO	Conseil Juridique
Société des Mines de Sanbrado	UAB	00004212J	BURKINA FASO	Assurance
Société des Mines de Sanbrado	BEGE SARL	00030718 M	BURKINA FASO	Etudes
Société des Mines de Sanbrado	DM CONSULTANT & BUSINESS ADV	00049906 F	BURKINA FASO	Auditeur Finance
Société des Mines de Sanbrado	KNIGHT PIESOLD CONSULTING	Nc	Nc	Consultant Génie Civil
Société des Mines de Sanbrado	AMS	00030713N	BURKINA FASO	Sondage
Société des Mines de Sanbrado	FIDEXCO SA	00003312A	Nc	Audit ( CAC)
Société des Mines de Sanbrado	BJ WILLERS ENGINEERING	Nc	Nc	Consultant Topographie
Société des Mines de Sanbrado	SITE WORKREADY	Nc	Nc	Mise à Disposition Personnel
Société des Mines de Sanbrado	SECURICOM PROTECT	00035207 X	BURKINA FASO	Service de Sécurité
Société des Mines de Sanbrado	CFA AFRIQUE	00002545 W	BURKINA FASO	Fiscalité
Société des Mines de Sanbrado	DISTRIBUTION OUEDRAOGO MAHAMADI	00117935 L	BURKINA FASO	Vidange Fosses
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	VIVO ENERGY BURKINA	00024793 Z	OUAGADOUGOU	10.Fourniture d'hydrocarbures
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	GEODRILL BF	00121898 C	OUAGADOUGOU	16.Autres

Société	Nom de la société sous-traitante	IFU	Pays de résidence	Activités sous-traitées
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	ALLTERRAIN SERVICES BURKINA (ATS)	00003513 X	OUAGADOUGOU	1. Restauration
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	SGS BURKINA Sarl	00002302 H	OUAGADOUGOU	16.Autres
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	A2S	00111035 L	OUAGADOUGOU	1. Restauration
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	GEOTECH BF	00042208 T	OUAGADOUGOU	16.Autres
ROXGOLD BURKINA FASO SARL	ACTALBS BF	00028006 W	OUAGADOUGOU	16.Autres

*Nc : non communiquée.*

## Annexe 21 - Questionnaire Impact COVID-19

Nom de l'entreprise	
Identifiant Financier Unique (IFU)	
Nom du point focale	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	

### 1. Quels sont les minéraux extraits / traités par l'entreprise? (sélection multiple)

<input type="checkbox"/>	Or
<input type="checkbox"/>	Manganèse
<input type="checkbox"/>	Zinc
<input type="checkbox"/>	Calcaire dolomitique
<input type="checkbox"/>	Granite
<input type="checkbox"/>	Tuf
<input type="checkbox"/>	Quartz
<input type="checkbox"/>	Argile
<input type="checkbox"/>	Autre

### 2. Dans quelle province votre entreprise opère-t-elle? (sélection multiple)

<input type="checkbox"/>	Balé
<input type="checkbox"/>	Bam
<input type="checkbox"/>	Banwa
<input type="checkbox"/>	Bazèga
<input type="checkbox"/>	Bougouriba
<input type="checkbox"/>	Boulgou
<input type="checkbox"/>	Boulkiemdé
<input type="checkbox"/>	Comoé
<input type="checkbox"/>	Ganzourgou
<input type="checkbox"/>	Gnagna
<input type="checkbox"/>	Gourma
<input type="checkbox"/>	Houet
<input type="checkbox"/>	Ioba
<input type="checkbox"/>	Kadiogo
<input type="checkbox"/>	KénéDougou
<input type="checkbox"/>	Komondjari (Komandjoari)
<input type="checkbox"/>	Kompienga
<input type="checkbox"/>	Kossi
<input type="checkbox"/>	Koulpélogo
<input type="checkbox"/>	Kouritenga
<input type="checkbox"/>	Kourwéogo
<input type="checkbox"/>	Léraba

<input type="checkbox"/>	Loroum
<input type="checkbox"/>	Mouhoun
<input type="checkbox"/>	Nahouri
<input type="checkbox"/>	Namentenga
<input type="checkbox"/>	Nayala
<input type="checkbox"/>	Noumbiel
<input type="checkbox"/>	Oubritenga
<input type="checkbox"/>	Oudalan
<input type="checkbox"/>	Passoré
<input type="checkbox"/>	Poni
<input type="checkbox"/>	Sanguié

<input type="checkbox"/>	Sanmatenga
<input type="checkbox"/>	Séno
<input type="checkbox"/>	Sissili
<input type="checkbox"/>	Soum
<input type="checkbox"/>	Sourou
<input type="checkbox"/>	Tapoa
<input type="checkbox"/>	Tuy (Tui)

**3. Combien d'employés à temps plein compte votre entreprise?**

<input type="checkbox"/>	1-50
<input type="checkbox"/>	51-100
<input type="checkbox"/>	101-200
<input type="checkbox"/>	201-500
<input type="checkbox"/>	500 et plus

**4. Quelle est la phase d'activité de votre entreprise?**

<input type="checkbox"/>	En exploration
<input type="checkbox"/>	En construction
<input type="checkbox"/>	En Exploitation
<input type="checkbox"/>	En phase de fermeture

**Situation économique**

**5. Comment évaluez-vous l'impact de la crise du covid-19 sur le secteur minier au Burkina Faso?**

<input type="checkbox"/>	Impact positif fort
<input type="checkbox"/>	Impact positif
<input type="checkbox"/>	Impact neutre
<input type="checkbox"/>	Impact négatif
<input type="checkbox"/>	Impact négatif important

**6. Avez-vous bénéficié de mesures de soutien covid-19 créées par l'État?**

<input type="checkbox"/>	Oui
<input type="checkbox"/>	Encours
<input type="checkbox"/>	Non

**7. Si oui, Veuillez sélectionner les mesures gouvernementales dont vous avez bénéficié pour faire face à la crise du COVID. (sélection multiple)**

<input type="checkbox"/>	Programmes d'emploi (par exemple programmes de chômage temporaire ou dispenses de sécurité sociale)
<input type="checkbox"/>	Programmes financiers, tels qu'une ligne de crédit à faible taux d'intérêt ou des garanties de crédit
<input type="checkbox"/>	Exonérations fiscales ou allègements fiscaux temporaires
<input type="checkbox"/>	Réduction des tarifs sur les intrants importés
<input type="checkbox"/>	Subventions
<input type="checkbox"/>	Transferts d'argent
<input type="checkbox"/>	Renégociation du contrat (durée du permis...)
<input type="checkbox"/>	Autre

**8. Si autre, quelles sont les mesures de soutien dont vous avez bénéficié?**

<input type="text"/>
----------------------

9. **Est-il facile d'accéder aux informations et avantages des programmes gouvernementaux d'aide liés à COVID-19?**
- |                          |                |
|--------------------------|----------------|
| <input type="checkbox"/> | Très facile    |
| <input type="checkbox"/> | Facile         |
| <input type="checkbox"/> | Moyen          |
| <input type="checkbox"/> | Difficile      |
| <input type="checkbox"/> | Très difficile |
10. **Etes-vous satisfait des mesures de soutien COVID-19 aux entreprises extractives mises en place par le gouvernement?**
- |                          |                  |
|--------------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> | Très satisfait   |
| <input type="checkbox"/> | Satisfait        |
| <input type="checkbox"/> | Plutôt satisfait |
| <input type="checkbox"/> | Pas satisfait    |
11. **Quelles sont vos principales préoccupations actuelles**
- 
12. **À votre avis, quelle devrait être la priorité du plan de relance du secteur minier au Burkina Faso après le Covid 19?**
- 
13. **En cas de poursuite de la pandémie de covid-19 et de stagnation de la situation économique actuelle, dans combien de temps votre activité serait-elle menacée?**
- |                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | Moins de 6 mois      |
| <input type="checkbox"/> | Entre 6 et 12 mois   |
| <input type="checkbox"/> | Entre 1 et 2 ans     |
| <input type="checkbox"/> | Plus de 2 ans        |
| <input type="checkbox"/> | Activité non menacée |

#### Situation actuelle et perspectives

14. **Comment vos opérations commerciales ont-elles été affectées par la pandémie de coronavirus (COVID-19)?**
- |                          |                    |
|--------------------------|--------------------|
| <input type="checkbox"/> | Pas affecté        |
| <input type="checkbox"/> | Légèrement affecté |
| <input type="checkbox"/> | Modérément affecté |
| <input type="checkbox"/> | Fortement affecté  |
15. **La pandémie de coronavirus (COVID-19) a-t-elle affecté la capacité de votre entreprise à acheter des intrants et/ou vendre sa production? (Choix multiple)**
- |                          |  |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Difficulté à accéder aux intrants au niveau national |
| <input type="checkbox"/> | Difficulté à importer des intrants de l'étranger     |
| <input type="checkbox"/> | Baisse des ventes intérieures aux entreprises        |
| <input type="checkbox"/> | Augmentation des ventes locales                      |
| <input type="checkbox"/> | Difficulté à exporter                                |
| <input type="checkbox"/> | Exportation améliorée                                |
16. **La pandémie de coronavirus (COVID-19) a-t-elle affecté votre entreprise de l'une des manières suivantes? (Choix multiple)**
- |                          |   |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Fermeture temporaire  |
| <input type="checkbox"/> | Absence d'employés pour cause de maladie ou garde d'enfants |
| <input type="checkbox"/> | Clients ne réglant pas leurs factures                       |
| <input type="checkbox"/> | Renégociation des conditions de vente par les clients       |
| <input type="checkbox"/> | Baisse des services logistiques                             |
| <input type="checkbox"/> | Baisse des services de certification                        |

<input type="checkbox"/>	Révision des programmes d'exploration et de développement
<input type="checkbox"/>	Baisse des investissements
<input type="checkbox"/>	Augmentation des blocages administratifs
<input type="checkbox"/>	Nouveaux problèmes d'infrastructures
<input type="checkbox"/>	Autre

**17. Avez-vous adopté l'une des stratégies suivantes pour faire face à la crise? (sélection multiple)**

<input type="checkbox"/>	Emplois temporairement réduit
<input type="checkbox"/>	Arrêt d'activités sur certains projets non rentables
<input type="checkbox"/>	Licenciement d'employés
<input type="checkbox"/>	Télétravail
<input type="checkbox"/>	Rééchelonnement des prêts bancaires/Crédits fournisseurs
<input type="checkbox"/>	Rééchelonnement des crédits fournisseurs
<input type="checkbox"/>	Augmenter les efforts de marketing
<input type="checkbox"/>	Rééchelonnement de dettes fiscale
<input type="checkbox"/>	Approvisionnement auprès de nouveaux fournisseurs
<input type="checkbox"/>	Dépôt de bilan/Cessation de paiement
<input type="checkbox"/>	Révision des programmes de travaux
<input type="checkbox"/>	Autre

**18. Quel a été l'impact de la crise du covid-19 sur vos prévisions de revenus pour 2020?**

<input type="checkbox"/>	Augmentation > 30%
<input type="checkbox"/>	Augmentation entre 10% et 30%
<input type="checkbox"/>	Variation <10%
<input type="checkbox"/>	Diminution entre 10% et 30%
<input type="checkbox"/>	Diminution entre 30% et 50%
<input type="checkbox"/>	Diminution > 50%

**19. Comment la crise du covid-19 a-t-elle affecté votre niveau de production au 30 juin 2020 ?**

<input type="checkbox"/>	Augmentation > 30%
<input type="checkbox"/>	Augmentation entre 10% et 30%
<input type="checkbox"/>	Variation <10%
<input type="checkbox"/>	Diminution entre 10% et 30%
<input type="checkbox"/>	Diminution entre 30% et 50%
<input type="checkbox"/>	Diminution > 50%

**20. Quel a été l'impact de la crise du covid-19 sur votre niveau de production annuelle projeté pour 2020?**

<input type="checkbox"/>	Augmentation > 30%
<input type="checkbox"/>	Augmentation entre 10% et 30%
<input type="checkbox"/>	Variation <10%
<input type="checkbox"/>	Diminution entre 10% et 30%
<input type="checkbox"/>	Diminution entre 30% et 50%
<input type="checkbox"/>	Diminution > 50%

**21. Comment la crise du covid-19 a-t-elle eu un impact sur votre niveau d'exportations au 30 juin 2020?**

<input type="checkbox"/>	Augmentation > 30%
<input type="checkbox"/>	Augmentation entre 10% et 30%
<input type="checkbox"/>	Variation <10%
<input type="checkbox"/>	Diminution entre 10% et 30%
<input type="checkbox"/>	Diminution entre 30% et 50%
<input type="checkbox"/>	Diminution > 50%

**22. Quel a été l'impact de la crise de la covid-19 sur votre niveau d'exportations projeté pour 2020?**

<input type="checkbox"/>	Augmentation > 30%
<input type="checkbox"/>	Augmentation entre 10% et 30%
<input type="checkbox"/>	Variation <10%
<input type="checkbox"/>	Diminution entre 10% et 30%

- |                          |                             |
|--------------------------|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Diminution entre 30% et 50% |
| <input type="checkbox"/> | Diminution > 50%            |

23. Quel a été l'impact de la crise du covid-19 sur votre budget de dépenses de personnel pour 2020?

- |                          |                               |
|--------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Augmentation > 30%            |
| <input type="checkbox"/> | Augmentation entre 10% et 30% |
| <input type="checkbox"/> | Variation <10%                |
| <input type="checkbox"/> | Diminution entre 10% et 30%   |
| <input type="checkbox"/> | Diminution entre 30% et 50%   |
| <input type="checkbox"/> | Diminution > 50%              |

24. Quel a été l'impact de la crise du covid-19 sur votre trésorerie?

- |                          |                          |
|--------------------------|--------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Impact positif fort      |
| <input type="checkbox"/> | Impact positif           |
| <input type="checkbox"/> | Impact neutre            |
| <input type="checkbox"/> | Impact négatif           |
| <input type="checkbox"/> | Impact négatif important |

25. Quels changements envisagez-vous dans votre modèle d'entreprise pour s'adapter au contexte post-covid-19?

--

26. Quel a été l'impact de la crise du covid-19 sur vos prévisions d'investissement pour 2020?

- |                          |                               |
|--------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Augmentation > 30%            |
| <input type="checkbox"/> | Augmentation entre 10% et 30% |
| <input type="checkbox"/> | Variation <10%                |
| <input type="checkbox"/> | Diminution entre 10% et 30%   |
| <input type="checkbox"/> | Diminution entre 30% et 50%   |
| <input type="checkbox"/> | Diminution > 50%              |

27. Quelles sont les opportunités post-covid-19 que vous avez identifiées pour votre entreprise

--

## Annexe 22 - Déclaration des ventes locales de la SEPB

1. Quel type de minerai qui a été est vendu ?						2. Qui achète le produit ?	3. Quel revenu le pays a-t-il perçu de la vente ?		
Informations centrales				Informations supplémentaires		Informations centrales	Informations centrales		
Nom du vendeur	Teneur et qualité	Date de la vente	Projet/permis de provenance	Type de minerai vendu	N° de contrat/N° de bon de commande/N° de facture	Acheteur	Volumes vendus (sac de 50 kg)	Revenus perçus	Prix de vente unitaire (officiel/administré fixé par l'Etat)
SEPB	plus de 25 % P205	04/01/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0042	Sawadogo Abel	3	13 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P206	10/01/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0043	Saidou B	5	22 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P207	11/01/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0044	Salif	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P208	14/01/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0045	Koudougou Zacharie	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P209	18/01/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0046	Ouedraogo Idrissa	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2010	22/01/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0047	Ouedraogo N	408	1 836 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2011	02/02/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0048	Touré Cheick	160	720 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2012	04/02/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0049	Sawadogo Abel	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2013	05/02/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0050	Drana Farminq	60	270 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2014	05/02/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1101	Y S,	296	1 332 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2015	06/02/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1102	Drana Farminq	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2016	11/02/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1103	Touré Cheick	8	36 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2017	19/02/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1104	ZTC	19	85 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2018	25/02/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1105	Association Wendbenedo	7	31 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2019	28/02/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1106	Zala Haoua	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2020	07/03/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1107	SATREPS-P	6	27 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2021	14/02/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	BC 237	SNV DRYDEV	57	256 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2022	15/03/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1108	Drana Farminq	40	180 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2023	23/03/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1109	Bioprotect	5	22 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2024	28/03/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1110	Compaoré Issa	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2025	29/03/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1111	AROM H	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2026	02/04/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1112	Sawadogo Charles	3	13 500	4 500 CFA

1. Quel type de minerai qui a été est vendu ?						2. Qui achète le produit ?	3. Quel revenu le pays a-t-il perçu de la vente ?		
Informations centrales				Informations supplémentaires		Informations centrales	Informations centrales		
Nom du vendeur	Teneur et qualité	Date de la vente	Projet/permis de provenance	Type de minerai vendu	N° de contrat/N° de bon de commande/N° de facture	Acheteur	Volumes vendus (sac de 50 kg)	Revenus perçus	Prix de vente unitaire (officiel/administré fixé par l'Etat)
SEPB	plus de 25 % P2027	11/04/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1113	DEMBEGA Claude	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2028	11/04/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1114	Mr KABORE	5	22 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2029	15/04/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1115	Bioprotect	10	45 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2030	23/04/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1116	BAGUIAN Harouna	5	22 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2031	26/04/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1117	JNP Gaoua	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2032	02/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1118	AROM H	10	45 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2033	03/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1119	RAYASSE	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2034	06/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1120	Koupéla	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2035	06/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1121	KABORE Adama	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2036	06/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1122	ZIDOUEMBA	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2037	07/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1123	KIENTEGA Georgette	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2038	10/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1124	ZONGO Jean Marie	8	36 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2039	10/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1125	PNB-BF	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2040	10/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1126	KAMBOUELE Michel	3	13 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2041	14/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1127	Mme SEDOGO	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2042	14/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1128	SAWADOGO Mathias	5	22 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2043	14/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1129	DG	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2044	15/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1130	AROM H	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2045	17/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1131	ZABRE Innocent	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2046	18/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1132	J-PROSAC 2016	3	13 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2047	27/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1133	TIENGA Sourou	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2048	27/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1134	Exposition-Vente KOMBISSIRI	17	76 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2049	28/05/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1135	NIKIEMA RASMANE	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2050	03/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1136	Particulier	1	4 500	4 500 CFA

1. Quel type de minerai qui a été est vendu ?						2. Qui achète le produit ?	3. Quel revenu le pays a-t-il perçu de la vente ?		
Informations centrales				Informations supplémentaires		Informations centrales	Informations centrales		
Nom du vendeur	Teneur et qualité	Date de la vente	Projet/permis de provenance	Type de minerai vendu	N° de contrat/N° de bon de commande/N° de facture	Acheteur	Volumes vendus (sac de 50 kg)	Revenus perçus	Prix de vente unitaire (officiel/administré fixé par l'Etat)
SEPB	plus de 25 % P2051	06/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1137	Mr ANATOLE	3	13 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2052	06/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1138	Mme ZOUNDI	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2053	10/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1139	Particulier	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2054	10/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1140	Mr KOURITA	4	18 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2055	11/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1141	Mme Thiombi	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2056	17/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1142	Mr KAGONE	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2057	17/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1143	Mr Jean Bosco	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2058	18/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1144	Mr Justin	10	45 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2059	24/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1145	Mr Alain	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2060	24/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1146	Frais de transport 1t/BP	-	12 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2061	24/06/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1147	Mr KIENTEGA	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2062	01/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1148	EPAM	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2063	02/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1149	NIKIEMA Issa	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2064	02/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 1150	Mr Ouedraogo Roger	10	45 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2065	04/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 065	ASSO F. Ohiya	100	450 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2066	06/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 066	SAWADOGO Mathias	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2067	06/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 067	Kourita Abdoul Aziz	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2068	08/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 068	Nana Marie Emmanuel	40	180 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2069	08/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 069	ZAGRE K, HERVE	10	45 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2070	10/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 070	Mr GUNGANI	4	18 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2071	11/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 071	MR VEBAMBA	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2072	11/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 072	NAON FREDERIC	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2073	18/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 073	Mr SALFO	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2074	19/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 074	MR SAWADOGO	2	9 000	4 500 CFA

1. Quel type de minerai qui a été est vendu ?						2. Qui achète le produit ?	3. Quel revenu le pays a-t-il perçu de la vente ?		
Informations centrales				Informations supplémentaires		Informations centrales	Informations centrales		
Nom du vendeur	Teneur et qualité	Date de la vente	Projet/permis de provenance	Type de minerai vendu	N° de contrat/N° de bon de commande/N° de facture	Acheteur	Volumes vendus (sac de 50 kg)	Revenus perçus	Prix de vente unitaire (officiel/administré fixé par l'Etat)
SEPB	plus de 25 % P2075	22/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 075	MR ILBOUDO MOUSSA	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2076	22/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 076	A PARTICULIER	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2077	22/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 077	A PARTICULIER	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2078	23/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 078	MR DOUMOUNI	10	45 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2079	23/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 079	MR SAWADOGO M	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2080	24/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 080	MR BICTOGO OUSMANE	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2081	25/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 081	MR SANFO D	11	49 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2082	25/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 082	Mr KABORE SALFO	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2083	26/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 083	MME KABORE S	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2084	30/07/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 084	A PARTICULIER	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2085	02/08/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 085	MR SAWADOGO	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2086	02/08/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 086	NAHON FREDERIC	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2087	06/08/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 087	MR TAMALGO DOMINIQUE	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2088	09/08/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 088	MR KOUSSE AMEDE	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2089	09/08/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 090	WEND TOIN M S SARL	240	1 080 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2090	09/08/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 091	DGESS/MAAH	10	45 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2091	13/08/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 092	SATREPS-JICA	10	45 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2092	29/08/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 093	INERA	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2093	29/08/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 095	SORE MOUMOINI	13	58 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2094	06/09/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0096	REVITALIZ	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2095	16/10/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0097	TARBAGDO IDRISSE	8	36 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2096	23/10/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0098	MR DAFANI	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2097	24/10/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 0099	MR OUBDA RENE	60	270 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2098	26/10/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD 00100	MR TARNAGDA	12	54 000	4 500 CFA

1. Quel type de minerai qui a été est vendu ?						2. Qui achète le produit ?	3. Quel revenu le pays a-t-il perçu de la vente ?		
Informations centrales				Informations supplémentaires		Informations centrales	Informations centrales		
Nom du vendeur	Teneur et qualité	Date de la vente	Projet/permis de provenance	Type de minerai vendu	N° de contrat/N° de bon de commande/N° de facture	Acheteur	Volumes vendus (sac de 50 kg)	Revenus perçus	Prix de vente unitaire (officiel/administré fixé par l'Etat)
SEPB	plus de 25 % P2O99	30/10/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1004	MR SAWADOGO MATHIAS	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O10030	30/10/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1005	MR SAWADOGO MATHIAS	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O10130	30/10/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1006	MR SANON ISSA	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O10205	11/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1007	ABABLE	10	45 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O10312	11/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1008	MR KONDOMBO	2	9 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O10412	11/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1009	MR SOULA	1	4 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O10523	11/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1010	COOPERATIVE MALZINDO	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O10627	11/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1011	MR KABORE ISSA	4	18 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O10729	11/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1012	REVITALIZ Koubri	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O10805	12/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1013	BIOPROTECH	10	45 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O10910	12/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1014	MR ZOMBRE JUSICAEL	10	45 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O11012	12/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1015	NCI SARL	492	2 214 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O11113	12/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1016	MME OUEDRAOGO	20	90 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O11217	12/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1017	SONASER SARL	240	1 080 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O11327	12/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1018	MR SONDO SAIDOU	3	13 500	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O11428	12/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1019	BOARO SERVICE	540	2 430 000	4 500 CFA
SEPB	plus de 25 % P2O11531	12/2019	KOTCHARI	Burkina Phosphate	RD1020	REVITALIZ	20	90 000	4 500 CFA
<b>Total</b>							<b>3 379</b>	<b>15 217 000</b>	

**BDO Tunisie Consulting**

Immeuble Ennour 3<sup>ème</sup> étage

Centre Urbain Nord

1082 Tunis - TUNISIA

Tél +216 71 754 903

Fax +216 71 753 153

[www.bdo.com.tn](http://www.bdo.com.tn)